Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

SEIZIÈME ANNÉE

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais.

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, rue des Boulangers.

1872

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION PROVISOIRE

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1872

MM. SUDRÉ, (✻) *Vice-Président, Président par intérim.*

LETOURNEUX, (✻), *Vice-Président.*

V. BERARD, *Secrétaire.*

DEVOULX, *Trésorier.*

LA

RÉGENCE D'ALGER

SOUS LE

CONSULAT ET L'EMPIRE

(4e article. V. les nos 88, 89 et 90)

J'étais après à cacheter ma lettre, citoyens, lorsqu'on est venu de la part du Khaznadji demander le citoyen Consul, le citoyen Peïron et le citoyen Guibert ; le sujet de cet appel a été pour leur dire qu'il était informé qu'à Paris et à Marseille on continuait à traiter avec rigueur les Bakri et Busnah. Il savait qu'on les tenait toujours sur la surveillance d'une garde, tandis que les autres sujets algériens et tunisiens étaient libres ; qu'on leur retenait toujours leurs biens et qu'on vendait même de leurs marchandises, tandis que les autres avaient la jouissance des leurs ; qu'il était surpris de cette partialité qui ne correspondait nullement à la manière dont lui, Khaznadji, s'était comporté et se comportait à notre égard en faisant mettre en toute liberté tous les Français qui s'étaient trouvés sur le pays au moment de la rupture, leur obtenant la libre sortie de la ville et une existence pareille à celle qu'ils avaient pendant la paix ; c'est-à-dire en leur faisant rendre à tous par le Beylik tout ce qui leur appartenait et

la faculté de sortir et d'aller et venir librement partout où bon leur semble sans leur occasionner la moindre dépense; qu'il les chargeait d'écrire, chacun de son côté, pour qu'on usât du réciproque envers lesdits Bakri et Busnah qu'il protège. Nefali Busnah était présent à cette conférence et en faisait le drogman, le nôtre n'ayant pas été appelé. Il a fini par leur intimer que si dans un mois ou un mois et demi au plus tard, on n'apprenait point ici un changement en mieux à leur égard, le Beylik ne manquait point de travaux à la marine et que nous y serions tous renvoyés.

Tel est le précis de cette entrevue dont les citoyens Peïron et Guibert vous donneront sûrement un plus ample détail et sur laquelle ils vous feront les réflexions qu'ils jugeront convenables. Je me contente de dire qu'ils sont capables d'exécuter ce qu'ils ont avancé, ne mettant péril à rien et sans penser aux suites.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 20 fructidor an VII (15 septembre 1799).

... Arrêté du directoire exécutif qui ordonnait le versement des fonds nécessaires pour l'acquittement de ma traite de 3,000 piastres fortes... (1).

Nous continuons à être toujours dans l'embarras pour la subsistance des dits employés (des concessions)...

P. S. Du 4e jour complémentaire (20 septembre)... Ledit M. de Larrea est parvenu, avant-hier, à faire relâcher de la marine et du bagne les officiers de la garnison de Corfou. Ils sont à cette heure dans notre maison consulaire.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 30 nivose, an VIII (20 janvier 1800).

Les Grecs, au nombre de 380, réclamés par la Porte ont enfin été relâchés et sont partis hier matin avec le second tchaouche que le capitan-pacha avait expédié à ce sujet. Il reste actuelle-

(1) Elle n'était pas encore acquittée le 17 brumaire an VIII (8 novembre 1799). (V. lettre du 9 nivose, ibidem.).

ment un autre officier de cet amiral, qui est venu le 15 de ce mois avec un *khatti cherif*, ou diplôme impérial, pour réclamer aussi tous les ci-devant Vénitiens, sujets présentement de l'Empereur et toute la barquée des Français faisant partie de la garnison de Corfou. Le sentiment général est que le Dey obéira à ce *khatti cherif*. Jusqu'à présent, il n'y a rien de décidé. Je pense que l'empêchement à une prompte obéissance à cet ordre provient de ce que la Porte exige trois millions de piastres fortes d'indemnité pour les bâtiments et cargaisons de ces impériaux et quatre-vingt mille piastres dites pour le bâtiment et les effets des Français; et qu'ici on a toujours été dans l'usage de ne rendre que les individus, en répondant que les bâtiments, marchandises, effets et argent ont été *mangés*, et que ce qui est *mangé* ne peut plus se rendre. C'est leur axiome. Dieu fasse, pour nos braves militaires, que ces difficultés s'applanissent et qu'ils puissent bientôt être rendus à la patrie.

Le Dey a exécuté le 21 de ce mois (11 janvier 1800), à notre très-grand regret, la menace qu'il avait faite le 21 thermidor (le 8 août 1799) au consul d'Espagne de le faire mettre à la chaîne, si sa cour ne lui faisait pas rendre le brick corsaire d'ici et son équipage pris l'été dernier par l'escadre française, réunie dans ce temps-là, à l'espagnole. Ce consul est toujours à la chaîne depuis ce jour-là, malgré tous les bons offices des grands de la Régence et toutes les démarches des consuls Batave, Danois, Suédois et Anglo-américain et des Juifs Bakri et Busnah. Il couche au bagne et descend tous les jours avec sa chaîne au magasin des voiles. Tout ce qu'on a pu obtenir, c'est qu'au sixième jour on lui a ôté sa lourde et longue chaîne; on lui en a donné une moins pesante, mais plus longue; et qu'il n'a jamais dormi avec. L'intention du Dey est de le tenir dans cet état jusqu'à l'arrivée du brick et de tout son équipage. L'Espagne a promis de lui faire rendre ce brick avec une partie de son équipage qui était restée avec ce bâtiment à Cadix et de tâcher par ses bons offices auprès du gouvernement français d'avoir aussi les restes de cet équipage qui est à Brest. Notre consul a informé par cette occasion le ministre des relations extérieures de cet évènement et de cette cruelle situation où se trouve l'agent d'une nation amie et alliée

à la nôtre. Il n'est pas douteux que notre gouvernement prendra dans sa sagesse les mesures qu'il croira efficaces pour rendre service à cet allié et terminer le plus promptement possible cette malheureuse affaire, que nos ennemis d'ici cherchent à faire servir contre nous pour empêcher notre rapprochement avec cette Régence que les Juifs Bakri et Busnah nous assurent être prochain. Cette maudite affaire va nous tenir dans la perplexité et dans la crainte qu'on ne parvienne à gagner l'esprit de ce prince et lui faire faire quelque démarche qui trouble les cartes plus que jamais avec nous...

Le citoyen consul a eu des lettres du citoyen Devoize (consul de France à Tunis), et le citoyen Peïron, du citoyen Billur, des 15 et 16 du passé, à laquelle époque leur situation était encore la même qu'au commencement de la rupture, étant toujours renfermés avec le restant de la *nation dans le Fondouk*.

P. S. du 19 pluviose (8 février). — Aucune lettre de votre part, citoyens, par deux bâtiments venus, avant-hier et aujourd'hui, de Carthagène et d'Alicante, d'où on a su que le brick algérien a été relâché. Malgré cette nouvelle, le Dey n'a pas remis chez lui le consul d'Espagne, que les grands de la Régence ont fait passer, depuis le 14 du courant, pour malade auprès de ce prince, pour le tirer des fers et de la marine; et qui, en cette qualité, est à l'hôpital des esclaves; il faut espérer cependant qu'il ne tardera pas à l'y remettre...

Il n'y a encore rien de décidé sur les Français de Corfou et les impériaux ci-devant vénitiens. On a toujours grand espoir qu'ils seront relâchés, au moins après le Ramadan dont il ne reste plus que la moitié. Le tchaouche venu pour eux est encore ici. (Ibid. p. 30).

DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 29 ventôse, an VIII (20 mars 1800).

— Le citoyen consul est dans le même cas (sans argent et sans crédit), si le khaznadji ou la Régence, ne lui prête pas, pour le mois prochain, vis-à-vis des Français de la garnison de Corfou que nous avons eu la douleur de voir détenir ici, au moment qu'on nous flattait le plus de leur délivrance. Le Dey n'a rendu absolument que les ex-Vénitiens pris sous pavillon impérial et a refusé de rendre les Vénitiens pris du temps que la République de Venise existait encore et lesdits Français. Il ne veut, dit-on, relâcher ces derniers qu'après l'arrivée du brick algérien corsaire et de son équipage pris l'année dernière par notre escadre qui était alors réunie à l'espagnole et qui sortaient de la Méditerranée pour se rendre à Brest....

La véritable cause de notre discrédit total est le défaut d'acquittement des traites que ledit consul et moi avons fournies pour lesdites subsistances (celles du personnel français des concessions)....

P. S. du 30 ventôse (21 mars 1800). — Le consul, désespérant d'avoir une réponse favorable du khaznadji, a assemblé hier, après dîner, la Nation (1) et lui a exposé la situation des choses et

(1) *Procès-verbal de l'assemblée des citoyens français détenus à Alger, tenue chez le citoyen Molledo, chargé des affaires de la République française à Alger, le 29 ventôse an* VIII (20 *mars* 1800).

« Le chargé des affaires de la République française auprès de la Régence d'Alger, pressé par le besoin urgent de venir au secours de ses infortunés compatriotes qui sont aux travaux publics ou détenus au mépris de la garantie de la capitulation de Corfou, par les Russes et les Turcs ou des traités particuliers de la France avec la Régence d'Alger, assemble extraordinairement les officiers de la ci-devant partie de la garnison de Corfou, les agents et les principaux employés des concessions d'Affrique, le gérant et les commis de la maison française établie en cette échelle, et leur expose d'une part la désespérante situation de ses malheureux concitoyens et les moyens auxquels il a dû de les faire subsister jusqu'à ce jour, de l'autre, la méfiance outrée que le non payement de ses lettres de change sur le gouvernement français ou sur l'agence d'Affrique, a jetté sur son crédit, et enfin l'inutilité de ses démarches, de ses efforts, soit auprès des Consuls des puissances alliées de la France, des négociants les plus en crédit dans ce pays-ci, du premier ministre de la Régence, soit auprès du Dey même, pour les engager à empêcher que les Français en souffrance puissent manquer de pain au moins jusqu'à la réponse du gouvernement français aux nouvelles instances qu'il se propose de lui adresser par voye extraordinaire.

« Dans cet état de choses plus que critique, il ne reste au chargé

l'impossibilité où on était, — tous les moyens étant usés, — de continuer les subsistances à commencer du 1er du mois entrant, l'invitant à voir, si, par elle-même, elle ne pouvait pas y subvenir et éloigner encore pour quelque temps le coup fatal d'abandonner entièrement à la misère et à la faim nos malheureux concitoyens. A cette invitation, les individus qui pouvaient faire encore quelques sacrifices ont fait une souscription qui s'est montée à 4,000

---

d'affaires de la République qu'à déposer dans le sein de ses compatriotes assemblés, les inquiétudes que lui donne la dure nécessité dans laquelle il se trouve de cesser, dès après-demain, des secours qui ont absorbé jusqu'à la propriété de ses meubles, et à les inviter par tout ce que l'humanité et le patriotisme ont de plus sacré, à réunir leurs ressources particulières afin de parvenir à écarter de nos trop infortunés compagnons les horreurs de la faim et du désespoir qui les menacent, persuadé qu'à son exemple, ils aimeront, à cette occasion, à donner à notre gouvernement un témoignage éclatant de la confiance qu'il mérite à tant de titres, et à se promettre, que sensible au sort des Français qui sont ici, il se hâtera de tout réparer et de ne nous laisser aucune inquiétude aussitôt que l'état de notre détresse, de nos maux actuels lui sera connu. — *Signature de :* MOLTEDO. »

« Les Français soussignés, convoqués par le citoyen Moltedo, chargé des affaires de la République française, ont trop présent tout ce qu'il a fait pour faire oublier aux Français qui sont dans la peine à Alger, le malheur qui les y a conduits, pour ne pas saisir avec avidité la circonstance qu'il leur offre de lui en marquer publiquement leur reconnaissance ; ils ne peuvent que trouver à honneur de partager sa sensibilité pour les infortunés qui ne cessent d'être l'objet de ses sollicitudes et de mettre comme lui, toute leur confiance dans un gouvernement qui va obtenir enfin de faire de tous les Français un peuple d'amis, et pour qui, on n'y met aucun doute, les Français chargés de chaînes pour la cause de la liberté, ne seront plus un objet de compassion stérile. Tous animés du zèle le plus ardent pour soulager leurs frères dans leurs besoins instantanés désireraient pouvoir également goûter la satisfaction de venir à leur secours, et de grossir la somme de vingt-un mille deux cent francs dont les citoyens ci-après nommés garantissent le payement en leur propre et privé nom, au preneur des lettres de change qui seront fournies sur notre gouvernement jusqu'à la concurrence de la même somme, par le citoyen chargé des affaires de la République française, laquelle garantie aura lieu pour chacun suivant la quotité pour laquelle ses facultés et ses moyens actuels lui permettent de s'inscrire et de répondre ainsi qu'il suit :

piastres fortes qui sont nécessaires pour la subsistance des Français de Corfou et de ceux des concessions. Il a été délibéré ensuite qu'on enverrait copie du procès-verbal de cette assemblée au premier consul de la République et au ministre des relations extérieures ainsi qu'à ceux de la guerre, de la marine et de l'intérieur que ces subsistances regardent, et une aussi à l'Agence. Le consul fera expédier d'Espagne un courrier extraordinaire pour porter

---

Savoir :

	francs.
Pirouze, lieutenant d'artillerie, pour	225
Astoin-Sielve, chancelier de ce commissariat, déjà en avant pour 3,000 piastres fortes, valeur d'une traite du citoyen chargé des affaires de la République, relative aux subsistances, laquelle traite n'est point encore acquittée, quoiqu'échuë depuis environ sept mois, pour	1,050
Peiron, agent principal des concessions d'Affrique, caution d'une traite de mille piastres fortes, sur l'agence d'Affrique, aussi relative aux subsistances, outre environ 500 piastres déboursées pour le même objet	5,200
Guibert, agent du comptoir de Bonne	5,200
Franz, chancelier de la colonie de la Calle	525
Raimbert, caissier du comptoir de Collo	1,050
Paret, régisseur de la maison de commerce française . . .	7,425
Bonfort, commis dans la même maison	525
Francs	21,200

« Le citoyen Moltedo ayant connaissance que pour ce payement la plupart affectent les seules ressources qui soient ici en leur pouvoir, ou qu'ils peuvent se procurer, voudra bien le représenter au gouvernement et ne pas lui laisser de doute que dépourvus eux-mêmes de tous moyens de subsister après ce débours, ils ne sauraient s'il devenait inévitable, qu'avoir retardé de deux mois les horreurs de la faim et de la misère pour leurs concitoyens et pour eux-mêmes.

« Les agents des concessions d'Affrique ne seraient pas étonnés que les personnes qui ont détourné de leur véritable application le produit des denrées et marchandises qu'ils ont laissées dans les comptoirs, et qui tant de fois ont marqué l'oubli des belles promesses qu'elles ont faites aux employés des concessions, ne fussent parvenues par leur influence directe ou indirecte à persuader au gouvernement, dans la vuë de le rendre sourd aux besoins des Français, ce qu'elles ont assez méchamment répandu ici pour fermer à la Nation tout accès ou crédit même particuliers, que les agents avaient des moyens considérables qui pouvaient dispenser d'aller à d'autres, pour les secours

ses dépêches, afin de pouvoir en avoir la réponse et des secours, au moins à la fin du second mois, cette ressource qu'il vient d'avoir étant la dernière; les individus qui ont fait cette avance sur le peu de crédit qu'ils ont ici n'étant pas à même d'en faire d'autres.

N'épargnez point, je vous prie, citoyens, vos sollicitations et vos instances auprès du ministre de l'intérieur pour qu'il fasse acquitter à son échéance la traite que fournira le consul sur

---

nécessaires. Le citoyen chargé des affaires de la République, a vu, par lui-même, la manière cruelle dont les employés des concessions ont été dépouillés, surtout les agents, pour pouvoir en rendre témoignage; et à cet égard, ils ne sauraient mieux faire que de se rapporter entièrement à sa justice pour justifier auprès du gouvernement de leur situation particulière et de leurs sentiments.

« Les soussignés osent espérer que le citoyen chargé des affaires de la République, en mettant sous les yeux du gouvernement la situation pénible des Français, ne refusera pas d'être auprès de lui, l'organe de leur dévouement, et qu'il se plaira aussi de lui exprimer que si les uns regrettent de ne pouvoir, dans ce moment, exposer leur vie pour les nouveaux triomphes des armes de la République, les autres ne gémissent pas moins en attendant de pouvoir encore contribuer par leurs travaux, à répandre dans leur patrie, l'abondance et les richesses du commerce.

« *Signatures de :* Lecointe, secrétaire ; Peïron, agent principal des concessions d'Affrique ; Guibert, agent du comptoir de Bonne; le capitaine commandant la 15e compagnie du 3e régiment d'artillerie à pied; Destu; Fuginier, lieutenant de vaisseau; Le Maye, 1er lieutenant au 3e régiment d'artillerie; Amiel, commis de l'agence de la Calle; Feroure, lieutenant à la 79e demi-brigade; Oirat, officier de santé des concessions; Gierra, drogman à la Calle; Grenat, commis du comptoir de la Calle; Rene, commandant de la 7e compagnie sédentaire; Fieffé, capitaine en second de la 15e compagnie au 3e régiment d'artillerie à pied; Creudié, lieutenant de la 8e compagnie d'artillerie sédentaire; Milliuze, lieutenant, commandant un détachement de la 1re compagnie d'ouvriers ; Gordes; Bogerou, lieutenant de la 9e compagnie d'artillerie sédentaire; Raimbert, trésorier au Collo ; Franz, chancelier de la Calle ; Jean-Baptiste Bonfort, commis dans la maison Gimon ; Joseph Paret ; Turrel, chancelier de Bonne ; [illegible] agent au Collo; Gondon, trésorier à Bonne; Rochas, garde-magasin à Bone ; Gautier, trésorier à la Calle ; Astoin-Sielve, [illegible] *Archives du Consulat de France*, par A. Devoulx,

lui pour le montant de ce qui complétera ladite somme de 4,000 piastres fortes, que l'objet pour lequel elles sont données rend sacrées.

Salut et fraternité.

P. S. du 6 germinal an VIII (27 mars 1800). — Ce qui revient, citoyens, de la susdite souscription de 4,000 piastres fortes pour la subsistance des employés des concessions se monte à 1,400 piastres fortes pour lesquelles le citoyen consul a fourni sur l'Agence, hier, une traite de 7,350 francs en faveur d'Israïl Sasportès, sujet algérien, payable à 35 jours de vue, valeur effective en espèces sonnantes et métalliques. La piastre forte a été évaluée à 5 fr. 25 c., valeur ordinaire en France, et non à Alger où elle est comptée sur le pied de 5 fr. 62 c. 1/3 ; à cause qu'elle y vaut 5 pataques chiques et que la pataque chique a toujours été évaluée à 1 fr. 12 c. 1/2. Le dit consul a prévenu en même temps le ministre de l'intérieur de cette opération, afin qu'il donne les ordres pour qu'on y fasse tout honneur à son échéance et qu'il fasse passer au plus tôt ici des secours subséquents, sans lesquels nos malheureux citoyens et nous mêmes ne pourrons point sortir des horreurs de notre situation. (Ibidem, p. 31).

M. Dubois-Thainville, nommé consul-général en remplacement de M. Moltedo, par arrêté directorial du 24 fructidor an VI (10 septembre 1798), avait été empêché par l'état de guerre, de rejoindre son poste. Il avait attendu à Marseille que les événements lui permissent de se rendre à Alger. Il y arriva le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), porteur de la lettre suivante (1) :

Bonaparte, premier Consul de la République française, à Moustafa-Pacha, Dey d'Alger.

« Illustre et magnifique Seigneur,

« L'état de guerre survenu entre la République française et la Régence d'Alger, ne prit point sa source dans les rapports directs des deux Etats, il est aujourd'hui sans motif.

---

(1) Cette lettre dont l'original existe à la Bibliothèque d'Alger a déjà été publiée dans la *Revue africaine*, t. VI p. 128.

« Contraire aux intérêts des deux peuples, il le fut toujours aux inclinations du gouvernement français. Persuadé qu'il l'est pareillement aux vôtres, je n'hésite point à donner au citoyen *Dubois-Thainville* l'ordre de se rendre près de vous avec des pleins pouvoirs pour rétablir les relations politiques et commerciales des deux Etats, sur le même pied où elles étaient avant la rupture.

« J'ai la confiance que vous ferez à ce négociateur le même accueil que j'aurais fait à celui de vos sujets que vous auriez chargé d'une semblable mission près de moi.

« Recevez, illustre et magnifique Seigneur, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

« Donné à Paris, au palais National des Consuls, sous le sceau de la République française, le 15 floréal an VIII de la République (5 avril 1800).

« *Signatures de :* Le premier Consul, BONAPARTE. — Par le premier Consul, le Secrétaire d'Etat, HUGUES, B. MAZET. — Le Ministre des relations extérieures, CH. MAN. TALLEYRAND. »

— LE GÉNÉRAL BONAPARTE AU CITOYEN TALLEYRAND (1).

Genève, 20 floréal an VIII (19 mai 1800).

J'ai lu le rapport que vous m'avez remis sur les moyens de négocier la paix avec les Régences barbaresques. Il me paraît extrêmement important de rétablir cette paix. Je vous renvoie votre rapport; j'en approuve les dispositions qui sont fort bonnes; mettez-les à exécution.

BONAPARTE.

— ASTOIN SIELVE A L'AGENCE D'AFRIQUE.

Alger, 30 messidor, an VIII (19 juillet 1800).

— Citoyens, le citoyen Dubois-Thainville est arrivé le 24 du courant par la voie de Mayorque, après avoir eu le bonheur de se dépêcher des mains du gouverneur de Mahon où il avait été [illegible] par une frégate anglaise, en trompant la sagacité de ce

[illegible] de Napoléon, t. VI p. 330.

gouverneur à qui il a fait accroire qu'il était un émigré sous la protection des anglo-américains. Cet envoyé a eu son audience le 27 et n'a pu encore rien conclure. S'il n'est pas muni de pleins pouvoirs et qu'il n'ait pas ordre d'accorder les sacrifices pécuniaires qu'exige le Dey, il est tout à craindre que sa mission ne manque absolument et que nous ne nous retrouvions plongés de nouveau dans les peines et dans les angoisses. Jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'il soit en mesure de nous procurer même les secours alimentaires dont nous avons un extrême besoin, le Dey ayant cessé depuis son arrivée de fournir les 1,000 piastres fortes qu'il avançait depuis deux mois au citoyen Molledo pour cet objet. Il n'a eu ordre du ministre des relations extérieures que de prendre une note de toutes les traites fournies et non acquittées et des autres sommes dûes et de se faire donner un aperçu des dépenses journalières locales qu'on fait. Je lui ai donné une note de toutes celles qui regardent l'Agence....

Il est arrivé le 26 du courant (15 juillet) un tchaouche de la Porte, porteur de cinq firmans dont un était pour réclamer lesdits Français de Corfou : il n'a rien obtenu de l'objet de sa mission et a eu ordre de partir aujourd'hui pour Tunis, pour où il s'est mis ce matin en route, par terre, malgré les représentations qu'il a faites qu'il était encore extrêmement fatigué de son voyage. On s'est expliqué clairement ici qu'on n'obéissait aux ordres de la Sublime Porte que lorsque cela leur convenait.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 13 thermidor an VIII (1er août 1800).

Citoyens, ma lettre du 30 du passé était déjà fermée et remise, lorsque le lendemain nous sûmes officiellement qu'il avait été conclu avec cette Régence une trêve illimitée (1).... L'on a

(1) *Enregistrement de l'armistice illimité, conclu le premier thermidor an huitième* (20 *juillet* 1800), *entre la Régence d'Alger et la République française.*

« D'ordre du citoyen Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales de la République française à Alger, chargé de traiter la paix avec cette Régence, Nous, chancelier de ce com-

beaucoup d'espoir sur le pays que cette trêve sera suivie de la paix..... Ledit Peïron vous a fait part aussi qu'il est question de rétablir les comptoirs des concessions et ne vous laisse pas ignorer que cela ne pourra pas se faire sans beaucoup de dépense, surtout pour la place de La Calle où l'on assure qu'il n'existe plus que les quatre murailles du gouvernement. Il faudra d'ailleurs bien du temps pour remettre les choses sur un pied passable.....

P. S. du 21. — Nos Français de la garnison de Corfou ont été enfin remis en liberté le 18 du courant, à la sollicitation du citoyen Thainville, cet envoyé fut le même jour pour remercier le Dey qui lui dit, pour faire valoir cette action de sa part, qu'il les avait refusés à trois firmans de la Porte et que c'était à la considération, *per facia de lo re di Bonaparte*, qu'il les avait

---

missariat, soussigné, avons enregistré l'armistice illimité conclu aujourd'hui entre cette Régence et la République française, par le canal du citoyen Thainville, et dont le contenu est de la teneur qui suit.

« Armistice illimité conclu entre Son Excellence Mustafa-Pacha, Dey d'Alger, et le citoyen Charles-François Dubois-Thainville, commissaire général des relations commerciales chargé de traiter la paix avec cette Régence.

« Article 1er. — A partir d'aujourd'hui, toutes les hostilités cesseront entre les deux Nations.

« Art. 2. — Il sera sur le champ donné par le Dey, des ordres à tous les Reys de ses corsaires, de respecter le pavillon français, comme le citoyen Dubois-Thainville s'engage à faire deffendre, par son gouvernement, à tous les commandants des armements de la République, de courir sur ceux d'Alger.

« Art. 3. — Tout bâtiment pris de part ou d'autre après le trente messidor sera rendu avec son équipage et sa cargaison.

« Art. 4. — En attendant la paix définitive, les bâtiments d'Alger seront reçus dans les ports de France, comme ceux de la République seront admis dans les ports de cette Régence.

« Art. 5. — Dans le cas de rupture du présent armistice, il est convenu qu'il sera réciproquement donné avis de la reprise des hostilités trente jours avant qu'elles recommencent

« A Alger, le premier thermidor an huitième de la République française. — Signés : Mustafa-Pacha Dey, gouverneur d'Alger, la bien-gardée, et Ch. Fr. Dubois-Thainville, Com. gén., revêtu des

relâchés. Le lendemain, un bâtiment ragusais venant de Barcelone a apporté tout l'équipage du brick corsaire algérien, qui était à Brest, que la France avait rendu à la sollicitation de l'Espagne. Tous ces Algériens se louent infiniment de la manière dont ils ont été traités pendant leur séjour en France. Je suis persuadé que le plus grand nombre regrettera d'avoir été obligé de la quitter. Il n'en sera pas de même de nos Français (par rapport à Alger).

— Du même a la même.

Alger, 2 fructidor an viii (20 août 1800).

Citoyens, l'original de ma susdite vous a passé par Alicante et je vous en envoie le duplicata par Mayorque.

---

pleins pouvoirs du gouvernement français pour traiter la paix avec cette Régence.

« Enregistré, etc. — *Signé :* Astoin-Sielve. »

« Nous, Charles-François Dubois-Thainville, commissaire général et envoyé de la République française près le Dey et la Régence d'Alger à l'effet de traiter de la paix.

« Déclarons qu'il vient d'être conclu entre cette Régence et la République française, une suspension d'armes et cessation d'hostilités. En conséquence, prions et requerrons tous les commandants des armements de la République et ceux des particuliers, de respecter les personnes et les propriétés des sujets algériens qui ne seraient point en contravention avec les lois de la guerre, etc.

« Donné à Alger, le premier de thermidor de l'an huit de la République française (20 juillet 1800). »

« 1er fructidor an viii (19 août 1800). Réquisition du citoyen Dubois-Thainville, commissaire, etc., pour laisser passer le brigantin Danois der Fried (la Paix) et ne point inquiéter en aucune manière Sidi Khadgy Bram Capoudan, ambassadeur de Son Excellence Moustafa-Pacha, Dey de cette Régence, ni sa suite, qui se trouvent embarqués sur le dit bâtiment et destinés pour Londres ou pour tout autre port d'Angleterre. »

« Après deux mois de négociation, les bases de la paix furent arrêtées. M. Dubois-Thainville considéra la réconciliation comme définitive et fit enregistrer sa commission de *chargé d'affaires* à la chancellerie du Consulat de France à Alger. » — *(Archives du Consulat de France*, par A. Devoulx, p. 137).

Depuis sa date, les discussions qu'il y a entre cette Régence et les Anglais ont engagé le Dey à différer l'envoi à Constantinople de l'oukil Hardj de la marine qui se préparait depuis cinq à six jours à y passer sur un bâtiment ragusais, avec les présents de ce prince pour son avènement au trône et à expédier le ci-devant amiral de cette Régence pour Londres, pour y discuter avec le Roi, à droiture, des prétentions mutuelles des deux nations.

Les Anglais ont tâché de rendre inutile la mission du citoyen Dubois-Thainville et prétendaient même exiger du Dey qu'il le renvoyât. Mais ce souverain ne les a nullement écoutés et leur a répondu qu'il était maître dans son pays et qu'il ne se laisserait pas faire la loi. Et, à la suite de cette altercation, le Dey s'est raccommodé momentanément avec les Danois à qui il a rendu les trois bâtiments qu'il leur détenait ici et dont un est parti hier pour Londres avec son ambassadeur....

Nous espérons d'apprendre bientôt que la lettre du Dey au Bey de Tunis aura fait son effet et que notre consul et nos concitoyens renfermés depuis dix-neuf mois auront été mis en liberté de la manière que nous le sommes ici. (R. AL. p. 32).

— Du même a la même.

P. S. du 11 à une lettre d'Alger, 9 fructidor an VIII (9 août 1800).

Nous sommes menacés d'un bombardement ou au moins d'une canonnade de la part des Anglais : d'après la lettre de l'amiral Keith au Dey, reçue hier vers le midi, dans laquelle il lui annonce qu'il partira 48 heures après la frégate qu'il lui expédiait pour porter cette lettre. On s'attend à tout moment à voir paraître l'escadre anglaise qui est à Mahon : on se prépare ici à se défendre ou au moins à obtenir la composition la moins onéreuse. L'amiral s'attache principalement à ce qu'on lui rende les Napolitains et les Maltais pris avec son passavant.

— Du même a la même.

Alger, 19 fructidor, an VIII (6 septembre 1800).

Citoyens, je vous ai annoncé le 11 de ce mois par le bâtiment ragusais parti le lendemain pour chez vous avec les Français de

Corfou, la menace faite par l'amiral Keith contre Alger. Je viens vous informer aujourd'hui que bien loin que cet amiral l'ait exécutée, il s'est empressé d'envoyer le consul de sa nation avec les intentions les plus pacifiques, chargé de faire des présents considérables, tant pour l'avènement du Dey au trône (présents qui n'avaient pas été encore faits que pour son installation dans sa place de consul, de raccommoder les affaires le mieux qu'il pourrait et de ne point insister sur la reddition des Napolitains et Maltais pris avec des passavants anglais.

Cette conduite a surpris tout le monde. Ces gens-ci (les Algériens) ont montré dans cette affaire de la fermeté et du courage ; ils étaient tous préparés à bien recevoir les Anglais, s'ils s'étaient présentés avec des vues hostiles. On ne saurait dépeindre l'étonnement général, lorsque le 13 après-midi, au lieu de l'escadre anglaise l'on vit arriver une simple frégate. Les Anglais ont voulu excuser la bravade de leur amiral en faisant courir le bruit qu'au moment de mettre à la voile avec toute son escadre et 25,000 hommes de débarquement, il avait reçu ordre de son gouvernement de porter toutes ces troupes au Levant. Cette belle équipée fera époque dans l'histoire. Elle a été fort avantageuse aux Busnah et Bakri qui ont obtenu trois passeports pour faire naviguer trois de leurs bâtiments sous les pavillons qu'ils voudront, même sous le pavillon français.

On prétend même qu'il y a un entendu entre eux pour leur chargement du bâtiment ragusais, parti de Marseille, arrêté et conduit à Mahon ; ils paraîtront publiquement le racheter, mais on leur rendra ensuite le montant de ce qu'ils auront déboursé pour cela.

Telles sont les opérations des Anglais dans ce pays-ci : la plus petite nation n'aurait pas montré tant de faiblesse. Ils ont poussé la complaisance, vis à-vis de ce gouvernement, jusqu'à promettre un brick et une frégate pour porter l'oukil Hardj de la marine à son ambassade à Constantinople.

Ces bâtiments doivent être ici dans une douzaine de jours au plus tard.

Vous aurez été sans doute, en peine pour nous, tandis que nous étions ici fort tranquilles....

Le raccommodement des Anglais n'a pas nui jusqu'à présent aux opérations de notre envoyé. On prétend que leur consul a déclaré qu'il ne venait point le contrecarrer et qu'il a ajouté que nos Français de Corfou, bien loin d'être inquiétés, s'ils étaient rencontrés par quelque armement anglais, il y avait ordre de les escorter, même jusqu'à Marseille....

La frégate anglaise a remis à la voile le 17 pour Mahon.

Notre commissaire et toute la nation (française) de Tunis ont été remis en liberté, comme nous le sommes ici, à l'arrivée de la lettre du Dey au Bey de cette Régence....

P. S. Nous venons d'apprendre que les propriétés algériennes seront respectées par les Anglais sur toute sorte de bâtiments, même sur ceux entrant dans un port bloqué, ou en sortant. C'est une victoire complète pour ces gens-ci. (IBIDEM, p. 33).

P. S. du 10 vendémiaire (2 octobre) à une lettre du 2 (24 septembre):

— Avant-hier (le 20 septembre 1800), citoyens, a été le jour heureux qui nous a procuré notre entière liberté. La paix a été conclue ce jour-là; et nos relations politiques et commerciales avec cette Régence ont été rétablies sur l'ancien pied. Il est libre à tous les Français détenus jusqu'ici de s'en aller ou de rester. Les concessions sont rendues: on pourra y envoyer du monde quand on le jugera à propos. Le citoyen Peïron vous parlera en détail des mesures qu'il y a à prendre pour les restaurer. Il compte passer en France, ainsi qu'une grande partie des employés, aussitôt qu'ils auront une occasion favorable pour cela.

Vous devez être informé à ces heures de la trêve illimitée conclue par le citoyen Devoize avec le Bey de Tunis qui ne tardera certainement pas à faire sa paix.

P. S. du 12. — Il vient d'arriver de Toulon un navire de la République, ayant à bord le citoyen Chaber, chef de bataillon, porteur d'un pli pour le citoyen Thainville, notre commissaire.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 1er frimaire, an IX (22 novembre 1800).

.... J'ai vu.... que mes traites sur l'Agence ont été enfin payées. Vous aviez bien raison, citoyens, de croire que j'apprendrais cette nouvelle avec plaisir, puis qu'elle pourra être un acheminement au rétablissement de notre crédit ici. Il aurait été entièrement rétabli, si on avait appris en même temps que les frais de protêts de ces traites et de leur retard de paiement avaient été payés et que l'Agence avait reçu des fonds pour faire honneur à celles que l'on sera dans le cas de fournir sur elle. Il faut espérer qu'on ne tardera pas à le savoir et à nous trouver ici dans une bonne passe sur l'article *fonds*....

Vous n'avez pas tardé à apprendre, citoyens, la conclusion de la paix définitive avec cette Régence que le citoyen Thainville a négociée avec sagesse et prudence; avec les talents qui lui sont naturels, on ne pouvait qu'attendre une heureuse issue de sa négociation; il ne lui reste pour la consolider qu'à recevoir les présents qu'il a promis, au nom du gouvernement, au Dey et aux grands et autres personnes de cette Régence et qui sont impatients de les voir arriver; surtout son excellence (le pacha) qui n'a pas la patience pour partage, aimant que les choses se fassent au plus vîte et étant pressé de jouir. Tous les citoyens des concessions aiment à croire que cette paix leur procurera promptement l'acquittement de leurs appointements de deux ans et de leur arriéré de subsistance de cinq mois dont ils ont grand besoin, comme je vous l'ai déjà marqué.

Vous apprendrez, citoyens, que le Bey d'Oran avait formé le projet de s'évader; ce projet ayant été avorté, il s'est renfermé dans un des châteaux de cette ville là, où il est entouré et resserré de près; l'on a même dit qu'il avait été obligé de se rendre. Mais cette dernière nouvelle ne s'est pas confirmée. L'agha a marché et le caïd de Tlemsen fait Bey d'Oran.

Les Danois viennent de finir leur affaire d'un corsaire algérien qu'ils avaient fait perdre sur Tunis; les uns disent pour 60,000 piastres fortes et les autres pour 50,000 seulement. Le Dey en voulant absolument 120,000, et ce corsaire n'avait coûté que 12,000 piastres dites. Il est vrai qu'il y avait eu huit à dix Algériens de tués dans cette action pour lesquels ce prince exigeait 12,000 piastres fortes par tête. Il faut, comme vous voyez, citoyens, d'énormes sacrifices pour se soutenir ici.

P. S. du 3 frimaire, an IX (24 novembre 1800) à une lettre du 1er dudit :

— Il s'est confirmé et vérifié que le Bey d'Oran est saisi. Dieu sait comment il la passera.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 27 frimaire, an IX (18 décembre 1800).

Elle est (une lettre adressée au citoyen Molledo) du citoyen Devoize qui n'était pas encore parvenu au 9 de ce mois, à signer la paix avec le Bey de Tunis, dont le 1er ministre, Moustapha Khodja, est mort. Nous savons arrivé audit Tunis, depuis environ le commencement de ce mois, sur un bâtiment impérial manquant de Constantinople depuis trois mois et demi, un capidji Bachi de la Porte qu'on dit être chargé de réclamer le montant et les frais des bâtiments impériaux pris par les Algériens, pour lequel objet vous n'ignorez pas qu'il est venu inutilement plusieurs tchaouches. Des personnes qui veulent qu'on leur ait des obligations et qui aiment toujours à faire parade de leur crédit et pouvoir, prétendent qu'il a des ordres contre nous; mais qu'elles saurait les rendre inutiles et qu'elles le feront repartir, presqu'aussitôt son arrivée, comme il sera venu. Nous verrons ce qui en sera. Il est vrai qu'à présent, plus que jamais, tous les pouvoirs sont concentrés dans les mains de ces personnes ou pour mieux dire d'une d'entre elles qui peut faire et défaire tout à son gré (1)....

Dans le moment que je vous écris, le khaznadji vient d'envoyer en présent à notre commissaire une jument; il a eu le choix sur deux, dont la seconde a été envoyée ensuite, sous le même titre, au consul d'Espagne. Un présent de chevaux — et surtout de juments — de la part d'un grand de la Régence est tout-à-fait extraordinaire; car ils ne donnent ordinairement que des couvertures de laine, peaux de lions ou tigres et autres bagatelles. Cela ne désigne pas de mauvaises dispositions à l'égard des nations de ces représentants.

(1) Il s'agit ici des juifs Bakri et Busnah, de ce dernier surtout.

On s'est contenté de dépouiller le Bey d'Oran de tout son or, de tous ses bijoux et marchandises, sans toucher à ses maisons et meubles, et de l'envoyer en exil avec toutes ses femmes et ses enfants à la Bélida (Blida), jolie ville à huit lieues d'ici, dans l'intérieur.

— DU MÊME A LA MÊME.

Alger, 13 nivose, an IX (3 janvier 1801).

.... Votre recommandation, citoyens, de maintenir l'ordre et l'union parmi les employés jusqu'au moment de leur retour à leurs postes respectifs sera exécutée, si jamais mon intervention est nécessaire. Jusqu'à présent, elle ne l'a pas été, le citoyen Peïron ayant su les conserver parmi ces employés qui se sont généralement assez bien comportés.

.... Le tchaouche dont il est question dans ma dernière du 27 frimaire n'est pas encore arrivé; il vient par terre, dit-on...

Le citoyen Granet est parti par terre pour Bône, il y a 8 à 9 jours; il est avec une caravane qui va à Constantine. Sa mission est de visiter La Calle pour savoir dans quelle situation elle se trouve et quelles sont les réparations dont elle a besoin et d'examiner ce qui existe encore à Bône des effets des concessions....

P. S. du 20. — Le capitaine Peirencelles est parti ce matin pour Oran avec un vent favorable; il donne passage à 22 employés des concessions qui se rapatrient.

Ici finit le cahier de correspondance, R. AL. — Commencé le 6 vendémiaire, an VI (27 septembre 1797) et terminé le 13 nivôse, an XI (3 janvier 1801). Maintenant, c'est dans la correspondance de Napoléon Ier que nous allons recueillir nombre de documents, non moins intéressants sur les rapports de la Régence d'Alger avec le Consulat et l'Empire.

A. BERBRUGGER.

(A suivre).

APERÇU

SUR LES

PREMIERS CONSULATS FRANÇAIS

DANS LE LEVANT

ET LES ÉTATS BARBARESQUES.

On désignait au Moyen-âge, par le titre de *juges consuls* ou *consuls marchands*, les juges des tribunaux spécialement institués dans presque toutes les villes maritimes du midi de l'Europe pour juger les contestations commerciales, et par celui de *consuls d'outre mer* ou *consuls à l'étranger*, les officiers envoyés par des villes indépendantes ou les Etats souverains, dans les ports ou villes de commerce d'un pays étranger, pour y veiller aux priviléges de la nation, pour protéger le commerce et la navigation, et prononcer sur les différends entre les nationaux (1).

Il y avait aussi les *consuls de mer*, magistrats embarqués sur les navires et chargés d'y maintenir le bon ordre, pendant toute la durée de la navigation (2).

(1) A. de Miltitz, *Manuel des consuls*, t. I p. 6.

(2) Voir nomination par le Viguier et le conseil de la ville de Marseille au nom du roi de Sicile, de Hugues Borgonion, marchand de Marseille, aux fonctions de consul pour le voyage qu'il doit faire à Bougie sur un navire appartenant à Hugues la Rue et ses associés. — *Traités de paix et de commerce des chrétiens avec les arabes.* p. 91, par L. de Mas-Latrie.

Les *consuls à l'étranger* résidaient au milieu de leurs nationaux et de leurs marchandises au *Fondouck* (établissement commercial), dont la haute surveillance leur appartenait. Ils étaient à la nomination de l'autorité de leur pays, et jouissaient quelquefois du droit d'instituer directement des vice-consuls ; ils avaient charge d'administrer la colonie, de remplacer vis-à-vis d'elle et vis-à-vis des indigènes la souveraineté même de la patrie, de rendre la justice entre ses nationaux, de recevoir par eux ou par leur chancelier, notaire, secrétaire ou écrivain, les actes de la compétence civil, de dresser, par exemple, les inventaires après décès et de recueillir les successions *ab intestat*, enfin de défendre d'une manière générale les intérêts des absents et des présents vis-à-vis de la douane et des gouvernements musulmans.

Les traités leur reconnaissaient, à cet effet, le droit de voir le Sultan une fois au moins par mois et de lui exposer les doléances et les observations de ses nationaux. Dans toutes les questions de juridiction au civil et au criminel, les consuls seuls connaissaient du procès entre leurs nationaux (1).

Il n'y a aucun doute que les *premiers consulats à l'étranger* ont été établis *dans le Levant*, mais il serait très difficile de décider lequel des peuples chrétiens a eu le premier des consuls dans les ports orientaux et dans quelles années, ces consulats du Levant ont été fondés. Selon toutes les probabilités, il n'en a été fondé aucun, et pendant plusieurs siècles, il n'y a eu rien de stable ni de fixe à cet égard. Vraisemblablement, on se bornait à stipuler pour un certain temps avec le seigneur du port ; on renouvelait la convention qui passait ensuite en coutume. Une guerre, une invasion, même de simples querelles détruisaient le *consulat ;* en renouant les relations interrompues, en reprenant de l'influence, on cherchait à le rétablir. Plus tard, l'institution fut fondée ou du moins confirmée et consolidée, par des traités qui réglaient les relations commerciales entre Chrétiens et Sarrazins, entre l'Occident et l'Orient. Ces conventions furent souvent renouvelées ; des hostilités ou des actes d'injustice en détruisaient ou suspendaient

(1) L. de Mas-Latrie, p. 86.

les stipulations; mais dès que l'on s'était réconcilié, on se hâtait de dresser de nouveaux contrats.

De toutes les villes de la France méridionale — Marseille, Narbonne, Montpellier, Aigues-Mortes, — qui faisaient au moyen-âge, le commerce, établissaient des comptoirs et instituaient des consuls dans les pays barbaresques, en Egypte, en Syrie, Marseille mérite, par son importance commerciale, de fixer plus particulièrement notre attention. L'exposé de ses coutumes nous apprend qu'à Marseille, la nomination des *consuls à l'étranger* appartenait au Podestat (1), (magistrat principal de la ville), qui procédait à leur choix du consentement des syndics, conseillers, et chefs de métier et autres officiers de la ville.

Les consuls devaient être choisis dans les meilleures familles de Marseille.

Dès le XIIIe siècle paraît dans les statuts marseillais la règle conservée par la législation française, de ne pas confier les fonctions de consul à des sujets intéressés personnellement dans les affaires de commerce et de courtage (2).

Les consulats, que les statuts de la ville de Marseille citent, sont ceux de Syrie, d'Alexandrie, de Ceuta et Bougie.

On adjoignait aux consuls des conseillers élus dans la même forme qu'eux.

Dans le cas où des négociants marseillais, au nombre de dix et même de vingt, établis dans un lieu où il n'y avait pas de consul, éprouvaient le besoin d'un consulat, ils pouvaient se réunir en assemblée et élire entre eux un consul provisoire qui devait être Marseillais. Cet agent, ainsi choisi, avait tant sur les marchands de l'échelle que sur ceux qui y abordaient, la même autorité que les consuls ordinaires, jusqu'à ce que le Recteur de Marseille eut eu le temps de pourvoir au consulat en la manière accoutumée.

---

(1) Le titre de *Podestat* que portaient spécialement les magistrats de Venise et de Gênes, chargés d'administrer la justice, fut transporté dans plusieurs villes de Provence. Il signifiait *souverain magistrat*, à Marseille.

(2) Mery et Guindon, *Hist. des actes de la municipalité de Marseille*, t. II., p. 205 C. F. t. III, p. 77

Lorsqu'en 1257 la ville de Marseille se soumit au comte Charles d'Anjou, par le traité intitulé le *chapitre de la première paix*, elle stipula, indépendamment de la garantie de ses franchises, la ratification expresse du statut relatif à l'établissement *des consuls en pays étranger*; c'est au titre XLIX où il est spécifié que « son Viguier, assisté au tribunal des Six, continuera, à la réquisition du conseil de la communauté, à nommer des consuls des voyages hors de Marseille, lesquels, dehors de son territoire, gouverneront ceux qui seront sous leurs consulats » (1).

Les mêmes priviléges se trouvent confirmés dans le *chapitre de la seconde paix* de 1262 avec la clause que les consuls prendront *de lui* (Charles d'Anjou), ou de son *viguier*, des lettres de confirmation (2).

Les successeurs de Charles ne traitèrent pas moins favorablement les Marseillais, si l'on en juge par des lettres patentes de 1301, qui confirment en leur faveur les *chapitres de paix* et le droit qu'ils avaient obtenus d'établir une loge à Naples. Les mêmes avantages leur furent assurés par Robert, en 1300; par la reine Jeanne, en 1343; par Louis Ier, en 1384; par Louis II, roi de Jérusalem et ensuite comte de Provence, en 1409; par Louis III, par René le Bon et par Charles du Maine. Mais après que la Provence eut passé dans le domaine des Rois de France, on ne trouve plus rien ni dans les chartes ni dans l'histoire qui ait trait à cette matière (3).

Au milieu du XVIe siècle, les consulats devinrent des charges vénales (4), des offices transmissibles de particulier à particulier, moyennant finances (5). Le consulat d'Alger fut la propriété des Religieux de l'ordre de la Sainte Trinité jusqu'à la fin du XVIIe siècle (6).

---

(1) Pouqueville, *Mémoires histor. et diplom. sur le commerce et les établissements français au Levant*, p. 543.

(2) id. id.

(3) Pouqueville, p. 543.

(4) Id. p. 556.

(5) Flassan. *Hist. générale et raisonnée de la diplomatie française*, 2e édition, t. VII., p. 32.

(6) Pouqueville, p. 556.

Veron de Forbonnais s'exprime ainsi dans son excellent ouvrage sur les *finances* de la France (1) :

« Les consulats du Levant, ainsi que les autres avaient été érigés en charge héréditaire dans un temps où l'esprit de finance dominait à la faveur des besoins. Les consulats se vendaient et s'achetaient comme un effet public et on les faisait exercer par des commis ou des fermiers, qui, sans s'intéresser au bien du commerce et de la nation, se servaient de leur autorité pour exercer des monopoles. »

Les fonctions consulaires étaient confiées d'abord à des individus du choix des armateurs et des capitaines de navires qui s'arrogeaient aussi le *droit de les destituer*; ils furent ensuite élus par les *Chambres de Commerce* ; mais ces emplois étant devenus précaires et dépendants des caprices de quelques négociants cupides, les *Consuls* pour s'assurer de la stabilité de leur office se mirent sous la protection immédiate du Roi, qui leur fit délivrer des commissions par le département de la marine. (*Manuel des Consuls*, II. 414, par Alex. de Miltitz, Londres, 1838.)

C'est sous le règne de Henri IV, que les secrétaires d'Etat commencèrent à disposer des *consulats au Levant*, à l'exclusion des ambassadeurs qui jusqu'alors étaient investis de ce privilège. Cette prérogative cessa avec François de Gontaut-Biron, baron de Salignac.

Les traités et les priviléges en vertu desquels, au Moyen-âge, les villes de la France méridionale faisaient le commerce, établissaient des comptoirs et instituaient des consuls dans les pays barbaresques, étaient le résultat des négociations que ces villes entamaient et suivaient en leur propre nom sans l'intervention ou l'autorisation des Rois de France. Ces derniers néanmoins ne restaient pas indifférents aux progrès de ce commerce, — et leur accordaient toute protection d'une manière générale.

Saint Louis, pendant sa captivité (5 avril 1250 à 5 mai 1251), traita avec le Sultan d'Egypte pour l'établissement de deux consuls destinés à résider, l'un à Tripoli, et l'autre à Alexandrie. Il fut en conséquence stipulé que « les consuls seraient reconnus seuls et privativement à tous les autres, qu'aulcunes nations estrangères ne pourraient y trafiquer suerement et librement que soubz leur protection. » (Pouquevilie, p. 542).

(1) Veron de Forbonnais. *Recherches et considérations sur les finances de la France, depuis l'année* 1795 *jusqu'à* 1721. Bâle, 1753. t. I, p. 428.

Dès l'année 1270, Philippe-le-Hardi avait fait un traité dans l'intérêt du commerce des Français en Afrique. (Silv. de Sacy. *Nouv. Mém. de l'Académie,* XI. p. 463).

Frescobaldo, célèbre voyageur du XIVe siècle trouva à Alexandrie un consul français qui avait pour mission de protéger les étrangers dont la nation n'entretenait pas de *consuls*. (Frescobaldo, *Viaggio a la terra santa*, p. 75. *Rome* 1818.

Un siècle après, on retrouve des preuves des négociations faites par ordre et au nom du roi Charles VII, pour l'extension et la garantie du commerce *français* chez les *musulmans*.

En 1447, le Sultan d'Egypte écrivait au Roi de France une lettre par laquelle il promettait sa protection aux commerçants français, en autorisant l'envoi d'un consul qu'il s'engageait à traiter *sur le pied de ceux des nations les plus favorisées*. (*Mémoires de Mathieu de Coussi*, t. X, p. 105. Pardessus III, introd. p. CXIII, *Collection des lois maritimes*.)

Le sultan Selim ayant conquis l'Egypte en 1517, y confirma les priviléges commerciaux dont les Francais jouissaient (1).

En 1535, François Ier conclut avec Soliman un traité de commerce et d'amitié, en vertu duquel la France obtint la prééminence politique en Turquie.

Les dispositions de ce traité concernant l'établissement des *consuls de France* dans l'Empire ottoman, méritent notre attention, puisqu'elles constituent encore la base des rapports qui existent aujourd'hui entre la Porte et les puissances européennes (2).

Ce traité auquel l'usage a donné le nom de *capitulations*, que portent également tous les premiers traités d'amitié conclus entre

(1) De Flassan, I. 367.

(2) D'Hauterive et Cussy. *Recueil des traités de commerce et de navigation de la France*. P. 426-434.

la Turquie et les Etats chrétiens, statue que les *Français* ne seront soumis qu'à la *juridiction de leurs chefs nationaux*; que le *consul de France à Constantinople* ou à *Pera*, ou dans tout autre lieu de l'*Empire ottoman*, sera accepté et soutenu dans son autorité, qu'il jugera selon sa foi et loi, sans qu'aucun juge ou *Kadi turc* puisse ouïr, juger et prononcer, tant au civil qu'au criminel, sur les causes, procès ou différends qui naîtraient entre les sujets du Roi seulement, et que les officiers du grand Seigneur prêteront main-forte pour l'exécution du jugement des consuls; toute sentence portée par les kadis entre *marchands français* devant d'ailleurs être nulle; qu'en cas de contestation *au civil* entre les *sujets turcs* et les *Français*, la plainte des premiers ne pourra être reçue par le kadi à moins qu'ils apportent une preuve par écrit de la main de l'adversaire ou de celle du *consul*, et que, dans aucun cas, les sujets du Roi ne pourront être jugés sans la présence de leur *drogman* (interprète); qu'en *matière criminelle*, les *sujets du Roi* ne pourront être amenés devant le kadi ou juge ordinaire, ni être jugés sur l'heure; mais qu'il seront conduits devant la *Sublime Porte*, et en l'absence du grand Vizir, devant son substitut, pour que l'on discute le témoignage du *sujet turc* contre le *sujet du Roi*; que si quelque *sujet du Roi* quitte les Etats du *grand Seigneur*, sans avoir satisfait à ses dettes, le *consul* ni aucun *Français* n'en seront responsables; mais que le Roi fera satisfaire le demandeur sur les biens de la personne du débiteur s'il se trouvait en son *royaume;* que les *marchands français* et *sujets du Roi* pourront librement tester, et que le bien de ceux qui mourraient, *ab intestat*, sera remis à l'héritier par les soins et autorité du *consul*. Le Roi de *France* fit réserver au *Pape*, au Roi d'*Angleterre* et à celui de l'*Ecosse*, la faculté d'être compris au présent traité, si bon leur semblait; mais à-condition d'envoyer au Roi leur ratification dans l'espace de huit mois (1).

(1) Cette condition ne fut jamais remplie; cependant dès les premières capitulations entre la France et la Turquie, il fut convenu que tous les chrétiens, même non français, venant à Constantinople, aux échelles du Levant ou de Barbarie, seraient sous la juridiction du Consul de France, lorsqu'ils n'auraient pas un Consul de leur nation à Constantinople, et il n'y avait autre que le nôtre. » (Avenel. *Lettres de Richelieu*, I, 359.)

D'après la confirmation faite par le sultan Amurat le 6 juillet 1581, des traités et capitulations entre les Rois de France très-chrétiens et les grands Seigneurs, prédécesseurs du dit Amurat — renouvelées en 1604, par M. Savary de Breves :

« Les Vénitiens et Anglais en là, les Espagnols, Portugais, Catalans, Ragusois, Genevois (Gênois), Ancomtains, Florentins et généralement toutes autres nations, quelles qu'elles soient, pourront librement venir trafiquer par nos pays sous l'aveu et seureté de la bannière de *France*, laquelle ils porteront comme leur sauvegarde, et de cette façon, ils pourront aller et venir trafiquer par les lieux de notre Empire, comme ils y sont venus d'ancienneté, obéissant aux *consuls français* qui résident et demeurent par nos hâvres et eschelles. Voulons et entendons qu'en usant ainsi, ils puissent trafiquer avec leurs vaisseaux et gallions sans être inquiétés, et ce seulement tant que le dit Empereur de France (1) conservera notre amité, et ne contreviendra à celle qu'il nous a promise (2). »

Il est probable que les *capitulations* reçurent d'abord leur application en Syrie. Le premier agent français, Jean Regnier, fut ainsi accrédité à Tripoli et confirmé dans sa charge le 5 mai 1548, par François Ier. Il ne vécut que deux ans et le Roi lui donna pour successeur François Teyssier qui fut muni de lettres patentes, datées de St-Germain en Laye, le 2 juin 1550. A la mort de ce consul, la communauté de Marseille s'étant assemblée, conformément à ses anciens statuts, fit choix de Laurent Regnier, lyonnais, qui lui avait présenté requête, et lui prescrivit de se pourvoir par devers le Roi, afin d'en obtenir des lettres de provision à ses frais et dépens, suivant l'usage. Regnier ayant négligé de remplir cette obligation, Christophe de Vento, gentilhomme marseillais, sollicita son emploi. Regnier informé de ce qui se tramait, s'adressa alors directement au Roi, et fut nommé

(1) Les Rois de France, dans toutes les transactions avec la Sublime Porte, ainsi que les Barbaresques, ont toujours pris le titre d'Empereur, qui équivaut à celui de *Padischah*, dont se décorait le Grand-Seigneur.

(2) D'Hauterive et Cussy. *Recueil des traités de commerce et de navigation en France*

Testa. *Traités de la Porte ottomane*. I. 120. 121. 139.

par lettres-patentes du 2 janvier 1560 au *consulat de Syrie*. Son diplôme ayant été présenté à la communauté de Marseille, réunie en conseil, le 22 janvier, l'assemblée l'accepta, *sans tirer à conséquence contre ses libertés, statuts, priviléges et franchises* (1).

De 1561 à 1565, la correspondance diplomatique des ambassadeurs français auprès de la Porte ottomane, révèle une grave contestation pour la possession du consulat le plus riche et le important du Levant — celui d'Alexandrie — et une lutte d'influence que soutenait la cabale des négociants de Marseille, en faveur de son candidat, pour écarter le titulaire nommé directement par le Roi.

Dès l'année 1561, on lit dans la correspondance de M. Boistaillé une suite d'actes à ce sujet; ce sont d'abord les lettres de provisions de l'office du consul d'Alexandrie, données par François Ier avec lettres de confirmation par Charles IX et recommandation au grand Vizir; plus, des lettres de M. de Boistaillé au Pacha d'Alexandrie pour faire reconnaître Pierre Pomaré, employé, jusques là, à Venise et à Raguse et nommé consul. Le candidat de Marseille était un nommé Gardioles.

Le 12 février 1562 M. Petremol, ambassadeur à Constantinople, combattant la candidature du sieur Gardioles, soutenu par les autorités turques locales et par les ministres de la Sublime Porte, écrivait :

« Pour le fait de Pomaré, j'espère avec l'ayde de Dieu, m'y porter de telle sorte qu'il en sera satisfait, encore que le comte de Tende et les consuls de Marseille ayent escrit au bassa et sanjacq du Caire en faveur de Gardioles, et à Ally-Bassa et à moi semblablement; mais j'ay retenu les lettres du bassa faisant expresse défense à un marchand de Marseille qui est venu icy sur une nave françoise, de les présenter, d'autant qu'elles étaient sans la volonté du Roy, lequel doit avoir plus d'autorité que messieurs les consuls. »

Le gérant du consulat Gardioles finit par gagner sa cause à la cour même, qui, de guerre lasse, se résigna à le reconnaître, et M. de Pétremol en écrivit à M. du Perrier : « J'ay présenté au

(1) Pouqueville, p. 553, 554.

bassa les lettres du Roy pour la confirmation de Gardioles, et pour la faveur que le bassa luy porte. Ce serait peine perdue et se vouloir rompre la teste de penser révocquer dudit estat le dit Gardioles, tant pour les causes que m'escrivay de la cour que la faveur qu'il a de par deçà; et cera plus expédient l'en laisser jouir paisiblement, puisque les marchands s'en contentent, que de nouveau vouloir entrer en ce labyrinthe de travail auquel par l'espace de trois ans, j'ay esté (1). »

En 1570, Christophe de Vento, de Marseille, fut nommé consul en Egypte par lettres-patentes du roi Charles IX, datées d'Argentan, en Normandie, le 7 juin. Le Roi lui accordait le consulat d'Alexandrie et de la côte d'Egypte, en ordonnant au chancelier de France de recevoir son serment, et à l'ambassadeur de France résidant à Venise, de l'installer dans sa charge, en écrivant au pacha d'Egypte, pour le prier de lui en laisser remplir les fonctions sans empêchement (2).

Les comptoirs de *Tunis*, de la *Goulette* et de *Tripoli* furent établis par les soins du capitaine Lourdarsès, qui fut nommé consul dans la première de ces échelles, le 28 mai 1518 (3).

Sur la demande du Sultan du Maroc, le roi Henri III nomma le 10 juin 1577, Guillaume Berard, de Marseille, consul à Fez. et à Tetouan. Cet agent fut confirmé dans cette charge le 19 juillet 1579.

Après son décès la communauté de Marseille lui donna pour successeur Georges Fornier, qui reçut son homologation du parlement de Provence, par arrêt en forme de commission, expédié au nom de Charles X, roi de la Ligue (4).

En 1564, Charles IX accrédita Bertholle de Marseille en qualité de consul, à la résidence d'Alger. Sa nomination, qui est du

(1) E. Charrière. *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 787.

(2) Pouqueville, 554.

(3) A. de Miltitz, II, 573.

(4) Pouqueville, 154, 557. — Après la mort de Henri III, le Duc de Mayenne fit proclamer Roi de France, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon (Louis-Charles, archevêque de Rouen), mort en 1590, oncle de Henri IV.

15 septembre est adressée au comte de Tende, gouverneur de Provence et amiral de la mer du Levant, chargé de recevoir son serment, de procéder à son installation, et de le faire jouir de sa charge aux mêmes titres et priviléges que les consuls de Tripoli et d'Alexandrie (1).

Mais il faut croire que cette nomination ne fut point suivie d'effet ; car, le 15 juillet 1565, M. Petremol de Norvoie, ambassadeur à Constantinople, énumérant les dommages causés par les incursions des Barbaresques sur les côtes de Provence et du Languedoc, insiste en ces termes, sur la nécessité d'instituer un consulat en Barbarie (2) :

« ... Pour obvier doresnavant aux courses et des larcins corsayres, il ne serait impertinent que V. M. donnast licence à ceux de Marseille de tenir en Barbarie un consul comme en Egypte et Syrie. Car oultre, que pour le traficq de leurs marchandises, ils en ont ung besoing, les dits corsayres se garderont bien d'aller vendre leur proye ny mener navires et butin là où ils sauront qu'il y aura quelqu'un pour V. M. qui avec les commandemens du G. S. qui pourra faire chastier, et par conséquent ne se hasarderont si librement d'assaillir les vaisseaux français, ce qui à présent, ils peuvent faire en toute seureté, n'ayant honcques en Barbarie qui les recherche, ni qui s'enquière de quelle qualité est la prise; et devant qui la complainte soit venue à ceste porte, où les dits corsayres se trouvent, en oultre, où la marchandise est dissipée d'un costé ou d'aultre ; de sorte que, quand les commandemens du G. S. arrivent, ils demeurent pour la pluspart inutiles, sans qu'on en puisse tirer aucun effect. »

Le 27 septembre de la même année, le même ambassadeur ajoute :

« .... Pourtant j'escrivais à V. M. un moyen de faire cesser telles incursions qui était d'envoyer un consul, résider en Barbarie, qui aurait l'œil sur les corsayres qui s'y retirent et sur la qualité de leurs prises, pour en avoir prompte raison du Roy d'Alger, et Begler-bey de Tripoli ; car lors les dits corsayres,

(1) Pouqueville, 556
(2) *Négociations de la France dans le Levant*, III, 800.

n'aïant plus moyen de celler leur proy ny de vendre les hommes et les marchandises, ils se garderont d'assaillir les vaisseaux de Marseille comme ils font journellement. Un autre moyen serait, à l'exemple des Vénitiens, de faire tailler en pièces tous ceux qui seront trouvés sur la coste de Provence, sans en prendre un seul à mercy, pour détourner les autres d'en approcher ; mais estant un peu cruel et qui pourrait peult-être aigrir tous ceulx de Barbarie, je remettray au prudent conseil V. M. d'user duquel il lui playra, ou de quelque autre meilleur remède (1). »

La correspondance diplomatique de l'abbé de Lisle, ambassadeur à Constantinople, en 1578, mentionne la nomination du capitaine Sauron, en qualité de consul à Alger. Il écrit à la date du 12 février 1578 :

« ... Et m'a été accordé plusieurs bons avantages commandemens pour le S[t] sépulcre de Jérusalem pour lesquels les religieux du couvent m'avaient écrit ; et fait encore établir le capitaine Sauron pour consul à Alger, ainsi que V. M. m'en avait aussi écrit ci-devant, et envoyé lettres à ce sujet, lesquelles, ce néansmoins, je n'ai présentées, n'estimant que l'affaire le méritât, encore que par ci-devant, l'ont eut toujours remis au Vice-Roy du dit lieu (le Pacha d'Alger), de pourvoir à cela comme chose dépendante de sa charge, qui, toutefois ne les y veulent comporter, afin qu'ils n'éclairent et observent les grands larcins qui se font en ces costes de là (2).

« ... Jai depuis su du drogmam, que, outre la dépêche pour le fait de corail, il en a présenté une autre pour le G. S. et pour le premier pacha, pour avoir des commandemens pour le consul naguères établi en Alger. Il a voulu faire ici l'ambassadeur et négocier avec le pacha à cachette et à mon desçu, non seulement pour son fait, mais pour celui d'autre.

« Il y a dix mois que M. de Lisle a écrit au Roy qu'en prenant congé du G. S., il avait fait accorder les commandemens dudit consul d'Alger ; et, depuis son partement d'ici, je les ai fait expédier et d'autres, par même moyen pour d'autres nouveaux

(1) *Négociations de la France dans le Levant*, III, 800.
(2) Id. Id. III, 718.

consulats érigés par S. M. en Tripoli, Tunis et Bizerte, et ceux envoyés longtemps à Marseille (1). »

En effet le capitaine Sauron ne fut pas plus heureux que son prédécesseur ; il répugnait à la milice d'Alger de tolérer une autorité chrétienne au sein de l'odjeak, et le pacha avait fait connaître son refus, par la lettre suivante datée du 28 avril 1579 et adressée aux Marseillais (2) :

« Magnifiques Seigneurs,

« Il est venu ici un nommé François Guigigotto, porteur d'une expédition de consul, en faveur du capitaine Maurice Sauron, dont il serait le substitut. Mais nous qui voulons rester d'accord avec les anciennes considérations et avec l'affection que nous portons à la Majesté de Henri III, notre cher ami et votre Roy, nous ne trouvons aucun moyen pour le mettre en place, *la chose répugnant à l'esprit des marchands, du peuple et de tous;* ils ne veulent point admettre la nouvelle autorité que vous leur imposeriez et qui ferait du tort à l'échelle d'Alger, si elle venait à s'y établir de force, nous serions bien surpris que vous l'ayez permis, vos prédécesseurs n'ayant jamais eu la hardiesse de le faire et la chose étant à votre préjudice et à notre grand dommage.

« Lorsque vous nous demanderez des choses qui seront dans nos habitudes et conformes à nos devoirs, nous ne manquerons pas de vous montrer la bonne volonté que nous avons de vous faire plaisir. Que Dieu vous accorde toute satisfaction ! »

A la suite de ce refus, Henri III ordonna à M. de Germigny, son ambassadeur à Constantinople, de prendre les commandements de la Porte.

Au mois de juillet 1580, M. de Germigny écrivait :

« Sur la dépêche que V. M. a fait en faveur du capitaine Maurice Auron (Sauron) aux fins d'obtenir commandement du G. S. pour le mettre en la possession du consulat d'Algiers et la coste de Barbarie, scaura si S. M. le Grand Seigneur entend que les consuls qu'elle a cy-devant establis es villes et ports de Thunis et Tripoly soient dépossédés, afin que le dit ambassadeur puisse obtenir à ladite Porte commandemens conformes à la volonté dudit Auron et fermer le pas à tous autres qui ne cesseraient d'importuner ledit ambassadeur pour avoir tous les jours commandement de contradiction (1). »

(1) *Négociations de la France avec le Levant*, III, 767.
(2) L. Galibert, — *l'Algérie*, p. 217.

La Sublime Porte accorda les commandements demandés ; mais nous avons déjà vu le peu de cas que la milice d'Alger faisait des ordres du Grand Seigneur, et rien n'indique que le capitaine Maurice Sauron ait jamais été installé à son poste.

En 1581, la correspondance de M. de Lancosme, ambassadeur à Constantinople, nous fait connaître que le sieur Bionneau résidait à Alger en qualité de consul de France (2).

Quatre ans plus tard, cet agent, sur l'ordre du Pacha, était jeté en prison, à la suite de quelques contestations avec le Divan ; et cette avanie était le sujet de réclamations énergiques du Roi de France (3).

Nous ignorons si ce consul fut remplacé à la suite de cet incident. Nous perdons sa trace, et ce n'est qu'en 1597 que la correspondance manuscrite conservée aux archives de la chambre

(1) *Négoc. de la France dans le Levant*, III, 930.
(2) *Négociations de la France dans le Levant*, IV. 499.
(3) M. de Lancosme avait reçu (avril 1586) mission d'exposer très nettement à la Sublime Porte tous les sujets de plainte de Henri III. Les conflits de juridiction dans les Consulats, les usurpations tentées contre les privilèges de la France, les actes de piraterie commis par les Turcs d'Alger, les exactions habituelles des administrations locales étaient signalés dans les instructions données à M. de Lancosme, comme autant de griefs dont il devait obtenir obtenir le redressement : « ... Les consuls ou vice-consuls establis à Tripoly, Alexandrie, Alger, et aultres endroits, ont été introduits et crées pour la sûreté des marchands et aultres qui traficquent sous l'advcu et protection de la bannière de sa S. M. Mais plusieurs avanies et extorsions se font sur les subjets chrestiens au préjudice des traictés, et n'y sont espargnés les subjets de S. M. mêmes, l'on reçoit journellement des plaintes. Et a fraischement escrit par deçà le vice-consul d'Alger Bionneau, les indignités et emprisonnement, qui luy ont été faicts à sa personne même par Assan-Bassa, rays et aultres officiers à Alger, ayant cinq de leurs gallères pris deux saëtties françaises de Marseille, et tout déprédé, tué les hommes et fait par force Turc et *tailler* un jeune garçon qui était dedans. Trois aultres de leurs frégates, auprès de Majorque, ont aussi saccagé la saëttie du patron Estienne Pierre ; en un autre, ont tué le patron Jean Regnault... (*Nég. de la France dans le Levant*. IX, 499).

commerce de Marseille, nous fait connaître M. de Vias, en qualité de consul de France, à Alger (1).

A partir de cette époque, les documents diplomatiques que nous possédons sur les relations de la France avec la Régence, nous permettent de suivre sans interruption la succession des consuls qui représentèrent les intérêts français à Alger jusqu'à la conquête de 1830.

ERNEST WATBLED.

(1) Sander-Rang. *Précis analytique de l'Hist. d'Alger sous l'occupation turque*

LE RAÏS

EL-HADJ EMBAREK

La tradition indigène est en général trop vague pour que l'histoire puisse en faire son profit. Embellie par l'imagination des narrateurs, dénaturée dans ses détails essentiels par l'ignorance, elle n'est trop souvent qu'un tissu d'invraisemblances et d'exagérations où le fait principal disparait ou devient méconnaissable sous une profusion d'accessoires parasites qu'enfante une faconde trop brillante et qu'accepte trop volontiers la crédulité populaire.

Je ne me suis donc pas attaché à recueillir les nombreux récits en circulation chez les indigènes, lesquels, en matière historique, poussent l'ignorance et l'exagération jusqu'à leurs dernières limites. Il n'est pas rare d'entendre le même individu raconter le même fait de plusieurs manières différentes, à de courts intervalles, l'imagination, chez lui, remplaçant la mémoire infidèle. La fantaisie joue un trop grand rôle dans de semblables narrations pour qu'on puisse les utiliser dans l'intérêt de l'histoire. Cependant, je ne les repousse pas systématiquement, et j'ai pris note, par exception, de quelques rares récits où la vérité ne semble pas trop altérée ou qui contiennent des détails caractéristiques.

Un vieux corsaire m'a complaisamment et longuement narré

un conte que je vais essayer de rapporter aussi fidèlement que possible, quant au fond seulement, car pour la forme, je n'ai pas tenté de l'imiter. Mais je dois avant tout citer mon auteur. Ce dernier et curieux débris d'une marine disparue, était le raïs Hassan, qui commandait la goëlette *Tsouria* (les Pleïades) lors de la sortie infructueuse effectuée, le 4 octobre 1827, par la flotte algérienne contre la division française placée sous les ordres du capitaine de vaisseau Collet. Quant à la tradition, elle concerne un célèbre raïs algérien nommé El-Hadj Embarek. Mon interlocuteur n'avait nulle idée de l'époque à laquelle vivait son héros, ni du nom des personnages qui intervenaient dans son récit. Il paraissait même fort étonné que je me préoccupasse de semblables bagatelles. J'ai pu, cependant, m'assurer que ce Hadj Embarek n'était pas un raïs imaginaire et trouver sur lui quelques renseignements dans des documents authentiques.

La tradition dit qu'El-Hadj Embarek était l'un de ces hardis et entreprenants corsaires qui préférant les chebecs à la marche rapide aux gros mais lourds navires de haut-bord, pratiquaient surtout cette guerre de débarquement que les Andalous enseignèrent si bien aux Algériens, lors de leur expulsion d'Espagne. Les documents semblent lui donner raison. En effet, bien que la Régence possédât à cette époque plusieurs vaisseaux ronds d'une cinquantaine de canons, les Archives du Consulat de France nous présentent, le 27 août 1741, El-Hadj Embarek en qualité de commandant d'un chebec de 8 canons et de 54 pierriers. Cette indication donne un corps à notre corsaire et lui enlève les allures nébuleuses et problématiques d'un héros de légende ; elle nous apprend, en outre, qu'il accomplissait ses exploits vers le milieu du 18e siècle de notre ère.

Le 30 juillet 1742, nous retrouvons El-Hadj Embarek sur le même chebec, que cette fois les Archives consulaires appellent : *Le Cheval blanc*. Il est bon de rappeler à ce sujet, que les Français donnaient souvent aux navires des forbans des noms de leur invention, que les Algériens n'employaient pas et ne connaissaient même pas. Le 26 août 1744 et le 23 mars 1745, les mêmes archives nous apprennent que ce corsaire avait pris le commandement d'un chebec de 24 canons et 26 pierriers, appartenant

au Dey. El-Hadj Embarek devait, sans doute, à sa célébrité, la marque de confiance toute particulière dont son Excellence daignait l'honorer en remettant entre ses mains le soin de faire fructifier son armement au plus grand détriment des mécréants.

Après un repos de huit années, dont les causes me sont inconnues, El-Hadj Embarek reprit la mer, le 29 mars 1753, sur un chebec neuf de 26 canons, avec lequel il fit sur les Portugais, les Hollandais et les Mayorquins, des captures consignées dans le *Registre des Prises Maritimes*, et dans d'autres documents indigènes.

D'après les Archives du Consulat de France, El-Hadj Embarek prit le large sur un autre chebec de 20 canons, le 27 novembre 1757, et c'est évidemment avec ce nouveau navire qu'il fit la capture ci-après, indiquée par un document algérien :

« Produit de 24 mécréants hambourgois provenant de la prise faite par le chebec que commande El-Hadj Embarek et par le raïs Mohammed le Marocain. Trois de ces infidèles ont été prélevés comme formant la part de l'Etat, etc. 4 kada 1170. (16 juillet 1758). »

Après une nouvelle abstention de cinq années, aussi énigmatique que la première, El-Hadj Embarek figure dans les Archives du Consulat, à la date des 25 septembre 1762 et 7 juillet 1763, comme ayant le commandement d'un chebec de 26 canons, appartenant au Beylik. Puis, il disparait pour ne plus revenir. Venait-il de mourir, ou bien s'était-il retiré des affaires, pour jouir paisiblement des richesses amassées pendant vingt-cinq années de commandement ? Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, car je ne connais pas plus la fin que les débuts du forban auquel je consacre cette notice.

J'aborde maintenant la partie légendaire de mon récit, étant bien entendu qu'à partir de cet endroit je décline formellement toute responsabilité au sujet de l'authenticité. J'éprouve le besoin de faire à ce sujet les réserves les plus expresses. Autant les renseignements qui précèdent sont certains, autant ceux qui suivent sont douteux. Je dois aussi affirmer que si j'ai arrangé à ma manière la narration du raïs Hassan, je n'ai pourtant inventé aucun détail. Je me suis attaché à reproduire exactement ce qui

m'a été raconté, en ne modifiant que la forme. Mais entrons en matière.

Au premier rang des hardis corsaires qui sillonnaient en maîtres la Méditerranée, brillait El-Hadj Embarek. Fougueux, actif, infatigable, excellent marin, audacieux jusqu'à la témérité, ce raïs jouissait d'une célébrité méritée et était devenu l'effroi des infidèles, dont il dévastait les rivages. Il semait surtout l'épouvante en Espagne. Connaissant parfaitement les moindres sinuosités des côtes de ce pays, il arrivait vers le soir, débarquait de nuit, tombait comme la foudre sur les habitations du littoral, les pillait, enlevait de nombreux prisonniers et repartait avant que l'alarme eût pu être donnée. De tels actes jetaient la terreur en Espagne. Le nom du corsaire était devenu si populaire dans cette contrée, que les mères menaçaient leurs jeunes enfants, pour en obtenir un peu de sagesse, d'appeler El-Hadj Embarek, devenu un véritable croquemitaine.

Le roi d'Espagne, justement irrité de tant d'humiliation, manda son premier ministre et lui dit: « Certes, cet El-Hadj Embarek est un bien grand homme de mer; nul chrétien ne saurait être comparé à cet illustre guerrier, mais mon peuple gémit et se plaint. Malgré mon admiration pour ce champion de la foi, il faut en finir. Que toutes les ruses soient employées pour capturer le célèbre raïs : je promets une fortune à celui qui me l'amènera mort ou vivant, vivant surtout, car notre triomphe sera plus complet. » Les plus grands préparatifs furent aussitôt faits sur terre et sur mer, et chacun se promit bien d'obtenir la récompense royale.

Pendant que Sa Majesté Catholique conversait de la sorte avec son Excellence le premier ministre, El-Hadj Embarek rentré à Alger après une croisière fructueuse, avait accordé à son équipage un repos qui lui était nécessaire, moins encore pour se remettre de ses fatigues, que pour dissiper agréablement ses parts de prises. A cette époque, les gens de mer, fiers de leurs succès et de leur importance, étaient devenus d'une turbulence et d'une insolence difficiles à réprimer. Ils enfreignaient les règlements de police, se livraient à des orgies scandaleuses, insultaient et maltraitaient les passants, pillaient, volaient, s'enivraient, et, pour

s'entretenir la main, rossaient le guet. Ne se contentant plus des ribaudes, ils osaient assaillir les honnêtes femmes, soit dans la rue, soit dans leurs domiciles, qu'ils ne se faisaient aucun scrupule d'envahir avec escalade, effraction et autres gentillesses de ce genre. Des rixes sanglantes troublaient quotidiennement la paix publique, et des plaintes incessantes et énergiques s'élevaient de toutes parts.

Outré d'indignation, le Dey appela le Mezouar, agent qui avait dans ses attributions la police de la ville et la surveillance des filles de joie, et lui signifia que sa tête allait tomber s'il ne faisait cesser un ordre de choses si intolérable. Le fonctionnaire menacé dans la partie la plus essentielle de son individu, exposa respectueusement que les matelots, auteurs de ces troubles, étaient soutenus par leurs capitaines, lesquels jouissant d'une influence et d'une puissance considérables, obtenaient toujours gain de cause, en sorte que les délinquants, enhardis par l'impunité, déployaient chaque jour une audace croissante. Se déclarant impuissant à lutter contre le crédit des raïs, il insinua que sans doute ceux-ci se croyaient plus puissants que le chef de l'Etat lui-même, et se considéraient comme au-dessus des lois faites pour le vulgaire.

« S'il en est ainsi, s'écria le Dey, transporté de fureur, eh bien ! je leur ferai voir que je suis plus fort qu'eux. Tout marin surpris commettant le moindre désordre, sera puni de mort, si célèbre qu'il soit, quel que soit son capitaine, fut-il réclamé par El-Hadj Embarek lui même ! J'en fais le serment solennel ! Je le jure par Dieu, par Sidi Abdelkader !... Va accomplir ton devoir sans crainte, arrête les coupables, le reste me regarde. »

Les volontés du Pacha furent notifiées aux raïs, qui en informèrent les équipages et prirent enfin des mesures sévères pour prévenir de nouveaux désordres. Cependant, peu de temps après, trois matelots d'El-Hadj Embarek restèrent après le coucher du soleil, contrairement aux ordres de la police, dans un lieu de débauche où ils avaient passé la journée. Trahis par des éclats de voix, par une lumière mal dissimulée, ils furent découverts par une escouade d'agents du guet que commandait le mezouar en personne et qui les somma de se rendre, avec menace d'enfoncer

la porte en cas de refus. Payer de sa vie le plaisir de fêter Bacchus et Vénus, c'était un peu cher ! Aussi, nos marins, troublés au milieu de leurs ébats, pensèrent-ils que mourir pour mourir, autant valait tomber les armes à la main, en vrais corsaires, que tirer la langue sous la pression brutale d'une corde, au milieu des huées de la canaille. Exécutant vaillamment une brusque sortie, ils se ruèrent sur le guet, dont ils tuèrent ou blessèrent plusieurs agents, s'ouvrirent un passage à coups de poignards et regagnèrent leur navire sains et saufs.

Ce plan de retraite me semble beaucoup plus facile à inventer qu'à expliquer. Les portes de la ville, y compris celle de la Marine, étaient fermées soigneusement tous les soirs. De plus, des portes intérieures entravaient et localisaient la circulation clandestine qui aurait pu s'établir malgré les règlements et parquaient les habitants dans leurs quartiers respectifs. Comment les trois marins purent-ils donc parvenir jusqu'au port ? A cette objection, mon narrateur répondit flegmatiquement « que nous importe ! ils arrivèrent. » Et il continua superbement son récit, sans daigner s'arrêter un moment à de si oiseuses réflexions.

Aussitôt arrivés à bord, les fugitifs s'empressèrent de réveiller El-Hadj Embarek pour le mettre au courant de la situation. Le corsaire aimait tendrement son équipage. L'un de ses amis, marin habile et intrépide, se trouvait d'ailleurs au nombre des coupables. Comprenant qu'ils étaient perdus, il voulut les soustraire à une mort certaine. De plus, son amour-propre était cruellement froissé. Comment ! des matelots d'El-Hadj Embarek subiraient un supplice ignominieux, seraient pendus et livrés à la risée de la populace comme de vils malfaiteurs ! Non, par Dieu, cela ne sera pas ! Immédiatement, il appareilla dans le plus grand silence et prit clandestinement la mer, pensant avec raison que le plus pressé était de mettre un nombre raisonnable de lieues marines entre ses chers délinquants et les agents du Dey.

Ici, et à défaut des détails que la tradition oublie de nous donner, nous devons supposer qu'El-Hadj Embarek, grâce à sa réputation, à des relations de camaraderie et à l'ignorance complète du crime qui venait d'être commis, arracha en dépit de la consigne, l'autorisation de passer aux gardiens de l'entrée du

port, lesquels pensèrent, peut-être, que le célèbre raïs, saisi d'une inspiration soudaine, opérait cet appareillage nocturne pour jouer quelque bon tour aux mécréants.

Lorsque El-Hadj Embarek, favorisé par une bonne brise, se vit, le lendemain, à l'abri de tout danger immédiat, il assembla son équipage et lui adressa cette courte mais énergique allocution : « Trois de nos camarades ont encouru une mort honteuse. Nous sommes tous compromis par notre fuite. Il ne nous reste qu'une voie de salut : accomplissons un exploit si extraordinaire que le pacha ne puisse refuser un pardon général. Etes-vous de cet avis : mourir tous, ou nous couvrir d'une gloire éclatante ? »

Ce projet ayant obtenu un assentiment unanime, le corsaire se mit en quête d'aventures. Quelques jours après, on découvrit au vent une forte voilure. Arrivé à distance convenable, El-Hadj Embarek reconnut un énorme navire, sans sabords, portant ses voiles fort irrégulièrement, manœuvrant en un mot, comme un bon et gros marchand, peu soucieux de l'élégance de sa mâture et ne se piquant nullement de bonne tenue.

Evidemment, l'occasion si anxieusement cherchée et sur laquelle reposait tant d'espérances, se présentait sans plus tarder. La Providence envoyait à point nommé un de ces opulents galions qui apportaient l'or recueilli en Amérique ou les riches matières fournies par les Indes. En tout cas une aussi vaste coque ne pouvait renfermer qu'une superbe cargaison que le Pacha allait recevoir à bras ouverts et le sourire sur les lèvres. La distance diminue avec rapidité ; encore quelques instants et ces trésors dont les infidèles sont indignes, vont changer de maîtres et grossir les richesses des croyants.

Mais soudain la scène change. Les toiles peintes qui masquaient les flancs du navire ennemi, tombent comme par enchantement, mettant à découvert de formidables rangées de canons ; des centaines d'hommes s'élancent dans la mâture pour réparer un désordre habilement préparé et la couvrent de voiles. Un large pavillon et une longue flamme aux couleurs rouge et jaune, s'élèvent majestueusement, tandis qu'une bordée terrible salue le chebec.

Si les Espagnols avaient été lestes à opérer leur métamorphose, les Algériens ne le furent pas moins à virer de bord et à prendre chasse vent-arrière. Sous cette allure, l'avantage restait au vaisseau dont le vent gonflait en plein les immenses voiles, tandis qu'au plus près, le chebec, grâce à ses voiles latines, eut beaucoup plus serré le vent que son adversaire et forcé celui-ci à de fréquents changements de bord qui auraient totalement modifié les conditions de la joute. Mais il n'y avait pas à choisir. Quel intervertissement dans les rôles ! Ce navire aperçu avec tant de joie n'était plus qu'un nouveau péril plus pressant et plus terrible, peut-être, que celui-ci qu'on cherchait à conjurer. Il gagnait visiblement et bientôt les bagnes d'Espagne allaient remplacer les rigueurs du Dey.

Au bout de quelques instants d'une lutte désespérée, le vaisseau, arrivant enfin dans les eaux du chebec, le couvrit d'une seconde bordée. La résistance était impossible. Il fallait bien se résigner et se rendre. Ce fut avec une joie inexprimable que le commandant espagnol reconnut qu'il tenait le terrible El-Hadj Embarek. La fortune le comblait de ses faveurs ; il se couvrait de gloire par cette capture qui délivrait sa patrie de son plus cruel ennemi. De plus, son auguste souverain ajouterait certainement de brillantes récompenses honorifiques à la prime magnifique promise au vainqueur. Richesses, honneurs, célébrité, tous les biens que les hommes envient si ardemment, venaient en ce moment changer sa destinée. Pour mieux garder sa précieuse proie, il imagina de faire hisser le chebec sur le vaisseau, comme une embarcation, ce que les dimensions respectives des deux navires et l'état de la mer rendaient possible, dit la tradition.

Cette opération terminée, et le chebec dans lequel on avait laissé l'équipage algérien en pleine liberté, ayant été solidement fixé, le commandant s'empressa de faire mettre le cap sur l'Espagne. Puis, pour fêter son triomphe et rendre l'allégresse générale, il fit faire à ses gens de copieuses distributions de vin et d'eau-de-vie, qu'ils ne dédaignèrent point, comme on le pense bien. On ne pouvait célébrer trop dignement un pareil évènement. Les matelots, entrant complètement dans les idées de leur chef, y mirent une telle bonne volonté, que bientôt les réjouis-

sances dégénérèrent en véritable orgie. Plusieurs déjà, dont la tête était plus faible, ou qui avaient déployé une trop grande ardeur, gisaient çà et là sur le pont, cuvant les fumées de l'ivresse dans un profond sommeil. Les autres, réunis en groupes, achevaient de noyer leur raison dans des rasades qu'ils accompagnaient, comme cela a lieu inévitablement dans toute solennité bachique, de couplets plus ou moins risqués, vociférés par des voix rauques et discordantes. Nul ne veillait. Les officiers eux-mêmes jouissaient paisiblement des douceurs de la victoire. Qu'y avait-il à craindre ? Le vaisseau filait rondement, faisant bonne route sur l'Espagne.

Penché sur son chebec, comme sur un belvéder, El-Hadj Embarek avait suivi d'abord avec indifférence, puis avec un intérêt croissant, les diverses scènes qui se succédaient sur le pont du vaisseau. Il avait trop les instincts de son métier, il était trop fin, trop hardi, trop expérimenté pour ne pas épier soigneusement la plus fugitive lueur d'espérance. La marche des évènements lui fit entrevoir la possibilité de se tirer brillamment d'une position des plus critiques. Enlever avec une poignée d'hommes l'énorme navire qui l'emportait vers les rivages ennemis, c'était une idée éblouissante mais nullement impraticable dans les circonstances présentes. La fortune inconstante, abandonnant le Castillan, souriait de nouveau au corsaire. Eviter l'esclavage et s'illustrer, sauver sa liberté et rentrer à Alger avec une pareille prise, cela valait bien la peine de risquer sa vie.

Lorsqu'à sa grande satisfaction, El-Hadj Embarek, du haut de son observatoire, eut constaté que le désordre ne laissait plus rien à désirer, il se retourna vers ses compagnons et leur communiqua en quelques mots son audacieux projet. Un sourire de satisfaction éclaira tous les visages. Nulle hésitation ne se fit remarquer ; les forbans étaient tous à la hauteur de leur chef. *Au nom de Dieu !* s'écria El-Hadj Embarek, et aussitôt qu'il eut prononcé cette formule sacramentelle par laquelle débute le Coran et que tout musulman répète au moment d'entreprendre quelque chose, les corsaires, s'élançant hors du chebec, fondirent comme des lions sur les Espagnols. Une lutte furieuse s'engagea.

Le commandant, réveillé brusquement de ses rêves dorés, es-

sayait vainement de rallier son monde. La victoire, faiblement disputée par des hommes ivres et surpris, resta aux Algériens, qui prirent possession du vaisseau, jetèrent les morts à la mer, placèrent les survivants à fond de cale, soigneusement garottés et surveillés, et firent route sur Alger (1).

Grand fut l'émoi dans la bonne cité des forbans, la bien-gardée par le Très-Haut, quand parut un vaisseau inconnu ayant à la corne d'artimon le noble drapeau algérien qui surmontait superbement un pavillon espagnol en signe de victoire, et portant, en guise d'embarcation, un chebec entre le mât de misaine et le grand mât. L'enthousiasme fut à son comble lorsque les détails de cet évènement se répandirent. Une foule immense, se livrant aux plus ardentes démonstrations, accompagna El-Hadj Embarek jusqu'à la porte du palais, et stationna ensuite aux abords de cet édifice, en faisant retentir l'air de ses clameurs.

« Effendi, dit le corsaire au pacha, trois de mes marins avaient commis une faute, mais ces courageux champions de la guerre sainte ne doivent tomber que sous les coups de l'ennemi. Avant d'implorer votre clémence, je suis allé chercher leur rançon. Il m'était impossible de trouver une offrande tout-à-fait digne d'un prince aussi puissant que vous, mais j'ai fait de mon mieux. » Non-seulement le Dey accorda une amnistie générale, mais encore il daigna inviter El-Hadj Embarek à lui adresser une demande, engageant sa parole royale qu'elle serait accueillie, quel qu'en fut l'objet.

Or, savez-vous ce que demanda El-Hadj Embarek ?

Il demanda que le terrible mezouar fut pendu haut et court.

Et le mezouar fut pendu haut et court, à la grande jubilation de messieurs les corsaires.

Ainsi finit la tradition. Ce récit est des plus contestables sous

(1) Je me souviens d'avoir lu autrefois, — je regrette de ne pouvoir dire où, — le récit d'un exploit fort semblable à celui-ci. Il s'agissait d'un vaisseau anglais enlevé par un corsaire français, dans des circonstances presque identiques à celles qui précèdent. Evidemment, le raïs Hassan ne connaissait pas ce fait et ne peut être accusé de plagiat. Il m'a assuré, d'ailleurs, que l'évènement qu'il me racontait était traditionnel dans la marine algérienne. Dans tous les cas, il y a là une coïncidence qui appelle l'attention.

beaucoup de rapports. Le fait principal, — la prise d'un vaisseau espagnol, — n'est confirmée par aucun document, et nulle part je n'ai trouvé les traces de pareil évènement. Le trait final n'a pas les caractères de la vraisemblance, mais il est digne de remarque, car on y retrouve un vif reflet de l'antique esprit d'indépendance des corsaires, que les siècles n'ont pu que modifier sans l'éteindre complètement.

Albert Devoulx.

UN MOT

SUR LES ÉTYMOLOGIES

A PROPOS

DE LA SIGNIFICATION EXACTE

DE *SOUR EL-R'OZLAN*.

Parmi les sciences qui ont pour objet la recherche du passé d'un pays, l'étymologie est peut-être celle qui demande le plus de circonspection. Avant de se prononcer d'une façon absolue, l'érudit doit mettre de son côté les preuves les plus irrécusables, car, s'il n'a pour lui que des conjectures, des probabilités même, il ne doit présenter son avis que sous forme dubitative.

On peut, en effet, établir en règle générale que toute population, qui, soit lentement, soit brusquement, arrive à usurper la place d'une autre population, conserve la plupart des noms de lieux qu'elle trouve dans sa nouvelle patrie, et, en les employant, se contente de les modifier selon le génie de sa langue. Il s'ensuit qu'après le séjour de plusieurs races diverses dans un pays, les noms de localités prennent des formes qui les éloignent, de plus en plus, de leur origine, dont ils finissent par ne plus conserver qu'un vague reflet. Dans ce cas, il devient presque impossible au chercheur de retrouver, d'une façon certaine, cette origine, et c'est ce qui explique pourquoi maints antiquaires

ont écrit des volumes pour préciser le sens du nom de telle ou telle de nos villes de France.

Or, si l'étymologie offre de si grandes difficultés dans notre propre pays, où les langues-mères ont été l'objet de nombreuses recherches et sont à peu près connues, combien doit-elle être indécise, vague, en bien des cas impossible, dans cette Afrique septentrionale où tant de races diverses se sont succédé, races dont les idiômes sont perdus pour nous, puisque c'est à peine si nous commençons à avoir des données précises sur la langue des aborigènes, les Berbères.

Jetons un coup-d'œil rapide sur les peuples qui ont, tour à tour, habité l'Afrique, afin de mesurer le vaste champ que doivent explorer les études étymologiques.

A l'époque pour nous la plus reculée, nous voyons l'intérieur habité par les Libyens, les Numides et les Maures ; — les Gétules occupent le Sud, et des colonies phéniciennes sont fixées sur le littoral. Puis, vient la domination romaine, qui, après s'être étendue pendant plusieurs siècles sur la Proconsulaire, la Numidie et partie des Mauritanies, tombe en décadence et est remplacée par l'empire vandale de Karthage. Celui-ci est renversé, à son tour, par la restauration byzantine, et l'influence greco-latine règne, de nouveau, mais faiblement, en Afrique. Pendant ce temps, le peuple indigène se condense, s'unifie, si bien que les conquérants arabes, à leur arrivée, l'apprécient dans son ensemble et lui donnent le nom générique de *Berbère*.

La conquête arabe du VIIe siècle, bien que bouleversant profondément le peuple berbère et faisant disparaître la population coloniale grecque et latine, modifie peu l'ethnographie du pays, car elle n'importe pas d'élément nouveau. Les armées retournent en Orient lorsque leur mission en Magreb est remplie. Un gouverneur arabe, entouré d'une colonie syrienne, réside à Kaïrouane ; une cour arabe s'établit en Espagne et une autre à Fès, mais le pays demeure complètement berbère et conserve sa langue. Bientôt, du reste, l'influence arabe décroît en Afrique, et, vers la fin du IXe siècle, cette contrée reprend son autonomie en expulsant de Kaïrouane les Ar'lebites, derniers représentants des Kalifes de Bag'dad.

Vers l'an 1050, a lieu l'invasion hilalienne. Alors, seulement, l'élément arabe s'introduit, comme population, dans l'Afrique septentrionale. Après trois siècles de séjour, il a usurpé tout le pays ouvert, refoulé la race autochthône dans les montagnes du Tell et du littoral ou dans les solitudes du Sahara, et la Berbérie est, en partie, *arabisée*. A tous ces peuples divers, dont chacun a laissé son souvenir en Afrique, vient s'ajouter le retour des Maures d'Espagne, apportant un idiôme particulier et, enfin, l'établissement de la domination turque. Nous ne parlons que pour mémoire des conquêtes espagnoles.

Ce court résumé ethnographique montre le nombre de langues auxquelles une étymologie peut se rapporter en Afrique. Nous voyons, en effet, l'ethnique phénicien Karth (ville) se transmettre à nous dans Karthage, Karthoum, etc.; — les latinisations de noms de la langue numide, tels que Rusicada, Sitifis, Theveste, Ghullu, nous arriver sous les formes Skikda, Staïf, Tebessa, El-Koll; — Atrabolos est une altération du grec Tripoli, et, enfin, ce n'est qu'à l'aide de la langue turque que l'on pourra avoir le sens de maintes appellations à Alger, à Constantine ou à Tunis.

Mais si l'on retrouve partout la trace de ces langues, ce n'est que dans la minorité des mots, et l'on peut ériger en principe que l'immense majorité des noms de localités appartiennent, en Afrique, à l'arabe et au berbère. Ainsi, sans perdre de vue les sources que nous venons d'indiquer, c'est vers l'arabe et surtout vers le berbère que l'étymologiste devra concentrer ses recherches.

Nous avons vu les Romains habiller de formes latines les noms indigènes. Comment ont agi les Arabes, ces derniers et récents usurpateurs, en présence des noms de lieux qu'ils ont trouvés? Ils en ont conservé la plus grande partie; d'autres ont été usités dans leur forme primitive, pendant un certain temps, puis modifiés, et, enfin, changés d'une manière complète. C'est pourquoi, dans les localités soumises depuis longtemps à l'influence arabe, on trouve des appellations appartenant entièrement à cette langue : ***El-Aïn-el-Beida*** (la fontaine blanche); — ***El-Ouad-el-Kebir*** (la grande rivière), en sont des exemples. Plusieurs noms

offrent la traduction littérale de l'ancien nom berbère; ainsi ***Ouad-er-Remel*** a succédé à *Souf-Djimar* (ou *Guimar*), qui, dans la langue des aborigènes, paraît avoir eu la même signification : le ruisseau du sable. Dans d'autres endroits, le nom arabe s'est accolé à son synonyme berbère; les exemples en sont nombreux : ***Aïn-thala***, ***Ouad-Souf***, ***Bir-tine***, nous présentent la répétition du même mot, auquel vient quelquefois s'ajouter l'équivalent français : fontaine d'Aïn-thala, rivière de l'Ouad-Souf, puits de Bir-tine.

Mais dans les localités où la race et la langue indigènes se sont conservées sous les noms de kabyle, chaouia, etc., toute étymologie appartient au berbère. Et dans ces contrées, fort nombreuses en Algérie, où la race ancienne et le peuple envahisseur se sont mélangés par le voisinage, et où la langue arabe a fini par prévaloir, presque tous les noms de lieux sont restés intacts, sous leur forme berbère, et continuent à être usités par des gens qui ne pourraient en donner la signification.

Telles sont, en résumé, les difficultés qui attendent, en Afrique, l'étymologiste consciencieux. Ce n'était donc pas sans raison que nous déclarions, plus haut, cette science trop souvent incertaine, puisque, pour se prononcer sans indécision, le minimum des conditions à remplir peut se résumer ainsi : posséder une connaissance complète des langues berbère et arabe, se souvenir des synonymies latines et phéniciennes, et enfin, comme point de départ, avoir l'orthographe rigoureusement précise du mot à analyser. Et cependant, chacun, en Algérie, veut donner le sens des appellations qu'il entend appliquer autour de lui; chacun a sa petite famille d'étymologies, plus ou moins absurdes, qu'il énonce avec assurance, en toute occasion. Combien, même, n'a t-on pas imprimé de ces élucubrations dans des ouvrages de forme sérieuse!

Par la même raison, un véritable supplice, pour l'homme qui est réputé savoir l'arabe, c'est de se trouver constamment exposé à cette demande : « Que signifie tel nom? » En vain réclamez-vous l'orthographe, ou, au moins, la prononciation exacte; en vain déclarez-vous que le mot ne semble pas appartenir à la langue arabe et demandez-vous le temps de réfléchir. Il faut ré-

pondre de suite ; vos objections paraissent de mauvaises défaites, et si, par pudeur, vous vous abstenez, le *profanum vulgus* vous décerne aussitôt un brevet d'ignorance ; surtout (et c'est le cas habituel), lorsque celui qui a proposé l'énigme en donne l'explication : il avait son petit système étymologique tout prêt, et sa demande n'était qu'un piège tendu à votre amour-propre.

Combien n'avons-nous pas entendu énoncer de ces explications baroques, que le donneur d'étymologies appuie toujours d'une circonstances tirée des lieux mêmes, qui a souvent, seule, motivé sa manière de voir !

C'est, par exemple, l'*Ouad-Othmanïa*, que le bon peuple appelle *Oued-tménia*, ce que les forts traduisent par « *la rivière des huit* ». Il est évident qu'il se trouvera aux environs au moins huit mamelons, huit arbres ou huit ravins, pour confondre celui qui osera donner une explication contraire.

Une personne grave, après nous avoir questionné, un jour, sur l'étymologie du Chenoua, montagne voisine de Cherchel, nous déclara, sans rire, que ce nom venait de ce que des Gênois, « autrefois maîtres de Cherchel », s'étaient ensuite réfugiés dans cette montagne ; « et, en effet, — ajoutait-elle, — ces gens sont blonds et n'ont aucun lien avec les Arabes de la plaine. »

Mais ce qui, incontestablement, a le prix, c'est de voir traduire par l'arabe des mots appartenant à la langue berbère. Ainsi, nous avons entendu expliquer que *Tizi-Ouzou* (régulièrement *Thizi-Ouzezzou*), signifiait cul-de-sac ; que *Matifou* (régulièrement *Thama-n't'afousth*), voulait dire : l'endroit où est mort Ifou, « sans doute quelque célèbre guerrier », etc.

Nous pourrions multiplier les exemples, car, autrefois, nous avions pris à tâche de noter ces étymologies bizarres, mais nous n'en citerons plus qu'une ; elle a été reproduite par des auteurs qui ont écrit sur l'Algérie, et il est temps d'empêcher qu'elle ne prenne force de loi. C'est la traduction du mot *kabile*, par « *acceptant* » (le Coran, sous entendu). Il est incontestable que *k'abil* soit le participe présent du verbe *k'abala* (accepter), mais les inventeurs n'ont oublié qu'une chose, c'est que ce mot n'est usité que par nous. En effet, les indigènes disent : *K'baïli* (adjectif relatif formé sur *Kebaïl*, qui est lui-même le pluriel de *kebila*,

tribu), pour désigner les habitants du Djerdjera et des montagnes voisines. Cette rectification fondamentale dispense de discuter la question à d'autres points de vue.

Mais nous voici entraînés bien loin du sujet qui nous a mis la plume à la main. Revenons donc du général au particulier, et spécialement à la signification du nom *Sour-el-R'ozlan*, que les indigènes avaient appliqué aux ruines sur lesquelles nous avons bâti la ville d'Aumale. Peut-être les considérations dans lesquelles nous sommes entrés ne seront-elles pas tout-à-fait inutiles.

Le groupe *Sour-el-R'ozlan* appartient à la langue arabe. Voici, dès l'abord, une grande difficulté écartée. Ainsi, consultons nos souvenirs, ou bien ouvrons le dictionnaire, et nous aurons la solution cherchée. Mais la question a déjà été tranchée. De nombreux auteurs et voyageurs, Shaw entre autres (si notre mémoire est fidèle), des arabisants dont l'autorité ne peut être contestée, et, parmi eux, le regretté M. Berbrugger, ont rendu ce nom par « rempart-des-gazelles. » Le mot سُوْر, en effet, nom d'action de la première forme du verbe سَارَ, signifie bien : muraille, rempart ; quant à غِزْلان, c'est, sans conteste, le pluriel de غَزَالٌ (gazelle). L'étymologie est précise ; il semble qu'elle ne laisse prise à aucune critique.

Cependant, elle ne peut être exacte, et ceux qui ont traduit ainsi, ou bien n'ont pas eu l'orthographe du nom, ou bien ne l'ont pas entendu prononcer par un indigène, car il s'écrit et se prononce ainsi : صُور الغِزْلان. Le mot صُور est le pluriel de صُورَةٌ, forme, figure, image, sculpture. *Sour-el-R'ozlan* ne peut donc signifier que ceci : « les figures des gazelles. » C'est, du reste le sens donné par M. de Slane, dans sa traduction d'Ibn-Khaldoun (où le nom se trouve écrit comme ci-dessus, par le *sod*), et, devant une telle autorité, nous devons nous incliner.

Mais, objectera-t-on, pourquoi ce nom : les figures des gazelles ? Aurait-il été donné en raison de quelque ancienne sculpture se trouvant dans les ruines d'Auzia...? Ici notre rôle s'arrête, bien qu'il serait facile de répondre : pourquoi ce nom

le rempart des gazelles? Nous indiquons la seule traduction possible; quant à donner la cause de cette dénomination, c'est au-dessus de nos forces. Nous dirons même, à ce propos, qu'en étymologie, il est bon de ne pas se préoccuper des causes qui ont pu motiver le nom, et cela afin d'éviter de s'engager dans le champ sans bornes des hypothèses et de tomber dans le système indéfini de l'explication par probabilités.

Ainsi, voilà un nom appartenant à l'arabe pur, qui a été traduit d'une façon erronée par des personnes d'une compétence reconnue. N'est-ce pas la meilleure conclusion à notre article, et cet exemple n'indiquera-t-il pas aux moins téméraires qu'ils doivent apporter la plus grande prudence dans leurs décisions, pour tout ce qui se rapporte à l'étymologie en Afrique. Devant la moindre incertitude, l'abstention doit être la loi.

E. Mercier,
Interprète judiciaire.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

(Suite. Voir les nos 87, 88, 89 et 90.)

DEUXIÈME PÉRIODE.

XVIIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XVIIIe.

Le nouveau Gouverneur partagea au sujet de l'expulsion des Juifs les idées du marquis de San Roman, qui avait le premier soulevé cette question. Par l'efficacité de sa correspondance secrète avec la reine-mère Doña Maria Anna d'Autriche, régente du royaume pendant la minorité de son fils Charles II, et à la suite d'une nouvelle instruction faite par le Conseil d'Etat, il finit par obtenir la cédule royale, en date du 31 octobre 1668, prononçant leur expulsion. Elle fut publiée à Oran le dimanche 31 mars de l'année suivante, en grande cérémonie, bannières flottantes, au son des tambours et des trompettes, et avec déploiement des forces de la garnison. Les malheureux qui étaient l'objet de cette mesure rigoureuse furent frappés de stupeur et d'effroi.

Le mardi saint 16 avril 1669, on fit embarquer 466 Juifs; mais l'état de la mer força les navires qui les transportaient à rester au mouillage de Mers-el-Kebir jusqu'à la fin des fêtes de

Pâques, époque à laquelle ils firent voile pour l'Europe. Un seul parmi ces déportés obtint de rentrer à Oran, parce que, pendant son séjour à bord, il écrivit au marquis de los Velez une lettre où il manifestait le désir d'embrasser la religion chrétienne, et exposait ses services et ceux de sa famille. Cet homme se nommait Isaac Cansino, il était le frère du rabbin Abraham, issus tous les deux des premiers habitants juifs de la ville, ainsi qu'il l'affirmait dans sa lettre. Ce fait devait être de notoriété publique, puisque dans la préface d'un livre que nous avons lu, imprimé à Madrid en 1638, intitulé : *Péripéties et grandeurs de Constantinople*, traduit de l'hébreu par Jacob Cansino, celui-ci y avait introduit l'énumération de ses mérites et de ses services, se qualifiant ainsi : Jacob Cansino, de nation juive, interprète de Philippe IV, comme le furent ses ayeux et prédécesseurs depuis l'année 1556 qu'ils vinrent s'établir à Oran. D'autre part, dans diverses relations détaillées du siége de cette place et de celle de Mers-el-Kebir en 1563, il est souvent question d'un *Cansino*, qui servait loyalement, en qualité d'interprète du Gouverneur, le comte d'Alcaudete.

Le Gouverneur jugea que cet évènement était digne d'être gravé tout au moins sur le marbre, afin d'en perpétuer le souvenir. Il fit en effet exécuter les deux inscriptions suivantes, copiées par le marquis de Tabalosos; la première se trouvait sur la façade de l'église cathédrale, et la seconde sur l'ancienne église de St-François; celle-ci existait encore, et j'ai pu la lire en 1844 :

Année 1669, sous le pontificat de Sa Sainteté Clément IX, Sa Majesté catholique Charles II, régnant dans les Espagnes, gouvernées pendant sa minorité par son auguste mère la sérénissime reine dona Maria Anna d'Autriche, étant archevêque de Tolède l'éminentissime seigneur cardinal d'Aragon, et Don Fernando Joachim Faxardo, marquis de los Velez, étant capitaine-général de ces places, cette église fut terminée dans la même année où tous les Juifs qui habitaient cette ville en furent expulsés par le zèle catholique de S. M. et sur les instances du dit général.

Sous le règne de Sa Majesté Charles II, et durant sa minorité, la sérénissime reine dona Maria d'Autriche, sa mère, gouvernant ses royaumes, animée d'un saint zèle pour la foi catholique, et mue par les instances et les représentations de Don Fernando de Requesens y Zuniga, marquis de los Velez, Molina et Martorell, etc., *adelantado* (1) et capitaine-général de ces places, les Juifs qui étaient venus s'y fixer bien avant qu'elles appartinssent aux chrétiens, en furent chassés le 16 avril de l'année 1669. Sur cet emplacement qui était celui de leur synagogue, a été construite cette église, placée sous l'invocation du Saint-Christ de la Patience, pour indiquer qu'il avait patiemment toléré que des cultes abominables fussent célébrés sur le lieu destiné à son culte sacré. Cet édifice a été achevé sous le même Gouvernement, le 16 avril de l'année 1670.

On peut juger par là combien le marquis de los Velez aimait à voir son nom et ses titres gravés sur la pierre, non-seulement par les inscriptions qui précèdent, mais encore par d'autres du même genre qui, non conservées en entier, se voient encore. Une de celles-ci, la plus longue, et qui semble la moins motivée, dit M. Fey, est placée dans l'escarpe d'un bastion de la Kasba, que les Espagnols appelaient bastion des artilleurs et regardant la ville; détruite en partie par les balles des Turcs, la lecture de ce qui reste est devenue difficile. Par la portion que j'en ai copiée moi-même en 1844, franchissant avec difficulté des monceaux de ruines et de broussailles, et par celle que donne en son ouvrage le marquis de Tabalosos, on voit que M. Fey est tombé dans des erreurs ou contresens inévitables pour un étranger. Je vais donc donner ci-après une copie exacte de cette inscription, suivant ce qu'elle devait être, à mon avis, dans le siècle précédent, en faisant remarquer, toutefois, que d'après le marquis de Tabalosos, elle se trouvait sur la porte principale de la Kasba, ce qui est une conséquence de l'objet auquel elle se rapporte, d'où l'on peut déduire que c'était de ce côté que se trouvait alors l'entrée de cet édifice; à moins cependant que cette inscription ne soit distincte de celle que M. Fey a donnée incomplètement :

(1) Voir la note de la page 279.

A DIEU SEUL HONNEUR ET GLOIRE.

Sous le règne de Sa Majesté Charles II, roi des Espagnes, gouvernées durant sa minorité par son auguste mère, la reine dona Maria Anna d'Autriche; étant gouverneur et capitaine-général de ces places et royaumes, Don Fernando Joachim Faxardo de Requesens y Zuniga, marquis de los Velez, Molina et Martorell, seigneur des baronies de Castelvi, Rosaus, Molins-de-rey et autres dans la principauté de Catalogne, seigneur des villes de Mula, Alhama et Lebrilla, des sept villes de la rivière d'Almanzor, de las Cuevas et de Partilla, alcade des châteaux royaux des villes de Murcie et de Lorca, *adelantado* et capitaine-général du royaume de Murcie, du marquisat de Zenete, de l'archi-diaconat de Alcarez, campo de Montiel, sierra de Segura et de leur territoire, ont été commencées les fondations de ce corps-de-garde, le 16 mars 1667, et sa construction terminée le 30 mars 1668.

M. Fey publie comme étant visibles encore à Mers-el-Kebir, deux autres inscriptions dont il a copié ce qu'il a pu lire. Il était, je crois, facile de compléter la première, en tenant compte de sa date et en la comparant à celles qui l'ont précédée; quant à la seconde, cela m'a été impossible, je la donne telle qu'elle est rapportée, bien que je la suppose contenir quelques erreurs :

Sa Majesté catholique Charles II, regnant dans les Espagnes gouvernées durant sa minorité par Sa Majesté la reine Dona Maria Anna d'Autriche, sa mère; le marquis de los Velez, seigneur des baronies de Castelvi, Rosaus et autres dans la principauté de Catalogne, a fait reconstruire ce boulevard, étant gouverneur et capitaine-général de ces places dans l'année du Seigneur 1669.

..... ut arce .. nere. ..
... Espanas. . visconde...
... de cort..... H.. N...
... us rechaz..... alc...
... dre .. po .. s... de 1670.

Le marquis de los Velez fut relevé de son commandement en 1672, par Don Diego de Portugal, qui fut lui-même remplacé en 1675 par Don Iñigo de Toledo Osorio.

Au temps du premier de ces deux gouverneurs, dans le courant

de l'année 1674, on frappa d'autres monnaies de cuivre qui suivant M. Fey étaient presque semblables à celles du règne de Philippe IV.

De cette même année date encore la seule inscription qui porte le nom de Don Diego de Portugal, la voici, telle que la rapporte le marquis de Tabalosos :

Cet abattoir a été construit en l'an 1674, sous le gouvernement de l'excellentissime Seigneur Don Diego de Portugal, gouverneur et capitaine-général de ces places, et étant juge suprême de cette très-noble et loyale cité d'Oran, le licencié Don Andres Carcia Cifuentes, avocat des Conseils royaux, et auditeur général de la garnison de ces places, natif de Carthagène du levant. Régnant dans les Espagnes Charles II notre roi.

Dans le mois de juin 1675, une nombreuse armée de Turcs et d'Arabes se présenta devant Oran; pourvue d'artillerie elle en entreprit le siège, et attaqua en même temps Mers el-Kebir. La situation de la place ne devait pas être très-brillante au moment de ce quatrième siège, ainsi que le manifesta son gouverneur Don Iñigo de Toledo par le rapport qu'il adressa à la cour le 18 du mois précité. Il faisait savoir que quelques-unes des fortifications offraient peu de résistance, que la garnison était faible et les munitions en petite quantité, et pour ces motifs il demandait qu'on lui expédiât de prompts secours. Ils arrivèrent effectivement en juillet avec une escadre sortie de Carthagène, et l'ennemi se retira aussitôt sans avoir obtenu aucune espèce d'avantages.

Dès la fin de ce siège de peu de durée, l'ingénieur Pedro Maurel établit un projet de réparation et de construction des ouvrages de défense. Son projet examiné avec plusieurs autres, parmi lesquels était celui du duc de San German qui opinait pour la construction d'un grand fort au sommet de la Meseta, fut adopté comme ce dernier, et l'ordre fut donné de commencer les travaux. Cependant l'année suivante, sur l'avis du précédent gouverneur Don Diego de Portugal, on abandonna l'idée d'élever ce fort, qu'on résolut de remplacer par une tour. On se décida seulement à faire sauter la pointe de quelques rochers en saillie, et à effectuer quelques autres réparations. Enfin on renonça même à la cons-

truction de cette tour, à la suite des démarches que fit à ce sujet le gouverneur suivant.

Dans les derniers jours de janvier et le commencement de février 1677, Don Iñigo de Toledo, dirigea personnellement une excursion destinée à surprendre et à châtier diverses tribus, qui peu de temps auparavant étaient venues bloquer la place et attaquer les Arabes alliés. Cependant malgré les précautions dont il entoura sa marche, les Arabes remis de l'impétuosité du premier choc, se réunirent en nombre considérable, et obligèrent les nôtres à battre en retraite. Elle fut opérée en très-bon ordre, et en combattant toujours avec valeur et fermeté pour repousser les assaillants.

Vers le milieu du mois de mai de l'année 1678, Oran fut envahi par la peste; cette calamité se développa avec tant de violence dans l'étroite enceinte de cette ville, qu'elle enleva près de 3,000 personnes. Il se produisit alors un de ces faits héroïques qui honorent l'humanité, et dont le souvenir doit être impérissable. Un médecin nommé Murillo, accouru de Carthagène, non content de se prodiguer activement, répandant avec succès les secours de la science, consacra en outre sa fortune particulière à l'achat des médicaments et des objets de toute sorte, propres à soulager l'affreuse détresse où était plongée cette malheureuse population. Enfin le mal commença à décroître vers le 15 août, et un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté le 4 octobre suivant.

A cette immense calamité, vint s'ajouter presqu'aussitôt celle d'un cinquième siège que vinrent mettre devant la place les Turcs et les Maures commandés par *Ben Zamor*. Ce chef voulut profiter de l'état d'abattement dans lequel se trouvaient la garnison et la population de cette ville, pour tâcher de s'en emparer. Mais le gouverneur et ses vaillants soldats, loin de se laisser intimider, exaltèrent leur courage en face du danger, et redoublèrent de vigilance. Voyant que les musulmans comptaient moins sur leurs propres forces, que sur l'état de faiblesse dans lequel ils supposaient la garnison, les assiégés firent le 12 novembre une intrépide sortie qui obligea l'ennemi à battre en retraite, laissant aux mains des Espagnols 200 prisonniers après

avoir perdu la majeure partie de ses provisions et de ses tentes.

En 1678, à Don Iñigo de Toledo succéda Don Pedro Andres de Guzman y Acuña, marquis de Algaba, de Ardales et comte de Teba. Il n'y avait pas encore trois ans qu'il occupait ce gouvernement, que le 9 mars 1681, étant sorti avec une petite troupe dans la direction de Mostaganem, il tomba dans une embuscade que les Maures lui avaient tendue; il fut tué dans le combat et eût la tête tranchée, ainsi que la plupart de ses soldats. Aussitôt que la nouvelle de ce fatal évènement fut connue dans la ville, les principales autorités se réunirent, et élurent par acclamation, pour exercer le commandement la pauvre veuve de ce gouverneur Doña Mariana, marquise de Velasco. Le même jour elle rendit compte au roi de ces faits, et postérieurement encore dans une lettre pleine de patriotisme, elle exprimait, qu'en raison de la perte qu'elle venait de subir dans cette catastrophe, et des fonctions qu'elle avait été obligée d'accepter, il devenait urgent d'envoyer sans retard un nouveau gouverneur, ainsi que des secours. Cependant Doña Mariana conserva pendant peu de jours l'exercice de son autorité. Dans l'état d'affliction où elle était plongée, et vu les circonstances, elle comprit qu'il fallait déployer une énergie dont elle était incapable. En conséquence, elle fit appeler Don Alonso de Angulo, gouverneur du château de Mers el-Kebir, et lui remit conjointement avec l'inspecteur Don Miquel Sufre le commandement qu'ils exercèrent jusqu'au 12 avril suivant, date de l'arrivée du capitaine-général qui venait d'être nommé, Don Gaspar de Portocarrero, comte de la Mencloa.

Des indices et des craintes assez sérieuses au sujet d'une tentative de siège par les Maures, firent adopter en 1682 quelques mesures préventives, et l'ingénieur Jean-Baptiste Valfogon, fut chargé d'inspecter les ouvrages de défense, et de faire établir celles qu'il jugerait convenable.

Le comte de la Mencloa fut remplacé en 1684 par le marquis de Obera et de Castañeda; à celui-ci succéda l'année suivante le marquis de Santa Cruz qui fut presque aussitôt remplacé par D. Fray Diego de Bracamonte.

Peu après son arrivée à Oran, ce gouverneur entreprit une excursion à l'effet de recouvrer par ce moyen la prépondérance

qu'exerçaient les armes espagnoles sur le territoire voisin, et qui s'affaiblissait depuis plusieurs années. Son entreprise eût un heureux résultat, car il revint de cette course ramenant 800 prisonniers et un riche butin. Enorgueilli de ce succès il voulut en réaliser de nouveaux, et l'année suivante étant sorti d'Oran le 9 juillet, il donna dans une embuscade dressée par les Maures à une lieue seulement de la ville, et fut passé au fil de l'épée ainsi que presque toute sa troupe.

Il ne m'est pas facile de faire concorder ces événements avec la relation du commentateur arabe d'un écrit intitulé *l'Halfaouïa*, traduit par M. Gorguos, dans la *Revue africaine*. Il y est dit que dans un combat qui eût lieu en 1687-1688, le Bey de l'ouest *Chaban* fut tué et que sa tête fut placée sur la muraille d'Oran. Il serait étrange que la relation espagnole ait négligé de mentionner l'existence de ce fait, de même que la narration arabe n'aurait pas dû taire la mort du général Bracamonte. D'un autre côté, différentes versions fixent en 1701 la mort de ce Bey.

On peut se faire une idée de la terreur que causa dans la ville d'Oran, cette catastrophe rappelant celle du marquis de Algava, quand on songe qu'il restait à peine dans la place quelques hommes en état de prendre les armes. Les principales autorités se réunirent en conseil, et il fut décidé qu'on ferait les plus grands efforts pour repousser les attaques en attendant la venue des secours qui, séance tenante, furent demandés à Carthagène. Peu de temps après D. Pedro Manuel Colon, duc de Veraguas arriva avec ses galères amenant quelques troupes ; il se chargea, par intérim, du commandement jusqu'au 19 septembre, jour de l'arrivée de D. Félix Nieto de Silva, qui venait d'être nommé capitaine-général.

Le 22 janvier de l'année suivante, 1688, le Dey d'Alger, *Brahem Jocha ou Doulat Ibrahim Jocha* (1), désigné de ces deux

(1) C'est Ibrahim khodja, nommé d'abord en 1683, bey du camp par Mezzo-Morto, pour le récompenser d'avoir assassiné le dey Baba-Hassen. En 1686, le dey Mezzo-Morto, élevé à la dignité de Pacha, fit désigner pour lui succéder son complice Ibrahim, et n'en continua pas moins de diriger les affaires pendant l'absence d'Ibrahim, qui était constamment

manières par les relations espagnoles, vint avec une armée mettre le siége devant Oran. La majeure partie des tribus alliées de cette place se réunirent à lui, à l'exception seulement de deux, l'une sous les ordres de *Yahia ben Salem*, l'autre sous ceux de *Ali Bou Zabia* ; mais elles levèrent leurs tentes, et se réfugièrent dans la montagne, pour éviter le danger. Peut-on cependant qualifier de siége, le blocus que subit Oran, car l'attaque fut conduite mollement, et repoussée avec facilité, bien que l'ennemi se montrât tenace, et qu'il se déclarât décidé à rester là pendant trois années consécutives. Le 30 mai suivant, le duc de Veraguas revint une seconde fois avec six galères, amenant quelques troupes de secours, parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre de nobles Seigneurs qui venaient assister à la défense en qualité de volontaires (1) ; de ce nombre était le comte de Prie, seigneur français, qui se lassa bientôt, et retourna en Espagne. Le 2 juin le Dey tenta contre la place un assaut des plus déterminés, mais il fut repoussé comme les autres ; les habitants du village d'Ifre donnèrent en cette occasion des preuves de valeur, ainsi que les Maures (*mogataces*) (2), sous le commandement de leur chef *Hebavo ben Dejaïr ?*

Dans le mois de juillet le Dey se rendit à Alger délivrant Oran

en expédition dans l'intérieur. Lorsqu'au mois de juillet 1688, Ibrahim laissant le gros de son armée devant Oran, rentra à Alger, cette ville venait d'être bombardée par la flotte de l'amiral D'Estrées. Voyant qu'à ce moment, il avait tout à craindre du grand pouvoir dont disposait Mezzo-Morto, Ibrahim quitta secrètement Alger et se refugia à Tunis où il reçut un bon accueil, et trouva les moyens de retourner dans le Levant. — *Note du Trad.*

(1) Les Maures ayant mis le siége devant Oran, avec de grandes forces, le roi Charles secourut cette place par un tour d'adresse plus efficacement qu'il n'aurait peut-être pu le faire d'une autre manière. Aussitôt qu'il eut reçut la nouvelle du siége il la rendit publique, ajoutant que si pareil malheur était arrivé au Roi très-chrétien, il se serait cru obligé de publier une défense à sa noblesse d'aller au secours sans sa permission. Les Seigneurs espagnols comprirent ce que cela voulait dire et il y en eut 200 qui allèrent à leurs dépens à Oran, et firent lever le siége. (*Histoire universelle*, t, 29, p. 189).

(2) Les Espagnols donnaient le nom de *Moros Mogataces, Moros de paz, Cuadrillas de campo*, à des Arabes qu'ils prenaient à leur solde, et qu'ils utilisaient surtout comme éclaireurs dans leurs expéditions. (*Note du Tr.*)

de son cinquième siége, mais cependant son armée n'abandonna réellement ses lignes les plus avancées de la place que le 14 octobre. Le capitaine-général envoya aussitôt à Madrid son fils porteur de cette nouvelle, et d'un rapport circonstancié ; le Roi lui conféra en récompense le titre de comte de Guaro.

L'ingénieur Octaviano Méni se trouva pendant la durée de ce siége à Oran, où il avait été appelé quelque temps auparavant ; on l'avait fait venir de la Flandre. Je suppose qu'il aura dû retourner en Espagne peu de temps après, parce qu'en 1690, un autre ingénieur appelé Castellon était en exercice à Oran.

Le marquis de Tenebron remplit l'intérim de gouverneur jusqu'en 1691 époque où la charge échut au capitaine-général comte de Charni. Celui-ci fut remplacé l'année suivante par le duc de Canzano, marquis de Robledo, qui demanda immédiatement le changement de l'ingénieur Castellon pour cause d'insuffisance; on lui envoya à sa place Hercules Torrelli, cet ingénieur fit exécuter jusqu'en août 1693, des travaux de toute sorte, et malgré tous ceux qu'il y avait encore à terminer, le gouverneur le laissa rentrer en Espagne, lui voyant témoigner tant de regrets de l'avoir quittée.

M. Fey cite deux sortes de monnaies de cuivre frappées à Oran dans l'année 1691, et par conséquent sous le gouvernement du duc de Canzano. L'une porte au *revers* les armes de Castille et de Léon surmontées d'une couronne royale ; dans le champ et transversalement M. D. et un 8 ; à l'*avers* I. H. S. couronnés, un fleuron entre les lettres et le mot Oran suivant la courbure du cercle. La seconde monnaie diffère seulement par l'absence de la couronne royale.

En 1693, l'empereur du Maroc, Moula Ismaël, à la tête de 20,000 cavaliers pénétra sur le territoire d'Oran, dans l'intention de s'emparer de 150,000 têtes de bétail appartenant aux tribus alliées et aux Maures soumis que ceux-ci s'empressèrent de mettre en lieu sûr. Arrivé là, l'Empereur, dans la journée du 20 juillet, tenta de s'emparer de la place par un hardi coup de main, qu'il renouvela le 24, faisant monter témérairement à l'assaut une multitude de Marocains. Mais il échoua complétement en présence des excellentes dispositions prises par le duc de Canzano,

devant le feu violent ouvert par l'artillerie de la place, et la fermeté de la garnison. Un autre échec l'attendait au moment de la retraite ; son armée sur le point de passer la frontière fut attaquée par les contingents des tribus arabes, et fut mise en déroute.

Postérieurement à ces faits, le duc exécuta de nombreuses sorties qui servirent à approvisionner la place et repoussa en décembre 1696 un autre coup de main qui fut tenté contre elle (1). Ces évènements n'arrêtèrent en rien la continuation des travaux en cours, au point qu'en 1694 avait été terminé le château de saint André, sur un endroit qu'auparavant on appelait *Baton*. Il y fit placer une inscription qui d'après D. Luis Roël portait :

Le duc de Canzano étant gouverneur a fait construire ce fort suivant ses plans et ses avis, sans le concours des ingénieurs.

D. Gonzalo de Arias, marquis de Casasola, nommé pour le remplacer en 1697, poursuivit avec activité l'achèvement des différents ouvrages commencés. De son temps date l'inscription suivante dont la dernière partie seulement est demeurée lisible d'après M. Fey à qui nous l'empruntons. Elle était placée, dit-il, sur quatre larges dalles tirées de la démolition d'une maison faisant l'angle d'une rue, et qu'il suppose avoir été un des bagnes d'Oran :

. . . . . .

. . . . . .

Etant gouverneur et capitaine-général de ces places d'Oran et de Mers el-Kebir, l'excellentissime sieur marquis de Casasola, on a construit cet édifice dans le mois d'octobre de l'année 1697.

Dans le bastion de saint Jacques se trouvait une inscription conservée comme la précédente dans sa partie finale seulement, rapportée dans les notes de D. Luis Roël de la manière suivante :

. . . . . .

. . . . . .

Etant gouverneur et capitaine-général de ces places, l'excellen-

(1) On ne dit pas par qui.

tissime sieur marquis de Casasola, ce bastion a été élevé dans le mois d'octobre 1697.

Au commencement du XVIIe siècle, en 1701, le même gouverneur fit placer dans le bastion de saint Pierre, — dépendant des défenses de Rozalcazar, — cette inscription qui se voit encore et dont le creux des lettres est garni de plomb.

Régnant dans les Espagnes Sa Majesté le roi D. Philippe Cinq, et gouvernant ces places, l'excellentissime Seigneur marquis de Casasola. Cet ouvrage fut construit et achevé ; Année 1701.

Dans le courant de cette même année 1701, D. Juan Francisco Manrique de Arana vint à Oran prendre possession de son poste de capitaine-général ; je soupçonne, sans pouvoir l'affirmer cependant, que l'on peut rapporter à cette époque les deux inscriptions mutilées signalées dans l'ouvrage de M. Fey comme se trouvant à Mers el-Kebir (1).

La guerre qui existait alors entre Alger et l'empereur du Maroc Moula Ismaël, fournit au Dey l'occasion d'entamer certains traités avec le capitaine-général d'Oran ; il sollicita le passage de son armée aux environs de la ville, pour aller au-devant de son ennemi, et demanda en outre des munitions ; ces faits eurent lieu avant la victoire qu'il remporta en 1701. Le médiateur de ces négociations était le frère Jean Antonio Bello, administrateur de l'hôpital d'Alger. Il fut conclu ensuite entre la Régence et le Gouverneur une convention qui devait assurer la tranquillité d'Oran et de Mers-el-Kebir, et en vertu de laquelle ces places auraient à Alger un agent spécial. Elle fut approuvée à Madrid après avis des Conseils, et produisit immédiatement ses effets par l'ordre qui fut envoyé au Gouverneur de conserver les meilleures relations avec le Dey, ou avec le Bey de Mascara, et de leur fournir tous les approvisionnements dont ils auraient besoin, et qu'on pourrait leur procurer; mais malheureusement, ces relations amicales, qu'il aurait fallu conserver à tout prix, durèrent très-peu. Le capitaine-général, croyant que le moment était

(1) Nous pensons qu'il est inutile de reproduire ici cinq ou six majuscules éparpillées dans plusieurs lignes de points et sans traces de date. (*Note du Trad.*)

venu d'exiger l'impôt arriéré de certains douars, et d'en châtier d'autres qui avaient assassiné plusieurs Espagnols, tenta pour ce motif une sortie, à la suite de laquelle il ramena deux cent cinquante Maures enchaînés. Le Bey furieux fit porter la nouvelle de ce fait à Alger, et obtint par là que la guerre fut déclarée.

Les menaces se convertirent promptement en réelles hostilités, une nombreuse multitude d'Arabes investit la place et tenta d'en former le siége, sans pouvoir empêcher cependant que la garnison n'opérât diverses sorties.

Dans l'église de St-Bernardin, qui fut construite à cette époque, le marquis de Tabalosos suppose qu'on avait placé l'inscription suivante :

Sa Majesté catholique Philippe cinq
Régnant dans les Espagnes
Et étant gouverneur et capitaine-général
De ces places l'excellentissime seigneur
D. Juan Manrique de Arana, on a bâti cette église.
Année 1703.

Dès l'année 1704, le Bey de l'ouest ***Moustafa Bou Chelar'am*** augmenta visiblement ses préparatifs hostiles. En vue des événements, on prit dans la place différentes dispositions, et on y reçut des secours qui, bien que restreints, permirent de résister aux continuelles menaces et au blocus étroit que les forces ennemies commencèrent en 1705, en établissant leurs quartiers aux approches de la ville.

Deux ans après, en 1707, ce long blocus fut converti en un siége rigoureux. A cet effet, le Pacha récemment élu d'Alger, Mohammed Bakdach, envoya à la tête de ses Turcs, et avec de l'artillerie, son beau-frère (1) et son lieutenant, appelé par nous ***Baba-Hassan***, mais dont le vrai nom était ***Ozoun-Hassan***. En attendant l'arrivée du nouveau gouverneur D. Carlos Carrafa, chevalier et grand'-croix de l'ordre de Malte, D. Pedro Espinosa de los Monteros, qui exerçait le commandement par intérim,

(1) Les uns en font son beau-frère, d'autres son beau-père. (*Note de l'auteur*).

expulsa de la ville huit Juifs qui y vivaient par tolérance, les croyant sans doute d'intelligence avec l'ennemi.

D'après les documents espagnols épars et concis que j'ai consultés sur ces évènements, les Maures commencèrent leurs attaques par le fort de Santa-Cruz, avec l'aide de quelque ingénieur et d'artilleurs chrétiens ou renégats. Enfin, soit par le découragement, soit par la trahison de quelques individus gagnés qui leur en facilitèrent l'accès, ils devinrent maîtres de ce point si important, à l'étonnement et au grand effroi des habitants de la ville, où cette prise, comme de juste, produisit une profonde sensation.

L'ennemi continua ensuite à concentrer ses principaux efforts successivement contre les forts détachés, se proposant par ce moyen de réduire plus facilement la place. Sur ces entrefaites, le capitaine-général D. Carlos Carrafa ayant été appelé en Espagne, et remplacé par D. Melchior de Avellaneda, marquis de Valdecañas, et que déjà on pressentait comme inévitable la perte de cette malheureuse ville d'Oran, ce gouverneur emmena avec lui toutes les femmes, les vases sacrés, les images et tout ce qu'on put embarquer en toute hâte au moment de l'appareillage.

L'attaque des ennemis devenait chaque jour plus ardente; le Gouverneur, se voyant absolument dépourvu de ressources, sans la moindre espérance de secours, en présence d'une garnison faible et découragée, se décida à évacuer Oran et à se réfugier par mer avec tous ceux qu'il put emmener à Mers-el-Kebir; il s'embarqua ensuite pour l'Espagne, laissant dans cette forteresse tous les hommes et les bagages qu'il ne lui fut pas possible de ramener avec lui. Le 20 du mois de janvier 1708, les Maures s'emparèrent donc de la ville, mais ils ne purent compléter leur triomphe qu'après avoir vaincu la résistance partielle et opiniâtre que leur opposèrent quelques ouvrages encore défendus. Le château de St-Philippe, qui alors qu'il était tout simplement la Tour des Saints, avait soutenu les siéges et les assauts des années 1566 et 1563, puis plus tard ceux de 1643, de 1675 et de 1696, tint encore ferme avec un petit nombre de soldats, jusqu'à ce que, manquant de munitions et de vivres, il fut obligé de capituler. Le fort Saint-André, qui se trouvait dans les mêmes conditions, fut réduit à en faire autant. Dans le fort Saint-Grégoire, qui succomba

le dernier, il y avait une cinquantaine d'hommes presque tous natifs d'Oran; ils étaient commandés par le frère Melchior Rubert, âgé de soixante-deux ans, vicaire du couvent de la Merced et aumônier volontaire dans ce fort. Après la plus héroïque défense, et malgré la brèche ouverte, ils refusèrent toutes les offres qui leur étaient faites, repoussèrent six assauts, et périrent tous jusqu'au dernier les armes à la main.

C'est ainsi que les Maures purent se considérer comme maîtres de tous les forts d'Oran, et qu'ils purent faire flotter le pavillon algérien sur ces murailles, où il avait tant de fois été humilié. Ils se rendirent immédiatement sous Mers-el-Kebir, qui après un siége prolongé, et une tranchée ouverte par le canon et la mine, capitula le 3 avril, au moment où elle manquait complètement de vivres et de munitions.

Les Maures manquant à la parole donnée emmenèrent en captivité la garnison entière, ainsi que les familles réfugiées dans ce fort; parmi les prisonniers se trouvait le vaillant gouverneur Don Balthasar de Villalba, qui succomba peu après dans sa douloureuse captivité.

Telle fut en résumé la manière dont nous perdîmes ces deux places que nous avions conquises glorieusement et maintenues en notre pouvoir pendant deux siècles. Cette perte était une des conséquences irrémédiables de la situation dans laquelle se trouvait la mère patrie, à la fois entraînée dans une longue guerre civile et étrangère; de la décadence morale des esprits ayant perdu l'espérance au milieu des angoisses, et surtout elle fut le résultat de la conduite infâme de ceux qui comme Don Juan Manuel Quatralbo, ayant reçu l'ordre d'appareiller de Carthagène avec deux galères pour porter à Oran 40,000 douros, des munitions et des vivres préféra passer dans le parti de l'Archiduc que d'accomplir l'honorable mission de secourir une place espagnole assiégée par les Mahométans (1).

---

(1) Dans le courant d'octobre précédent, une troupe composée des milices de Murcie, était partie de Carthagène pour aller au secours d'Oran. Peu après on avait embarqué inutilement une partie du régiment de Cadix, sur le navire français le *Saint-Louis*, commandé par M. de Jeoffre-

On éprouve cependant une certaine consolation au souvenir de ces événements en voyant qu'il ne manqua pas d'hommes intrépides pour soutenir jusqu'à la dernière extrémité l'honneur militaire, et les bonnes traditions que leur avaient laissées leurs prédécesseurs (1).

Les documents qui précèdent sont extraits des principales relations d'origine espagnole que j'ai pu me procurer sur ce septième siège et sur la perte d'Oran. Il ne m'a pas été possible de retrouver une relation détaillée, écrite par un moine franciscain, imprimée en 1732 à propos de la reprise de cette ville, et qui est citée dans les mémoires du colonel Ximenez Donoso. Ce dernier mentionne également à titre de renseignement curieux, l'enlèvement par le dernier gouverneur au moment de son départ, des archives de la ville et des ornements des églises, parmi lesquels se trouvait une image de Notre-Dame-du-Mont, de France, que l'on vénérait d'une dévotion toute particulière. Elle fut d'abord dirigée sur Carthagène, puis transportée dans la cathédrale de Tolède, d'où elle retourna à Oran, où elle fut réintégrée processionnellement et avec une grande pompe dans son temple primitif, dès que cette ville eut été reprise.

Le manuscrit arabe *Techfat el-Mardhïa* (l'hommage agréable), traduit en français par M. A. Rousseau, diffère beaucoup des extraits que j'ai cités, et de là on peut inférer qu'il renferme des exagérations au sujet des prisonniers que firent les Maures dans chacun des forts. Ce récit principalement destiné à prodiguer des éloges à l'heureux Ozoun Hassan et à exalter sa victoire, ne

ville, qui à cause du mauvais temps et du feu des batteries des Maures ne put débarquer à Mers-el-Kebir. Malgré ces circonstances, il fut ordonné de faire passer en jugement le commandant du navire et le lieutenant-colonel Don Guillermo Clou de Guzman qui commandait la troupe destinée à secourir la place. (*Note de l'auteur*).

(1) Le titre de *Marquis des Tours d'Oran*, donné en 1853 par la reine Doña Isabel II à une famille, lui fut accordé je crois en souvenir des mérites de deux frères qui en étaient les ancêtres, et périrent l'un en défendant le fort de Saint-Philippe, et l'autre celui de Mers-el-Kebir ; je ne suis cependant certain si c'est à l'occasion de ce siège, ou du dernier qui eut lieu en 1791. (*Note de l'auteur*).

laisse cependant pas d'être un docnment précieux à consulter sur un événement si peu connu dans ses détails.

L'éminent directeur de la *Revue africaine*, M. A. Berbrugger, mentionne dans le n° 50 de cette publication, la trouvaille qui a été faite à Alger de deux pierres tumulaires. Il démontre par un grand nombre de motifs que l'une d'elles devait être celle d'Ozoun Hassan qui fut assassiné en 1710, au retour d'une expédition pour la rentrée des impôts, au moment où il se proposait de venger la mort de Mohammed Bakdache que les janissaires venaient de faire périr. Voici comment il rétablit et complète l'inscription funéraire du vainqueur d'Oran.

Ceci est le tombeau de celui qui a été pardonné par la miséricorde de Dieu, d'Ozoun Hassan, khalifa de notre Seigneur Mohammed Bakdache Dey ben Ali, de l'Emir qui s'est emparé de la ville d'Oran dans la matinée du vendredi 26 choual de l'année 1119. Il est mort le samedi 19..... de l'année 1122, Dieu lui fasse miséricorde ! (1)

Pour traduction :

Dr MONNEREAU.

(*A suivre.*)

(1) D'après cette inscription qui concorde avec la relation du *Cheik Abou el-Ouafa Moustapha ben Abdallah El-Roumi el-Ketib*, auteur de l'écrit précité, *El-Techfat el-Mardia*, ce fut le 28 janvier 1808, que Ozoun Hassan fit son entrée à Oran, tandis qu'on lit dans les récits espagnols, qee cette place avait été prise dès le 20 du même mois. (*Note de l'auteur*).

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87, 88, 89 et 90).

N° 353. La frégate du raïs Hamidou a pris un chebec napolitain chargé d'huile, de mille (écus) vénitiens d'or, et de trente-et-un mécréants, ce qui a tout été apporté ici, où la vente a eu lieu. Ceci est la répartition des parts de prise, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 16 ramdan 1216 (26 janvier 1802).

Produit : 35,982 fr. 02 c.

892 parts, s'élevant chacune à 16 rial, 5 huitièmes.

N° 354. Le chebec du Beylik, commandé par le raïs Sliman, a capturé neuf mécréants napolitains et 424 rial draham serar, monnaie d'Alger. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 26 ramdan 1216 (15 février 1802).

Produit : 6,078 fr. 37 c.

653 parts et demie, s'élevant chacune à 4 rial.

N° 355. La polacre du raïs Ben Zeurman a pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu à Tunis et dont le produit, s'élevant à 5,703.6 a été envoyé ici. Répartition des

parts de prise après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 18 choual 1216 (21 février 1802).

Produit : 8,275 fr. 50 c.

556 parts s'élevant chacune à 4 rial, 3 huitièmes et 8 dirhem.

N° 356. Le brick du raïs Hassan a capturé un navire napolitain chargé d'huile qui a été vendu à *Alounia*, d'où a été envoyé son produit s'élevant à douze cent treize (écus) vénitiens d'or. Quarante (écus) vénitiens et vingt-neuf douros avaient été distribués à l'équipage par le raïs Hassan. Un règlement des comptes a eu lieu dans notre ville. Il a été reconnu que le capitaine est comptable de 11 (écus) vénitiens d'or, savoir : 7 pour moutons, 3 pour riz et 1 pour figues. Ce règlement de comptes a eu lieu entre le Bandjek et le capitaine, et il est inscrit ici afin qu'on n'en ignore. Répartition après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 21,857 fr. 62 c.

434 parts s'élevant chacune à 20 rial, 3 huitièmes, 3 dirhem.

N° 357. La frégate de notre Seigneur le raïs Hamidou a pris un navire de guerre portugais, armé de quarante-quatre canons, sur lequel ont été faits prisonniers deux cent quatre-vingt-deux mécréants. Dix mécréants ont été distribués comme primes d'abordage, deux mécréants ont été offerts en cadeau au Pacha et un autre mécréant a été donné à Sidi Abd-Errahman Etta'lbi (1) ; il en est resté 269. Le Palais a envoyé le prix de cette capture (2) et aussitôt cette somme a été distribuée à l'équipage. Ceci est la répartition faite après le prélèvement du Bandjek. 25 moharrem 1217 (27 mai 1802).

	Rial.	Huit.
Bandjek	1721	4
Capitaine de prise.	215	4
A reporter...	1937	

(1) Marabout célèbre dont la chapelle était près de la porte du Ruisseau.

(2) C'est-à-dire le prix des prisonniers, lesquels avaient été achetés par l'Etat.

Report.....	1937	
Gardiens.	32	
Caïd eddoukhan.	3385	
Crieurs	72	
	5426	»
Diwan.	12	
Chaouch (musulman).	100	
Chaouch (juif)	50	
Vigies.	4	4
Changeurs	683	
Embarcation	6	
Ourdian	10	
Boutiques.	3	
Déchargement.	110	
	6404	4

Après le prélèvement du Bandjek et des dépenses, le produit s'élève à. . . . . 166,246 rial.

Dont moitié. . . . . 83,123.

Nombre des parts : 804. 4.

Montant de chaque part : 103 (rial), 2 (huitièmes).

(Le montant brut est de 172,650 rial, soit 194,231 fr. 25 c., ce qui donne un prix moyen de 722 fr. 04 c. pour chaque esclave chrétien. Cette frégate portugaise, prise le 8 mai 1802, s'appelait le *Cygne*. Voir au sujet de cet évènement : 1° ma biographie du raïs Hamidou, Alger, Dubos, 1859 ; 2° l'article intitulé *un exploit des Algériens en* 1802, que j'ai publié dans la *Revue Africaine ;* 3° Mon travail sur *la Marine de la Régence d'Alger*, *(Revue Africaine,* n° 77, et tirage à part). Ce navire fit partie de la flotte algérienne sous le nom d'*El-Portekiza*, la Portugaise, et nous allons bientôt la retrouver dans le registre des prises maritimes. Elle fut incendiée en 1816 par l'escadre anglaise placée sous le commandement de lord Exmouth).

N° 358. La polacre de notre Seigneur le raïs Ahmed Lamiali a pris un navire napolitain chargé de blé. Cette prise a été vendue

à Tunis et son prix, soit 7,980 *rial boudjou* a été envoyé ici ; le prix de la coque s'est élevé à 2,160 *boudjou*. Elle a également pris deux navires napolitains dont l'un était vide et l'autre chargé de futailles vides et d'une certaine quantité d'étoffes, lesquels ont été vendus ici. Ceci est la répartition faite après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 27 moharrem 1217 (29 mai 1802).

Produit : 32.492 fr. 25 c.

444 parts s'élevant chacune à 27 rial, 3 huitièmes, 19 dirhem.

N° 359. La goëlette du raïs Alouach a capturé un navire napolitain chargé d'éponges et portant dix-huit mécréants, et une balancelle chargée de futailles vides, lesquels ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 1er moharrem 1217 (3 mai 1802).

Produit : 67,384 fr. 12 c

326 parts s'élevant chacune à 80 rial, 5 huitièmes.

N° 360. Le chebec du Beylik commandé par le raïs Mustapha Rarnaout, a capturé une chitia (saëtte, barque) napolitaine, chargée de cacao et de sucre qui ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 2 moharrem 1217 (4 mai 1802).

Produit : 68,115 fr. 37 c.

405 parts et demie s'élevant chacune à 63 rial, 5 huitièmes.

N° 361. Le chebec du Beylik que commande le raïs Ali Rarnaout a capturé onze mécréants et cent vingt-neuf écus napolitains. Le capitaine a gardé un de ces mécréants pour le service de son embarcation. Le prix des autres et les 129 écus forment l'objet du présent compte. Prélèvement du Bandjek et partage.

Produit : 7,312 fr. 50 c.

398 parts s'élevant chacune à 8 rial.

N° 362. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ali Tatar, a pris un navire napolitain chargé de sel, qui a été vendu à Tunis et dont le montant a été envoyé ici ; le produit du dit chargement s'élève à mille boudjous. Il a également capturé un autre chebec

chargé de divers objets dont la vente a eu lieu ici. La quantité du sel est de 1,116 *kil* (mesures); il y a quatorze mécréants et trois femmes infidèles qui se trouvaient en leur compagnie ; ils sont tous napolitains; ils ont été amenés ici ainsi qu'une somme de soixante-douze douros et treize mouzounas. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 20 safar 1217 (21 juin 1802).

Produit : 16,728 fr. 75 c.

508 parts s'élevant chacune à 13 rial, 3 huitièmes, 17 dirhem.

N° 363. La polacre commandée par le raïs Ben Zeurman et la goëlette de Salah raïs ont pris deux navires napolitains, l'un portant une petite quantité de peaux et l'autre vide, lesquels ont été vendus dans cette ville. Prélèvement du Bandjek et des dépenses, et répartition.

Produit : 3,466 fr. 12 c.

798 parts s'élevant chacune à 1 rial, 4 huitièmes, 21 dirhem.

N° 364. La polacre du raïs Mohammed ben Zeurman a pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été amené dans cette ville, où la vente a eu lieu. Il y a 1,068 mesures (kil) de blé. Partage après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 25 safar 1217 (26 juin 1802).

Produit : 4,239 fr.

511 parts s'élevant chacune à 3 rial et 13 dirhem.

N° 365. Le brick de notre Seigneur le raïs Hassan a capturé une balancelle napolitaine ayant un chargement de 539 mesures (kil) de blé, dont la vente a eu lieu dans cette ville. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 1,126 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 6 huitièmes de rial et 27 dirhem.

N° 366. La polacre commandée par le raïs Mohammed ben Zeurman et la goëlette du raïs Salah, en compagnie de deux navires de guerre tunisiens, avec lesquels ils étaient associés, ont pris un bâtiment napolitain chargé d'huile, qui a été vendu à Tunis. La moitié du produit appartient aux navires tunisiens et

et l'autre moitié a été envoyée ici par les soins de Boudjenah, lequel a adressé un bordereau accusant une somme de 43,140 rial. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 3 djoumada 1er de l'année 1217 (31 août 1802),

Produit : 96,265 fr., dont moitié seulement pour les corsaires algériens.

820 parts 1/2 s'élevant chacune à 20 rial, 3 huitièmes et 21 dirhem.

N° 375 (1). Le brick de Hassan rais, le vieux chebec commandé par le raïs Ali et le chebec du raïs Mustapha, ont capturé une tartane napolitaine chargée de blé, qui a été vendue à Doubra (Venise). 714 pièces (de monnaie) vénitiennes ont été envoyées ici et Boudjenah a également fait l'envoi de 200 pièces d'or vénitiennes énoncées dans un bordereau ; total : 914 pièces d'or vénitiennes. Chacune des (714) pièces vaut 3.2; chacune des 200 pièces, lesquelles sont hongroises, a eu change de 10,7. Le prix du navire, soit 300 pièces vénitiennes, ayant été prélevé, le surplus a été distribué à l'équipage et à l'Etat. 18 djoumada 1er 1217 (16 septembre 1802).

Produit : 11,598 fr. 75 c.

1,300 parts s'élevant chacune à 3 rial, 3 huitièmes et 6 dirhem.

Résumé de l'année 1802 : 20 prises, dont 19 napolitaines et 1 portugaise (frégate de 44 canons), donnant un produit total de 575,152 fr. 74 c.

N° 376. 25 chaban 1218 (10 décembre 1803). Hamdan, la frégate du raïs Hamidou, le brick du raïs Ben Zeurman, le brick du raïs Lamiali, la polacre du raïs Hossaïn, le chebec du raïs Ahmed, le chebec du raïs Ali Rarnaout, la goëlette du raïs

(1) Il y a en cet endroit du registre une interversion qu'on peut expliquer ainsi. On laissait parfois des feuilles blanches entre deux articles, comme nous en avons la preuve d'abord au n° 135, séparé du n° 134 par cinq pages et demie, et ensuite au n° 427, précédé d'une lacune de dix pages. Il devait y avoir ici un vide de cette nature, lequel aura été rempli en 1804 par un scribe économe, qui sera revenu en arrière pour utiliser du papier qu'il lui semblait fâcheux de laisser sans emploi. L'ordre chronologique des articles est celui-ci : 366, 375, 376, 377, 367, 368, etc.

Alouach et la frégate américaine commandée par le raïs Essekandrini, ont amené dans cette ville 65 mécréants. La vente a eu lieu ici. Partage du produit disponible après le prélèvement du Bandjek. La valeur de deux mécréants a été allouée aux soldats désignés pour armer les embarcations.

Produit : 43,187 fr. 62 c. (soit, en moyenne, 664 fr. 42 c. pour chaque esclave chrétien).

4997 parts et demie, s'élevant chacune à 3 rial, 5 huitièmes et 17 dirhem.

Nota. L'année 1803 ne présente que la mention ci-dessus qui est relative à l'enlèvement, commis à la suite d'un débarquement, de chrétiens dont la nationalité n'est pas indiquée.

N° 377. Le brick du raïs Hassan, le chebec d'Ali raïs et le chebec de Rarnaout Mustapha raïs, ont pris un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu dans la province de Venise. Le produit de cette prise a été envoyé au Palais avec un bordereau; il est de 5,664 douros, auxquels il faut ajouter 654 douros envoyés par le juif Boudjenah, ce qui forme un total de 6,318 douros. Après avoir déduit 900 douros pour le prix du navire et le droit d'*et-trounkit* (mât de misaine), il reste 5,418 douros à partager entre le Beylik et les équipages, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses, ainsi que cela va être établi. 20 choual 1218 (2 février 1804).

Produit : 30,476 fr. 25 c.

1,300 parts s'élevant chacune à 9 rial 3 huitièmes.

N° 367 (1). La frégate de notre seigneur le raïs Hamidou a pris un navire napolitain chargé de sel et sur lequel se trouvaient, en outre, soixante-dix mécréants, un quintal et 67 livres de corail, 595 douros dont 51 douros napolitains et le reste en pièces diverses, lequel numéraire, après le change, a produit 587 douros. Prélèvement du Bandjek et des dépenses, et partage. 15 kada 1218 (25 février 1804).

Produit : 61,618 fr. 50 c.

(1) Voir la note du n° 375.

854 parts, s'élevant chacune à 30 rial, 2 huitièmes et 18 dirhem.

N° 368. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ali Rarnaout a pris un navire napolitain chargé de sel sur lequel se trouvaient huit mécréants, 69 pièces d'or vénitiennes, 18 pièces napolitaines et un sequin frappé au coin de Venise. 64 de ces pièces ont été remises au Beylik comme prix du navire, et cinq pièces vénitiennes ont servi à payer les droits d'*et-trounkit* (mât de misaine) et du directeur du port (caïd el-mersa). Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 10 kada 1218 (20 février 1804).

Produit : 6,275 fr. 25 c.

425 parts, s'élevant chacune à 6 rial, 2 huitièmes et 25 dirhem.

N° 369. La polacre du raïs Ben Zeurman et la frégate du raïs Mohammed Essekandrini ont pris un navire napolitain chargé de poteries, de rosolio et de marbre, et un chebec napolitain chargé de 80 barriques de vin, sur lesquels se trouvaient vingt-huit mécréants. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 1er hidja 1218 (12 mars 1804).

Produit : 49,066 fr.

1,223 parts, s'élevant chacune à 16 rial et 21 dirhem.

N° 370. Le brick de notre Seigneur, le chebec du raïs Ali Rarnaout et le chebec du raïs Mustapha, ont capturé un navire napolitain chargé de sel, et sur lequel il a été trouvé seize mécréants et 726 douros et demi. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et partage.

Produit : 17,983 fr. 12 c.

1,300 parts, s'élevant chacune à 5 rial, 5 huitièmes et 8 dirhem.

(*A suivre.*)

Albert Devoulx.

CHRONIQUE

—

L'enceinte turque d'Alger. Du 1er mars au 11 mai 1871, la municipalité, voulant occuper de nombreux ouvriers sans ouvrage, a fait démolir les portions encore debout de la partie des anciens remparts turcs qui s'étendait de la Kasbah à la batterie n° 10, dominant les abords de la ville du côté de Bab el-Oued.

Cette portion d'enceinte, d'un développement d'environ 300 mètres, n'offrait autrefois qu'une seule batterie, — démolie il y a plusieurs années, — classée par nous sous le n° 9, et appelée par les Indigènes *tobbanet rehat errih* (la batterie des moulins à vent), et plus habituellement *tobannet houanet zian,* du nom du quartier dans lequel elle avait son entrée. La batterie dont il s'agit, placée sous le commandant d'un bache-tobdji (artilleur en chef), qui avait dans ses attributions le rempart compris entre la citadelle et la batterie n° 9, présentait 9 embrasures, savoir : 4 au N. O., 1 à l'Ouest., 1 à l'angle septentrional, et 3 vers le N. E. Elle n'est pas citée dans la topographie de Haedo (1596), ce qui permet de supposer qu'elle n'était pas encore bâtie à la fin du XVIe siècle. Cette partie de la ville pouvait, en effet, se passer de défenses considérables, attendu qu'elle n'avait pas vue sur la mer, et qu'elle était inattaquable par terre, se trouvant établie au point culminant d'une colline à pente très-raide, en face de la Bouzaréa, dont la sépare la vaste dépression de terrain au milieu de laquelle coule l'oued Korich.

Aujourd'hui, il ne reste de l'enceinte turque d'Alger que les quatre tronçons ci-après. 1° La Casbah. Il est à désirer que

cette vieille citadelle soit respectée et qu'on lui conserve ce qui lui reste de son cachet primitif. Je dois constater que deux des trois auvents qui abritaient l'ancienne porte de la Casbah, — actuellement condamnée, — viennent d'être démolis. J'aime à croire que leur disparition est dûe au mauvais état dans lequel ils se trouvaient. 2° Une petite portion de rempart entre la Casbah et la brêche créée par la démolition de la porte-Neuve. 3° Le bastion de la Porte-Neuve ou batterie n° 8. 4° Une petite portion de rempart au-dessus du Lycée, et les batteries nos 9 et 10.

Albert Devoulx.

— Un de nos correspondants, M. le colonel Trumelet, commandant la subdivision d'Aumale, nous adresse la communication suivante :

« J'ai fait faire quelques fouilles, dans le courant de juillet dernier, sur l'emplacement d'un camp que j'occupais au pied du Djebel en-Naga, à trois kilomètres à l'Ouest du caravansérail de Bent Aïça, et à 38 kilomètres au sud d'Aumale.

« Il y a en ce point des ruines d'une ville que les Arabes nomment *Grimidi*, ruines que n'indique aucune carte.

« Je n'ai pu donner que peu de temps à ces fouilles. D'ailleurs, la température qui atteignait, à cette époque, jusqu'à 60 degrés, était peu favorable à cette distraction scientifique, que, de plus, j'étais obligé de payer sur ma cassette.

« Bien que tout cela eut été fouillé par les populations qui ont occupé le pays avant nous, mes recherches n'ont pas été tout-à-fait infructueuses. Ainsi j'ai exhumé quelques pièces de monnaie : des *Constantin*, des *Julius-Philippus Arabs*, etc. J'ai trouvé également un masque en bronze qui parait être un Apollon, des casques en bronze brisés, des fers de lances, des anneaux, tout cela calciné, des débris de bois brûlés, des lampes en terre, des urnes cinéraires, toutes brisées soit à la suite d'un tremblement de terre, soit par les fouilleurs. J'ai trouvé également des bornes milliaires que j'ai fait transporter à Aumale. »

Dans une lettre du 15 septembre 1870, parvenue seulement à la Société dans le courant du mois de janvier 1872, M. Sonneck, interprête militaire, membre correspondant, avait signalé la découverte, à la smala des spahis de Moudjebeur, près Boghar, d'une ruine romaine mise au jour par les travaux de déblaiement entrepris sous la direction de M. le capitaine Duponchelle. En attendant que de nouveaux renseignements puissent permettre d'apprécier le caractère et la destination du monument dont il s'agit, nous nous bornons à transcrire la communication qui nous a été adressée.

« Ce monument est situé sur une hauteur, à 600 mètres environ de l'Oued el-Hakoum, à 15 mètres au-dessus d'une plaine « argileuse sous laquelle dorment probablement les ruines d'une « cité romaine, ainsi que semble l'indiquer l'affleurement d'un « mur de 1m 20 à 1m 50 de largeur, qui court au-dessous de la « ruine.

« Celle-ci se compose d'une plate-forme et d'un hémicycle « garni de sept colonnes qui devaient probablement supporter « une coupole. Les deux colonnes qui sont aux extrémités de « l'arc sont doubles et ont encore 1m 30 de hauteur. La plate-« forme est entourée d'un mur qui a, par endroits, jusqu'à 1 mètre « de haut ; au milieu de cet hémicycle se trouve une excavation « irrégulière. Au moment de la découverte il existait une grande « quantité de cendres sur ce point et les maçonneries portaient « des traces de fumée et de calcination. On arrivait dans le « demi-cercle par une marche qui le séparait de la plate-forme « au-dessous de laquelle existe une crypte de la même dimension « que la partie supérieure ; on y descend par deux ouvertures « munies de degrés; la voûte excessivement mince et légère est « elliptique; la partie qui s'étend sous l'hémicycle est aussi voû-« tée et communique avec la première par trois passages laissés « entre les piliers qui soutiennent la voûte. »

Pour tous les articles non signés :
Le Président. SUDRÉ.

Alger. — (Maison Bastide.) Typ. A. Jourdan.

UN

INCIDENT DIPLOMATIQUE

A ALGER, EN 1750

La France fut une des premières nations chrétiennes qui entrèrent en relations suivies et régulières avec la Régence d'Alger, et elle le dût à l'influence de la Turquie, à laquelle la liait des traités de paix. Par suite de cette circonstance, elle fut amenée à revendiquer auprès de la Régence les priviléges dont elle jouissait dans les pays Ottomans, et notamment celui d'accorder à certains navires étrangers le droit de naviguer sous son pavillon. Ce principe était consacré depuis longtemps dans le Levant, où, d'après les capitulations, la bannière blanche avait seule l'autorisation de se montrer ; mais les corsaires algériens ne trouvèrent pas de leur goût la concession accordée par leurs chefs, et prétendirent *qu'on les frustrait d'un droit et qu'on leur arrachait leur bien*. De là, naquirent des discussions et des ruptures que je n'ai pas l'intention de rappeler, mon but spécial, étant de m'occuper d'une autre prérogative qui devait nous créer des difficultés avec les puissances maritimes représentées à Alger : la prééminence sur tout agent chrétien, que nous exigions pour notre consul.

On ne trouve pas de traces de ce privilège dans le traité conclu entre la France et Alger, le 29 septembre 1628, par les soins de Sanson Napollon. Il en est parlé pour la première fois dans le

traité éphémère négocié par Tourville, le 25 avril 1684, et dont l'article XVII s'exprime ainsi :

« Pourra le dit Empereur de France, continuer l'établissement d'un consul à Alger, pour assister les marchands françois dans tous les besoins, et pourra, le dit consul, exercer en liberté dans sa maison la religion chrestienne, tant pour luy que pour tous les chrestiens qui y voudront assister; comme aussy pourront les Turcs de la dite ville et royaume d'Alger qui viendront en France, faire dans leurs maisons l'exercice de leur religion, et aura le dit consul la prééminence sur les autres consuls et tout pouvoir et juridiction dans les différends qui pourront naître entre les François sans que les juges de la dite ville d'Alger en puisse prendre aucune connaissance. »

L'article XXVII du même traité, dont on va lire le texte, corrobore la préséance que la France entendait exercer en Barbarie.

« Toutes les fois qu'un vaisseau de guerre de l'Empereur de France viendra mouiller devant la rade d'Alger, aussitôt que le consul en aura averti le gouverneur, le dit vaisseau de guerre sera salué à proportion de la marque de commandement qu'il portera, par les chasteaux et forts de la ville, et d'un plus grand nombre de coups de canon que ceux des autres nations et il rendra coup pour coup; bien entendu que la même chose se pratiquera dans la rencontre des dits vaisseaux de guerre à la mer. »

Ces stipulations furent reproduites textuellement dans les articles 18 et 19 du traité de paix du 24 septembre 1689. Un siècle plus tard, elles reçurent une nouvelle consécration par le traité du 1er nivose an X, dont l'article XVI est ainsi conçu :

« Le chargé d'affaires et commissaire général des relations commerciales de la République française continuera à jouir de tous les honneurs, droits, immunités et prérogatives stipulées par les anciens traités. Il conservera la prééminence sur tous les agents des autres nations. »

Comme la prérogative accordée à notre consul était de nature à froisser bien des susceptibilités, on l'attaquait ouvertement ou sourdement, chaque fois que les circonstances paraissaient favorables, et les Anglais, toujours désireux de détruire notre influence, n'étaient pas les derniers à combattre notre prépondérance politique et commerciale. En 1750, cette question de préséance occasionna entre les agents de France et d'Angleterre un incident que rappelle le document suivant, appartenant aux archives du consulat général de France à Alger.

« André-Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, savoir faisons que aujourd'huy, treizième juillet mil sept cent cinquante, à dix heures du matin, Monsieur Keppel, commandant l'escadre anglaise composée de quatre vaisseaux de guerre, actuellement ancrés en cette rade d'Alger, où ils sont arrivés le dixième de ce mois, s'étant débarqué et rendu à la maison consulaire d'Angleterre, nous aurions sur le champ, chargé le sieur Gimon, notre secrétaire, d'aller prendre l'heure de sa commodité pour luy faire notre visite à la tête de la nation françoise, ainsy qu'il est d'usage; surquoy Monsieur Estanifort, consul d'Angleterre, auroit répondu que son excellence étoit disposée à nous recevoir; ce titre inusité nous auroit surpris et ayant pris nos informations sur tout ce qu'il s'est passé ci-devant à Alger et autres Echelles de Barbarie dans des cas pareils, vu et considéré que toutes les personnes qui ont abordé dans les dites Echelles, décorées par Sa Majesté très-chrétienne des mêmes titres, pouvoirs et autorités que Monsieur Keppel, n'ont jamais prétendu être traitées d'Excellence, et n'ont reçu un pareil honneur par aucun consul des nations étrangères; nos réflexions à ce sujet et à ce qui peut s'ensuivre nous auroient porté à envoyer de notre part le sieur Jean-Baptiste Germain, chancelier de ce consulat, pour représenter les susdites raisons à Monsieur le consul d'Angleterre, et luy dire que nous ne pouvions prendre sur nous d'accorder le titre d'Excellence à Monsieur Keppel sans y être expressément autorisé par la cour de France et sans avoir des ordres précis à ce sujet. M. le consul d'Angleterre, auroit de nouveau répondu au dit sieur Germain que non-seulement Monsieur Keppel prétendoit le titre d'Excellence comme étant muni des pleins pouvoirs de la cour d'Angleterre, mais que luy susdit consul vouloit aussy l'exiger, comme ayant les mêmes pouvoirs et comme adjoint à sa commission, ajoutant qu'il ne recevroit aucune visite sans cette condition. Nous consul de France, susdit, ayant encore meurement

réfléchi sur la dite prétention, la trouvant inusitée soit parce qu'elle n'a jamais été mise sur le tapis par personne ci-devant, soit aussy par d'autres motifs qui nous paroissent légitimes, nous avons résolu de ne point faire la dite visite dans la crainte de nous exposer à nous attirer une réprehension de la part de la cour de France et de nos supérieurs, et nous avons de nouveau envoyé le susdit sieur Germain, chancelier, vers Monsieur le consul d'Angleterre pour luy faire savoir nos intentions, et le prier de nous excuser, en luy disant que cela n'altéreroit point la bonne intelligence et l'amitié qui règne entre les deux nations en ce païys, et ne porteroit à aucune conséquence pour l'avenir, luy offrant de faire à Monsieur Keppel et à luy, une visite particulière sans aucune cérémonie. A quoy, Monsieur le consul d'Angleterre a répliqué qu'il la recevroit volontiers, mais que luy consul ne pouvoit scavoir si Monsieur Keppel rendroit cette visite, ce qui nous paroissant un refus honête, nous avons conclu de n'en faire d'aucune espèce, le tout sans tirer à conséquence comme il est expliqué ci-dessus et sans prétendre préjudicier en aucune façon aux droits, autorités et dignités dont Monsieur Keppel est revêtu, et croyant qu'il est de notre devoir et de notre prudence de laisser ce point à régler à la cour de France et à nos supérieurs aux ordres desquels nous nous conformerons toujours avec exactitude, nous réservant en cas que la cour de France vienne à désaprouver notre conduite à cet égard, d'en donner en tems et lieu toutes les réparations convenables et deües à qui de droit.

« Et de tout ce que dessus, nous avons dressé le présent verbal pour en faire apparoir la vérité, et l'avons signé avec Monsieur Arnould Bossu, vicaire apostolique des royaumes de Tunis et d'Alger; Grozele, prêtre de la congrégation de la mission d'Alger, des sieurs Nicolas Bérenger et Dominique Estais, négociants françois résidants en cette Echelle, et le sieur Jean-Baptiste Germain, chancelier.

« Mandons au dit sieur Germain d'en tenir acte dans la chancellerie de ce consulat et d'en délivrer un extrait à la chancellerie du consulat d'Angleterre, afin qu'il soit notoire partout où besoin sera.

« Fait et publié dans notre salle d'audience consulaire, l'an et jour que dessus.

Signatures de : Bossu, Lemaire, Bérenger, Estais, Groiselle, Germain, chancelier.

« Nous, André-Alexandre Lemaire, écuyer, conseiller du Roy, consul de France en cette ville et royaume d'Alger, déclarons que cejourd'hui quatorzième juillet mil sept cent cinquante, à quatre heures après midy, le sieur Smith, chancelier du consulat d'Angleterre à Alger, seroit venu nous dire de la part de Monsieur Keppel, commandant l'escadre angloise, et de Monsieur Stanifort, consul d'Angleterre, qu'ignorant les raisons pour lesquelles nous ne leur avons pas donné les titres d'Excellence et n'ayant point lieu de faire usage de l'extrait du verbal ci-dessus que le sieur Germain, chancelier de ce consulat, remit hier en la chancellerie du consulat d'Angleterre, il venoit me rendre cet extrait d'ordre de mes dits sieurs Keppel et Stanifort ; nous susdit consul aurions répondu que nos raisons se trouvoient énoncées dans le susdit verbal. Surquoy, le dit sieur Smith auroit répliqué qu'il n'avoit rien à ajouter à ce qu'il avoit déjà dit et nous auroit rendu l'extrait en question que nous aurions cru devoir ne pas refuser. En foy de quoy nous avons signé avec le sieur Jean-Baptiste Germain, chancelier de ce consulat.

« Fait à Alger, l'an et jour que dessus.

« Lemaire, Germain, chancelier. »

Pour justifier sa manière d'agir dans cette circonstance, M. Lemaire avait cru devoir faire dresser l'attestation ci-après, classée aussi dans les archives du consulat général de France à Alger.

« Nous soussignés, Arnould Bossu, supérieur de la congrégation de la mission d'Alger, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, Grozelle et Denaud, prêtres de la même mission et congrégation, Nicolas Bérenger et Dominique Estais, négociants françois établis en cette ville d'Alger. »

« Certifions et attestons à tous qu'il appartiendra qu'ayant été présents dans la visite de cérémonie que M. Thomas, consul de France à Alger, rendit à M. le comte de Daniskiold, commandant

une escadre de cinq vaisseaux du Roy de Danemark et plénipotentiaire de sa ditte Majesté danoise, pour conclure la paix avec le Dey d'Alger; et dans une autre visite que ce même consul fit ensuite à Messieurs les plénipotentiaires de l'Empereur, envoyés icy pour un sujet pareil, aucun d'iceux plénipotentiaires n'exigèrent et ne reçurent le titre d'Excellence, se contentant des politesses et des honneurs usités à Alger, tels qu'on les a toujours pratiqués envers les commandants des vaisseaux du Roy et autres personnes chargées des pleins pouvoirs de divers monarques et princes de l'Europe, lorsqu'ils sont venus traiter et négocier icy les affaires de leurs souverains. En foy de quoy, nous avons signé le présent pour servir et valoir ainsy que de raison, à Alger, le treizième juillet mil sept cent cinquante. »

« Bérengér certifie ce que dessus, disant seulement n'avoir pas été présent à la visite des plénipotentiaires de l'Empereur. »

« *Signatures de:* BERENGER, BOSSU, DENAUD, GROISELLE, ESTAIS. »

Nous voyons par le document ci-après, appartenant aux mêmes archives, que le Ministre de la marine approuva la conduite de M. Lemaire et affirma de nouveau l'intention formelle du gouvernement français de revendiquer pour ses représentants, la préséance sur tous les agents accrédités auprès du Pacha d'Alger.

« Enregistrement d'article d'une lettre écrite par Mgr Rouillé, ministre et secrétaire d'État, ayant le département de la marine, au consul de France à Alger, le 31e aoust 1750. »

« ..... J'ay vû avec quelque surprise par le compte que vous me rendiez de ce qui s'est passé entre M. Keppel et vous, à l'occasion de la visite que vous vous proposiez de luy rendre, qu'il n'a pas voulu la recevoir à moins que vous ne luy donnassiez le titre d'*Excellence* qu'il a prétendu luy être dû par son caractère de ministre plénipotentiaire. Il étoit à propos que vous luy fissiez entendre, comme vous l'avez fait, que le traitement d'excellence n'était dû qu'aux ambassadeurs caractérisez, qu'on n'en envoyait point de ce rang en Barbarie; qu'aucun plénipotentiaire, pas même ceux de France qui ont la préséance sur tous les autres dans les pays de Turquie, ni aucun commandant d'escadre de

quelque grade qu'il fut, n'ont jamais prétendu pareil titre en Barbarie, où l'on n'en avait pas encore entendu parler et où il seroit d'autant plus extraordinaire de le demander que les souverains du pays ne sont traittés que d'Excellence. Mais dèz que M. Keppel n'a pas voulu se rendre à des raisons si convaincantes, vous avès rempli au-delà de ce que demandoient les égards que vous luy devès en luy faisant proposer de recevoir une visite particulière de votre part sans cérémonie ni étiquette. Cette demandé ayant été inutile, vous ne pouviès le visitter sans vous compromettre et vous auriès été désavoué de l'avoir fait. J'ay rendu compte au Roy de la conduite que vous avès tenue en cette occasion et de la relation que vous m'en avès faite. Sa Majesté l'a approuvée et est très-satisfaite des ménagements que vous avez gardés pour M. Keppel et la nation angloise, en soutenant avec décence les prérogatives de votre place. Sa Majesté a présumé que ce commandant avoit excédé ses instructions en faisant naître une pareille difficulté et qu'il seroit désaprouvé par sa cour. Mais quoy qu'il en soit, l'intention de Sa Majesté est que vous vous absteniès de le visitter tant qu'il croira devoir exiger de vous le traitement d'*Excellence,* et qu'au contraire vous luy rendiès tous les honneurs dûs à son grade et à sa naissance s'il se désiste d'une prétention aussy peu fondée que chimérique. Vous pouvès même luy témoigner du regret de ce que cet obstacle que vous ne pouviès prévoir vous a empêché de le voir et de le fréquenter comme vous l'auriès désiré. »

« A l'égard du sieur Stanifort qui sous le prétexte qu'il étoit adjoint à la commission de M. Keppel, s'est aussy imaginé d'être en droit de prétendre l'Excellence, Sa Majesté entendant que vous souteniès le pas et préséance sur tous les consuls étrangers qui résident à Alger, vous deffend expressement de rien faire qui peut y déroger et de reconnaître le sieur Stanifort dans aucune autre qualité que celle de consul de la nation angloise. Il seroit trop de conséquence d'entrer sur cela dans aucune explication ni tempérament, et si l'on vous objette que ce consul est aussy réellement plénipotentiaire pour traitter des affaires de sa nation, vous pouvès vous avancer les mêmes pouvoirs pour les affaires de France et ils vous seront envoyés au besoin. Pour ampliation

signé Lemaire. Enregistré etc., le 30 décembre 1750, (signé) Germain, chancelier. »

L'amiral Keppel était venu à Alger, à la tête d'une escadre, pour présenter au Dey les réclamations de l'Angleterre relativement à des prises faites illégalement. Déjà, l'année précédente, cette question avait été tranchée négativement par le Dey, qui jugea, toutefois, opportun d'envoyer un ambassadeur à Londres pour établir la légalité des captures opérées par ses croiseurs. Malgré la solennité dont on les entourait, les nouvelles démarches confiées à l'amiral Keppel, ne furent pas plus heureuses que les précédentes, à en croire M. Sander Rang, lequel s'exprime ainsi dans son *Précis analytique de l'histoire d'Alger :*

« Cet officier avait cru cette fois, devoir se décorer du titre d'envoyé plénipotentiaire, qui toutefois tourna au préjudice de sa négociation, car en cette qualité, il prétendit n'avoir point à se soumettre à l'usage du baise-main non plus qu'à l'obligation de déposer l'épée avant l'audience du pacha. Le consul anglais avait été chargé d'en prévenir le prince, et Mahamet, souriant à cette demande, avait consenti à ne point exiger ces marques de déférence. Mais il arriva que lorsque le chargé de pouvoirs de Sa Majesté Britannique eut exposé les réclamations de son souverain, le Dey lui répondit qu'il venait de lui accorder *deux grandes faveurs* et qu'il ne pouvait rien faire de plus pour Sa Majesté. »

Si ce n'est pas tout-à-fait exact, c'est du moins bien trouvé. Les Algériens, souvent diplomates rusés, malgré leur ignorance et leur grossièreté, excellaient, en effet, à trouver de ces fins de non-recevoir imprévues et parfois saugrenues, derrière lesquelles ils s'abritaient ensuite avec une obstination naïve qu'il fallait bien respecter lorsqu'on n'était pas décidé à une rupture définitive.

Albert Devoulx.

LES INSCRIPTIONS D'ORAN ET DE MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

(Suite. Voir les nos 87, 88, 89, 90 et 91.)

TROISIÈME PÉRIODE.

XVIIIe SIÈCLE.

Le Bey de l'ouest de la Régence d'Alger, dont la résidence habituelle était auparavant à Mascara, s'installa à Oran, dès qu'il en eût pris possession par la force des armes. Bien que suivant les faits rapportés ci-dessus, Baba Hassan ait été le véritable chef supérieur pendant le siége, et celui à qui revenait les honneurs de la victoire, la circonstance pour le Bey *Moustafa Bou Chelar'am* (1) d'avoir commandé tous les contingents arabes qui avaient les premiers attaqué et bloqué cette place, fit que parmi les Espagnols il était toujours cité de préférence à celui-là.

(1) Il paraît que *Bou Chelar'am* signifie l'homme aux (*longues*) moustaches : Moustafa se distinguait, en effet, par cet ornement du visage, et les Espagnols le désignèrent constamment par le surnom de *Bigotillos*. Quelques-uns, sans savoir sur quoi ils se fondaient, prétendirent qu'il était Espagnol, ouvrier maçon et renégat, mais c'était une absurdité qui n'eût cours que dans le peuple. — *Note de l'auteur.*

vingt-quatre années s'écoulèrent avant qu'Oran revint sous la domination espagnole. Pendant ce laps de temps, elle servit comme Alger, de refuge aux pirates de la Méditerranée et d'entrepôt pour les esclaves chrétiens; et, chose curieuse, pendant que les Deys d'Alger se succédaient rapidement entr'eux, l'heureux Moustafa jouissait dans son gouvernement de la plus parfaite tranquillité, et vivait assez longtemps pour voir perdre entre ses propres mains ce joyau, prix de la victoire.

Durant son séjour dans la nouvelle capitale de son Beylik, il voulut imiter les anciens dominateurs dans leur coutume de placer des inscriptions qui rappelassent l'exécution de divers ouvrages. Il en fit établir effectivement quelques-unes, que nous feront connaître par ordre de dates, pour ne pas en interrompre la série, nous servant dans ce but des copies réunies par le colonel X. Donoso, et de celles qui ont été insérées par M. Fey dans son *Histoire d'Oran*. Nous prévenons cependant que les premières, gravées à la légère sur une sorte de pierre rouge, se trouvant peu nettes et assez confuses, nous avons soumis la traduction qui en est donnée à l'examen de D. Pascual Gayangos, orientaliste distingué.

1re

Sur une pierre rectangulaire qui se trouvait dans la boucherie, X. Donoso copia une inscription de forme ovale, dont on n'a pu traduire seulement que ceci :

« Louanges à Dieu... année 1127. » — (1715 à 1716).

Je soupçonne que cette inscription doit être la même que celle qui porte ci-après le nº 6, car le chiffre de l'année est formé de telle manière qu'on peut aussi bien comprendre 1127 que 1137.

2me

Dans la cour de l'hôpital, il en copia une autre circonscrite dans un ovale, de laquelle on n'a pu seulement traduire que ces mots :

« Louanges à Dieu... a fait construire ce... le défenseur de la « cause de Dieu, Sidi Mustapha Bey ben Youssef, année 1133. » — (1721).

Je présume que cette inscription doit correspondre à la seconde de celles que donne M. Fey comme existant dans la Kasba, et dont la traduction a été faite par M. Bresnier :

« Louanges à Dieu ! Mustafa Bey ben Youssef, le défenseur dans « la voie de Dieu, a donné l'ordre de construire ce magasin. »

3me

Celle-ci est classée par X. Donoso comme appartenant à la même année, et étant d'après lui placée dans la cour de l'hôpital; elle est extrêmement curieuse, aussi bien par son texte espagnol que par son style et ses grossières abréviations :

« Sous son gouvernement, le seigneur Mustafa, Bey d'Oran, a or- « donné de construire cet ouvrage. Année 1721. »

4me

Au-dessus de la porte des anciens fours, il en existait une qui est reproduite confusément par Donoso, il paraît cependant qu'on peut la traduire ainsi :

« Louanges à Dieu ! Sidi Moustafa, Bey d'Oran, a ordonné la cons- « truction de cette mosquée et de son portail, dans l'année 1135. » — (1723).

5me

A cette même date, je pense, doit correspondre (et c'est peut-être la même pierre) la première des inscriptions que donne M. Fey, comme existant dans la Kasba; en voici la traduction française :

Louanges à Dieu
Celui qui combat dans la voie de Dieu,
le seigneur Mustafa ben Youssef,
a ordonné l'élévation de ce bain (1), en l'année
11..5

6me

Ximenez Donoso place dans la boucherie, la suivante :

« Louanges à Dieu, le défenseur de la loi, le Bey Moustafa, a fait « construire cette voûte dans l'année 1137. » — (1725).

(1) Il est impossible d'admettre que cette inscription puisse être la même que la précédente, car elle mentionne l'érection d'une mosquée, tandis qu'il ne s'agit ici que de la construction d'une étuve. — *Note du traducteur.*

7me

La copie suivante, de X. Donoso, est accompagnée d'une traduction qui semble avoir été raturée, cependant on peut facilement la refaire ainsi :

« Louanges à Dieu, celui qui combat pour la cause de Dieu, Mus-
« tafa Bey ben Youssef, a ordonné la réparation de ces voûtes à Oran,
« dans l'année 1138. » — (1726).

8me

A côté de la précédente, et comme s'il avait voulu la rectifier, Donoso en place une autre; mais on voit de suite qu'il y a entr'elles une grande différence. Il signale la première comme existant dans la voûte de l'hôpital, dans le passage qui est en avant de l'église :

« Louanges à Dieu, le défenseur de la loi par la grâce de Dieu, le
« seigneur Moustafa ben Youssef a fait construire cette voûte en
« l'année 1138. » — (1726).

9me

Deux copies d'inscriptions arabes, insérées dans les mémoires du même auteur, semblent se rapporter à une même pierre, qui se trouvait dans la cour de l'hôpital. La première est tout-à-fait inintelligible, et la seconde renfermée dans un ovale et accompagnée de cette traduction :

« Louanges à Dieu, le seigneur Moustafa Bey a construit cette
« voûte en l'année 1139. » — (1727).

10me

En voici deux autres que, d'après ses annotations, on doit supposer placées sur la porte de l'hôpital ; la première étant indéchiffrable, il donne ainsi la traduction de la seconde :

« Louanges à Dieu, le seigneur Moustafa Bey, défenseur de la loi
« par la grâce de Dieu, a ordonné la construction de cette porte en
« l'année 1140. » — (1728)

11me

Le colonel Donoso prétend qu'il existait dans le *harem* du bey Moustafa deux inscriptions qu'il reproduit, mais comme la première est mal écrite et pleine de ratures, et qu'elle mentionne

la même chose que la seconde, avec une minime différence, il est à croire que celle-ci doit être la seule valable ; il la traduit d'ailleurs en ces termes :

« Louanges à Dieu, lui seul est digne de louanges.
« Le grand défenseur de la loi par la miséricorde divine,
« le seigneur Moustafa ben Youssef, a ordonné la construction
« de cette habitation, dans le mois de choual de
« l'année 1143. » — (1731).

Il est possible que la troisième des inscriptions publiée dans l'ouvrage de M. Fey, soit la même que celle qui précède; voici comment elle est traduite en français :

« Louanges à Dieu.
« Celui qui combat dans la voie de Dieu,
« le seigneur Mustafa Bey ben Youssef,
« a donné l'ordre de construire ce bain, en
« choual de l'année 11..3. » (1).

12me

Enfin, une dernière inscription dont il donne la copie, et qui se trouvait placée dans le voisinage des principaux édifices, a été traduite comme il suit par D. Pascual de Gayangos :

---

(1) Si cette inscription est la même, ce que semblerait indiquer la similitude du mois et probablement aussi celle de l'année de la date, on ne peut s'expliquer comment le texte arabe aurait pu donner lieu à une interprétation aussi différente au sujet de la désignation de l'édifice en question.

Dans la langue espagnole ainsi que dans la langue française, les mots *casa*, maison, et *bano*, étuve, ne prêtent pas plus à l'équivoque qu'en arabe les mots دار et حمّام qui ont également cette signification.

Il devient donc évident, si ces deux inscriptions n'en font qu'une, qu'il doit y avoir un contre-sens dans la version espagnole. Cette observation peut s'appliquer aussi à la note de la page précédente, où il s'agit de deux inscriptions se rapportant au même objet, car le texte arabe ne peut permettre qu'on traduise indifféremment *mosquée* dans une langue, et *bain* dans l'autre.

La traduction d'arabe en français des trois inscriptions tirées de l'ouvrage de M. Fey, et citées ici, est due, comme tant d'autres, à l'un de nos plus profonds orientalistes, l'éminent et regretté professeur Bresnier, l'un des fondateurs de la *Revue africaine*; aussi, dans l'hypothèse d'une identité probable entre les inscriptions dont il s'agit, sommes-nous fondés à avancer que la version française est la seule qui soit irréprochable. — *Note du traducteur.*

« Louanges à Dieu, que le salut et la bénédiction soient sur son « prophète, après lequel il n'y a plus d'autre envoyé, le seigneur « Moustafa Bey, combattant pour la cause de Dieu, a ordonné la « construction de cette arche (ou voûte). »

On trouve également dans les mémoires sus-mentionnés du colonel X. Donoso, un petit dessin représentant un écu ou blason mauresque, copié sans doute de quelque pierre restée à Oran du temps de ce Bey ; il se compose de trois barres croisées en diagonale de gauche à droite, et de haut en bas, avec trois croissants placés dans les intervalles.

Il est possible que le gouvernement de Philippe V, débarrassé de la longue guerre dite de Succession, eût tenté bien plus tôt de recouvrer Oran (1) ; mais l'état dans lequel se trouvait le royaume, et des affaires plus urgentes, firent retarder ce désir, malgré même l'heureuse expédition entreprise en 1720 par le marquis de Lede, en vue de faire lever le siège constamment mis devant Ceuta, par les troupes de l'empereur du Maroc, Moula Ismaël.

En l'année 1732, on jugea opportun d'entreprendre cette reprise d'Oran, vivement désirée par beaucoup de personnes, et qui, tout en flattant les idées du peuple, était considérée comme devant relever le prestige du pouvoir espagnol. Tous les préparatifs ayant été faits avec prudence et habileté (1) par le premier ministre D. Jose Patiño, instigateur de l'entreprise, on publia un manifeste du roi, daté de Séville, le 6 juin, faisant connaître le véritable objet d'un si formidable armement.

Le 15 du même mois, l'escadre, commandée par le lieutenant-général D. Francisco Cornejo, appareilla du port d'Alicante, portant à son bord, et sur de nombreux transports, une brillante armée de débarquement, parfaitement pourvue et organisée, sous le commandement du capitaine-général comte de Montemar. Elle se composait de 32 bataillons d'infanterie en huit brigades, de

(1) Le traité d'Utrecht, qui mit fin à la guerre de succession, avait été conclu entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande, depuis l'année 1713. — *Note du traducteur.*

(2) Dans le but de reconnaître en quel état de défense se trouvaient Oran et Mers-el-Kebir, on y envoya l'ingénieur D. Jaime Sure, déguisé en marchand. — *Note de l'auteur.*

12 escadrons de dragons et de 12 autres régiments de cavalerie, de détachements d'artillerie et du génie, d'une compagnie d'arquebusiers dite de *Jetares*, et d'une autre de guides, comprenant trente hommes, tous nés à Oran, sous le commandement du capitaine D. Cristobal Galiano. Elle avait à sa disposition un matériel comprenant 50 canons de bronze de 24, 10 de 16, 4 de 8, 8 pièces de montagne de 4 et de 6, 8 mortiers de 12 pouces, 4 de 9, et 4 pierriers de 16 ; de plus, une abondante provision de munitions, de chevaux de frise, d'outils, de sacs à terre et une grande quantité de bêtes de somme. Il y avait, en outre, un hôpital pour mille blessés ou malades, avec le personnel de santé nécessaire, des comptables pour la distribution de l'immense quantité qu'on emportait en orge, farine, paille et bois, et enfin un troupeau de bœufs et de moutons. Jamais, jusqu'alors, il n'y avait eu en Espagne de préparatifs mieux ordonnés, et nulle part une expédition semblable.

Retardée dans sa navigation par un vent violent à la hauteur du cap de Palos, la flotte mouilla le 28 juin à 4 heures de l'après-midi dans la baie des Aiguades, voisine du cap Falcon, et le jour suivant, le général en chef fit opérer le débarquement, pourvoyant avec la plus grande prudence à l'établissement des troupes derrière un fort retranchement qu'il leur fit élever. L'ennemi se présenta à l'instant en forces assez nombreuses, commandées par le bey Moustafa et par le misérable aventurier baron de Riperda (1). Après diverses escarmouches successives, une partie de l'armée espagnole s'avança, repoussant les fantassins et les cavaliers ennemis, puis gravissant la montagne qui domine Mers-el-Kebir, alla s'établir à la fontaine des Tortues. Le 30, on donna l'ordre de débarquer de l'artillerie et des munitions dans le voisinage de Mers-el-Kebir ; mais le comte de Montemar, ayant reçu du consul de France, par l'intermédiaire d'un Grec, une lettre qui lui annonçait que le bey Moustafa avait abandonné Oran dans

(1) Le corps marocain était commandé par le baron de Riperda, Hollandais, renégat au service du Maroc : il attaqua de front toutes les lignes espagnoles, et obtint, au début de l'action, un succès marqué, car il écrasa et anéantit le bataillon mahonnais de *Jetares*, qui s'était trop engagé. — Léon Fey, *Histoire d'Oran*, p. 144.

la nuit précédente, se mit en marche et occupa cette place et ses châteaux le 1er juillet. Il n'y trouva que trois pauvres vieillards et deux femmes âgées qui n'avaient pu fuir, et quelques provisions en grains, huile, laine, etc. (1) Le 2, les 97 Turcs en garnison à Mers-el-Kebir, et commandés par l'aga Ben Dabiza, se rendirent par capitulation. Par suite, tout ce qui avait fait l'objet de l'expédition ayant été reconquis, le général marquis de la Mina s'embarqua pour porter à la cour la nouvelle de cet heureux événement. Notre perte consistait en 58 morts et 85 blessés; d'autre part, on trouva dans ces places et dans leurs forts, 73 pièces et mortiers de bronze, et 58 canons de fer.

L'armée s'établit dans la ville, occupa ses différents châteaux, ou campa au pied des remparts. Le comte de Mortemar, qui renouait ainsi la série des capitaines-généraux commandant ces places, se logea dans la maison d'un renégat portugais le cinq juillet, date à laquelle vinrent se présenter à lui quelques délégués de tribus, qui demandaient à vivre en paix et en bonnes relations; enfin, le 10, après la célébration d'un office religieux dans la cathédrale, on tira une salve générale d'artillerie, et une revue des troupes fut passée par le comte à l'effet de célébrer cette victoire.

Réfugié à Mostaganem, le bey Moustafa Bou Chel'aram, commença aussitôt à molester les Espagnols en excitant ses partisans à les maintenir dans des alarmes continuelles, qui occasionnaient journellement des tirailleries de part et d'autre, avec des morts et des blessés. Cependant, le 16, il y eût un engagement plus sérieux, dans lequel les brigadiers duc de San Blas et Vandercruzen, ainsi que 4 capitaines et 50 soldats, perdirent la vie.

Le 30 du même mois, laissant le commandement supérieur, de *commandant général*, au lieutenant-général marquis de Santa-Cruz del Marcenado, avec 10 bataillons, le comte de Montemar se

(1) Dans l'arsenal royal de Madrid, on conserve divers objets ayant appartenu au célèbre bey Moustafa Bou Chelar'am, et trouvés dans sa demeure : ce sont des armes, des poires à poudre, un petit *ataval* d'arçon, un collier de fer pour les prisonniers, des éperons, des burnous et un livre mystique en arabe intitulé : *Présages des félicités et des splendeurs*.

rendit à Mers-el-Kebir, où on embarqua les troupes qui mirent à la voile le 1er août à cinq heures du matin, formant trois convois, un pour Malaga, sur lequel se trouvait le comte, un autre pour Alicante, et le dernier à destination de Barcelone.

Le 14, le général vainqueur fut reçu à Séville avec un accueil des plus gracieux par le roi Philippe V, qui lui conféra d'abord la Toison-d'Or, et peu après le titre de duc. Ce souverain étendit sa munificence sur toute l'armée, qu'il récompensa par une promotion générale, dans laquelle 18 officiers furent élevés au grade de lieutenant-général, 19 furent faits maréchaux-de-camp et 11 brigadiers (1). Pour célébrer cette victoire, il fut publié une foule d'écrits en prose et en vers, ainsi que des compositions dramatiques qui furent accueillis du public avec ce vieil enthousiasme pour tous les succès obtenus contre les infidèles (2). En 1755, on frappa aussi une médaille en bronze, pour perpétuer le souvenir des hauts-faits de celui qui était déjà duc de Montemar. On en conserve deux exemplaires à la bibliothèque nationale de Madrid ; à l'avers, elles représentent le buste du duc revêtu de son armure, avec cette légende : IOS. CARILLO ALBORNOZ DVX DE MONTEMAR MDCCXXXV; au revers, on voit une victoire en pied sur un monceau d'armes avec trois croissants, tenant à la main droite deux couronnes d'Espagne, et dans la main gauche la couronne des Indes, avec ce seul mot : RECVPERATIS.

D. Alvaro de Navia Osorio, marquis de Santa Cruz del Marcenado, qui avait acquis en Europe un renom si mérité par son grand ouvrage intitulé : *Réflexions militaires*, commença ses fonc-

(1) Cet exemple prouve combien l'exagération dans les récompenses est ancienne en Espagne, mais on ne doit pas l'accepter comme un motif pouvant justifier ce qui a eu lieu dans des cas analogues. Ceux qui sont tombés récemment dans un semblable excès, ignoraient ce précédent; cependant il est à croire que s'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas omis de le citer comme un exemple, en réponse aux critiques qui leur ont été adressées. — *Note de l'auteur*.

(2) Afin de perpétuer dans l'armée le souvenir de la reprise d'Oran et des glorieux faits d'armes accomplis dans cette place, le roi décréta, à la date du 20 décembre 1732, la création du régiment des *Dragons-d'Oran*, qui subsista jusqu'en 1748, où il fut supprimé étant dans l'île de Mayorque. Le régiment d'infanterie *fijo* (sédentaire) d'Oran, créé par décret du 9 janvier 1733, subsista jusqu'à l'abandon de cette place en 1792. — *Note de l'auteur*.

tions en organisant le service, en améliorant les fortifications et en disposant les moyens propres à repousser les attaques des Arabes. Mais ceux-ci, loin de se désister, ne firent qu'augmenter le nombre de leurs troupes, qui, commandées toujours par le vieux Moustafa bou Chelar'am, vinrent, le 13 septembre, camper en vue des forts St-André et de St-Philippe, et le 27 au matin démasquèrent trois batteries menaçant Santa-Cruz, ainsi que le *sommet de la fontaine* et le devant *des mosquées* (1).

Du côté de la place, les travaux et le feu de l'artillerie furent continués avec une supériorité notable. Quelques renforts étant venus d'Espagne, le marquis résolut, le 21 novembre, d'exécuter une sortie à la tête de 10,000 hommes. Après avoir rempli le but principal de cette excursion, qui était de détruire les tranchées de l'ennemi et de s'emparer de ses batteries, on commit la faute de lancer sur le gros de l'armée arabe, une colonne qui, attaquée par une foule considérable, fut obligée de battre en retraite en formant le carré. Ce mouvement rétrograde se convertit bientôt en une fuite désordonnée, et le général étant accouru avec d'autres chefs et un petit nombre de soldats pour retenir les fuyards et donner le bon exemple, fut enveloppé, traîné et tué. Les pertes furent considérables, et elles eussent été de beaucoup supérieures sans l'arrivée opportune sur le champ de bataille des régiments de Vitoria et Aragon, qui en débarquant marchèrent de suite au secours des troupes débandées, les firent se reformer et les aidèrent à repousser les Maures et à rentrer dans la place. Le nombre des morts et des prisonniers s'éleva à 1,500 : parmi les premiers se trouvait, outre le général sus-nommé, le brigadier marquis de Valdecañas.

Le commandement par intérim échut au maréchal-de-camp D. Bartolomé Ladron de Guevara, qui, pour remonter le moral des troupes, exécuta le 23 une autre sortie avec dix compagnies et 500 pionniers; ayant causé assez de mal aux assiégeants, il rentra heureusement dans ses lignes de défense.

(1) Ces mots sont soulignés dans le texte, c'est peut-être parce que M. le général Sandoval n'a pu, comme nous, en trouver le véritable sens. *Note du T.*

Dans le courant de l'année 1733, le général marquis de Villadarias fut nommé, et prit possession du commandement de ces places, avec le titre de commandant-général, qui lui fût donné ainsi qu'à ses successeurs.

Il voulut obliger les Maures à lever pour toujours ce huitième siège ou blocus, qu'ils imposaient à Oran, bien que leurs hostilités, assez souvent interrompues et reprises, ne fissent que peu de mal. Dans ce but, et à la suite de différentes sorties heureusement accomplies, il en entreprit, le 10 juin, une autre plus vigoureuse, mais il l'exécuta avec tant de témérité et d'imprévoyance, qu'une partie de sa colonne étant coupée, le reste dut se réfugier derrière les murailles après une perte de 400 hommes; ce fait donna lieu à sa destitution et à sa mise en jugement (1).

Il eût pour successeur le général D. José Vallejo, chevalier distingué de l'ordre de St-Jacques, qui, étant colonel, avait acquis une réputation méritée durant la guerre de succession, par les grands services qu'il rendit à la tête d'un corps de cavalerie de partisans (guerilleros). A la même époque D. Francisco de Arana y Mallea fut nommé gouverneur de Mers-el-Kebir.

Instruit sur les tristes résultats des sorties, le gouvernement du roi donna les ordres les plus sévères pour qu'on n'exposât plus, sous aucun prétexte, les troupes à de nouveaux échecs, et que l'on se bornât à repousser les attaques sans sortir des fortifications.

Enfin, les ennemis, las de l'inefficacité du siège, désunis entre eux, et désirant, les contingents rentrer dans leurs tribus, et les Turcs revenir à Alger, le camp fut levé, et le bey Moustafa, retourna à son ancienne résidence de Mascara.

Peu après ces évènements en 1755, il se présenta à Oran deux individus des plus distingués parmi les Arabes du pays; appelés

(1) A cette désastreuse sortie, ou à celle plus funeste encore relatée ci-dessus, doit se rapporter le combat que les Maures appelèrent — *La charge furieuse* — suivant la relation arabe *El Tsor el Djoumani*, etc., écrite en 1791 par *Ahmed ben Mohamed ben Ali ben Sahnoun*, dont M. Gorguos a publié une traduction dans la *Revue Africaine*. — *Note de l'auteur*.

Damouch et l'autre *Mansour*, suivis d'un grand nombre de partisans, s'engageant si on voulait leur donner des armes et quelques soldats pour les aider, à soumettre par leurs propres moyens, toute la province et la rendre feudataire de l'Espagne. Le gouvernement n'accéda point à leurs offres, comme de juste; car il était accoutumé depuis longtemps à recevoir de semblables propositions, qui n'avaient jamais été accomplies. Ils tentèrent alors de traiter avec le Bey qui leur envoya un sauf-conduit pour qu'ils se présentassent à lui en secret; malgré cela il leur fit couper la tête dès qu'il les eût en son pouvoir (1).

Le général Vallejo donna toute sa sollicitude à l'administration des places, ainsi qu'à leurs fortifications, commençant dès cette époque les nouveaux et importants travaux, qui devaient se continuer jusqu'à la fin de la domination espagnole; il avait pour ingénieurs D. Diego Bordik, et D. Juan Ballester y Zafra.

Dès cette époque on construisit, restaura, ou augmenta considérablement les forts de St-Ferdinand, de St-Charles, de St-Louis, de St-Pierre, de Ste-Barbe, de St-Philippe, de Santacruz et toutes leurs tranchées; on fit construire en outre dans chacun d'eux, des pavillons d'officiers, des casernes et une chapelle. On entreprit également l'amélioration des rues et maisons de la ville, et on adopta des mesures en vue d'assurer le service de la police, ainsi que les approvisionnements.

Désireux d'attacher à son nom le souvenir de ces travaux, le commandant-général fit graver et poser les inscriptions suivantes:

1re.

Dans le fort de St-Ferdinand il y en avait une qui suivant le marquis de Tabalosos portait:

(1) On fait monter jusqu'à 10,000 le nombre d'hommes qui suivaient ces Cheikhs et qui vinrent camper sous la protection de la place. A cette occasion le Bey de Mascara réunit des contingents Turcs et Arabes, qui, le 10 avril, se présentèrent dans une attitude hostile. Les Cheiks furent attaqués dès le 12, et dans les journées des 13, 14 et 15 ils livrèrent de véritables batailles, dans lesquelles, grâce au secours de la garnison d'Oran, et à l'artillerie de ses forts, ils parvinrent à repousser leurs ennemis; mais par la suite Damouch, s'étant éloigné pour les combattre fut mis en déroute, et revint se réfugier à Oran en 1736. — *Note de l'auteur*.

Hoc, quod contra Barbarorum
phalanges conspicue propugnaculum
invicti semper et animosi Philippo V Majestate
regnante, ejusque nomine commandante
generali D. Josepho de Vallego, ordinis militaris
Sancti Jacobi, exercitum que regis tenente
generalis, sub invocatione Divi Ferdinandi
exitum fuit, anno salutis MDCCXXXIV.

Comme toutes les copies et traductions données par le marquis de Tabalosos, tant pour cette inscription que pour les autres, contiennent de nombreuses erreurs, j'ai consulté pour les insérer ici une personne capable et versée dans ces matières, en même temps que les inscriptions rapportées par M. Fey dans son histoire d'Oran. Voici la traduction de l'inscription qui précède:

« Sous le règne de Sa Majesté Philippe V, le courageux et « l'invincible, et commandant en son nom D. Jose de Val- « lejo, chevalier de l'ordre militaire de St Jacques, et lieutenant- « général des armées royales, ce (fort) élevé contre les phalanges « des Barbares, fut placé sous l'invocation de saint Ferdinand. « Année de notre salut 1734. »

2me

Suivant le marquis de Tabalosos, celle-ci se trouvait dans le fort de St-Charles:

Christianæ fidei ad incrementum
invictum, regnante Philippo V
barbarorum insidionibus, hoc, Fretum
catholicâ imperante militiâ, equite
Ordinis militaris sancti Jacobi,
regiorumque exercituum locum
tenente generalis D. Josepho de Vallejo
suo, Divi Carli prisidio instructum est
Anno Redemptoris MDCCXXXIV.

« Pour l'accroissement sans fin de la religion chrétienne, sous « le règne de Philippe V, la milice catholique dominant dans « ce détroit, et le lieutenant-général D. Jose de Vallejo, che- « valier de l'ordre militaire de St-Jacques, commandant les ar-

« mées royales, ce fort fut consacré à St-Charles, contre les « embûches des Barbares, en l'année du Rédempteur 1734. »

3me

Au-dessus de la porte du fort St-Louis, on voit encore l'inscription suivante, relevée par M. Fey :

Philippo V invicto Hispania
rum rege catholico triumphali
ovante corona ubique augustis
simo feliciter imperante
pro rege
D. Josepho Avallijo prœclaro
Jacobæo stemate laureato
equite generalis belli ducis
locum tenente inceptum et con-
summatum fuit fortalitium istud
sub auspiciis Div.
Ludovici ejusque nomini dicatum ad tutissimum
fidei præsidium arcis catholicæ
munimentum, Barbaricam coer-
cendum audaciam et quorumvis te-
merarium profligandum accessum
Anno Domini
MDCCXXXVI.

« Sous le règne en Espagne du roi catholique Philippe V, « toujours invincible, auguste, et de toutes parts triomphant ; « commandant au nom de ce souverain, D. Jose Vallejo, che- « valier de l'ordre illustre de St-Jacques et lieutenant-général « des armées, cette forteresse a été commencée et terminée, sous « les auspices de saint Louis, dont elle porte le nom, pour ser- « vir de protection à la foi catholique, de rempart à ce château, « ainsi que pour réprimer l'audace des Barbares ou de quiconque « serait assez téméraire pour en approcher. Année du Seigneur « 1736. »

4me

M. Fey nous donne encore l'inscription suivante qui existe au-dessus de la porte du ravelin de Ste-Barbe, sur une belle plaque de marbre :

Barbare siste viam nescis quos diva crudeles
Barbara fulmineos hac parat arcem.
regnante
Philippo quinto semper invicto
pro rege
D. Josepho de Vallejo equite ordinis
militaris sancti Jacobi regiorum que exerci
tuum generalis locum tenente
Anno Christi
MDCCXXXIV.

« Barbare ! arrête, tu ne sais donc pas de combien de ter- « ribles canons sainte Barbe a muni ce château. Régnant, Phi- « lippe V, toujours invincible, et (commandant) pour le roi D. « Jose de Vallejo, chevalier de l'ordre militaire de St-Jacques et « lieutenant-général des armées. Année du Christ 1734. »

5me

D'après le marquis de Tabalosos, on lisait dans le fort St-Philippe :

Philippo V, triumphatore semper invicto
pro rege D. Josepho Vallejo equite ordinis
militaris sancti Jacobi regiorumque
exercitum generalis locum tenente
Longa tractis obsidione Turcis et acie
catholica fugatis antiquam impietatis
in patria, restituenda spem ac penitus
in novata sub divi Philippi presidio
Arx erat dicavit. Anno Chriti redemptoris
MDCCXXXVI.

Je soupçonne que cette inscription doit être la même que la suivante, copiée par M. Frey sur un fragment de marbre blanc gravé en lettres d'or, qu'on trouve, dit-il, au Château-Neuf. Dans ses mémoires, D. Luis Roel fait connaître que le portail du fort St-Philippe était en saillie et surmonté d'un magnifique écusson aux armes royales entourées de trophées :

....
victo.....
is militaris.....
locum te.....
i fuc.....

« Sous le règne du triomphant et toujours invincible Philippe V, étant son vice-roi D. Jose de Vallejo, chevalier de « l'ordre militaire de St-Jacques et lieutenant-général des armées « royales, ce fort fut dédié à saint Philippe, après que l'on eût « repoussé par la force des armes catholiques, le long siége qu'y « avaient mis les Turcs, qui s'enfuirent en perdant pour toujours « l'espérance de rétablir l'impiété dans leur propre pays. Année « du Christ rédempteur 1736. »

6me

L'inscription qui suit a été copiée par le marquis de Tabalosos sur la porte de la chapelle de la Kasba. Elle démontre, comme l'inscription restaurée de la cathédrale de Tolède rapportée ci-dessus, que les Espagnols, loin de cacher *la perte* d'Oran en 1708, la mentionnèrent également dans leurs inscriptions en même temps que la reprise de cette ville. Ce que je ne comprends pas et qui me paraît inexplicable, c'est l'erreur manifeste existant dans cette inscription relativement à la date de cette reprise, car il est certain qu'elle n'eût pas lieu le 22 juin mais bien le 1er juillet :

« Sous le règne de Sa Majesté Philippe V, les Turcs se rendirent maîtres de ces places en 1708. L'armée de ce même souverain, commandée par le capitaine-général comte de Montemar, les ayant reprises le 22 juin 1732, on a rendu au culte cette chapelle royale, le 6 de janvier 1735 ; D. Jose Vallejo, lieutenant-général des armées de S. M., étant commandant de ces places. »

Pour traduction :

Dr Monnereau

A suivre.

LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

CHAPITRE PREMIER.

LA CONTRÉE DU RÎF.

§ 1er.

Au temps des Romains, l'oued Moulouïa, dans sa partie inférieure, formait la limite entre les deux Mauritanies Césarienne et Tingitane (1). Cette antique frontière, reconnue par les Turcs dans les dernières années de leur domination, est encore aujourd'hui celle de l'Algérie et de l'empire du Maroc; elle a été fixée politiquement par le traité du 18 mars 1845.

§ II.

Après avoir dépassé l'embouchure de l'oued Moulouïa, en

(1) Mulucha amnis nunc gentium olim regnorum quoque terminus Bocchi Jugurthæque (P. Mela, L. I, C. 5) — Maloua flumen dirimit Mauritanias duas (Itin. Anton. p. 12). —

suivant la côte à l'ouest, on découvre d'abord le cap Quibadana mentionné par Tofiño (1) et dont le nom se retrouve dans celui d'une dackera berbère du voisinage, la tribu de Kebdâna. Ce promontoire est représenté sur tous les portulans du moyen-âge, mais il n'est pas nommé.

Un peu plus loin, les mêmes cartes signalent des salines *(saline)* sans autre indication. Ces lagunes naturelles, qui paraissent avoir une assez grande étendue, sont situées à 18 ou 20 kilomètres à l'est de Melila et communiquent avec la mer au moyen d'un canal. La sebkha de Ghâret (2) se forme comme celles d'Arzeu et d'Oran. En hiver, elle ressemble à un grand lac, mais elle se dessèche pendant les chaleurs de l'été, et les chameaux et autres bêtes de somme peuvent la traverser à pied sec. Au mois d'octobre, lorsque surviennent les premières pluies, plusieurs parties de la sebkha se recouvrent d'herbes; au-dessous on trouve le sel cristallisé par couches. Après ces lagunes, la côte tourne et commence à monter vers le nord. Melila, qui vient ensuite, est citée par tous les anciens cartographes: le portulan de Visconti et l'atlas catalan de Ferrer écrivent ***Millela***, la carte de la bibliothèque Pinelli, *cavo* ***Milela*** et les autres routiers ***Mellila***; mais aucun d'eux n'indique la petite rivière qui coule à l'est de la ville, le rio del Oro des Espagnols. Elle n'est marquée que sur la carte de Battista Agnesi qui porte une date plus récente (1524).

Melila, au moyen-âge, était un centre commercial assez important. Les Berbères de l'intérieur y portaient des laines, des peaux non préparées, du miel, de la cire, des fruits secs, de la sparterie et recevaient en échange des marchands européens des draps, des toiles, de la quincaillerie et des armes. Le miel, d'une qualité supérieure et si abondant dans le pays qu'on croit

(1) Derrotero de las costas de España y de su correspondienta de Africa, 1787. —

(2) Madoz, dans les notes statistiques qui accompagnent la carte de Franç. Coello *(Mapa de las possessiones de Africa, 1850)*, lui donne le nom de *Laguna de puerto nuevo*, et il ajoute qu'en 1755, elle fut comblée en partie par un tremblement de terre.

que Melila en a tiré son nom, formait l'objet le plus considérable du commerce d'exportation; il était surtout recherché par les négociants de Malaga et de Carthagène qui retiraient de ce trafic de grands avantages. Les mines de fer que renferment les montagnes voisines fournissaient aussi aux habitants de Melila un article précieux pour le commerce extérieur. Dans la baie, s'il faut en croire Léon l'Africain et Marmol, on pêchait des huîtres à perles.

Au sujet des marchands qui allaient trafiquer à Melila, Bekri parle d'une coutume assez singulière. « Lorsqu'un négociant étranger, dit-il, arrive dans ce port, les habitants tirent aussitôt au sort, et celui que la chance a favorisé se charge de diriger les opérations commerciales du marchand qui n'achète et ne vend rien, sans l'avoir consulté. Dès lors l'habitant est tenu de défendre son hôte contre toute espèce de vexations et reçoit de lui un salaire, ainsi qu'un présent pour les frais de logement. »

Les Vénitiens fréquentaient les marchés de Melila. C'était un des points marqués de l'itinéraire de la flotte marchande qui trafiquait sur les côtes d'Afrique.

§ III.

En 1496, au mois de septembre, Melila fut prise par le duc de Medina Sidonia. La ville était à peu près déserte par suite d'un accord tacite entre les rois de Fès et de Tlemsên qui pendant longtemps s'étaient disputés sa possession. Le duc arrivant à l'improviste s'en rendit maître sans coup férir. Il fit relever les murailles qui tombaient en ruines en réduisant un peu l'ancienne enceinte, bâtit une forteresse sur un rocher qui domine la place au nord-est et y laissant une bonne garnison pourvue de tout ce qui était nécessaire pour la défense, il s'en retourna à Malaga.

Bien qu'attaquée à diverses reprises par les Marocains avec acharnement, Melila a toujours depuis appartenu à l'Espagne. En 1563, un marabout, très-vénéré dans le pays, souleva un grand nombre de tribus, en leur disant que, si elles voulaient l'accompagner sous les murs de Melila, il enchanterait en leur présence

la ville et les chrétiens « à tel point que les portes de la place s'ouvriraient d'elles-mêmes et que les soldats s'endormiraient sans pouvoir tirer un seul coup de canon ou d'arquebuse. » Les Berbères le crurent et fixèrent un jour pour tenter l'entreprise. Prévenu de ce qui se passait par un de ses espions, don Pedro de Venegas, gouverneur de Melila, prit ses dispositions pour les recevoir de son mieux.

Au jour marqué, les Maures, au nombre de 10 à 12 mille, se présentèrent devant Melila; le santon les précédait, faisant avec ses bras de grandes démonstrations et invoquant à haute voix le nom de Dieu et celui de son saint prophète. Tout à coup, sans que l'on pût dire comment la chose s'était faite, on vit la porte s'ouvrir; dans la ville il ne se faisait aucun mouvement, et sur les remparts les sentinelles se tenaient immobiles, l'arquebuse appuyée sur l'épaule. Convaincus de la puissance magique du marabout, les Berbères franchirent la porte sans hésiter : dans les rues régnait un profond silence et pas un soldat ne s'y montrait. Tous se félicitaient déjà croyant la ville prise; mais ils ne tardèrent pas à être détrompés. A un signal donné par Venegas, les Espagnols apparurent de tous les côtés et, faisant sur les Maures un terrible feu de mousqueterie, en couchèrent par terre un bon nombre. Les autres ne songèrent qu'à fuir, et le santon fut même un de ceux qui se sauvèrent le plus vite.

Le mauvais succès de cette entreprise aurait dû décourager les Berbères, mais il n'ébranla en aucune façon la stupide confiance de ces crédules populations. Le marabout leur dit que, s'ils ne s'étaient pas mis à crier victoire à peine entrés dans la ville, et n'avaient pas réveillé les chrétiens, elle eût été prise Il prétendait aussi avoir reçu dans la bagarre plusieurs coups d'arquebuse à la tête qui ne lui avaient fait aucun mal, et il en montrait les marques. Il fit tant, en un mot, qu'il leur persuada de retourner avec lui devant Melila.

Mais don Pedro de Venegas avait été averti et se tenait sur ses gardes. Les Berbères, conduits par le marabout, trouvèrent comme la première fois la porte ouverte, ils entrèrent dans la ville en faisant le moins de bruit possible, ainsi que leur avait

recommandé le santon, en s'abstenant surtout de crier et même de parler. Six cents à peu près y avaient pénétré lorsqu'une herse que le gouverneur de Melila avait fait placer tout récemment en arrière de la porte s'abattit tout à coup. En même temps les soldats sortirent de toutes les maisons, chargeant les Maures à coup de piques ou les criblant d'arquebusades. Pas un ne se sauva. Ils furent tous tués ou faits prisonniers. Ceux qui étaient restés en dehors de la ville, parmi lesquels se trouvait le marabout, voyant qu'on avait refermé la porte et entendant le bruit de la mousqueterie, se hatèrent de regagner leurs montagnes, complètement désabusés sans doute à l'endroit de leur santon. Depuis lors on n'entendit plus parler du malencontreux marabout (1).

§ IV.

Pendant plus d'un siècle, la garnison de Melila n'eut à repousser aucune attaque des Marocains. En 1687, Moula Ismaïl fit une tentative pour s'en emparer. Les écrivains espagnols disent que le chérif avait dans son armée des ingénieurs français chargés de conduire les travaux du siège; mais il échoua malgré ce secours. La vigoureuse défense de don Francisco Moreno conserva cette place à l'Espagne.

Sept ans plus tard, les Marocains reparurent devant Melila. Cette attaque, qui fut beaucoup plus sérieuse que la précédente, est à peine mentionnée par les historiens. Commencé en 1694, le siège se prolongea, avec quelques intermittences, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Deux lettres autographes, écrites par le gouverneur même de Melila, don Domingo de Canal y Solvedila, et datées des 1er mai et 20 août 1697, donnent à ce sujet quelques détails intéressants. Il paraît que la place, serrée de près par les Marocains, se trouvait réduite aux plus tristes extrémités. Nous donnons ici ces deux documents originaux (2).

(1) Marmol — Ferreras. —

(2) Bibl. du Secrétariat général du Gouvernement — Archives espagnoles C IV. n° 3. — Berbrugger a publié ces deux lettres dans la *Revue africaine*, n° 53, septembre 1865.

« Le gouverneur de Melilla au très-excellent seigneur le duc d'Hijar.

« J'informe Votre Excellence que dans les journées des 27, 28 et 29 du mois dernier (avril 1697), une multitude de Maures, dix ou douze mille, autant qu'il m'a été possible d'en juger, se présentèrent devant la place. Le 30 à 11 heures du soir, ils se laissèrent voir en grand nombre dans leurs positions d'attaque et quatre ou cinq mille s'avancèrent contre le fort qui est en ce moment en construction. Ils exécutèrent sept charges que je repoussai toutes ; ils appliquèrent ausssi cinq échelles qui leur furent enlevées. Ensuite ils essayèrent de combler le fossé avec des fascines, et bien que je me portasse aussitôt au secours des nôtres avec le capitaine de cavalerie don Diego de Perea et soixante hommes, je ne pus parvenir à les repousser jusqu'à trois heures du matin : quatre fois ils me forcèrent de reculer avec mes gens. Enfin grâce au grand feu de mousqueterie et d'artillerie que l'on fit des murailles de la place, ils fléchirent un peu dans la partie qui regarde de ce côté, et je pus alors tenter un nouvel effort et réussir à les chasser du fossé. L'assaut a duré cinq heures, et je puis assurer Votre Excellence que les armes de Sa Majesté ont eu là une bonne journée.

« En ce qui me concerne, je manque de monde, ainsi que je l'ai déjà dit à V. E. ; je n'ai plus aujourd'hui que 350 hommes en état de combattre. Les munitions de guerre nous font aussi défaut : nous n'avons pas de quoi tirer pendant dix jours. Nous manquons également de vivres, et depuis bien longtemps nous n'avons rien pu prendre de chaud, n'ayant pas un morceau de bois pour apprêter nos repas. A différentes reprises je me suis plaint à ce sujet aux autorités de Malaga et au fournisseur ; mais je n'ai pu obtenir que l'on m'envoyât quelque chose. Faute de l'avoir fait en temps utile, les plus grands malheurs sont aujourd'hui à craindre. Mais V. E. peut être assurée que, si cette place doit se perdre, son fossé me servira auparavant de sépulture, à moi et à toute la garnison. »

La seconde lettre adressée au même personnage est ainsi conçue :

« Les Maures se maintiennent dans leurs positions d'attaque, quoique avec moins de la moitié des forces qu'ils avaient le mois dernier ; mais ils en ont assez cependant pour nous incommoder. Ils font maintenant une coupure dans la position d'attaque d'en haut, et en arrière ils élèvent une espèce de tour en forme de cube, mais très-irrégulier, avec des fascines et de la terre. Nous pensons qu'ils espèrent ainsi nous embarrasser pour la fortification de l'ouvrage que l'on continue à construire ; mais s'ils ne font pas autre chose, ils ne nous gêneront pas. Cependant lorsque nous nous apercevons qu'ils travaillent, nous tâchons de les incommoder avec le feu de notre artillerie ; mais nous ne pouvons pas les empêcher de travailler toutes les nuits peu ou beaucoup.

« Quatre embarcations viennent d'entrer dans le port, deux chargées de vivres, une autre de chaux et de munitions de guerre et la quatrième de bois. Elles sont arrivées fort à propos : deux jours plus tard nous mourrions de faim, la place se trouvant réduite à la dernière extrémité. »

§ V.

En 1774, Sidi Mohamed, sans déclaration de guerre à l'Espagne, envoya une armée de trente mille hommes assiéger Melilla. Il prétendait que, s'il était en paix par mer avec le roi Charles III, il ne l'était pas par terre. Le chérif avait dépensé des sommes énormes et fait des préparatifs considérables pour mener à bonne fin cette entreprise : son artillerie nombreuse et bien outillée était commandée par des ingénieurs anglais qu'il avait fait venir de Gibraltar. Mais cela ne l'empêcha pas d'être battu. Le général Sherlock, accouru de Madrid avec des renforts, défendit courageusement la place. Les Marocains après avoir été repoussés dans plusieurs assauts, furent contraints de lever le siége.

Le gouvernement espagnol, en représailles de cet acte d'agression que rien n'avait motivé de sa part, mit en état de blocus tous les ports du Maroc. On raconte que pour détruire la fâcheuse impression que la retraite de son armée et la guerre avec l'Espagne avaient produite sur l'esprit du peuple, Sidi Mohamed fit

répandre le bruit qu'il avait été convenu avec le roi Charles que ce dernier lui remettrait Melilla aussitôt qu'il serait parvenu à dompter le mauvais vouloir des moines et autres religieux de ses états qui refusaient de consentir à la cession de cette ville.

§ VI.

Melilla occupe une presqu'île unie au continent par un isthme de rochers, long de 40 mètres et large de 31. La place a toujours été réputée imprenable. Au nord, elle est inaccessible à cause des escarpements du rocher sur lequel elle est en partie assise. Un parapet de trois pieds d'épaisseur, ayant au milieu une tour de forme elliptique, la protège du côté de l'est. Au sud, elle est défendue par un autre parapet cylindrique appelé *las cabras*; enfin, sur le front qu'elle présente vers l'ouest se trouve la porte avec la grosse tour de S. Jago. De ce côté elle communique par un chemin couvert avec les fortifications extérieures. L'isthme, dans toute sa longueur, est hérissé de retranchements. La garnison de Melilla se compose d'un bataillon de 800 hommes, commandé par un colonel. Le nombre de condamnés ou de *presidiarios* est de 4 à 500. Tous les mois, Melilla communique avec Malaga au moyen d'un bateau à vapeur.

Au sud-est, à peu de distance et à portée de canon des forts, se trouve le port de Melilla. Il est petit et ne peut recevoir que des chebecks et autres navires d'un faible tonnage. Les grands bâtiments mouillent ordinairement à l'est, à une demi-lieue du château, avec 20 et 25 brasses; mais ils doivent toujours se tenir prêts à appareiller à la moindre apparence des vents du large.

« Le port de Melilla, dit l'auteur inconnu d'un routier maritime inédit qui porte la date de 1669 (1), est assez bon lieu, bien qu'à la bouche il n'y ait pas de fond; mais dedans est ancrage convenable. Au côté droit, en entrant, il y a des sequans à cause que la pointe est basse. »

(1) Portulan de la Méditerranée, 1669, M. de la biblioth. nation. F.R. 741.

Melilla est sans aucune communication avec l'intérieur du pays, et les soldats qui la gardent ne sortent jamais de son étroite enceinte. Ce système d'immobilité et d'isolement complet, adopté par le gouvernement espagnol pour ses *présides* sur la côte d'Afrique, est observé rigoureusement. Depuis la dernière guerre du Maroc, les Espagnols sont moins resserrés dans Melilla; mais si la prison s'est un peu agrandie, elle est toujours restée une prison (1). Comme le dit Berbrugger (2), « la garnison est là, vis-à-vis des Marocains, dans une situation analogue à celle des Anglais à Gibraltar; les nuances qui distinguent les états civilisés des peuples barbares dans leurs procédés internationaux font seules la différence. C'est au reste la conséquence fatale de toute occupation restreinte. »

§ VII.

Melilla est la *Russader Colonia* de l'itinéraire d'Antonin que Pline mentionne sous le nom de *Rusadir oppidum* (3). Au temps des Romains, c'était la seule place de commerce dans ces parages d'ailleurs peu connus.

§ VIII.

Au-delà de Melilla, la côte rocheuse et très-escarpée continue à monter vers le nord jusqu'au rás ed-Deïr, le *Russadi promontorium* de l'itinéraire d'Antonin et le cap Tres-Forcas des Espagnols (4). Tous les anciens documents nautiques signalent cette saillie remarquable qui ferme à l'ouest le vaste golfe

(1) L'article 6 du traité conclu le 26 avril 1860 avec l'empereur du Maroc porte « qu'il sera placé, dans la limite des terrains neutres concédés aux présides de Ceuta et de Melilla, un kaïd avec des troupes régulières afin d'éviter et de réprimer les attaques des tribus. » — Le même article dit que les gardes maures de l'empereur pour les places du Penon et d'Alhucema devront se tenir au bord de la mer. —

(2) Revue africaine, n° 53, p. 370.

(3) *Russædiron* dans les Tables de Ptolémée.

(4) Cabo d'Entrefolcos dans Marmol.

au fond duquel la Moulouïa a son embouchure. La carte pisane l'appelle *Tarf ofolco;* mais les autres portulans italiens, ainsi que l'atlas catalan, lui donnent le nom *Cavo de III forchs*.

« Le cap des Trois fourches, dit le portulan de 1669, est haut avec trois faraillons au côté du levant, un grand et deux petits formant triangle, et ayant passage dedans pour galères. » L'hydrographie moderne n'ajoute rien à cette description.

Au rapport de Renou, ce promontoire est le râs Balân d'Edrissi. « Il me semble très-probable, dit-il, que le cap Balân est celui que les Espagnols nomment Tres-Forcas, bien qu'Edrissi ne le mette qu'à 12 milles (18 kilomètres) de M'zemma. Comme ce géographe ne nomme point d'autre promontoire, qu'il me paraît difficile de croire qu'il ait omis un point aussi important que le cap Tres-Forcas et qu'il représente le râs Balân lui-même comme s'avançant très-loin dans la mer, la concordance des deux caps me semble mieux établie par ces indications qu'elle ne pourrait l'être par une distance qui a tant de chances pour être inexacte (1). »

Bekri donne au même promontoire le nom de Tarf Herek, et il dit que les petits navires peuvent s'abriter sous ses falaises, même en hiver. Ebn Khaldoun nous apprend que les tribus qui habitaient cette partie du littoral, de la Moulouïa à l'oued Boguer, étaient connues des autres Berbères de l'intérieur sous le nom de *Gens du cap Herek*.

§ IX.

Après avoir doublé le cap Tres-Forcas on pénètre dans le grand enfoncement formé par ce dernier promontoire à l'est et celui de Ceuta ou de Monte del Acho à l'ouest. Il comprend toute la côte méditerranéenne du Maroc.

On trouve d'abord *Alcudia* que mentionnent tous les vieux portulans, mais dont il est très-difficile de fixer la position. Baudin qui, dans son manuel du *Pilote de la Méditerranée*, donne les noms de toutes les cales, plages et pointes que l'on rencontre à

(1) Description géographique de l'empire du Maroc, p. 323.

l'ouest du cap Tres-Forcas, ne cite pas ce lieu (1). « Au-delà du promontoire, dit-il, le pays est élevé avec des collines de distance en distance; sur la côte, on n'aperçoit qu'une plage découverte, semée d'anses de sable ou de pointes de terre. »

Alcudia en arabe signifie territoire, juridiction (2). Nous pensons que l'auteur inconnu de la carte de la bibliothèque Pinelli qui a écrit *Arcadia de III forcat* a seul compris ce mot. Selon toute apparence, cette appellation d'*Alcudia* ne s'appliquait dans l'atlas catalan et dans les portulans italiens ni à une cale ou crique, ni à un promontoire; mais à la province de Ghâret tout entière, comprise entre la Moulouïa et la rivière Nekour, ou du moins à une partie de cette même province. C'est le nom que Mouette lui donne (*Alcaladia)* et il se retrouve dans la carte de Braithwaite.

La position assignée à Alcudia par les documents nautiques du moyen-âge correspond à peu près à celle que Zera occupe dans la carte de Vincendon-Dumoulin de 1855.

§ X.

L'atlas catalan de Ferrer et quelques portulans italiens mentionnent ensuite *Tarfo quirat* (Tarf Kert), le cabo Tramontana ou cap du vent du nord des Espagnols et le *Sestiaria Ara* de Ptolémée (3). Tarf Kert tire son nom d'un petit oued auprès duquel il est situé. On trouve à l'embouchure de cette rivière une calanque ou crique que le capitaine Gautier appelle Cala Quiert (4), et qui dans le *Derrotero* de Tofiño porte le même nom que le promontoire. Les barques du pays peuvent y chercher un abri contre les vents du nord-est : elles mouillent par 12 brasses fond de vase. La carte de Visconti et celle de la bibliothèque Pinelli n'indique pas *Tarfo Quirat*.

(1) Tramontana, Pajaros, Pino, Quemadas, Huertas, Pueloto, Georf, Castillo, Zera, Tuque, Illiquin, rio Quirat, Abdun, Nuftis, etc.

(2) Arcadia dans les anciennes chroniques.

(3) Vincendon-Dumoulin lui donne le nom de Pointe Negri.

(4) Carte hydrographique de la Méditerranée, 1820.

§ XI.

Deux des autres petites baies signalées par Baudin, à l'ouest du cap Tres-Forcas, celles de Nuftis *(Fetis)* et de Temumsan (*Temenasim*) sont marquées sur les portulans de Ferrer et de Battista Agnesi.

L'hydrographie moderne ne fournit aucune indication sur ces deux points à peu près inconnus, et parmi les anciens géographes, Bekri est le seul qui, dans son itinéraire maritime de la côte septentrionale du Maroc, fasse mention de Temumsan ou Temsaman, comme il l'appelle. Quant à Nuftis, il n'en parle pas. « Le port de Temsaman, dit-il, est situé sur l'oued Boguer, à vingt milles à l'est de Nekour. C'est une rade qui n'est ouverte que l'été, et même pendant cette saison, le mouillage n'est pas sûr. Vis-à-vis, sur la côte d'Espagne, se trouve le port d'Almeria. »

§ XII.

Le cap Quilates ou Caladas, le Promontoire des Roseaux, (*Promontorium cannarum*) de l'itinéraire d'Antonin, qui vient ensuite, est représenté sur toutes les anciennes cartes ; elles lui donnent le nom de *Tarfo Garel* (Tarf Ghâret) (1), appellation qui lui venait sans doute des Arabes. L'hydrographie moderne signale au nord-ouest du promontoire une ligne de brisants qui s'étend à un mille de distance, et nous croyons que c'est ici, et non beaucoup plus à l'ouest comme l'a fait Mannert, qu'il convient de placer la longue bande de rochers à fleur d'eau, que les Romains désignaient sous le nom de *Tænia longa*.

Le cap Quilates forme l'extrémité orientale de la baie d'el-

(1) « Le mot *Tarf* en arabe, dit Renou, a diverses significations; mais il s'applique souvent aux caps. Il se retrouve sur la côte d'Espagne et le nom de Trafalgar, malgré différentes étymologies qu'on en a proposées, paraît être incontestablement *Tarf el Ghar*, « le cap de la caverne », que les Espagnols, dans le mode de transcription qu'ils ont toujours employé, auraient écrit régulièrement *Trafalgar*.

M'zemma ou Alhucema, comme écrivent les Espagnols, à laquelle Baudin donne une lieue de profondeur. Les terres, des deux côtés de la baie, sont montueuses et entièrement dépourvues de végétation ; mais elles s'abaissent vers le milieu et se terminent au fond par une belle plaine et deux rivières (1) dont les plages riantes reposent agréablement la vue. Avec les vents de terre, on peut mouiller dans la baie en toute sécurité : le fond est bon, et partout on trouve jusqu'à cinq ou six mètres d'eau ; mais lorsque viennent à souffler les vents du large, il est prudent de s'en éloigner au plus vite : on ne peut y résister à la violence de la mer. Le Morro Nuevo, ou ras el Cancil, promontoire peu élevé que les portulans du moyen-âge indiquent, mais qu'ils ne nomment pas, ferme à l'ouest la baie d'el M'zemma.

§ XIII.

Entre les deux pointes, on découvre six petites îles, les *Albouzaines*, comme les appelle le portulan de 1669 (2) et les *Sex Insulæ* des Romains. Au sommet d'un de ces rochers, à deux milles de Morro Nuevo, se montre comme un nid d'aigle, l'enceinte fortifiée du préside d'Alhucema, dont l'origine date de 1673.

Quelques années auparavant, une compagnie française ayant obtenu de Moula Rechid, souverain du Maroc, l'autorisation de fonder un comptoir de commerce sur la côte du Rif, choisit la baie d'el M'zemma pour y établir ses magasins. Malheureusement l'affaire fut ébruitée trop tôt, et les Espagnols intriguèrent si bien que l'autorisation accordée aux marchands français leur fut retirée. Pour couper court à toute nouvelle tentative, la cour de Madrid fit occuper une des îles du golfe (3).

Le rocher sur lequel est assis le préside d'Alhucema a tout au

(1) L'Oued Nekour et le Nahr Aïch.

(2) « Au milieu d'icelles, dit-il, on peut ancrer avec galères. »

(3) Roland Fréjus, *Relation d'un voyage en Afrique*. 1670. — Les Espagnols prétendaient que cet îlot leur appartenait et qu'il leur avait été cédé en 1560 par le chérif Abd-Allah, afin d'empêcher les Turcs d'Alger de s'y établir. Au rapport de Madoz, ils en prirent possession le 28 août 1673.

plus deux kilomètres de circonférence. Du côté du nord et de l'est, il est inaccessible. A l'ouest, on a construit deux batteries qui dominent la plage et les campagnes voisines jusqu'auprès de l'oued Nekour, et au sud, où se trouve un mouillage pour les bateaux de la correspondance, il y a trois boulevards avec deux courtines revêtues d'un solide ouvrage de maçonnerie. Dans l'intérieur de la place est un château flanqué de quatre grosses tours de forme cylindrique. La garnison est de 120 hommes avec 100 condamnés ou *presidiarios* (1).

L'eau qui sert aux habitants, en partie recueillie dans la saison des pluies, en partie apportée de la côte espagnole, est conservée dans trois grandes citernes de construction ancienne, où elle acquiert, dit-on, en peu de jours, les meilleures qualités de l'eau potable.

Alhucema n'a aucune communication avec le pays environnant : C'est une prison aussi bien pour les soldats qui sont chargés de la garder que pour ceux qu'on y confine.

La ville arabe qui a donné son nom à la baie d'el M'zemma est située à cinq milles de la mer, sur l'oued Nekour, le *flumen Laud* de Pline, que les navires pouvaient remonter de son temps (2). Elle est citée par tous les anciens cartographes ; mais Battista Agnesi est le seul qui indique la rivière.

Les géographes arabes du moyen-âge parlent de M'zemma comme d'une ville riche et fréquentée par les marchands qui habitaient de l'autre côté de la mer des Romains (*Bahr el Roum*). Ils disent que l'on trouvait dans ses bazars toutes les choses nécessaires à la vie. Les principaux articles de son commerce d'exportation consistaient en laines et en céréales (orge et blé).

(1) Fr. Coello et Madoz, *Mapa de las posesiones de Africa*, 1850.

(2) Flumen Laud, ipsorum navigiorum capax. — Ptolémée l'appelle *Thaluda*. — L'oued Nekour sépare la province de Gharêt de celle du Rif Ce dernier nom qui au dixième siècle ne s'appliquait qu'à la région montagneuse comprise entre l'oued Nekour et Tetouan, est donné aujourd'hui à toute la partie de la côte d'Afrique qui s'étend de cette ville à la Moulouïa. Rif est un mot berbère que l'on emploie pour désigner toute contrée qui borde la mer. Renou fait la remarque que par le son et la signification, il est presque identique aux mots français « rive, rivage » et au mot latin « ripa ».

Au-delà du râs el-Cancil, la côte change d'aspect : elle s'élève et ne présente plus les mêmes dentelures étroites et profondes. On dirait qu'elle est coupée à pic. A peu près à moitié chemin d'el-M'zemma et de Bâdis, Edrissi signale Bouzkour sans autre indication. Ce point, qui figure dans les anciens portulans sous l'appellation de *Busencor*, se retrouve sous celle de Bosikou dans la carte du bassin de la Méditerranée de 1843. Il y a en cet endroit une pointe avec une crique ; mais cette dernière ne peut offrir aucune sûreté même aux petites embarcations.

§ XIV.

Un peu plus loin apparaît le cap Baba ou râs Tamensour, formé par un massif de terres élevées dont les contours sont remplis d'escarpements. Après l'avoir doublé, on découvre l'îlot du Peñon, situé à une demi-lieue du promontoire, et au fond de la baie la petite ville de Bâdis ou Velez de la Gomera, comme l'appellent les Espagnols.

Aux XIIIe et XIVe siècles, Bâdis était une station de commerce bien connue. On la considérait comme le port de Fès sur la Méditerranée ; c'est en effet le point de débarquement de la province du Rif le plus rapproché de cette ville. Léon l'Africain nous apprend que les Vénitiens visitaient Bâdis. Tous les deux ans, la flotte marchande qui desservait les côtes d'Afrique venait mouiller derrière le Peñon. L'époque de l'arrivée du convoi était annoncée à l'avance dans le pays, et au jour désigné les Arabes des tribus s'empressaient d'accourir à Bâdis pour faire des échanges avec les négociants chrétiens. Bekri et Abou'l Feda parlent des marchés toujours bien approvisionnés de Bâdis « ville célèbre entre toutes les villes de la contrée de Ghommera (1). » On y comptait alors plus de cent maisons de Juifs.

(1) C'était le nom que l'on donnait au moyen-âge aux provinces du Rif et de Ghâret, habitées par les Ghommera, une des cinq grandes familles primitives de la nation berbère. « Le pays des Ghommera, dit Ebn Khaldoun, a une longueur de plus de cinq journées, depuis l'Oued Moulouïa jusqu'à Tanger. La largeur du même territoire est aussi de cinq journées, depuis la mer jusqu'aux plaines qui avoisinent

Bâdis est représenté sur tous les vieux portulans. Battista Agnesi marque même la petite rivière qui coule au fond de la baie. Selon Grâberg, Frédéric Lacroix et Godard, la ville arabe a succédé à l'ancienne *Parietina :* cette synonymie parait probable.

§ XV.

Suarez Montanes raconte qu'en 1499, le roi de Portugal fit construire une forteresse en un lieu appelé *Kala* et situé à une petite distance à l'ouest de Bâdis, dans le but de surveiller les mouvements des corsaires de cette ville et de les tenir en bride; mais ayant bientôt reconnu la difficulté de ravitailler ce poste, il ordonna de le démanteler. La petite garnison qui occupait le château se retira à Ceuta (1).

En 1508, le comte Pedro Navarro, amiral de la flotte espagnole, étant sorti de Malaga pour donner la chasse à quelques navires de Bâdis qui s'étaient montrés sur les côtes de l'Andalousie, les attaqua, en prit trois et poursuivit les autres jusqu'en vue de leur port. Voulant en finir avec ces audacieux forbans, il résolut de construire, sur le Peñon en face de la ville, un fort au moyen duquel on en serait complètement maître. « Ayant obtenu la « permission du roi Ferdinand le Catholique, dit Marmol, il « bâtit sur l'îlot une forte tour à chaux et à sable, la mit en dé- « fense, planta dessus cinq gros canons comme on en faisait alors « et y plaça trente soldats, sous le commandement d'un officier, « nommé Villalobos, avec les vivres et les munitions nécessai-

la rivière Ouergha. En suivant cette direction, on rencontre successivement plusieurs chaînes de hautes montagnes, formant des barrières qui s'élèvent à perte de vue et aux cimes desquelles les oiseaux ne sauraient atteindre. Entre les crêtes de ces montagnes s'ouvrent plusieurs défilés qui offrent un passage aux voyageurs et qui renferment des pâturages, des terres cultivées et des bocages semblables à des jardins. » Hist. des Berbères, t. II, p. 134.

(1) En el año de 1499, hizieron los Portugueses un castillo o torreon en un sitio cercano de Velez de la Gomera que los Moros de aquella costa nombran Calaa, el qual dexaron despues en el ano de 1504. — Hist. de Africa, p. 708.— Manuscrits de la bibliothèque du Secrétariat général du Gouvernement, C. VII, n° 1.

« res. » Les habitants de Bâdis essayèrent de reprendre le Peñon, dont l'occupation par les Espagnols rendait impossible le mouillage de la rade et ne leur permettait plus de construire des galiotes et des fustes pour courir la Méditerranée. La garnison ne se gênait pas d'ailleurs pour tirer sur la ville lorsqu'on ne se hâtait pas de lui porter les provisions dont elle avait besoin. Moula el-Mansour, Hakem de Bâdis, demanda du secours au roi de Fès, et ce prince lui ayant envoyé 2,000 arquebusiers avec quelque artillerie, il assiégea le Peñon et le canonna des deux hauteurs voisines, le râs Baba et la pointe del Arroyo Gomerano; mais les Espagnols firent une si vigoureuse défense et lui tuèrent tant de monde avec leurs cinq bombardes, qu'El-Mansour fut forcé d'abandonner son entreprise.

Quelques années après, le Hakem fut plus heureux. Comprenant qu'il lui était impossible de prendre le Peñon par la force, il eut recours à la ruse. « Le commandant espagnol avait deux défauts qui, sans être condamnables au même degré, ont presque toujours des suites également fâcheuses: il aimait l'argent et les femmes. » Instruit de l'avarice de Villalobos, le Hakem fit parvenir jusqu'à lui deux Maures qui prétendaient connaître la transmutation des métaux et qui lui offrirent de faire de la fausse-monnaie. Le commandant accepta après une première épreuve qui avait été faite sous ses yeux et qui réussit. Il établit les deux prétendus chimistes dans son appartement, et ceux-ci ayant installé leurs fourneaux, se mirent aussitôt à travailler. Il avait été convenu qu'ils seraient seuls chargés de répandre dans le pays la fausse monnaie et que les bénéfices qu'elle rapporterait seraient partagés également entre eux et le commandant. Les deux Maures, sous prétexte de débiter leur fausse monnaie, se rendaient fréquemment à Bâdis et racontaient au Hakem tout ce qui se passait dans la forteresse. Cela durait depuis près d'un mois, et rien n'avançait, lorsque la trahison d'un soldat dont Villalobos avait séduit la femme vint enfin offrir à El-Mansour et à ses deux agents l'occasion qu'ils attendaient. Cet homme, qui brûlait de venger son affront et qui sans doute avait deviné le projet caché des deux fabricants de fausse monnaie, s'entendit avec eux. Prévenu du complot, le Hakem promit de venir en aide aux conju-

rés Une nuit, le soldat ayant réussi à éloigner ses camarades, les deux Maures qui se promenaient en ce moment avec Villalobos sur la plate-forme de la forteresse l'assaillirent tout à coup et le tuèrent. Etant ensuite descendus, ils barricadèrent la porte du château, où se trouvaient renfermées toutes les munitions, puis ils allumèrent un grand feu afin d'avertir El-Mansour. Celui-ci se tenait prêt. Il s'empressa d'accourir et se rendit maître du Peñon, sans que les soldats pussent opposer aucune résistance. Tous furent tués jusqu'au dernier. Cet événement arriva le 10 décembre 1522 (1).

Trois ans plus tard, les Espagnols firent une tentative pour recouvrer le Peñon. Un canonnier chrétien qui était retenu prisonnier dans la forteresse, peut-être le même soldat qui avait aidé à la livrer au Hakem, avisa secrètement le marquis de Mondejar, capitaine-général du royaume de Grenade, de se présenter de nuit devant la place avec quelques navires, promettant de pointer les canons si haut que les assaillants n'en seraient point incommodés et qu'ils pourraient enlever le château par escalade avant qu'on pût le secourir de la ville. Le marquis de Mondejar vint croiser avec une flotte dans les parages de Bâdis, attendant la nuit pour se rapprocher de la baie ; mais on connaissait déjà dans la ville son arrivée sur la côte, et les Maures s'étant empressés de renforcer la garnison du Peñon, l'attaque ne put avoir lieu.

En 1554, le pacha Salah Reïs, qui venait de rétablir sur le trône le roi de Fès Bou Azoun, obtint de ce prince, pour prix du service qu'il lui avait rendu, la cession du Peñon. Les Turcs d'Alger le gardèrent dix ans. Les Espagnols essayèrent en 1563 de reprendre ce poste important ; mais ils ne réussirent pas. Le mauvais succès de cette entreprise fut vivement ressenti en Espagne, et l'année suivante, le roi Philippe II, cédant aux prières des états d'Aragon, de Valence et de Catalogne, résolut d'assiéger une seconde fois ce nid de pirates qui ruinait le commerce espagnol. Il réunit une flotte de 90 galères et frégates et en donna le commandement à D. Garcia de Tolède, vice-roi de Sicile.

A la première nouvelle de cet armement, les Turcs s'étaient

(1) Marmol, Suarez Montanes, Minana.

hâtés de pourvoir de leur mieux toutes les places qu'ils occupaient sur la côte : la garnison du Peñon qui était habituellement de 50 hommes, fut portée à 150. Le 2 septembre 1564, l'armée ayant opéré son débarquement près de la tour de Kâla, marcha aussitôt sur Bâdis dont elle s'empara sans rencontrer aucune résistance ; tous les habitants avaient fui dans les montagnes avec leurs familles, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux. On s'occupa immédiatement de mettre à terre l'artillerie et de disposer plusieurs batteries pour canonner le Peñon. Les Turcs firent d'abord bonne contenance ; mais l'artillerie chrétienne ayant abattu un pan considérable des murailles et démonté trois de leurs pièces, ils perdirent l'espoir de pouvoir se défendre plus longtemps et abandonnèrent nuitamment le Peñon. Le lendemain, 6 septembre, les Espagnols prirent possession de la place dont les portes leur furent ouvertes par quelques soldats qui n'avaient pu se sauver avec les autres.

Cette forteresse est toujours restée depuis entre leurs mains, bien qu'ils n'en retirent absolument aucun profit. La ville de Bâdis est aussi à peu près abandonnée aujourd'hui, après avoir joué, comme on vient de le voir, un certain rôle aux XVe et XVIe siècles.

§ XVI.

Le rocher du Peñon, très escarpé et baigné de tous les côtés par la mer, est séparé du *Campo del Moro* qui lui fait face sur le continent par un détroit large d'environ 400 mètres. A l'une des extrémités de la passe, il y a un fortin avec quelques canons, construit sur un écueil qu'une espèce de pont naturel auquel l'art n'a presque rien ajouté, rattache à l'îlot principal. La *ville* du Peñon, comme l'appellent les Espagnols, bâtie en amphithéâtre, n'est composée que de deux rues, et on ne peut y monter que par un étroit sentier, ne donnant passage qu'à un homme. En entrant par la porte d'el Baradero garnie d'une forte herse de fer et défendue par le boulevard de la Trinidad, on trouve la poudrière entourée d'une muraille de construction moderne. Le magasin d'armes et celui des vivres sont renfermés dans les

redoutes de San Francisco et de San Antonio; cette dernière sert aussi de prison aux condamnés. Le fossé qui en fait le tour, la sépare du quartier des artilleurs, placé plus bas et avec lequel la communication est établie au moyen d'un pont-levis et d'une porte de fer. Viennent ensuite une petite esplanade et une église en l'honneur de la Conception, puis les boulevards de San Miguel et de San Juliano, avec l'hôpital et l'hôtel du gouverneur qui occupe la partie la plus élevée de la ville.

Tous les approvisionnements sont envoyés de Malaga. Le Peñon, comme Alhucema, n'ayant point de sources dans son enceinte et l'eau des pluies ne suffisant pas à la consommation des habitants, on est même obligé d'en apporter d'Espagne, lorsque les citernes sont à sec. La garnison est de 300 hommes avec 250 presidiarios. Quant à la population civile, elle est nulle.

§ XVII.

A 6 milles (10 kilomètres de Bâdis), on trouve l'anse d'Ielles ou d'Iris, que mentionnent tous les anciens documents nautiques. L'atlas catalan et les portulans génois écrivent ce nom *Ellis;* la carte pisane *Eres* (1). Le port de Bâdis n'est pas sûr. En aucune saison les navires ne peuvent y séjourner, et après avoir opéré leur débarquement, ils se retirent ordinairement à Ielles. C'est une misérable bourgade habitée seulement par des pêcheurs et n'ayant quelque importance qu'à cause de sa rade; l'ancrage est bon et l'abri convenable. Il y a un îlot (*Djeziret Beni bou Fras*) à l'entrée de la baie. Renou place à tort Ielles, comme l'a fait Marmol, entre Bâdis et M'zemma.

Au-delà d'Ielles, la côte, toujours escarpée, commence à remonter vers le Nord. Visconti et la carte de la bibliothèque Pinelli signalent des salines; le portulan de Ferrer et celui de Battista ne les indiquent pas. C'est la sebkha de Mostaza qui fournit de sel toute la province du Rif; on vient en chercher jusque de Tanger. Le pays autour de Mostaza produit aussi beaucoup d'orge,

(1) Il est probable qu'Ielles est l'appellation arabe, et Iris l'appellation espagnole.

que les Maures de Tetouan viennent acheter et qu'ils revendent aux marchands espagnols. Au temps de Bekri, Mostaza ou mieux Mechtaça était une forteresse qui avait pris son nom de la tribu berbère qui l'habitait. Grâberg et Godard lui donnent pour synonymie antique la ville d'*Acrath* de Ptolémée.

Après la sebkha mentionnée par Visconti, quelques anciennes cartes marquent un cap qu'elles appellent *Saltessa* ou *Saltas*. La position qu'elles lui assignent correspond à peu près à celle de la Tour des Pêcheurs (1), le *Promontorium barbari* de l'itinéraire d'Antonin, et peut-être, le cap des Oliviers Sauvages, *Promontorium oleastrum* qui figure sur les tables de Ptolémée. Le portulan de 1669 dit « qu'au Château des Pêcheurs, il y a demeure pour de petits navires avec les vents d'est. »

De ce point jusqu'à l'embouchure de la rivière de Tetouan, on n'aperçoit qu'une longue plage découverte, sans aucun abri. En arrière du cordon de la côte apparaissent de hautes montagnes qui semblent grandir à mesure qu'elles s'éloignent vers l'intérieur.

§ XVIII.

L'atlas catalan et la carte de Battista Agnesi citent ensuite *Terga* ou *Targa*, qui ne peut être que le ksar Taska d'Edrissi, bien que la position ne soit pas la même. Battista indique tout près, un peu à l'ouest, une petite rivière qu'il nomme *Cherche*, « où l'on pouvait faire aiguade (2). » Elle n'est pas marquée dans le portulan de Ferrer. Léon et Marmol mentionnent Targa où il se faisait de leur temps un grand trafic de poissons salés. Les Chellouhs (3) ou berbères de l'intérieur s'y rendaient fréquemment pour renou-

(1) Torre y pueblo de los Pescadores, de la carte de Tofino.

(2) Portulan de 1669. — L'appellation berbère de Targa est très-commune en Barbarie : elle signifie *un ruisseau*.

(3) On donne le nom de *Chellouhs*, dans l'empire de Maroc, aux populations qui habitent les montagnes et celui de *Berbères* à celles qui vivent dans les plaines, sous des tentes, à la manière des Arabes. En Algérie et à Tunis, ces mêmes populations sont appelées *Kabaïls* et *Djebalis*, hommes des tribus et des montagnes.

veler leurs provisions : « La pêche dans les parages de Targa est si abondante, dit Marmol, qu'on assure qu'elle pourrait fournir de poissons la moitié du royaume de Fès. »

Visconti ne connait pas Targa ; mais il signale la rivière qu'il appelle *Cherche* comme Agnesi (1). C'est l'oued Kerkâl d'Edrissi et le *Rio de Alamos* des cartes espagnoles (2). Mannert indique à son embouchure la ligne de rochers que les Romains nommaient *Tœnia longa* ; mais il se trompe, comme on l'a vu ; Frédéric Lacroix a commis la même erreur (3).

§ XIX.

Il parait qu'au XVIe siècle Targa avait quelque importance, car les Portugais firent plusieurs tentatives pour s'en emparer ou la détruire. En 1493, D. Fernand de Meneses, gouverneur de Ceuta, ayant appris que Targa était mal gardée, rassembla toutes les troupes dont il pouvait disposer, se présenta inopinément devant la place et s'en rendit maître par surprise. Il fit plus de 300 prisonniers et brûla dans la rade 25 navires grands et petits. Les chroniques ajoutent que la nouvelle de cet heureux succès contribua beaucoup à adoucir la douleur du roi D. Juan, qui venait de perdre son fils unique, l'infant D. Alfonso, mort à la suite d'une chute de cheval. En 1502, le roi Emmanuel envoya sa flotte contre Targa, avec ordre d'occuper la ville, mais les habitants et la garnison se défendirent si bien, que les Portugais furent obligés d'abandonner leur entreprise. Enfin, en 1517, le même roi fit un nouvel armement de 60 vaisseaux, avec bon nombre de troupes d'infanterie et de cavalerie, et chargea D.

(1) *Cercelly* dans la carte pisane.

(2) Vincendon Dumoulin lui donne le nom de rivière de Tarssa, mais celui de Kerkâl se retrouve dans la carte hydrographique du capitaine Gautier. — La position que ce dernier cartographe lui assigne est d'ailleurs inexacte : il place à tort l'oued Kerkâl entre le Penon de Velez et Mostaza.

(3) Carte de l'Afrique sous la domination des Romains, dressée d'après les travaux de Frédéric Lacroix, par le capitaine d'état-major Nau de Champlouis, 1864.

Diego de Sequeyra de s'emparer de Targa. Il devait joindre ses forces à celles de D. Pedro de Meneses, gouverneur de Ceuta. Tous deux sortirent en effet de cette dernière place et se portèrent sur Targa ; mais en route la mésintelligence se mit entre eux : Sequeyra prétendait que le commandement de l'expédition lui appartenait, et Meneses se refusait à le reconnaître pour chef. L'armée revint à Ceuta sans avoir rien fait.

Marmol, qui ne parle pas de ces diverses expéditions des Portugais, nous apprend qu'en 1533, D. Alvar de Bazan, général des galères d'Espagne, saccagea Targa par ordre de l'empereur Charles-Quint. En 1568, D. Juan d'Autriche essaya aussi de s'en emparer, mais il ne réussit pas (1). Quelques années auparavant, le chérif Abd Allah avait fait relever les fortifications : « Au plus haut de la place, du côté du Midi, on avait construit un château, où se trouvait une bonne garnison avec 50 pièces d'artillerie, 4 pierriers et 46 fauconneaux ou arquebuses à croc. »

§ XX.

Entre la rivière des Peupliers et le cap de Tetouan, les cartes de Vincendon Dumoulin, de Renou et de Beaulieu marquent plusieurs promontoires. La saillie la plus remarquable est celle qui porte le nom de Pointe Mazari, et nous pensons que ce cap est le même que les portulans de Visconti et de Ferrer mentionnent après la rivière de *Cherche* et qu'ils appellent *Netagora* ou *Netegala* (2). Il y a une petite cale derrière le promontoire où les bâtiments caboteurs peuvent trouver un abri momentané. Selon Gråberg, la Pointe Mazari est l'*Aquila Minor* de l'itinéraire d'Antonin (3).

(1) Ce renseignement nous est fourni par Suarez Montanes ; mais il se trompe lorsqu'il ajoute que Targa ne fut jamais prise et saccagée par les chrétiens. (Targa nunca ganado de cristianos ni saqueado dellos).

(2) Battista Agnesi écrit *Notegal*, et la carte de la bibliothèque Pinelli *Netigara*.

(3) Tout le littoral, depuis l'oued Moulouïa jusqu'à Ceuta, comme l'observe avec raison Renou, est fort peu connu, et la géographie

§ XXI.

On trouve ensuite *Tarfonoli*, le râs Tittaouîn ou cap de Tetouan des géographes modernes, et l'*Aquila Major* des Romains. Les vieux portulans ne signalent que le promontoire, sans indiquer la ville et l'embouchure de la rivière. Cet oubli des cartographes du moyen-âge ne peut s'expliquer que par l'abandon que Tetouan subissait à cette époque comme station de commerce (1).

La rivière de Tetouan, l'oued Martil ou Martin (2), le flumen *Tamuda* de Pomponius Mela et de Pline, forme à son embouchure deux petites baies, le port Negro et le port Emo. Les navires ne doivent y mouiller que lorsque les vents sont à l'ouest; ce sont d'ailleurs ceux qui règnent le plus habituellement sur cette côte. Mais dès qu'ils ont tendance à tourner vers l'est, il faut appareiller immédiatement : avec les vents de cette partie qui ne soufflent jamais faiblement, il entre une très forte mer dans la rade, et la tenue des navires devient alors difficile et dangereuse, le fond qui se compose principalement de sable mouvant, changeant de place avec la houle et ne présentant pas une résistance suffisante. Les petites felouques peuvent pénétrer dans la rivière et la remonter jusqu'à la hauteur de la douane, à trois kilomètres de son embouchure, où elles vont prendre ou déposer leurs marchandises Bien que pendant l'été l'oued Martin assèche quelquefois, on trouve toujours au moins deux mètres d'eau sur la barre.

Un fort carré, construit en bonne maçonnerie et armé de 12 canons dont les embrasures sont à quatre mètres du sol pour éviter l'escalade, protège l'entrée de la rivière. Ce point est une relâche excellente où l'on peut se procurer des provisions à bon compte; on y trouve aussi de très-bonne eau (1). En 1798, Nelson stationnait depuis plus d'un mois dans la baie de Tetouan, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre en Egypte (2).

La ville de Tetouan, située à six kilomètres de la mer, est bâtie sur un des contreforts de la chaîne de l'Atlas qui court parallèlement au littoral. Elle est, dit-on, fort ancienne, mais on ne sait rien de son histoire. On croit qu'elle a succédé au *Jagath* de Ptolémée, lieu inconnu d'ailleurs. Au rapport de Marmol, une flotte du roi de Castille, Henri III, la saccagea complétement en 1400 et réduisit en servitude tous les habitants. Pendant 90 ans, jusqu'à l'expulsion des Arabes d'Espagne, elle resta déserte. Les Grenadins la repeuplèrent alors, et s'y étant solidement établis, ils se mirent de là à courir les frontières de Ceuta, d'El-K'sar et de Tanger, « travaillant avec tant de succès les Portugais et les Espagnols, par terre et par mer, qu'en peu d'années on compta à Tetouan jusqu'à trois mille esclaves chrétiens. »

En 1520, le gouverneur de Ceuta conseilla au roi de Portugal, Emmanuel, de construire une forteresse à l'embouchure de la rivière : c'était, à son avis, le meilleur moyen de mettre un terme aux déprédations des Grenadins. Le roi approuva le projet et fit armer huit vaisseaux dont il donna le commandement à D. Pedro de Mascarenhas. Ce dernier, arrivé à Ceuta, se rendit avec deux brigantins à la barre de Tetouan, et l'ayant sondée, reconnut l'endroit qui convenait le mieux pour la construction de la forteresse, puis il retourna à Lisbonne rendre compte au roi de ce

---

ancienne est également très-incertaine Les itinéraires maritimes de Bekri et d'Edrissi fournissent quelques indications. On en trouve d'autres dans les vieux portulans et dans Marmol, mais elles ne s'accordent pas. Les cartes modernes elles-mêmes sont très-incomplètes. On comprend, qu'avec des matériaux aussi imparfaits, on ne peut fixer que d'une manière approximative la position des différents points de la côte.

(1) Aux XIVe et XVe siècles, les négociants chrétiens de la Méditerranée ne fréquentaient sur cette côte que les marchés de Ceuta. Plus tard, cette dernière ville étant devenue un préside espagnol, Tetouan la remplaça comme entrepôt maritime du commerce de l'intérieur.

(2) C'est le nom que les habitants donnent au bâtiment de la douane et par lequel ils désignent ordinairement la rivière. On l'appelle aussi rivière des Anguilles. Du temps de Bekri, on la nommait oued Mh'aksa ou oued Râcen. Les habitants de Tetouan, au rapport d'Edrissi, étaient des Mh'aksa. Marmol ne connait aucune de ces dénominations et la mentionne sous celle d'oued Kous.

(1) Annales maritimes, 1844, t. I. — Ann. hydrogr., t. 10.

(2) G. Jackson, *an account of the empire of Marocco*, 1811.

qu'il avait fait. Il paraît que d'autres soins empêchèrent Emmanuel de donner suite à ce projet, car il n'en est plus parlé dans les historiens du temps.

Après la prise du Peñon de Velez, en 1564, D. Garcia de Tolède se présenta avec sa flotte à l'embouchure de l'oued Martin. Il voulait, comme le roi de Portugal, rendre impossible aux Grenadins le séjour de leur rade; mais la saison se trouvant trop avancée, il fut obligé de rentrer à Malaga sans avoir pu rien tenter. Philippe II ayant donné des ordres pour que l'on détruisit à tout prix le port de Tetouan, D. Alvar de Bazan y revint l'année suivante, et malgré tout ce que purent faire les corsaires pour l'en empêcher, il combla la rivière au moyen de grosses chaloupes et de deux frégates chargées de pierres qu'il avait amenées de Gibraltar. L'opération réussit, mais elle n'eut qu'un effet de courte durée. Après le départ des Espagnols, les habitants parvinrent à retirer les deux frégates, et le courant ouvrit plus tard un autre chenal du côté du nord: « En transportant les rames d'un bord à l'autre, dit Marmol, une galiote pouvait y passer aisément. »

Les Grenadins, ayant recouvré la libre disposition de leur rade, recommencèrent de plus belle à courir les côtes de Portugal et de l'Andalousie. Ils s'étaient refusés jusqu'alors à reconnaître l'autorité du roi de Fès et de Maroc; mais en 1567, ils furent obligés de se soumettre; à la suite de dissensions qui avaient éclaté parmi les habitants, le chérif Abd Allah se rendit maître de la ville. La perte de sa liberté ne fut pas d'ailleurs une cause de ruine pour Tetouan; au lieu de diminuer, son importance augmenta au contraire. D'Avity nous apprend que, dans les premières années du XVIIe siècle « la ville des *Mudechares* (1), ceinte de bonnes murailles avec un château qui la dominait, comptait 800 maisons des meilleures d'Afrique, et que ses corsaires étaient de si bons écumeurs de mer et si vaillants, qu'ils se vantaient de tenir en échec toute la chrétienté. » La marine de Tetouan se composait alors de 15 ou 20 brigantins et frégates de 8 à 12 rames, dont cinq ou six

(1) *Mudejares*. C'était le nom que les Arabes d'Afrique donnaient aux Maures des royaumes de Castille et de Grenade. Ceux du royaume de Valence étaient appelés *Tagartins*.

croisaient tous les mois à l'entrée du détroit de Gibraltar.

Dans le même temps où les habitants de Tetouan faisaient une si rude guerre aux Espagnols et aux Portugais, leurs ennemis séculaires, ils ouvraient les marchés de leur ville aux autres nations européennes. Les Anglais, les Hollandais, les Génois, les Vénitiens entretenaient avec eux des relations mercantiles très-suivies. Les Hollandais surtout étaient vus avec faveur dans le pays, à cause de la guerre qu'ils soutenaient alors contre les Espagnols. Aujourd'hui Tetouan n'a plus de corsaires, et elle serait d'ailleurs assez mal inspirée, si elle s'avisait de vouloir recommencer ses croisières d'autrefois; mais elle est restée le principal centre commercial des provinces méditerranéennes de *l'empire de l'Occident* (1).

§ XXII.

Nous empruntons la description suivante de la ville de Tetouan à un mémoire inédit du capitaine d'état-major Pourcet, chargé en 1845, d'une mission dans le Maroc (2).

« Tetouan présente la forme d'un polygone irrégulier, ayant près de cinq mètres de développement et défendu sur tout son pourtour par une muraille crénelée, avec tours rondes ou carrées en saillie. La hauteur de la muraille varie de trois à quatre mètres, et son épaisseur n'est jamais moindre de deux pieds. Sur les différents côtés trois forts armés de 12 à 18 canons; dans la partie la plus élevée de la ville, à l'ouest, la Kasba avec sa batterie et son enceinte particulière, et une tour construite en dehors des murs et protégeant les jardins du même côté complètent le système de défense de Tetouan. Ces fortifications sont entretenues avec soin à cause du voisinage et du caractère entreprenant des tribus Kabyles qui habitent les montagnes auxquelles la ville est appuyée. Mais cette protection efficace contre les montagnards marocains serait tout-à-fait insuffisante contre des troupes européennes

(1) *El-Gharb*. — « Le Maroc, dit Renou, ne porte aucun nom parmi les indigènes. En Algérie, on l'appele *El-Gharb el-Aksa*. »

(2) Arch. du Secrétariat général du Gouvernement, *Politique*, C. XX, n° 3. — Le capitaine Pourcet est aujourd'hui général de division.

ayant avec elles du canon : en montant quelques pièces d'artillerie sur le plateau qui domine la Kasba à l'ouest, on éteindrait rapidement les feux de la place et on s'en rendrait facilement maître.

« Par sa position en face de Gibraltar, par sa population paisible et laborieuse, par son industrie et la fertilité de son sol, enfin par le voisinage des nombreuses tribus qui l'entourent, à l'est, au sud et à l'ouest, Tetouan est une des villes les plus commerçantes du Maroc. Elle est sur la Méditerranée l'entrepôt des grandes villes centrales, Fès, Meknès et même Maroc. Les Anglais y ont en quelque sorte le monopole du commerce d'importation : c'est la porte principale par laquelle ils écoulent leurs produits dans l'intérieur (1). Les cotonnades, les tissus, la quincaillerie, la verrerie, le thé, le sucre, les épices sont les principaux articles d'importation anglaise. La France y envoie des draps, des fers, de l'acier, de la soie, du brocard d'or et d'argent à l'usage des Juifs et quelques drogueries. L'Angleterre en exporte des grains (orge et blé), de la gomme, du tannin, de la cire, des laines lavées, des peaux préparées, des maroquins, des nattes, des tapis et quelques autres articles de fantaisie manufacturés à Fès, à Meknès et à Tetouan. Cette dernière ville fournit aussi à la garnison de Gibraltar des bœufs, des moutons et d'excellents fruits. La France en retire des laines en suint, de la cire jaune, des sangsues, du miel, des peaux non préparées, des amandes et des raisins. L'empereur s'est réservé le monopole du commerce du fer, du tan et des sangsues, dont il se fait des exportations considérables en Europe, principalement à Marseille. Le fermage annuel du tan et des sangsues produit seul plus de 600,000 francs au trésor impérial (2).

(1) Autrefois les consuls européens résidaient à Tetouan. En 1770, le chérif Sidi Mohammed leur ordonna de s'établir à Tanger. Cette mesure fut prise à la suite de la mort d'une vieille mauresque qu'un Anglais avait tuée par mégarde d'un coup d'arme à feu. Aujourd'hui les puissances de l'Europe ne sont représentées à Tetouan que par des agents consulaires, choisis parmi les israélites indigènes. L'Angleterre seule y maintient un vice-consul de sa nation.

(2) Le mouvement total du commerce de Tetouan est de 5 à 6 millions de francs.

« Le territoire de Tetouan est d'une fertilité et d'une richesse de végétation justement renommées dans tout le Maroc. Autour de la ville et jusqu'aux premières pentes de la montagne, ce ne sont que jardins délicieux, orangeries magnifiques et vergers de toute espèce, au milieu desquels serpentent, sous des voûtes de verdure, des eaux abondantes et constamment fraîches. La récolte des fruits est considérable ; on en exporte la plus grande partie à Ceuta et à Gibraltar. Le raisin est acheté par les Juifs pour en faire du vin (1).

« Tetouan fabrique une assez grande quantité de fusils et de poignards dits du Rif, des babouches, des sparteries, des maroquins, des meubles peints (2) et de la poterie coloriée qui est en grande réputation dans le pays. »

Suivant le capitaine Pourcet, la population de Tetouan est de 30 à 35,000 âmes, mais il se trompe. Elle s'élève tout au plus à 15 ou 20,000. Renou ne la porte même qu'à 12,000 habitants, Maures, Kabyles et Israélites. Ces derniers composent pour un bon tiers cette population.

§ XXIII.

On sait que les Juifs, malgré le mépris et les vexations qu'ils subissent, sont très-nombreux dans l'empire de Maroc. Ils habitent principalement les villes (3) et descendent pour la plupart des Israélites chassés d'Europe à diverses époques du moyen-

(1) Au rapport de Léon et de Marmol, les Kabyles des montagnes du Rif sont de grands buveurs de vin « tant blanc que clairet. » Les marabouts en boivent eux-mêmes en secret jusqu'à s'énivrer.

(2) « Les fabricants de meubles de Tetouan se distinguent par leur talent à façonner et à peindre les étagères, les porte-manteaux, les tables basses et polygonales pour prendre le thé. Ils fixent sur le bois l'or en feuilles et des couleurs aussi éclatantes qu'inaltérables. Les arabesques, les arcatures et les moulures de ces meubles ont quelques fois des analogies intéressantes avec les meilleurs modèles de l'architecture mauresque. » — L. Godard, *Histoire et description du Maroc*, p. 199.

(3) On trouve quelques tribus juives dans les montagnes de l'Atlas : Elles paraissent y vivre en assez bonne intelligence avec les Berbères qui ne les persécutent pas comme les Maures le font dans les villes.

âge. Ceux de Tetouan et de Tanger sont presque tous originaires d'Espagne, et ils s'appellent eux-mêmes les descendants des exilés de Castille (*Guerouch Castilla*); ils ont même chaque année plusieurs jours de deuil en mémoire des persécutions dont leurs pères ont été victimes.

Comme le dit Charles Didier, « on tolère les Juifs dans le Maroc plutôt qu'on ne les accepte » ; mais cette tolérance leur coûte bien cher. Subis comme une chose nécessaire, mais déplaisante, on les traite en conséquence. Ils sont accablés d'impôts. Non-seulement ils sont soumis à un tribut annuel considérable, mais ils doivent payer des contributions extraordinaires *pour tout ce qu'ils font et pour tout ce qu'ils vendent*. Il leur est défendu de porter des souliers, « si ce n'est à quelques-uns qui ont habitude près du roi et des grands. » Les autres n'ont que des chaussures de jonc qu'ils sont obligés d'ôter vingt fois par jour lorsqu'ils passent devant les mosquées, les zaouïas et les maisons de santons ; *s'ils y manquaient, les coups de bâton ne leur manqueraient pas*. Ils sont habillés de noir, de brun ou de violet, couleurs méprisées des Maures ; tout vêtement blanc leur est interdit. Quand ils sortent, ils ont une espèce de robe sans manches, « ressemblant à celle des bedeaux de paroisse. » Cette robe leur sert de manteau et ils la mettent pardessus leur veste et leurs grandes chausses à l'espagnole qui ne descendent que jusqu'à la moitié des jambes. Leur bonnet est ordinairement noir, avec un petit bouton en haut ; il est différent de celui des Maures qui est rouge, sans bouton et plus élevé. Un foulard de même couleur que le bonnet, retient leur coiffure, mais il ne doit être lié que d'un seul nœud.

Ils ne peuvent sortir du pays sans une autorisation spéciale du cherif, ni cultiver la terre, ni posséder des terrains et des maisons en dehors du quartier qu'ils habitent, ni surenchérir au marché sur un Maure pour ce qui sert à la nourriture. Ils doivent porter en courant leurs morts au cimetière et prendre bien garde de rencontrer un convoi funèbre musulman. Lorsqu'un croyant se désaltère à une fontaine, un Juif ne peut pas s'en approcher, et il serait rudement châtié s'il osait s'asseoir en sa présence. Il ne leur est pas permis de lire et d'écrire l'arabe,

n'étant pas dignes d'entendre le divin Koran. Dans l'intérieur de la ville, ils doivent toujours aller à pied, mais ils peuvent monter des ânes ou des mulets lorsqu'ils vont à la campagne. Quant à l'usage du cheval, il leur est formellement interdit : cet animal est trop noble pour eux. Les Juifs sont aussi obligés d'inhumer les cadavres des criminels et de pendre les Maures condamnés au gibet. Sous le moindre prétexte, leurs femmes sont fouettées en place publique par l'*Ahrifa*, vieille musulmane spécialement chargée de cette fonction. Parqués dans un quartier séparé, le *Mellah*, comme on l'appelle, c'est-à-dire la terre salée et maudite, et enfermés soigneusement la nuit et les jours de fêtes musulmanes, ils vivent sous la discipline d'un cheikh hébreu, chargé de leur rendre la justice, de répartir entre-eux les impôts et de les percevoir, ainsi que les amendes. Ce cheikh élu par eux est soumis à un kaïd nommé par le cherif.

Elie de la Primaudaie.

A suivre.

POINTES DE FLÈCHES EN SILEX

DE OUARGLA

Un de nos sociétaires les plus actifs et les plus distingués, M. Féraud, interprète principal de l'armée, nous a demandé l'insertion du rapport ci-après, qu'il vient d'adresser à M. le Ministre de l'instruction publique, et dans lequel il lui signale la découverte, à Ouargla, de pointes de flèches en silex. Nous nous empressons de publier cette intéressante communication, dont le sujet rentre complètement dans le cadre de nos travaux.

Camp devant Tougourt, 25 mars 1872.

A Monsieur le Ministre de l'instruction publique,

Durant la période douloureuse de l'envahissement de la France, les idées étaient naturellement portées ailleurs qu'aux recherches scientifiques, et il est probable que tous les correspondants du ministère avaient remis comme moi à des temps meilleurs le cours de leurs études favorites.

Depuis, nous avons dû entrer en expédition, sous les ordres de M. le général de Lacroix, pour étouffer dans son foyer l'insurrection la plus formidable que les annales algériennes aient eues jusqu'à ce jour à enregistrer.

Plusieurs de nos centres européens, naguère si prospères,

étaient couverts de sang et de ruines. On sera toujours exposé à de telles calamités, tant qu'il existera en Algérie des marabouts, un ordre de khouan, ou une famille féodale omnipotente nous suscitant des embarras.

Depuis *huit* mois, notre colonne expéditionnaire a parcouru successivement les montagnes de la Kabilie, la région des plateaux du Tell, et elle vient enfin de terminer ses opérations dans l'extrême sud de la province, au Souf, à Tougourt et à Ouargla, où elle a rétabli le calme après s'être emparé de Bou Mezerag el-Mokrani, l'un des principaux chefs de la révolte.

Mais mon but n'est point de vous faire ici un rapport sur les événements militaires ou politiques qui viennent de se produire, et si j'ai dit quelques mots de notre expédition, c'est afin d'expliquer les circonstances qui m'ont mis à même de faire, dans l'extrême sud, certaines découvertes fort intéressantes au point de vue ethnographique et archéologique.

Il y a une dizaine d'années, un archéologue anglais, M. Cristy, commençait avec moi les premières fouilles de dolmens et autres monuments de forme dite celtique de l'Algérie, dont j'ai signalé à cette époque le résultat satisfaisant. (*Société de Constantine*, 1863).

M. Cristy attachait surtout une grande importance à la découverte des silex taillés ayant servi à un usage quelconque aux populations des âges primitifs. Il me montra une collection fort curieuse de ces silex, sortes de types ou modèles différents, qu'il avait recueillis un peu partout dans ses nombreuses et lointaines explorations, en Europe, en Asie et en Afrique.

Depuis cette époque, j'ai, à mon tour, dans toutes mes courses dans la province, cherché des silex taillés; il s'en trouve en tous lieux, dans les montagnes comme dans la plaine, mais il eût fallu beaucoup de complaisance et d'efforts d'imagination pour reconstituer une forme exacte ou attribuer une destination spéciale aux fragments que j'avais vus jusqu'ici. C'est autour de Ouargla, à 200 lieues environ du littoral et au milieu des dunes de sable, qu'il m'était réservé d'obtenir un succès complet et convaincant.

Entre la ville saharienne de Negouça et celle de Ouargla, à 4 kilomètres environ avant d'arriver à cette dernière, on traverse

de grandes dunes de sable sur lesquelles brillent au soleil une infinité d'éclats de silex blancs. Naturellement, j'explorai ce quartier pendant la marche de la colonne, et on doit juger de ma satisfaction lorsque je pus constater l'existence, au pied de la dune de sable, de l'emplacement d'une sorte d'ancien atelier où les silex taillés couvraient littéralement le sol sur un espace d'une dixaine de mètres carrés.

La récolte fut abondante, plus d'une centaine d'échantillons assez bien conservés étaient en ma possession. Je fis immédiatement part de ma trouvaille au général de Lacroix, mon chef, et à mes amis le docteur Reboud et M. le vétérinaire Souvigny, qui glanèrent aussi des silex taillés.

Ceux-là même qui souvent avaient souri et m'avaient plaisanté à propos de mes recherches de *petits couteaux perdus par les anciens*, étaient obligés de se rendre à l'évidence; les plus incrédules étaient convaincus en examinant cette quantité d'objets aglomérée sur un seul point, œuvre palpable de l'industrie humaine et non point produite par le fait d'un hazard capricieux.

Ces silex sont généralement taillés en pointes de flèches. Le dessin suivant l'indique suffisamment, et, pour plus d'exactitude dans l'image de la forme et de la dimension, j'ai appliqué les objets eux-mêmes sur le papier et en ai suivi fidèlement les contours avec la pointe du crayon. Le n° 1 est la pointe de flèche du type le mieux réussi, les autres sont généralement à trois facettes, c'est-à-dire presque triangulaires comme nos lames d'épée. Un côté est entièrement plat et les deux autres forment une arête plus ou moins vive et saillante dont les bords sont tranchants.

La matière est un silex blanc, souvent transparent et quelquefois teinté de rosé ou de brun. Les éclats en sont très-nets. Des échantillons aigus, plus gros que les pointes de flèches, devaient avoir la destination d'être montés au bout de lances ou de bâtons servant d'armes défensives, tandis que les autres s'adaptaient aux armes de jet. Nous n'avons pas besoin de rappeler ici que l'arc et la flèche — mais montée en fer — sont aujourd'hui encore en usage chez les Touareg de notre Sahara central.

Sur les traces de pareilles curiosités, j'ai continué mes recherches autour de Ouargla, entr'autres au Djebel-Krima, où les silex taillés se trouvent également.

A quel peuple faut-il maintenant attribuer ces vestiges d'un âge et d'une civilisation primitive? Faut-il les faire remonter aux Ethiopiens d'Hérodote, aux Gétules de l'époque romaine? Les ouvrages des auteurs anciens me manquent ici pour me livrer à des recherches sérieuses et tenter de résoudre cette question. Nous allons nous borner à rappeler ce que la tradition locale, qui ne remonte pas très-haut, dit au sujet des anciens habitants du pays.

Sept grands centres de population existaient jadis auprès du Djebel Krima. La contrée, aujourd'hui aride et envahie par les sables, était arrosée par de grands cours d'eau, l'oued Mezab, l'oued Neça et l'oued Mïa, qui ne coulent plus aujourd'hui, mais dont le lit est encore reconnaissable. Toute la contrée était relativement verdoyante; des troupeaux de gazelles, des bandes d'autruches couraient la plaine, qui leur offrait alors des herbages abondants, qu'arrosaient les cours d'eau et des pluies périodiques. Et en effet, les indigènes nous prouvent la vraisemblance de cette tradition en nous montrant à chaque pas une infinité de débris d'œufs d'autruches, provenant des couvées de ces grands échassiers. Aujourd'hui c'est désert, rien n'y vit presque plus. La température se serait considérablement modifiée et aurait amené, par ses conséquences, un bouleversement complet dans la nature du pays.

La population la plus ancienne que signale la tradition locale, s'appelait les Sedrata. Quelle est l'origine de ces Sedrata? Faut-il voir en eux la fraction des Zenata, race berbère à laquelle Ibn-Khaldoun attribue la fondation d'Ouargla? Je le répète, dans mon modeste bagage de campagne, je n'ai ici aucun ouvrage à consulter.

En tous les cas, les vestiges laissés par cette population sont nombreux; j'ai parcouru les ruines qui jonchent le terrain sur des espaces considérables, entre le Djebel Krima et Ouargla. On voit, par des tronçons de vieilles racines, que des plantations importantes de dattiers y existaient autour. Le Djebel Krima, qui s'élève au milieu de la plaine sablonneuse, à une douzaine de

kilomètres au sud d'Ouargla, est une vaste table gypseuse d'une centaine de mètres de hauteur et d'une vingtaine d'hectares de superficie. C'est le plus bel observatoire que l'on puisse imaginer pour étudier l'horizon et la direction que le vent imprime aux dunes mouvantes de sable qui, à l'œil, du haut de cette vigie, produisent l'effet d'autant de lames ou de vagues de la mer allant se briser contre une plage. Sauf la couleur du sable, l'effet d'optique est exactement le même et d'un aspect saisissant. J'aurais voulu assister sur ce sommet à l'une de ces tempêtes de vent et de sable qui, à deux ou trois reprises, ont envahi notre camp pendant le séjour d'un mois que nous avons fait à Ouargla. Les dunes commençaient à *fumer*, comme disent les indigènes, c'est-à-dire qu'une poussière de sable impalpable s'élevait flottante, semblable a de la fumée, puis, au bout d'un instant, le ciel devenait jaune et noir au point de ne rien voir à deux pas de soi. Une poussière aveuglante et axphyxiante, poussée par un vent violent, ne permettant aucun mouvement. Malheur à la caravane ou à la colonne de troupes surprises en route par de telles tempêtes sahariennes. Il faut s'arrêter et attendre que le beau temps revienne. Si on n'avait ni vivres, ni eau, on serait perdu.

La table de Krima est couverte de ruines d'habitations. Les rues et les compartiments intérieurs des maisons, construits en mortier de plâtre, sont parfaitement reconnaissables; les éclats de silex y sont nombreux, ainsi que les tessons d'une poterie rougeâtre d'une ténacité de grain extrême. Au milieu du plateau est un large puits qui n'a pas moins de 112 mètres de profondeur. Comme les abords de la table sont partout taillés à pic, sauf un ou deux passages où existent des rampes fort raides, les premiers habitants de cette ville aérienne — les Sedrata de la tradition peut-être — y trouvaient un refuge assuré contre leurs ennemis.

Dernièrement le chérif Bou Choucha, après lequel nous courions dans les sables, a eu un instant la pensée d'établir son quartier-général sur ce point, d'où il aurait pu nous voir venir de loin. Déjà il avait fait recurer le puits et construire deux montants à son orifice, pour supporter la poulie destinée à faci-

UNE MOITIÉ

D'INSCRIPTION TURQUE

Un fait récent prouve que malheureusement les plaintes nombreuses et énergiques qui se sont élevées contre le vandalisme moderne, n'ont pas porté tous les fruits qu'on était en droit d'en espérer. Dernièrement, un service que je ne désignerai pas, faisait démolir de vieux locaux dont les décombres étaient jetés à la mer. Les ouvriers trouvent dans un coin, où elle gisait ignorée depuis nombre d'années, une moitié d'inscription turque. Personne ne s'émeut de la trouvaille. On charge sur une brouette cette plaque déjà mutilée, on va la précipiter dans les flots, comme s'il s'agissait tout simplement d'un vulgaire moëllon, d'un vil platras. Heureusement qu'un homme dévoué aux intérêts de la science peut intervenir à temps pour empêcher cet acte d'inutile et barbare destruction : M. Bosquet réclame, proteste, et à force de sollicitations, obtient, comme une grande faveur, l'autorisation d'emporter le débris historique.

La plaque sauvée par l'intelligente intervention de M. Bosquet, — un ancien algérien — est en marbre et mesure 0m44 de hauteur; elle a été cassée de haut en bas, et la plus grande longueur du tronçon qui nous reste est de 0m49. Sur cette plaque est gravée, en relief, une inscription turque de quatre lignes, dont les caractères, nets et bien exécutés, appartiennent au plus beau type oriental. Comme c'est la partie droite — pour le lec-

battant avec la flèche à pointe de silex? C'est fort possible! En tous les cas, le docteur Reboud, qui a vu comme moi et avec moi ces images de la divinité païenne, ne manquera pas, j'en suis persuadé, de signaler leur existence avec toute la compétence que nous lui connaissons dans ce genre d'études.

Veuillez agréer, etc.

Charles FÉRAUD,
Interprète principal, Correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

UNE MOITIÉ

D'INSCRIPTION TURQUE

Un fait récent prouve que malheureusement les plaintes nombreuses et énergiques qui se sont élevées contre le vandalisme moderne, n'ont pas porté tous les fruits qu'on était en droit d'en espérer. Dernièrement, un service que je ne désignerai pas, faisait démolir de vieux locaux dont les décombres étaient jetés à la mer. Les ouvriers trouvent dans un coin, où elle gisait ignorée depuis nombre d'années, une moitié d'inscription turque. Personne ne s'émeut de la trouvaille. On charge sur une brouette cette plaque déjà mutilée, on va la précipiter dans les flots, comme s'il s'agissait tout simplement d'un vulgaire moëllon, d'un vil platras. Heureusement qu'un homme dévoué aux intérêts de la science peut intervenir à temps pour empêcher cet acte d'inutile et barbare destruction : M. Bosquet réclame, proteste, et à force de sollicitations, obtient, comme une grande faveur, l'autorisation d'emporter le débris historique.

La plaque sauvée par l'intelligente intervention de M. Bosquet, — un ancien algérien — est en marbre et mesure 0m44 de hauteur; elle a été cassée de haut en bas, et la plus grande longueur du tronçon qui nous reste est de 0m49. Sur cette plaque est gravée, en relief, une inscription turque de quatre lignes, dont les caractères, nets et bien exécutés, appartiennent au plus beau type oriental. Comme c'est la partie droite — pour le lec-

teur — qui manque, il ne reste que des fins de lignes. Voici ce qu'on y lit :

. . . . . حیات ویرر هر اسانه

. . . بزنشار ایچون قودی خیر اهل میدانه

. . . اس میدان عجب سعی بلیغ اتدی .

. . . دوشدی تاریخی د . . انی غنجه بانه

Un coup de pioche a enlevé, à la quatrième ligne, le mot qui suit تاریخی, et n'en a laissé que la première lettre, un د isolé. On distingue, cependant, la partie supérieure d'un » lié à gauche seulement, et suivant immédiatement le د. Il est à supposer que le groupe دهر se trouvait en cet endroit.

Feu Mohammed ben Otsman Khodja m'avait donné, de cette inscription turque, une version arabe que je me bornerai à traduire :

« .....il donne aux créatures toutes les commodités. »

« .....pour les largesses, il l'a établi comme un bienfait à l'usage des gens de l'arène (midan). »

« .....il a accompli une œuvre digne de la plus grande admiration, pour les gens de l'arène. »

« Ma date est renfermée (dans les mots suivants) : le Gouverneur de son époque est un bouton de rose. »

Cette fraction d'inscription n'indique pas le nom du fondateur. Elle n'énonce pas, non plus, la date de la fondation, du moins d'une manière explicite, se bornant à présenter un chronogramme qui, selon l'habitude, n'offre pas toute la clarté désirable. Comme l'addition des trois derniers mots du texte turc forme un total de 1386, ce qui est un résultat inadmissible, il faut se restreindre aux deux derniers mots (غنجه بانه), qui donnent pour somme le nombre 1116, date possible et qui correspondrait à l'année 1704-1705 de J.-C.

Il est également difficile de déterminer positivement sur quel édifice figurait cette inscription, arrachée fortuitement et furtivement aux démolisseurs, et sur laquelle personne ne peut fournir de renseignements. On voit bien qu'il s'agit d'un *midan*, c'est-à-dire d'une arène, d'un cirque, d'un lieu destiné aux

courses, à la lutte, aux joutes, aux jeux; et, d'autre part, nous savons que les Algériens possédaient un *midan*, sis près des fours à chaux et au milieu des cimetières établis aux environs de la porte du Ruisseau (Bab-el-Oued), lequel était spécialement affecté aux luttes d'hommes. Mais une circonstance s'oppose absolument à cette attribution si naturelle : ce midan était simplement un vaste emplacement entièrement nu et n'offrant aucune construction. On ne peut donc admettre que l'inscription provienne de cet endroit.

Un renseignement que j'ai recueilli auprès de vieux indigènes, m'a mis sur la voie d'une explication acceptable, sinon certaine. Entre le midan et les *Sept-Tombeaux* (Seba' Kbob), sépultures de Deys élus et assassinés dans la même journée, existait un local dans lequel les lutteurs (megarchia) s'assemblaient pour délibérer, faire leurs préparatifs et se partager les récompenses accordées par l'autorité et les dons offerts par les particuliers, dons toujours abondants, car les Algériens aimaient beaucoup ces jeux. Cette affectation me semble en complète harmonie avec les termes de l'inscription, laquelle mentionne les largesses (dons ou récompenses) faites aux gens de l'arène, c'est-à-dire aux lutteurs, et l'utilité que ces derniers retireront de la fondation dont le souvenir est perpétué. Telle est, ce me semble, la solution du problème épigraphique qui nous occupe.

Les lutteurs formaient un corps régi par des réglements spéciaux et reconnaissant pour chef, sous le titre de *bach-palahouan*, le plus fort et le plus adroit d'entre eux, ou, pour mieux dire, celui qui restait invaincu. Si cet athlète succombait, son vainqueur lui succédait, sauf à céder aussi la place, s'il rencontrait son maître. Les Algériens, grands amateurs des exercices violents, malgré leur apathie ordinaire, se passionnaient pour les luttes et les suivaient avec beaucoup d'assiduité.

Complétant son œuvre, M. Bosquet vient de faire hommage au Musée public d'Alger, de la pierre qu'il a préservée d'une destruction certaine.

Albert DEVOULX.

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87, 88, 89, 90 et 91).

No 371. Le chebec de notre Seigneur, commandé par le raïs Hamdan, a pris un navire napolitain chargé de sel et quarante-deux mécréants. La vente a eu lieu dans cette ville. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Bandjek	900	2
Prime d'abordage	215	4
Diwan	9	
Mesureurs du sel	63	
Gardiens	26	
Frégate et embarcation	32	2
Amarrage	6	
Changeurs	124	
Chaouch	40	
Chaouch	20	
Ourdian	5	
Vigie	4	4
Boutiques	3	
Crieurs	35	
	1,483	4

Produit net : 30,524 6.
Dont moitié : 15,262 3.
Nombre des parts : 387.
Montant de chaque part : 39 (rial) 3 (huitièmes) 14 (dirhem).
(Le produit brut est de 36,007 fr. 87 c.).

No 372. Cette fois-ci, le petit chebec de notre seigneur le raïs Hamdan a pris un navire chargé de sel, qui a été vendu à Tunis, et dont le montant a été envoyé ici par les soins du juif Boudjenah; le bordereau que celui-ci a adressé, accuse 4,042 *rialat nouacer* et 4 *kherouba*, sur lesquels il faut déduire 2,678 *rialat nouacer* et 4 *kherouba*, revenant au Beylik comme formant le prix du navire (1); le surplus, soit 1,364 *rial*, a été distribué entre l'équipage et l'Etat (2), après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 2,300 fr 62 c.
387 parts à 2 rial, 1 huitième, 6 dirhem.

No 373. La polacre de notre seigneur le raïs Lamiali a pris un navire napolitain chargé de blé et renfermant treize mécréants. Les capitaines de cette prise sont allés à Candie et y ont vendu son chargement de blé moyennant 38,987 *kerch*. Le bordereau arrivé dans notre ville accuse 11,466 douros et 4; en déduisant 1,556 douros qui forment le prix du navire, il reste 9,910 douros 4 pour le produit de la prise; les capitaines de la prise ont reçu 300 douros et le capitaine Lamiali 54 douros. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 66,375 fr.
455 parts à 57 rial, 2 huitièmes.

No 374. La frégate du raïs Hamidou a fait, de concert avec Bache-Karabouche, la prise d'un navire qui a été vendu à Tunis. Le produit de cette prise s'élève à 549 mahboub et demi; en déduisant le prix du navire, soit 512 et 1/2, il reste pour les associés

---

(1) Le navire capturé revenait à l'Etat, les capteurs n'avaient aucun droit à prétendre sur sa valeur.

(2) C'est en sa qualité de propriétaire du navire capteur, d'armateur, que l'Etat touchait la moitié du produit net de la prise. Voir mon introduction.

37 mahboub. Après le prélèvement du Bandjek et des dépenses le produit est etc.

Produit : 2,747 fr. 50 c.

854 parts à 1 huitième de rial et 1 dirhem.

Résumé de l'année 1804 : 9 prises dont 7 napolitaines et 2 de nationalité non indiquée, donnant un produit total de 272,850 f. 11 c.

N° 378 (1). La frégate du raïs Hamidou, la frégate du raïs Tchelbi, la frégate du raïs Mohammed ou Ali, le brick de Kara Youssef, la polacre du raïs Mustapha, la polacre de Hassain raïs, le chebec du raïs Ali Tatar, le chebec du raïs Hamidan et le chebec d'Ouzoun Mohammed raïs, ont capturé trente-deux mécréants napolitains et les ont amenés dans cette ville. Partage du produit après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 5 choual 1219 (6 janvier 1805).

Produit : 21,261 fr. 37 c.

4809 parts à 1 rial, 7 huitièmes, 17 dirhem.

N° 379. La frégate du raïs Hamidou et le chebec de notre gneur, commandé par le raïs Hamidan, ont capturé une goëlette portugaise, chargée de haricots, et cinquante-huit mécréants qu'ils ont amenés dans cette ville, où la vente a eu lieu. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 22 safar 1220 (22 mai 1805).

Produit : 62,034 fr. 75 c.

1315 parts à 19 rial, 6 huitièmes, 10 dirhem.

N° 380. La frégate de Tchelbi, le brick de Kara Youssef, la polacre de Mustapha raïs, la polacre de Hossain raïs, la frégate américaine et la goëlette du raïs Salah, ont pris cinq navires napolitains chargés de soufre, de bœuf salé, de verreries, de rob et de peaux, et renfermant vingt-trois mécréants. Partage après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. Djoumada 2e de l'année 1220 (du 26 août au 23 septembre 1805).

Produit : 71,123 fr. 62.

3104 parts à 9 rial.

(1) Voir la note du n° 375 (année 1802).

N° 381. Le chebec d'Ali raïs Tatar a capturé quarante-six mécréants et 346 pièces d'or vénitiennes. Partage après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 36,013 fr. 50 c.

586 parts à 26 rial, 4 huitièmes et 13 dirhem.

Résumé de l'année 1805 : 8 prises dont 6 napolitaines ; 1 vénitienne et 1 portugaise, donnant un produit total de 190,433 fr. 24 c.

N° 382. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes. L'an mil deux cent vingt, le vingt-huitième jour de Hidja (18 mars 1806), le raïs Hamidou a capturé des navires portugais et hambourgeois qui ont été vendus ici. Ceci est le partage du produit après le prélèvement du Bandjek et des dépenses suivant l'usage. Et le salut.

Produit : 224,242 fr. 87 c.

774 parts à 114 rial, 5 huitièmes.

N° 383. Le chebec commandé par le raïs Hamidan a capturé un navire portugais chargé d'antimoine et de spartes (halfa), dont la vente a eu lieu. Partage après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 19 Djoumada 1er (3 août 1806).

Produit : 16,952 fr. 62 c.

297 parts et demie à 21 rial et 22 dirhem.

N° 384. L'an mil deux cent vingt-et-un, le raïs Ali Tatar, capitaine du grand chebec, a pris un navire chargé d'anchois et de riz, et 33 chrétiens. Prélèvement du Bandjek et des dépenses. 22 Ramdan 1221 (2 décembre 1806).

Capture de blé et de trente pièces (de monnaie) faite également par Tatar Ali raïs.

Produit : 42,243 fr. 87 c.

668 parts et demie s'élevant chacune à 25 rial et 18 dirhem.

Résumé de l'année 1806 : 1 prise portugaise ; 2 prises de nationalité non indiquée, et des prises portugaises et hambourgeoises en nombre non énoncé ; produit total : 283,439 fr. 36 c.

N° 385. L'an mil deux cent vingt-deux, le raïs Ahmed Lamiali, ayant une frégate et cinq bateaux canonniers, a capturé six bateaux de corailleurs dont trois ont pris la fuite et trois ont été amenés à Alger ; ces bateaux renfermaient quatre caisses de corail et trente mécréants. Le produit de cette prise a été distribué à raison d'une part par homme et de trois parts pour le capitaine, et cela après le prélèvement du Bandjek, des dépenses, des allocations de vivres faites aux bateaux canonniers et des parts des marabouts. 7 Djoumada 1er de l'année 1222 (12 juillet 1807).

Produit : 5,494 fr. 50 c.

N° 386. L'an mil deux cent vingt-deux, le huitième jour de djoumada 2e (13 août 1807), le bateau de l'armateur Sidi Mohammed, teurdjeman (interprète) du palais, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron), a capturé un bateau portugais chargé de thons.

Produit : 19,609 fr. 87 c.

47 parts à 150 rial.

N° 387. L'an mil deux cent vingt-deux et le 22 djoumada 2e (18 août 1807), la goëlette de Salah raïs a fait une prise portugaise qui a été vendue dans la province de l'ouest et dont le produit a été envoyé ici.

Produit : 269,830 fr. 12 c.

292 parts, s'élevant chacune à 355 rial.

N° 388. Le vingt-huitième jour du mois de redjeb de l'année 1222 (30 septembre 1807), le koptan (amiral) Hamidou, faisant route pour Smyrne, a capturé dix chrétiens.

Produit : 9,733 fr. 50 c.

738 parts à 5 rial et 3 mouzounas.

N° 389. L'an mil deux cent vingt-deux, le bateau du teurdjeman du palais, son armateur, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron), a fait une prise renfermant neuf chrétiens. 29 redjeb 1222 (1er octobre 1807).

Produit : 7,563 fr. 37 c.

184 parts à 16 rial 6 huitièmes.

N° 390. Lorsque le koptan Hamidou revenait de Smyrne, de conserve avec l'oukil el-hardj (intendant) du palais, Kara Ahmed Bey, montant sa polacre, avec laquelle il s'était rendu à Constantinople, ils prirent un navire chargé de figues, 2 chaban 1222 (4 octobre 1807). 10 chrétiens.

Produit : 5,085 fr.

1221 parts à 14 mouzouna.

N° 391. A la date du 20 chaban de l'année mil deux cent vingt-deux (23 octobre 1807), le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad, commandant le navire de l'armateur Sidi Mohammed, teurdjeman du palais, a pris un bâtiment chargé d'amandes. 6 chrétiens.

Produit : 17,876 fr. 25 c.

172 parts et demie, à 39 rial et 2 dirhem.

N° 392. Le 10 du mois de choual de l'année 1221 (21 décembre 1806), le koptan Hamidou a fait une prise portugaise qui a été vendue dans le Maroc, et dont le montant nous est parvenu en 1222 (1807). Prélèvements et répartition.

Produit : 22,101 fr. 75 c.

754 parts à 11 rial 2 huitièmes.

Résumé de l'année 1807 : 10 prises, dont 3 portugaises et 7 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 357,294 fr. 36 c.

N° 393. L'an mil deux cent vingt-deux et le vingt-neuvième jour de kada (28 janvier 1808), la frégate du raïs Hamidou et le chebec de Hamdan raïs ont pris un navire chargé de terre à savon. 5 chrétiens. Prélèvements et répartition.

Produit : 54,056 fr. 25 c.

1,332 parts à 15 rial 4 huitièmes.

N° 394. L'an mil deux cent vingt-trois, le quinzième jour de rebi 2e (11 mai 1808), le raïs Ali Tatar a pris des navires siciliens chargés d'étoffes, d'orge, de maïs et de morues. Prélèvements et répartition. (D'après les articles du compte, il y a 4 prises : la 1re chargée d'orge, la 2e chargée de morues, la 3e chargée de pierres et la 4e sur lest. *N. du T.*)

Produit : 49,403 fr. 25 c.

731 parts et demie à 25 rial et 1 dirhem.

N° 395. L'an mil deux cent vingt-trois, le vingtième jour du mois de djoumada 1er (14 juillet 1808), le chebec de l'armateur Sidi Mohammed, teurdjeman du palais, commandé par le raïs El-Hadj Ahmed el-Haddad, a pris un navire grec chargé de raisins secs, d'éponges, d'opium et de graines pour teinture verte. En outre des Grecs, il y avait seize mécréants napolitains. Comptes relatifs au produit de cette prise. 20 djoumada 1er de l'année 1223. Prélèvements et répartition.

Produit : 106,261 fr. 87 c.

259 parts à 156 rial 1 huitième.

N° 396. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban, le koptan Hamidou a capturé deux navires portugais chargés de blé et de charbon, et dans le noble mois de ramdan (octobre 1808), il a été procédé au partage du produit de cette prise et des chrétiens, dont le nombre est de 74. Prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 38,408 fr. 62 c.

897 parts à 17 rial, 6 huitièmes, 18 dirhem.

N° 397. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban (septembre 1808), le raïs Tatar Ali a pris un navire portugais chargé de poteries. Le produit des marchandises a été partagé dans le noble mois de ramdan. Le nombre des mécréants est de 40.

Produit : 23,729 fr. 62 c.

803 parts à 12 rial, 1 huitième, 19 dirhem.

N° 398. L'an mil deux cent vingt-trois, dans le noble mois de chaban, le raïs Mohammed Tchelbi a pris un navire portugais. Le prix des marchandises et des chrétiens, dont le nombre est de 23, a été partagé le 13 de ramdan de l'année 1223 (2 novembre 1808). Prélèvements et répartition.

Produit : 25,246 fr. 20 c.

716 parts et demie à 13 rial 5 huitièmes.

Résumé de l'année 1808 : 10 prises, dont 4 napolitaines, 4 portugaises, 1 grecque, et 1 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 297,105 fr. 81 c.

N° 399. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 2e (juillet 1809), le petit chebec que commande le raïs Ibrahim Sa'atchi (l'horloger), a capturé des mécréants siciliens dont le nombre, après le prélèvement de la part des marabouts, est de 18. Enonciation des dépenses et répartition. 1er redjeb 1224 (12 août 1809).

Produit : 9,955 fr. 12 c. (soit, en moyenne, 552 fr. 95 c. pour chaque chrétien).

270 parts à 16 rial, 1 huitième, 9 dirhem.

N° 400. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 2e, la frégate commandée par le raïs Rarnaout Ali a pris un brick grec chargé de raisins secs, et dans les derniers jours du noble redjeb a eu lieu la répartition des parts de prise, dans lesquelles n'est pas compris le prix des mécréants. 29 redjeb 1224 (9 septembre 1809).

Produit : 9,063 fr.

834 parts et demie à 3 rial, 7 huitièmes, 16 dirhem.

N° 401. L'an mil deux cent vingt-quatre, dans le mois de djoumada 1er, le grand chebec du raïs Kara Ibrahim, a pris un navire sarde chargé de sucre, de verreries, de fer et de poteries, dont le produit a été partagé en cha'ban. Les mécréants qui montaient cette capture ont pris la fuite. Ceci est l'énonciation des dépenses. 4 cha'ban 1224 (14 septembre 1809).

Produit : 12,481 fr. 87 c.

518 parts et demie à 8 rial, 7 huitièmes et 18 dirhem.

N° 402. L'an mil deux cent vingt quatre, la frégate du raïs Ali Tatar a pris trois navires siciliens, chargés l'un de poudre, l'autre de boulets et le troisième d'orge, et renfermant cinquante-neuf mécréants. 15 du noble mois de cha'ban 1224 (25 octobre 1809).

Produit : 71,236 fr. 12 c.

789 parts et demie à 36 rial, 2 huitièmes, 24 dirhem.

N° 403. L'an mil deux cent vingt-quatre, le petit chebec com-

mandé par le raïs El-Hadj Ahmed El-Haddad (le forgeron), a pris un petit chebec sicilien renfermant une certaine quantité de vin et vingt-deux mécréants, dont après le prélèvement du Bandjek, il est resté 19 et 1/4. 20 ramdan 1224 (29 octobre 1809).

Produit : 11,760 fr. 75 c.

266 parts et demie à 19 rial, 1 huitième, 8 dirhem.

Résumé de l'année 1809 : 7 prises dont 5 napolitaines, 1 sarde et 1 grecque, donnant un produit total de 114,496 fr. 86 c

N° 404. L'an mil deux cent vingt-cinq, le onzième jour du mois de ramdan (10 octobre 1810), le raïs Hamidou a capturé les marchandises ci-après, de provenance tunisienne : 1,699 douzaines de chachia (calottes), 200 pièces de *rouam* (sorte d'étoffe), 47 pièces de *baz djaukeli* (sorte de mousseline), et 17 pièces de mer'az (sorte de tissu de laine); plus, du numéraire pour une valeur de 14,486 *rial draham serar*, 4 huitièmes, et quatre négresses, dont une a été gardée par le raïs. (Un chrétien a été donné aux marabouts. Les marchandises capturées se trouvaient donc chargées sur un navire européen. *N. du T.*)

Produit : 171,347 fr. 62 c.

865 parts.

Nota. Il n'existe pour l'année 1810 que l'article ci-dessus.

N° 405. Année 1226. Dans le mois de djoumada 1er (juin 1811), six navires de guerre en participation de bénéfice avec quatre canonnières, et commandés par le raïs Hamidou, Tatar Ali raïs, Lamiali, Ahmed raïs, le maltais Mustapha raïs, Kara Ibrahim raïs et Omar raïs, ont capturé des marchandises tunisiennes sur un navire anglais, savoir : 13 barils d'alun, 4 barils de *mesteka* (résine de lentisque), 12 sacs de laine, 5 sacs de kermès, 52 coffres, 2 petits coffres remplis de calottes (chachia), 18 ballots d'étoffe, 16 livres de soie grège, 364 livres de *kalamati* (sorte de soie).

	Rial.	Huit.
Bandjek	19,014	4
Part des marabouts sur les chrétiens	472	4
A reporter.	19,487	0

Report.	19,487	0
Nolisement du navire anglais qui a apporté les marchandises	2,800	
Prime d'abordage allouée à l'occasion de la prise de la frégate tunisienne (1). 600 saïma	129	2
Capitaine de prise du navire anglais. 400 saïma	86	2
Diwan des 6 navires de guerre, 2 boudjous à chacun	36	
4 gardiens	8	
(*sic*)	22,446.	4
Peseur	10	
Crieur, 600 rial, et caïd eddoukhan, 200	800	
Changeur	540	
Déchargement	100	
Ourdian	9	
Chaouch du Bandjek	160	
Chaouch juif	80	
Vigie	4	4
Boutiques	30	
	24,280	»
Port	1,297	
	25,577	»

Moitié du produit net : 64,214 rial 4.

Nombre des parts : 3,987 4.

Montant de chaque part : 16 rial 1. (Le produit brut est de 173,256 fr. 75 c.

Les mêmes bâtiments ont pris un navire de Djerba (Tunisie), chargé de 89 douzaines de calottes (chachia).

(Le produit de cette prise est compris dans la somme de 173,256 fr. 75 c. ci-dessus.)

(1) Pour la prise de cette frégate, voir : 1° page 13 de mon *Tachrifat*, Alger, 1852, imprimerie du Gouvernement; 2° page 97 de mon *Raïs Hamidou*, Alger, 1859, Dubos frères.

N° 406. L'an mil deux cent vingt-six (1811), sept navires de guerre ont pris une polacre grecque de Djamlidja (l'une des îles de l'archipel grec), chargée de blé, mesurant 10,640 *sa*, qui a été vendu dans notre port florissant, d'un peu de riz et de savon, et de quelques armes, ce qui a donné un total de 302,116 rial draham. 22 safar 1226 (18 mars 1811).

Produit : 339,880 fr. 50 c.

4,723 parts et demie à 27 rial, 3 huitièmes et 22 dirhem.

Résumé de l'année 1811 : 4 prises, savoir : 3 tunisiennes, dont une frégate de 44 canons, et 1 grecque, donnant un produit total de 513,137 fr. 25 c.

Albert Devoulx.

A suivre.

CHRONIQUE

Le tome II (5e Série) de la *Revue des sociétés savantes des départements*, contient, au sujet des travaux de la Société historique algérienne, pendant les années 1867, 1868 et 1869, un rapport dû à la plume si autorisée du savant M. E J. B. Rathery et dont nous détachons les passages suivants.

« La Société historique algérienne, dont la *Revue africaine* est l'organe, a éprouvé, dans ces dernières années, plusieurs pertes sensibles. En septembre 1867, le baron Aucapitaine, lieutenant au 36e de ligne, dont les communications, d'un caractère surtout épigraphique et archéologique, enrichissaient ce recueil depuis dix ans, était enlevé par le choléra... L'année dernière et à quelques jours de distance, la Revue perdait successivement M. Bresnier,.... et M. Berbrugger son fondateur, son président dont nous signalions encore, dans notre dernier compte-rendu, l'active et intelligente collaboration et dont le nom reviendra plus d'une fois, comme un regret, dans le cours de l'examen auquel nous allons nous livrer. De justes hommages ont été rendus à sa mémoire.... par M. Cherbonneau, vice-président, appelé à l'honneur de le remplacer dans la direction de la *Revue*. Ainsi, comme le fait sur les champs de bataille notre brave armée d'Afrique, à laquelle appartient un grand nombre de ses collaborateurs, la Société africaine, en présence des vides opérés par la mort, a serré ses rangs et marché à de nouvelles conquêtes. »

Dans les trois volumes répondant aux années 1867, 1868 et

1869, nous devons tout d'abord signaler la suite de travaux dont nous avons déjà eu occasion de caractériser l'objet et la portée : *La notice sur l'histoire et l'administration du beylick de Titeri*, par MM. Aucapitaine et Féderman ; — *l'Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, par M. Tauxier, — les *Edifices religieux de l'ancien Alger*, par M. Albert Devoulx ; — le complément des communications relatives à l'*Expédition espagnole d'O'Reilly contre Alger, en* 1775 ; — *Mers-el-Kebir et Oran de* 1509 *à* 1608, *d'après Diego Suarez Montanès*, par M. Berbrugger.

Parmi ces continuations, nous retrouvons l'*Odyssée* du sieur du Chastelet des Boys, ce bizarre et curieux ouvrage dont nous vous avons déjà entretenus ... Vient enfin le récit des longues et laborieuses négociations pour son rachat (le rachat de Du Chastelet), entre les Pères Mathurins et le Bassa d'Alger. Du reste, cet épisode si important dans l'histoire de l'esclavage chrétien en Afrique, a été élucidé par M. Berbrugger, dans un intéressant article : *Voies et moyens du rachat des captifs chrétiens dans les Etats barbaresques.*

« *Le voyage de Paris à Alger, en* 1731, *par le sieur Tollot*, tiré comme l'*Odyssée*,.... par M. Piesse, d'une publication rare et peu connue, est l'œuvre d'un personnage, assez inconnu lui-même, qui accompagna dans le Levant M. de la Condamine. La relation de Tollot peut être regardée comme le complément obligé de celle qu'a laissée ce docte membre de l'Académie des sciences et qui est conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque nationale. On y rencontre quelques documents historiques, tels qu'une correspondance entre Duguay-Trouin et le consul Delane, et des observations personnelles qui ajoutent quelque chose à nos connaissances sur l'histoire algérienne au commencement du XVIIIe siècle. »

« Parmi les auteurs des communications nouvelles... nous distinguons le général Faidherbe, dont le nom rappelle d'éminents services militaires et administratifs rendus dans une autre partie de l'Afrique. Sous ce titre : *Voyage des cinq Nasamons, etc.*, il a discuté avec l'autorité que lui donne sa connaissance de la topographie africaine,... les assertions du géographe Vivien de Saint-

Martin, en ce qui touche le point d'arrivée de ces Nasamons ou Lybiens, qui aurait été le Soudan central, et non une oasis du Sahara algérien, comme l'a cru l'auteur du *Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine*. »

« Le lieutenant-colonel Dastugue a envoyé la traduction de deux récits arabes de la bataille de l'Oued-el-Meckazen.... C'est également aux historiens arabes et surtout à l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Kaldoun, que M. Mercier a emprunté les matériaux d'un travail étendu : *Notice sur les Almoravides et les Almohades*. .. M. Frédéric Lacroix a entrepris sur l'*Afrique ancienne*, à l'instigation du maréchal Randon, un travail considérable.... L'importance qui s'attacha de tout temps et dans tout le monde romain aux produits agricoles de ces contrées,.... donne aux études de M. Lacroix un intérêt historique qui nous fait un devoir de les signaler ici. »

« M. Féraud, récemment nommé correspondant du comité, a justifié cette distinction par un redoublement de zèle et par l'activité de sa collaboration : témoins ses communications sur *Choba municipium*, aujourd'hui *Ziama*, sur *les anciens établissements religieux musulmans de Constantine*, complétant d'autres travaux analogues de MM. Brosselard et Devoulx, relatifs aux établissements du même genre de Tlemcen et d'Alger ; les intéressantes observations qu'il a recueillies pendant une tournée où il accompagnait le général Périgot dans cette province de Constantine qu'il connaît si bien.... »

« Les études de M. Labaume (.... *Le Koran par ordre de matières*) appartiennent en même temps à l'exégèse, à la philologie et à l'histoire, en raison du caractère complexe qui s'attache au livre qu'elles ont pour objet. La philologie pure n'est guère représentée .... que par les *observations* de M. Cherbonneau, *sur l'origine et la formation du langage africain, et sur le dialecte arabe de l'Algérie*.... »

« Mais on nous pardonnera de chercher à jeter quelque intérêt littéraire sur ce compte-rendu de travaux presque exclusivement historiques, par la citation suivante, qui sera en même temps un dernier hommage rendu à la mémoire du regrettable M. Berbrugger. Nous l'empruntons à son article intitulé : *Un collabo-*

rateur inconnu de Molière, l'un des derniers qu'il ait donné à la *Revue africaine*. Il s'agit du chevalier d'Arvieux, sur lequel on trouve ici de curieux détails biographiques, et qui, dans ses *Mémoires*, publiés en 1735, a raconté la part qu'il avait eue à la composition du *Malade imaginaire*. Quoique l'anecdote relative à cette collaboration ne soit pas demeurée aussi complètement inconnue aux éditeurs de Molière que l'a dit l'auteur de l'article, elle est bonne à reproduire ici.... ».

« Par cette analyse, trop longue peut-être quoique encore incomplète, car en laissant de côté les nombreux articles qui appartiennent à l'archéologie, nous avons dû nous borner aux plus importants de ceux mêmes qui rentrent dans la compétence de notre section, vous avez pu juger de l'activité et de la variété des études auxquelles se livre la *Revue africaine*. Malgré les pertes douloureuses que nous avons signalées en commençant, malgré l'éloignement des centres intellectuels de la mère patrie, malgré des ressources souvent insuffisantes, elle poursuit vaillamment la tâche toute spéciale qu'elle s'est imposée, et occupe un rang à part entre les sociétés savantes sur lesquelles s'étend la sollicitude du ministre et celle du comité. »

Pour tous les articles non signés :
Le Président, SUDRE.

Alger. — Bastide | Typ. & Lithog.

M. DE CHOISEUL-BEAUPRÉ

ET

LE TURC RECONNAISSANT

La ville d'Alger fut appelée à expérimenter à ses dépens la puissance d'un nouveau moyen de destruction inventé en France, à la fin du XVIIe siècle, par Renau d'Eliçagarray, connu sous le nom de Petit Renau. Un essai de bombardement fait contre elle, en 1682, au moyen de mortiers placés sur des navires, donna de bons résultats, et Duquesne, qui avait commandé cette expédition, reparut devant Alger, le 20 juin 1683, pour reprendre la série de ses terribles expériences, dont on attendait la soumission de ce repaire de pirates, si nuisibles aux chrétiens. Exaspérée de subir de si cruelles pertes et d'assister à tant de ravages sans pouvoir rendre coup pour coup, la milice s'empara du père Levacher, remplissant alors les fonctions de consul de France, et le fit périr en l'attachant à la bouche d'un énorme canon que les Turcs appelaient *Baba Merzoug*, et que nous nommâmes la *Consulaire*. Plusieurs autres Français subirent le même supplice.

A propos de ces horribles exécutions, faites par des barbares ivres de fureur, plusieurs des écrivains qui ont abordé l'histoire d'Alger, citent une anecdote touchante, que M. Nettement rapporte ainsi : « Mais au milieu de ces actes atroces, vient s'encadrer un trait de magnanime courage, qui console le cœur. Un officier français, M. de Choiseul, pris deux jours auparavant dans une ronde de nuit, venait d'être attaché à la bouche d'un

canon, lorsqu'un capitaine de corsaire, peu de temps auparavant son prisonnier, et plein de gratitude pour la bonté qu'il avait trouvée en lui, traverse la foule, le proclame son bienfaiteur et demande sa vie. La foule, prompte à passer de la colère à la pitié, s'attendrit ; mais Mezzo-Morto, demeurant inflexible, commande le feu au canonnier. Alors le corsaire, se serrant contre Choiseul et le tenant embrassé : « Eh bien ! tire, crie-t-il au canonnier ; « puisque je ne puis sauver mon bienfaiteur, j'aurai du moins la « consolation de mourir avec lui. » La beauté de l'action, la surprise, le courage du corsaire, l'émotion de tous, touchèrent Mezzo-Morto lui-même, car l'homme le plus endurci est toujours homme par quelque endroit et n'échappe point à l'admiration involontaire qu'excite, dans le cœur humain, la vertu. M. de Choiseul fut sauvé. » (1).

Je m'abstiendrai de tout commentaire sur ce curieux épisode, avant d'avoir publié, par extrait ou in-extenso, trois documents que renferment les archives du consulat de France à Alger, et qui font mention des périls courus par M. de Choiseul (2). Ces documents se composent de deux procurations données par un Juif livournais fixé à Alger, le sieur Benjamin Zacuto, lequel avait prêté 400 écus à M. de Choiseul, et d'une lettre écrite par ce dernier à son créancier. Voici un extrait de la première procuration.

« Du 18 octobre 1693. Procuration par Benjamin Zacouto, marchand en cette ville, à Léon Caracosa, marchand à Marseille, afin de demander, exiger, recouvrer de Monsieur de Choiseul de Beaupré, officier dans les vaisseaux du roi, ou de tous autres qu'il appartiendra, la somme de cinq cens une piastres de huit

(1) *Histoire de la conquête d'Alger*, page 113.

(2) Le membre de l'illustre famille de Choiseul dont il est ici question, est évidemment celui sur lequel je trouve l'article suivant dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, de M. Pierre Larousse :

« Choiseul-Beaupré (François-Joseph, comte de), mort en 1711. Il combattit au bombardement d'Alger, fut nommé gouverneur de Saint-Domingue, et périt à son retour dans un combat de mer. Par son mariage avec sa cousine Nicole de Stainville, il devint la tige des Choiseul-Stainville. »

réaux sévillanes et mexicanes, dont le dit sieur de Choiseul est débiteur au dit constituant, provenant de mesme somme qu'il luy a presté pendant le temps qu'il a esté esclave en cette dite ville d'Alger..... »

(Registre IV).

Une pièce ultérieure contient des renseignements plus explicites. C'est une autre procuration donnée par le même israélite au sieur François Le Prestre, demeurant à Paris, pour toucher « de M. le comte de Choiseul la somme de cinq cens piastres sevillanes et mexicanes du poids courant de Livourne, que mon dit sieur de Choiseul luy doit pour pareille somme que le dit sieur Benjamin Sacoute a cy devant fourny pour sa subsistance et pour les dépenses qu'il a esté obligé de faire pour se garantir de la cruauté des puissances de cette république, qui voulaient le faire mourir à la bouche d'un canon, dans le temps qu'il estoit tombé entre leurs mains par le sort de la guerre..... »

(Registre X, f° 99, verso).

Passons à la troisième et dernière pièce.

« Enregistrement d'une lettre pour Benjamin Zacouto. »

« L'an mil six cens quatre-vingt et dix-neuf, le douzième jour du mois de may, après-midy, par-devant moy, chancelier du consulat de France à Alger, soubsigné, est comparu en personne sieur Benjamin Zacoute, marchand juif, résidant en cette ville, lequel m'auroit exibé une lettre missive dont il auroit requis l'enregistration sur les registres de la chancellerie, pour y pouvoir avoir recours et en tirer des extraits en tant que besoin sera, de laquelle lettre la teneur s'ensuit.

« Teneur de la ditte lettre »

« L'année passée, M. le maréchal de Choiseul me dit, Mon- « sieur, que je devois songer à vous payer. Cette année, vous « vous plaignez du peu d'attention que j'ay de vous satisfaire. « Il est vray, Monsieur, que vous m'avez servy à mon besoin, « mais en vérité, les reproches que vous m'en faites sy souvent « réitérez m'obligent de vous dire que quand l'on paye 25 pour « cent, c'est-à-dire de quatre cens écus vous en donne cinq, il « me semble que cette différence vous deffroioit d'une si longue « attente. Enfin, Monsieur, il ne s'agit pas de vous dire en long

« détail nos mauvaises affaires et des contre-temps qui me sont « survenus depuis que je n'ay eu l'honneur de vous voir. J'ay « une pension que je suis prest de vous remettre jusque fin de « payement. Marquez-moy comment vous voulez que je fasse. « Je suis prest, quoyque je ne sois pas encore sans affaires, de « vous satisfaire. J'ay du bien, grâces au ciel, sans cela ; en « vérité, Monsieur, je ne suis pas assez malhonnête homme pour « me laisser enterrer sans payer à qui je dois. Je suis, Monsieur, « vostre très-humble et obligé serviteur. »

« *Signé :* CHOISEUL-BEAUPRÉ. »

« A Toulon, ce 25e septembre 1693. »

« Et ainsy que dessus a esté par moi dit chancelier, procédé à l'enregistrement de la ditte lettre mot-à-mot, selon sa forme et teneur, ayant à l'instant remis l'original d'icelle au dit sieur Benjamin Sacoute, qui a signé avec moy dit chancelier, les jour et an que dessus. »

« (Signatures de) Benjamin ZACOUTO, CLAIRAMBAULT. »

(Archives du consulat de France à Alger, registre X, f° 98, verso).

Qu'un officier français se soit montré humain, bienveillant même, cela n'est pas surprenant, bien que de part et d'autre, chez les chrétiens comme chez les musulmans, on traitât alors les prisonniers avec une véritable barbarie. D'un autre côté, bien que les Algériens ne constituassent pas précisément la crême des honnêtes gens, il est possible d'admettre que la reconnaissance ait pu pénétrer dans le cœur d'un forban. Toutefois, il est si extraordinaire qu'un musulman ait obtenu la vie d'un chrétien au prix d'un tel dévouement, en face d'une soldatesque parvenue au paroxysme de la fureur, sous les bombes des Français, renversant tout et faisant de nouvelles victimes à chaque instant, qu'on éprouve un vif besoin de posséder une preuve authentique, afin d'être sûr qu'il ne s'agit pas d'un de ces contes enfantés par l'imagination et qui, à force de circuler, ont fini par usurper une place dans l'histoire. Or, M. Nettement oublie de nous dire où il a puisé les éléments de son récit si chaud, si coloré, si détaillé, où les paroles de l'un des acteurs ont rapportées textuellement. M. de Rotalier et quelques autres

historiens qui, de nos jours, ont adopté la même version, avant ou après M. Nettement, oublient également de citer leur auteur. Si je remonte plus haut, je remarque que Voltaire ne rapporte pas le fait dans son *Siècle de Louis XIV*. Il est vrai que le grand écrivain, passant assez légèrement sur les deux bombardements dirigés par Duquesne contre Alger, ne cite, en ce qui les concerne, qu'une date, celle du 28 octobre 1681, qui est fausse, et omet complètement l'expédition de 1688. Enfin, les encyclopédies et les dictionnaires biographiques ne mentionnent pas l'évènement dont je m'occupe.

N'ayant pu, peut-être faute d'ouvrages spéciaux, remonter jusqu'à la source de cet épisode, je l'ai toujours considéré comme un fait à vérifier. Les documents authentiques que je viens de publier me semblent jeter un jour nouveau sur la question. Un passage surtout a une importance capitale ; c'est celui où le juif Benjamin Zacuto rappelle, dans la procuration qu'il envoie au sieur Le Prestre, qu'il a prêté une somme de cinq cents piastres à M. de Choiseul — nous savons par la lettre de ce dernier que le principal du prêt n'est que de quatre cents piastres, — non-seulement pour pourvoir à sa subsistance pendant sa captivité, mais encore POUR LES DÉPENSES QU'IL A ESTÉ OBLIGÉ DE FAIRE POUR SE GARANTIR DE LA CRUAUTÉ DES PUISSANCES DE CETTE RÉPUBLIQUE, QUI VOULAIENT LE FAIRE MOURIR A LA BOUCHE D'UN CANON. Donc, si M. de Choiseul a pu échapper au terrible supplice du canon, c'est grâce à certaines libéralités dont Zacuto lui a fourni les éléments. Des écus au lieu de beaux sentiments ! Ici nous rentrons en plein dans la couleur locale. La barbarie des Algériens n'était égalée, en effet, que par leur rapacité. Les présents ont joué un rôle immense dans l'histoire d'Alger. La publication que j'ai faite, en 1865, d'une partie des archives du consulat de France, en contient de nombreuses et convaincantes preuves. Les cadeaux — et il ne fallait pas qu'ils fussent très-riches — ont arrangé bien des affaires embrouillées ; ils étaient même une planche de salut dans les circonstances les plus critiques, les plus désespérées. Nous en avons notamment un exemple dans le fait suivant qui offre une parfaite analogie avec celui dont nous nous occupons.

Le traité de paix signé avec les Algériens, le 16 avril 1846, à la suite des bombardements dirigés par Duquesne, n'eût pas une longue durée. Les pirateries et les insultes recommencèrent bientôt. Une escadre, commandée par le maréchal d'Estrées, vint châtier de nouveau Alger et jeta 10,000 bombes sur cette ville, du 1er au 16 juillet 1688. Les scènes atroces de 1683 se reproduisirent. M. Piolle, consul de France, le père de Montmasson, successeur du père Levacher, le père François Francillon et environ quarante autres Français, furent attachés à la bouche des canons. Cependant, un prêtre lazariste, le frère Jacques Leclerc, arrêté pour subir le même supplice, put sauver sa vie — c'est lui-même qui nous l'apprend — en donnant 220 piastres au Ourdian-Bachi ou gardien en chef des esclaves chrétiens, lequel lui fournit les moyens de se cacher tant que dura la fureur populaire. Huit ou dix autres Français purent également se soustraire à la mort à l'aide de sacrifices pécuniaires.

On le voit, même au milieu des bouleversements les plus épouvantables, les Algériens restaient sensibles à l'attrait de l'argent. Les exemples qui précèdent et l'importance relative de l'emprunt, ne permettent pas de douter de la véracité du juif Zacuto, affirmant dans un acte authentique, dressé par le chancelier du consulat de France, ne l'oublions pas, qu'il avait fourni des fonds à M. de Choiseul-Beaupré pour que celui-ci put échapper au supplice du canon.

L'argent, cela est incontestablement établi, a donc joué dans la délivrance de M. de Choiseul le rôle qui lui était habituel dans les affaires algériennes. La reconnaissance a-t-elle eu également une part quelconque dans cette délivrance? Je l'ignore, mais cela paraît moins probable que jamais.

Albert Devoulx.

DÉLIVRANCE D'ESCLAVES NÈGRES

DANS LE

SUD DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

Lettre à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Si la conquête française a détruit l'esclavage en Algérie, il faudra néanmoins de longues années pour le faire entièrement disparaître de nos possessions de l'extrême sud où le commerce des nègres continue, parfois, à se faire encore à notre insu.

Pendant le séjour de sa colonne expéditionnaire à Ouargla, M. le général de Lacroix a rendu la liberté à plusieurs de ces esclaves et cette mesure humanitaire a déjà porté ses fruits, puisque d'autres nègres viennent, depuis, se placer spontanément sous notre protection.

Les diverses phases par lesquelles sont passés ces malheureux, phases qu'ils nous racontent avec la naïveté qui leur est naturelle, mais peut être en les colorant d'une certaine exagération africaine, sont parfois fort curieuses. Dans le nombre, nous avons écouté avec un intérêt plus marqué les récits de ceux ayant quitté récemment leur patrie. En même temps qu'ils racontent leurs propres aventures, ils nous font aussi connaître une foule de particularités étranges sur les mœurs et les coutumes des peuplades du Soudan.

Dans un camp, il serait difficile de se procurer et de consulter les ouvrages des René-Caillé, Barth, Raffenel ou Mage, hardis

voyageurs qui ont plus ou moins pénétré dans les parties centrales de l'Afrique et de vérifier si les dires de nos informateurs actuels sont bien exacts. Nous n'avons pu contrôler que la position des lieux qu'ils nous ont nommés et les itinéraires qu'ils ont suivis, mais, sous ce rapport, nous avons été frappés de l'exactitude de leur mémoire, en jetant les yeux sur la carte de l'État-Major (1) et nous les avons surpris, nous pourrions même dire ébahis, en leur désignant une série de noms de localités du Soudan qu'ils connaissent fort bien et qu'ils ne s'attendaient guère à nous voir indiquer.

—

Ces jours derniers, vers 9 heures du soir, un jeune nègre arrivait à notre camp, établi devant El-Oued, ville principale du Souf, et pénétrait en rampant dans une tente où il voyait de la lumière. L'embarras de ce visiteur nocturne était extrême, car il ne parlait pas l'arabe et encore moins le français. Questionné en langage du Soudan par un autre nègre qui nous suit depuis Ouargla, il a répondu se nommer Atman et que fuyant la demeure de son maître, il accourait au camp français où, lui avait-on dit, il trouverait la liberté.

L'accueil qui lui a été fait, par ordre de M. le général de Lacroix, à qui on a rendu immédiatement compte de sa venue, lui a prouvé qu'il avait eu raison d'avoir foi en notre protection bienveillante.

Atman est un grand et beau garçon ; ses traits sont assez réguliers, sa physionomie intelligente, il n'a point le nez trop aplati comme la plupart de ceux de sa race. Il ne paraît pas être âgé de plus de 20 à 25 ans ; par des gestes très expressifs il accompagne chacune de ces paroles ; il grimpe et se tient à cheval avec la souplesse d'un singe.

Voici maintenant ce qu'il nous raconte, je transcris textuellement et par conséquent je décline toute responsabilité quant à l'exactitude de ce qui va suivre. Je rappelle en outre, que notre

(1) Carte des parties centrales du Sahara et du Soudan, bureau topographique d'Alger, colonel Beraud, 1862.

conversation m'était traduite de la langue nègre en arabe par un tiers.

Je suis natif de la petite ville de Adidja, dans la province de Katagoum, à l'ouest du lac Tschad chez les Haoussa. A Adidja nous avons un chef nommé Garba, lequel relève de Hadji gouverneur de Katagoum. Notre souverain suprême qui a sa capitale à Sokoto s'appelle Hamadou.

Les maisons de mon pays ont la forme de celles du Souf, seulement elles sont construites en torchis et ressemblent de loin à autant de ruches à miel ; chaque famille a la sienne et tous ses membres y habitent dans des compartiments séparés. Dans la case de mon père qui était divisée en autant de petites ruches qu'il y avait de femmes, nous logions au nombre de neuf. A l'extérieur, notre maison est entourée d'une vaste palissade en branchages, formant comme une enceinte circulaire dans laquelle parquent nos chevaux, nos vaches, nos moutons et nos poules ; une seule porte ferme l'entrée de l'enceinte extérieure.

Notre pays est constamment vert, il est couvert de montagnes boisées et de plaines fertiles. Les herbages y abondent pour nos bestiaux. Nous avons des arbres plus hauts que les palmiers que je vois ici. Nous possédons aussi quelques rares palmiers qui ne produisent pas ; mais diverses espèces d'arbres à fruits que vous ne connaissez point, croissent naturellement chez nous. Ils appartiennent à tous et chacun peut y cueillir des fruits sans empêchement. Nous cultivons un peu de blé ; de l'orge nous n'en avons pas ; nos récoltes les plus abondantes sont en riz, en maïs, en *guirou* (sorte de millet) et en coton.

Les pluies sont abondantes chez nous ; à la fin de d'hiver, dès qu'elles ont suffisamment imbibé le sol, nos cultivateurs vont dans les champs, les uns remuent la terre de distance en distance avec une sorte de bêche, d'autres portant la semence dans un pli de leur vêtement, jettent quelques graines dans le trou fait par celui qui les précède, puis le recouvrent de terre avec le pied. Au bout de deux ou trois mois, le grain est mur et la récolte commence. Les gerbes sont portées sur des terrasses qui servent en quelque sorte d'aires. Par l'action du soleil, qui est à cette époque intense, le grain bien mûr se détache facilement de l'épi

ou de la gousse ; on le piétine même pour activer l'opération du dépiquage et le grain passe alors à travers les trous ou les fissures de la terrasse et tombe à l'étage de dessous, ou pour mieux dire sur le sol où on a étendu des nattes pour le recevoir. Ces terrasses garnies de trous, semblent d'après cela remplir l'office d'un grand tamis qui sépare ainsi le grain de la paille qui reste sur la terrasse elle-même. Cette paille est ensuite mise en meule pour la nourriture des bestiaux. Quant au grain, il est placé dans de grandes couffes en sparterie renfermées dans les maisons.

La terre sur laquelle chacun de nous cultive lui appartient à titre de propriété ; un voisin n'a pas le droit de s'en emparer, à moins que le propriétaire empêché ne l'autorise amiablement à le cultiver à sa place. Un kadi juge tous les différends qui surviennent, en suivant les prescriptions de la justice musulmane. Notre kadi qui est un blanc, se nomme Mohammed et habite la ville de Adebou, à une journée de marche de Katagoum. Il est très-largement payé pour toutes les contestations qu'il est appelé à régler. Les nègres riches vont se marier devant lui, mais la masse du peuple se dispense de son ministère qui est trop coûteux. Le meurtrier ne peut pas se soustraire au châtiment en payant le prix du sang ; ces sortes d'affaires sont portées à la connaissance du souverain de Haoussa qui, d'après les usages traditionnels du pays condamne le meurtrier à la peine du talion.

Nous avons chez nous beaucoup de mosquées dans lesquelles des tolba blancs et nègres intruisent la population dans la religion musulmane et lui enseignent à réciter en arabe le premier chapitre du Koran (Fatha). Les petits garçons, circoncis à l'âge de 4 ou 5 ans, vont ensuite tous les jours à la mosquée pour apprendre la prière musulmane. Les femmes ne sont pas admises dans les mosquées. Ceux qui chez les nègres font le plus de prosélytes dans la religion musulmane sont les Filani ou Foulani qui vivent pendant la belle saison à l'état nomade et se déplacent comme le font vos Arabes ; ils enlèvent des femmes et des enfants et les instruisent à leur manière. Nous avons beaucoup de nègres faisant le pélérinage de la Mecque, mais j'ignore l'itinéraire qu'ils suivent.

Cette digression nous a écarté de la question relative aux productions du pays, nous allons y revenir.

Nous possédons chez nous des bœufs et des vaches, celles-ci sont très-grosses et donnent du lait en abondance ; des moutons couverts de poils et non de laine, des chèvres, des lapins domestiques, des poules semblables à celles d'ici ; des pigeons privés et sauvages, des chevaux de taille et de robes diverses comme les vôtres ; des mulets, des ânes, des chiens de l'espèce des levriers ; des abeilles qui produisent beaucoup de miel. Nous allons à la chasse à cheval dans les plaines ou les forêts et nous tuons des gazelles, des bœufs sauvages, des éléphants et autres animaux. La chasse à l'éléphant est très-dangereuse, aussi ne la fesons nous qu'en troupe nombreuse. L'éléphant surpris isolément est entouré de tous côtés et abattu à coups de flèches ou de fusil ; mais cela devient difficile lorsque nous en rencontrons plusieurs réunis en troupeau. Celui des chasseurs qui est saisi, est écrasé ou éventré par l'animal en fureur. Nous tuons aussi la panthère et autres grosses bêtes de la race féline. J'ai vu dans une de ces chasses, où nous étions une trentaine d'hommes y prenant part, une panthère percée de plusieurs flèches nous tenir tête pendant toute une journée, elle ne succomba qu'après nous avoir tué deux chasseurs et cinq chiens. Nous avons aussi des sangliers, mais nous ne les chassons pas, parceque leur chair est impure et défendue. Nous laissons nos chiens les poursuivre quand il les voient.

Un autre animal que nous ne chassons pas non plus, parcequ'il est extrêmement dangereux, c'est un grand singe plus haut qu'un homme (peut-être le gorille). Il mange nos fruits et *enlève nos filles* qu'il emporte dans les forêts. Si on ne l'attaque pas, il ne dit rien à l'homme, mais malheur à celui qui fait semblant de le frapper ; il saute sur lui et le réduit en pièces avec ses puissantes mains et ses coups de dent.

Dans nos chasses nous prenons aussi de jeunes autruches que nous élevons. Il y a chez nous des gens qui en possèdent 30 ou 40 dans leurs maisons, où elles pondent et elles couvent. Nous mangeons les œufs et la chair des autruches ; nous nous servons des plumes pour ornement et nous en faisons surtout un grand

commerce avec les Anglais (ingliz) qui viennent dans le sud acheter les produits de nos pays.

Un grand cours d'eau qui se nomme Chalchoum traverse notre contrée du couchant au levant et se jette dans le lac Sâd (Tschad); il nous fournit en abondance du poisson que nous pêchons au filet ou à l'hameçon. Nous prenons aussi du gros poisson que nous faisons sécher. Nous avons des barques et des radeaux, sur notre rivière qui est large et profonde.

Des marchands *ingliz* viennent parcourir nos pays du côté du sud et de l'ouest, sous la protection du sultan Hamadou, qui défend sous les peines les plus sévères de leur faire aucun mal. Ils nous vendent des armes à feu, de la poudre en barils, des sabres, des étoffes, de la verroterie, des miroirs, du fer. Ils n'acceptent pas en paiement les coudi (coquillages, cauri (1), qui nous servent de monnaie courante, mais ils se font donner des objets en or ou en argent qui sont estimés, ou bien ils échangent leurs marchandises pour des dents d'éléphants, de la poudre d'or, du coton, des plumes et des œufs d'autruches, qu'ils recherchent beaucoup.

Je n'ai jamais vu de ces européens, mais on dit qu'ils viennent fréquemment à Sokoto, où notre souverain Hamadou les accueille fort bien et va jusqu'à leur donner des femmes pour toute la durée de leur séjour dans le Soudan. Le sultan Hamadou pourvoit lui-même au logement et à la nourriture de ces Anglais.

Nous avons chez nous une classe de gens qui se voue au métier de soldat et doit prendre les armes chaque fois que nos chefs le prescrivent. Ils sont vêtus, nourris et armés par l'état, leur salaire s'élève à 20 *coudis* par mois ; nous avons des cavaliers (Masdouaki), des fantassins armés de fusils à silex (Dambendega) et d'autres avec l'arc et la flèche (Dakari). Les premiers reçoivent du chef un cheval harnaché à peu près à la manière des chevaux arabes, une lance, un sabre et un pistolet. Nos cavaliers forment

(1) Le coudi aurait à peu près la valeur de 1 franc. Atman a vu échanger cinq coudi pour un douro, destiné à servir d'ornement à un collier de femme.

trois corps différents, qui se distinguent par leurs vêtements.

Les uns portent une sorte de varreuse sans manches et un large pantalon en laine foncée. Les autres, ont ce vêtement en drap et enfin les derniers l'ont en peau. Dans les combats ils se couvrent la tête d'une coiffure en cuir surmontée de plumes qui cache même la figure et n'a que deux trous pour les yeux. En été ils se coiffent d'un chapeau de paille pour se garantir du soleil. Les cavaliers ont tous des bottes en peau, auxquelles on attache de longs éperons semblables à ceux des Arabes.

Les fantassins ont à peu près le même costume, seulement, leur chaussure est une simple semelle qui tient aux pieds à l'aide d'une lanière passant par les orteils.

Dans chaque ville ou village, les hommes d'armes habitent avec leurs familles des quartiers ou rues spéciales qui leur sont affectées; chaque matin, ils se présentent devant leur chef qui leur donne des ordres, s'il y a lieu. Hadji, gouverneur de Katagoum, peut mettre sur pied environ trois mille cavaliers et environ le double de fantassins. Les guerres avec les peuplades voisines, sont fréquentes, surtout avec les nègres idolâtres de la province de Mariadi et autres, dont le souverain se nomme Ambarkouri. Nous considérons ces idolâtres comme des barbares; beaucoup d'entre eux sont anthropophages; quand un de leurs jeunes hommes veut se marier, il faut qu'il présente à sa future la tête d'un ennemi qu'il a tué ; c'est ainsi qu'il fait parade de sa virilité.

Il y a quelques mois la guerre éclata entre les gens de ma nation et les sujets d'Ambarkouri. De part et d'autre on prit les armes et je marchai avec le corps des cavaliers dont je faisais partie, au nombre de plusieurs milliers. Les deux troupes ennemies se rencontrèrent dans une plaine du pays de Kassaoure. Il y eut beaucoup de tués, de blessés et de prisonniers de part et d'autre. Fait prisonnier avec une soixantaine des miens, après avoir reçu deux blessures à coup de flèche (1), les Mariadi,

(1) Voici les renseignements qu'Atman m'a donnés sur la manière dont leurs médecins guérissent les blessés :

Si le blessé est atteint par une flèche empoisonnée, ils appliquent

nous emmenèrent à Zender dans la province de Mino (sur la carte : *Sinder et Mounio)*, où on nous vendit au touareg Asben. Nous étions liés avec des chaines en fer, nous tenant le cou et un pied, par groupes de dix à douze.

Six jours après notre départ de Zender, nous entrâmes dans le pays des sables ; jusque là nous avions foulé la terre de notre pays. La marche durait depuis le lever du soleil jusqu'au soir, on ne s'arrêtait quelques minutes, que pendant les diverses prières musulmanes. Si pendant la marche quelqu'un voulait s'arrêter, même pour satisfaire un besoin, les Touareg le poussaient en avant, à coups de lance sur le dos. Jusqu'à R'at, on nous à donné à manger trois fois par jour, une sorte de pâtée faite avec du millet et du maïs concassé et bouilli à l'eau ; à R'at on a commencé à nous distribuer des dattes qui depuis ont toujours constitué notre principale nourriture.

Notre première station eût lieu à Agadès, où nous passâmes par les mains d'autres Touaregs. D'une soixantaine que nous étions au départ, il ne resta plus avec moi qu'une vingtaine de mes compatriotes ; les autres étaient vendus ou morts de fatigue, ou de misère.

Nous avons marché 25 jours pour aller d'Agadès à R'at et 19 de R'at à R'damès. On nous a mis en vente sur le marché de R'damès ; j'ai été acheté par un nommé El-Hadj el-Imam, marchand d'esclaves dans cette ville qui, environ une semaine après, m'a expédié dans le Souf, chez un de ses amis, en compagnie de deux jeunes négresses également amenées esclaves.

---

le feu sur la blessure, puis font boire au malade une décoction d'une plante qui provoque des vomissements noirs. La guérison est fréquente si les soins sont donnés immédiatement.

Lorsqu'un membre est brisé, ils le redressent à l'aide d'un appareil en baguettes de roseaux solidement liées, mais de manière à laisser la cicatrice à découvert, pour permettre à la suppuration de s'opérer.

Ils lavent les chairs vives une première fois avec de l'eau tiède dans laquelle on a fait bouillir une autre plante connue de leurs chirurgiens. Puis on enduit le membre de graisse que l'on saupoudre tous les jours de charbon pilé. Au bout d'un certain temps les os se ressoudent, l'appareil en roseau est retiré et peu à peu le blessé reprend l'usage du membre fracturé.

Nous avons mis 13 jours pour venir de R'damès ici. Toutes ces étapes depuis le Soudan, nous les avons faites à pied ; il y a une vingtaine de jours seulement que nous sommes ici et moins de trois mois que nous avons été enlevés à nos familles.

Les deux jeunes femmes dont Atman nous a rapidement fait connaître le lieu dans lequel on les tenait enfermées, afin de nous mettre à même de les rendre aussi à la liberté, sont originaires du village de Zaria, près Kano ; elles ne paraissent pas avoir plus de 15 à 20 ans. La première du nom de Khadidja, est tout-à-fait noire ; sa compagne Zahïra, a le teint plus clair, tant soit peu rougeâtre et les yeux fendus à la chinoise. Toutes deux étaient mariées dans leur pays ; et il y a environ trois mois, pendant que les hommes du village étaient absents, les Bara, nation du sultan Ali, qui habite à Guenoumbari, firent irruption sur leurs habitations et les enlevèrent avec beaucoup d'autres femmes et enfants. On les conduisit à Tassaoua, où on les mit en vente ; d'autres nègres les achetèrent, puis elles passèrent par les mains des Touareg Bou Beker, qui les menèrent à Agadès, à R'at et enfin à R'damès. Elles ont marché pendant deux mois pour faire le trajet, de leur pays à R'damès ; tant qu'elles sont restées en route, au pouvoir des Touareg, qui craignaient, sans doute de détériorer la marchandise qu'ils allaient vendre, elles disent avoir été respectées, mais il n'en a pas été de même de la part de l'habitant de R'damès qui les a achetées au marché, après avoir pris la précaution de les examiner en détail, en leur ôtant tous leurs vêtements.

Elles racontent que dans leur pays, elles se livraient aux travaux habituels du ménage, allant puiser de l'eau aux puits du village, pilant ou moulant le grain destiné aux aliments, faisant la cuisine, filant le coton que les hommes ont la spécialité de teindre et de tisser.

Atman nous a fourni quelques curieux détails sur le commerce des esclaves, qui, dans les mœurs du pays, semble être un usage consacré par l'habitude et ne pas leur paraître aussi barbare et odieux que nous pouvons nous le figurer.

Dans les Etats de Haoussa même, les roitelets des diverses provinces se font fréquemment la guerre les uns les autres dans

le seul but de se procurer de la marchandise humaine qu'ils troquent ou échangent avec les Touareg pour des produits de l'Afrique septentrionale. Les Touareg traitent avec eux, leur font en quelque sorte des commandes dont ils avancent même souvent la valeur, et dès que la marchandise est prête, on les prévient pour qu'ils viennent l'enlever.

La capture des esclaves est, paraît-il, réglementée par les lois du Soudan. Le capteur a droit à la moitié de sa prise, et l'autre moitié est prélevée par le souverain du pays, qui a des oukils ou mandataires chargés de surveiller ces opérations. Le plus souvent le chef paye au capteur la moitié à laquelle il a droit, et garde le prisonnier, qu'il joint au troupeau de ses esclaves, jusqu'à ce que les caravanes des Touareg, ces négriers du désert, viennent traiter avec lui et l'en débarrasser.

Un nègre est estimé valoir 80 koudi (kauri); une femme 100.

Un enfant vaut davantage, parce que, disent-ils, il est plus facile de le dresser aux volontés de son maître en faisant son éducation.

Les deux lignes principales, suivies par les Touareg pour l'exportation de leur marchandise humaine sont par Arouan sur le Maroc, et par R'at et R'damès dans la direction de l'Algérie, de la Tunisie et du pays de Tripoli. La facilité avec laquelle ce commerce s'est fait depuis les temps les plus reculés, nous explique l'origine des nombreux nègres que l'on rencontre dans le Souf, à Tougourt et à Ouargla. Du reste, l'ethnographie a déjà dû démontrer que la race dite des Rouar'a, qui peuple la presque totalité des oasis de l'Oued-Rir' provient du croisement de nègres avec les nomades arabes. Si quelques-uns ont perdu le type caractéristique de la race nègre, ils n'en ont pas moins conservé la trace de la couleur générique et quelque chose du caractère servile de leurs aïeux.

Considérant la question à un autre point de vue, car le champ des hypothèses est vaste, il est également permis de supposer que divers groupes de l'élément Mélano-Gétule qui, depuis les siècles les plus reculés, semblable à une vaste marée, allait et venait dans notre Sahara, trouvant à se fixer enfin et à vivre en sédentaire auprès des nombreuses sources artésiennes naturelles

du pays, a, dans un but hygiénique, contracté alliance avec les femmes lui venant du Soudan, résistant mieux au climat que toutes autres. De là l'origine des croisements successifs qui se sont produits. Mais je n'ose m'avancer davantage dans ces conjectures scabreuses, déjà étudiées, sans doute, par les maîtres de la science ethnographique.

Il est une étude d'un autre genre qu'il conviendrait d'entreprendre, car celle-ci pourrait avoir une utilité considérable au point de vue algérien. Ce serait de trouver le moyen pratique d'attirer des émigrations nègres dans le Nord. Sur nos routes, dans les ports, sur les quais et les chantiers, ne voyons-nous pas partout des nègres travaillant avec une énergie exemplaire sous le soleil le plus ardent : ce sont ceux que la conquête française a affranchis de l'esclavage. Toujours gais et le sourire aux lèvres, ils sont laborieux et sobres en même temps, qualités précieuses dans un riche pays comme notre Algérie, où trouve à vivre avec aisance l'artisan qui, par tempérament, ne reste pas les trois quarts de l'année assis ou couché, comme tant d'Arabes fatalistes et contemplateurs stupides, qui se laissent mourir de faim plutôt que de travailler.

Le Soudan pourrait fournir à l'Algérie une partie de ces bras actifs qui font défaut à nos cultivateurs européens des vastes plaines à céréales, des filles de ferme; en un mot, une classe ouvrière d'une aptitude unique pour les travaux des champs durant la saison énervante des chaleurs.

Les Souafa, dont les négociants de nos villes algériennes ont pu déjà apprécier l'intelligence et l'activité, ont acquis la réputation justement méritée d'infatigables commerçants et de hardis voyageurs. Autrefois, le trajet de R'damès à R'at leur était chose familière ; on en cite qui, poussés par leur caractère aventureux, allaient jusqu'à trafiquer à Kano, dans les états du royaume de Haoussa, en plein Soudan.

Depuis la domination française, le courant commercial que les Souafa et les Touareg, leurs associés, entretenaient dans le Sud de notre province s'est tellement ralenti, qu'en fait il n'en est plus question. La cause unique provient de la prohibition du commerce des esclaves nègres, principale base de leur négoce,

dont les profits considérables étaient pour ceux qui s'y livraient un très-vif stimulant. Et qu'on ne se le dissimule pas, c'est évidemment par la même raison que les Touareg, auprès desquels on a fait tant de louables efforts pour renouer des relations commerciales, ont persisté, malgré nos avances, à se tenir à l'écart. Ne trouvant plus à vendre qu'en cachette leur marchandise humaine en Algérie, ils s'arrêtent à R'damès et font écouler leurs produits vers Tunis et Tripoli, d'où ils tirent tous les objets d'importation. Quant aux Souafa, ils ont conservé, par habitude traditionnelle, avec les entrepôseurs de R'damès et de la Tunisie, tout juste assez de relations pour inonder notre Sud de marchandises de contrebande provenant des fabriques anglaises ou italiennes (pour lesquelles, nous devons l'avouer, ils ont une grande préférence), débarquées surtout dans le golfe de Gabès, point du littoral africain relativement plus rapproché de leur pays que nos ports algériens; on peut s'en convaincre en examinant les fonds de boutique de ce pays-ci. Notre commerce ne pourra entrer en concurrence que lorsque des voies rapides de communication seront établies entre le marché de Tebessa et le port de Bône, où afflueraient les marchandises de nos manufactures.

La prohibition du commerce des esclaves sur le territoire algérien, n'empêche pas qu'en Tunisie et en Tripolitaine, on ne s'y livre toujours sur une vaste échelle, plus développée et plus vaste même qu'auparavant, par la raison que le courant qui jadis se répandait ici, a changé de direction au profit de ces Etats limitrophes. Au point de vue philantropique, nous n'empêchons donc pas des milliers d'êtres humains d'être annuellement mis en vente sur les marchés de nos voisins, bien au contraire; et, en même temps, nous favorisons l'extension du commerce anglais au détriment du nôtre.

Certes, je suis bien loin de vouloir soulever la grave question de l'opportunité du commerce des esclaves, même dans notre extrême Sud, que notre civilisation a aboli avec raison; quiconque oserait s'y heurter déchaînerait sur lui toutes les malédictions des philanthropes, car l'idée seule de ce trafic odieux répugne à la conscience humaine. Mais ce qui pourrait être

praticable, ou plutôt à tenter avec persévérance, au double point de vue de l'intérêt de la colonisation, du commerce algérien et de nos oasis du Sud qui se dépeuplent, serait de trouver un moyen pratique d'utiliser l'aptitude des Souafa, à l'aide d'un appât quelconque offert à leur cupidité, pour renouer des relations avec le Soudan. Des nègres déjà façonnés à nos idées, pourraient nous prêter leur concours et servir d'intermédiaires entre nous et leurs compatriotes. Les Touareg seraient également intéressés à l'entreprise.

Le Soudan doit offrir des ressources qui sont à notre portée, dont nous ne nous faisons pas idée, et que nous négligerions faute de les étudier ou par notre manque d'initiative. Si, malgré les distances énormes à parcourir et une infinité d'autres difficultés matérielles inhérentes au pays et aux mœurs de ses habitants, les Anglais y étendent leur commerce, c'est qu'ils y trouvent évidemment un profit. Comment en serait-il autrement?

Après avoir vu ce qui se passe ici, dans le Souf, à Tougourt et à Ouargla, et ce que l'on y raconte des anciennes relations avec le Soudan; après avoir vu ces belles oasis qui dépérissent sous l'envahissement des sables, parce que l'élément nègre ne vient plus qu'à la dérobée alimenter leur population et combler les vides, j'ai cru de mon devoir d'algérien d'émettre les réflexions que cet état de choses m'a suggérées. S'ils ne les considèrent pas tout-à-fait comme des utopies, d'autres pourront mieux que moi les étudier et les développer d'une manière plus persuasive.

Du camp d'El-Oued (Souf), 10 mars 1872.

L. Charles Féraud,
Interprète principal de l'armée.

ÉPIGRAPHIE INDIGÈNE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ALGER

Pendant la période turque, il a été d'un usage presque sans exception de placer une inscription sur toute nouvelle bâtisse offrant un caractère de piété ou d'utilité générale. Ces inscriptions rappelaient la date de la construction et le nom, soit du fondateur, si la fondation était dûe à l'initiative privée, cas le plus fréquent pour les mosquées et les divers édifices du culte, les fontaines, les puits et autres créations charitables ; soit du Pacha qui avait ordonné les travaux, lorsqu'il s'agissait de forts, de batteries, de casernes, de ponts et autres entreprises que les particuliers ne pouvaient aborder ; soit, enfin, mais exceptionnellement, de l'architecte, ou, pour mieux dire, du maçon qui avait dirigé la construction. Cette coutume, qu'elle ait été dictée par la reconnaissance ou par une excusable vanité, présentait, au point de vue historique, un grand avantage dont nous pouvions profiter. Il y avait, en outre, une abondante récolte épigraphique à faire dans les immenses cimetières qui entouraient la ville. Dans l'intérêt de l'histoire et de la topographie locale, nous aurions dû recueillir soigneusement les inscriptions des édifices que nous démolissions et les épitaphes des tombes que nous détruisions pour accomplir notre œuvre de transformation. Il

n'en a malheureusement rien été, et nous avons fait preuve, en cette matière, il faut bien l'avouer, d'une déplorable négligence. Une quantité considérable de plaques intéressantes ont été détruites ou employées comme matériaux, par incurie ou par cupidité. Le Musée archéologique, créé seulement en 1838, n'a réussi à recueillir, par achat ou abandon volontaire, qu'un petit nombre de ces précieuses épaves. La création de cet utile établissement n'a pu, d'ailleurs, empêcher de nouveaux actes de vandalisme de se produire dans l'enceinte même de la ville d'Alger. On n'ose penser à ce qui se passe dans les ruines romaines qui gisent isolées dans les champs, loin du regard ami des personnes qui s'intéressent aux vestiges des siècles écoulés.

Les Algériens gravaient leurs épigraphes sur des plaques qu'ils taillaient presque toujours dans le marbre. L'ardoise n'était employée que pour les épitaphes et seulement lorsqu'il s'agissait de gens obscurs ou peu fortunés. On avait recours à deux méthodes pour graver les inscriptions, après qu'un calligraphe les avaient tracées sur celles des faces des tablettes qu'on avait polies et préparées pour les recevoir. Dans le premier cas, on creusait la pierre tout autour de l'écriture, de façon à ce que les caractères formassent un relief plus ou moins prononcé. Dans le second système, on creusait d'abord les lettres, en établissant de distance en distance des petits trous au fond de la concavité ; puis on remplissait les creux avec du plomb, lequel trouvait un point d'appui en s'enfonçant dans les petits trous ; enfin, on égalisait le plomb de manière à ce qu'il ne formât pas de saillie sur la plaque, laquelle offrait ainsi une surface parfaitement unie. De loin, l'écriture semble peinte en noir sur le marbre, et elle est bien plus facile à lire que lorsqu'elle se détache en relief, car dans ce dernier cas, l'uniformité de la teinte nuit à la lecture. Mais ce système se prête difficilement à l'estampage, et il est généralement impossible d'obtenir une épreuve suffisante avec la mine de plomb et le papier calque, seul moyen à essayer en pareille circonstance. Les deux méthodes que je viens de décrire ont été employées concurremment pendant la période turque, en sorte qu'à défaut de date précise, il est impossible de puiser une indication chronologique dans la préférence accordé

à l'une d'elles. Toutefois, j'ai cru remarquer que les caractères remplis de plomb ont été plus en faveur au commencement et à la fin de la domination ottomane. Les bien rares épigraphes antérieures aux Turcs, qui sont parvenues jusqu'à nous, appartiennent au premier système, mais le relief est très faible et l'exécution laisse beaucoup à désirer. Je dois aussi mentionner une troisième méthode — qui semble empruntée aux inscriptions romaines, — laquelle consistait à creuser faiblement les lettres et à rendre les caractères plus apparents en les revêtant d'une peinture rouge. Je n'en connais que trois exemplaires, dont un paraît appartenir aux derniers jours de la période berbère (n° 86 du catalogue); le second date des premiers moments de la domination turque (n° 11 du catalogue); quant au troisième, il ne contient aucune indication chronologique.

L'épigraphie indigène n'offre pas d'abréviations; c'est là une grande difficulté de moins. D'un autre côté, la forme particulière qu'affectent la plupart des lettres lorsqu'elles sont finales, facilite la lecture. Mais ces avantages sont compensés par une fantaisie graphique qui ne manque pas de gravité, et qui ajoute beaucoup à l'obscurité de la langue arabe. Souvent les mots ne sont pas à la place qu'ils doivent occuper dans la phrase ou — licence encore plus gênante, — les lettres composant un même mot sont dispersées, le tout pour tirer le meilleur parti possible d'un cadre trop restreint, ou simplement pour produire un meilleur effet au point de vue de la calligraphie, du dessin. De plus, les exigences de la prose rimée amènent fréquemment l'emploi d'expressions peu appropriées au sujet et qui ne font qu'altérer le sens et rendre encore plus obscur un style prétentieux, ampoulé, boursouflé, dans lequel ne règne pas toujours une logique rigoureuse. Quelques-unes de ces inscriptions sont si mal rédigées ou si mal exécutées, que les indigènes les plus versés dans ce genre de difficultés, avouent leur impuissance à les comprendre.

Le Musée archéologique d'Alger ne comprend que 102 inscriptions indigènes, dont 76 arabes et 26 turques, que je vais publier en suivant le numéro d'ordre qu'elles portent sur le catalogue de cet établissement. Ces inscriptions sont inédites

pour la plupart (1), le *Livret explicatif* de Berbrugger (2) n'en offrant ni le texte ni la traduction, et se bornant à donner quelques indications souvent incomplètes et parfois à modifier.

N° 1. Grande et belle inscription turque, dont les lettres, appartenant au type oriental, sont gravées en creux rempli de plomb, sur une plaque de marbre blanc, encadrée d'arabesques et mesurant 0m81 de hauteur sur 1m85 de largeur (3).

(*Alger*, par M. Albert Devoulx; f° 79, recto, du manuscrit.)

(*Livret explicatif*, page 135 : inscription turque sur une tablette de marbre blanc, hauteur, 0 m. 85 c., largeur 1 m. 85 c. Lettres en plomb, encadrement d'arabesques; mention d'*Hossaïn-Pacha*; provient dit-on, de Djama-Sïda. Remis en mars 1842 par M. le Colonel Directeur du Génie.)

ما شا الله سبحان الله مظفر قلسون متين * اهل اسلامه قوتدر
شاد اولسون روی زمين
اسلامده بر قرار اولسون قهر اولسون اعداء دين * اوچلر يدنلر
وقر قلر دستكير اولسون همين
بانيسين بر مراد اتسون خلاق للعالمين * بانيسی حسين پاشا
حافظی رب الامين
الله عدد دن بريدر معدود قلموبك غريب * تاريخيدر نصر
من الله وفتح قريب

(1) Sauf deux ou trois exceptions, les seules publications que je connaisse, sont celles que j'ai faites : 1° dans le *Moniteur de l'Algérie*, à l'occasion de mon travail sur les fortifications turques d'Alger; 2° dans mon travail sur les édifices religieux de l'ancien Alger. J'ai compris dans mon travail intitulé *Alger*, celles des inscriptions du Musée qui proviennent des fortifications, des édifices publics, des fontaines, etc. Mais cet ouvrage, qui a eu l'honneur d'être couronné au concours d'archéologie du ressort académique d'Alger, en 1870, est encore inédit.

(2) Alger, *Bastide*, 1861; un vol. in-16. Prix : 2 fr.

(3) J'appelle *largeur* la partie de la surface qui est mesurée parallèlement aux lignes d'écriture.

Je traduis comme il suit : d'après feu Mohamed ben Otsman Khodja (1).

Que la volonté de Dieu s'acomplisse. Que la grandeur de Dieu soit proclamée ! (Cet édifice) victorieux et solide sera, .·. pour les peuples de l'Islam une force par laquelle se réjouira la surface de la terre ;

Et l'Islam, dans la sécurité, sera vainqueur des ennemis de la religion, .·. assisté des Trois, des Sept et des Quarante, en personne (2).

Que le Créateur de l'univers exauce les vœux de son constructeur. .·. Il a été bâti par Hossain-Pacha, que Dieu, le digne de confiance, le conserve !

Dieu est au-dessus de toute supputation, la pluralité de son existence serait donc bien étrange ! (3). .·. Sa date (est) *une assistance émanant de Dieu et une victoire prochaine.*

Le chronogramme qui a la prétention de remplacer la date, ne nous est pas d'une grande utilité, car il est incontestablement fautif. En effet, l'addition des lettres composant la phrase indiquée comme ayant une valeur chronologique, donne un total de 1302, ce qui est un résultat inadmissible puisqu'en ce moment l'ère hégirienne ne compte encore que 1289 années.

Ainsi qu'on a pu le voir dans l'extrait textuel que j'ai donné du *livret explicatif*, Berbrugger avance, en termes dubitatifs, il est vrai, que l'inscription dont je m'occupe, provient de la mosquée dite Djama Siida, démolie en 1832 et dont l'emplacement correspond à peu près à la place des *bambous*, devant l'hôtel de la Régence. Nous nous trouvons ici en présence d'une

(1) En ce qui concerne les inscriptions turques, Mohamed ben Otsman Khodja, aujourd'hui décédé, les a traduites en arabe, et c'est cette version arabe que j'ai traduite moi-même en français. Ce système de double traduction laisse sans doute beaucoup à désirer, mais je n'avais pas le choix des moyens.

(2) Il s'agit des êtres surnaturels du mysticisme musulman.

(3) Ceci est une attestation de l'unité de Dieu. Elle est à l'adresse des chrétiens, que les musulmans accusent de polythéisme à cause du dogme de la Trinité.

difficulté que nous ne rencontrerons que trop souvent. La plupart des inscriptions composant la section indigène du Musée, n'ont été vendues, données ou remises à cet établissement que longtemps après leur déplacement, en sorte que personne ne pouvait fournir de renseignements sur leur provenance. Cette circonstance regrettable laisse planer sur l'origine de plusieurs épigraphes arabes ou turques, une obscurité qu'il sera probablement impossible de jamais dissiper.

Dans le cas présent, je ne puis adopter la version dont Berbrugger s'est fait l'éditeur sous toutes réserves. D'un côté, il est certain que Hossaïn-Pacha, le dernier dey d'Alger, n'a fait exécuter aucuns travaux dans la mosquée dite *Djma Siida* (1). D'un autre côté, il est facile de se convaincre par l'examen de l'inscription en litige, qu'elle se rapporte, non à une mosquée quelconque, mais bien à un fort. Son style n'est nullement celui qu'on employait d'ordinaire pour les mosquées. Rien ne rappelle un lieu de prière et de dévotion, un édifice consacré à Dieu. Bien que la destination du local ne soit pas explicitement indiquée, il me semble qu'un lieu *solide* et *victorieux*, qui contribue à la puissance de l'islamisme et qui doit servir à remporter des victoires sur les ennemis de la religion, ne saurait être autre chose qu'une batterie. Les formules employées doivent, à mon avis, lever tous les doutes.

Après avoir rejeté sans hésitation l'attribution proposée par le *Livret-explicatif*, j'ai attentivement recherché auquel des forts d'Alger, l'inscription n° 1 pouvait avoir appartenu. Les fortifications élevées par Hossaïn pacha, à ma connaissance du moins, sont encore debout et munies de leurs plaques, à l'exception du fort dit *bordj bab el-behar* (le fort de la mer), lequel a été démoli il y a quelques années après avoir subi plusieurs modifications successives. Ce fort, sis tout près de la mosquée de la Pêcherie (djama el-djedid), avait deux portes, — munies chacune d'une inscription, — l'une s'ouvrant sur la petite plage des pêcheurs, où donnait la porte dite *bab el-behar* (la porte de la mer), qui

(1) Pour cette mosquée, voir chapitre XLIX, page 152 de mes *Edifices religieux de l'ancien Alger*.

faisait communiquer la ville et le rivage au moyen d'un long couloir voûté, en pente rapide, passant sous la mosquée; l'autre, établissant une communication entre l'intérieur de la ville et le premier étage du fort. Une circonstance des plus heureuses m'a permis de prendre copie de l'une de ces inscriptions, qu'une spéculation bizarre a, je le crains bien, enlevée pour toujours à l'examen des travailleurs algériens. Je crois pouvoir affirmer que la seconde est celle qui porte aujourd'hui le n° 1 du catalogue du musée public d'Alger.

Vers la fin du XVIe siècle, on construisait les navires dans l'endroit que je viens de désigner, ce qui est aujourd'hui entièrement ignoré des indigènes. Une partie de cet ancien arsenal a été absorbée par la construction d'un fort que Hossaïn pacha établit pour empêcher les flottes ennemies de tourner les défenses du port et de les prendre à revers, comme le fit lord Exmouth, en 1816. Ce fort qui se trouvait en dehors du port, avait deux étages de feux offrant un total de 36 pièces de gros calibre; et était commandé par un bache-tobdji (artilleur en chef) nommé à vie. Cet ouvrage, placé à 250 mètres de la batterie dite *tobbanet el-meurstan* (rue de la Flèche), et classé par nous sous le n° 4, en 1830, a dû remplacer une batterie beaucoup plus faible. Si la tradition n'est pas bien affirmative sur ce point, les doutes semblent levés par le témoignage du docteur Shaw, qui écrivait en 1732; « A un demi stade à l'ouest sud-ouest du port, se trouve la batterie de la porte du poissonnier, ou bab el-behar, c'est-à-dire la porte de la mer. Cette batterie consiste en un double rang de canons et commande l'entrée du port et la rade. »

Depuis quelques années, le fort bab el-behar et les alentours sont ensevelis sous les voûtes élevées pour l'établissement du Boulevard et l'agrandissement de la place du Gouvernement.

Albert Devoulx.

A suivre.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

(Suite. Voir les n°s 87, 88, 89, 90, 91 et 92.)

TROISIÈME PÉRIODE.

XVIIIe SIÈCLE.

7me

Dans ses mémoires, D. Luis Roel dit qu'il y avait dans le château de Santa-Cruz une inscription latine, dont il donne seulement la traduction en ces termes :

« Régnant heureusement dans les Espagnes le roi toujours « invincible Philippe V, et commandant ces places d'Oran, D. José « de Vallejo, décoré de l'étoile resplendissante de l'ordre de St-« Jacques, et lieutenant-général des armées catholiques, on a « reconstruit cette forteresse, qui, placée sur une éminence inac-« cessible, et favorisée par cette situation si remarquable, a été « un frein puissant pour réprimer l'arrogance des Barbares. Sa « restauration a été achevée en l'année 1737. »

8me

A l'entrée de l'une des nombreuses galeries souterraines qui existent à Oran, et qui reliaient la place à ses forts détachés, on

voit encore l'inscription ci-après, que nous reproduisons telle que M. Fey la donne dans son ouvrage :

Philippo V imperando
pro rege
D. Joseph Avallejo
General duce
hoc cripta lateam ad
Castra arditam probeus
viam, opere claro, nomine
clarior Dum sacro Joseph
dicatur, super œthera
Exigitur
An. MDCCXXXVII.

« Sous le règne de Philippe V, et sous le commandement de « Jose de Vallejo, son capitaine-général, ce souterrain a été exé- « cuté pour servir de chemin caché, et comme de voie lactée aux « troupes : ouvrage célèbre, mais plus célèbre encore par le nom « qu'il porte, puisqu'il a été dédié à saint Joseph. Année 1737. »

9me

Le colonel X. Donoso a inséré dans ses notes cette autre inscription très-courte, sans indiquer le lieu où elle était placée, mais tout porte à croire qu'elle devait être dans le fort de St-Ignace :

Philippo V regnante
nomine S. Ignatii insigni...
hoc opus perectum fuit
CIↃ. DCCXXXVII.

« Sous le règne de Philippe V, on a terminé cet ouvrage « illustre par le nom de saint Ignace. Année 1737

10me

Voici l'inscription du fort de St-Pierre, qui, d'après le marquis de Tabalosos, qui l'a copiée, était déjà illisible en 1771 :

Regnante feliciter
Philippo V.....
Pro rege.....
D. Jose Vallejo ..

ad Dei cultum
... Regis honorem
Gloriam que principis
. . . . . .
. . . . . .

« Sous le règne de Philippe V, D. Jose de Vallejo, comman- « dant en son nom..... pour exalter le culte de Dieu, l'honneur « du roi et la gloire du souverain..... »

11me

La suivante est encore copiée par le même, mais elle était incomplète ; il l'a d'ailleurs si mal écrite, que la rectification et la traduction en deviennent difficiles : je la donne ici cependant telle qu'il l'a reproduite dans son ouvrage, où il dit qu'elle était placée dans le fort de St-Jacques :

Philippo V regnante
Pro rege D. Josepho Vallejo.
Patronum Hispaniæ opera laudeam.....
Ei dicavit Armòloci dicens.....
Lugens et decus Jacobæ.....
Novique clipeus œris.....
Semper presidium Armis.....
tuum auxit ferre nomen.....
Anno MDCCXXXVII

De l'époque du général Vallejo, et de l'année 1734, date de la création de la compagnie de *Moros Mogataces de Oran* (1), qui a rendu de si bons services jusqu'au dernier jour de notre domination en Afrique.

On réorganisa également en 1737 l'académie de mathématiques, existant antérieurement pour l'instruction des officiers et des cadets ; puis, à la mort du commissaire provincial d'artillerie, D. Jose Cano de Aguilar, qui en était le directeur, son emploi fut sollicité et obtenu par l'ingénieur D. Antonio Gaver, qui la dirigea jusqu'en 1748 et forma d'excellents élèves.

Le général de Vallejo à la suite d'une inspection générale des

(1) Voir la note de la page 61.

places d'Oran et de Mers-el-Kebir, écrivit en 1734 un intéressant mémoire, fournissant des renseignements très-importants. Il y établit une liste des tribus, ainsi que des marabouts les plus connus, ajoutant que le plus grand nombre de douars qui se mit sous la protection de l'Espagne, ne dépassa pas 140 ; que le tribut qu'ils payèrent à cet effet, ne s'éleva jamais au-dessus de 16,000 fanègues (1) de blé et 5,000 d'orge, de la valeur desquelles il ne restait aucun excédant, après qu'on en avait déduit les gratifications et les cadeaux aux cheiks, et quelques autres frais indispensables. Il explique ensuite en détail, la manière de procéder et la prudence que l'on employait avant 1708, dans l'exécution des sorties ; de quelle manière se faisait la répartition du butin provenant des razzias, et les formalités dont on usait pour accorder aux douars la protection qu'ils sollicitaient. Enfin, dans des considérations aussi sensées que bien écrites, exposées à la fin de son travail, il inclinait nettement pour l'abandon de ces places, question qui était alors un sujet de controverse dans les hautes régions gouvernementales, exprimant sa pensée par ces paroles énergiques : *Ici l'Espagne a troqué des monceaux d'or pour des montagnes de pierres, et jamais elle ne retirera de cette possession, le moindre honneur profitable à son commerce, ou à l'extension de la religion catholique.* Pour le cas où l'on ne se déciderait pas à un abandon total, le Général opinait pour la conservation de Mers-el-Kebir seulement ; si cependant on conservait tout, il serait bon, ajoutait-il, de gagner les tribus par l'intérêt en n'exigeant d'elles ni impôt, ni redevance, et en leur permettant franchement le libre exercice de leur religion.

D. Jose Vallejo, conserva le commandement général jusqu'en 1758, où il eût pour successeur le lieutenant D. Jose Basilio de Aramburu, qui désireux de rétablir la coutume des excursions, commença par en exécuter quelques-unes avec succès dans les environs de la ville. Mais il ne fut pas aussi heureux dans une sortie qu'il fit entreprendre par mer avec une troupe, sous les ordres du colonel Don Juan Villalba, composée de diverses com-

(1) Mesure de 62 litres environ.

pagnies de grenadiers, de 200 fantassins, et de Maures soumis. L'expédition se dirigea vers la côte occidentale, et débarquant sur un point indiqué elle tomba sur quelques douars situés à l'embouchure du rio Salado (1), où ils étaient installés avec de nombreux troupeaux. Cependant ces Arabes, promptement remis de leur première surprise, se réunirent en masse, chargèrent les nôtres, et les obligèrent à se réembarquer après avoir eu des hommes blessés et tués, plus 102 qui furent faits prisonniers. Nos troupes assez maltraitées rentrèrent à Oran, y amenant pour tout trophée, quelques femmes et des enfants qu'ils avaient capturés.

Aramburu continua les travaux de fortification entrepris sur une grande échelle, et les principaux ouvrages terminés de son temps, furent ceux des forts St-Michel et St-Jacques, ainsi que la réparation des tranchées. D'autre part dans le fort de Ste-Thérèse et dans celui de la Mona ; il fit ouvrir un chemin pour y faciliter le placement de l'artillerie ; il fit hâter également l'achèvement de différentes réparations et de certains perfectionnements à Rosalcazar, et à la porte de Tlemcen, dans les herses et les corps de garde.

On commença encore de son temps les ouvrages de la contregarde de St-André et la réédification de la tour du Campo-Santo. Il ne laissa cependant qu'une seule inscription, nous la reproduisons ci-après ; elle est empruntée à l'ouvrage du marquis de Tabalosos, qui dit qu'elle était placée dans le fort de la Mona :

« Sous le règne, dans les Espagnes, de Philippe V, et commandant les places, l'excellentissime seigneur D. Jose de Aramburu, lieutenant-général des armées royales et capitaine d'une des compagnies de gardes espagnoles, on a ouvert depuis le môle, ce chemin destiné à l'établissement d'une batterie sur un terrain inaccessible, dans le but de s'opposer à une descente par mer des ennemis, et aussi pour faciliter les relations de la place avec celle de Mers-el-Kebir ; il a été achevé en l'année 1742. »

(1) C'est l'*oued Maleh* ou rivière salée, qui se jette à la mer, à une distance à peu près égale d'Oran et de Tlemsen.

Parmi les décisions en matière d'administration intérieure prises par ce général, la plus importante fut la restitution de leurs biens aux familles des anciens propriétaires de la ville ou à leurs héritiers légitimes ; des mesures furent prescrites à cet effet en décembre 1741.

D. Alexandro de la Motte qui étant maréchal de camp assista à la reprise d'Oran en 1732, arriva en cette ville en 1742, en qualité de commandant général, en même temps que D. Thomas de Miguel nommé gouverneur de Mers el-Kebir. Il se dévoua aussitôt avec le plus grand zèle aux obligations que lui imposait sa charge, tant au point de vue militaire que sous le rapport de l'administration des intérêts civils. A cet effet, il prit des mesures pour organiser un système de surveillance à l'extérieur qui tout en permettant de repousser les attaques des Maures, faciliterait la protection des troupeaux de la place ou de ceux des Maures alliés paissant aux environs, et empêcherait aussi la désertion des soldats et des condamnés (*presidiarios*), qui depuis 1732, était fréquente et considérable. Il combina ce moyen avec celui des sorties faites à l'improviste qui exécutées avec peu de monde et avec prudence donnèrent d'heureux résultats. Il rétablit sur un meilleur pied d'organisation et de discipline le corps des fusiliers ; il fit continuer les ouvrages de défense en cours d'exécution, et prescrivit de placer des mousquets sur les parapets des forts les plus avancés. Parmi les dispositions qu'il prit dans l'ordre administratif, il promulgua un réglement pour le paiement de la location des immeubles appartenant à l'Etat.

Le 2 février 1746, le bey de Mascara, *Sidi Ahmed Musarax* (que les Espagnols appelaient le bey de la plaine), vint chercher un refuge à Oran. Se défiant du dey d'Alger, aussi bien que des Arabes, il avait secrétemeut demandé un sauf-conduit pour venir dans cette place ; mais croyant sa vie en danger, il ne voulut pas attendre la réponse de Madrid, et se présenta suivi d'un petit nombre de partisans. Le général le reçut avec distinction, et exécuta avec le plus grand soin, l'ordre qui lui arriva peu de temps après, de le traiter avec les honneurs et le rang dûs à un lieutenant général.

D'Oran, ce chef entama des pourparlers avec ses adhérents, en

vue de rentrer dans son pays ; mais n'ayant pas obtenu ce qu'il se proposait, il fut autorisé à se transporter à Ceuta pour négocier avec le roi de Fez. Dans ce but il se rendit à Carthagène, mais ayant changé d'avis, il revint bientôt à Oran pour se rendre à Tlemsen, qui se maintenait alors indépendant d'Alger, et il s'embarqua le 13 novembre sur deux navires français, qui devaient le laisser à l'embouchure du Rio Salado. Une violente tempête les obligea de rentrer à Oran ; mais peu de jours après, des chefs de la tribu des *Ben Eragers* s'étant présentés à lui, il traita avec eux pour sa sécurité, et se rendant en leur compagnie dans l'intérieur du pays, il se retira ensuite à Tunis (1).

Les principaux ouvrages que sous son commandement, D. Alexandre de la Motte fit continuer ou mener à bonne fin, sont la pointe du môle, le quartier de la Marine, les guérites de pierre, le fort de St-Pierre, la contregarde de St-André, quelques voûtes et galeries de mine, l'église cathédrale, la trésorerie et le logement affecté au chef de ce service ; enfin à Mers el-Kebir, l'école, le boulevard et le chemin couvert de Sta-Cruz et la demi-lune.

Dans les derniers jours de l'année 1748, il mourut de maladie, laissant dans son testament une fondation pieuse à l'église cathédrale, ainsi qu'une tenture et trois candélabres, il légua en outre à la postérité son nom par les inscriptions suivantes :

1re.

Sur la demi-lune qui couvre le front de terre, à Mers el-Kebir, à côté de la grande citerne, on lit encore celle-ci, que nous reproduisons intégralement :

« Ce marbre doit rappeler à la postérité que sous le règne, dans

(1) Pendant son séjour à Oran, le roi pourvut dans la plus large mesure à toutes ses dépenses et à celles de sa suite.

M. Fey, dans son ouvrage, ne fait point mention de cet événement, pas plus que du nom de ce bey *Musarax*, bien qu'il cite comme khalifa de Bou Chelar'am en 1738, un certain Mohieddin Mousserati, qui doit être le même individu. Il existe sans doute une confusion entre *Musarax* et un nommé *Kaïd ed Deheb*, qui suivant M. Fey, se réfugia à Oran peu d'années après, et dont jusqu'ici je n'ai point trouvé trace dans les relations espagnoles. *(Note de l'auteur)*.

« les Espagnes, de Philippe V le Valeureux, le lieutenant-
« général D. Alexandre de la Motte, maréchal de camp de jour,
« à la tête des grenadiers de l'aile gauche, repoussa vigoureuse-
« ment les Barbares le 30 juin 1732. De ce succès résulta l'éva-
« cuation d'Oran et de ses forts, ainsi que la reddition de cette
« place ; en étant devenu actuellement le commandant général ;
« il a fait reconstruire ce front qui doit rester pour les Barbares
« un frein redoutable, car de cette place et de son fort dépend la
« sécurité d'Oran. Année du Seigneur, 1743. »

2me.

Le long de la courtine sud de la Kasba, M. Fey a copié l'inscription qui suit, mais il la donne incomplète et erronée. Je vais cependant pour la reconstruire, me guider sur elle, et sur celle que le marquis de Tabalosos a publiée, en disant qu'elle se trouvait dans l'hôpital ; cet édifice était en effet placé à l'intérieur de la Kasba (1) :

« Sous le règne dans les Espagnes de Philippe V, le lieutenant-
« général D. Alexandre de la Motte, commandant ces places
« d'Oran et de Mers el-Kebir ; D. Francisco Hurtado, chevalier
« de l'ordre de St-Jacques, ministre des finances ; D. Antonio de
« Gaver y Mari, commandant du génie, et formant à eux trois le
« comité des fortifications, ont fait exécuter cet ouvrage d'après
« l'ordre du roi, en l'année 1744. »

3me.

Celle-ci est donnée par le marquis de Tabalosos comme située dans le bastion de la cloche :

(1) Le commandant du génie, cité dans cette inscription, est le brigadier auteur du *Catalogue historique des gouverneurs d'Oran*, que le marquis de Tabalosos a eu sous les yeux. Dans un court préambule qu'il n'a écrit dit-il, que pour motiver autant que possible des propositions relativement aux différents ouvrages de fortification de ces places, sans perdre de vue les événements passés et l'état de la monarchie, il ajoute : *et la possibilité dans l'avenir de pénétrer à l'intérieur de ce pays, impose présentement l'obligation de se borner simplement à une guerre défensive ; les sorties de la place dans l'état actuel de ces Barbares sont toujours dangereuses et les prises qu'on a pu y acquérir autrefois n'ont jamais compensé les déroutes subies.*

« Sous le règne de Philippe cinq, et le lieutenant-général
« D. Alexandre de la Motte, commandant les places d'Oran et de
« Mers-el-Kebir, on a construit cet ouvrage en l'année 1744. »

4me.

Le même auteur donne l'inscription suivante, comme se trouvant dans le quartier situé à la Marine :

« Philippe cinq régnant dans les Espagnes, et le lieutenant-
« général D. Alexandre de la Motte, étant gouverneur de ces
« places, on a construit ce quartier de cavalerie en l'an-
« née 1746. »

5me.

Au-dessus de la porte qu'on appelait de Canastel, se lit encore la date de son érection en l'année 1747.

6me.

Je place ici, comme devant, d'après mes suppositions, appartenir à la même époque, le fragment d'inscription que l'on voit gravé sur une large pierre, placée dans une fontaine mauresque d'Oran.

« Reinendo en las Españ..... plazas el Teniente Ge.....
» Zo... Escudo y se r..... ra... con... otra obr....to,..en...nõo
» d L Excmo sr...D...en rindieron los Turcos esta.... »

D. Pedro de Argain, marquis de la Couronne royale, succéda au lieutenant-général, qui venait de mourir, et prit possession de son poste le 24 février 1749. C'était un homme âgé, d'humeur pacifique, et peu partisan des excursions.

Malgré cela cependant, il éprouva une perte en morts, blessés et prisonniers, parmi les hommes qui gardaient le troupeau dans les environs de la place, et qui furent surpris par l'ennemi le 26 décembre 1750.

On construisit de son temps, sous la direction de l'ingénieur Santisteban, les magasins à poudre de Rosalcazar, et on continua les ouvrages de Mers-el-Kebir, ainsi que l'atteste une inscription visible encore sur l'emplacement de la porte primitive de cette place, et que je reproduis ici, d'après M. Fey :

D. O. M.

« Ferdinando VI, augusto semper piissimoque Hispaniarum

« sceptro regnum moderante catholico pro rege generalique « prefecto, D. Pedro de Argain purpureo divi Jacobi decore « marvionisque titulo rege corone inobilitad, algeribus longo « lato obcesas tempore Mazar el quivir amar hostilitas incursione « arces dirutas inexpugnabiles munivit munificentissimoque « fornicibus instauravit, anno MDCCLI. »

Au commencement du règne, sur les Espagnes, du très-pieux et toujours auguste Ferdinand VI le Catholique et étant son vice-roi et gouverneur, le général D. Pedro de Argain, chevalier de St-Jacques et marquis de la Couronne royale, on a restauré et augmenté les fortifications de ces châteaux, les rendant inexpugnables, après qu'ils eussent été détruits durant le siége prolongé que les Algériens avaient mis devant Mers-el-Kebir. Année 1751.

Dans cette même année 1751, le réglement institué pour les écoles de Cadets de Barcelone et de Ceuta, fut appliqué à l'Académie qui, comme nous l'avons dit, existait à Oran ; les cadets des régiments de la garnison y suivirent les cours de mathématiques, de fortification, et de science militaire, professés par des officiers du Génie.

Le marquis de la Couronne royale ayant été nommé membre du Comité de la guerre, fut remplacé dans son commandement, dès les premiers jours de février 1752, par le maréchal de camp D. Juan Antonio de Escoiquiz.

Ce nouveau gouverneur exécuta le 19 du même mois, et le trois mars suivant, avec les troupes de la garnison, deux sorties de courte durée et assez avantageuses. Mais comme il était sévèrement défendu d'engager des actions sérieuses dans ces sorties, on se borna désormais à améliorer le mode de surveillance des troupeaux, qui paissaient en dehors, d'empêcher les surprises des Maures, les vols qu'ils commettaient dans les champs et les jardins environnants et leurs tirailleries avec les postes avancés. Pour atteindre ce but, on employait des groupes de fantassins habilement placés, ainsi que des Maures soumis, que l'on mettait sous la protection de quelques détachements de troupe de ligne.

De son temps on termina le grand magasin aux poudres, ainsi qu'un des principaux parapets, et la porte appelée *Porte du*

Santon, qui ouvrait sur la montagne où était le sentier conduisant à Mers-el-Kebir ; au-dessus de cette porte, on lit encore cette simple inscription :

« Année 1734. »

Après avoir exercé pendant deux ans, le commandant-général D. Juan Antonio de Escoiquiz, fut promu au grade de lieutenant-général. Autorisé peu de temps avant par le roi, à se rendre en Espagne, mourut à Madrid, le 23 mars 1758. On choisit pour lui succéder un lieutenant-général, l'éminent directeur-général du Génie, D. Juan Martin Zermeño, qui entra en fonction le 4 mai suivant.

Au commencement du mois de mars 1769, des forces considérables composées de Turcs et d'Arabes, se présentèrent devant Oran. Depuis le 11 de ce mois jusqu'au 4 avril, qu'ils levèrent le camp, ils attaquèrent la place sans obtenir aucun avantage; ces hostilités donnèrent lieu à de petites escarmouches et à une canonnade qui leur causèrent d'assez fortes pertes. Cette circonstance engagea le commandant-général à entreprendre peu après quelques courses dans l'intérieur du pays, qui eurent un heureux résultat.

Du temps de ce chef intelligent, qui laissa de si grands souvenirs dans le corps du Génie, on exécuta quelques ouvrages dans les murs d'enceinte, des quartiers pour les troupes, une issue à Rosalcazar, et d'autres travaux importants ainsi que le font connaître les inscriptions ci-après.

1re.

En face de la porte d'entrée de Rosalcazar (Château-neuf) et sur la clé de voûte d'une latrine on lit la date de 1759.

2me.

A cette même année 1759, j'ai lieu de croire que correspond l'inscription suivante, dont M. Fey a pu copier seulement ce qui en est lisible aujourd'hui, en raison de sa dégradation par le fait de la mauvaise qualité de la pierre sur laquelle elle est gravée ; plusieurs de celles que l'on conserve sont dans le même cas. Cet auteur dit, qu'elle se trouve dans la rue anciennement appelée

San Jaime (St Jacques) dans la troisième caserne des exilés, que l'on nommait caserne de la Treille.

D. O. M.
Rein....σe s.. n s...
. . . . . .
..... desterrados
.... ano... de s....9.

3me.

J'en dirai autant de la suivante, aussi donnée par M. Fey, qui est une de celles qu'on a trouvées dans le parage du Château-Neuf.

Rey ...s Hesp...
. . . . . .

4me.

Sur la porte d'entrée du Rosalcazar se trouve une pierre qui contient ces lignes :

« Sous le règne de Sa Majesté Charles III, souverain des Es-
« pagnes, ces places étant commandées par le lieutenant-géné-
« ral D. Juan Martin Zermeño, inspecteur du régiment séden-
« taire, on a construit les voûtes pour le logement de la garni-
« son, et réédifié la partie du château qui fait face à la mer. An-
« née MDCCLX. »

5me

Enfin, on voit encore au-dessus du portail du magnifique édifice qui servait de magasin aux vivres, dans le faubourg de la Marine, l'inscription ci-après, placée au milieu d'un superbe écusson aux armes royales, dont la couronne, dit M. Fey, taillée à jour, dans la pierre, indique l'œuvre d'un ciseau élégant et délicat.

« Sous le règne dans les Espagnes de Sa Majesté Charles III,
« ces places étant commandées par le lieutenant-général D. Juan
« Martinez Zermeño, inspecteur des régiments de cette garnison,
« on a construit les magasins. Année 1764. »

Ce général s'occupa également avec le plus grand zèle de toutes les affaires de son gouvernement, et de son administration dans tous ses détails. Il fit établir dans le château de Santa-Cruz,

un système de signaux, à l'effet de fournir des nouvelles de la campagne environnante et de signaler les navires en vue. Il ordonna pour tous les forts et tous les châteaux, la délivrance de pavillons rouges, qui devaient être arborés les jours de cérémonie et de fête du roi, et hissés en permanence pendant l'état de guerre. Enfin, il édicta un réglement de police intérieure pour les boutiques, tavernes et cabarets.

En 1760, *Azen (Hassen)* Bey du camp, se réfugia à Oran, accompagné de différentes personnes de sa famille, et de noirs esclaves. Il était suivi de chevaux richements harnachés, et d'une assez grande quantité de bêtes de somme chargées de ses effets et d'une valeur de 150,000 douros d'argent monnayé et de bijoux. Il reçut du général le meilleur accueil, et des témoignages de sollicitude pour ses intérêts. Plus tard, Hossein, d'après le désir qu'il avait manifesté, et en vertu d'un ordre du roi, s'embarqua avec tout son monde sur des navires de l'Etat, pour se rendre à Carthagène, d'où il passa à Naples et ensuite à Constantinople.

Le lieutenant-général D. Cristobal de Cordova, qui succédait à Zermeño vint prendre possession de son commandement le 2 juin 1756, et le 8 du même mois, celui-ci s'embarqua pour Barcelone, sa nouvelle destination.

Jusqu'à cette époque la fourniture des vivres nécessaires à la garnison et à la population de ces places, était faite au moyen d'un marché ; la maison française Réné Lebeau qui en était alors concessionnaire, n'ayant pu, faute de fonds, tenir ses engagements, Oran fut déclaré port franc, et le libre commerce, pour toute espèce de marchandises, à l'exception des articles relatifs à l'alimentation, dont l'approvisionnement devait être fait au compte et sous la responsabilité exclusive du trésor royal.

D. Cristobal de Cordova ayant été nommé capitaine-général de la vieille Castille, s'embarqua le 22 juillet 1767, et son successeur, le comte D. Victorio Alendolo Bolognino Visconti, seigneur de Sant-Angelo, de Ologgio, et de Villantiéri, débarqua le 8 octobre suivant, venant de Carthagène dont il était gouverneur.

Le 6 juillet 1768, les troupeaux d'Oran, étant au pâturage, près d'un lieu appelé *Embuscade de Gomez,* sous la protection

de fantassins, et de la compagnie des Maures, ***Mogatas***, furent attaqués par une multitude de cavaliers arabes. Une forte escarmouche eût lieu, dans laquelle les nôtres les repoussèrent avec perte, ayant de leur côté quelques blessés, au nombre desquels l'adjudant du commandant-général.

Le 4 mai 1769, cinq heures et demie de l'après-midi, pendant une violente tempête, la foudre tomba sur le fort St-André, causant de terribles dégâts, puisque toute la partie qui regardait St-Philippe fut détruite sur une longueur qui aurait pu donner passage à soixante hommes de front. Dans cette catastrophe périrent un capitaine, deux sergents, un tambour et soixante-et-un soldats. De toute la garnison, il n'échappa qu'un capitaine d'artillerie et seize soldats, qui furent retirés grièvement blessés des décombre à onze heures du soir seulement, malgré toute l'activité qu'on avait mise pour les dégager pendant que la pluie tombait à torrents, et que la tourmente continuait ses fureurs. Pendant cette même année 1769, le brigadier D. Carlos Prebost, gouverneur de la place, fut chargé, par intérim, du commandement général.

Pour traduction :

Dr MONNEREAU

A suivre.

LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

—

(Suite. Voir le n° 92.)

Lorsqu'un Israélite passe dans les rues, il a toujours l'œil au guet et l'oreille aux écoutes. « Il ne parle pas, il chuchotte comme un prisonnier qui craint de réveiller ses bourreaux endormis, se glisse comme une ombre le long des murs et tourne court à tous les angles ainsi qu'un larron qu'on poursuit. Souvent il tient ses babouches à la main, afin de faire moins de bruit, car rien ne l'effraie plus que d'attirer l'attention ; il voudrait marcher dans un nuage et se rendre invisible. Si on le regarde, il double le pas ; s'arrête-t-on, il prend la fuite. Il tient à la fois du lièvre et du chacal. » Un Maure s'approche-t-il pour le maltraiter, il se hâte d'invoquer le nom du Chérif. Cette opération faite à temps opère des miracles « parceque les Maures craignent tellement leur roi que la seule prononciation de son nom les empêche de frapper : leur bras levé semble perdre toute sa force et demeure immobile. » Cet expédient ne réussit d'ailleurs aux Juifs, que lorsqu'il y a des témoins. Les Maures ne se gênent pas pour

bien les battre, quand ils n'ont rien à craindre. (1) Un voyageur anglais raconte une bizarre croyance des Marocains à l'égard des Juifs. « Lorsque les Maures, dit-il, ont besoin de pluie et ont longtemps prié sans succès pour en obtenir, ils mettent les Israélites à l'œuvre, prétendant que si Dieu la refuse aux prières des croyants, il l'accordera aux Juifs, afin de se débarasser de leur mauvaise odeur (2). »

Ce sont les Israélites qui font à peu près tout le commerce dans le pays. Un Maure n'achète aucune marchandise étrangère, s'il n'a pas un Juif avec lui, et les négociants chrétiens n'ont point d'autres courtiers que ceux de cette nation. Ils trompent également les uns et les autres ; si fourbe et si astucieux que soit le Maure, le Juif parvient toujours à le duper (3). Une ancienne relation raconte à ce sujet une anecdote assez curieuse. Un père de la Rédemption ayant acheté une pièce de drap, la donna à un tailleur israélite pour qu'il lui coupât un haut de chausses. Comme il connaissait bien les Juifs et n'avait pas envie d'être volé, il voulut assister lui-même à l'opération avec deux marchands français de ses amis. Le tailleur coupa le haut de chausses en leur présence, puis il rendit au père la pièce de drap. Ce dernier et les deux marchands étaient convaincus que la chose s'était faite comme il convenait ; mais quelques jours après, ayant appris que le tailleur s'était vanté d'avoir coupé

(1) Marmol, T. II. L. IV. — Relation de trois voyages faits dans les états du roi de Maroc en 1704, 1708 et 1712, p. 41 et suiv. — Ali bey el Abassi, voy. en Afrique et en Asie, T. I — Grâberg de Hemso, *Specchio del imperio di Maroc*. p. 88-89. — Ch. Didier, Promenade au Maroc, p. 144 et suiv. — Léon Godard, p. 16-17. —

(2) Hist. of the captivity of Pellow, p. 257. — Les Juifs de Tanger sont un peu moins malmenés que ceux des autres villes. On leur épargne certaines avanies. Ils doivent sans doute à la présence des consuls européens, auxquels ils sont très-utiles, ces légers adoucissements à leur condition misérable.

(3) Les Israélites ont un proverbe qui dit : « *Con los Moros plomo o plata* — avec les Maures du plomb ou de l'argent. » N'ayant pas de plomb à leur envoyer dans la tête, ils donnent l'argent ; mais ils savent fort bien reprendre à leurs tyrans par la ruse ce que ceux-ci leur ont arraché par la force.

deux hauts de chausses, un pour lui et l'autre pour le père, ils s'empressèrent de mesurer ce qui restait de la pièce de drap et reconnurent qu'en effet le rusé Juif les avait dupés sans vergogne.

Malgré toute leur industrie et leur intelligence mercantile, les Israélites ont bien de la peine à vivre. Ils sont tous pauvres, à l'exception de quelques-uns auxquels les kaïds « ne se piquant point d'amasser et ne s'entendant pas en ces petites finesses », abandonnent l'administration de leurs revenus.

§ XXIV.

Entre la rivière de Tetouan et le cap Negro, le littoral apparaît bordé de falaises abruptes avec plusieurs petites baies. Les chebeks et autres bâtiments côtiers peuvent mouiller partout dans un cas de nécessité, avec le fond qu'ils désirent. On y est à l'abri des vents de nord-ouest, mais il ne faut pas s'y laisser surprendre par ceux du large (1).

Dans les documents nautiques du moyen-âge, le cap Negro est appelé *Cavo Gomera*. La carte de Visconti le place entre *Netagora* et *Tarfoloni* ; mais tous les autres portulans lui assignent sa position exacte. Le cap Negro ou *Cap noir*, comme écrivent quelques cartes du XVIIe siècle, est de moyenne hauteur, très-saillant et entouré de petits îlots. On peut trouver un refuge momentané derrière quelques-uns de ces écueils. Le portulan de 1669 signale notamment, à la pointe méridionale du cap, « la cale Figuier, avec d'autres petits vallons, où les galères venaient ancrer quelquefois. »

Mannert pense que le cap Negro est le *promontorium Phœbi* de Ptolémée. Grâberg et Godard admettent cette synonymie. Nous croyons que c'est aussi le même point qu'Edrissi mentionne, sous l'appellation d'Anzelân, dans son itinéraire maritime. (2)

(1) Baudin, *Manuel du pilote de la Méditerranée*.

(2) Dans l'Atlas catalan, on trouve le mot *Rif* écrit après celui de *Gomera*. C'est le seul ancien portulan qui donne le nom de la province.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LA TERRE DU PASSAGE.

§ I.

Du cap Negro à Ceuta, la côte présente des falaises taillées à pic, avec quelques tours en ruines de distance en distance et des criques étroites formées par de petites rivières. Un de ces torrents, le rio Castillejo, qui se jette à la mer à quelques kilomètres au sud de Ceuta, est marqué sur les cartes génoises de Visconti et de Battista.

Dans les premiers siècles de la domination des Romains, il n'existait ni ville ni bourg dans le voisinage du mont *Abila* (1); mais lorsque les relations politiques et commerciales avec la côte opposée devinrent plus actives, on songea à mettre à profit le petit port de mer, formé par le promontoire et si avantageusement situé. Un château fut construit sur l'isthme étroit qui rattache le mont *Abila* au continent, et on l'appela *Septem fratres* du nom des sept montagnes qui l'entouraient et le défendaient (2). Les Vandales, lorsqu'ils passèrent de la province de Bétique dans la Mauritanie Tingitane, s'emparèrent du *Château des sept Frères* et le détruisirent. L'empereur Justinien, après avoir reconquis l'Afrique, fit relever les murs de cette forteresse importante. Dans le cours des siècles, le nom subit une abréviation. On retrancha le dernier mot et on l'appela *Septem* ou *Septiense Castellum;* puis, comme l'étymologie du nom primitif était tombée dans l'oubli, on finit par en faire *Septum* et *Septa* (3).

(1) Le Monte del Acho ou Pointe d'Afrique des cartes modernes.

(2) Montes sunt alti, qui continenter et quasi de industriâ in ordinem ex positi, ob numerum septem, ob similitudinem fratres, nuncupantur (Pomp. Mela, L. I, C. 5). — L'itinéraire d'Antonin est le seul ancien document qui mentionne la station des Sept Frères *(ad Septem Fratres)*.

(3) Mannert, *Géographie ancienne des Etats barbaresques*, L. III, C. 6.

C'est sous cette dernière appellation qu'elle figure dans les anciens portulans. Aujourd'hui on écrit Ceuta (1).

§ II.

Dans les chroniques arabes du moyen âge, Ceuta et Tanger, situés aux deux extrémités du détroit de Gibraltar, sont appelés les ports de la *Terre du Passage* (Berr el-Medjaz). Le gouvernement de ces deux villes, avec leurs territoires, regardées comme les deux commandements les plus importants de tout l'empire, était toujours confié à des princes de la famille du khalife (2).

Ceuta était alors un centre de commerce de premier ordre et le plus riche entrepôt de marchandises des provinces septentrionales du Maroc. Les histoires du temps vantent l'habileté des artisans de Ceuta qui excellaient surtout à travailler les métaux. Leurs ouvrages en cuivre étaient recherchés en Italie. Léon l'Africain dit qu'ils égalaient ceux de Damas; du moins on les vendait pour tels à Gênes et à Venise. On fabriquait aussi à Ceuta de magnifiques tapis, des ceintures brodées et des *kabbout* ou casaques de laine d'un grand prix, qui étaient achetés par les marchands européens.

Au XIIe siècle, les Pisans et les Génois entretenaient déjà des relations mercantiles très-actives avec Ceuta. L'établissement que ces derniers y avaient fondé était le plus considérable de tous ceux qu'ils possédaient dans les deux Mauritanies et la Numidie. La république de Gênes fit même alliance, en 1234, avec le khalife Almohade Er-Rechid, contre les croisés d'Espagne qui menaçaient Ceuta. Vingt-huit galères commandées par Lanfranco Spinola, furent envoyées d'Italie au secours de la place. Il est probable que les Génois n'armèrent pas sans quelque scrupule en faveur des musulmans contre les chrétiens, bien que, comme le dit Sanuto, la conscience des commerçants de l'époque fût trop souvent à l'aise à ce sujet. Il parait d'ailleurs qu'ils ne se dé-

(1) *Sebta* en arabe.

(2) Ebn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, T. II.

cidèrent à cette alliance qu'après avoir subi les premiers l'agression des croisés.

Il avait été convenu entre la république et le khalife que ce dernier paierait la moitié des frais de l'expédition. Par suite de circonstances que les historiens ont négligé de faire connaître, les croisés d'Espagne ne vinrent pas attaquer Ceuta. Voyant le péril éloigné, le khalife qui sans doute n'avait pas d'argent, chercha des subterfuges pour ne pas payer ce qu'il avait promis. Il s'ensuivit une rupture entre les deux nations. La fonde des marchands fut pillée et incendiée; mais une flotte génoise vint bloquer Ceuta : elle se composait, s'il faut en croire Caffaro, de 70 grands vaisseaux, 20 galères et 30 navires plus petits. « Les chrétiens, dit le Roudh el-Kartas, battirent la ville nuit et jour avec des balistes et d'autres machines de guerre, puis ils se retirèrent après un long siège et un blocus rigoureux. » L'année suivante, on fit la paix, mais le khalife fut obligé de payer aux Génois 400,000 dinars (1).

Foglieta nous apprend qu'en 1267, Gênes rangea ses agents d'outremer sous deux consulats généraux. L'un, établi à Ceuta, comprenait les consulats de la Barbarie et de l'Andalousie; l'autre siégeant à Tyr, devait surveiller les consulats de la Syrie et de l'Egypte (2). Les Vénitiens ennemis et rivaux des Génois, visitaient Tanger de préférence à Ceuta. En 1227, les Catalans étaient établis dans cette dernière ville (3). Les Marseillais fréquentaient aussi les marchés de Ceuta, où ils avaient, ainsi qu'à Bougie, un consul et un entrepôt de marchandises. Ils y portaient des toiles de Reims, des futaines, des draps, des objets de quincaillerie et en retiraient des chevaux, de la cire, du corail et surtout des laines (4).

(1) Caffaro, *Ann. Genuens*, ap. Muratori, Rerum italicarum scriptores, T. VI p. 471. — Roudh el-Kartas, Hist. des souverains du Mâghreb, traduit de l'arabe par Beaumier, p. 394.

(2) Uberto Foglieta, *hist. Genuens*, L. V, p. 96.

(3) Capmany, *Comercio de Barcelona*, T. I, p. 80.

(4) Statuta Massiliæ, L. I, ap. Pardessus, *Lois Maritimes*, T. IV. — La pêche du corail se faisait sans doute dans le voisinage de la *Isla*

§ III.

En 1415, Ceuta fut prise par les Portugais. « Le roi Jean Ier, dit Marmol, avait cinq fils. Les trois aînés étant en âge de porter les armes, il voulut les armer chevaliers de sa main, et à cet effet, il publia une assemblée solennelle de toute la noblesse à Lisbonne. Son trésorier, étonné de la grandeur de la dépense qu'il voulait faire, lui dit qu'au lieu de prodiguer tant d'argent en tournois et autres fêtes, il en coûterait beaucoup moins à conquérir une place sur les Maures et qu'il serait plus honnête d'armer les infants chevaliers sur une brèche qu'au milieu des divertissements de la cour. Cet avis plut au roi et à son conseil, et la conquête de Ceuta fut résolue. » Jean fit construire des navires; il en acheta aussi en Castille, en Flandres et en Angleterre. Deux galères, ayant relâché à Ceuta sous prétexte de se ravitailler, reconnurent la place « en dedans et en dehors » et levèrent sans bruit le plan des fortifications. Dans le même temps, une armée nombreuse s'assemblait à Lisbonne où venaient d'accourir un grand nombre de chevaliers anglais et français, avertis que le roi de Portugal préparait une expédition contre les infidèles.

Le 14 août, veille de l'Assomption, la flotte portugaise, forte de 120 voiles et portant 20,000 hommes, parut devant Ceuta. Le roi, ayant attiré les Maures vers le château par une fausse attaque, força l'entrée du port et débarqua ses troupes. Le même jour, la place fut emportée d'assaut, après un rude combat dans les rues et à la porte de Fès, où les Maures s'étaient retranchés. Tous furent tués ou faits prisonniers, à l'exception de quelques-uns qui se sauvèrent dans les montagnes avec le gouverneur Sala ebn Sala. Les maisons « où l'on trouva le dîner prêt », furent saccagées, et le butin fut considérable. L'histoire a conservé

del Peregil (Ile du Persil), située à 8 ou 10 kilomètres, à l'ouest de Ceuta. Elle est appelée *Isla del Coral* dans quelques anciennes cartes. Les portulans du XIVe siècle ne la mentionnent pas, ce qui semblerait indiquer que les pêcheries de corail de Ceuta étaient déjà abandonnées à cette époque.

les noms des deux soldats qui entrèrent les premiers dans Ceuta : ils s'appelaient Albergueria et Cortereal.

Le lendemain, le roi Jean arma ses trois fils chevaliers dans la principale mosquée, convertie en église. A cette occasion, un des moines qui accompagnaient l'armée prêcha sur ce texte imité de César : ***Veni, vidi et Deus vicit.*** Le 2 septembre, après avoir fait dresser le plan de fortifications nouvelles et d'un vaste camp retranché, destiné à 6,000 fantassins et 2,500 cavaliers, qui devaient former la garnison de Ceuta, le roi de Portugal se rembarqua pour Lisbonne (1).

En 1418, le roi de Fès, aidé de l'émir de Grenade, vint attaquer Ceuta par terre et par mer; mais l'infant D. Henri, le même prince qui dans le même temps donnait une si grande impulsion aux expéditions maritimes en Afrique (2), s'étant jeté dans la place, repoussa toutes ses attaques et le contraignit d'abandonner son entreprise.

§ IV.

Lorsque la couronne de Portugal, en 1580, passa sur la tête du roi Philippe II, Ceuta fut occupée par les Espagnols, de même que Tanger et Mazagan. A l'époque de la séparation, qui eût

(1) D. Pedro de Meneses fut nommé commandant de Ceuta. On raconte que ce seigneur tenait une branche d'olivier sauvage à la main, lorsque le roi Jean lui remit le commandement de la place, et qu'il répondit : « Je me charge, avec ce bâton, de tenir en respect toute la tourbe mauresque. » — Cette même branche d'olivier, dit le chanoine Léon Godard, conservée depuis lors comme un signe de commandement, se voit encore aujourd'hui à Ceuta dans la main de Notre-Dame d'Afrique, patronne de la ville.

(2) L'infant D. Henri, passionné pour les progrès de la navigation, ne pensait qu'aux moyens d'étendre la science géographique. Renonçant au mariage, il s'était fait construire un château sur le promontoire de Sagres, à l'extrémité méridionale du royaume, et il vivait là, entouré de savants et de marins, observant la mer et s'occupant de mathématiques. Comme grand-maître de l'ordre du Christ, il possédait des revenus considérables, ce qui lui permettait de récompenser dignement les navigateurs qui se dévouaient pour explorer les côtes africaines.

lieu, comme on sait, en 1640, ces deux dernières colonies redevinrent portugaises; mais Ceuta, qui se trouvait gouvernée par un castillan, le comte d'Asantar, et qui n'avait pu être mise dans le secret de la révolution, demeura à l'Espagne, et lui fut définitivement cédée par le traité de 1668 (1). Sous la domination portugaise, Ceuta avait conservé quelque éclat; mais du moment que les deux royaumes de la péninsule ibérique furent réunis, elle alla toujours s'éclipsant.

En 1693, Moula Ismaïl, qui venait d'enlever aux Espagnols Mamora et El-Araich, et de recouvrer Tanger, abandonnée par les Anglais, voulut aussi s'emparer de Ceuta. L'agression du chérif fut précédée d'une lettre fort curieuse, adressée, le 23 août 1692, au gouverneur de cette place, D. Francisco Varona (2). Elle était ainsi conçue :

« Le très-haut et puissant seigneur, le chérif Moula (3) Ismaïl, esclave de Dieu et défenseur de sa loi.

« Je salue le gouverneur de Ceuta, et je lui fais connaître que je lui ai déjà écrit et l'ai informé que j'avais réprimandé le kaïd Ali ben Abdallah, de ce qu'il négligeait d'inquiéter la place de Ceuta, qui est d'ailleurs d'une si minime importance. Le kaïd étant venu me voir aux dernières fêtes, ainsi qu'il y est obligé tous les ans, nous avons causé ensemble de cette affaire, et je lui ai donné l'ordre de mettre le siége devant Ceuta et de le pousser vigoureusement. Le kaïd aurait préféré attendre, mais je lui rappelai le proverbe que répètent les gens de Tétouan, lesquels disent que ***Tétouan sans Ceuta ne vaut pas un navet*** (4). A cela, Ali ben Abdallah me répondit qu'il était prêt à exécuter

(1) Le corrégidor de Gibraltar vint recevoir les serments de fidélité des habitants. A cette occasion, la ville obtint de grands privilèges.

(2) Bibliothèque du Secrétariat général du Gouvernement. — *Archives espagnoles*, C. IV, n° 4.

(3) *Moula* veut dire maître. C'est le titre que l'on donne aux princes de la dynastie des Chérifs, à l'exception de ceux qui portent le saint nom du prophète (Mohammed). Ces derniers, par respect sans doute, substituent à ce titre celui de *Sidi*, qui signifie monseigneur.

(4) Los quales dicen que Tetuan sin Seupta no vale un nabo.

mes ordres, et qu'il allait prendre ses dispositions pour attaquer la place, ce qu'il ferait jusqu'à ce qu'il l'eût prise et repeuplée de Maures. Il me demanda à cet effet deux gros canons, de ceux d'El-Araich, et dix autres qui se trouvent à Maroc. Je lui répondis qu'en ce qui concerne l'artillerie, je lui donnerais tout ce qui lui serait nécessaire. Je lui recommandai de commencer immédiatement ses préparatifs, et de se présenter devant Ceuta aussitôt que les chaleurs seraient passées. Je vous dis toutes ces choses afin que vous connaissiez bien mes intentions, et que vous ne m'accusiez pas de vous avoir attaqué sans vous prévenir. J'ai placé sous les ordres du kaïd toutes les tribus de cette partie de l'empire, et je lui ai promis de mettre à sa disposition, si besoin était, un corps de mes troupes victorieuses, suffisant pour qu'il puisse mener promptement, et avec l'aide de Dieu, cette entreprise à bonne fin. »

Voici la réponse que D. Francisco Varona fit à cette singulière sommation :

« Au magnifique seigneur, empereur de Maroc et roi de Fès.

« J'ai reçu la lettre de Votre Majesté, qui me fait connaître qu'elle a décidé que Ceuta lui appartiendrait et que, pour y parvenir, elle emploierait tous les moyens possibles. Je dois répondre à Votre Majesté que le roi mon maître, bien que sachant cela, a conservé cette place jusqu'à ce moment, avec l'aide de Dieu, et qu'elle espère la conserver, quoi qu'il arrive et quoi qu'elle lui coûte. Quant à nous qui l'occupons, aucune nouveauté ne changera notre résolution de résister jusqu'à la dernière extrémité, et de nous faire sauter plutôt que de nous rendre. Le roi nous a confié cette place, et nous la défendrons jusqu'à la mort, si Dieu, qui donne la victoire, ne nous abandonne pas. — Ceuta, 3 septembre 1692. »

D. Francisco Varona se hâta de prévenir la cour de Madrid du danger qui menaçait Ceuta et demanda du secours ; mais le gouvernement espagnol manquant de soldats et d'argent, ne put lui envoyer aucun renfort (1). Au mois d'octobre de l'année suivante,

(1) L'Espagne était alors en pleine dissolution. Il faut lire, dans les dépêches des ambassadeurs français de l'époque et surtout dans la correspondance de Gourville, à quel degré d'impuissance se trouvait réduite, à la fin du XVIIe siècle, la grande monarchie de Charles-Quint et de Philippe II.

lorsque Moula Ismaïl se présenta devant la place avec 30,000 hommes, la garnison ne comptait que 600 fantassins, 80 cavaliers, 60 artilleurs, 120 prêtres et moines que le gouverneur avait fait armer (1), quelques civils et un certain nombre de *desterrados* ou exilés. Malgré le petit nombre de ses défenseurs, Ceuta repoussa toutes les attaques du Chérif qui, désespérant de s'en rendre maître par la force, convertit le siége en blocus. Il établit un camp fortifié à quelques kilomètres de Ceuta et y fit construire des maisons pour les officiers et des cabanes pour les soldats.

Lorsque la guerre de succession éclata en 1701, après la mort du roi d'Espagne Charles II, Moula Ismaïl crut l'occasion favorable pour tenter un nouvel effort. Ceuta fut de nouveau investie ; mais ce second siége ne réussit pas mieux que le premier. Après plusieurs assauts infructueux, le Chérif fut obligé d'en revenir à son système de blocus : un fort détachement de la garde noire (2), que l'on renouvelait deux fois par an, vint occuper le camp fortifié, et les contingents des provinces reçurent également l'ordre d'y passer un mois à tour de rôle ; les juifs de Tetouan étaient tenus de leur fournir une contribution de poudre, que l'on se hâtait de *faire parler* avec beaucoup de fracas inutile (3).

(1) On se demande ce que 120 ecclésiastiques — et même plus, car il n'est ici question que de ceux qui étaient en état de porter les armes — pouvaient faire à Ceuta, au milieu d'une population, dont le chiffre s'élevait à peine à 1,500 âmes.

(2) La fameuse garde noire ou les *Bokhari* est une création de Moula Ismaïl. Il enrégimenta tous les nègres dispersés dans ses états ou amenés du Soudan par les caravanes et les exerça au maniement des armes. Cette milice compte aujourd'hui 12 à 15,000 cavaliers. Elle forme la garde impériale et a son quartier général à Meknès. Son principal mérite consiste dans le dévouement le plus absolu et le plus aveugle aux volontés du Chérif.

(3) Relation de trois voyages faits dans les états du roy de Maroc pour la rédemption des captifs en 1704, 1708 et 1712, pag. 342-344. — S'il faut en croire le religieux de la Merci qui a écrit cette relation et qui se trouvait à Ceuta en 1712, le kaïd Ali ben Abdallah chargé par

Le siége ne fut levé définitivement qu'en 1721, après avoir duré 27 ans. Le marquis de Lèves, envoyé à Ceuta avec une flotte et une armée par le roi Philippe V, attaqua le camp des Marocains. Après les avoir chassés de leurs retranchements, il les poursuivit jusque dans les gorges profondes de la Sierra Bullones : 4 drapeaux, 27 canons et des munitions en grand nombre furent les trophées de cette victoire (1).

En 1732, le fameux aventurier hollandais, Ripperda, ancien ministre à Madrid, puis disgracié, offrit ses services au Chérif Abdallah qui venait de succéder à son père Moula Ismaïl. Abdallah lui donna une armée et l'envoya contre Ceuta. Ripperda eut d'abord quelques succès : les chrétiens furent battus dans une sortie ; mais quelques jours après, ils prirent une revanche éclatante. Ayant surpris la nuit les Marocains, ils les mirent en déroute complète ; Ripperda s'enfuit à Tetouan en chemise (2).

Depuis cette époque, les Espagnols n'ont été troublés qu'à de rares intervalles dans la possession de Ceuta.

§ V.

La presqu'île sur laquelle Ceuta est située, longue d'environ trois kilomètres et rattachée au continent par un isthme étroit, se dirige d'abord à l'est et tourne ensuite vers le nord. Dans le rentrant qu'elle forme est assise la ville, en arrière du Monte del Acho, que couronne la citadelle et qui occupe l'extrémité de la péninsule. Elle se divise en deux parties, l'ancienne ville et la nouvelle ville ; toutes deux sont construites avec régularité et une certaine élégance ; mais cette dernière, appelée l'*Almina*,

Moula Ismaïl de la conduite du siége, aurait pu, s'il l'avait voulu, s'emparer de la place, mais il avait intérêt à ce que la guerre se prolongeât. « Ali ben Abdallah faisait cultiver par les Arabes des contingents la vaste plaine où campait l'armée assiégeante. Les mêmes soldats faisaient ensuite la moisson et cueillaient les raisins, le tout à son profit, sans que cela lui coûtât rien. Il paraît même que, lorsque le roi de Maroc lui annonçait l'envoi de quelque renfort de la garde noire pour accélérer les travaux du siége, il avertissait secrètement le gouverneur de Ceuta de prendre ses précautions. »

(1) Calderon, *Manual del oficial en Marruecos.*

(2) Guttierez, *hist. de Espana.*

du nom de la colline sur laquelle elle s'élève en amphithéâtre (1), se présente surtout sous un riant aspect.

Les maisons, toutes à un étage, sont garnies de balcons saillants avec des stores coquettement coloriés ou des jalousies vertes, constamment baissées jusqu'au soir, pour intercepter une lumière trop vive. Dans chacune d'elles, un petit jardin, rempli de fleurs et d'arbres fruitiers, entretient une fraîcheur agréable. Les murs extérieurs, blanchis comme ceux des maisons mauresques, sont d'une propreté remarquable. Les rues et les quais sont pavés en cailloutis de couleurs différentes et disposés en dessins variés. Enfin, trois promenades plantées de beaux arbres, et particulièrement un petit quinconce dit « *Paseo de la Reina* » sont les points de réunion des habitants du préside, pendant les belles soirées d'été. La ville est arrosée par deux sources principales et par diverses fontaines. Au pied de la citadelle, on a construit aussi de vastes citernes, disposées par étage, qui fourniraient, au besoin, à la garnison l'eau nécessaire, au cas où les sources viendraient à tarir, ce qui d'ailleurs n'est jamais arrivé. Deux hôpitaux qui peuvent recevoir plusieurs centaines de malades, quelques églises de forme et de décoration intérieure assez médiocres, l'hôtel du gouverneur et la maîtrise du génie (*Maestria del cuerpo de ingenieros*) sont les seules constructions qui méritent d'être remarquées.

Ceuta n'a aucune espèce de communication avec l'intérieur. Toute relation avec les Maures est interdite d'une manière absolue. Il résulte de cette défense une atonie complète pour la ville, réduite à vivre exclusivement avec les secours qu'elle reçoit de la métropole. Cette politique immobile empêche tout commerce et donne à Ceuta un singulier aspect. La population civile, généralement misérable, se compose d'Espagnols, de Maures, de Juifs et de quelques Nègres. La plus grande partie des Espagnols sont d'anciens exilés ou condamnés. Cette population qui ne dépasse pas à 15 à 1800 âmes, est employée à la culture des jardins, ou s'occupe de cabotage et de pêche. La bonite abonde dans ces parages. Tous les mois, on en pêche de 130 à 150,000. D'après

(1) Le Djebel-el-Mina d'Edrissi.

des conventions établies, 500 sont prélevées chaque jour pour les besoins de la garnison, les autres, après avoir été salées, sont expédiées à Cadix, Malaga, Carthagène et Valence.

Bien qu'il y ait, comme nous l'avons dit, beaucoup de jardins à Ceuta, les habitants font à Tetouan de grands achats de fruits. On tire aussi de cette ville des bœufs et quelques autres approvisionnements, mais à la condition expresse qu'aucune communication n'ait lieu par la voie de terre entre les deux places.

Ceuta est le chef-lieu du gouvernement politique et militaire des présides. La garnison se compose de 2,500 hommes, formant quatre bataillons d'infanterie et de divers détachements des autres armes, génie, artillerie et même cavalerie. Le nombre des *presidiarios* ou condamnés est de 2,600. Quelques centaines sont reçus dans les maisons des habitants, comme ouvriers ou domestiques. Les ateliers généraux ne comportent environ que 2,000 de ces condamnés, employés au service du nettoyage de la ville, à l'entretien des fortifications ou à la confection des objets d'habillement et d'équipement de la garnison.

§ VI.

La baie est défendue par deux batteries de 10 à 12 pièces, placées sur chaque flanc de l'espèce de bastion qu'elle dessine. Bien qu'elles soient établies à des hauteurs différentes, leur feu est rasant. Il y a aussi une batterie de mortiers. La principale partie des moyens de défense de la place est dirigée contre l'intérieur. Une forteresse rectangulaire occupe la ligne de crête du parapet, entre les deux anses qui forment au nord-ouest et au sud-est l'étranglement de la presqu'île, dont la largeur en cet endroit n'est que de 4 à 500 mètres. Les deux côtés faisant face au continent et à l'Almina sont défendus par un front bastionné ; ceux qui s'appuient sur la mer sont munis de tours carrées. En avant du front qui regarde le continent, il y a un ouvrage à cornes, dont le saillant droit est couvert par deux autres ouvrages avancés de forme irrégulière. La forteresse est protégée par un large fossé en maçonnerie, communiquant des deux côtés avec la mer et toujours rempli d'eau ; un pont-levis conduit du corps de

place aux ouvrages avancés. Ces fortifications sont garnies d'une nombreuse artillerie. L'armement complet est de 150 canons.

Indépendamment de l'enceinte des fortifications permanentes de la place, il existe à la limite très-circonscrite du territoire un second mur d'enceinte ayant 5 à 6 pieds d'élévation et défendu par des blokhaus en maçonnerie. Ce territoire, vers le sud où il s'étend davantage, ne dépasse que de quelques centaines de mètres une crête ondulée, voisine des saillants de la demi-lune et sur laquelle sont établies de jour les vedettes qui observent la campagne. Pendant la nuit, ces vedettes et un peloton de cavalerie qui leur sert de réserve se retirent dans la place, où les canons sont toujours chargés et les mèches allumées dans la prévision d'une attaque aussi impossible qu'elle serait infructueuse, si elle était tentée (1).

La citadelle, construite sur le Monte del Acho, est défendue par des tours carrées et munies de quatre bastions. A l'est, sur la pente de la montagne, est l'*atalaya* (tour du guet), avec le mât des signaux où flottent les couleurs espagnoles. De ce point, on découvre le détroit dans toute son étendue, ainsi que la Sierra des Maures, au sud-ouest. Le littoral de la presqu'île est formé par des falaises abruptes, et partout où les rochers ne rendent pas la côte inabordable, on a construit des redoutes.

Elie de la Primaulaie.

A suivre.

(1) Pourcet, *Notice sur quelques ports du Maroc.* — Minano, *Diccionario geografico de Espana y Portugal.* T. I. — Cette situation a été modifiée par le traité du 26 avril 1860. Les articles 2 et 3 portaient que « le territoire appartenant à la juridiction de la place de Ceuta serait étendu jusqu'aux lieux les plus convenables pour la sûreté et la défense complète de la garnison. » Le gouvernement marocain a cédé à l'Espagne tout le territoire compris entre la mer, en suivant les hauteurs de la Sierra Bullones (à l'ouest à 10 kil.) jusqu'au ravin d'Andjera (situé à 25 ou 30 kil. de Ceuta). En janvier 1860, la ville de Ceuta a été déclarée port libre, sauf pour les tabacs, le sel et la poudre. Cette franchise a même été étendue au mois de mai 1863.

HACHE EN PIERRE

trouvée dans les fouilles du canal de dessèchement du lac HALLOULA

Le lac Halloula qui s'étend au sud du Sahel, non loin du tombeau dit de la Chrétienne, semble avoir été formé par la barre des alluvions du Bou-Roumi et de l'oued Djer.

D'après cette hypothèse, les alluvions de ces deux rivières se seraient étendues successivement du pied de l'Atlas au travers de la Mitidja jusqu'à la rencontre des coteaux du Sahel, en recouvrant les contreforts de terres rouges descendues des montagnes du Sahel par l'action séculaire des eaux pluviales.

Les travaux de dessèchement du lac Halloula ont pour objectif principal la coupure de cette barre d'alluvions au moyen d'une grande tranchée qui traverse tantôt les alluvions du Bou-Roumi et de l'Oued Djer, tantôt les terres du Sahel, suivant que les contreforts de terre rouge s'avancent plus ou moins dans la plaine. Combien a-t-il fallu de siècles pour l'accumulation de ces alluvions qui forment aujourd'hui la partie ouest de la plaine de de la Mitidja ?

A notre époque où les pluies sont si rares, des millions d'années ne suffiraient pas pour une telle accumulation de sédiments. Sans doute il fut un temps où les pluies étaient plus abondantes, mais ce temps est loin de nous et de toute nécessité les âges qui ont précédé la formation de la plaine de la Mitidja remontent à une haute antiquité.

Or à cette époque si ancienne l'homme existait depuis longtemps

sur la terre et peuplait déjà l'Afrique ; c'était le second âge de pierre.

Une hache en pierre de la seconde époque, trouvée, le 25 mai dernier, au fond de la grande tranchée de dessèchement du lac Halloula ne peut laisser de doute à cet égard.

Gisement. — Le point précis où l'instrument a été trouvé est situé au milieu même de la cunette du canal de dessèchement au profil 88 + 50 m. soit à 940m00 en aval de la passerelle Vallier et à 5m80 en contrebas du terrain naturel formé en cet endroit par les terres rouges descendues des coteaux du Sahel.

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT.

Forme. — La hache en pierre a la forme d'un os de séche long et renflé par le milieu. Elle est terminée d'un bout par un taillant assez semblable à celui d'une barre à mine et du côté opposé par une pointe mousse, écornée probablement par le choc de l'outil qui a servi à l'extraire des fouilles.

Dimensions. — Sa longueur actuelle est de 225mm ; elle devait être de 235 environ lorsque sa pointe n'était pas écornée. Sa coupe principale, située au tiers de la longueur à partir du taillant, est de forme elliptique et a 70mm de hauteur sur 47mm d'épaisseur ; au milieu de l'instrument la hauteur se réduit à 67mm ; tandis que l'épaisseur atteint son maximum de 50mm.

Volume. — Le volume actuel de la pierre, déterminé par le volume d'eau qu'elle a déplacé dans un vase gradué, est de 409 cent. cubes.

Poids. — Son poids dans une balance ordinaire s'est élevé à 844g50.

Densité. — On peut en déduire pour sa densité la valeur $\frac{844.5}{409} = 2{,}05$.

Nature. — La nature de la pierre paraît être celle d'un schiste argileux métamorphisé, analogue à ceux que l'on rencontre dans les gorges de la Chiffa ; forte odeur argileuse, aucune effervescence aux acides ; couleur café au lait un peu rougeâtre.

Taille. — La taille de la pierre est d'une parfaite régularité. On y remarque des stries longitudinales semblables à celles que produirait par le frottement un corps dur et tranchant, tel qu'un éclat de silex ou de basalte.

Age. — Par sa forme et sa taille, cet instrument appartient au second âge de pierre, et l'on peut juger par le gisement où il a été trouvé, à quelle haute antiquité remonte ce second âge.

Déjà dans le nº 81 de la *Revue africaine*, nous avons donné la description d'une hache en pierre dure de même forme et appartenant au même âge, trouvée au pied des carrières de l'Oued Sly, près Orléansville, à 4 m. de profondeur au-dessous des alluvions de cette vallée. Cette nouvelle découverte confirme ce que nous avions dit au sujet de la première et jette un nouveau jour sur l'existence des anciens habitants de l'Algérie à une époque antérieure à la formation des plaines du Chélif et de la Mitidja.

GALLAND,

Ingénieur des Ponts-et-Chaussées à Blidah.

NAUFRAGE

D'UN CORSAIRE ALGÉRIEN

sur les côtes du Roussillon, en 1764.

M. le docteur Reboud, médecin-major au 3e régiment des tirailleurs algériens, auquel la *Revue africaine* doit des communications si nombreuses et si intéressantes, nous a adressé la copie de huit pièces qu'il a trouvées à Perpignan et qui concernent le naufrage d'une barque algérienne sur les côtes du Roussillon, en 1764. Le comité de rédaction a pensé qu'il suffisait de publier in-extenso trois de ces documents, en donnant une analyse sommaire des autres.

Nº 1. *Rapport de Vincent Ferrer, avocat au conseil souverain du Roussillon, etc.* (1).

L'an mil sept cent soixante-cinq et le vingtième jour du mois de mars, en conséquence des ordres donnés par M. le marquis de Bon, premier président du conseil souverain de Roussillon, intendant de la division, de la province et du pays de Foix, nous, Vincent Ferrer, avocat au conseil souverain de la même province et sous-viguier d'icelle, serions partis de la citadelle de Perpignan sur les huit heures du matin, avec les officiers et l'é-

(1) Document trouvé dans les archives de la bibliothèque de Perpignan.

quipage du bâtiment algérien échoüé sur la plage de St-Laurent de la Salanque pour nous rendre au Port-Vendres, où nous sommes arrivés sur les quatre heures du soir, et après que tous les officiers et matelots de l'équipage ont été embarqués sur la polacre envoyée de Marseille à l'effet de les conduire à Alger, nous avons cru devoir constater par un seul procès-verbal tout ce qui s'est passé depuis que le bâtiment algérien a échoüé sur la côte de St-Laurent jusqu'à ce jour. A quoi nous avons procédé de la manière suivante : En présence du capitaine ou raïs et des principaux officiers de l'équipage, nous leur avons à cet effet rappelé que sur le premier avis donné à M. l'intendant, le vingt-cinq décembre dernier, de l'échouement du dit bâtiment sur la côte du Roussillon, à l'endroit dit La Illa, au delà du fort St-Ange, entre l'étang de St-Laurent de la Salanque et la mer, dans le terroir du dit lieu, nous soussignés susdit, serions partis de la ville de Perpignan sur les onze heures du matin du dit jour pour nous rendre au dit lieu de St-Laurent de la Salanque en suivant les ordres à nous donnés par M. l'Intendant afin de prévenir la communication des habitants du dit lieu et autres avec le dit bâtiment et équipage et faire par provision tout ce qui nous paraîtrait tendre au bien de la santé publique, où étant arrivé sur les deux heures après midi aurions mandé venir les sieurs Augustin Guitter Baille, Augustin Parès et Antoine Nègrié, consuls, et le sieur Xavier Sanyas, intendant de santé, tous dudit lieu de St-Laurent pour nous accompagner sur les lieux de l'échouement et nous assister aux opérations à faire relatives aux ordres de M. l'Intendant ; où étant arrivé sur les cinq heures du soir, nous aurions trouvé environ quarante hommes armés, du même lieu de St-Laurent postés par le dit Baille et consuls à la réquisition du dit sieur Sanyas, intendant de santé, et à la partie de la plage dite du fort St-Ange, afin d'empêcher toute communication avec l'équipage et bâtiment et nous étant avancé avec les dits Baille et consuls, vers trois barraques qui se trouvent à portée du dit bâtiment appartenant à Honoré Forcade, aux héritiers d'Honoré Jué et à Augustin Sanyas, nous y avons trouvé le dit Honoré Forcade et Honoré Jué qui avaient communiqué avec le dit équipage et que le dit Baille et consuls auraient fait rester aux

dittes barraques avec ordre de ne pas en bouger sous peine de la vie, et ayant chargé le dit Honoré Forcade d'aller avertir le capitaine du dit bâtiment de nous venir parler avec son truchement, et de porter avec lui les patentes et autres papiers dont il était muni. Ces derniers étant venus, nous aurions fait allumer trois flambeaux que nous fîmes placer à terre et se serait ensuite présenté le dit capitaine auquel nous aurions demandé son nom et nous aurait dit s'appeler Derbich, que nous aurions fait rester au-delà des flambeaux ensemble avec le capitaine en second nommé Aamet ainsi qu'il le déclare, et plusieurs autres de l'équipage, auquel dit capitaine aurions demandé l'époque de son départ et l'endroit d'où il venait, à quoi le dit Aamet capitaine en second répondit en langue italienne et que nous comprîmes fort bien, le capitaine Derbich ne parlant que la langue turque, qu'ils étaient algériens et qu'ils en étaient sortis depuis trente-deux jours.

Plus s'il avait touché à quelque port depuis leur départ et comment il avait échoüé, a dit que non, qu'ils avaient toujours suivi les côtes d'Espagne, ayant échoüé par un grand vent contraire et le brouillard qu'il fesait, le timon du bâtiment ayant cassé.

De plus quel nombre d'hommes était composé son équipage.

A dit être composé de deux cent ou environ. Plus s'il avait des malades et quel nombre.

A dit n'en avoir point et qu'ils étaient sains lors de leur départ d'Alger et qu'ils étaient alors sans aucun risque de contagion, n'y ayant que le capitaine qui se trouvait indisposé depuis la perte du bâtiment.

Plus lui aurions demandé les patentes et les papiers dont ils se trouvaient munis.

Le capitaine en second nous aurait présenté un certificat signé du sieur de la Vallière, consul français à Alger, en datte du 7 juillet 1763 qui atteste que le dit bâtiment portant 16 canons était monté par le capitaine Derbich et un conget signé L. S. M. de Bourbon, amiral de France, sur paroles du consul de France, et suivant le certificat par lui couché sur icelluy en datte du dit jour 7 juillet 1763 ; nous ayant déclaré n'avoir d'autres papiers ni

patentes, et tout ensuite le capitaine nous aurait donné à entendre qu'ils ne pourraient rester plus longtemps sur la plage à causé du froid et qu'ils manquaient totalement de vivres, que si on voulait persister à les y laisser, ils se rendraient au dit lieu de St-Laurent, village le plus voisin pour y avoir des vivres et partir de là en avant pour Marseille ou qu'on n'avait qu'à leur procurer un endroit couvert pour se garantir du mauvais temps.

Sur quoi nous aurions répondu que les réglements de la santé ne permettaient point d'exposer ce royaume à une communication hazardée, mais que le lendemain matin le bailli et consuls du dit lieu de St-Laurent leur feraient porter du pain et de la viande et qu'en attendant il serait pris des arrangements pour les loger relatifs à leur demande.

Et de retour au dit lieu, nous aurions chargé le fermier de la boulangerie de fournir du pain et le boucher de la viande pour faire subsister l'équipage pour les 26 et 27 décembre dernier, en attendant que M. l'Intendant donnât d'autres ordres pour leur subsistance, et il leur fut fourni pour les deux jours *cent une grosses livres de bœuf et six cents livres de pain.*

Après quoi nous aurions donné des ordres très-précis aux baillis, consuls des communautés de Torreilles, Claira et St-Hippolyte pour faire publier dans les dittes communautés des deffenses sous peine de la vie à tout habitant et autres de communiquer avec le dit équipage, ny de piller aucun effet ; il en fut usé de même à St-Laurent dans lequel après exactes recherches faits par le bailli et les consuls, il n'a été trouvé des effets volés.

Et tout ensuite nous aurions reconnu par nous même et par le dire du bailli et consuls du dit lieu de St-Laurent, et du sieur Xavier Sanyas intendant de santé au même lieu, qui nous assistait dans nos opérations, que l'équipage du dit bâtiment souffrait beaucoup de rester sur la plage et que si on trouvait à propos de les mettre à couvert, on pourrait lui donner quatre granges ou cortals attenant, aux environs desquels il y a deux puits, lesquelles appartiennent aux sieurs Xavier Guitter, Joseph Sanyas et Laurent Parès et que les dits bailli et consuls firent mettre en état attendant les ordres à ce sujet et qui fut exécuté.

Et nous étant transporté le même jour à l'endroit de la plage où le dit bâtiment avait échoüé nous aurions fait fournir en notre présence les *vivres cy-dessus* à l'équipage et le second nous aurait dit que dans la nuit des passants auraient volé certains ustansiles du bâtiment et que si l'équipage était tenu de faire quarantaine, il fallait que les vivres lui fussent continués, n'ayant point d'argent pour pouvoir s'en procurer, à quoi il fut répondu que l'équipage ne manquerait de rien, et dans le cas que le dit équipage fut transféré aux granges, le poste fourni vis-à-vis le bâtiment échoüé sur la place par le piquet envoyé par M. de Saint Afrique, lieutenant du roy de la ville de Perpignan, commandant la province au dit lieu de St-Laurent, devrait rétrograder et être placé sur le grand chemin dans une barraque qu'on y ferait construire en joncs, branchage et feuillage à l'endroit par nous indiqué, et le poste des paysants resterait toujours au fort St-Ange où il avait été placé aux fins d'empêcher toute communication, auquel poste il avait été construit deux des dittes barraques et l'ustensile a été fournie aux dits postes et les vivres continués au dit équipage ainsi qu'il sera dit cy après, par les soins et à la diligence de l'intendant de santé qui se transportait tous les jours sur les lieux pour les faire livrer en sa présence, et étaient portés sur une charrette commandée au dit lieu de St-Laurent, attendu qu'il y a deux heures de chemin du dit lieu à l'endroit du dit échouement, observant que le capitaine ayant fait demander une poule par jour pour son usage, elle luy a été fournie aussi bien que le sel à raison d'un quart de minot tous les trois jours et autres petits ustansiles jusqu'au 21 janvier dernier, observant que le 28 octobre l'équipage fut transféré aux granges.

Et le vingt-un du mois de janvier, selon les ordres de M. l'Intendant, nous nous serions transportés à St-Laurent, et de là aux granges ou cortals, où l'équipage du batiment algérien, se trouvait logé, pour constater les mesures qui auraient été prises, tant pour prévenir le royaume de tout évènement fâcheux, dans un lieu découvert, où il n'y a que des habitations éloignées sans lazaret ni autre endroit propre à remplir les formalités prescrites par les réglements de la Santé (ainsi) que pour la propre conservation de l'équipage et des effets du vaisseau. Sur quoy

nous aurions observé qu'à l'endroit où le dit bâtiment échoüa, dit La Illa, terroir du dit lieu, il avait été construit des barraques vis-à-vis et à portée du bâtiment, dans l'une desquelles il y avait un poste de dix hommes du piquet des troupes de la garnison de Perpignan, envoyé au dit lieu, composé de cent cinquante hommes ; et en outre, dix paysans armés des communautés voisines qui étaient relevés toutes les vingt-quatre heures, et dans l'autre, les armes de l'équipage se trouvaient gardées par ce poste aussi bien que par treize particuliers qui ont été tenus de faire quarantaine pour avoir communiqué avec le dit équipage et qu'on fit mettre à une autre barraque à portée de celle ci-dessus, le même poste gardant les approches du bâtiment.

L'équipage fut transféré aux Granges le vingt-huit décembre dernier, en notre présence et celles de l'Intendant de santé, du bailli, des consuls, et du détachement des troupes envoyées à ce sujet, et il y a été gardé jusqu'au vingt-un janvier, aussi par deux postes établis de droite et de gauche dans des barraques qui y furent construites, composées chacune de dix hommes des troupes et de dix paysans armés, pour empêcher toute communication et que l'équipage ne put passer les lignes qui avaient été marquées par des jalons et l'ustensile a été fourni aux postes.

Les vivres ci-dessous ont été fournis à l'équipage, depuis le vingt-un décembre jusqu'au vingt-neuf, à raison de cinquante grosses livres et demie viande de bœuf par jour et trois cents livres de pain, mais le capitaine ayant fait représenter que son équipage souffrait de cette fourniture qui ne suffisait pas pour la subsistance, M. l'Intendant ordonna qu'à commencer du trente du dit mois de décembre, il serait fourni par jour, soixante-douze grosses livres de viande et trois cents cinquante livres de pain, ce qui a été exécuté.

Plus, il a été fourni vingt quintaux de bois pour l'usage de l'équipage, et le jour de sa translation aux Granges, n'ayant pu transporter à icelles, toutes leurs hardes et effets, et ce qu'ils pouvaient avoir de plus prétieux au bâtiment, il fut permis durant trois jours à une certaine quantité d'Algériens d'aller au bâtiment à ce sujet en présence du lieutenant de santé et d'une

escorte de soldats, pour empêcher toute communication, et qu'ils réitérèrent même depuis à diverses reprises.

Et, ayant demandé, au premier capitaine, s'il était dans l'intention d'acquitter par lui-même les dépenses qui ont été faites pour la subsistance de son équipage, ou autre objet, ou s'il veut qu'on envoye l'état à la Cour, pour le faire passer au Dey d'Alger, il fit répondre par le second capitaine, qu'il n'avait pas de quoi payer, et qu'on pouvait envoyer l'état au Dey qui payerait le tout.

Luy ayant encore demandé s'il voulait que, lorsque l'équipage serait à la citadelle de Perpignan, on continue de lui faire fournir des vivres, comme on a fait à St-Laurent, ou si il voulait s'en procurer lui-même, a fait dire que non, n'ayant pas d'argent pour le faire et que le Dey d'Alger payerait le tout.

Lui ayant encore demandé après la visite faite par le médecin et le chirurgien, qui constatait le bon état de la santé de l'équipage, que le lendemain mardy vingt-neuf janvier, devant se rendre à la citadelle de Perpignan, si il n'aurait pas besoin de chevaux pour le monter et aux autres officiers, et des charrettes pour le transport de leurs hardes et effets ; à quoy le capitaine aurait répondu que pour des chevaux, il n'en avait pas besoin, voulant aller à pied, et qu'il aurait besoin de dix charrettes ; mais le dit jour, vingt-deux, les dix charrettes n'ayant pas suffi, il en fut fourni douze, dont l'une pour les armes et onze pour les effets, les dittes charrettes furent escortées par un détachement de trente hommes de troupe et un officier, et l'équipage par deux compagnies de grenadiers, jusqu'à la citadelle ; le capitaine nous ayant fait demander par le capitaine en second si il aurait pour lui et pour ses officiers un appartement séparé de l'équipage, à la citadelle, lui aurions répondu qu'il en aurait un au même quartier des casernes, qu'on avait préparé et auquel on avait fait placer des paillasses pour coucher son équipage, et que pour lui et ses officiers, ils auraient des lits, à quoi le capitaine fit répondre que pour des lits et paillasses, il n'en auraient pas besoin, qu'ils portaient les leurs et qu'ainsy il était inutile qu'on les fit placer, attendu qu'ils seraient tenus de les faire ôter, ce qui fut ainsi exécuté, et le capitaine nous aurait exposé que sur

la quantité des armes exposées à la barraque, il en a été volé deux fusils, neuf pistolets et sept sabres, la plupart garnis en argent, et qu'il priait M. l'intendant de vouloir faire faire la perquisition nécessaire pour les découvrir et les faire rendre, sinon les leur faire payer. Sur quoi M. l'Intendant, après les perquisitions faites n'ayant pu découvrir encore les auteurs du vol, a ordonné que les dites armes seraient estimées par un armurier en présence du Raïs et de l'écrivain, ce qui a été fait, et l'estimation a été portée à cinq cent vingt-deux livres, que M. l'Intendant a fait remettre par nous au Raïs, ce dernier n'ayant pu faire tenir à compte cette somme sur le montant des vivres et autres choses à eux fournies, ce qui sera remboursé par le Dey d'Alger, attendu les raisons ci-dessus.

Et quelques jours après, quelques-uns de l'équipage étant tombés malades, le capitaine fit demander quelques paillasses pour les coucher, qui furent fournies aussi bien que pour coucher une partie de l'équipage qui se plaignait de sentir trop le froid durant la nuit, n'ayant que de simples couvertes qu'ils mettaient sur le pavé de briques ; mais les officiers ont toujours gardé leurs lits ; que durant le séjour du dit équipage à la citadelle, on lui a continué les plus grandes attentions, lui ayant constamment fait fournir les vivres nécessaires, ainsi que dessus, dont la quantité a même été augmentée à la demande du capitaine, depuis le dix-neuf février, savoir : la viande, de vingt-huit grosses livres par jour et de cent livres de pain, vu que le peu de provisions qu'ils avaient à bord et qu'ils avaient retirées, ont été consommées. Il a été fourni au dit équipage, dix quintaux de bois par jour et après, cinq de plus, le capitaine ayant fait dire que les dix quintaux ne suffisaient pas, et en outre des chandelles, du riz, du suif, des légumes, des herbages et d'autres.

Que les Algériens qui ont été malades, soit de la fièvre ou autres incommodités ordinaires, soit des maladies vénériennes, ont été soignés par le médecin et le chirurgien de l'hôpital militaire de Perpignan, à la citadelle même et dans un appartement qu'on avait choisi pour l'hôpital, et où on leur a administré tous les remèdes nécessaires. Que les bouillons ont été faits de la

viande fournie à part par un préposé que M. l'Intendant avait nommé, habitant de la citadelle, et qui était chargé de faire faire, en sa présence, les livraisons de pain, viande et autres choses ; que ce préposé, allant tous les matins au marché, avec quelques-uns des Algériens, pour acheter le nécessaire, d'autant qu'il y a encore quelques convalescents qui auraient besoin de quelques remèdes pour leur traverse, M. l'Intendant a ordonné qu'il leur en serait fourni par le chirurgien-major de l'hôpital militaire de Perpignan, ce qui a été exécuté.

Que les Algériens ont eu une entière liberté de se promener dans la citadelle et même dans la ville, ayant été traités aussi favorablement que s'ils eussent été des propres sujets du roy. Que lorsqu'il a été question de leur retour à Alger, on les a invités à se rendre à la plage de St-Laurent, pour constater ce qui aurait pu être sauvé du bâtiment ; qu'en conséquence, l'écrivain s'y serait rendu deux différentes fois, auquel il a été fourni des chevaux, et ayant indiqué ceux des effets qu'ils voulaient emporter. D'après sa réponse, on les a fait embarquer à St-Laurent sur six batteaux qui ont été commandés à cet effet, et les ont transportés au Port-Vendres ; que ces effets sont inventoriés dans le procès-verbal particulier dressé par le juge de l'amirauté, en présence de l'un des officiers.

Qu'avant leur départ de la citadelle, on leur a rendu deux Turcs ou Algériens échappés d'Espagne, et qui auroient été arrêtés en entrant dans cette province, ne portant aucun passeport qui peut les faire connaître ; que trois autres Turcs ou Algériens, aussy échappés d'Espagne, ont été se joindre à eux à la citadelle, après avoir été reconnus par le capitaine et autres officiers, au moyen de quoi l'équipage, qui se trouvait composé de cent soixante-sept Algériens, comptés en notre présence lors de la translation à la citadelle de Perpignan, se trouve aujourd'hui composé de cent soixante-douze.

Et le jour du départ des Algériens de la citadelle pour ce Port-Vendres étant fixé au vingt-un courant, où le vaisseau qui doit les ramener à Alger a été dirigé, il leur a été fourni 15 charrettes demandées par le capitaine, dont une pour les armes qui ont été emballées dans des caisses et plombées, et les autres pour porter

leurs hardes et effets et quelques convalescents, et en outre douze chevaux pour monter les officiers, et étant arrivés au Port-Vendres sur les quatre heures du soir du dit jour, les charrettes, escortées par un détachement de trente hommes et d'un officier des troupes du roy, et l'équipage par une compagnie de grenadiers; le tout a été embarqué en notre présence sur le vaisseau venu de Marseille, commandé par le capitaine Barrelié, chargé de les remettre aux ordres du Dey d'Alger.

Qu'il n'a été exigé aucun payement d'eux, ayant toujours dit qu'ils n'avaient point d'argent et que le Dey payerait tout ce qui leur avait été fourni; qu'enfin, dans tous les points, on a donné à l'équipage tous les secours, toutes les subsistances, même toutes les commodités praticables, de sorte qu'on pense qu'ils ne peuvent que se louer du traitement qu'ils ont éprouvé dans la triste circonstance de leur échouement, et ayant demandé au capitaine et autres officiers, tels que les sieurs Aamet et Maamet, si le contenu cy-dessus était véritable et s'ils étaient eux-mêmes contents des soins et des attentions qu'on avait eu pour eux et pour l'équipage, après leur avoir fait faire lecture et interprétation du présent procès-verbal, en présence du sieur Gerbal, intendant de santé au Port-Vendres, de François Pams, un des habitants du Port, du sieur Barrelier, capitaine de la polacre venue de Marseille pour porter l'équipage à Alger, auquel a été remis le présent procès-verbal, pour le rapporter au sieur de Vallière, consul de France au dit Alger.

Lesquels ont dit être contents de tout ce qui a été fait pour eux durant leur séjour dans le Roussillon, et que le contenu du procès-verbal est véritable en tous points, et nous sommes signés avec le capitaine Derbich et les sieurs Maamet et Aamet, autres officiers, le sieur Gerbal, intendant de santé, etc., etc.

(Suivent les signatures, dont trois en caractères arabes).

Signé : FERRER.

N° 2. État des armes des Algériens, en date du 21 janvier 1765.

N° 3. Etat général des dépenses faites à l'occasion du naufrage du dit navire; notes diverses.

N° 4. Lettre du duc de Choiseul, approuvant ce qui a été fait et prescrivant diverses mesures pour le rapatriement des Algériens naufragés; Versailles, 5 janvier 1765.

N° 5. Lettre du duc de Choiseul relative à l'embarquement des Algériens, et prescrivant de dresser un procès-verbal de tous les faits survenus depuis le moment du naufrage; Versailles, 8 mars 1765.

N° 6. Lettre de Gerbal (au duc de Choiseul ?) annonçant le départ prochain des Algériens; Port-Vendres, 18 mars 1765.

N° 7. — ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.
Série C. — *Administration provinciale.*
C. 1149. — 59 pièces et papiers.

Naufrage d'une barque algérienne à St-Laurent de la Salanque.
1764-1765.

A Alger, le 25 avril 1765.

A M. le marquis de Bon (voir la note finale).

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 mars, les pièces qui y étaient jointes pour m'instruire de tout ce qui a été fait dans votre province à l'occasion du bâtiment algérien, commandé par le raïs Dervich, naufragé sur vos costes, et en faveur de son équipage qui au nombre de 172 personnes, arriva en ce port le 29 du mois dernier, avec le bâtiment français que la Chambre de commerce de Marseille avait frêté pour les ramener. Je ne saurais vous exprimer, Monsieur, quelle fut la satisfaction du Dey, de ses officiers, de la milice et de tout Alger, en apprenant la façon dont on a traité les Algériens en France. A peine sçut-on leur arrivée, que toute la ville fut en joye, chacun courut à la marine, on eût dit qu'ils venaient des antipodes. Une nombreuse populace les conduisit chez le Dey, et là comme partout ailleurs, ils se louèrent infiniment des secours de toute espèce qu'on leur a donnés

dans leur disgrâce, des politesses qu'on leur a faites à Perpignan, des caresses qu'on leur a prodiguées dans le reste de la province, des commodités qu'ils ont trouvées sur le bâtiment qui les a ramenés, et en un mot de tout ce qu'ils ont éprouvé de la part des Français depuis leur naufrage jusqu'à leur débarquement à Alger. Ils ne peuvent encore se lasser de parler de M. de Bon, et ce qui ne vous surprendra pas, c'est que dans un tas de canaille de cette espèce, il n'y ait qui que ce soit qui n'ait pour satisfait et qui n'ait dit hautement que les Français les avaient traités comme s'ils avaient été leurs frères. Il déserta un de leurs camarades au moment de l'embarquement, et l'on prétend qu'il avait l'intention de se faire chrétien; personne ne s'en est plaint. Il n'a été question dans tous leurs *raports* que des bontés du roy, de l'humanité de ses sujets, des ordres donnés par ses ministres, des attentions de M. de Bon, et de donner ensuite les plus grands éloges à la façon dont on reçoit et traite en France tous les sujets de cette Régence qui ont le bonheur d'en gagner l'asile après s'être évadés d'Espagne.

Dès que j'eus fini la lecture des différentes pièces que vous, M. Ferrer et la Chambre du commerce, m'avez envoyé pour me mettre au fait de tout ce qui s'est passé, je me transportay chez le Dey, qui sans me donner le moindre détail, me dit qu'il était déjà informé de tout ce qu'on avait fait en France pour ses gens, que des Algériens n'étaient point accoutumés à être si bien traités, que dans tout autre pays qu'ils eussent naufragé, fût-ce même sur ses propres costes, ils n'auraient pas été secourus comme ils l'ont été, qu'il reconnoissait mieux que jamais que les Français étaient de véritables amis du pays d'Alger, qu'il me prioit de remercier la Cour des ordres qu'elle avait bien voulu donner en cette occasion, qu'il fallait que je remerciasse aussi la Chambre de commerce, tant des vivres qu'elle a fourni pour le passage de ces gens-là, que de la bonté qu'elle a eüe de leur procurer un bâtiment et un capitaine dont tout le monde a été fort content. Il me demanda ensuite si la soldatesque n'avait pas fait en France quelque sottise, je luy répondis que non, et que même vous m'aviez écrit que tout le monde avait observé la plus exacte discipline. Le capitaine Barrelier m'a dit aussi qu'ils se

sont très-bien conduits pendant la traversée, et qu'ils ne leur ont pas causé la moindre inquiétude, ce qui ne pourra que surprendre en Provence, où l'on craignait qu'ils ne s'emparassent du bâtiment pour faire les forbans.

Il est certain que le Dey, ayant senti lui-même tout ce qu'il devait aux bons procédés de la France dans une circonstance aussi malheureuse, il ne pourra qu'en résulter de l'utilité pour les affaires de Sa Majesté, pour celles de la nation et pour le bien-être des Français qui se trouvent dans le royaume d'Alger.

Quant aux dépenses occasionnées par ce naufrage, et qui ne pourront qu'être considérables, il serait inutile de vous répéter ce que j'en écris à M. le duc de Praslin. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il ne sera pas facile d'en avoir le remboursement.

A l'égard du recouvré, qui se trouve encore au lieu du naufrage et à Port-Vendres, quoi qu'on ne m'en ait point encore parlé, je ne doute nullement qu'on ne le réclame. J'en rendray compte au ministre, le cas arrivant, et je véray avec la Chambre de commerce ce qu'il y aura le mieux à faire.

Je suis extrêmement flatté ; si je pouvais vous être bon à quelque chose dans ces quartiers, j'en saisirais l'occasion avec empressement, pour vous marquer le parfait attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé : VALLIER.

Note. — Louis-Guillaume BON, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, premier président au conseil souverain du Roussillon, intendant de justice, police, finances et fortifications de la dite province et du comté de Foix.

N° 5.

A Versailles, le 29 avril 1771.

Les Algériens réclament aujourd'hui, Monsieur, la petite quantité d'effets qu'un de leurs corsaires fut contraint de laisser en Roussillon, lorsqu'il y fit naufrage au commencement de l'année 1765. Quoique après les éclaircissements qui m'ont été

donnés, je sois bien assuré que leur valeur n'a pas suffi aux payements des frais de sauvetage, je désirerais cependant en avoir les comptes en règle. Ils vous ont été adressés dans le temps afin que vous achevassiez de liquider ce qui restait dû. Je vous prie de vouloir bien me les envoyer en forme probante. Le consul d'Alger (sera) en état de fortifier, par leur exhibition, la vérité des explications que je le charge de donner *a* Dey, de manière à inspirer à ce premier la confiance qu'il doit y prendre.

J'ay l'honneur, etc.

DE BOYNES.

Pour copie conforme :
Dr REBOUD.

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91 et 92).

N° 407. L'an mil deux cent vingt-sept, le raïs Tatar Ali et son associé Lamiali Ahmed raïs, ont capturé des marchandises tunisiennes sur un navire anglais. 23 moharrem 1227 (7 février 1812). La vente a eu lieu. Répartition du produit.

Produit : 52,168 fr. 50 c.

N° 408. L'an mil deux cent vingt-sept, huit navires de guerre ont pris un bâtiment de Grecs mécréants, savoir : raïs Hamidou, montant une frégate ; Tatar Ali rais, commandant la grande frégate ; Zmirli Ahmed, commandant la frégate *la Portugaise* (1) ; raïs Mohammed el-Harrar (le tisserand), commandant la frégate tunisienne (2) ; Lamiali Ahmed raïs, montant une corvette ; El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron), montant la corvette *Mersouk* (la Fortunée) ; Kara Ibrahim, montant le brick portugais ; Salah raïs, montant le brick neuf. La vente a eu lieu et ceci est la répartition du produit. 15 djoumada 2e 1227 (26 juin 1812).

Cette fois-ci, les huit navires de guerre désignés ci-dessus, ont

(1) C'est la frégate dont la prise fait l'objet de l'article 357 du présent registre.

(2) C'est celle dont la prise figure à l'article 405 du présent document.

pris quatre bâtiments grecs chargés l'un de blé, l'autre de vin et d'eau-de-vie, et le troisième de raisins secs, lequel a été capturé par Tatar Ali raïs, ayant pour associé un chebec de Tripoli, ainsi que c'est connu; le quatrième est vide. 15 djoumada 2e 1227 (26 juin 1812).

Produit : 1,620,252 fr.

5,674 parts à 108 rial 4 huitièmes.

N° 409. L'an mil deux cent vingt-sept, le raïs El-Hadj Hamdan, capitaine de la galiote, a capturé un navire espagnol dépourvu de passeport, et chargé de 1,277 barriques de farine et de 72 quintaux 68 livres de coton, ainsi qu'un bateau corailleur monté par seize mécréants siciliens. 8 djoumada 2e 1227 (19 juin 1812). 72 livres 11 onces de corail.

Produit : 173,755 fr. 12 c.

157 parts à 419 rial 3 huitièmes.

N° 410. L'an mil deux cent vingt-sept, onze navires de guerre, six chaloupes canonnières, une galiote et une goëlette, tous associés, ont capturé une barque sicilienne montée par quatre mécréants, et un brick américain. 25 ramdan 1227 (2 octobre 1812). Les capitaines de ces navires sont : le raïs Hamidou; El-Hadj Sliman, qui était précédemment koptan; Kara Ibrahim raïs; le raïs Mohammed el-Harrar; El-Hadj Na'man; Lamiali Ahmed raïs; El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron); Salah raïs; Rarnaout (l'albanais) Youssef raïs Essa'tchi (l'horloger); et Ouzoun Ali raïs.

Ont été vendus les objets trouvés sur le brick américain, savoir :

140 barils de vinaigre de bonne qualité.
220 sacs de farine fine.
54 sacs d'anis.
5 caisses de séné.
1 baril de crême de tartre.
8 caisses d'opium.
2 barils de sulfate de cuivre.
250 caisses de soufre.
4 barils de soufre.

2 barils d'arsenic.

2 caisses renfermant 500 pièces de *haricha* (mousseline unie et grossière).

La barque sicilienne renfermait 6 barils de vinaigre.

Produit : 80,956 fr. 12 c.

9,421 parts et demie, s'élevant chacune à 3 rial, 2 huitièmes, 10 dirhem.

N° 411. Cette fois-ci, trois navires de guerre ont pris une barque espagnole chargée de coton. Le passeport qu'avaient les mécréants était incomplet. Après l'arrivée dans cette ville, en exécution des réglements en vigueur, les passagers, les dits mécréants et leur navire, ont été rendus aux mecréants (1). (Noms des capitaines :) Lamiali Ahmed raïs; l'albanais Youssef raïs et Ouzoun Ali raïs. Le poids du coton est de 2,820 quintaux. 12 choual 1227 (19 octobre 1812).

Produit : 47,595 fr. 37 c.

1,491 parts à 12 rial 1 huitième.

N° 412. Cette fois-ci, deux navires de guerre, savoir : la frégate du raïs Hadj Sliman et la frégate *la Portugaise*, commandée par Hadj Hassan, ont pris un navire américain chargé de 470 barriques de farine, valant 17 douros d'argent et 4 rial chacune, de 2,990 mesures de haricots et de maïs, valant 28 rial et demi chacune, de 12 barriques de viande valant 59 rial chacune, d'un baril de beurre fondu, valant 41 rial, de deux barriques de beurre fondu, valant 42 rial, et de 3 barriques de tabac, valant 46 rial chacune. 29 rebi' 1er 1227 (12 avril 1812). Ensemble, ces objets ont donné un produit de 143,954 rial draham (161,948 fr. 25 c.)

Résumé de l'année 1812 : 12 prises, dont 5 grecques, 2 espagnoles, 2 napolitaines, 2 américaines et 1 tunisienne, donnant un produit total de 2,136,675 fr. 36 c.

N° 413. En l'année mil deux cent vingt-huit, le raïs algérien Mohammed el-Harrar (le tisserand), commandant la frégate tuni-

(1) Mais la cargaison a été gardée... — *N. du T.*

sienne, a pris deux navires grecs dont la cargaison a été vendue à Alger; l'un était chargé de bois de construction navale, que le Beylik s'est réservé moyennant la somme de 4,828 douros d'argent et 3 rial draham; et le second, de blé, mesurant 4,117 *sa*, et valant trois douros d'argent la mesure. Il y avait 600 mesures de blé avarié, qui s'est vendu 1 boudjou la mesure. La totalité du produit est de 122,795 rial draham 4. 3 moharrem 1228 (6 janvier 1813).

Produit : 138,144 fr. 37 c.

828 parts à 62 rial 7 mouzounas.

N° 414. Nouvelle lune de rebi' 1228 (mars 1813). Cette fois-ci, deux navires de guerre, savoir : le brick commandé par Tchoulak Hossaïn, et son associée la frégate tunisienne, que commande le raïs Mohammed el-Harrar, ont pris une polacre grecque et huit mécréants siciliens, dont après le prélèvement du Bandjek il restait 7 (1). — —1,652 *sa'* de sel. — 32,130 (?) quintaux (?) de séné (2).

Bandjek	3,326	
Capitaine de prise	64	5
Diwan des navires	12	
Gardiens. — 6 journées	12	
Mesureurs	28	4
Pesage	14	6
Changeurs	250	
Chaouch du Bandjek	16	
Chaouch juif	8	
Ourdian	5	
Pain	20	
Vigie	4	4
Boutiques	6	
	3,875	3(*sic*)
Port	265	
	4,140	3

(1) Le bandjek était prélevé en nature sur les prisonniers.
(2) Cette énonciation est évidemment erronée.

Produit	26,607	6
Produit des chrétiens	3,780	
	30,387	6
Dépenses	4,140	3
Reste	26,247	3
Moitié	13,123	5 1/2

Montant de chaque part : 9 rial 4 (huitièmes).
(Le produit est de 34,185 fr. 37 c.)

Résumé de l'année 1813 : 3 prises grecques, d'un produit total de 172,329 fr. 74 c.

N° 415. En l'année mil deux cent vingt-neuf, deux navires de guerre ont pris aux mécréants grecs un brick dans lequel ont été trouvées 68 caisses de sucre. 15 rebi' 1er 1229 (7 mars 1814).

(Noms des capitaines) : El-Hadj Ahmed el-Haddad (le forgeron) et Ouzoun Ali raïs.

Sucre vendu	12,293 quintaux nets (sans tare).
30 caisses de sucre gardées par le Beylik	10,210 quintaux nets.
	22,503

Produit : 50,767 fr. 87 c.

1,499 parts à 12 rial, 7 mouzounas, 10 dirhem.

N° 416. L'an mil deux cent vingt-neuf (1814), huit navires de guerre associés ont pris un brick sicilien chargé de poteries et de fer, et un bâtiment grec chargé de blé, mesurant 12,220 *sa*. En outre de la poterie, le sicilien portait des étoffes, des cercles en fer, des fers ronds pesant 2,241 grands quintaux 76 livres et valant 45 rial le quintal, des clous pesant 39 quintaux 87 livres, à raison de 50 rial, et 44 quintaux 35 livres de cuivre, à 200 rial. Ils ont également capturé un chebec espagnol ayant un chargement composé comme il suit : 769 *kolla* d'huile, mesure de Tunis, et valant 7 rial; 6 quintaux 65 livres de *mor'era* (terre pour teinture rouge), du prix de 15 rial; 97 barriques de gou-

dron et de brai, du prix de 40 (rial), et 1 quintal et 50 livres de noir de fumée. Les capitaines de ces navires sont : Hamidou koptan ; El-Hadj Hassan, précédemment koptan ; Mustapha raïs, qui était précédemment ourdian-bachi ; l'ancien caïd el-mersa, Tchoulak Hossaïn raïs ; Hadj Na'man ; Omar raïs ; Ouzoun Ali raïs ; et le maltais Mustapha raïs.

	Rial.	
Produit total du fer.	127,134	7
Produit total de la poterie.	97,474	6
Produit total du blé (nombre de mesures 12,220, prix 15).	183,300	
Prix total de 35 mécréants.	16,537	4
	424,947	1

(*Nota.* Il faudrait 424,497,1 au lieu du total ci-dessus lequel contient une erreur de 500 rial).

Produit : 478,065 fr. 37 c.

5,617 parts et demie à 32 rial 3 huitièmes.

Le Beylik est resté débiteur du prix du fer et des mécréants, et cette somme n'a pas été envoyée du Palais. Mais d'après les règlements en vigueur, il a été retenu sur la part de prise revenant au Beylik, savoir :

	Rial.
Le prix du fer, soit.	127,134
Le prix des mécréants (35), soit.	16,537
	143,671

La moitié revenant au Beylik (comme propriétaire des navires), après prélèvement, était de 162,022 rial.

N° 417. En l'année mil deux cent vingt-neuf, six navires de guerre sont sortis pour croiser en pleine mer, ont pris des bâtiments suédois et danois et les ont amenés à Alger, où leur chargement a été vendu et où la répartition a eu lieu. Que cela soit connu. 15 safar 1229 (6 février 1814).

Nota. Cet article est inachevé et biffé.

N° 418. En l'année mil deux cent vingt-neuf, deux navires de guerre ont pris un brick des mécréants espagnols et deux bâtiments hollandais chargés de sel et de poterie espagnole. Après la vente de leur chargement, la répartition a eu lieu. Que cela soit connu ! 20 safar 1229 (11 février 1814).

Produit : 77,661 fr.

1,562 parts à 19 rial.

N° 419. En l'année mil deux cent vingt-neuf, six navires de guerre ont fait des prises suédoises et danoises qui ont été vendues et dont le produit a été partagé. Les capitaines de ces navires sont : Mustapha raïs, qui était ourdian Bachi, Tchoulak Hossaïn raïs, Ouzoun Ali raïs, le raïs Hossaïn Griteli (le Crétois), le raïs Mustapha Malti (le Maltais), et le raïs Omar Roudesli (le Rhodien).

Les prises consistent en trois navires suédois et deux navires danois. Les navires suédois sont chargés l'un de café, de sucre, et de cochenille, et les deux autres de bois de charpente. Quant aux deux bâtiments danois, ils étaient chargés l'un de sucre et l'autre de morues. Le raïs Hamidou et le raïs Ali Tatar ayant capturé un navire suédois chargé d'étoffes et deux navires hollandais chargés de sel, les six bâtiments dont la mention précède se sont associés avec eux pour le partage des prises.

Produit : 550,282 fr. 50 c.

3,600 parts à 89 rial 4 huitièmes.

N° 420. En l'année mil deux cent vingt-neuf (1814), deux frégates ont pris aux Suédois un navire chargé d'étoffes, et deux bâtiments hollandais chargés de sel et d'étoffes. Elles sont associées pour les trois navires. Ces trois navires sont compris dans la répartition faite aux six bâtiments (voir n° 419).

Hamidou. — Tatar Ali,

Produit : 632,659 fr. 50 c.

3,350 parts à 72 rial.

N° 421. En l'année mil deux cent vingt-neuf, trois navires de guerre ont pris aux Danois mécréants un bâtiment chargé de cristaux. Ils ont pris également aux Espagnols un bâtiment chargé d'orge. Ces prises ont été vendues et distribuées conformément aux usages.

Le Danois : cristaux et fer.
L'Espagnol : 1,800 mesures (kil) d'orge.
Dahman raïs ; El Hadj Na'man ; El-Hadj Ahmed El-Haddad.
28 rebi 2e 1229 (19 avril 1814)
Produit : 164,696 fr. 62 c.
2,267 parts et demie à 27 rial et 4 huitièmes.

Résumé de l'année 1814 : 17 prises dont 4 suédoises,, 4 hollandaises, 3 danoises, 3 espagnoles, 2 grecques et 1 napolitaine, donnant un produit total de de 1,954,132 fr. 86 c.

N° 422. En l'année mil deux cent trente, le raïs Ali Tatar, étant en croisère, a pris un navire marocain chargé des marchandises dont le détail suit. Nouvelle lune de Safar 1230 (janvier 1815).

	Rial.	
88 caisses de sucre blanc pesant 288 quintaux 35 livres.	46,568	4
62 caisses de sucre rouge pesant 2800 quintaux.	27,352	
13 quintaux 94 livres de cochenille, à 65.2.	90,958	4
82 quintaux 45 livres de bois de campêche à 40	3,298	
	168,177	0

Produit : 189, 199 fr. 12 c.
900 parts à 80 rial 2 huitièmes.

N° 423. Le 15 rebi 1er de l'année 1230 (25 février 1815) le raïs Dahman a capturé un brigantin battant pavillon anglais et chargé de 1110 *sa'* de blé valant 22.4. Il y a eu vente et ensuite répartition.
Produit : 44,102 fr. 25 c.
967 parts à 17 rial 2 huitièmes.

Albert Devoulx.

A suivre.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, SUDRE.

Alger. — (Maison Bastide.) Typ. A. Jourdan.

EXPÉDITION
DU
ROI PIERRE III D'ARAGON
A COLLO (au XIIIe siècle)
D'APRÈS UNE CHRONIQUE CATALANE

L'historien Ibn Khaldoun, qui fournit de si précieux renseignements sur les évènements politiques dont le nord de l'Afrique fut le théâtre au moyen-âge, explique les causes qui, vers l'an 1282 de notre ère, amenèrent le roi Pierre III d'Aragon, à diriger en personne une expédition sur le port de Collo, avec la perspective de faire ensuite la conquête de la province de Constantine elle-même.

« La flotte chrétienne arriva au port de Collo, lieu de rendez-vous, mais cette entreprise n'eût aucun résultat (1). » Voilà en quels termes, sans plus de détails ni de commentaires, Ibn-Khaldoun termine le récit de cette campagne. Frappé de ce laconisme regrettable et sur les indications de M. Amari, l'historien des *Vêpres siciliennes*, le savant traducteur de l'*Histoire des Berbères* n'a pu s'empêcher de signaler au lecteur désireux d'être éclairé sur ces événements, l'existence d'une chronique catalane, racontant plus amplement les phases de l'expédition de Pierre d'Aragon.

(1) Ibn-Khaldoun, IIe vol., p. 386.

Grâce aux laborieuses recherches de notre ami le docteur Reboud, nous possédons une copie du texte catalan original, ayant pour titre: *Cronica d'el rey En Père*, par *Bernard d'Esclot* (1).

Cette œuvre doit remonter au temps de la splendeur du royaume d'Aragon qui, par une suite de victoires non interrompues, avait porté ses frontières des Cévènes aux Baléares, et qu'aux conquêtes sur les Arabes de Valence et de Murcie, se furent ajoutées Naples, la Sardaigne et la Sicile.

Les alliances politiques, les affinités d'idiome et de race, aidèrent puissamment à la propagation de la littérature provençale, dans la péninsule espagnole, que fréquentaient alors les troubadours, élèves des académies du *gai savoir*. De ces écoles méridionales, sortirent des poëtes et des littérateurs distingués et féconds, tels que Ramon Montaner, Miguel Carbonnell, Bernard d'Esclot et tant d'autres qui composèrent en vers ou en prose, les chroniques de leur temps, destinées à servir de monuments historiques, afin de perpétuer la gloire des princes d'Aragon. Telle est l'origine de l'ouvrage auquel nous allons emprunter de nouvelles données, sur un épisode intéressant l'histoire locale.

Abou Beker, surnommé Ibn Ouezir, gouvernait Constantine, vers l'an 1280 de notre ère, au nom du sultan hafside de Tunis, Abou Ishac. Avide de grandeurs, ce fonctionnaire se laissa emporter par l'ambition et sachant que Constantine était la place la plus forte de la province, il conçut la pensée de s'y maintenir comme chef indépendant.

Ibn-Ouezir, croyant avoir trouvé le moment opportun pour usurper le pouvoir, demanda par écrit, au roi d'Aragon, l'envoi d'un corps de troupes chrétiennes qui s'établirait à Cons-

(1) Pendant le séjour que le 3e régiment de tirailleurs a fait en 1871 à Perpignan, le docteur Reboud, médecin-major de ce corps, a trouvé dans la bibliothèque de cette ville l'ouvrage de Bernard d'Esclot, texte catalan publié par M. Buchon. Le docteur Reboud a eu la patience de prendre copie de cette chronique qu'il a bien voulu nous communiquer pour en entreprendre la traduction.

tantine et ferait des excursions sur le territoire du sultan. On dit même que moyennant ce secours, il s'engagea à servir les intérêts du roi en agent dévoué. Le monarque chrétien accueillit cette proposition et annonça l'envoie d'une flotte.

Telle est sommairement la version d'Ibn-Khaldoun, que nous allons compléter à l'aide de celle beaucoup plus développée du chroniqueur catalan.

« Le Sarrasin gouverneur de Constantine, lequel portait le nom de *Bolboquer* (Abou Beker Ibn-Ouezir), avait dans son armée de nombreux soldats chrétiens. Pour expliquer cette particularité, nous devons rappeler ici que jusqu'au XIIIe siècle, des chrétiens servirent en effet les princes africains; des facilités leur étaient données pour la libre pratique de leur culte, au milieu des troupes et des populations musulmanes, alors plus tolérantes et moins fanatiques qu'elles ne le sont devenues depuis. L'église et les gouvernements chrétiens en permettaient le recrutement en Europe. Du reste, plusieurs évêchés, entre autres ceux de Carthage et d'Hippone subsistaient encore, le christianisme n'était pas éteint dans plusieurs villes et parmi les tribus berbères du nord de l'Afrique, chez lesquelles les commerçants de Provence, de Venise et de toutes les républiques italiennes, entretenaient de grandes relations commerciales.

Après avoir assemblé son conseil et voyant qu'il ne pourrait pas résister à son souverain, Abou-Beker, poussé paraît-il à cette détermination par les Chrétiens qu'il avait à son service, envoya des émissaires en Europe, afin d'implorer le secours du roi Pierre d'Aragon.

« S'il passait à Collo, lui disait-il dans sa missive, avec huit cents cavaliers et deux mille hommes d'infanterie, il lui livrerait Constantine qui est non loin de Collo et de la mer de Stora.

Maître de Constantine et avec l'aide qu'il lui prêterait, il pourrait conquérir l'Afrique entière, tous les Chrétiens habitant l'Afrique, Tunis et toute la *terre*, au nombre d'au moins *cent mille hommes*, viendraient à lui. Mais qu'il fallait tenir cette affaire secrète, car tout serait perdu si elle était découverte. »

Le chroniqueur castillan Montaner, amplifie même sur ces détails : « Abou Beker écrivit à Pierre d'Aragon, dit-il, lui

annonçant qu'il désirait se faire chrétien par ses mains; qu'aussitôt son arrivée à Collo, qui est le port du pays de Constantine, il lui livrerait Constantine qui est la plus forte ville du monde et que lui se faisant chrétien, il lui remettrait toutes les terres qu'il possédait et qu'il se déclarerait son homme, son vassal, son filleul, et il le conjurait au nom du Christ de recevoir ce qu'il lui offrait, car il n'agissait ainsi que parce que Dieu l'avait prescrit à son âme et à son corps (1). »

Quand le noble roi d'Aragon, Pierre, eût reçu les missives que lui adressaient Abou-Beker et le capitaine des soldats chrétiens au service de ce Sarrasin, il répondit aux émissaires de s'en retourner dans leur pays en leur promettant qu'il mettrait à la voile le deuxième dimanche après Pâques, pour aller se joindre à eux.

Le roi Pierre ayant donc résolu de se rendre à Constantine, fit recruter tous ceux qui voudraient le suivre. Il envoya des agents dans toute la Catalogne et l'Aragon, auprès des chevaliers de choix, bons et éprouvés, les invitant à l'accompagner là où il voudrait aller; ces chevaliers étaient au nombre de huit cents. Il fit en même temps de grands préparatifs et construire des bâtiments de transport et des galères; le tout devait se réunir au port de Tortose. C'est-là qu'il fit venir tous les Almugares-el-Adalits, de la frontière de Valence et de Murcie, et les Golfins, qui se trouvaient au port de Muradel. Cela forma un contingent de trois mille fantassins (2).

---

(1) Chronique de Ramon Montaner.

(2) Le mot *almugares* ou almudjares, est une corruption de l'arabe مهاجر *qui émigre, quitte son pays, ses mœurs, ses coutumes pour se soustraire à la persécution*; c'était le nom donné aux Maures d'Espagne qui embrassèrent plus ou moins franchement la religion chrétienne, afin de ne pas être expulsés du pays où ils étaient nés.

Le même nom de *mahadjer*, mahadjeria, est porté encore de nos jours, par une population juive, habitant un quartier de la ville Saharienne de Tougourt, qui se fit musulmane pour échapper à l'oppression des ben Djellab, souverains de Tougourt.

Le mot adalits, vient de l'arabe, *ed-dellil*, qui signifie guides ou éclaireurs.

Ces adalits sont les *chouafs* des Arabes, les *exploratores* des Romains, en un mot des *éclaireurs*.

Les Almugares sont des gens qui ne vivent autrement que par le métier des armes, ils ne résident ni dans les villes ni dans des maisons, si ce n'est dans les montagnes, au milieu des rochers et ils guerroyent journellement contre les Sarrasins. Ils pénètrent sur le territoire sarrrasin, le ravagent et y font des prisonniers; ils vivent de cela et font un métier rude et périlleux que d'autres hommes ne pourraient supporter; ils passent plusieurs jours sans manger ou n'ayant d'autre nourriture que l'herbe des champs.

Les Adelits, connaissent le pays et les chemins; ils n'ont pour vêtements, en été comme en hiver, qu'une chemise et une couverte leur servant de manteau. Ils se couvrent les jambes de chausses en peau, leurs pieds sont également enveloppés de cuir. Leur ceinture, serrée par une solide courroie, porte un bon couteau; chacun d'eux est armé d'une lance et de deux dards; ils sont munis d'un sac en peau dans lequel ils serrent et emportent leur provision de viande. Ils sont forts pour attaquer et se disperser avec promptitude; ils sont Catalans et Aragonais et gens de l'intérieur de l'Espagne.

Ces autres gens que l'on appelle Golfins, sont Catalans et *salagons* et de *profonde Espagne*; il vivent sur la frontière du port de *Muradel*, dans la région montagneuse et boisée qui sépare le territoire des Chrétiens de celui des Sarrasins, et sur les routes allant de Castille à Cordoue et à Séville. Ils exercent leurs ravages aussi bien sur les Chrétiens que sur les Sarrasins. Ils sont tellement nombreux et protégés par leurs forêts, que le roi de Castille n'a jamais pu s'en défaire.

Expliquons ici, qu'à une époque où il n'y avait nulle part d'infanterie organisée, les Almugares constituaient la principale force des rois d'Aragon. Voici comment Ramon Montaner les dépeint dans un chapitre de sa chronique, relatif à l'arrivée de Pierre d'Aragon en Sicile, après qu'il eut abandonné Collo, ainsi que nous le disons plus loin.

« Lorsqu'on apprit à Messine que les Almugares étaient entrés dans la ville pendant la nuit, Dieu sait la joie et le reconfort qui furent dans toute la cité. Le lendemain matin les Almugares se disposèrent au combat. Les gens de Messine les voyant

si mal vêtus, les espadrilles aux pieds, les antipares aux jambes, les résilles sur la tête, se mirent à dire : De quelle haute joie sommes-nous descendus, grand Dieu ! Quels sont ces gens qui vont nus et dépouillés, vêtus d'une seule casaque, sans casque et sans écu ? Si toutes les troupes du roi d'Aragon sont pareilles à celles-ci, nous n'avons pas grand compte à faire sur nos défenseurs.

Les Almugares qui entendirent murmurer ces paroles, dirent : « Aujourd'hui on verra qui nous sommes. » Ils se firent ouvrir les portes et fondirent sur l'armée de Charles d'Anjou, qui assiégait Messine, avec une telle impétuosité que, avant même d'être reconnus, ils firent un carnage horrible que ce fut merveille.

Quand les gens de Messine eurent vu les prodiges qu'avaient faits ces gens là, chacun emmena chez lui plus de deux cavaliers ; ils les honorèrent et les traitèrent bien. Hommes et femmes furent rassurés ; et cette nuit là, il se fit de si belles illuminations et de si grandes fêtes, que toute l'armée ennemie en fut ébahie, affligée et effrayée. »

Reprenons maintenant la suite du récit.

Quand ces gens là, les Almugares, furent arrivés au port de Tortose, le roi Pierre, en prit *quinze mille* à son service et donna congé aux autres ; mais ceux-ci, refusant de s'en retourner, voulaient au contraire le suivre. Avant d'arriver à Tortose, le roi avait fait réunir des bœufs, des vaches, des moutons et des approvisionnements considérables pour toute son armée ; on mit sur les bâtiments de transport tout ce que l'on put y embarquer. Dès que le roi fut monté sur sa galère, la flotte partit de Tortose, et prit la mer ; il ordonna au capitaine des mariniers En Ramon Marquet, que tous les navires et transports fissent voile en prenant la route de Mahon, dans l'île de Mayorque, point de concentration.

La flotte se mit donc en marche, mais la nuit suivante un vent contraire s'éleva et le temps devint mauvais ; une grande partie des navires arriva néanmoins à Iviça, les autres se retirèrent à *Mallorech*, et aussitôt que le mauvais temps fut passé, ils remirent à la voile et rallièrent au port Mahon. L'île de

Mayorque était occupée par deux mille hommes d'armes sarrasins, dont cinquante à cheval, obéissant à un seigneur qui reconnaissait la suzeraineté du roi d'Aragon. Ils se gardent avec vigilance et dès que quelqu'un se présente, n'importe de quel côté, ils font des signaux et tout les habitants de l'île se portent sur le bord de la mer, vers l'endroit où les voiles sont signalées, afin que personne ne pénètre dans l'île, sans leur volonté. Aussitôt qu'ils aperçurent la flotte du roi d'Aragon aborder à Mahon, qui est un bon port, ils accoururent sur ce point à pied ou à cheval et en armes, ayant à leur tête leur chef sarrasin, qui se nomme *Al-Moxer*.

Quand le roi fut dans le port avec tous les bâtiments, il prescrivit aux gens de la flotte que personne ne descendit à terre sans son ordre. Puis le roi fit passer une felouque vers l'îlot qui se trouve dans le port de Mahon, il descendit sur cet îlot et s'y fit préparer à manger. Ses barons l'accompagnaient et ils se réunirent sous la tente qui avait été dressée pour le roi.

Le Sarrasin seigneur de l'île, apprenant la présence du roi d'Aragon au milieu de la flotte, fit amener des bœufs, des vaches, des moutons, des poules et beaucoup d'autres animaux, et envoya des messagers au roi, le priant d'agréer tout ce bétail et lui offrir tout ce dont il aurait besoin dans l'île, par la raison qu'il en était le maître et qu'elle était soumise à sa volonté. Le roi lui sut grand gré de ses offres et de sa démarche. Tant qu'il resta en cet endroit on lui apporta pain frais, viandes, poules, œufs, fromage, beurre et beaucoup d'autres rafraîchissements.

Le seigneur Al-Moxeri monta dans une galère et vint trouver le roi ; quand il arriva devant lui, il s'agenouilla, lui baisa les mains et les pieds, puis il s'assit devant le roi et lui dit :

« Soyez le bienvenu, comme le meilleur seigneur d'aucun pays et d'aucune nation ; je suis ici votre serviteur et tout ici est à vos ordres, vous pouvez y faire toutes vos volontés et je suis prêt à accomplir tout ce que vous désirerez... »

Ami, lui répondit le roi, vous pouvez vous retirer, je suis satisfait (text., je me tiens pour payé) de vous et de vos gens, je n'ai rien autre à vous demander.

Al-Moxeri prit congé du roi et regagna la terre avec ses gens ;

il réunit de grands présents en or et en argent, en très-peu de temps et augmenta encore davantage la satisfaction du roi.

Après que le roi, les chevaliers et l'armée se furent suffisamment rafraîchis, les marins voyant que le temps était favorable, on remit à la voile et on sortit du port. Le roi manda En-Ramon Marquet et lui prescrivit de donner à chaque galère et bâtiment de charge, le point de direction qui était Collo (Elcoll) ville située sur le bord de la mer d'Afrique, à deux journées de marche de Constantine.

Dès que le seigneur sarrasin de l'île de Mayorque eût reconnu que la flotte prenait la direction des côtes de Barbarie, il fit cette nuit même armer une *sagetia* (1) et dit (à son équipage) : allez aussi vite que vous pourrez à Collo ; en prenant bien garde d'être rencontrés par la flotte du roi d'Aragon, et prévenez les gens de Collo qu'ils feront bien de s'enfuir ; annoncez à tous ceux de Barbarie et même de Bougie, que le roi d'Aragon s'en va vers leurs pays avec une flotte considérable.

Ils firent ainsi qu'on le leur avait prescrit, de sorte que la sagetia effectuant sa traversée en un jour et une nuit, arriva à Collo avant la flotte du roi, et les habitants arabes de cette ville, prévenus, eurent le temps de s'enfuir en emportant tout ce qu'ils possédaient. A son arrivée (le 28 juin 1282) la flotte trouva la ville abandonnée, les habitants s'étant enfuis dans les montagnes. Des marchands Pisans qui avaient leurs marchandises à Collo, interrogés par le roi, sur le pays et ce qui s'y passait, lui répondirent qu'une sagetia de Mayorque l'avait précédé d'un jour, annonçant que la flotte d'Aragon arrivait en Barbarie et qu'aussitôt toute la population s'était enfuie vers les montagnes de Constantine.

Ne savez-vous pas autre chose, demanda le roi ? Certes, dirent les marchands Pisans, nous savons que le seigneur qui tenait Constantine sous sa dépendance, a été pris et a eu la tête tranchée ; tous ses partisans ont subi le même sort.

(1) *Sagetia*, bâtiment léger auquel on donnait le nom de *flèche*, pour exprimer la rapidité de sa marche.

Dites-moi, ajouta le roi, de quelle manière la ville de Constantine a été prise.

« Il y a peu de temps, le fils de *Mirabusac* (l'émir Abou-Ishac) est allé assiéger Constantine avec l'armée de Bougie et d'autres lieux ; les habitants de Constantine lui ont ouvert leurs portes ; toute l'armée est alors entrée dans la ville et le seigneur Abou Beker, ainsi que ses soldats ont été pris et décapités. »

Nous allons laisser un instant le récit du chroniqueur catalan, afin d'expliquer en quelques mots, d'après Ibn-Khaldoun, les événements qui venaient de se passer à Constantine, lesquels firent avorter la tentative du roi d'Aragon.

« Vers la fin de l'an 680 (mars-avril 1282) Ibn-Ouezir Abou-Bekèr, comptant sur l'arrivée prochaine de la flotte chrétienne, leva le masque et se fit proclamer souverain à Constantine. L'émir Abou-Farès, fils du sultan de Tunis Abou-Ishac, partit aussitôt de Bougie, à la tête de son armée et ayant rallié autour de lui une foule de guerriers arabes et de cavaliers, fournis par les tribus, il alla camper à Mila ; là il reçut une députation des cheïkhs de Constantine, chargés par l'usurpateur de lui présenter des souhaits, bien peu sincères, d'amitié et de réconciliation. Le prince de Bougie refusa de les écouter et marcha sur Constantine, où il arriva dans la matinée du premier jour du mois de Rebiâ 681 (9 juin 1282). Ayant alors rassemblé des ouvriers, il commença le siége et dressa ses catapultes, pendant que ses archers occupaient les positions les plus rapprochées de la ville. L'attaque avait duré à peu près un jour, quand un détachement escalada les murs et pénétra dans la place. Ibn-Ouezir soutint l'assaut avec une bravoure extrême, mais ayant eu la retraite coupée, il mourut ainsi que son frère et tous ses partisans. Leurs têtes furent plantées sur les murailles de la ville, Abou-Farès, y fit alors son entrée et parcourut les rues, afin de rétablir l'ordre et rassurer les esprits. Il fit ensuite réparer les murailles et les ponts. S'étant installé dans le palais, il expédia un courrier à la capitale, pour annoncer cette victoire à son père... (1).

(1) Ibn-Khaldoun, IIIme vol., p. 385.

Quand le roi Pierre III d'Aragon eût appris par les marchands Pisans ce qui s'était passé à Constantine, il vit bien que le but de l'expédition était manqué et en fut fort dépité et en colère. Néanmoins il ordonna de débarquer les approvisionnements et prit possession de la ville de Collo et des points fortifiés du côté de l'intérieur. Ceux de son armée qui ne restèrent pas dans la ville allèrent s'établir en avant dans le pays malgré la multitude de Sarrasins qu'ils avaient en présence, couvrant la plaine et la montagne. Le roi les fit prévenir d'avoir à se préparer à combattre, mais les Sarrasins voyant combien l'armée chrétienne était nombreuse et puissante, firent répondre au roi qu'ils allaient délibérer en conseil. Par l'intermédiaire d'un marchand pisan qui se trouvait parmi eux, ils envoyèrent proposer au roi de faire la paix, à laquelle ils étaient volontiers disposés, qu'ils traiteraient avec lui, à la condition qu'il s'en retournerait chez lui, ou partout où il voudrait aller.

Le roi prit conseil et dit, que puisqu'il convenait de partir de là où il se trouvait, il irait en un endroit commode pour y établir sa cavalerie et son armée .....(1).

Les Sarrasins ajoutèrent qu'ils lui donneraient autant de trésors qu'il en demanderait et que déjà, ils avaient envoyé à Tunis à ce sujet et qu'ils attendaient la réponse que leur ferait Abou-Ishac, sultan de cette ville.

Le roi Pierre d'Aragon et son armée, étant donc à Collo, se logèrent dans les maisons de la ville, ou sous des tentes dressées à l'extérieur; ils avaient fait des murs et des retranchements, du côté par où les Sarrasins auraient pu venir à eux.

Le comte de Pallars s'était établi hors la ville, auprès d'un puits nommé de Picca Boralla, qui se trouve à proximité. Le comte de Urgell était campé avec les barons de l'armée. Les Almugares vinrent auprès du roi et lui dirent : Seigneur, puisque nous sommes venus ici, voulez-vous que nous allions voir

(1) Nous ne pouvons pas bien lire et par conséquent pas comprendre quelques autres mots manuscrits, qui se trouvent dans ce membre de phrase.

ce qu'il y a dans l'intérieur des terres, afin de nous y procurer des rafraichissements.

Barons, dit le roi, c'est un bon plan celui qui vient d'être proposé ; des cavalcades de deux cents cavaliers et de quatre mille Almugares iront successivement faire ces reconnaissances.

Dès que le roi eût parlé, on organisa les départs ; un premier groupe se composait du comte de Pallars et du comte d'Urgell, suivis de trois cents cavaliers et trois mille Almugares. L'autre cavalcade était formée par Pierre de Queralt et par Ruis Ximenès de Llana. Dans la troisième se trouvait Pierre Fernandès et Pierre Arnaud de Botonat, ensuite venait Bertrande, Belpuig, Sanç d'Antillo, Blascho d'Alago, Galaron de Pênas. Selon la volonté du roi, il leur était défendu de passer au-delà de la vallée, ni pour combattre les Sarrasins, ni sous aucun autre prétexte. Celui d'entre eux qui franchirait la rivière (1) serait si sévèrement puni pour sa désobéissance, que jamais plus il ne recommencerait. Il prenait ainsi ses précautions afin qu'il n'arrivât mal à personne.

Il advint un jour que les cavaliers, allant faire leur reconnaissance avec les Almugares, le roi leur dit : Barons, vous irez demain dans l'intérieur des terres et vous examinerez si l'armée des Sarrasins se trouve loin d'ici, et s'il y a une plaine de l'autre côté de la montagne ; si les Sarrasins sont nombreux, vous vous retirerez vers la montagne et au signal que vous nous ferez, nous irons vous soutenir.

Les Almugares obéissant à cet ordre, pénétrèrent sur les terres des Sarrasins et trouvèrent ceux-ci rassemblés dans une vallée, au nombre de deux mille cavaliers. Les Sarrasins apercevant les Almugares s'avancèrent à leur rencontre, ce que voyant, les Almugares se préparèrent à combattre, malgré le nombre d'ennemis qu'ils avaient devant eux, et montant ensuite sur la hauteur, ils firent à la garde placée sur la montagne qui est au-dessus de Collo, le signal convenu et la garde répéta ce signal à l'armée. Aussitôt, le roi fit prendre les armes à tous ses cavaliers et fantassins et les dirigea vers la montagne où se trou-

(1) Sans doute l'oued Guebli, qui coule à l'est de Collo.

vaient les Almugares. Les Sarrasins ne virent rien de ce mouvement, jusqu'à ce que toute la troupe tombât sur eux et les tuât ; peu d'entre eux échappèrent. Le roi marcha en avant pendant trois heures encore, et trouva une belle ville abandonnée, *bella villa désemparada*, avec de beaux châteaux, de nombreux greniers de froment et de lli (lin). On incendia le tout, à l'exception des vêtements de soie, ils en prirent tant qu'ils en purent emporter (1).

Après avoir mis le feu à tout ce qu'ils trouvèrent, la moitié de la journée s'étant déjà écoulée, toutes les forces des Sarrasins couvrirent les montagnes, mais sans oser descendre. Le roi fit alors rétrograder ses troupes, ramenant deux mille bœufs et vingt mille moutons et chèvres, ainsi que beaucoup de prisonniers, des effets en quantité et des armes, car on avait trouvé cette ville sans défense.

Rentrée à Collo, toute l'armée était fort satisfaite de son expédition ; on songea à tuer bœufs et moutons et à les mettre dans les marmites et les chaudrons ; cette nuit se passa joyeusement et dans la plus complète abondance de pain, de vin et de tout ce dont ils avaient besoin ; le roi leur en avait fait distribuer ; en outre ils trouvaient à en acheter sur un grand marché, car plus de soixante bateaux venus de Mayorque, de Barcelone, de Valence et autres lieux, avaient apporté du pain, du vin et des viandes.

Chaque jour, les barons suivis des Almugares, faisaient de nouvelles courses dans l'intérieur des terres, à trois ou quatre lieues de distance, ils prirent encore aux Sarrasins, des bestiaux et beaucoup de beaux effets qu'ils trouvèrent dans les maisons et dans la montagne.

Or, il advint un jour que les Sarrasins s'avancèrent devant

(1) A cette époque, le commerce avec les villes du midi de l'Europe avait une extension considérable et avait augmenté l'opulence des populations barbaresques des ports africains. Du reste, il est constaté qu'au moyen-âge, tout ce pays jouissait d'un degré de civilisation que la barbarie, résultat de dissensions intestines, et plus encore la domination turque, ont réduit à l'état misérable où nous le voyons de nos jours.

Collo en nombre tellement considérable que les plaines et les montagnes en étaient couvertes ; il faisaient de grandes *éperonades* (courses à cheval) ; mais, quand ils eurent éprouvé la charge de notre cavalerie et des Almugares, ils ne tentèrent pas de combattre davantage et on les voyait fuir au-delà de la vallée et s'en aller au loin.

Cependant le roi Pierre voyant son projet de conquête manqué, rassembla ses barons en conseil. « Si ce que j'espérais réaliser, leur disait-il, n'avait pas avorté, je me serais emparé de Constantine. Si je m'en empare avec les forces que j'ai sous la main, en ce moment, et les renforts que j'attends encore de mes états, je ferai ensuite, avec l'aide de Dieu, la conquête de toute l'Afrique, malgré le grand nombre de Sarrasins qui peuplent les montagnes. Nous garderons Collo qui sera notre point de départ ; d'ici à Constantine il n'y a pas plus de douze lieues de distance (1), et malgré les Sarrasins nous emmènerons des vivres et tout ce qui peut nous être nécessaire. Nous nous emparerons du pays sans éprouver de pertes, nous serons maîtres d'une position bonne et forte (Constantine) et les Sarrasins des montagnes ne pourront plus rien contre nous ; nous aurons acquis un grand honneur pour nous et pour la gloire de la chrétienté. Voilà quelle est la pensée de mon cœur, je voudrais qu'à votre tour vous m'éclairiez de vos conseils. Nous enverrions des messages à Rome auprès du pape, afin qu'il nous expédie des renforts en cavaliers et en autres troupes. S'il nous accorde ce que nous lui demandons, nous nous mettrons en marche pour faire, avec l'aide de Dieu, la conquête de toute cette terre d'Afrique, pour les Chrétiens, afin que Dieu y soit béni et honoré. »

Les barons répondirent : « Nous approuvons ce que vous avez dit, et plaise à Dieu que ce que votre cœur désire s'accomplisse ; nous ne nous séparerons pas, nous ferons venir nos femmes et nos enfants ; nous voulons servir Dieu tant que nous serons vivants.

(1) Les renseignements que l'on possédait sur le pays étaient bien inexacts, car la distance qui sépare Collo de Constantine, n'est pas moins de 90 kilomètres.

Après le conseil, le roi fit préparer deux galères, qui devaient aller à Rome y porter les ambassadeurs. En-Guillem de Conet, chevalier d'Aragon et des barons nobles et honorés, se mirent en route et arrivèrent à la cour de Rome. Là se trouvaient d'honorables prêtres de Catalogne et d'Espagne, qui en apprenant l'arrivée des ambassadeurs du roi d'Aragon, les reçurent avec honneurs et démonstrations, dans leurs hôtels, où il se reposèrent. Le lendemain les ambassadeurs se présentèrent au Pape, s'agenouillèrent devant lui et le saluèrent avec grand respect.

« Père saint de toute la chrétienneté, Dieu de Saül : Le noble roi Pierre d'Aragon, vous adresse beaucoup de salutations et vous envoie ces lettres. »

Le Pape reçut les lettres et en prit sur le champ connaissance.

« A vous, Père saint de toute la chrétienté, de la part de Pierre « d'Aragon, par la grâce de Dieu ; que le salut le plus humble « soit sur vous, tel qu'un fils l'adresse à son père et tel qu'on « l'adresse au vicaire de Dieu.

« Sachez, ô Saint-Père, que nous sommes passés en Barbarie « et nous avons mis tout ce que nous étions capables de faire « pour conserver ce que nous avons pris, lieu beau et fort, qui « est la ville de Collo.

« Nous vous prions de nous envoyer votre secours, en cava- « liers et hommes de pied, et que vous accordiez votre pardon « aux gens pour qu'ils viennent à nous. Quant à nous, seigneur, « nous resterons si longtemps ici, que nous ferons la conquête de « cette terre, afin que Dieu y soit béni et servi et que son nom « sacré y soit exalté. »

Quand le Pape eût lu la missive et entendu les paroles que les ambassadeurs étaient chargés de lui dire de la part du roi d'Aragon, il répondit :

« Nous ne croyons pas qu'un si petit roi soit passé en Barba- « rie, ni que ses gens y aient conquis quelque chose. Le roi « d'Angleterre, celui d'Allemagne, le roi Charles et beaucoup « de comtes, s'ils y étaient allés, n'auraient rien fait. »

En résumé le Pape refusa de favoriser l'entreprise et les députés revinrent à Collo.

Nous devons mentionner ici un épisode raconté par le chroniqueur catalan :

Dans l'armée était le comte de Pallars, chef puissant d'une grande contrée, et qui portait le nom de Arnau Roger ; c'était un guerrier de grand courage et très-entreprenant. Un jour qu'il était sous sa tente, placée auprès du puits, hors de la ville, il vit avancer tout à coup une nombreuse troupe de cavaliers sarrasins, qui semblaient être des personnages de distinction (*una gran companya de cavallers sarrasys, qui semblaven homes honorats*). Ils étaient une soixantaine, montés sur de beaux chevaux et bien armés. Ils portaient une bannière rouge, avec des caractères arabes brodés autour et ils s'approchèrent de la tente du comte. Le comte les voyant arriver près de sa demeure, recommanda à ses gens de ne tirer sur eux, ni coups d'arbalètes ni autres armes à jet ; il monta aussitôt à cheval, armé de la lance, et quand il arriva au-delà des retranchements ; il piqua son cheval de l'éperon, et pénétra au galop parmi les Sarrasins. De ce premier coup il en abattit quatre qu'il terrassa aux pieds de son cheval, à chaque coup qu'il portait il renversait un ennemi et celui qui tenait l'étendard fut également jeté mort à terre.

Un Sarrasin lui porta un coup de zagaye à la cuisse qui le blessa lui et son cheval, mais malgré cette blessure, il poussa tant de l'avant, qu'il passa au-delà de la ligne des Sarrasins.

A ce moment accourut le comte d'Urgell, qui était un jeune homme très-fort et deux autres jeunes gens (donzells), fils de Vidal de Ferraga, poussant leurs chevaux de l'éperon. Ils se jetèrent au milieu des Sarrasins pour venir en aide au comte de Pallars.

Le comte d'Urgell, férit un Sarrasin avec tant de vigueur qu'il ne pouvait plus arracher sa lance enfoncée dans sa gorge. Le comte de Pallars voyant cela, courut à lui en lui disant : Je vais vous aider, moi qui suis plus fort ; et saisissant la lance il l'arracha du corps du Sarrasin qui tomba mort sur le terrain, la gorge coupée.

Tout le monde se porta en courant vers l'endroit où était le comte et les Sarrasins prirent la fuite abandonnant leurs morts. Le comte et ses compagnons regagnèrent leurs tentes. Le comte

de Pallars put faire panser sa blessure par les médecins de l'armée et se guérit en peu de temps.

Le roi se mit fort en colère parceque malgré ses ordres on avait franchi la vallée et donné de l'éperon pour courir sur les Sarrasins.

« Certes, Monseigneur, lui dit le comte, personne dans la montagne (des Sarrasins) ne dira que j'ai fait quelque chose contre les règles de l'honneur; celui qui dira cela je le combattrai. »

Comte, répondit le roi, je ne me plains que de la folie que vous avez commise ; j'aurais mieux aimé avoir perdu (*mot illisible*) plutôt que d'apprendre que vous aviez été tué en allant faire un acte insensé.

« Certes, dit le comte, si nous n'essayons pas ici d'accomplir quelques faits d'armes, où irons-nous faire nos essais. »

« On peut se mesurer contre trois ou quatre cavaliers, dit le roi, mais non pas en attaquer cinquante ou soixante; ce n'est plus dans ce cas de la hardiesse, mais bien plutôt de la folie. Mais je sais bien que votre courage est si grand que si votre force était proportionnée à la volonté de votre cœur, vous combattriez seul contre cent cavaliers. »

« Seigneur, dit le comte, grand merci, je suis récompensé par vos bonnes paroles, vous avez fait passer en moi (la valeur) qui est en vous. »

Les nobles chevaliers de l'armée se livraient journellement à ces sortes d'assauts et de tournois.

Les Almugares au nombre de un, deux, trois ou quatre, allaient en dehors de la vallée et criaient aux cavaliers sarrasins qu'ils leur proposaient de venir combattre avec eux, un par un, deux par deux, ainsi de suite; au commencement, les Sarrasins venaient faire assaut contre eux, mais ensuite ils ne se présentèrent plus volontiers, et quand les Sarrasins les voyaient, ils s'enfuyaient au loin, au-delà de la vallée.

Quand le roi arriva à Collo, il avait amené deux grands vaisseaux et vingt bateaux de transport sur lesquels on avait embarqué les chevaux. Il y avait en outre vingt galères et vingt-deux sagetiers (bateaux légers) de seize rames. D'autres bâtiments avaient apporté les gens des barons, l'avoine pour les chevaux

et la farine pour la troupe. Lorsque la flotte aborda à Collo, elle se composait de plus de 140 voiles.

Jamais en aucun temps on n'avait vu une aussi belle armée, cavaliers, mariniers et serviteurs ; d'aussi belles housses, d'aussi riches cuirasses, tant de drap d'or, un nombre aussi considérable de belle noblesse. On n'avait jamais vu non plus tant de beaux fagnons d'or et d'argent, tant de beaux chevaux, d'aussi belles selles. C'était beau à voir, quand toute cette troupe était rassemblée dans son camp. Parmi toute cette armée, il n'y avait ni Génois ni Pisans, ni Vénitiens, ni Provençaux, pas plus sur mer que sur terre. Tous étaient Catalans et Aragonais, hommes de choix et munis de bonnes armes.

Après de nombreuses provocations entre Chrétiens et Sarrasins, des messagers envoyés de Sicile, arrivèrent un jour à Collo, auprès du roi d'Aragon et vinrent lui offrir le royaume de Sicile, avec promesse de lui donner or et argent.

Le roi Pierre séduit par cette proposition et voyant en outre que les Sarrasins continuaient à lui être hostiles (1), employa trois jours à faire les préparatifs nécessaires pour l'embarquement et le départ de son armée. Le troisième jour, à la nuit, les cavaliers qui étaient de garde aux avant-postes dans la vallée, se replièrent et se rembarquèrent les derniers. Après qu'on se fut assuré que personne n'avait été oublié à terre, bien portant ou malade, les mariniers allèrent incendier la ville sur cent endroits à la fois.

A la lueur de l'incendie, les Sarrasins reconnurent que la flotte chrétienne s'éloignait. Ils vinrent sur le champ au bord de la mer, mais ils n'y trouvèrent plus rien, tout ayant été recueilli sur les vaisseaux. La flotte faisant voile vers la Sicile, aborda à Trepana.

---

(1) Montaner raconte que des Sarrasins de Valence prévinrent le roi Pierre, qu'on voulait l'attaquer un dimanche. Mais il attaque lui-même le camp des Sarrasins ; les envoyés de Sicile furent témoins de la bravoure des Aragonais. Le butin qu'ils firent dans le camp ennemi était tel, qu'ils furent *à leur aise pendant tout le reste de la campagne*. Le roi fit brûler les corps des Sarrasins. Le chroniqueur ajoute avec emphase que Pierre III se montra dans le combat plus brillant qu'*Alexandre et que Roland*.

Nous n'avons pas à suivre Pierre III d'Aragon dans sa nouvelle campagne, mais il convient d'expliquer les motifs de ce brusque abandon de la conquête qu'il venait de faire sur la côte d'Afrique, au moment où avec l'ardeur qui l'animait lui et les siens, il aurait peut-être obtenu des succès encore plus sérieux.

Depuis longtemps, Pierre III prétendait au royaume de Sicile, en vertu de son mariage avec Constance fille de Manfred ; mais les Français s'y étaient maintenus.

Divers historiens assurent que le moine Procida, banni de Naples, par Charles d'Anjou, passa en Sicile, intrigua contre les Français et souleva les esprits au point d'amener les sanglantes Vêpres Siciliennes, le 30 mars 1282, dans lesquelles tous les Français qui étaient en Sicile, au nombre de 8,000, assure-t-on, furent massacrés sans pitié.

Cédant aux nouvelles instigations de Jean Procida, dont la vengeance contre Charles d'Anjou n'était pas suffisamment assouvie, malgré les flots de sang qui avaient coulé, les Siciliens envoyèrent des émissaires à Pierre III d'Aragon, alors à Collo, pour lui offrir la royauté de leur île. Pierre III renonçant dès-lors à ses exploits en Afrique, accepta avec d'autant plus d'empressement, que la couronne de Sicile était de longue date le but de son ambition.

L. Charles Féraud.

ÉPIGRAPHIE INDIGÈNE

DU

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE D'ALGER

(Suite. Voir le n° 93.)

N° 2. Inscription arabe, dont les lettres, appartenant au type oriental et d'une exécution médiocre, sont gravées en relief sur une plaque de marbre mesurant 0m50 sur 0m50, et encadrée d'arabesques. Toutes les lettres se touchent de haut en bas, de manière à ne pas laisser d'interlignes, et l'écriture ne suit pas une direction horizontale. Cependant, on distingue aisément sept lignes plus ou moins tortueuses. L'angle supérieur de la plaque, à gauche, a été cassé et manque.

(Les *Édifices religieux de l'ancien Alger*, par M. Albert Devoulx, p. 89.— *Alger*, par M. Albert Devoulx, f° 219, verso, du manuscrit).

(Livret explicatif, page 130 : Inscription arabe en relief, sur une tablette de marbre blanc de 0m50 sur 0m50. Bordure en arabesques. Les caractères ne suivent pas de ligne d'écriture régulière et remontent ou descendent, selon le caprice du lapicide. Date en toutes lettres, 1005. Date en chiffres, 1105 (1693 de J.-C.), qui est la véritable. Cette épigraphe rappelle l'érection d'une mosquée de 2e ordre (mesdjid) par Chaban-Dey ; sans doute la mosquée de Bab-Dzéra, au coin des rues des Consuls et de la Marine. Remis en mars 1842 par M. le capitaine du génie Champanhet).

لا اله الا الله الملك الحق المبين . . . . .

محمد رسول الله صادق الوعد الامين . . . ,

هذا المسجد لوجه الله العظيم المتوكل . . .

العلامة النّاسك لبيت الله الحرام الحاجي شعبان

داي بقاء الدولة بمحروسة الجزاير المحمية بالله

وفي شهر صفر الخير سنة ١١٠٥ خمس وماية والف

بعد الهجرة النبوية عليه الافضل التحية

Je traduis ainsi :

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, le souverain, la vérité évidente...

Mohammed est l'envoyé de Dieu ; ses promesses sont sincères ; il est digne de confiance...

(A fait construire) cette mosquée pour plaire à Dieu l'incommensurable, celui qui se confie (en Dieu)...,

Le très-docte, le visiteur de la maison sacrée de Dieu, le hadji Chaban,

Dey de la durée de la royauté dans la (ville) bien gardée d'Alger, protégée par Dieu ;

Dans l'excellent mois de safar de l'année 1105, mil cent cinq,

Après l'émigration (hégire) du Prophète, sur qui soit la meilleure des grâces divines.

Cette inscription provient de la mosquée qui s'élevait jadis à l'angle des rues de la Marine et des Consuls, et qui fait l'objet du chapitre XXXIV de mes *Edifices religieux de l'ancien Alger* (pages 88 et suivantes du tirage à part), ouvrage auquel je me bornerai à renvoyer, afin de ne pas répéter des détails qui ont déjà paru dans cette revue. Je rappellerai seulement que le Dey El-Hadj Chaban, élu en 1100 et étranglé en 1106, appartenait au corps des *Khodja* ou lettrés turcs, ce qui explique la qualification de très-docte, que lui décerne le rédacteur de l'inscription.

C'est par erreur que Berbrugger qualifie de *mosquée de 2e ordre* l'édifice dont il s'agit, lequel était réellement une mosquée de premier ordre, puisqu'il avait un minaret et qu'on y prononçait la khotba le vendredi. Il se trompe également en avançant que la date en lettres et celle en chiffres sont en désaccord d'un siècle. Le mot *cent* (مايۃ) est parfaitement reconnaissable, bien qu'un peu fruste, et sa lecture n'offre aucune incertitude. Quant au mois de safar 1105, date de cette inscription, il a commencé le 2 octobre 1693 et fini le 30 du même mois.

N° 3. Inscription turque en relief ; bon type oriental, bien exécuté ; plaque en marbre, mesurant 0m38 de hauteur sur 0m52 de largeur.

(*Alger*, par M. Albert Devoulx, f° 144, recto, du manuscrit).

(*Livret explicatif*, p. 132 : Dédicace datée de 1174 (1760), sur tablette de marbre, de 0m37 sur 0m52. Le pacha Ali y est nommé. Paraît provenir d'une fontaine ; a été remis le 2 avril 1842, par le service des Fontaines).

بوچشمۃ نک بناسینہ علی باشا ایدوب همتا

شکر لر کلدی تاریخی محلّ نعمت جمیل جنّت

سنۃ اربعۃ وسبعون ومایۃ والف

Je traduis ainsi, d'après feu Mohammed ben Seliman Khodja :

Par les soins d'Ali-Pacha, a été bâtie cette fontaine.

Dieu soit loué que sa date se trouve dans (ces mots) : ceci est un lieu charmant qui fait partie des délices du Paradis.

Année mil cent soixante-quatorze.

Le chronogramme renfermé dans la seconde ligne et que la troisième ligne rend superflu, se trouve exact, ce qui est une exception à noter. L'année 1174, si surabondamment indiquée, a commencé le 13 août 1760 et fini le 1er août 1761. Les réserves derrière lesquelles Berbrugger a cru devoir se retrancher au sujet de la provenance de cette plaque, étaient inutiles, puisque les termes mêmes du texte levaient tous les doutes. Les recherches que j'ai effectuées à l'occasion de mon travail sur la

topographie de l'Alger turc, m'ont donné la certitude que cette fontaine était située dans la rue Médée, à la hauteur de la rue de *la Lyre* actuelle. Il ne faudrait pas croire que l'intervention d'un pacha indiquât une œuvre monumentale ; sauf deux ou trois jets d'eau, les fontaines des Algériens étaient établies dans l'un des gros murs d'une maison ou d'un local quelconque, et présentaient une très-grande simplicité d'architecture et d'ornementation. Celle qui nous occupe ne faisait pas exception. Mais dans un pays où la sécheresse est si persistante pendant une grande partie de l'année, on accueillait avec reconnaissance tous les travaux, si peu artistiques qu'ils fussent, qui avaient pour objet d'améliorer l'alimentation de la ville. Un pacha ne dédaignait donc pas d'attacher son nom à une fontaine laide et humble, mais fort utile pour les habitants du quartier. Ali-Pacha venait, d'ailleurs, d'embellir ce point de la ville en bâtissant une mosquée et en reconstruisant la caserne aujourd'hui connue sous le nom de ***Médée-Supérieure***. Il aura voulu compléter ces travaux en mettant de l'eau à la portée des maisons voisines. Mais la reconnaissance publique lui a fait défaut, car la fontaine dûe à ses soins était appelée ***Aïn Sidi el-Akehal***, du nom d'un marabout très-ancien dont la chapelle avait été englobée dans la mosquée dont je viens de parler.

N° 4. Epitaphe arabe en cinq lignes, gravée en relief ; beau type oriental, très-bien gravé ; stèle en marbre blanc, avec bordure et sculpture ; largeur : 0m33 ; hauteur (de la partie écrite) : 0m54. (Cette inscription est inédite).

(Livret explicatif, page 133 : Stèle (mechahad) de Fatma bent Amina bent Abdi-Pacha, à la date de 1182 (1768). Caractères en relief. Donné, ainsi que le n° 5, par M. Brasqui, en mai 1842).

هذا قبر المرحومة

الى رحمة الله واصلة

فاطمة بنت امينة بنت

عبدى پاشا رحمة الله

عليهم اجمعين سنة ١١٨٢

Ceci est le tombeau de celle à qui il a été fait miséricorde,
Qui est parvenue devant la miséricorde de Dieu ;
Fatma, fille d'Amina, fille
d'Abdi-Pacha. Que la miséricorde de Dieu
Soit sur eux tous ! Année 1182.

Les tombeaux des musulmans se composent, à Alger, de deux pierres, ordinairement plates et beaucoup plus hautes que larges, qu'on place perpendiculairement, l'une à la tête, l'autre aux pieds du défunt. Ces deux pierres, scellées debout aux deux extrémités de la tombe, s'arrondissent dans leur extrémité supérieure, en plein cintre ou en ogive, et sont surmontées quelquefois d'un croissant. On les appelle ***mechahad*** — au singulier ***mechehed*** (مشهد pl. مشاهد), — parce qu'elles contiennent la ***chehada*** (شهادة) ou profession de foi musulmane, c'est-à-dire la formule par laquelle on déclare qu'il n'y a qu'un seul Dieu et que Mahomet est son prophète. Parfois, le mechehed affecte la forme d'une colonnette ronde, carrée ou octogone ; dans ce cas, il est ordinairement surmonté d'un turban dont les plis varient, suivant la qualité du personnage inhumé. Le mechehed placé à la tête ne contient jamais que la profession de foi, des prières ou des formules religieuses. Les diverses indications relatives au trépassé sont mises sur le mechehed des pieds. On grave ces inscriptions sur la partie de la stèle qui regarde la tombe ; l'autre face de la pierre offre, souvent, des sculptures dont des fleurs plus ou moins fantastiques forment le motif le plus ordinaire. Les deux mechahad sont reliés par deux cordons de pierres, peu saillants, appelés *djenabia* (partie latérale), et qui achèvent de dessiner le carré de la tombe. Ces djenabia, que de simples briques remplacent souvent, ne présentent qu'exceptionnellement des sculptures ou des inscriptions.

La stèle dont nous nous occupons, est un mechehed des pieds, le plus important des deux puisque c'est celui qui donne le nom du défunt et la date du décès. Mais ici, l'intérêt historique est bien faible, puisqu'il ne s'agit que de la petite-fille d'un pacha. L'année 1182, indiquée sur cette épitaphe, a commencé le 18 mai 1768 et fini le 6 mai 1769.

N° 4 bis. Inscription arabe en relief ; quatre lignes ; beau type oriental, très-bien gravé ; stèle en marbre, largeur, 0 m., 33 c., hauteur (de la partie écrite', 0 m., 49 c. (Inédite).

لا اله الا الله
الملك الحق المبين
محمد رسول الله
صادق الوعد الامين

Il n'y a de Dieu que Dieu,
Le Souverain, la Vérité évidente.
Mohammed est l'envoyé de Dieu ;
Il est sincère dans ses promesses et digne de confiance.

Cette stèle (de tête) ne porte aucun n° sur le catalogue du musée. Je lui ai donné le n° 4 bis, pour la distinguer de la précédente, à laquelle il convient de la réunir par le motif qu'elles proviennent de la même tombe, ainsi que le prouve l'identité des dimensions de l'écriture, de la forme et de l'ornementation.

N° 5. Inscription arabe en relief ; cinq lignes ; beau type oriental, parfaitement exécuté ; stèle en marbre ; largeur, 0 m. 35 c., hauteur (de la partie écrite), 0 m. 62 c. ; jolies sculptures. (Inédite).

(Livret explicatif, page 140 : stèle en marbre d'Arekia bent El-Hadj Ahmed ben Abd El-Letif. Datée de 1128 (1715). 1 m. 07 sur 0 m. 30. Caractères en relief ; très-jolies arabesques (1).

كل ما سوى الله تعالى فانى
هذا قبر المرحومة المصونة
والدرة المغفورة المكنونة
ارقية بنت المرحوم الحاج احمد (2)
بن عبد اللطيف رحمة الله عليها سنة ١١٢٨

(1) Il résulte des renseignements placés par Berbrugger au n° 4. que le n° 5 a été donné au Musée par M. Brasqui, en mai 1842.

(2) Ce nom doit s'écrire رقية *Rokia*.

Tout ce qui n'est pas Dieu (qu'il soit exalté !) est périssable !
Ceci est le tombeau de la défunte qui avait été gardée avec soin,
De la perle tenue cachée et dérobée soigneusement aux regards (1).
Arkia, fille du défunt El-Hadj (2) Ahmed,
Fils d'Abd El-Latif. Que la miséricorde de Dieu soit sur elle ! Année 1128.

Cette épitaphe de jeune fille n'offre, on le voit, aucun intérêt historique. Mais elle constitue un fort beau spécimen de l'épigraphie funéraire des Algériens, et à ce titre, elle mérite bien de figurer dans les collections de notre musée. On trouvera ci-après l'autre stèle de cette tombe virginale qu'ont détruite les travaux exécutés pour la transformation des alentours de la ville. Quant à l'année 1128, elle a commencé le 27 décembre 1715 et fini le 15 décembre 1716.

N° 5 bis. Inscription arabe en relief ; cinq lignes ; beau type oriental, parfaitement exécuté ; stèle en marbre ; mêmes dimensions que la précédente ; jolies sculptures. (Inédite).

هو الله الحى الدايم الباقى
لا اله الا الله محمد رسول الله
سبحان من قهر العباد بالموت القاهرة
نسالك اللهم يا ذا الجود الباهرة
ان تغفر ذنبها يوم يكون العيوب ظاهرة

Il est Dieu, le Vivant, l'Eternel, le Survivant.
Il n'y a de dieu que Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu !

(1) Ces qualificatifs indiquent qu'il s'agit d'une vierge.

(2) On sait que c'est le titre que prennent les musulmans qui ont accompli le pélerinage de la Mecque et de Médine.

Que soit proclamée la louange de celui qui courbe les hommes sous la mort irrésistible !

Je te demande, ô mon Dieu, ô toi qui possèdes la bonté éclatante,

de pardonner ses péchés (1), le jour où les mauvaises actions seront apparentes.

Ce mechehed de tête appartient à la même tombe que le précédent, comme le prouve l'identité de l'écriture, de l'exécution, de la forme, des dimensions et de l'ornementation. Le catalogue du musée n'en fait pas mention. Je lui ai donné le nº 5 bis.

Albert Devoulx.

A suivre.

(1) Les péchés d'elle. Le pronom indique qu'il s'agit d'une femme.

EXAMEN DES CAUSES

DE

LA CROISADE DE St-LOUIS

CONTRE TUNIS (1270)

S'il est un fait historique dont les causes n'ont jamais été bien éclaircies, c'est assurément la croisade de St-Louis contre Tunis, fatale entreprise où ce prince trouva la mort. Diverses explications ont été données à ce sujet par les écrivains européens. Nous allons les passer en revue, et nous terminerons par l'exposé de nouveaux documents fournis par l'historien musulman Ibd Khaldoun. La question fera peut être ainsi un pas en avant, dans un sens qui n'a pas encore été apprécié.

Voyons d'abord dans quelles conditions cette croisade s'est accomplie.

En 1258, Holaghou, frère du khakan Mongol Manghou, s'empare de Bag'dad, ruine cette capitale et met à mort El-Motazem b'Illah, dernier souverain abbacide. Les colons chrétiens de Syrie, croyant que l'invasion tatare s'arrêtera sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, applaudissent à la chute de leur ennemi et remercient Dieu du secours inespéré qu'il leur envoie. Mais leur erreur est de courte durée. Bientôt, en effet, les Tatars envahissent la Mésopotamie et la Syrie, mettent tout à feu et à sang et massacrent indistinctement Chrétiens et Musulmans. En même temps,

les Mamlouks d'Egypte, successeurs de Saladin, qui, déjà, possèdent en Syrie, Damas et Alep, attaquent avec rage les colonies chrétiennes. Jamais la situation des croisés en Orient n'avait été si précaire. Assaillis de deux côtés, sans nombre et sans forces pour résister, ils perdirent successivement la plus grande partie du terrain conquis au prix de tant d'efforts.

Les malheurs des colonies de Terre-Sainte furent vivement ressentis par Louis IX. Porter secours à ses coreligionnaires fut bientôt sa seule pensée, et rien ne put le détourner de son généreux projet : ni l'état précaire de sa santé, ni le dénûment des caisses publiques, ni l'absence de flotte, ni les complications politiques qui lui donnaient la certitude qu'il serait seul dans cette expédition, puisque son frère, Charles d'Anjou, était en lutte avec l'empereur d'Allemagne et le roi de Castille. Le 25 mai 1267, les barons et évêques du royaume, convoqués par St-Louis au parlement de Paris, décident qu'une nouvelle croisade sera effectuée contre les « infidèles ». Mais, les moyens matériels manquent tellement qu'il ne faut pas moins de trois ans pour en achever les préparatifs. Pendant ce temps, les Mamlouks remportent de nouveaux succès, s'emparent d'Antioche (mai 1268) et passent au fil de l'épée 17,000 habitants.

Dans le mois de mars 1270, Louis IX se rend à Aigues-Mortes, lieu de rassemblement des croisés. C'est là que les navires génois doivent venir les prendre. Mais la flotte se fait attendre ; le découragement et la maladie se mettent dans le camp, et ce n'est que le premier juillet que l'expédition prend la mer. Après avoir essuyé une tempête, la flotte commence à se rallier, vers le 8, dans la baie de Cagliari. Là, un dernier conseil de guerre est tenu en rade, et l'on décide que Tunis sera définitivement le but de l'expédition.

On n'a pas perdu de vue que la croisade a été résolue pour porter secours aux Chrétiens de Syrie, et, c'est Tunis que les croisés vont attaquer ?

Le souverain musulman de cette ville s'est-il porté à quelque acte d'hostilité contre les Chrétiens ? — Nullement. Bien au contraire, il vit en bonnes relations avec le roi de France ; les Chrétiens commercent librement dans son royaume, et, afin d'éviter

tout sujet de rupture avec eux, il a, en différentes occasions, envoyé des ambassades à Louis IX pour l'assurer de son dévouement et même de sa sympathie pour sa religion, déclarant qu'il n'aurait aucune répugnance à la pratiquer. Enfin, il n'est pas l'allié des Mamlouks d'Egypte, desquels il a tout à craindre.

« Avant le départ, on ne savait trop, — dit Michaud (1), — « quel était le but de l'expédition ; on parlait vaguement des « côtes d'Afrique. » Ce fut l'influence de Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, qui décida l'attaque contre Tunis. Forcé de prendre la croix pour suivre son frère, ce prince ne voulait nullement s'éloigner de l'Italie où sa puissance était fort menacée. Entraîner les croisés à une expédition contre Tunis, remplissait pour lui le double but de rester à quelques journées de ses états et de tenter de reprendre, sur le continent africain, les postes que ses prédécesseurs, les princes normands de Sicile, y avaient possédés (2). Charles fit donc insinuer dans les conseils que Tunis remplissait la mer de pirates, que le roi de cette ville était l'auxiliaire de l'Egypte (ce qui était faux), qu'il pourrait bien fermer aux croisés le chemin de l'Orient, etc. Mais, ce qui, parait-il, acheva de décider St-Louis, ce fut l'espoir d'obtenir, par sa présence, la conversion du prince musulman, son ami. Ainsi, l'excès de prudence de celui-ci, en mettant cette idée au cœur du pieux roi de France, allait justement amener l'événement qu'il voulait éviter. « Je consentirais volontiers, disait St-Louis, à pas- « ser le reste de mes jours, enchaîné dans une prison, si je pou- « vais obtenir ce résultat de convertir le roi de Tunis et son « peuple à la religion chrétienne (3). »

En vain, dans le conseil tenu en rade de Cagliari, plusieurs seigneurs s'opposèrent-ils « à ce qu'on allât porter la guerre sur « les terres d'un prince *qui n'avait jamais fait de mal aux* « *chrétiens,* et opinèrent-ils pour qu'on se dirigeât vers la Terre- « Sainte, où si grand besoin était de leur secours » ; en vain,

(1) *Histoire des Croisades*, tome III, page 273.

(2) Roger II, roi de Sicile, avait conquis, dans la première moitié du siècle précédent, tout le territoire littoral compris entre Tripoli et Tunis.

(3) Michaud.

lorsque la flotte parut en vue de Tunis, le souverain musulman envoya-t-il au roi de France une députation pour lui rappeler leur bonne amitié et lui offrir une rançon de 80.000 pièces d'or (1), Saint Louis demeura inflexible, et, pour une « chimère (2) », commit une véritable iniquité en attaquant sans motifs un prince allié, et se lança dans une aventure qu'il paya de sa vie et du désastre de son armée.

Telles sont les explications que nous fournit notre histoire. L'on peut y ajouter cette hypothèse que les désastres des dernières expéditions d'Orient devaient peu encourager les croisés à tenter une entreprise dont l'insuccès était presque certain, tandis qu'une attaque subite contre Tunis offrait de réelles chances de succès. Et en effet, sans le retard de Charles d'Anjou et l'inaction prolongée de saint Louis en l'attendant dans son camp de Carthage, ce qui donna le temps aux indigènes de l'est et de l'ouest d'accourir à la *guerre sainte*, il est évident que Tunis eût été enlevé sans grands efforts.

Examinons maintenant les documents transmis par les auteurs arabes.

El-Mostancer b'Illah, deuxième souverain de la dynastie almohâde-hafside, a succédé à son père Abou-Zakaria en 1249. Profitant des désastres de l'empire almohâde, dans l'ouest, et des luttes acharnées des Merinides de Fès contre les Abd-el-Ouadites de Tlemcen, il a consolidé le royaume fondé par son père et étendu ses limites au levant et au couchant. Il règne à Tunis avec un certain éclat ; tout le pays compris entre Barka et le méridien de Miliana reconnaît son autorité, et du Soudan il reçoit des ambassades envoyées par les rois nègres, tandis que les Merinides et les princes musulmans d'Espagne se déclarent ses vassaux. Mais un plus grand honneur lui est réservé : après la

(1) Ce chiffre est confirmé par les historiens musulmans El-Makrizi, El-Kaïrouani et Ibn-Khaldoun ; mais ceux-ci ajoutent, comme un *on dit*, que saint Louis, tout en refusant les offres d'arrangement, conserva la somme

(2) C'est le mot dont se sert Henri Martin. — *Histoire de France*, t. IV, p. 327.

chute de la dynastie abbacide en Orient, le grand chérif de la Mecque, chef spirituel des musulmans, lui décerne le titre de *commandeur des croyants*, c'est-à-dire de *Kalife* ou chef temporel, qu'il ne veut pas donner aux souverains d'Egypte ses ennemis, et dont il ne sait à qui faire hommage (1).

Malgré ses grandeurs nouvelles, El-Mostancer continua d'entretenir avec les Chrétiens d'Europe des relations suivies, s'appliquant à éviter tout sujet de conflit.

Sur ces entrefaites, El-Mostancer, sous l'influence d'intrigues dont les cours offrent de fréquents exemples, surtout en pays musulmans, ordonna le supplice d'un riche banquier nommé Abou-l'Abbas el-Luliani. Cet homme, originaire du bourg de Luliana, près d'El-Mehdïa (2), s'était acquis, par son habileté, une haute position commerciale à Tunis. Il était en relations avec les gouverneurs de province, auxquels il avançait des sommes considérables, garanties sur le produit des impôts ; il faisait aussi des affaires importantes avec les commerçants français et italiens. L'immense fortune qu'El-Luliani avait ainsi acquise, ne tarda pas à exciter la jalousie des officiers de la cour, éclipsés par le luxe de ce négociant. Ils ne négligèrent donc aucune occasion de le calomnier auprès du maître, et finirent par lui attribuer l'intention de soulever la ville d'El-Mehdïa. Une enquête ordonnée contre lui fut confiée à ses ennemis, qui l'accablèrent d'humiliations et lui arrachèrent, par la torture, à défaut d'aveux, des sommes considérables. Mais cela ne suffisait pas ; on fit répandre le bruit qu'il allait s'enfuir en Sicile ; de prétendus complices avouèrent le fait, et sa sentence fut prononcée. Livré à Hilal, chef du corps des affranchis européens, il périt sous le bâton, et son cadavre, livré à la populace, fut mis en pièces. La famille et les amis de ce malheureux, entraînés dans sa chute, furent mis à mort par l'ordre du Sultan (3).

Après le trépas d'El-Luliani, chacun se partagea ses dépouilles.

(1) Ibn-Khaldoun, trad. de Slane, t. II, p. 344 et suiv.

(2) El-Mehdïa, sur la côte orientale de la Tunisie, à l'extrémité méridionale du golfe de Hammamet.

(3) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 351 et suiv.

Or, il se trouvait, à ce moment, débiteur envers des marchands français de sommes importantes. Les créanciers européens présentèrent au Sultan leurs réclamations, qui ne s'élevaient pas à moins de trois cent mille dinars, soit environ trois millions de francs, somme énorme pour l'époque; « mais, comme ils ne « fournirent aucune preuve à l'appui de leurs demandes, El- « Mostancer repoussa leurs prétentions. Alors, ils allèrent s'en « plaindre à leur roi (Louis IX). Ce prince prit parti pour eux « et se laissa pousser à entreprendre une expédition contre « Tunis, *ville très-facile à prendre*, disaient-ils, vu la famine « et la grande mortalité qui la désolent (1) ».

Telle fut, d'après Ibn-Khaldoun, la raison qui motiva l'expédition de saint Louis contre Tunis. Les faits qu'il rapporte reproduisent évidemment la tradition qui en était restée à Tunis et que l'historien musulman a pu recueillir, par lui-même, un siècle plus tard, à la cour des princes hafsides.

Si donc ces détails sont exacts, ils viennent jeter un nouveau jour sur les causes de cette croisade, et, sinon absoudre saint Louis de sa folle entreprise, du moins lui accorder le bénéfice de circonstances atténuantes.

Ainsi, El-Mostancer, devenu le *commandeur des croyants*, ne pouvait plus être l'ami des Chrétiens et devait s'attendre à une agression de leur part. Les réclamations des créanciers d'El-Luliani, leurs rapports mensongers, venant s'ajouter à cette considération et aux causes données par les historiens européens, ont bien pu décider l'expédition.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler que six cents ans plus tard, le règlement de la dette Bakri a été le point de départ de notre rupture avec le Dey d'Alger, rupture qui a été suivie de la conquête de l'Algérie.

E. Mercier,
Interprète traducteur assermenté.

(1) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 361.

LA

TOMBE DE KHEDEUR PACHA

A ALGER

L'établissement de Sidi Abderrahman Ettsa'albi, marabout décédé en 873 (1468-1469 de J.-C.), c'est-à-dire antérieurement à la domination ottomane, renferme un assez grand nombre de tombes placées soit dans un petit cimetière dépendant de cette zaouia, sise au-dessus du jardin public, à Alger, soit dans l'intérieur de la kobba ou chapelle, où est inhumé ce saint célèbre, soit enfin sur les bords du sentier qui contourne les bâtiments. J'ai relevé depuis longtemps celles des inscriptions de cet établissement qui présentent un intérêt historique et les indigènes m'assuraient que la récolte épigraphique que j'avais faite en cet endroit était complète. Cependant, je m'avisai, dernièrement, d'examiner une sépulture oubliée et ignorée de tous, auprès de laquelle j'avais passé bien des fois sans la remarquer, malgré ses deux stèles de marbre verdies en grande partie par la mousse, circonstance qui rend la lecture directe de l'épitaphe d'une difficulté excessive (1). J'éprouvai une grande surprise en lisant ceci sur mon estampage.

(1) Cette tombe est placée sur le bord du sentier, à droite en descendant, au point où l'on tourne à gauche, quand on veut atteindre l'entrée de l'établissement.

هَذا قبرُ المرحوم بكرم
الله المنغمس فى رحمته
الله السايرالى عفو الله
خضر باش غفر الله له
توفى اخر ذ الحجة متم
سنت ١٠١٣ قابلهُ الله بعفوه
الجميل وبكرمه الجزيل

Ce que je traduis ainsi :

Ceci est le tombeau de celui à qui il a été fait miséricorde par la bonté
de Dieu, de celui qui a été plongé dans la miséricorde
de Dieu, de celui qui s'est présenté devant le pardon de Dieu,
Khedeur pacha, que Dieu lui pardonne ses péchés !
Il est décédé à la fin de dou'lhidja, qui achève
l'année 1013. Que Dieu l'accueille par son pardon
admirable, et par sa bonté immense !

La fin du mois de hidja de l'année 1013, est comprise entre le 10 et le 18 mai 1605. Mais avant d'aborder le commentaire historique de cette épitaphe de pacha, la plus ancienne de celles qui sont parvenues jusqu'à nous (1), quelques détails matériels me semblent nécessaires. L'inscription dont il s'agit est gravée en relief sur une stèle de marbre mesurant 0 m. 48 c. de hauteur sur 0 m. 21 c. de largeur; les caractères, très-mal exécutés, appartiennent à un type incertain, se rapprochant du barbaresque, et sont mauvais. Il y a plusieurs incorrections à signaler.

(1) Celle de Hassan aga, à qui la tempête donna la gloire de voir reculer devant lui l'empereur Charles-Quint, en 1541, porte la date de 1545, mais cet eunuque n'était qu'un intérimaire et son épitaphe ne lui accorde pas le titre de pacha.

D'abord, le mot *pacha*, essentiel ici, est écrit fautivement باش. Je ne pense pas, toutefois, qu'il puisse en résulter quelques doutes sur la qualité du défunt, aucun autre sens que celui que je présente ne pouvant être rationnellement adopté. Le choix du marbre pour la confection des stèles n'avait d'ailleurs lieu, à cette époque reculée, que pour de très-hauts personnages. A la 6e ligne, le ى de توفى offre un appendice que je ne puis expliquer; le ى de ذى الحجة manque, et les deux derniers mots sont dépourvus de leurs points diacritiques. Enfin, à la 7e ligne, le mot سنة est terminé incorrectement par un ت.

Il y a aussi une remarque importante à faire sur la date. Le rang des unités est occupé par un chiffre dont la forme est actuellement inusitée, — et même inconnue des indigènes, — et qui ressemble un peu à un quatre (٤) renversé. Les notes que j'ai prises dans divers manuscrits arabes me permettent de reconnaître que ce chiffre est un trois (1), et je n'hésite pas à lui attribuer cette valeur, bien que sa détermination ait une grande valeur, ainsi qu'on va le voir.

A la fin du XVIe siècle, la Turquie confiait le gouvernement de la Régence d'Alger à des pachas dont le commandement était limité, en principe, à une durée de trois années. D'après l'historien espagnol Haedo, le pacha Khedeur, dont il est ici question, vint à Alger, une première fois, au mois d'août 1589 et en partit au mois d'août 1592, après avoir accompli la période triennale assignée aux gouverneurs-généraux. C'était, à cette époque, un homme âgé et goutteux, dur pour les pauvres, arrogant, maltraitant tout le monde. Il eût à se plaindre des procédés à son égard de son successeur Chaban pacha, que les Algériens, fort mécontents de la mauvaise administration de Khedeur, accueillirent avec joie.

Employant les moyens ordinaires, c'est-à-dire les présents et les intrigues, Khedeur revint, en septembre 1595, remplacer Mustapha pacha, parent de Chaban pacha, qui ne comptait cependant que quatre mois de séjour à Alger. Il se vengea de Chaban

(1) Il ressemble beaucoup au 3 des chiffres que nous employons, dits *chiffres arabes*. On n'a pu le reproduire exactement.

pacha sur son parent Mustapha pacha, en imposant à celui-ci une contribution de 15,000 écus, destinée, disait-il, à réparer le môle, endommagé par une tempête, mais qu'il s'appropria. Mustapha pacha, usant des mêmes armes que son ennemi, obtint de nouveau le pachalik d'Alger, où il arriva en septembre 1596. Il s'empressa d'exiger de Khedeur pacha, une somme de 30,000 écus afin de se dédommager amplement de sa déconvenue financière de l'année précédente. De pareils procédés entre collègues qui se remplacent dans une haute position, sont caractérisques. Ils démontrent avec éloquence le désordre effroyable qui règnait dans une administration dont la violence et le brigandage étaient les principaux éléments. C'est pendant son second séjour que Khedeur fit construire une mosquée qui prit son nom, et qui reçut, en 1830, le n° 3 de la rue Scipion et le n° 222 de la rue Bab-Azoun (1). Ce pacha revint à Alger une troisième fois, mais pour y trouver la mort.

La date de cette troisième apparition de Khedeur-pacha, offre quelque incertitude.

L'histoire d'Alger écrite par le bénédictin espagnol Haedo, s'arrête en 1596. A partir de cette époque et pendant plus d'un demi-siècle la plus grande confusion règne dans la chronologie des pachas. Le *Précis analytique* de M. Sander Rang, donne bien quelques indications sur cette matière; mais, cet ouvrage estimable sous beaucoup de rapports, renferme un grand nombre d'erreurs chronologiques; en ce qui concerne Khedeur-pacha, voici ce qu'on y lit.

« L'année 1603 vit partir Soliman pour Constantinople: ce fut Heder (Khedeur) qui le remplaça. Ce pacha ne se montra pas moins ardent que ses prédécesseurs à molester les marchands français. Un de ses premiers actes fut l'enlèvement, à son profit, de 6,000 sequins, que, sur les plaintes de l'ambassadeur du roi à Constantinople, le Grand Seigneur fit restituer aux négociants français à qui ils appartenaient. Cet exemple de justice de la part

(1) Voir chapitre LXIII, page 187, de mes *Édifices religieux de l'ancien Alger*.

de son souverain, ne l'intimida pas; il autorisa la course sur les navires français; cette fois le sultan le destitua, et Méhémet-Pacha, son successeur, le fit étrangler à son arrivée à Alger (1604). »

Au dire de M. Rang, Khedeur-pacha revint donc à Alger en 1603 et y trouva la mort en 1604. La première de ces deux dates est modifiée par une chronique indigène, qui offre le passage suivant.

« Fut nommé Khedeur-pacha, pour la troisième fois, en l'année 1013. Ensuite, mourut Khedeur-Pacha, susnommé, étranglé, cette même année, par l'ordre de Koussa-Moustapha-Pacha, serviteur (envoyé) de la Sublime-Porte (1). »

D'après cette version indigène, le retour et l'exécution de Khedeur eurent lieu en 1013, année qui a commencé le 30 mai 1604 et fini le 18 mai 1605, ce qui, tout en confirmant la fin tragique de ce pacha, modifie au moins la date de son arrivée à Alger. L'épitaphe ci-dessus, document aussi digne de foi que possible, établit incontestablement que la mort de Khedeur-pacha arriva du 10 au 18 mai 1605, et prouve, par suite, que la seconde des dates données par M. Rang, est également fautive. Elle confirme les assertions d'une des chroniques indigènes, pièces joignant d'ordinaire un laconisme désespérant à une inexactitude regrettable, qui appelle la plus grande circonspection.

La découverte que je viens de faire fixe donc solidement un point de la chronologie si embrouillée des pachas à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

Albert Devoulx.

(1) تولّى خضر باشا مرّة ثالثة سنة ١٠١٣ ثم مات خضر باشا المذكور مخنوقا فى تلك السنة على يد كوسه مصطفى باشا خديم الباب العالى

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

(Suite. Voir les nos 87, 88, 89, 90, 91, 92 et 93.)

TROISIÈME PÉRIODE.

XVIIIe SIÈCLE.

Parmi les diverses mesures édictées par le comte Bolagnino, on constate la création d'un quartier destiné aux Bohémiens (*gitanos*) qui se logaient dans des huttes et dans quelques cavernes immondes. Il fit améliorer l'état des rues et des petites places de la ville, ainsi que la montée de Rosalcazar, sans cesser toutefois de s'occuper de la continuation des ouvrages de défense. En même temps désireux de procurer un agréable délassement à la jeunesse (1), il facilite l'appropriation d'un local pour y fonder un théâtre où une troupe d'acteurs devait jouer la comédie,

(1) En outre des officiers et des bourgeois de la ville, il y avait à Oran pendant ce siècle et le siècle précédent, un grand nombre de jeunes gens de la noblesse, ou de bonne famille envoyés en exil par ordre du roi (à la sollicitation quelquefois de leurs pères) pour les punir de leur inconduite, ou de s'être compromis dans des troubles, des duels ou des liaisons amoureuses. Quelques personnages de la cour ont subi cet exil pour diverses causes politiques. *(Note de l'auteur.)*

et avança pour cet objet 20,000 réaux de sa cassette particulière. Ce fut également à ses frais, qu'il fit aménager le palais qu'il habitait, dont les appartements incommodes avaient été distribués sans aucun goût ; et qu'il convertit en un délicieux jardin avec peintures à la fresque, et berceaux de verdure, un terrain inculte et abandonné.

Ayant été promu au grade de Lieutenant-Général pendant qu'il était à Oran, il fut rappelé et remplacé le 17 septembre 1770, par le Maréchal-de-champ D. Eugenio de Alvarado Hurtado Saavedra y Martinez de Lerma, homme très-remarquable qui avait été en 1750 envoyé en Amérique en qualité de commissaire royal pour le congrès de Rio Grande, et se trouvait en ce moment directeur de l'école royale des nobles de Madrid, où il avait été appelé lors de l'expulsion des jésuites. En 1775, peu après son départ d'Oran, il avait été nommé marquis de Tabalosos, titre dont hérita ensuite son fils, auteur de l'histoire manuscrite à laquelle je me suis souvent reporté, et qu'il avait composée, en utilisant en grande partie les travaux de son père.

En conformité de ces précédents illustres, ce gouverneur fit tous ses efforts pour témoigner de son aptitude à toutes les branches du commandement et de l'administration, non-seulement par les mesures qu'il prescrivit pour l'amélioration des ouvrages de défense et pour l'embellissement de la ville, mais encore par les travaux et les documents qu'il réunit et rédigea de sa propre main.

Parmi ceux-ci je dois citer, les *réflexions politiques et militaires au sujet du problème ancien et moderne, posé à l'effet de savoir, si Oran et Mers-el Kébir sont utiles, ou préjudiciables à la monarchie espagnole*, ouvrage dans lequel il se montre partisan de la conservation et propose l'établissement d'un impôt cadastral sur les biens-fonds de ces deux places.

D'après ces *réflexions* écrites en 1771, la dépense que cette occupation coûtait au trésor, s'élevait à la somme de 2,771,904 réaux chaque année, y compris l'entretien du régiment sédentaire *(fijo)* ; mais je suppose que dans ce calcul on n'a pas compris les troupes qui venaient d'Espagne pour tenir garnison. Il dit en outre que depuis l'année 1751, on dépensait d'ordi-

naire en ouvrages de fortification, environ 2,500 réaux par mois, il évalue encore à 3,340,679 réaux, le capital représentatif des immeubles possédés par les particuliers, que l'on devrait, en cas d'abandon, indemniser en rentes à cinq pour cent.

Parmi les détails que contient sa *Revue générale d'Oran, de ses châteaux-forts, etc., etc.*, on trouve des renseignements importants et curieux sur les forces que les Maures et leurs différentes tribus pouvaient mettre en ligne ; divers itinéraires pour se guider dans l'intérieur du pays. Enfin avec le plan des forts il donne également l'état de tout l'armement en l'année 1771, qui en résumé, comprenait 228 canons, 18 mortiers et pierriers et 201 mousquets ; plus 278 canons non montés.

Dans son *Histoire d'Oran* le marquis de Tabalosos (le fils) s'attache avec une prédilection marquée, à relater les nombreux travaux de son père, et tous les ouvrages de fortification qui furent menés à bonne fin sous la direction des officiers du Génie, dont le chef était de son temps le colonel D. Arnaldo Hontabal, mais qui furent dus en grande partie à l'initiative et au zèle du Commandant-général. Les inscriptions ci-aprés qu'il fit poser indiquent quels furent ses principaux travaux.

1re

On lit encore sur le pilier central d'une arcade de l'ancienne place d'armes :

« Régnant en Espagne Sa Majesté D. Carlos III, d'éternelle « mémoire, et ces places étant sous le commandement du maré- « chal-de-camp D. Eugenio Alvarado, on a construit ces por- « tiques sans aucune dépense pour le Trésor royal, ni pour le « public, année 1772. »

2me

Sur le portail du théâtre, dit le marquis de Tabalosos, on avait mis l'inscription suivante, aujourd'hui perdue :

« Pendant que l'excellentissime seigneur comte de Bolagnino « était commandant-général d'Oran et de Mers-el-Kebir, on « avait affecté à un théâtre public cet édifice, qui a été amélioré « par l'installation d'une troisième rangée de loges, et d'autres « perfectionnements ; sous le commandement du seigneur D.

« Eugenio de Alvarado, etc., chevalier de St-Jacques, et maré- « chal-de-camp des armées royales. Année 1772. »

3me

Sur le piédestal d'une statue de Charles III, élevée sur la place d'armes, on avait gravé d'un côté l'inscription ci-après, que comme la précédente, nous empruntons au marquis de Tabalosos :

Carolo III, Hisp. regi
P. F. P. P.
Philippi V filio
Cujus armis denuo Hisp. Ditioni
Pulsis Saracenis
averta est Oranem colonia
An. MDCCXXXII
V. cl. Eugenius Alvarado, etc., etc., etc.
Jacovaci ordinis eques
Regis exercitu Maresch.
Hujus Mauritaniæ Cæsar
præfectus posuit.
An. MDCCLXXII.

« Au roi d'Espagne Charles III, pieux, heureux, père de la « patrie, fils de Philippe V, dont les armes ont repoussé les « Sarrasins et rendu à la domination espagnole la colonie d'O- « ran année 1732, D. Eugenio de Alvarado, etc., etc., chevalier « de l'ordre de St-Jacques, et maréchal de camp des armées « royales, César de cette Mauritanie, a consacré ce souvenir. »

Sur la face opposée de ce piédestal on avait gravé en espagnol.

« A Sa Majesté Carlos III qui délaissa les couronnes de Naples « et de Sicile, qu'il avait conquises à la tête des armées de son « glorieux père, pour venir régner sur l'Espagne et les Indes ; « fils du seigneur D. Philippe V, qui a reconquis ces places « sur les Sarrasins en l'année 1732, ses très-fidèles vassaux dans « cette colonie d'Oran, lui ont élevé cette statue en souvenir de « ses triomphes. Année 1772. »

Il m'a été impossible de vérifier quoi que ce soit au sujet de

cette statue et de son piédestal, on n'a pu en trouver jusqu'ici le moindre fragment.

L'érection d'un semblable monument coïncidant avec celles du théâtre, des portiques et des autres ouvrages d'embellissement, auront peut-être donné lieu au surnom de Corte chica, (la petite cour) que l'on suppose avoir été appliqué vers cette époque à la ville d'Oran, car il paraît qu'avant il n'y avait aucun motif pour le lui attribuer.

4me

Dans la boucherie construite sur la place du marché aux légumes, pour remplacer celle qui existait auparavant sur la place d'Armes, une pierre portait ces lignes :

« Sa Majesté Carlos III, d'éternelle mémoire, régnant en Es-
« pagne et sur les Amériques, et sous le commandement dans
« ces places, du maréchal-de-camp D. Eugenio de Alvarado, etc.,
« etc. On a construit complétement les deux étages de ce bâti-
« ment d'intérêt public, au moyen de mesures autorisées. Com-
« mencé le 7 janvier, il a été terminé le 1er mai de la même
« année 1773. »

5me

Dans la batterie appelée de la *Nativité*, le marquis de Tabalosos a copié cette longue description placée par son père, et qui n'existe plus.

« Sous le règne, dans l'Espagne et les Amériques, de sa Ma-
« jesté D. Philippe V de glorieuse mémoire, on a construit cette
« tour de la Nativité dans l'année 1746, pendant que commandait
« ces places l'excellentissime Seigneur D. Alexandre de la Motte
« lieutenant-général des armées royales ; plus tard régnant en
« Espagne et dans les Amériques, D. Carlos III, très-digne fils de
« son illustre père, le roi D. Philippe V, et sous le comman-
« dement du maréchal-de-camp D. Eugenio de Alvarado de l'ordre
« de Saint Jacques, commandant-général de ces places, on a élevé
« cette batterie pour augmenter les défenses de la tour, on a
« abaissé le terrain de son front pour enfiler avec le canon *le*
« *ravin du sang* ; cet ouvrage a été approuvé par sa Majesté le
« 20 août 1773. »

6me

Dans le revêtement extérieur de la muraille d'Oran, on voit encore la simple inscription qu'y fit poser le général Alvarado pour marquer l'année de sa reconstruction :

Elle a été reconstruite
en l'année 1774.

7me

La dernière inscription, qui paraît-il, fut placée par ses ordres, et qui lui a survécu, était dans l'édifice qu'elle indique elle-même, qui devait se trouver sur la place d'Armes. Recueillie sans doute au milieu des décombres, elle est déposée dans les bureaux des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, et nous la publions ici telle que la donne M. Fey :

« Sa Majesté D. Carlos III, d'éternelle mémoire, régnant en
« Espagne et en Amérique, et sous le commandement dans ces
« places, du maréchal-de-camp D. Eugenio de Alvarado, cheva-
« lier de l'ordre de St-Jacques, etc., commandant-général, et
« juge-suprême, on a construit cet édifice, pour servir de prison
« publique, d'archives du gouvernement, de salle de justice, de
« bureau pour l'auditeur de la guerre, et pour les membres de
« la municipalité. Sa Majesté est venue en aide pour cette cons-
« truction au moyen de fonds versés à la Trésorerie de cette
« garnison, mais la majeure partie des frais fut couverte par des
« mesures spéciales et régulières, prises par ce général, et sans
« charges pour le public. Commencé le 14 mars 1773 et ter-
« miné en mai 1774. »

Il convient de faire remarquer à propos de cette inscription, ainsi que de celles exprimant que des travaux ont été exécutés *sans frais pour le Trésor royal, ou avec le produit de mesures autorisées*, que, pour faire face à ces dépenses extraordinaires, non comprises dans les allocations fournies par le Trésor, quand surtout elles avaient pour objet des édifices d'utilité publique, les gouverneurs étaient autorisés à user de certaines mesures.

Les principales consistaient en souscriptions ou cotisations

personnelles ; dans l'application de la part revenant aux fonctionnaires sur les saisies ou prises faites dans les sorties ; dans le produit des amendes judiciaires ou de police, des peines pécuniaires infligées par le gouvernement ; enfin du rendement des surtaxes sur les articles de luxe ou de consommation imposées par la municipalité.

Au mois de novembre de cette même année 1774, mentionnée sur les deux inscriptions précédentes, D. Eugenio de Alvarado fut appelé au gouvernement et commandement général des îles Canaries ; le maréchal-de-camp D. Pedro Martin de Zermeño, vint le remplacer pour peu de temps, et en qualité d'intérimaire seulement.

Pendant près de quatre ans, ce commandement ne fut donné qu'à des intérimaires, et c'est dans ces conditions qu'il fut dévolu au brigadier D. Francisco Vasquez, gouverneur de la place. Enfin en 1778, D. Carbajal, fut nommé commandant-général titulaire.

Malgré le peu de durée de son gouvernement D. Pedro Zermeño fit exécuter l'important ouvrage signalé dans l'inscription ci-dessous, la seule qui porte son nom et qui fut placée dans le réduit du château de Santa-Cruz ; ce fait est consigné dans les notes de D. Luis Roel qui fut secrétaire du commandement-général de 1775 à 1789 :

« Sa Majesté D. Carlos III régnant dans les Espagnes, et ces « places étant sous le commandement du maréchal-de-camp « D. Pedro Zermeño, on a établi par son ordre ce réduit, et « ouvert cette galerie de communication entre Saint-Grégoire, « Saint-Jacques et Oran ; commencée le 2 janvier 1775, elle a « été terminée complétement le 27 février 1776. Santa † Cruz. »

D. Luis Carbajal conserva le commandement général jusqu'en 1779, année dans laquelle je crois qu'il mourut ; le maréchal-de-camp D. Pedro Guelfi fut nommé l'année suivante pour lui succéder. Il n'existe trace d'aucune inscription placée par ce dernier, durant les cinq années qu'il exerça le commandement, si ce n'est que dans le siége de 1791, une des tours situées hors de l'enceinte, portait son nom.

Vers cette époque, et à l'occasion des négociations diplomatiques auxquelles donna lieu le siége de Gibraltar, on assure que le comte de Florida Blanca proposa à l'Angleterre l'échange de cette place, contre un terrain dans la baie d'Oran, suffisant pour un port et une forteresse ; mais cette proposition n'ayant pas été admise, et la guerre continuant, il offrit pour le même objet et sans plus de résultat les places d'Oran ou l'île de Porto-Rico (1).

En 1785 Guelfi fut remplacé par le maréchal-de-camp D. Luis de las Casas, qui conserva le commandement jusqu'en 1789, sans autre interruption qu'un congé de quelques mois, qui lui fut accordé par le roi pour se rendre en Espagne rétablir sa santé.

Ce général était un excellent militaire, qui étant colonel du régiment de Savoie, avait assisté à la malheureuse expédition d'Alger et comme volontaire à la guerre de Crimée dans l'armée de l'impératrice Catherine. Il acquit à Oran la réputation de bon administrateur, ainsi que dans l'île de Cuba, dont il fut ensuite capitaine-général.

Parmi les mesures dont il prit l'initiative, on doit citer le réglement d'administration et de police, qu'il édicta pour la ville qui en avait le plus grand besoin. D'autre part, il fit exécuter dans les deux places l'ordonnance royale de 1787, prescrivant le recensement de la population dans tout le royaume. Il donna en résultat un total de 7,842 habitants (2), divisés et classés de la

(1) Dans son *Histoire du Règne de Charles III*, M. Ferrer del Rio, ne paraît pas croire à ce projet, et dit qu'on avait formé celui de diriger une expédition contre Alger, l'armée partant d'Oran par terre, pendant que l'escadre la soutenait en suivant la côte, et en touchant divers points du littoral. (*Note de l'auteur* (1).

(2) Ces divers chiffres donnent un total de 10470 habitants, ce qui fait une différence de 2,628 individus, en sus du nombre de 7,842, indiqué ci-dessus ; il y a évidemment là une erreur échappée à à l'attention de M. de Sandoval. *(Note du traducteur)*.

(1) Cette note n'est pas à sa place, ou bien elle est incomplète, car elle n'a aucun rapport avec le fait de l'échange dont il est question. (*Note du traducteur*).

manière suivante : hommes et enfants 6,579; femmes 1,223, dont 495 mariées; condamnés 2,214; Maures soumis 199; artisans 149; religieux 20; ecclésiastiques, clercs et ordonnés 32; laboureurs 26 ; journaliers 20; commerçants 17.

Des travaux exécutés de son temps, sous la direction de l'ingénieur D. Blas Zapino, on voit encore gravées sur trois voûtes creusées dans le roc près de la mer, les trois dates : 1785, 1787, 1788; et sur une fontaine encore debout, on lit :

« Elle a été construite sous le règne de Carlos IV, par ordre « du Conseil de Gouvernement de cette place. Année 1789. »

Cette inscription, la dernière que nous devons donner en langue espagnole, est reproduite ici de l'ouvrage de M. Fey, mais avec deux légères corrections, car je suppose que par une erreur de copiste on a mis *se iso* pour *se hizo*, et *goberno* pour *gobierno*. Cette inscription est surmontée d'un écusson des armes de la ville consistant en un lion sur champ-de-gueules, et un soleil rayonnant d'or (1)

En mars 1789, on remplaça le général de las Casas, par un général de même grade, D. Manuel Pineda de la Torre y Solis, marquis de Campo-Santo. Le 8 mai suivant, les forces du Bey de Mascara ayant attaqué à l'improviste les postes avancés, le nouveau commandant fit une sortie pour les repousser; il atteignit ce but après un vaillant combat, à la suite duquel les Arabes furent mis en déroute, après avoir perdu beaucoup de monde, laissant en notre pouvoir un drapeau et quelques armes : de notre côté nous n'eûmes que 19 blessés.

Le 29 mai 1790, le marquis de Campo-Santo ayant été promu au grade de lieutenant-général, fut nommé en Amérique à un

(1) Les armes que le régiment sédentaire d'Oran portait sur son drapeau devaient être semblables à celles de la ville dont il avait pris le nom, ainsi que c'était en usage dans tous les corps de l'armée. Le comte de Clonard dans son intéressante *Histoire des troupes d'infanterie et de cavalerie*, dit que les armes de ce régiment étaient : de *champ d'azur*, *lion rampant couronné*, *soleil d'or en chef et bordure d'argent*, avec cette légende : *Je combattrai les ennemis de la foi. (Note de l'auteur)*.

autre commandement. Celui d'Oran fut confié par intérim à D. Basilio Gascon, colonel du régiment d'infanterie des Asturies, comme étant le plus ancien de grade ; ce fut lui qui succomba si malheureusement dans le grand tremblement de terre survenu dans la nuit du 8 au 9 octobre de cette même année 1790.

Avant de raconter cette catastrophe, nous croyons opportun d'exposer quelle était alors la situation de la ville d'Oran, d'après les principales données fournies dans ses notes, par D. Luis Roel. Cet auteur porte la population de cette ville à 9,500 personnes, y compris les familles des Maures soumis ; si ce chiffre est plus élevé que celui fourni par le recensement de 1787, la différence provient peut-être de ce que dans celui-ci, on n'a pas compris les Maures qui vivaient dans le voisinage immédiat de la place. Dans le recensement de 1771, on compta 532 maisons appartenant à des particuliers et 49 au domaine de l'Etat, y compris les immeubles du faubourg de la Marine. La valeur totale des propriétés particulières fut estimée à 9,346,000 réaux et leur revenu annuel à 451,734 réaux. Pour le spirituel il y avait quatre églises, toutes de fondation royale ; la principale avait à sa tête un vicaire ecclésiastique nommé par l'archevêque de Tolède, et qui était en même temps chapelain du roi et vicaire de l'armée. Les autres églises étaient, St-Dominique, St-François et la Merced, cette dernière toute neuve, puisqu'elle fut terminée en 1783 aux frais du Trésor royal. Dans la Kasba, se trouvait la chapelle de St-Michel Archange, et celle du Mont-Carmel au faubourg de la Marine. La ville depuis sa conquête était sous le patronage de N.-D.-des-Victoires, et sous celui de St-Bernardino de Sena. Il y avait un hôpital pour 458 malades ou blessés et cinq casernes dont trois pour l'infanterie, une pour l'artillerie, et la dernière qui avec les exilés contenait encore la compagnie des *campeadores* (1). Pour les condamnés

(1) Ce mot n'a pas d'analogue dans notre langue, on pourrait le traduire par *les déterminés*.

Le général D. Luis de las Casas créa la compagnie de *Campeadores* avec des individus choisis parmi les exilés, qu'il plaça sous le commandement d'officiers de la garnison. Ils rendaient les mêmes services que les Maures soumis dont ils montaient les chevaux dans

aux présides, il y avait six autres locaux ou quartiers ; de plus au bord de la mer se trouvait un quartier de cavalerie qui était la propriété particulière du marquis de Murillo.

Le commandant-général réunissait le commandement supérieur militaire et politique des deux places, il avait un secrétaire qui était alors Francisco Rodon, et un auditeur ou assesseur. L'état-major comprenait le Gouverneur d'Oran qui était en ce temps le brigadier D. Pedro de Campo ; le lieutenant du roi, le colonel D. Valentin de Grimarest, le sergent-major était le lieutenant-colonel D. Jose de Chardenoux (1); le lieutenant-colonel D. Jose de Otero était gouverneur de saint Philippe ; D. Pedro Padilhe, de saint André ; de Rosalcazar, le lieutenant-colonel Guillermo Creagh ; de Santa-Cruz, le capitaine D. Jose Ribadaneire ; de St-Grégoire, le capitaine Raphael Barona ; de Mers-el-Kebir, le lieutenant-colonel D. Jose Julian de Salas et le sergent-major de cette place, était le capitaine D. Francisco Javier de Retamar.

Le Conseil municipal de cette ville, qui était une véritable colonie militaire, était composé de capitaines de tous les régiments en garnison, qui fonctionnaient de concert avec les bourgeois ; le chef des finances, et celui de l'Administration militaire faisaient également partie de ce Conseil.

On avait commencé dès le mois d'août à sentir quelques secousses de tremblement de terre, accompagnées de bruits souterrains. Cependant vers la mi-septembre ils cessèrent complétement. Comme ces légères secousses n'étaient point chose nou-

---

le principe, plus tard on leur en fit venir d'Espagne. Il y avait encore la compagnie de fusiliers ou d'arquebusiers qui était composée de condamnés aux présides. *(Note de l'auteur)*.

(1) Cet individu qui devait être d'origine française, ainsi que son nom l'indique, servait depuis longues années à Oran ; de 1776 à 1778 il avait été gouverneur de Rosalcazar, ensuite de Mers-el-Kebir, et dès l'année 1783, il figurait déjà comme sergent-major d'Oran. *(Note de l'auteur)*.

Dans les places espagnoles, le sergent-major est l'officier supérieur qui commande après le lieutenant du roi, ou gouverneur. *(Note du traducteur)*.

velle dans la localité, on était loin de pressentir une catastrophe, quand le 9 octobre, un peu après une heure du matin, un mouvement terrible accompagné de profondes et sinistres rumeurs et suivi de vingt secousses instantanées, détruisit la plus grande partie des édifices et des maisons de la ville, ou les ébranla et les lézarda de telle sorte qu'ils menaçaient ruine aussitôt. Il est facile de comprendre l'épouvante et la désolation des habitants, qui ne furent pas ensevelis sous les ruines; ils se précipitèrent dans les rues et sur la Place d'Armes demandant, comme il est juste, dans les grands malheurs, l'action de l'autorité pour éviter de plus grands désastres, pour secourir les blessés, ou dégager ceux qui se trouvaient sous les décombres. Cependant comme le commandant n'avait pas encore paru, on finit par apprendre qu'il avait péri avec toute sa famille ; le commandement échut alors au brigadier comte de Cumbre Hermosa, colonel du régiment d'infanterie de Navare, qui commença à l'instant même à l'exercer avec autant d'énergie que de prudence. La relation officielle par laquelle il rendit compte en détail au roi, d'un si déplorable événement (1), explique parfaitement quelle devait être la confusion et les angoisses de ces premières heures, non-seulement à cause de la dévastation déjà existante et la continuation pleine de menaces des secousses, mais encore par la difficulté de pourvoir à un aussi grand nombre de besoins. Ainsi tous les médecins avaient péri, les remèdes et les ustensiles de l'hôpital se trouvaient sous les ruines de cet édifice. Le commandant du Génie et la majeure partie de son matériel étaient également ensevelis sous les décombres ; les églises, la trésorerie, les casernes, la manutention avec ses provisions et presque tous les édifices, y compris la Kasba, étaient renversés. L'incendie s'alluma alors parmi les décombres entassés, et les condamnés se trouvant libres jugèrent l'occasion très-propice pour se livrer

---

(1) Ce document existe dans les archives du Tribunal de guerre et de Marine. La *Gazette officielle* de Madrid en publia seulement un extrait, dissimulant l'étendue du désastre, par considération sans doute pour les familles intéressées. Dans son ouvrage, M. Fey, a traduit entièrement cette relation provenant, dit-il, d'une copie qui se trouve dans les archives du tribunal de Valence. *(Note de l'auteur)*.

au pillage. Enfin comme complément de cette affreuse situation, on put voir, dès que parut le jour, les hauteurs voisines se couvrir de Maures, qui arrivaient à la hâte, persuadés qu'à la faveur de ce désastre ils pourraient pénétrer dans la ville.

Le comte de Cumbre Hermosa, secondé par le Conseil de Gouvernement, pourvut activement à tout ce qu'il était possible de faire. Il punit de la peine de mort les malfaiteurs, et parvint à l'aide de quelques exemples à arrêter les horreurs auxquelles s'étaient livrés les condamnés aux présides. Il établit des fours de campagne, et envoya en attendant faire cuire le pain à Mers-el-Kebir. Les troupes reçurent l'ordre de camper hors de l'enceinte, mais sous la protection des fortifications extérieures. Sur le plateau de Rosalcazar, des gardes, des patrouilles et des travailleurs furent organisés; des secours furent demandés à Carthagène. Des mesures efficaces furent adoptées pour défendre les points les plus faibles, et là où le rempart était en partie croulé.

A l'entrée de la nuit, l'ennemi dirigea par un feu nourri ses attaques sur différents points, mais sans le moindre succès. Bien qu'il n'y eût dans la place que 1,526 hommes en état de porter les armes, leur excellente répartition, et l'énergie qu'il montrèrent, suffirent pour repousser les audacieux efforts des Arabes.

Malgré qu'on ne puisse, ainsi que le relate le comte de Cumbre Hermosa, fixer exactement le nombre des victimes du tremblement de terre dans la nuit du 8 au 9 octobre, et que la *Gazette de Madrid* l'estime à 2,000, on peut sans crainte d'exagération, porter ce nombre à 3,000 individus hommes femmes ou enfants de toutes classes. De l'énumération faite dans la relation précitée, il résulte que dans ce désastre périrent : le commandant-général par intérim D. Basilio Gascon avec toute sa famille ; le lieutenant-colonel du Génie, un capitaine-major, 7 capitaines, 9 lieutenants, 15 sous-lieutenants, deux cadets, deux médecins, 30 soldats d'artillerie, 4 du régiment de Lisbonne ; 755 de celui des Asturies ; 60 de celui d'Oran ; 22 employés de l'hôpital ; 30 hommes de la comp agniedes fusilliers ; 26 du régiment de Navarre ; 83 condamnés ; 6 Maures *Mogataces* : 283 habitants, dont beaucoup avec toute leur famille ; 22 ouvriers ; 2 employés de la Trésorerie ; 2 curés et 2 gardes-magasins d'artillerie.

Le bey de Mascara, Mohammed el-Kebir, se présenta immédiatement devant Oran avec des forces nombreuses et de l'artillerie, pour assiéger cette place avec vigueur. Les premiers jours se passèrent en tentatives suivies d'un tir insignifiant, le 15 octobre ils engagèrent une attaque sérieuse du côté de la tour de la Nativité et du *Ravin du sang* ; mais ils furent rudement repoussés par le feu des batteries et par des sorties vigoureuses exécutées par diverses compagnies. Ils augmentèrent ensuite leurs travaux et renouvelèrent avec aussi peu de résultat une autre attaque dans la journée du 21. Le 23 du même mois, ils découvrirent une batterie sur le plateau de la *Maseta* battant le fort de Santa-Cruz, et lancèrent des obus pour inquiéter la ville, notamment dans la direction du fort de St-Ferdinand et de l'*embuscade de Gomez*.

Pendant ce temps les secousses de tremblement de terre continuaient ; elles furent très-violentes dans les journées des 25 et 26 et occasionnèrent de nombreuses ruines. Les Maures cependant, convaincus de l'inutilité de leurs efforts, levèrent le camp, retirèrent leur artillerie et dans la matinée du 29 octobre s'éloignèrent dans diverses directions. Ainsi se termina ce neuvième siège qui, bien que de peu de durée, fut remarquable par la vigueur des attaques, par les circonstances critiques dans lesquelles il eût lieu et parce qu'il fut considéré comme l'avant-coureur de celui qu'ils effectuèrent peu de mois après.

Pour traduction :

Dr MONNEREAU

A suivre.

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite et fin. Voir les nos 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92 et 93.)

No 424. En mil deux cent trente (1815), cinq navires de guerre associés ont pris une goëlette espagnole chargée de cacao, et un navire hollandais, chargé de sel. Sept mécréants.

Raïs Hamidou, Tchoulak Hassaïn, Hadj Ahmed el-Haddad, Omar raïs, raïs Hossaïn Griteli (le candiote).

	Rial.
Cacao	101,668
Bois de Campêche.	7,785
Indigo.	2,340
	111,793

Le produit total du cacao, du bois de Campêche, de l'indigo et des mécréants est de 156,751 rial.

Produit : 176,344 fr. 87 c.

3,636 parts à 18 rial 4 huitièmes.

No 425. Le 15 safar 1230 (27 janvier 1815), cinq navires associés pour le partage des prises et commandés par El-Hadj Na'man, Bachali Mustapha raïs, Tatar Ali raïs, Ouzoun Ali et Mustapha raïs, le Maltais, ont pris un navire chargé de bois, d'une chaise, d'une horloge et d'un banc ; un brick chargé de planches et d'une caisse de vitres ; et un navire chargé de blé de Tunis. — Le blé mesure 6,009 *sa'* à raison de 22 rial 4. — 250 mécrants. — 140

quintaux 53 livres de soie à 30 rial. — 4,200 quintaux de tabac à 231.

Produit : 359,757 fr.

3,958 parts à 36 rial 3 huitièmes.

(*Nota*. En juin 1815, une escadre des Etats-Unis d'Amérique, placée sous le commandement du commodore Decatur et ayant mission d'agir contre les Algériens, prit un brick de la Régence et la frégate montée par le célèbre raïs Hamidou, qui trouva la mort dans ce combat. Le dey accepta les conditions de paix qui lui furent imposées.)

No 426. Le 28 ramdan 1230 (3 septembre 1815), le raïs Ahmed Lamiali a pris 120 douros (écus).

Produit : 1,012 fr. 50 c.

336 parts 1/2 à 1 rial 24 dirhem.

(*Nota*. Après cet article, le registre présente cinq feuillets laissés en blanc.)

Résumé de l'année 1815 : 8 prises, dont 1 hollandaise, 1 espagnole, 1 anglaise, 1 marocaine et 4 de nationalité non indiquée, donnant un produit total de 770,415 fr. 74 c.

(*Nota*. Le 27 août 1816, une escadre anglaise, commandée par lord Exmouth, et accompagnée d'une division hollandaise, attaqua Alger et incendia la flotte algérienne. Le 4 septembre de la même année, c'est-à-dire sept jours après la rude leçon que venaient de recevoir les Algériens, de nouveaux corsaires se préparaient à prendre la mer (1). Il ne semble pas que les Algériens aient fait des prises en 1816 ; du moins, je n'ai trouvé aucune trace de captures pour cette année.)

No 427. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes. L'an mil deux cent trente-trois, le vingt-et-unième jour du mois de Dieu, achoura (1er décembre 1817), a eu lieu la fixation des grandes parts (2) des navires de guerre d'Alger. — Année 1233.

(1) Voir le travail que j'ai publié sur la marine algérienne.

(2) C'étaient celles qu'on allouait aux capitaines.

Le brick de Baldji, 26. Le brick du raïs Kassem, 24. La polacre de Tripoli, commandée par Mohammed raïs, 26. Le brick de Salah raïs, 24. La goëlette du raïs Kaddour, 22. La goëlette d'El-Hadj Ahmed, 22.

(*Nota*. Pour compléter le registre des prises maritimes, qui présente des lacunes en cet endroit, je crois devoir intercaler entre ses articles, la traduction de divers documents écrits sur feuilles volantes et que je désigne par les lettres A, B, C, etc.)

A. Par la grâce du Très-Haut, six navires de guerre d'Alger, boulevard de la guerre Sainte, sont entrés dans l'Océan et y ont capturé quatre bâtiments, dont la valeur a été répartie entre les capturеurs. Le nolisement de ces navires s'élevait approximativement à 800 douros et Notre Seigneur le Pacha a fait l'avance de cette somme. Après la vente des marchandises, faite par les soins du *khodjet el-Renaïm* (secrétaire aux prises), cette somme a été intégralement remboursée à notre dit Seigneur sur le dit produit, ainsi qu'il y avait lieu. 25 moharrem 1233 (5 décembre 1817).

B. Voici les motifs de la rédaction du présent. Au commencement du mois de rebi' 1er de l'année 1233 (janvier 1818), sous les jours de Notre Seigneur Ali Pacha, les grandes parts des navires de guerre d'Alger furent fixées comme il suit : le brick de Baldji raïs, 26. Le brick du raïs Kassem, 24. Le brick de Tripoli, raïs Mohammed, 26. Le brick de Salah raïs, 24. La goëlette du raïs Keddour, 22. La goëlette d'El-Hadj Ahmed raïs, 22. La corvette du raïs Bakir, 40.

C. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes : en l'année 1233 (1818), six navires de guerre algériens prirent la mer et allèrent en course. Ils capturèrent quatre bâtiments, savoir : un navire espagnol chargé de harengs ; un bâtiment chargé de halfa pour câbles ; un autre navire chargé d'eau-de-vie et de sel ; et un bâtiment génois chargé de couteaux et de papier. Le produit de ces prises s'élève en totalité à 121,080 rial (soit 90,810 fr. 05 c.) (1).

(1) Après le refonte opérée en 1818, le change du *rial draham serar*

Nota. Je n'ai trouvé de renseignements d'aucune nature pour l'année 1819.

D. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes : le jeudi, cinquième jour de kada 1235 (14 août 1820), il a été capturé des marchandises de provenance tunisienne et dont la valeur est de 174,951 rial (131,213 fr. 25 c.).

Nota. Je n'ai trouvé aucun renseignement pour les années 1821, 1822 et 1823.

N° 428 *du registre des prises maritimes*. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes : l'an mil deux cent trente-neuf, le mercredi, treizième jour du mois de redjeb l'unique (14 mars 1824), cinq navires de guerre d'Alger ont été autorisés à faire des prises, 1239.

N° 429. Cette année bénie, qui est l'année 1239, les navires commandés par Mustapha raïs, Omar raïs, Ibrahim raïs, Kaddour raïs et Hassan raïs ont fait diverses prises sur les Espagnols. 12 du mois de redjeb (13 mars 1824).

Frégate *Meftah el-Djihad* (la clé de la guerre sainte), commandée par Mustapha raïs, 50. Frégate *Belhouaz*, Omar raïs, 45. Corvette noire, Keddour raïs, 24. Brick d'Ibrahim raïs, 25. Goëlette de Hassan raïs, 22.

Objet de cet écrit. En l'année 1239, cinq navires de guerre algériens, ont fait sur les Espagnols des prises dont le produit total est de 101,948 rial (76, 461 fr.).

MENTION DES DÉPENSES.

	Rial.
Bandjek.	12,747
Primes d'abordage des quatre prises.	452
Diwans des cinq navires.	30
Chaland et cinq chaloupes.	1,140
Frégate de garde.	45
A reporter.	14,414

varia entre 0 fr. 90 c. et 0 fr. 60 c. J'ai pris pour mes évaluations la moyenne de 0 fr. 75 c.

	Report.	14,414	
Embarcation		12	
Amarrage		12	
Gardiens		66	
Pesage		13	4
		14,517	4
Crieurs		525	
Ourdian		24	
Caïd eddoukhan		175	
Vigie		4	4
Boutiques		15	
Frais divers		161	
Changeurs		356	
Chaouch (musulman du bandjek)		75	
Chaouch juif		37	4
		15,890	4
Port		860	
		15,750	4

Produit net : 84,198.
Moitié : 42,099.
Nombre des parts : 3,009.
Montant de chaque part : 13 rial 7 (huitièmes).

N° 430. Objet de notre écrit. Cette année bénie, qui est l'année 1239, il est arrivé de Tunis, une prise chargée de sardines, et le produit en ayant été remis dans les premiers jours de kada (juillet 1824), il a été procédé au partage après le prélèvement du bandjek et des frais. La moitié du produit net est de 12,362 rial (9,271 fr. 50 c.). (Cet article a été biffé).

N° 431 *et dernier du registre des prises maritimes.*

Comptes relatifs à une prise de blé et de lin faite sur les Espagnols et dont le produit total est de 14,296 (10,722 fr.).

		Rial.
Bandjek	*A reporter.*	1,787

	Report.	1,787	
Changeurs		50	
Crieurs		63	3
Caïd eddoukhan		21	5
Peseur		2	4
Prime d'abordage		43	
Gardiens de la prise		12	
Diwans des trois navires de guerre		9	
Kahia (second) du ourdian		9	
Vigie		4	4
Boutiques		9	
Chaouch du bandjek		12	
Chaouch juif		6	
Hommes qui ont déchargé le navire		27	
Embarcation pour l'amarrage		12	
Mesureur du blé et du lin		6	
Nourriture		72	
Port		121	
		2.273	0(*sic*)

Moitié du produit : 6,011 4.
Nombre des parts : 1,518.
Montant de chaque part : 3 rial, 7 huitièmes.

Nota. Après ce dernier article, le registre présente encore dix-neuf feuillets qui n'ont pu être utilisés.

E. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes. Dans le milieu du mois de kada de l'année 1241 (juin 1826), les navires de guerre d'Alger ont capturé sept bâtiments espagnols, savoir : un brick chargé de graines de lin ; un bateau chargé de halfa et de fer ; un autre bateau renfermant deux personnages de distinction qui se rendaient à un marché ; un autre bateau portant des sacs et 64 caisses de sucre ; un autre bateau chargé de vin et d'eau-de-vie et un dernier bateau vide. Inscrit ici pour ce que de besoin. La totalité du produit est de 104,103 rial (78,077 fr. 25 c.). Il a été versé au palais comme bandjek 13,012 rial.

F. La vente des prises faites sur le Pape (1) ayant eu lieu, le présent compte a été dressé pour indiquer les ayants-droit à la somme qui sera indiquée, que ce soit le beylik, les gens des équipages ou tous autres. 19 safar 1242 (22 septembre 1826).

	Rial.
Produit général.	142,242 (2)
A défalquer, un huitième, comme Bandjek.	17,780
	124,462
A déduire pour frais d'enchères.	600
	123,862
Droits des capitaines de prises qui ont amené les captures : 1,392 saïma, soit.	300
	123,562
Droits du Diwan de cinq navires.	45
	123,517
Droits de pesage	27
	123,490
Droits du caïd eddoukhan.	200
	123,290
Droits des changeurs juifs	515
	122,775
Droits des chaouchs et des juifs employés du Bandjek.	150
	122,625
Droits des mesureurs	13 1/2
A reporter.	122,612 1/2

(1) C'est la réclamation faite par notre consul, M. Deval, au sujet de ces prises qui amena la scène violente dont le dénouement fut la prise d'Alger par les Français.

(2) Soit 106,681 fr. 60 c.

Report.	122,612 1/2
Prix du chaland, payé à la *Skifa* (1) . . .	435
	122,177 1/2
Droits des gardiens du babestan (2), par les soins d'El-Hadj el-Istour.	50
	122,127 1/2
Salaire des portefaix qui ont fait des transports	130
	121,997 1/2
Droits de ceux qui, pendant le voyage, ont été les premiers à apercevoir les navires ensuite capturés	4 1/2
	121,993
Droits des bureaux établis au babestan. . .	15
	121,978
Droit d'un pour cent au profit du port, payé à la Skifa	1,219
	120,759
Droits du ourdian-bachi et de son second .	24
	120,735
Parts déterminées des marabouts et du trésor	558
	120,177
La moitié du produit des navires du Pape, revenant aux équipages, est divisée en 2,162 parts, de 9 boudjous, 9 mouzounas et 5 dirhem	60,088
Sur la demie du produit afférente au Beylik	60,088
Sont déduites les parts déterminées des capitaines des navires.	7,020
A reporter.	53,068

(1) Voûte ou plutôt vestibule ; actuellement voûte de l'amirauté ; bureaux de l'oukil-el-hardj ou ministre de la marine.

(2) Marché où se vendaient autrefois les esclaves chrétiens. Son emplacement forme aujourd'hui la place Mahon ou de la Pêcherie.

Report.	53,068
A défalquer les 260 parts des capitaines des cinq navires	8,840
Somme restant après les prélèvements faits sur la part du Beylik	44,228
Répétition : 1/8e de Bandjek	17,780
Droits du caïd eddoukhan . . .	200
Parts des marabouts et du trésor.	558
La part perçue par le Beylik est donc de. .	62,766
Une erreur a été commise par le secrétaire du Bandjek, lequel a versé à tort au Palais. .	73,523
Plus tard, le secrétaire du Bandjek a rapporté du Palais	3,795
Ce qui réduit la part perçue par le Palais à .	69,728
Mais la part du Palais n'étant que de . . .	62,766
Il se trouve que le Palais a perçu en trop. .	6,962

Par suite de cette circonstance, la distribution des 2,162 parts des captures faites sur le Pape, se trouve suspendue, ainsi qu'on le porte à la connaissance de Votre Grandeur, en sollicitant ses instructions et ses ordres.

— Après la prière d'*El-Asr* (1), notre fortuné Seigneur a envoyé le juif Ben Douran (Durand) avec six mille neuf cent soixante-deux *rial kouaret*, dont remise a été faite à *Bab-el-Djihad* (2), à titre de faveur (3).

G. La rédaction du présent est dûe aux circonstances suivantes.

En l'année 1242, date du présent, des discussions eurent lieu au port victorieux de la (ville) bien gardée d'Alger, boulevard de la guerre sainte, au sujet du partage des prises. Aussitôt, Sa

(1) Vers quatre heures du soir.

(2) Porte de la *Guerre sainte*, depuis 1830 porte de France ou de la Marine. On appelait également ainsi l'ensemble des établissements du port, *la Marine*; c'est dans ce sens que ce mot est employé ici.

(3) Ce n'était pas une faveur, mais bien une restitution, la réparation d'une erreur.

Seigneurie, notre Seigneur et bienfaiteur Hossaïn-Pacha, gouverneur du royaume victorieux, et dépositaire actuel de la royauté, arrêta et décréta, dans sa sagesse éclatante, que dorénavant les dispositions suivantes seraient applicables et exécutoires dans tout partage de prises.

1. Conformément à l'ancien usage, la huitième partie de toute prise sera déclarée *Bandjek* (part de l'Etat).

2. Un demi rial par cent *rial serar*, sera prélevé, pour frais d'enchères.

3. Le capitaine qui amène la prise touchera les droits que lui accorde l'usage.

4. Le Diwan touchera une allocation ; lorsqu'un navire de guerre fait une prise, le Diwan (conseil) de ce navire se rend à bord de la prise, reconnaît ce qu'elle renferme, fait clouer les écoutilles, lui commet des gardiens, et l'expédie par la voie la plus facile; ensuite, lorsque le navire de guerre entre à Alger, boulevard de la guerre sainte, le Khodjet el-Bandjek (secrétaire des prises) remet à chacun des membres du Diwan un *rial entier* (Boudjou?) au moins, proportionnellement à l'importance de la prise. Telles sont les règles qui seront suivies pour le paiement des droits du Diwan.

5. Un droit de dix dirhem par quintal sera perçu pour le pesage des objets susceptibles d'être pesés.

6. D'après l'ancien usage, le quart des sommes payées à titre de frais d'enchères, sera prélevé pour le caïd el-doukhan (le directeur du tabac).

7. Les chaouchs du Bandjek percevront sur chaque navire un droit égal à une part (paï) ou moindre.

8. Les juifs qui sont employés pour le service du Bandjek recevront la valeur de la moitié d'une part (paï) ou moins.

9. S'il y a lieu, pour l'estimation des objets pris, de faire usage de mesures de capacité ou de longueur, les gens employés à cette opération recevront un salaire (proportionnel?) de deux dirhem.

10. Le salaire du chaland qui sera employé au débarquement des objets, sera proportionné à son chargement.

11. Le salaire des portefaix sera prélevé.

12. Celui qui a aperçu le premier le navire capturé recevra

cinq ziani, à moins que le capitaine ne lui ait fait une promesse spéciale.

13. Le Kahia du Ourdian-Bachi recevra une allocation proportionnelle à la valeur de la prise.

14. Sera prélevé le prix de location de la boutique ou du magasin où s'est effectuée la vente des objets capturés.

15. Un droit d'un pour cent sera prélevé au profit du port et versé au trésor.

— Les droits du Bandjek, du Caïd Ed-doukhan et du port, ci-dessus mentionnés, seront perçus par le Khodjet el-Bandjek (secrétaire des prises) et versés par lui-même au trésor du Palais du Sultan. Après le prélèvement de toutes les dépenses énoncées plus haut, le produit net sera divisé en deux parts égales. L'une de ces moitiés sera partagée entre les membres de l'équipage, conformément aux anciens usages. Quant à l'autre moitié, elle recevra la destination suivante : les canons du navire seront comptés et il (le capitaine) recevra une petite part (paï) pour chacun des canons. Le capitaine touchera (aussi) une grande part (paï kebir) ; ce qui restera disponible après ce prélèvement sera versé par le Khodjet el-Bandjek lui-même, au trésor du Sultan, si le navire appartient à l'Etat; si le navire appartient à des armateurs, le versement sera fait entre les mains des ayants-droit.

La réglementation ci-dessus établie mettra fin aux paroles de quiconque cherchera à soulever des contestations.

29 rebi 1er 1242 (31 octobre 1826). (Empreinte du cachet de Hosseïn-Pacha).

H. Motifs de la rédaction du présent. Le seizième jour de l'année 1243 (9 août 1827), le raïs Ali el-Bouzeriaï, montant le chebec de l'armateur Sidi Ibrahim aga, a amené d'Oran une prise chargée de savon et de vin, dont le produit est de 9,150 douros de France (45,750 fr.) Il a été prélevé une somme de 3,240 boudjous (5,832 fr.) à titre de Bandjek.

I. Dans le milieu du mois de rebi' 1er de l'année 1243 (octobre 1827), il a été capturé deux chebecs français dont le produit a été de 11,333 boudjous (20,399 fr. 40 c.).

K. Les deux chebecs ont amené une prise d'Oran, le 23 rebi' 1er 1243 (14 octobre 1827). La somme de 4,250 rial draham serar (1) a été versée au Palais comme Bandjek. Le chebec du raïs Mohammed, 181 parts. (Parts du capitaine et du gouvernail : 14). Le chebec du raïs Hadj Ali, 165 parts. (Parts du capitaine et du gouvernail : 14).

L. Le septième jour de rebi' 2e de l'année 1243 (28 octobre 1827), le raïs Ali el-Miyourki (le Mayorquin), capitaine d'un chebec, est arrivé de Tunis, amenant une prise. La totalité du produit est de 39,142 rial serar (29,356 fr. 50 c.). La part prélevée comme Bandjek est de 4,892 rial. Les parts de l'équipage forment un total de 214, et le montant de chaque part a été fixé à 79 rial draham et 4 mouzouna (59 fr. 55.). Le paiement en a été fait intégralement. Inscrit ici pour qu'on n'en ignore. 11 rebi' 2e 1243 (1er novembre 1827).

Ces prises, qui étaient faites malgré le blocus effectué par l'escadre française, sont les dernières dont j'ai pu retrouver les traces dans les archives des forbans. Bientôt la France allait couper le mal dans sa racine, et rendre aux petites puissances de l'Europe un immense service dont elles ne paraissent pas avoir gardé le souvenir.

Albert Devoulx.

FIN.

(1) Soit 3,187 fr. 50 c. Le produit total de la prise était, par conséquent, de 25,500 fr.

LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

(Suite. Voir les nos 92 et 93.)

§ VII.

L'extrémité nord de la péninsule, la *Pointe d'Afrique*, fait face à la *Pointe d'Europe* qui termine le rocher de Gibraltar, de l'autre côté du détroit. Un espace de 20 kilomètres seulement sépare ces deux anciennes colonnes d'Hercule (Abila et Calpé). Il parait que, dans les temps anciens, la distance était moindre encore. Le géographe Scylax, qui écrivait 500 ans avant l'ère chrétienne, et qui avait puisé dans les annales phéniciennes les notices précieuses qu'il nous a laissées, ne donne au détroit de Gibraltar que la largeur du bosphore de Thrace. La mer, au rapport des Carthaginois, était alors très-peu profonde entre les deux caps *Abila* et *Calpé* et n'admettait que des bateaux à fond plat. Deux îles couvertes d'oliviers sauvages, où il existait un temple et des autels en l'honneur d'Hercule, le héros tyrien, s'élevaient au milieu du détroit. Au temps des Romains, ces îles avaient disparu; mais Pline et Strabon assurent qu'un large banc de sable s'étendait encore entre les deux continents. Le détroit des Colonnes,

selon Pline, avait alors sept milles romains de largeur, dans la partie la plus resserrée. Edrissi, qui écrivait au XIIe siècle, indique comme points fixes de distance certains bas-fonds, situés entre Ceuta et Gibraltar. Il ne reste plus aujourd'hui aucune trace ni du banc de sable dont parlent Pline et Strabon, ni des bas-fonds mentionnés par Edrissi, et les navires peuvent sans danger parcourir le détroit dans toute son étendue. « On attribue, dit Dureau de la Malle, l'élargissement successif du détroit de Gibraltar au courant rapide qui porte de l'Océan dans la Méditerranée. Cet élargissement a continué, tant que le courant a trouvé des parties molles et mouvantes sur lesquelles il pouvait agir facilement (1). »

§ VIII.

La baie de Ceuta est ouverte à tous les vents de la partie du nord et de l'est. On jette l'ancre à une petite distance de la terre, par 10 et 12 brasses fond de sable et de roche. La tenue est bonne; mais lorsque viennent à souffler les vents du nord-est, la mer y devient très-forte et il est prudent de se précautionner contre cette éventualité. Il y a, au centre de la ville, un canal avec un petit môle qui est suffisant pour permettre de débarquer les voyageurs en toute sécurité. Quant aux marchandises, il convient d'avoir égard à l'heure de la marée, si on ne veut pas risquer de les échouer complétement.

On peut aussi mouiller dans l'anse située au sud de la ville; mais il faut alors veiller attentivement à ne pas s'y laisser surprendre par les vents du large et se tenir constamment prêt à appareiller.

Un service de correspondance, au moyen d'un chebek, existe entre Algésiras et Ceuta; il a lieu régulièrement deux fois par semaine. Nous avons vu que les autres présides n'avaient de relations qu'avec Malaga; mais il n'y a aucune communication des présides entre eux.

(1) Géographie physique de la Mer Noire et de la Méditerranée.

§ IX.

Au-delà de la Pointe d'Afrique, la côte se dirige d'abord à l'ouest, puis au sud-ouest. Elle est bordée de montagnes dont les derniers escarpements viennent plonger dans la mer, et presque partout elle paraît inabordable. Vue de Tarifa, elle produit l'effet d'une île. L'hydrographie moderne signale jusqu'au Râs-el-Menar plusieurs baies et promontoires ; mais les cartes anciennes ne mentionnent que deux points du littoral, ***Marsa Musa*** (1) et ***Casar***.

Le petit port de Mousa, où les embarcations moyennes, surprises pas un coup de vent, peuvent chercher un abri, n'est situé qu'à quelques milles de Ceuta. Bekri nous apprend que de son temps, de nombreuses tribus berbères campaient autour du château, et que sur la côte on trouvait des puits : l'eau de cette aiguade était excellente. « C'est là, dit-il, que les habitants de Ceuta viennent prendre le divertissement de la chasse. »

Mersa-Mousa, en arabe, signifie port de Mousa. Il serait curieux que les deux chefs arabes, Thârek et Mousa, qui passèrent la porte des défilés, comme on appelait alors le détroit de Gibraltar (2), le ***Fretum gaditanum***, des Romains, eussent laissé chacun un souvenir de leur invasion, l'un sur la côte qu'il venait de quitter (Mersa-Mousa), l'autre sur celle où il aborda (Djebel Thârek (3). Les deux routiers génois de Visconti et de Battista Agnesi et la carte pisane ne citent pas ***Marsa-Musa***.

§ X.

Casar ou Caser, que l'on trouve ensuite, était mieux connu

(1) ***Marsa Mua***, dans la carte d'Andrea Bianco et dans celle de la bibliothèque Pinelli.

(2) Bâb-es-Sekek. C'est le nom que lui donne Edrissi. « Les Arabes du Maroc, comme ceux de l'Algérie, ne le connaissent que sous le nom de *Foum-el-Boràz*, la bouche du détroit. Le second de ces noms appartient à la langue turque. » Renou, ***Description géographique de l'empire du Maroc***, p. 302.

(3) Montagne de Thârek, dont les Espagnols ont fait Gibraltar.

au moyen-âge. Il est indiqué par tous les cartographes de l'époque. Au rapport de Marmol, K'sar-es-Seghir, le petit château, appelé souvent, par abréviation, el-K'sar, et par les Espagnols Alcasar, fut bâti vers 1192 par Yakoub el-Mansour, à peu près à égale distance de Ceuta et de Tanger. « Ce prince, dit-il, était si belliqueux qu'il passait presque tous les ans en Espagne pour y guerroyer contre les chrétiens, et parceque le chemin jusqu'à Ceuta, où il s'embarquait ordinairement, était incommode pour le passage de son armée, il bâtit cette ville en un lieu plus avantageux qui avait un assez bon port pour les navires et qui n'était éloigné de Tarifa que de cinq milles. Il envoyait de là son armée et la flotte avec moins de peine et de danger qu'il ne le faisait auparavant de Ceuta, et il nomma la nouvelle place ***Alcazar Ceguer***, parcequ'on n'y bâtit d'abord qu'un petit château ; mais peu de temps après il y fit construire des maisons et des mosquées et la peupla de nombreux marchands, artisans et gens de mer. »

Renou observe avec raison que Yakoub el-Mansour ne fut pas le fondateur d'El-K'sar, et que ce prince tout au plus la rebâtit ou l'agrandit ; il en est en effet parlé dans Bekri qui écrivait en 1067, et dans Edrissi qui termina sa grande géographie en 1154. Ces deux auteurs lui donnent le nom de ***k'sar Masmouda***, le château de Masmouda. On l'appelait aussi ***K'sar el Medjân*** ou ***K'sar ed Djouaz***, le château du passage ou de la traversée.

§ XI.

En 1457, le roi de Portugal, Alphonse V, ayant promis au pape Calixte III, qui venait de publier une croisade contre les Turcs, de concourir à cette œuvre sainte avec les autres princes chrétiens, équipa une flotte nombreuse et réunit une armée de 17,000 hommes. La mort du pape Calixte étant arrivée sur ces entrefaites, arrêta l'exécution de ce projet ; mais Alphonse ne voulut pas avoir fait en pure perte de si grands préparatifs, et résolut de les utiliser contre les Maures d'Afrique. Il avait d'ailleurs à se plaindre des habitants de K'sar-es-Seghir qui s'étaient avisés de construire quelques chebeks avec les bois que

leur fournissaient les Berbères des montagnes voisines et incommodaient grandement la navigation portugaise. Dans les premiers jours de juillet 1458, Alphonse, s'étant embarqué avec son frère l'infant D. Henri et « toute la noblesse », se présenta devant El-K'sar. Les habitants se défendirent d'abord courageusement ; mais bientôt épouvantés par un gros canon que l'infant avait pointé lui-même et n'ayant aucun espoir d'être secourus, ils demandèrent à capituler. « Le roi de Portugal, disent les chroniques, entra dans la place avec un appareil pieux et triomphant et, après avoir fait purifier la mosquée, il y rendit grâce à Dieu de sa victoire. Il fit ensuite relever les murailles et ordonna la construction d'un nouveau rempart du côté de la mer. »

Au mois de décembre de la même année, le roi de Fès, ayant avec lui Moula-Bou-Azoun, « le plus brave chef de l'Afrique, » vint attaquer K'sar-es-Seghir ; mais le commandant Edouard de Meneses fit une si vigoureuse résistance que les Marocains, après avoir perdu dans une sortie des assiégés la plus grande partie de leur artillerie, furent obligés de se retirer sans avoir rien fait. En 1460, ils parurent de nouveau devant la place et la tinrent assiégée pendant près de deux mois. Mais la garnison avait été renforcée de Lisbonne en temps utile, et elle venait tout récemment d'être ravitaillée. Le roi de Fès, comme la première fois, fut repoussé avec de grandes pertes.

L'occupation d'El-K'sar par les Portugais dura 96 ans. En 1553 (1), sous le règne de Jean III, ils l'abandonnèrent à cause de la grande dépense qu'elle leur occasionnait, sans qu'ils en retirassent aucun profit (2).

§ XII.

Selon Mannert, K'sar-es-Seghir a succédé à la petite ville

(1) Et non en 1540, comme le dit Renou, d'après le *Grand Dictionnaire historique* de Morery.

(2) Los Portugueses dexaron y desmantelaron Alcazar en el ano de 1553, al mismo tiempo que se desmantelò Arzilla. — Suarez Montanes, p. 707.

d'*Exilissa*, dont il est fait mention dans les tables de Ptolémée (1). Bekri dit qu'au XIe siècle on y voyait encore de nombreux restes d'antiquités, entre autres des galeries et des portiques. Il ajoute que, dans le voisinage d'El-K'sar, l'eau est d'une excellente qualité, et qu'il suffit de creuser dans le sable pour en faire jaillir des sources.

Un peu plus loin apparaît le rás el-Menar, le cap du Phare ou du Signal (2), qui ouvre à l'est la baie de Tanger. Ce promontoire, que l'on appelle ordinairement Pointe Malabata, est formé par un prolongement du Djebel Andjera, qui donne son nom à tout le district compris entre Tanger et Tetouan. Il est indiqué sur les portulans du moyen-âge, mais il n'est pas nommé. Une petite rivière se jette à la mer au fond de la baie : c'est l'oued Halk des Arabes, que Ptolémée appelle *Oualone*. On distingue sur une colline de la rive droite de nombreux vestiges de constructions antiques, connues des marins sous le nom de *vieux Tanger*.

Mannert croit que l'ancienne *Tingis* était placée en cet endroit ; mais on ne peut admettre cette synonymie. « Il est tout-à-fait certain, dit Renou, que *Tingis* occupait la place actuelle de Tanger. Les débris romains qu'on y retrouve et la situation même relativement au mouillage, ne laissent point de doute sur cette identité. Quelques auteurs ont pensé qu'il fallait rechercher *Tingis* dans les pierres romaines de Tandja Bâlia « le vieux Tanger », situé à l'est de la ville actuelle, mais cette opinion n'a en sa faveur que la ressemblance des noms. »

§ XIII.

Tanger ou Tandja, comme l'appellent les Arabes, est la ville la plus ancienne de cette partie de l'Afrique. On fait remonter son origine à l'invasion de la Palestine par les Hébreux, 1450

(1) *Lissa*, dans Pline.

(2) Le *promontorium Cotes*, de Strabon et de Ptolémée, suivant Marcus.

ans avant l'ère chrétienne. Refoulée vers la mer, la population phénicienne de l'intérieur s'embarqua sur les vaisseaux de Tyr et de Sidon et alla fonder des colonies jusqu'aux extrémités occidentales de la Méditerranée. Procope raconte qu'on voyait encore de son temps à Tanger deux colonnes avec une inscription phénicienne, portant : « Nous sommes ceux qui avons fui devant le brigand Josué, fils de Navé. » Les Grecs donnaient à Tanger une origine fabuleuse. « Les anciens auteurs prétendent, dit Plutarque, qu'après la mort d'Antée, sa femme Tingès, ayant eu commerce avec Hercule, en eût un fils nommée Sophax, qui régna dans le pays et bâtit une ville qu'il appela Tingès, du nom de sa mère. » Le célèbre biographe ajoute qu'il rapporte ces particularités par honneur pour le roi Juba, *le plus grand historien qu'il y ait eu parmi les rois*, qui, disait-on, descendait de Sophax. Cette fable prouve que si les Grecs ne connaissaient pas la véritable origine de Tanger, ils savaient du moins que c'était une ville très-ancienne.

Au temps des Romains, *Tingis* était le siége d'un établissement considérable. Élevée au rang de colonie par l'empereur Claude, elle devint le chef-lieu de la Mauritanie tingitane. De nombreux colons de l'Espagne et même de l'Italie vinrent accroître sa population et sa splendeur. La sécurité dont jouissaient les établissements romains de l'Afrique, et les richesses que cette terre féconde prodiguait alors à tous ceux qui les lui demandaient par l'agriculture ou par le commerce, avaient séduit ces émigrés volontaires. Sous les empereurs byzantins et sous les rois goths, Tanger conserva son opulence. Lorsque les Arabes s'en emparèrent, elle était considérée comme la première ville de toute l'Afrique occidentale. Ces conquérants, émerveillés de sa force et de sa richesse, l'appelaient, dans leur langage imagé, la ville aux murs d'airain et aux palais resplendissants d'or et d'argent, la maison royale des rois d'Occident, la mère des cités du Maghreb, la plus belle et la plus ancienne. Bekri assure que Tanger renfermait encore, au XIe siècle, de nombreux restes de monuments antiques, des tours en ruines, des galeries voûtées, des colonnes, des bains, de larges dalles de marbre, des rochers

taillés. Partout, dans les environs, on trouvait des pierres précieuses en creusant la terre ou en fouillant les anciens tombeaux.

Au moyen-âge, l'importance de Tanger, comme centre commercial, était moins grande que celle de Ceuta : tous les marchands chrétiens n'y étaient pas admis. Les Vénitiens avaient obtenu le privilège d'y trafiquer ; mais on n'a pas de détails sur le commerce qu'ils y faisaient. On sait seulement que plusieurs négociants vénitiens s'y enrichirent : Filiasi nomme particulièrement les familles patriciennes des Soranzi et des Contarini (1).

§ XIV.

En 1437, le roi Edouard de Portugal, déjà maître de Ceuta, voulant donner une plus grande extension à la conquête africaine, résolut de s'emparer de Tanger. Plusieurs membres de son conseil étaient opposés à cette entreprise ; mais le roi passa outre, cédant aux instances de ses deux frères, les infants D. Henri et D. Ferdinand. Dans les derniers jours du mois d'août, l'armée d'expédition, forte de 12 à 15,000 hommes, débarqua à Ceuta, qui avait été choisie comme base d'opérations. Les deux infants s'y arrêtèrent quelques jours pour recevoir la soumission de plusieurs tribus de la province, que leur arrivée avaient surprises et qui craignaient d'être attaquées, puis ils prirent leurs dispositions pour marcher sur Tanger.

Il fut décidé qu'on se porterait sur cette place en deux corps séparés ; l'un, commandé par D. Henri, devait s'y rendre par terre, tandis que l'autre suivrait le littoral avec la flotte. La route de terre était alors aussi difficile qu'elle l'est encore aujourd'hui, mais elle s'accomplit heureusement. Le 23 septembre, les deux infants se rejoignirent devant Tanger. La place était défendue par 6 ou 7,000 hommes, sous les ordres de Sala ebn Sala, ancien gouverneur de Ceuta, qui, ayant une revanche à prendre, avait promis au roi de Fès que les Portugais n'entreraient jamais dans Tanger. Un premier assaut fut repoussé par les Marocains, et à la nouvelle de cet échec, des nuées de Maures accoururent de

(1) Filiasi, *Antico commercio di Venezia*, p. 22.

l'intérieur et assaillirent le camp des chrétiens. Les deux infants furent obligés de faire plusieurs sorties pour refouler cette multitude. Un second assaut ne réussit pas mieux, et on apprit en même temps que le roi de Fès s'avançait avec une armée considérable pour faire lever le siége.

La retraite fut jugée nécessaire, mais il n'était pas facile de l'effectuer. Le roi de Fès, qui venait d'arriver, tenait bloquée l'armée portugaise. « Huit fois les chrétiens furent attaqués dans leurs retranchements ; on voyait l'héroïque évêque d'Evora, D. Alvarez d'Abreu, d'une main frappant les infidèles, et de l'autre bénissant les soldats avec la Bulle de la croisade (1). » Comprenant qu'une plus longue résistance était impossible, les infants offrirent de capituler. Il fut convenu que les Portugais s'embarqueraient à Ceuta, et que cette ville, avec tout son matériel de guerre, serait rendue aux Marocains. L'infant D. Ferdinand fut laissé en otage, comme garantie de l'exécution de cette convention.

Lorsque l'on connut le traité en Portugal, l'indignation fut grande. Les Cortès refusèrent de le ratifier « déclarant qu'il valait mieux perdre un prince du sang qu'une place de guerre. » On proposa d'échanger l'infant contre le fils de l'ancien gouverneur de Ceuta ; une compensation en argent fut aussi offerte au roi de Fès ; mais il ne voulut rien rabattre de ses prétentions, et D. Ferdinand demeura esclave jusqu'à sa mort qui arriva en 1443.

Les Portugais essayèrent une seconde fois, en 1464, de prendre Tanger. L'armée chrétienne se présenta sous les murs de la place, espérant s'en emparer facilement : on disait que des intelligences avaient été ménagées avec quelques habitants. Un assaut par escalade fut tenté ; mais l'ennemi se tenait sur ses gardes. Les chrétiens furent battus et eurent bien de la peine à regagner Ceuta.

Sept ans plus tard, les Portugais, qui n'avaient pu se rendre maîtres de Tanger par la force, y entrèrent sans coup férir, après la prise d'Arzilla. Les habitants, effrayés et s'attendant à chaque

(1) L. Godard, *Description et histoire du Maroc*, *p.* 399.

instant à voir paraître l'armée victorieuse, avaient abandonné la ville. Le roi Alphonse V y envoya de Ceuta le fils du duc de Bragance pour en prendre possession (28 août 1471). Il s'y rendit lui-même quelques jours après et en donna le gouvernement à D. Ruiz de Melo.

§ XV.

Tanger, jusqu'en 1580, fut une dépendance du Portugal. A cette époque, elle passa, avec la métropole et toutes les autres colonies, au pouvoir de l'Espagne. En 1640, lorsque les deux royaumes de la péninsule ibérique se séparèrent violemment, Tanger resta d'abord aux Espagnols ; mais trois ans après « ayant fait sa révolution comme Lisbonne », elle redevint portugaise. Nous avons découvert dans les archives du Secrétariat général du Gouvernement, un mémoire inédit, qui raconte la *rébellion* de Tanger, comme l'appellèrent les Espagnols. Ce document est très-intéressant (1).

« Un certain nombre des principaux habitants de Tanger, nobles et autres, avaient résolu de s'emparer de la kasba par surprise et de faire prisonnier le comte de Sarcedas qui commandait la place pour le roi Philippe IV. Le complot existait depuis plus de deux ans, et il paraissait à tous miraculeux que le gouverneur n'eût été prévenu de rien ; mais le projet s'étant ébruité, et des femmes et des enfants ayant été mis imprudemment dans le secret, les conjurés qui craignaient une indiscrétion pensèrent qu'un plus long retard pouvait tout perdre.

« Le 23 août 1643, veille de la Saint-Barthélemy, les chefs de la conspiration donnèrent rendez-vous aux autres conjurés dans le couvent où ils se réunissaient habituellement. Chacun étant convaincu de la nécessité d'agir sans plus attendre, il fut décidé que la nuit suivante on tenterait l'entreprise. Un capitaine de la garnison qui était du complot se trouvait de garde cette nuit même à la Kasba. Il se tint prêt à recevoir les conjurés lorsqu'ils

(1) *Archives espagnoles*, C. IV, n° 4.

se présenteraient. La nuit venue, trois heures avant le jour, ceux-ci gravirent en silence et sans être aperçus des sentinelles, le sentier qui conduit au château. La porte leur fut ouverte par Manoël Diaz de Villalobos, que le capitaine de garde avait prévenu et qui s'empressa de la refermer derrière eux. Dans le même temps, les conjurés demeurés dans la ville occupaient sans bruit les principaux postes, le couvent des chanoinesses, le *chouriso* (1) et la porte de la Ferronerie.

« Jusqu'alors tout s'était bien passé, et il ne restait plus qu'à procéder à l'arrestation du comte de Sarcedas. L'archidiacre d'Arzilla, deux religieux et un autre conjuré (2) se rendirent au palais du gouverneur. Ayant appelé la garde et demandé à voir à l'instant le comte de Sarcedas, les soldats, sans même venir reconnaître ceux qui se présentaient, ouvrirent la porte et les laissèrent entrer. Le gouverneur, ne se doutant de rien, reposait fort tranquillement. Réveillé en sursaut par les coups que l'on frappait à la porte de son appartement, il demanda ce qu'on lui voulait. L'archidiacre lui dit que le peuple s'était soulevé et venait d'acclamer le roi Jean de Portugal. Perdant la tête à cette nouvelle et s'imaginant qu'on venait pour l'assassiner, le comte s'empressa de répondre qu'il était prêt à reconnaître pour roi le duc de Bragance et qu'il ferait tout ce que voudrait le peuple. En même temps il ouvrit la porte et se jeta tout épouvanté dans les bras de l'archidiacre. Ce dernier le rassura, ainsi que la comtesse qui venait d'arriver.

« Pendant que ceci se passait, d'autres conjurés avaient pénétré dans le palais. Quelques-uns étaient armés de haches qui devaient leur servir à enfoncer les portes, si on refusait de les ouvrir. A leur vue, la comtesse, à demi-morte de peur, croyant qu'ils venaient pour tuer son mari, les supplia de la frapper elle-même, mais d'épargner le comte. L'archidiacre parvint à la calmer, non sans peine, en lui répétant que la vie du gouverneur et la sienne seraient respectées, puis il lui demanda les clés de la ville et celles des archives, qu'elle fit donner aussitôt. On la conduisit ensuite au palais de l'évêque, avec le comte qui paraissait anéanti et tous les gens de leur maison.

« C'est ainsi que se fit la révolution de Tanger, sans effusion de sang et sans qu'il en résultât aucun dommage pour personne. Deux heures après tout était fini et le peuple fort tranquille ; à l'exception de quelques visages renfrognés, mais qui se déridèrent plus tard, toutes les physionomies étaient joyeuses et chacun se félicitait (1).

« Le même jour, on nomma un gouverneur, et Andres Diaz da França fut élu par le peuple. Le lendemain, 25 août, Francisco Banha et Diego Vaz Machado s'embarquèrent sur une frégate pour porter au roi la nouvelle de l'acclamation *(aclamaçao)* de Tanger, ainsi que les serments de fidélité du peuple. Quand ils se présentèrent dans le port de Tavira, on refusa d'abord de les laisser descendre à terre : on les prenait pour des Castillans ; mais lorsque l'on connut ce qui venait de se passer de l'autre côté du détroit, toute la population, le gouverneur en tête, vint en procession au-devant d'eux, avec des palmes dans la main, comme s'il se fût agi de recevoir Sa Majesté elle-même.

« On raconte que le roi Jean donna trois mille cruzades au messager qui lui apprit que Tanger était redevenu une dépendance de sa couronne. Il fut si joyeux qu'il ordonna une grande fête dans tout le royaume pour célébrer cet heureux événement, et il dit aussi que cette bonne nouvelle lui avait fait plus de plaisir que celle de la naissance d'un fils, le prince Edouard, qu'on lui avait annoncée le même jour. »

§ XVI.

En 1662, le roi d'Angleterre, Charles II, ayant épousé l'infante Catherine de Portugal, reçut en dot la ville de Tanger. L'occupa-

(1) *A granja do chouriso.*
(2) L'auteur du mémoire, mais il ne donne pas son nom.

(1) E asi se fiza a reyolucaò de Tangere sem sangue effuso e sem perigo algum, eantes das horas tudo estava concluido e o povo quieto, sem haver adversos se bem alguns fizerâo mâo rostro, mas com tudo hoje estâò contentos.

tion de cette place fut un heureux événement pour la cour du roi Charles. Dunkerque, remis quelques années auparavant aux Anglais, venait d'être rendu ou pour mieux dire vendu à la France moyennant une grosse somme d'argent. Dans l'espoir d'apaiser le peuple qui avait désapprouvé cette transaction, le gouvernement fit sonner bien haut la cession de Tanger, dont il exagérait beaucoup l'importance et qui, disait-il, garnie de quelques troupes et mise en bon état de défense, devait rendre l'Angleterre maîtresse de tout le commerce de la Méditerranée (1).

Au mois d'août, le comte de Sandwich vint prendre possession de Tanger. Il y installa une bonne garnison qu'il avait amenée avec lui, et y laissa lord Péterboroug pour gouverneur (2). L'année suivante, ce dernier fut remplacé par le comte de Teviot, qui ne conserva que quelques mois le commandement de Tanger : le 13 mai 1664, il fut tué dans une sortie. Lord Bellassis, qui lui succéda, fit exécuter, sous la direction de l'ingénieur Cholmeley, d'importants travaux pour l'amélioration de la rade et la défense de la place. On y dépensa plus de 50 millions. La construction du môle destiné à fermer le port du côté de la baie, en coûta, à lui seul, près de 30. Plusieurs compagnies échouèrent dans l'exécution, mais elles s'y enrichirent (3).

D'après les plans de l'époque, les rochers que l'on voit à fleur d'eau à la porte de la Marine (4), formaient alors comme une espèce de brise-lames en avant du môle, armé de deux batteries, l'une au musoir, l'autre à quelque distance à gauche, de manière à pouvoir répondre à la ligne d'embossage qui, en cas d'attaque, devait naturellement se développer sur le nord. Des ouvrages extérieurs protégeaient en outre les abords de la place

(1) Berbrugger. *Les Anglais à Tanger*, ap. *Revue africaine*, n° 29.

(2) Entre autres stipulations, le traité conclu à Londres en 1661, portait que les Anglais conserveraient à Tanger une église catholique, pour la convenance des prêtres et des moines qui restaient dans la ville, à la condition que les vacances ne seraient pas remplies, et qu'après l'extinction du personnel ecclésiastique alors existant, l'église serait démolie ou convertie en un temple protestant.

(3) Th. Ledyard, *Histoire navale d'Angleterre*, t. II, p. 667.

(4) Les Anglais l'appelaient porte Sandwich.

sur le plateau maintenant sans défense qui s'étend au sud-ouest de la Kasba (1). Vers le même temps, le roi Charles fit de Tanger un port franc, et lui accorda tous les privilèges d'une cité marchande.

En 1665, voulant profiter des dissensions qui depuis longtemps troublaient le Maroc, afin d'étendre l'influence anglaise, lord Bellassis fit alliance avec le kaïd Gheïlan. Ce chef célèbre, dont il est souvent parlé dans les relations du temps, avait organisé une résistance sérieuse dans les provinces du Maroc qui avoisinent la Méditerranée, et disputait à Moula er-Rechîd la possession du royaume de Fès. Malheureusement pour les Anglais, le chérif le battit dans un dernier combat et l'obligea de s'enfuir à Alger (2). Lord Bellassis, qui négociait avec Gheïlan la cession d'une zône de territoire autour de Tanger, fut contraint, comme autrefois les Portugais, de se tenir renfermé dans l'intérieur de la place.

Malgré l'état de guerre, d'assez bons rapports continuaient d'exister entre l'Angleterre et le Maroc : les marchands de Londres et de Bristol étaient toujours admis dans les ports de l'empire, où ils faisaient un grand commerce. Le roi Charles reçut même, en 1674, une ambassade du nouveau chérif Ismaïl, et les deux souverains échangèrent des présents. « Mais, dit l'évêque Burnet, ni par la voie des armes, ni par celle des traités, l'Angleterre ne put jamais obtenir des Marocains ce qu'elle désirait surtout, c'est-à-dire le territoire nécessaire autour de Tanger pour l'entretien de la garnison (3). » Les actes d'hostilités étaient

(1) Léon Godard, *Description et histoire du Maroc*, p. 55.

(2) A la mort de Moula er-Rechîd (1673), Gheïlan reparut dans le Maroc; mais le nouveau chérif Ismaïl, ne laissant pas à la révolte le temps de s'étendre, marcha aussitôt contre lui et le joignit aux environs d'El-K'sar. Dans la rencontre, Gheïlan, abandonné par les contingents des tribus, fut défait et tué. « Ce brave prince, dit Mouette (*Relation de sa captivité*, p. 92), était andalou, issu de l'illustre famille des Zegris de Grenade. Bien fait de sa personne, il avait pour tout le monde un regard doux et affable. Il portait une grande moustache blonde. C'était un bon soldat et un vaillant capitaine. »

(3) *Histoire de mon temps*, t. I, p. 390.

rares d'ailleurs. A son avènement au pouvoir, Moula Ismaïl avait même défendu aux kaïds de Tétuan et d'El-Ksar d'inquiéter Tanger ; mais, en 1676, après avoir permis à un ambassadeur anglais de venir à Meknès pour conclure un traité d'alliance et de commerce, il changea tout-à-coup d'avis et refusa d'entrer en négociation. A partir de ce moment, la garnison de Tanger, tenue dans une alerte perpétuelle, eût à repousser de fréquentes attaques.

S'il faut en croire Braithwaite, les Anglais étaient presque toujours malheureux dans leurs sorties. Pour les attirer hors des murs, les Marocains usaient d'un singulier stratagème, qui, bien que renouvelé sans cesse, réussissait toujours. « La ruse que les Maures imaginaient pour tromper la garnison, dit Braithwaite, était de faire paraître à la vue des murailles des troupeaux de 2 à 300 bêtes, et de se porter en embuscade aux environs. Ils étaient assurés de voir accourir les soldats anglais, qui, en effet, n'y manquaient pas. On s'explique difficilement comment nos gens pouvaient se laisser prendre à une manœuvre contre laquelle ils auraient dû être en garde, attendu que c'était toujours la même, et il est inconcevable que l'appât de quelques bœufs leur fit risquer la vie de gaîté de cœur (1). »

Elie de la Primaudaie.

A suivre.

(1) *Histoire des révolutions de l'empire du Maroc*, p. 409.

CHRONIQUE.

M. Louis Piesse, membre correspondant de la Société, avait signalé une borne milliaire découverte dans la province d'Oran, dans un tournant de la route longeant la rivière de l'Habra et conduisant de Mostaganem à Mascara, au lieu dit le *Col des Juifs*, distant de 5 kilomètres environ du village de Pérégaux.

Grâce à l'obligeance de M. Barrellier, ingénieur de la Société de l'Habra et de la Macta, qui a eu le soin de faire déposer ce monument épigraphique dans la maison du cantonnier près du barrage de l'Habra, nous avons pu obtenir un calque de l'inscription qui recouvre la face antérieure de la borne milliaire, dont la face postérieure est restée à l'état brut.

Cette inscription, dont la hauteur est de 0,98 centimètres, et la largeur de 0,35 centimètres, est d'un travail grossier et mentionne une dédicace à l'empereur Gordien le pieux. Les lettres qui la composent sont d'une hauteur qui varie de 0,04 à 0,09 centimètres, et forment onze lignes irrégulières. Le chiffre milliaire qui devait suivre les lettres M. P. *(millia passuum)*, n'a pas été gravé.

Nous reproduisons ci-dessous cette inscription, sans tenir compte de la différente grandeur des lettres qui la composent ni de quelques sigles qu'elle présente, mais en conservant la disposition des onze lignes dont elle est formée :

320

DOMINO
IMP. CAES· M.
ANTONINO GOR
DIANO INVIC
TO PIO FELICE
AVG. PONT. MAXI
MO TRIB. POT. BIS
PP. COS. PROCON
SVLI NEPOTI DI
VORVM GORDIA
NORVM : M. P.

Le texte de cette inscription recouvre toute la partie polie de la pierre, taillée en demi-cercle presque au niveau du sol ; la partie enfouie, simplement dégrossie, présente une hauteur d'environ 0,40 centimètres.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, SUDRE.

Alger. — (Maison Bastide.) Typ. A. Jourdan.

MORT

DU

PACHA MEHAMMED KHODJA

EN 1754

J'ai déjà eu l'occasion de constater dans la *Revue africaine* (1) que M. J. B. Germain, qui résida à Alger en qualité de chancelier du consulat de France, de 1749 à 1758, ne se bornait pas à remplir strictement les devoirs de sa charge, et se plaisait à recueillir les renseignements qui lui paraissaient offrir de l'intérêt au point de vue historique. Je publie aujourd'hui une nouvelle preuve de ce zèle si précieux dans un pays dont l'histoire intérieure est restée bien obscure pour les Européens, et n'a généralement inspiré aux indigènes que des listes de pachas ou de faits aussi laconiques que fautives.

M. Germain ayant eu à écrire, le 17 décembre 1754, à la chambre de commerce de Marseille, dont il gérait les fonds qu'elle affectait, à Alger, à des dépenses d'utilité générale, telles que cadeaux à offrir aux autorités algériennes, ou subsides à accorder à des nationaux malheureux, ne manqua pas de joindre à sa lettre une relation détaillée d'un changement sanglant de pacha, qui s'était effectué six jours auparavant. Le pacha Mehammed, élu le 3 février 1748, avait été assassiné le 11 décembre 1754, pendant qu'il présidait la paie faite aux janissaires. Au moment de son

(1) Numéro 90, pag. 415.

élection, Mohammed remplissait les fonctions de *Khodjet el-Kheil* (écrivain des chevaux), l'une des grandes charges de la Régence. Il n'avait accepté la souveraineté qu'avec répugnance, d'après M. Rang, qui ajoute : « On le vantait comme poète et on le citait comme homme de bien (1). » La France n'avait pas eu à se louer de ses procédés.

Voici la relation de M. Germain, d'après une copie certifiée conforme, dont j'ai pris connaissance en compulsant les archives du Consulat de France.

« *Relation (Alger, 12 décembre 1754) de la mort du Dey et de l'installation de son successeur, reçue avec la lettre du sieur Germain, chancelier, du 17 dudit mois*

» Hier, à sept heures du matin, le Dey d'Alger fut assassiné sur son throsne par un soldat albanais, résidant à Alger depuis trois années, homme qui paraissait fort dévot, puisqu'il était marabout.

» Le casnadar (2) a été de même assassiné par un autre soldat du même complot.

» Ce soldat albanais, nommé Ouzoun Ali, entra dans la maison du Roy, pour recevoir sa paye ordinaire que le gouvernement fait de deux en deux lunes à la milice, le Dey présent.

» Chaque conjuré avait caché sous son burnous trois pistolets et un sabre.

» Ouzoun Aly s'avançant le premier vers le Dey pour luy baiser la main, luy plongea un coup de poignard ; le Dey, ainsi frappé, se leva et reçut encore un coup de pistolet et un coup de sabre qui le firent tomber à dix pas de son throsne.

» Dans le temps que le Dey tomba mort, un soldat du nombre des cinq conjurés, donna un coup de sabre sur la tête du casnadar, luy coupa la main gauche, luy fendit la droite et luy lâcha un coup de pistolet à la gorge.

» Ouzoun Aly s'étant saisi du turban du Dey mort, s'assit sur le throsne et dit : « Je suis Roy d'Alger, tous les troubles seront

(1) *Précis analytique.*

(2) Kkeznadar, trésorier particulier du Dey. A. D.

» finis, le soldat sera heureux et la course triomphera. J'aug-
» mente la paie de cinq saïmes, c'est-à-dire de vingt-cinq s.
« de plus pour chaque deux mois. »

» Et puis, ayant levé le sabre, s'adressant aux quatre écrivains secrétaires d'État, qui étaient à ses côtés, il leur dit : « Faites » arborer l'etendart, qu'on vienne me reconnaître pour Dey. »

» Les écrivains secrétaires, tremblants, crièrent aux esclaves, du haut des terrasses, de mettre le pavillon, ce qui fut exécuté. L'écrivain des chevaux ayant entendu les cris de la cour du palais, en fit fermer les portes, et fit tirer par la garde du dedans, qu'on appelle noube (1), sur Ouzoun Aly qui était assis sur le throsne.

» La garde ayant tiré plusieurs coups de fusils qui portèrent à faux ; cependant, Ouzoun Aly, voyant que les cinq conjurés avaient été étendus morts dans la cour du palais par les coups de fuzils de la garde du défunt Dey, descendit du throsne pour courir à la porte, le sabre à la main, soit pour fuir, ou pour appeller quelques autres conjurés, et l'ayant trouvé fermée, remonta sur le throsne.

» Le grand-cuisinier descendit de la galerie, où il se tient ordinairement, cria : *Aux armes, allès appeller l'aga de la milice;* il ordonna à un chaoux de tirer sur Ouzoun Aly, en le désignant ainsi : « Tirès sur la barbe noire, qui est assis. » Le coup du chaoux porta sur Ouzoun Aly qui l'étendit (qu'il étendit) par terre. Son règne usurpé fut d'un quart-d'heure.

» L'aga, qui était chez lui, s'étant armé, vint à la porte du palais (2), le sabre à la main, la fit ouvrir, criant : *Je suis l'aga, ouvrès*. Sa présence rassura la garde et les bas-officiers qui couraient partout épouvantés de l'assassinat commis en la personne du dey et du casnadar, étendus morts tous les deux au milieu de la cour du palais.

(1) Nouba نوبة, garnison. A. D.

(2) Ces événements avaient lieu dans l'édifice que nous appelâmes *la Jénina*, et dont l'emplacement est compris dans quelques-unes des constructions qui bordent la place du Gouvernement, entre les rues du Divan et Neuve-Mahon. A. D.

» Le grand-cuisinier allait être pris pour être mis sur le throsne par le consentement de la milice, mais sa modestie fit qu'il embrassa l'aga en luy disant : « Sauvès Alger, c'est vous que de-» vez nous défe dre et régnès. »

» L'aga fit quelques difficultés, mais il fut saisi par la garde, les bas-officiers et par les soldats qui entrèrent aussitôt pour le mettre sur le throsne. Il fut ainsi assis et reconnu par la milice dey légitimement élu, nommé Baba Aly Aga, ; on arbora une seconde fois l'étendart qui avait été ôté au moment qu'Ouzoun Aly fut tué.

» Le château de la marine tira vingt-et-un coups de canon, la grande musique se fit entendre dans le palais, le Divan et les Grands se présentèrent pour reconnaître Baba Aly Aga leur souverain. Après quoy il fut ordonné aux crieurs d'aller dans toutes les rues publier que Baba Aly Aga avait été élu Roy d'Alger, qu'on eut à ouvrir les boutiques et les maisons, et à continuer les travaux, que le trouble n'était plus nulle part, par la grâce de Dieu, et que la justice exerçoit comme auparavant. On fit jetter les corps des assassins à la rüe au nombre de six, Ouzoun Aly compris, pour être exposés à la veüe du peuple.

» Après ce cry, le peuple rassuré par cette nomination de l'Aga pour Dey, recommença à se montrer dans les rües comme s'il n'était rien arrivé, une tranquillité parfaite règna dans toute la ville.

» Mehemet Cogea, Dey d'Alger, assassiné par un soldat le 11 décembre 1754, étoit né à Menemenq, village des dépendances de Smyrne, le 10 juillet 1688, jour de l'horrible tremblement de terre qui renversa la ville de Smyrne. Il fut enterré hier, 11 décembre 1754, à midy, dans la ville, au petit cimetière à côté de la fontaine des Piskery, pour éviter de faire porter son cadavre à Bab-Azoun, un quart de lieue dehors les portes de la ville, où ce Dey avait fait bâtir son tombeau en 1750.

» Le casnadar a été enterré aujourd'hui, à neuf heures du matin, attendu qu'il a survécu quelques heures après ses bles sures.

» Certifié conforme, le Secrétaire de la Chambre de Commerce, (Signature de) : » Michel Roussier. »

(A côté de la signature ci-dessus, a été apposé le cachet de la Chambre de commerce). A. D.

Il est facile de reconnaître que M. Ranc a entièrement emprunté à la relation de M. Germain le récit qu'il a fait de cet événement dans son *Précis analytique*. Il a seulement fait subir à la forme des modifications qui, quelquefois, influent un peu sur le fond. De plus, il a beaucoup abrégé, et dès lors il y a intérêt à posséder le texte primitif, dans lequel on trouve des détails omis par M. Ranc, et qui ont leur utilité. Le plus grave des reproches à adresser à cet écrivain est, sans contredit, d'avoir placé au 11 septembre le moment de l'assassinat. Il me paraît impossible de suspecter la date indiquée dans une relation écrite le lendemain du fait, par une personne qui remplissait un emploi officiel à Alger même et qui par suite était parfaitement en mesure de recueillir des renseignements certains. On doit donc encore relever à la charge de M. Ranc une de ces erreurs chronologiques qui se rencontrent trop souvent dans son travail, fait cependant sur des documents diplomatiques.

La date indiscutable fournie par M. Germain, est confirmée par la moins mauvaise dès chroniques indigènes qui me sont connues. Voici ce qu'on trouve dans ce document dont j'ai pu vérifier dernièrement l'exactitude à propos de la mort du pacha Khedeur, en 1605 (1).

« Ensuite, fut nommé le seigneur Mehammed Khodja, Khodjet el-Kheil, le samedi, quatrième jour de Safar 1161 (2), deux heures après midi. Il fut tué au lieu où il siégeait pendant le paiement de la solde (des troupes), par un homme appelé Ouzoun Mohammed. Ensuite fut nommé Ali Agha, *Bou Seba* (3), par le choix des grands dignataires du royaume, le mercredi, 30 Safar 1168, deux heures après le lever du soleil (4). »

---

(1) *Revue africaine*, n° 94, page 273.

(2) Samedi, 3 février 1748.

(3) *L'homme au doigt*, sobriquet de toute personne estropiée d'un doigt de l'une de ses mains.

(4) ثـم تولى السيد محمد خوجة خوجة الخيل يوم السبت بعـد الزوال بساعتين يوم الرابع من صفر وقتـل الـ

Le mois de Safar ne comptant que 29 jours, la copie que j'ai eue sous les yeux renfermait nécessairement une erreur matérielle. Le mercredi le plus rapproché de la fin de ce mois (1), et qui est évidemment le jour que l'auteur arabe a voulu indiquer, correspond au 25, soit au 11 décembre 1754, date donnée par M. Germain. Mais si ce document confirme quant à l'époque, le récit du chancelier du consulat de France, il présente deux variantes que je dois relever. D'abord le chef du complot se serait appelé Ouzoun Mohammed et non Ouzoun Ali. Ensuite, le meurtre aurait eu lieu deux heures après le lever du soleil, c'est-à-dire un peu après neuf heures du matin. Cette version semble préférable à celle de M. Germain. A sept heures, le soleil n'est pas encore levé en cette saison, et le moment paraît bien matinal pour une distribution de solde présidée par le pacha.

Albert DEVOULX.

(1) Le mois de Safar 1168 a commencé le 17 novembre et fini le 15 décembre 1754.

HISTOIRE

DES OULAD NAÏL

FAISANT SUITE A CELLE DES SAHARI

(Voir les nos 44 et 55 de la *Revue africaine*)

Les tribus nomades, désignées sous le nom d'Oulad-Naïl, parcourent habituellement la partie de l'Algérie, comprise entre Biskra, Bouçada, le djebel Sendjas, le djebel Seba-Rous, le djbel Oukit, la limite de la province d'Oran jusqu'au djebel Serdoun, le djebel Amour, Laghouat, l'oued-Djedi, Tougourt. Mais leur existence voyageuse ne se maintient pas toujours dans les plateaux intermédiaires à ces limites. La sécheresse fait quelquefois remonter certaines d'entre elles vers le nord, et la pluie les invite souvent à s'enfoncer plus avant dans le sud, pour y paisser l'herbe qui y sort alors courte et tendre.

Ce qui revient de ce vaste territoire aux Oulad Naïl du cercle de Djelfa, est borné, à l'est, par le djebel Djedid et le djebel Boukahil; à l'ouest par le djebel Serdoun. Il est traversé, parallèlement à la mer, par le djebel Sahari ou djebel Mechentel, et, en allant vers le sud, par le djebel Sera, et enfin par le djebel Kobter. Ces deux dernières montagnes ne sont, à proprement parler, qu'une étroite ceinture de rochers.

Du djebel Sendjas continué, vers l'ouest, par le djebel Seba-Rous et le djebel Oukit, au massif des Sahari, se déploie, sur 8 lieues de largeur et 20 de profondeur environ, le bassin fermé du Zarez, caractérisé par l'abondance des eaux souterraines peu profondes. Une longue ligne de dunes le parcourt de l'est à l'ouest. Au milieu de ces collines de sable, dont le moindre souffle d'air change la forme, jaillissent parfois des sources qui donnent naissance à des marécages. Les puits n'y sont pas rares.

Dans le Zarez se trouvent deux Sebkha (étangs salés) : celle de l'est, au pied du Sendjas, et celle de l'ouest, au pied du djebel Oukit.

La Sebkha occidentale est alimentée par l'oued Malah et l'oued Hadjia. Une couche de 0,40 centimètres de sel en couvre le fond. Un îlot avec une source d'eau douce, est au centre de cette immense nappe d'eau salée et en rompt la monotonie.

Il est dangereux de traverser sans guide l'une ou l'autre de ces deux Sebkha, car on s'enfoncerait souvent dans des trous vaseux.

Entre le djebel Sahari et le djebel Sera, existe une deuxième zone de landes mamelonnées, dont les eaux sont tributaires du Zarez.

Le djebel Sera partage les eaux du cercle de Djelfa en deux versants principaux : l'un s'incline vers le sud et l'autre vers le nord.

Entre le djebel Sera et le djebel Kohter s'étend une autre série de steppes, dont le plan s'abaisse vers l'oued Djedi. Elles sont hachées et ravinées par mille ouidane ou ruisseaux, à sec la plupart du temps, mais torrents impétueux à la moindre pluie. Elles sont parsemées de rochers bizarrement taillés et entassés par des cataclysmes successifs. On y rencontre de grands espaces de terrain siliceux et sablonneux. Ces plaines à plateaux étagés, présentent des accidents géologiques fort remarquables : ce sont de profondes dépressions, dont les parois à pic se creusent subitement dans un sol uni à première vue ; puis des assises de rochers qui s'empilent les uns sur les autres en forme de cuvettes elliptiques et concentriques.

Enfin, derrière le djebel Kohter, commence le véritable Sahara, qui ne livre au regard que les mêmes horizons.

Toutes les plaines du cercle de Djelfa, dont le terrain est, en majeure partie, arénacé, sont couvertes, pendant toute l'année, d'une grande variété de plantes aromatiques, qui communiquent à la chair de tous les herbivores une saveur parfumée. Une légère ondée suffit pour y faire pousser en abondance les luxuriantes graminées. Alternativement et suivant la nature du sol, s'étendent à perte de vue d'immenses champs de halfa (*herba tenacissima*), dont les tiges dures et flexibles servent à la confection de tous les ustensiles nécessaires à la vie nomade ; de chih (*artemisia herba alba*) ; de tegoufet (armoise) ; de senar (*ligeum spartum*) ; de guetaf (*atriplex halinus*).

Toute cette végétation diminue à partir du djebel Sera, et devient graduellement rachitique et rabougrie à mesure qu'on s'avance vers le sud. Elle finit par disparaître entièrement derrière le djebel Kohter, pour ne plus se montrer que dans les daya (bas-fonds).

Les principales rivières de la région de Djelfa sont :

L'oued Djelfa, qui prend naissance à 4 ou 5 kilomètres au-delà du village de ce nom. Cette rivière coupe le djebel Sahari en deux, se sature de sel en baignant les pieds du Rocher de sel et de là va se perdre, sous le nom d'oued Malah, dans la Sebkha occidentale ;

L'oued Hadjya, à l'ouest de la précédente, qui se jette également dans la Sebkha ci-dessus ;

L'oued Hamouida, l'oued Bou-Drime, toutes deux affluents de l'oued Djedi. Elles sont poissonneuses, ainsi que l'oued Mergued et l'oued Tadmit, mais en barbeaux seulement. Sur leurs bords se trouvent la plupart des Ksour du cercle de Djelfa, ksour dont nous avons fait l'historique dans les numéros 34, 37, 38, 40, et 41 de cette *Revue*.

Sidi Naïl, souche des oulad Naïl, descendait de Moulaï Idris el-Kebir. Ses quartiers de noblesse sont établis, avec une scrupuleuse exactitude, par la généalogie suivante, qui comprend celle du Prophète :

Naïl fils d'Abd Allah, fils de Bou Leït, fils d'Abd el-Krime, fils

de Ben-Ameur, fils de Mohammed, fils d'Ali, fils d'Abd es-Selame, fils de Bou-Becr, fils de Harous, fils d'Aïssa, fils de Salem, fils de Merouane, fils de Hider, fils d'Abdallah, fils de Moulaï Idris II, fils de Moulaï Idris Ier, fils d'Abdallah, fils de Mohammed, fils d'El-Hoceïne, fils d'Ali, fils de Fatma, fille du Prophète, fils d'Abdallah, fils de Hachème, fils d'Abd Mounaf, fils de Keceï, fils de Kab, fils de Merra, fils de Kab, fils de Soneï, fils de Medleb, fils de Fihr, fils de Malek, fils de Nadir, fils de Kenane, fils de Khezima, fils de Medraka, fils d'El-Ias, fils de Mader, fils d'Azer, fils de Meâd, fils d'Adnane.

Sidi Naïl nacquit à Figuig. A l'époque où les Arabes étaient chassés de l'Espagne, il était gouverneur de Saguiet-el-Hamra (province de la côte occidentale du Maroc). Il jouissait auprès de son souverain, Haçane, d'une haute considération, due à ses éminentes qualités.

La guerre s'étant déclarée entre Tunis et le Maroc, Haçane se mit à la tête d'une puissante armée et envahit l'état tunisien par le sud. Mais il fut vaincu et tué, dès sa première rencontre avec les tribus de ce pays.

Sidi Naïl avait suivi son maître en qualité de premier lieutenant. Il réunit les débris de l'armée et, au lieu de rentrer dans le Maroc où le successeur de Haçane ne manquerait pas de rejeter sur lui la faute de ce désastre et de le faire mourir, il se retira à Mendas, dans le djebel Flita. Ses nombreux parents et amis, ne tardèrent pas à l'y venir rejoindre avec leurs femmes et leurs enfants.

Cependant, les yeux noirs de la partie féminine des immigrants allumèrent un violent incendie dans le cœur trop sensible des habitants du djebel Flita. Ces sauvages et impudiques montagnards, un jour que sidi Naïl était venu les trouver pour traiter avec eux d'un achat de blé, ne voulurent lui en céder qu'en échange des femmes et des filles de ses frères et compagnons. Sidi Naïl, indigné, ordonna à son camp de faire ses préparatifs de départ, en s'écriant :

عيش ودن معه طول عيني ما تتلمحه
بياضة والعزة معه خير من منداس وقمحه

« La vie et la honte ici sont tellement abondantes, que tout mon regard ne saurait en mesurer l'étendue. L'existence pénible, mais honorable, du Bou Biada dans le sable, vaut mieux que Mendas et son blé. » (1)

Sidi Naïl suivit longtemps la direction du Sud. Il s'arrêta un instant à El-Atba, près d'Aïn Riche (près des limites du cercle de Djelfa et de Bouçada). Les tribus installées avant lui dans cette contrée ne mirent aucune opposition à son établissement près d'elles.

Sidi Naïl se rendit ensuite dans les environs d'Aumale, à la recherche d'un pays plus riche. Il examinait la vallée de l'Oued El-Lehame, lorsque la mort vint le frapper. Il fut enterré sur les bords de cette rivière, à l'endroit appelé depuis lors Hamadat Sidi Naïl (plateau pierreux de Sidi Naïl).

Sidi Naïl était cherif, c'est-à-dire que sa noblesse remontait à Fatma, fille bien-aimée du Prophète. Cela le rendait particulièrement agréable à Dieu. A ce mérite originel, il en joignit un autre : il passa saintement son existence ici bas. Il eut en outre beaucoup à souffrir de l'injustice des humains. Aussi, après sa mort, disent les bonnes âmes, chaque fois que l'on a essayé d'enterrer un homme à côté du cherif, la terre a-t-elle rejeté ou englouti cet homme, sans en laisser aucune trace. Le saint n'accepte pour voisins que des enfants, qui n'ont encore pu connaître le péché et tourmenter les créatures de Dieu.

Sidi Naïl laissa quatre enfants : Ahmed, Zekri, Iahya, Melik.

Ahmed mourut sans postérité.

Zekri devint la souche des Oulad Zekri, et ses enfants celle des Oulad Harkate, des Oulad Rabah, des Oulad Rahmane, des Oulad Ahmed, des Oulad Khaled. (Les cinq premières tribus appartiennent au cercle de Biskra ; la dernière à celui de Bouçada.)

La postérité de Iahya forma les Oulad Aïssa-Cheraga (Bouçada), les Oulad Aïssa Reraba (Djelfa), les Oulad Saci (Biskra) les Oulad Fereudj (Bouçada). Les Oulad Aïssa-Reraba se composent des Oulad

(1) Le Bou Biada est un petit lézard qui vit dans le Guetaf (*atriplex kalinus*).

Oum el-Akhoua, Oulad Aïfa, Oulad el-Aouar, Oulad Zir, Oulad Mehache.

Les Oulad Aïssa Cheraga et Reraba se divisent en deux grands partis politiques : les Douïb et les Menad.

Les Douib se fractionnent eux-mêmes en Douib-Cheraga et en Douïb-Reraba. Les Douïb-Cheraga sont les Oulad Mehamed ben Mobarek, les Oulad Amara, les Oulad Azzouz et les Oulad Krouna. Toutes ces tribus font partie du cercle de Bouçada.

Les Douïb-Reraba sont : les Oulad el-Aouar, Oulad el-Atreuche, Oulad Salah, Oulad el-Mihoub, Oulad Nakkaz, Oulad el-Mehache (cercle de Djelfa). Quant aux Menad, ils comprennent sept fractions ou tribus, dans le cercle de Djelfa : Oulad Oum el-Akhoua, Oulad Ouatia, Oulad Aïfa, Oulad el-Akhal, Oulad Sidi-Nadji, Oulad Bou-lahya.

Le quatrième fils de Sidi Naïl, Melik, n'eut qu'un enfant, Salem, dont les fils fondèrent les tribus des Oulad lahya ben Salem, des Oulad Saad ben Salem (toutes les deux à Djelfa), et des Oulad Ameur ben Salem (Bouçada). Les Oulad Saad ben Salem se composent de deux grandes tribus : les Oulad Reggad et les Oulad Khenata. Salem eut encore un fils, Abd er-Rahmane, dont aucune tribu ne porte le nom. Cet Abd er-Rahmane fut un célèbre marabout. Il ne laissa qu'un enfant, Mehamed.

Mehamed, fils d'Abd er-Rahmane, épousa trois femmes : Dia, Cheliha, Oum-Hani. Elles lui donnèrent cinq enfants : Abd el-Kader, Bou Abdallah, fils de Dia ; Ahmed, Rouini, fils de Cheliha ; Tameur, fils de Oum-Hani. Les Oulad Abd el-Kader et les Oulad Bou Abdallah sont réunis sous la dénomination d'Oulad Dia, les Oulad Ahmed et les Oulad Rouini quelquefois sous celle d'Oulad Cheliha. La cinquième tribu ne porte pas le nom d'Oulad Tameur, mais celui d'Oulad Oum-Hani.

La noble origine des Oulad Naïl a trouvé de nombreux incrédules et contradicteurs. Les tribus environnantes, par antiphrase, les appellent souvent Oulad Melik. Voici ce qu'elles racontent à cet égard.

Un jour, Sidi Naïl partit en pèlerinage à la Mecque. Avant de s'éloigner, il avait confié le soin de sa famille à son esclave, les mieux intentionnés disent à son ami et confident, Melik.

Sidi Naïl resta si longtemps absent et sans donner de ses nouvelles qu'on le crut mort. Melik séduisit sa veuve. Sidi Naïl étan revenu à l'improviste, l'ami infidèle s'enfuit. L'époux outragé trouva bien que sa tente renfermait une lignée plus nombreuse et plus jeune que celle qu'il avait laissée à son départ ; mais il se montra plein d'une sage mansuétude : au lieu de punir il pardonna. Il reprit sa femme et accepta comme siens les enfants dont Dieu avait enrichi sa demeure.

Cependant les fractions, les tribus naïliennes grossissaient en nombre chaque jour, et leur esprit turbulent et tracassier croissait en proportion, si bien que toutes les tribus de la contrée firent alliance et leur déclarèrent la guerre. Les Oulad Naïl, supérieurs à chacune d'elles n'essayèrent pas de résister à cette redoutable coalition. Ils se retirèrent devant leurs ennemis, mais en se promettant de prendre leur revanche, dès que les circonstances le permettraient.

Les Oulad Naïl, talonnés sans relâche par les alliés, prirent la direction du Bou Kahil. A peine entraient-ils dans les gorges de cette montagne, au fond desquelles ils devaient être à l'abri de toute atteinte, qu'un immense rocher à pic barra subitement leur marche. Il était impossible de tourner cet obstacle. Alors l'un d'eux, Sidi Tameur, fondateur de la tribu des Oulad Oum-Hani, se dépouilla de son bournous, le roula et le lança avec force contre le rocher qui s'ouvrit et livra passage aux fuyards. Sidi Tameur resta sur les derrières des tribus pour protéger leur retraite et leur donner le temps de s'enfoncer dans la montagne. Une mort glorieuse fut la récompense de son dévoûment.

Bientôt, des âpres versants et des sommets rocheux du Bou Kahil, on vit les Oulad Naïl, complétement réorganisés, fondre avec la rapidité d'oiseaux de proie sur leurs ennemis et rentrer précipitamment, avec un riche butin, dans leurs aires imprenables. Cet état de surprises et de razia continuelles dura plusieurs années. Enfin, les tribus qui, naguères, avaient chassé les Oulad Naïl des bords de l'oued Chaïr, furent à leur tour refoulées de tous leur campements, sur lesquels ils furent immédiatement remplacés par leurs impitoyables adversaires.

Pendant qu'une partie des Oulad Naïl conquérait, à l'Est,

tout le pays jusqu'au Zab, l'autre partie, du côté de l'Ouest, s'emparait de Zakkar, en repoussait les Oulad Iagoub qui se réfugièrent derrière le djebel Amour, et se développait jusqu'à Zenina. Vers le Nord, le djebel Sahari devint momentanément la ligne de démarcation de leurs nouvelles possessions. Quant au Sud, rien ne leur en fermait les plantureuses Daya.

Les fertiles prairies du Zarez excitaient la convoitise des Oulad Mehamed, qui étaient l'avant-garde des Oulad Naïl. Mais, pour arriver dans cet Eden, il fallait d'abord traverser le djebel Sahari, dont les populations ne leur abandonneraient pas les débouchés sans maints combats. Puis, dans l'hypothèse d'une victoire finale sur les Sahari, il leur faudrait encore batailler contre les tribus du Zarez et avoir à dos les Sahari, vaincus mais non anéantis.

Depuis de longues années, les Sahari et les tribus du Zarez se livraient une guerre acharnée. Les Oulad Naïl attendirent donc que l'un des deux belligérants fût épuisé et mis par la défaite hors d'état de leur opposer une résistance sérieuse.

Ce moment si désiré arriva. Les Saharis sortirent vainqueurs de la lutte et expulsèrent leurs ennemis du Zarez (1).

En ce temps-là, vivait parmi les Sahari un marabout, Sidi Mohammed ben Alya. Ce saint homme demanda en mariage la fille de l'un des plus riches propriétaires de la montagne. Elle lui fut durement refusée. Le saint se fâcha très-fort et avec raison ; car si l'un apportait à la communauté un vil métal, l'autre y arrivait avec sa sainteté. L'avantage était incontestablement pour ce dernier bien dotal, quoique d'une nature moins tangible que le premier. Outré d'un refus offensant, Sidi ben Alya, pour se venger, vendit le Zarez, moyennant quelques moutons, au nommé Kord el-Oued, de la tribu des Oulad Saad ben Salem. Les Sahari protestèrent et voulurent attaquer la validité du marché. Kord el-Oued, pour prouver la bonté de sa cause en appela à ses frères, aux Oulad Naïl. Les Sahari, vaincus, furent réduits à s'estimer encore très-heureux d'être laissés en possession de leurs montagnes.

(1) Voir les nos 44 et 55 de cette Revue.

Les cinq tribus des Oulad Mehamed occupèrent de suite le Zarez, où ils ont réussi à se maintenir jusqu'à nos jours. Les Oulad Dia se fixèrent dans la partie orientale de cette plaine, les Oulad Cheliha dans la partie centrale, et les Oulad Oum-Hani dans la partie occidentale.

L'ancêtre des Oulad Si Mehamed est, ainsi que nous l'avons dit, Abd er-Rahmane ben Salem. C'était un homme d'une grande piété, et qui jouissait de toute la haute considération attachée aux ouali (saints) de première classe. Son tombeau, fort vénéré, est près de Aïn Riche. Chaque année les dévots des Oulad Mehamed s'y rendent en pélerinage. C'est à ces dévots qu'il faut attribuer l'attaque nocturne dont les habitants de Djelfa furent les victimes le 12 avril 1861.

Près de rendre le dernier soupir, Abd-er-Rahmane manda auprès de lui son fils chéri, Mehamed. Après avoir appelé sur lui toutes les bénédictions célestes, il lui dit : « Dieu te rendra grand parmi les hommes. Seuls entre tous les Oulad Naïl, tes descendants dispenseront l'anaya (droit de protéger). »

En suite de ces paroles, les enfants de Mehamed n'ont cessé de jouir du respect général. Tous les Oulad Naïl étaient à leurs pieds soumis et obéissants, les regardaient comme leurs tuteurs naturels, et les chargeaient volontiers, sans haine et sans jalousie, de les débarrasser de toutes leurs mauvaises affaires.

Malgré leur origine, les Oulad Si Mehamed, pendant de longues années se virent disputer le Zarez par les Rahmane, les Bou-Aïche, les Douaïr, les Abid, les Beni Hacène, les Oulad Madi, les El-Arbâ, les Oulad Khelif, les Zenakhra, les Oulad Sidi Aïssa et les Mouïadat. De nos jours, nous avons vu ces derniers élever des prétentions à la propriété de Korireche, l'une des plus fertiles parties du Zarez.

Les Oulad Mehamed sortirent presque toujours victorieux des guerres que ces tribus leur suscitèrent et qui se terminaient souvent par des combats singuliers.

Leurs deux principaux héros furent Hocëine et Abd es-Selame. La fraction des Oulad el-Rerbi (tribu des Oulad Rouini), à laquelle ils appartenaient, reçut, à cause d'eux, le surnom de Nezlat el-Fahla (fraction des preux). Cette fraction est restée

plus pure et plus noble qu'aucune autre des Oulad Naïl, car aucun sang étranger ne l'a jamais altérée.

Innombrables furent les prouesses de Hoceïne et d'Abd es-Selame. Leurs récits remplissent les veillées de la tente. Elles étonnent l'imagination et rapetissent l'homme d'aujourd'hui. On vit des armées reculer et disparaître épouvantées au son de la voix, au seul écho du nom de l'un d'eux. Il a fallu que les choses fussent aussi surprenantes qu'elles sont rapportées, pour que leur souvenir se soit détaché de celui mérité par mille autres rivaux de gloire et ait traversé les âges pour venir jusqu'à nous.

En ces temps merveilleux, on pouvait dire de chaque homme qu'il était un héros. Grandes et petites tentes, riches et pauvres, cavaliers et fantassins rivalisaient de bravoure et d'audace. Mais aussi la foi était plus grande. On ne se mariait qu'après avoir fait le pélerinage de la Mecque. Le monde physique lui-même n'était pas comme à présent : les jours étaient plus longs. Le cavalier allait facilement de Boghar à Lar'ouat en deux étapes (75 lieues), il n'était pas rare de voir le fantassin accomplir ce voyage d'une seule traite, sans fatigue. Maintenant, les jours, aussi bien que les hommes, sont devenus plus petits. Le soleil, à force de rouler dans l'espace, a diminué de volume par le frottement, et, rendu plus léger, marche plus rapidement. La fin du monde arrivera certainement, lorsque cet astre sera tout à fait usé comme une boule qui a longtemps servi.

Les ennemis dont les Oulad Si-Mehamed eurent le plus à souffrir, furent les Turcs.

En effet, moins nomades que les autres Oulad Naïl, les descendants de Mehamed ben Abd er-Rahmane ben Salem, n'avaient pas, pour échapper à la razia, les immenses plaines du Sahara, et donnaient plus facilement prise à leurs adversaires mieux armés. Ils craignaient en outre, s'ils abandonnaient un seul instant le Zarez, d'y être remplacés par les tribus de Boghar. Cette dernière considération leur fit toujours préférer, à la lutte, le payement d'une capitation, dont la quotité variait avec les circonstances. A cette imposition par tête, les Turcs, en faveur desquels la victoire se déclarait ordinairement, ajoutaient une amende

d'un mouton et d'une fetra (1) de beurre par tente. Les Oulad Si Mehamed acquittaient fidèlement cet impôt de guerre jusqu'au moment où ils se sentaient assez forts pour se soulever et courir la chance de nouveaux combats. Ils eurent quelquefois l'avantage. Ainsi, on raconte qu'une nuit, le nommé Belkacem ben Raache, des Oulad Abd-el-Kader, entoura un cheval de halfa et le lâcha tout allumé au milieu du camp des Turcs, qui se préparaient à l'attaque. Inutile d'ajouter que les Turcs furent obligés de fuir.

La manière employée par les Oulad Si Mehamed pour combattre les Turcs, consistait à placer en avant les chameaux porteurs de palanquins vides et tous les troupeaux, afin que les premiers coups, la première impétuosité, tombassent sur des animaux.

Les Turcs étaient aidés dans leurs razias par les Oulad Mokhtar et les tribus de Titeri. Les Mouiadat les suivaient, disent les Oulad Naïl, comme les chiens suivent l'homme qui leur jette l'os qu'il ne peut plus manger. Ils n'auraient pas osé s'aventurer seuls contre les Oulad Naïl, car ils n'avaient pas oublié leur honteuse expulsion du Zarez.

Cependant, les Turcs finirent par comprendre l'espèce de suzeraineté, bien qu'il fût difficile d'en préciser la nature, car elle n'entraînait pas le vasselage individuel, que les Oulad Si Mehamed avaient vis-à-vis des autres Oulad Naïl et celle que les Oulad Rouini et les Oulad Si Ahmed exerçait sur les Oulad Dia et les Oulad Oum-Hani. Ils reconnurent à leurs cinq tribus la qualité de tribus makhezene ou d'auxiliaires de l'Etat, les affranchirent de tout impôt et les constituèrent les gardiennes avancées de leur domination dans le sud. En conséquence, ils les chargèrent de recouvrer l'impôt sur les Oulad Naïl. Ils mirent à leur tête un chef qu'ils prirent tantôt chez les Oulad Rouini, tantôt chez les Oulad Si Ahmed. De là des collisions sanglantes entre les deux tribus.

Plus tard les Turcs donnèrent un chikh aux Oulad Dia, et placèrent sous son autorité, non seulement les oulad Dia, mais aussi les Oulad Saad ben Salem et les Oulad Iahya ben Salem.

(1) La fetra est une mesure d'un litre environ.

Plus tard encore, en 1816, ils nommaient un chikh chez les Oulad-Aïssa et un autre chez les Oulad Saad ben Salem.

L'impôt de cette dernière tribu servait à payer son chikh et celui des Oulad Cheliha.

Les Oulad Aïssa occupent toute la partie orientale du cercle de Djelfa, depuis le djebel Sahari jusqu'à Meçad. Mais au moment de la récolte des dattes, ou lorsque la pluie est tombée abondante dans le Sud, ils émigrent dans les environs de Tougourt. Dzioua devient alors leur lieu de ralliement.

Les Oulad Aïssa eurent à soutenir de longues luttes contre les El-Arba, dans les profondeurs du Sahara, et, dans le nord, contre les Oulad Madi, les Haouamed, les Oulad Sidi Ziane et les Selmya. L'eau et les pâturages étaient la cause la plus ordinaire de ces guerres.

Les Oulad Aïssa-Rerabâ et les Oulad Aïssa-Cheraga, quoique issus d'un même sang, se sont souvent battus entre eux. Mais leurs querelles fraticides étaient toujours suspendues quand il fallait courir sus à l'ennemi.

Le lieu de campement habituel des Oulad Iahya ben Salem est Bou-Drine, entre le djebel Kobter et l'oued Djedi.

Cette tribu avait des chasseurs d'autruche, qui rivalisaient d'audace avec les Mekhalif du djebel Amour.

Quant aux Oulad Saad ben Salem, ils occupent toute la partie occidentale du cercle de Djelfa, depuis la route de Laghouat jusqu'à Zenina. Ils forment actuellement trois tribus : les Oulad Regad-Cheraga, les Oulad Regad-Reraba et les Oulad Khenata.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, ce fut un homme des Oulad Saad ben Salem, qui acheta de Sidi Mehamed ben Alya le droit, pour les Oulad Naïl, de s'implanter dans le Zarez, moyennant 40 brebis tachées de noir, 1 chameau, 2 sacs de blé, 10 chachia, 40 aiguilles et 2 rerara (sac en tissu de laine).

Les habitudes des Oulad Iahya ben Salem et des Oulad Saad ben Salem sont en tous points celles des Oulad Aïssa. Ils se retirent vers le nord, dans les années de sécheresse, et s'enfoncent dans le Sahara, du côté du Mzab, dès qu'arrivent les premières pluies. Leurs plus grands ennemis étaient les El-Arba et les tribus du djebel Amour.

Mais les Oulad Saad ben Salem eurent parfois sur les bras le bey de Titteri. Les environs de Zenina et le djebel Serdoun furent illustrés par trois grandes bataailles.

L'un de ces Bey, Mustafa, ne pouvant atteindre les Oulad Saad ben Salem, pilla le Ksar d'Amra, où leurs richesses étaient enfermées. La tribu elle-même s'était échappée dans le Sud. Elle avait été prévenue des intentions du bey par le nommé El-Beguira ben Abd er-Rahmane, qui, parti le matin de Bou-Guezoul (près de Boghar), arriva le soir à Zenina où campait alors la tribu, plus de 40 lieues !

A la fin du XVIIIme siècle, le bey de Mascara, Si Mohamed el-Kebir, attaqua les Oulad Saad ben Salem à Gontra, à la tête de 2,000 cavaliers, et leur fit beaucoup de mal.

ARNAUD, interprète militaire.

A suivre.

LA

BATTERIE DES ANDALOUS

A ALGER

Les travaux exécutés par le Génie pour l'achèvement de la partie du nouveau front de mer d'Alger qui se trouve près de l'emplacement de l'ancienne porte de la Marine, au-dessus du vieux port, viennent de faire disparaître les derniers vestiges de la batterie dite des *Andalous*. Il est donc opportun de consacrer un souvenir à ce tronçon de l'Alger turc, ville dont il ne restera bientôt aucunes traces sur le terrain.

Du côté de la mer, Alger n'avait pas d'enceinte. Quelques batteries s'élevant au milieu des maisons, concouraient à la défense de la ville en joignant leur feu à celui des fortifications du port et des ouvrages extérieurs. Le bastion dont je m'occupe était placé sur la terre ferme et tout près de la porte de la Marine, laquelle constituait la seule communication entre la ville et le port, formé par des constructions établies sur des îlots et relié à la côte par une jetée d'une longueur d'environ deux cents mètres. Je vais d'abord rappeler, en commençant par Haëdo, ce qu'en ont dit les écrivains qui ont abordé la description d'Alger à diverses époques.

« Sur la porte Babazera (1) par où l'on sort sur le môle, est

(1) Les Algériens appelaient cette issue *bab-dzira*, altération de *Bab-el-djezira*, la porte de l'île.

un beau bastion, le meilleur et le plus grand de tous ceux qu'il y a à Alger. Sa surface est en long de trente pas et en large de quarante pas, car il n'est pas du tout carré, mais (il est) plus large que long. Il est en terre-plein dans sa partie principale et a une casemate ; il ne possède aucune embrasure, mais a un parapet vers le midi, vers le levant et vers le nord-est par où il correspond, de front, au port. Du côté du nord et de tous ces côtés sont vingt-trois pièces d'artillerie en bronze de bonne qualité et la meilleure d'Alger, desquelles seulement six ou huit sont montées sur des affuts ; et parmi elles, il en est une qui a sept bouches, laquelle Rabadan Vaja (Ramdan-Pacha) apporta de Fez, lorsqu'en l'année 1576, il mit Mouley-Maluch en possession de ce royaume. Ce bastion a également sa garde ordinaire d'artilleurs et autres qui y restent et le gardent constamment. Ce bastion fut fait par le cayde Saffa (caïd Safar), de nation turque, lorsque, en l'année du Seigneur, 1551 et partie de l'année 1552, il gouverna Alger et son royaume avec le titre de Galiffa (Khelifa) ou lieutenant de roi en l'absence d'Asan Baja (Hassan-Pacha), fils de Barbarroja (Barberousse). »

L'expression *sur*, employée par Haëdo, pourrait faire supposer qu'à la fin du XVIe siècle, la porte de la Marine était percée dans la partie inférieure de ce bastion. Mais les plus anciens plans d'Alger ne confirment pas ce fait, d'ailleurs peu vraisemblable. Il faut en conclure que l'auteur espagnol s'est trompé ou qu'il a seulement voulu dire que le bastion était tout contre la porte et la commandait, ce qui est la réalité.

A leur tour, le père Dan, en 1634, et le docteur Shaw en 1732, se sont occupés de cette batterie en ces termes : « La cinquième (forteresse) est un bon boulevard, mais petit, tout auprès de la porte du môle, vers la grande caserne (1). Là sont remarquables cinq grosses pièces de campagne, qui du côté de la mer défendent le port. Mais il s'y voit surtout un fort beau canon à sept bouches qui sert à garder l'entrée de la porte (Père Dan, page 91). »

« La batterie de la porte du môle est montée de plusieurs grosses

(1) C'est celle qui porte aujourd'hui le nom de caserne Lemercier. A. D.

pièces dont l'une a, si je ne me trompe, sept cylindres, chacun de trois pouces de diamètre (Shaw, page 88). »

Le fameux canon à sept bouches existait encore en 1830, et les indigènes en ont gardé le souvenir. Je crois qu'il a été transporté à Paris, mais je ne puis donner aucun renseignement précis à ce sujet.

Ce bastion, sis en dedans du port, et à 120 mètres de la petite batterie de la grande mosquée, était connu par les indigènes sous le nom de *toppanet el-Andelous* (la batterie des Andalous), probablement en souvenir des ouvriers qui la construisirent, et plus habituellement sous celui de *toppanet el-Goumereg* (la batterie de la Douane), parce qu'il dominait le local situé sur le quai — où les marchandises provenant de pays musulmans acquittaient les droits d'entrée. Il a dû subir bien des modifications depuis la description faite par Haëdo, à une époque où il avait un parapet sans embrasures. La dernière restauration doit être postérieure aux dommages considérables que causa aux fortifications de la marine l'attaque faite par l'amiral Exmouth, le 27 août 1816. En dernier lieu, cet ouvrage, construit en moellons calcaires, et revêtu d'un parement en petites pierres de taille, offrait dix-sept embrasures, savoir : neuf vers le port, deux en retour vers le sud, quatre vers l'entrée du port et deux commandant l'accès de la porte de la ville.

Autrefois la *toppanet el-Andelous* donnait, en tirant un coup de canon à boulet vers le large, et par dessus les forts du port, le signal des salves que ces ouvrages exécutaient une demi-heure après le lever du soleil, à l'occasion des fêtes dites *Aïd el-Kebir* et *Aïd es-Serir*. Mais cet usage fut aboli par Hussein-Dey, le dernier pacha d'Alger.

Cette batterie, qui avait été classée par nous, en 1830, sous le n° 1, fut démolie en grande partie, en 1867, pour la construction du boulevard qui forme le nouveau front de mer d'Alger. J'ai dit, en commençant cette notice, que ses restes viennent de disparaître à leur tour.

Albert Devoulx.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

(Suite. Voir les nos 87, 88, 89, 90, 91, 92. 93 et 94.)

TROISIÈME PÉRIODE.

XVIIIe SIÈCLE.

De Carthagène et des autres ports du littoral, il arriva à Oran et à Mers el-Kebir bon nombre de navires apportant des objets de toute sorte et en particulier des médicaments, des vivres, du bois pour élever des baraques, des munitions et enfin de la troupe composée des régiments de Cordoba et de Mallorca ; au retour ces navires emportèrent les malades, les blessés et les bouches inutiles. A la nouvelle de ce désastre, le cardinal-archevêque de Tolède donna mille doublons pour parer aux premiers besoins et en offrit encore quatre mille à S. M. dans le même but. Il prescrivit au vicaire d'Oran de faire construire immédiatement une église en bois pour célébrer les offices et administrer les sacrements. Le clergé imitant un si noble exemple offrit également mille doublons.

Dans le même temps que le gouvernement du roi prenait les plus utiles mesures pour secourir la place et renforcer sa garnison, il faisait célébrer dans l'église de St-Isidore de Madrid, le

21 décembre, un magnifique service funèbre pour les victimes du tremblement de terre ; d'un autre côté il donnait l'ordre de payer aux officiers et à la troupe un mois de solde extraordinaire et commençait à se préoccuper de la question de l'abandon de ces deux places, du moment que d'énormes dépenses devenaient indispensables pour les restaurer et les entretenir.

Ainsi se termina l'année 1790. Le 26 février 1791, le roi éleva au grade de maréchal-de-camp le comte de Cumbre Hermosa, et le remplaça dans le commandement général par un intérimaire, D. Juan Courten, récemment promu lieutenant-général, qui eût sous ses ordres le maréchal-de-camp D. Francisco Gragera en qualité de second commandant. Puis, comme on se voyait clairement menacé d'un nouveau siége, on renforça la garnison avec quelques régiments et deux bataillons de la garde. Le colonel D. Antonio Hurtado fut nommé chef du génie, D. Andrès Aznar de l'artillerie, et tous les bâtiments de guerre, ainsi que les canonnières affectés à la défense d'Oran, furent mis sous les ordres du contre-amiral D. Frederico Gravina.

Pendant que l'on préparait, tant à Alger que dans les tribus, tout ce qui était nécessaire pour entreprendre le siége, qu'on avait encore décidé de mettre devant cette place, le Bey de Mascara, Mohammed el-Kebir (1), ordonna que par un tir continuel

(1) Il s'appelait Mohammed ben Othman, il fut surnommé *Lekhal* (le noir) par les Arabes, et aussi *el-Kebir* (le grand). Cette dernière désignation prévalut, et il la mérita justement par ses services et ses qualités remarquables. Il s'était distingué à l'époque du malheureux débarquement tenté par le comte O'Reilly sur la plage d'Alger en 1775 ; il fut investi, en 1779, de la charge de Bey de l'ouest, c'est-à-dire de Mascara.

Dans un intéressant ouvrage arabe, espèce de poème consacré à la louange de ce Bey, intitulé : *El-tsor el-djoumani fi ibitsman el-tsor el-Ouharani* (les dents de perle à propos de la conquête d'Oran), dont M. Gorguos a traduit en français des extraits, on trouve tous les renseignements désirables sur les évènements survenus à Oran depuis le tremblement de terre jusqu'à l'abandon de cette place. Bien qu'écrit au point de vue des assiégeants, cet ouvrage, il faut le remarquer, est presque d'accord sur tous les faits avec les relations écrites jour par jour par les assiégés. En parlant des préparatifs de ce siége, il y est dit qu'on envoya acheter aux Anglais des canons,

on ne cessât d'inquiéter les assiégés. Cependant, le 31 mars, il écrivit au général Courten pour lui demander une suspension d'hostilités, ce à quoi consentit ce dernier, qui en conséquence défendit de faire feu, quand même on verrait des groupes de Maures aux approches de la place.

Le bey agissait ainsi en vertu d'ordres venus d'Alger, à l'occasion des négociations entamées au sujet de l'abandon de la place, circonstance que connaissait également le général Courten.

Le gouvernement de Charles IV se décida, en effet, à traiter cette question immédiatement après le tremblement de terre ; mais il attendit la cessation des hostilités de la part des Maures pour envoyer le 29 octobre 1790 au vice-consul d'Alger, D. Miguel Larrea, une dépêche signée du comte de Florida Blanca, prescrivant d'exposer au dey, qu'en présence du désastre causé à Oran par cet événement, S. M. aurait pensé peut-être à abandonner cette ville, ou à la céder à la régence d'Alger : mais qu'en raison des hostilités du bey de Mascara, on était décidé à la défendre et à repousser les assaillants, comme on l'avait déjà fait. Le vice-consul devait faire connaître l'effet de cette déclaration. Une fois qu'Oran eût été renforcé, et en état de résister à une tentative quelconque, on informa le vice-consul, le 15 février 1791, que le roi, pensant sérieusement à abandonner Oran et à conserver Mers el-Kebir, on voulait savoir, s'il serait possible de négocier sur cette base ; on détruirait les fortifications, laissant en leur état les édifices civils, et l'on traiterait d'avantages réciproques pour le commerce. Les Algériens acceptèrent l'idée en principe ; mais ils demandèrent, comme on devait s'y attendre, que l'on abandonnât aussi Mers el-Kebir, que l'on ne détruisit aucun ouvrage et qu'on leur laissât l'artillerie, et que tout cela fût accompli sous bref délai. Par ces motifs, le dey demanda qu'on formu-

des mortiers, des boulets, des bombes, etc., et que l'on nolisa pour leur transport des bâtiments chrétiens ; qu'on avait envoyé pour se procurer des munitions, un agent dans le Maroc, qui de là se rendit à Gibraltar, et revint avec 250 quintaux de poudre. Action noble ! pratiquée concurremment avec les pensées humanitaires, par la nation anglaise !!!..... — *Note de l'auteur.*

lât à l'instant les conditions de cette remise et prévint le bey de Mascara d'avoir à suspendre les hostilités.

Malgré la suspension d'armes convenue, les Maures qui étaient devant Oran, ne tardèrent pas à revenir à leurs attaques et à leurs félonies accoutumées. En conséquence, on fit savoir au vice-consul, que puisqu'ils persistaient dans cette conduite, on devait suspendre toutes négociations jusqu'à ce qu'ils demandassent la paix ; qu'en outre il leur fit bien comprendre qu'il *ne serait payé au dey aucune somme*, bien que S. M. fût toujours disposée à *montrer sa gratitude* envers les deux ministres, *le Khaznadar* et *l'Oukil el-Hardj*.

Après des escarmouches jonrnalières, et une vigoureusé sortie qui eût lieu le 9 mai pour repousser les attaques des Maures du côté de la tour de la Nativité, et du *ravin du sang*, ceux-ci reçurent de nombreux renforts, qui vinrent camper à cinq quarts de lieue, sur la colline des *Cabezuelos*, et à eux se joignirent les jours suivants d'autres troupes qui avaient pris place entre *la Laguna* et la *mosquée de Chaban*. Dans la nuit du 24, ils commencèrent leurs travaux de tranchée à 1,300 *varas* (1) des forts de St-Louis et de St-Charles et les étendirent progressivement vers la tour de la Nativité. Chaque jour ils recevaient de nouveaux renforts ; il leur arriva ensuite de la grosse artillerie, qu'ils établirent en batterie le 28 mai au sommet de la *Meseta*, battant le château de Santa Cruz et, par suite, tous les forts sus-désignés. Leur feu fut sans doute, parfois, interrompu par la rectitude et l'efficacité du tir des assiégés, et bien que dans cette circonstance on ait remarqué que les Maures procédaient avec plus d'ordre et d'intelligence que de coutume, ils étaient bien loin encore de la tactique en usage dans les armées européennes. Le 28 juin ils avaient monté six batteries, dont trois étaient composées de mortiers et d'obusiers. Ce même jour le général Grajera fut blessé à une cuisse, mais il ne quitta pas Oran ; ses fonctions furent remplies par le comte de l'Union qui, blessé dans une sortie effectuée dans le mois précédent, venait d'être promu de colonel au grade de maréchal-de-camp.

(1) Mesure espagnole, équivalente à peu près à notre mètre.

Le siége continua par une canonnade journalière des deux parts sans que l'ennemi obtint le moindre avantage. En effet, le feu actif de la place, et celui des canonnières qui de la baie gênaient beaucoup les assaillants, la crainte fondée que leur causait l'action des mines, et les petites sorties exécutées par la garnison pendant la nuit ou au point du jour, rendaient tout progrès impossible. D'un autre côté, ils éprouvaient des pertes considérables et bien supérieures à celles de la garnison, qui cependant eût à en supporter de très-sensibles. La conduite de tous les régiments fût digne des plus grandes éloges, ainsi que l'exprimait dans son rapport le général Courten. Le futur duc de Bailen, D. Francisco Javier Castaños, qui se trouvait alors à Oran en qualité de lieutenant-colonel du régiment Savoie, fut blessé, et mérita d'être quelquefois cité par le commandant-général.

Le 30 juillet, l'ennemi entama des pourparlers avec la place de la part du bey Mohammed ; on convint d'une suspension d'armes de quinze jours, en raison d'ordres venus d'Alger à l'occasion de nouvelles négociations qui venaient d'y être entamées. Quelques jours après, les Maures retirèrent leur artillerie, et abandonnant leurs tranchées, ils campèrent en vue de la place, mais sans commettre aucun acte d'hostilité. Enfin, le 23 août, le bey communiqua au commandant-général l'accord convenu avec le gouvernement d'Alger, et on put alors considérer comme terminé le dixième et dernier siége que les Espagnols eurent à supporter dans la place d'Oran. Le roi Charles IV, satisfait de la conduite des troupes pendant ces derniers événements, leur accorda des récompenses et des avancements.

Voyons maintenant quelles furent les résolutions du gouvernement de Madrid, et les résultats des négociations avec Alger. Les ministres de Charles IV, voyant qu'il était difficile et d'autant moins possible d'éluder cette question, que par suite de la révolution française, l'Espagne était entraînée dans de graves complications, et dans une guerre avec l'étranger, n'hésita pas, dès la nouvelle du tremblement de terre d'Oran, à conseiller au roi par ces motifs de l'abandonner complétement. C'était dans ce but, ainsi que nous l'avons dit, que le comte de Florida Blanca avait entamé des propositions. Cependant, comme en même temps

les hostilités et les retards qui en résultaient, donnaient lieu à des délibérations, on remit sur le tapis les anciens avis relatifs aux avantages ou aux inconvénients de la conservation de ces places, ils furent soumis à l'examen des conseils suprêmes et de la Junte d'Etat, ainsi que d'autres rapports établissant la véritable situation d'Oran et l'état des dépenses que causait son entretien. En demandant un rapport sur ce sujet, le comte de Campo Alange, ministre de la guerre, laissait clairement voir dans sa dépêche la résolution arrêtée du gouvernement.

On demanda également l'avis du commandant-général et des principales autorités d'Oran. Ils se réunirent en conseil, et après de longues discussions pour et contre, le général Courten, Mariano Dominguez, ministre des finances, le brigadier Rafael Adornos, et Pascual de Gayangos, lieutenant-colonel, commandant l'artillerie, opinèrent pour l'abandon ; le gouverneur D. Pedro del Campo (1) et le colonel chef du génie, Antonio Hurtado, votèrent pour la conservation.

Le général D. Luis de las Casas fut également consulté, en sa qualité d'ancien gouverneur d'Oran ; il opina pour l'abandon, ajoutant que, dans le cas contraire, on ferait bien de conserver seulement Mers el-Kebir ; il se rapportait en cela à l'avis consciencieux émis par le général Vallejo en 1734, et y ajoutait de nouvelles considérations. Le comte de Rodesno qui, pendant trois ans, avait été ministre des finances et de la guerre dans ces possessions d'Afrique, établit également un long mémoire dont les conclusions prouvaient qu'il serait plus avantageux de

(1) Indépendamment de ce que comme gouverneur, il se soit cru dans l'impossibilité, par point d'honneur, de voter pour l'abandon de la place, il y a lieu de considérer également l'attachement bien naturel de ce vétéran qui, enfant de cette ville, n'avait cessé de l'habiter depuis 1733.

La dépense que coûtait annuellement l'entretien d'Oran et de Mers el-Kebir, avant le tremblement de terre, s'élevait à 9,027,984 réaux, suivant qu'il résulte des états fournis par les autorités locales ; les prévisions des ingénieurs pour le rétablissement des fortifications et des édifices détruits montaient à 9.510,000 réaux.

(Note de l'auteur.)

les abandonner, après qu'on aurait vu, s'il était ou non possible, de les céder, par voie de négociations, soit à l'ordre de Malte, soit aux républiques de Gênes ou de Venise, soit, enfin, à la Russie. Entr'autres choses, ce mémoire faisait ressortir que cette possession était bien moins coûteuse au début parce que l'enceinte était beaucoup moins étendue, et que le château de Rosalcazar était gardé par les Maltais ; d'autre part, que du temps de Charles II, les dépenses, qui n'excédaient pas cent mille ducats, étaient montées depuis jusqu'à onze millions ; enfin, dans un autre ordre d'idées, il avançait comme une preuve du préjudice causé à l'Espagne par cette occupation, un chiffre de 30,000 déserteurs qui, parmi les soldats, les déportés ou les condamnés, étaient passés chez les infidèles depuis 1732 jusqu'en l'année 1765, date du recensement opéré par les soins du ministère des finances.

Le conseil de la guerre émit la proposition de conserver Mers el-Kebir, en améliorant et en augmentant ses ouvrages, et que si cependant il n'était pas possible d'y transporter le matériel d'Oran, afin de détruire complètement cette ville, mieux valait la garder. Cette dernière proposition fut encore plus résolument formulée par le Conseil d'Etat, mais, malgré tout, le gouvernement resta de plus en plus décidé à poursuivre l'évacuation.

La mort du dey d'Alger, Sidi Mohammed, survenue le 12 juillet, et l'élévation au pouvoir du *Khaznadji*, Sidi Hassan, qui dès le principe s'était montré favorable à cette idée, fit que l'on entama de nouveau les négociations et que l'on accorda une suspension d'hostilités. On applanit d'abord quelques difficultés en obtenant le retrait de la demande de 25,000 sequins que réclamait le bey de Mascara à titre d'indemnité de frais de guerre : mais on céda sur bien d'autres points ; on s'engagea à ne rien détruire de ce qui existait en 1732, de laisser quelques-uns des canons qu'il y avait alors, et d'abandonner également Mers el-Kebir. Enfin, le 12 septembre on signa à Alger une convention qui fut acceptée et ratifiée à Madrid par le roi Charles IV, le 9 décembre suivant. Ce traité contient neuf articles, dont les principales clauses peuvent se résumer ainsi :

Le roi d'Espagne *abandonne librement et volontairement la*

place d'Oran dans les premiers jours de Moharrem de la présente année 1206 ; tous les forts élevés depuis la reprise de cette place seront rasés, le matériel en sera retiré, à l'exception des canons et des mortiers dont on fait présent au dey. Mers el-Kebir sera également évacué, mais on construira par ordre du pacha quelques magasins et une maison pour les négociants qui s'y établiront. Sera annulé l'article de l'ancien traité avec la régence, défendant l'entrée de ses ports aux bâtiments espagnols qui n'étaient pas munis d'un permis. Enfin, les négociants qui s'établiraient à Oran ou à Mers el-Kebir ne seraient inquiétés en aucune manière (1). On fixa, en outre, un délai de six mois pour l'évacuation à laquelle s'obligeait l'Espagne ; alors le dey écrivit à S. M. demandant qu'on ne détruisit aucun fort, s'engageant à tous les démolir au bout de deux années, mais le roi lui fit répondre que l'on laisserait intacts quelques-uns des ouvrages.

Non contents de tous ces avantages, et connaissant la faiblesse des gouvernants européens, les Algériens demandèrent d'autres faveurs et des présents très-coûteux que leur accorda la cour de Madrid, poussée par le désir de mettre fin aux négociations et de consolider la paix avec cette nation de pirates. Parmi ces demandes figurait l'envoi d'une frégate de guerre pour conduire le *Vequilardji* (Oukil el-Hardj) qui devait se rendre en ambassade à Constantinople; le cadeau pour ce même personnage d'une caisse en or, pleine, suivant ses désirs, *de grains de lumière* (sans doute des brillants) et un diadème pour l'épouse du dey. Sous le prétexte de ce traité de paix et d'amitié, ils émettaient chaque jour chez le vice-consul des demandes et des exigences nouvelles, auxquelles il fut donné satisfaction, à quelques-unes, mais non à toutes. Ainsi, par exemple, ils avaient commandé des tuyaux de fer pour leurs fontaines, et quand ils les reçurent ils prétendirent qu'ils devaient être en plomb. Ils demandèrent des navires pour conduire des pélerins à Alexandrie ; on frêta, à cet effet, deux navires marchands, mais pour leur compte. A Constantinople, l'*Oukil el-Hardj* se fâcha parce que le commandant de la frégate *Mahonesa*, après l'avoir fait mettre à terre, fit amener le pavillon d'ambassadeur, et parce qu'il s'était refusé de prendre à son bord du matériel d'artillerie pour Alger. Cependant, le roi ordonna que pour cette fois seulement on complut à leurs désirs, mais la frégate ayant levé l'ancre quand arriva cet ordre, le comte de Aranda, [illegible] prescrivit à deux ourques d'apporter à Alger [illegible] sur la frégate *Mahonesa* (1). Un autre bâtiment de guerre fut envoyé à l'exigeant *Oukil el-Hardj*, Sidi Ali, pour le ramener de son ambassade. Il était impossible d'user d'une plus grande complaisance, si toutefois pareille expression peut être admise en semblable cas.

(1) La bibliothèque d'Alger possède l'exemplaire de ce traité, qui resta aux mains du gouvernement de la régence ; il est écrit en espagnal et en turc.

Plus tard, on négocia encore pour obtenir le droit de la pêche du corail sur les côtes d'Oran, et bien qu'il se fut élevé de nouvelles difficultés, on vint à conclure un règlement qui ne donna pas, je le crois, des résultats bien avantageux dans la pratique.

Le traité pour l'évacuation fut notifié au général Courten avec des instructions pour qu'il commençât dès-lors à faire sauter et démolir les nouveaux forts, et démanteler successivement les deux places. Enfin, le 16 décembre 1791. parut un décret portant: que *malgré les avis dictés par le point d'honneur, des Conseils d'État et de la guerre, contraires à l'abandon d'Oran et Mers el-Kebir*, le roi ordonnait l'évacuation de ces places et la cession à la régence d'Alger, par suite de raisons et considérations formulées, etc., etc., etc.

Le capitaine de la compagnie des maures *mogataces*, nommé Ali ben Mansour, vétéran dont la famille servait depuis longtemps, et qui s'étant si bien conduit pendant ce dernier siége, avait obtenu le grade de lieutenant-colonel, vint, dès la promulgation de ce décret, demander humblement et avec mille protestations, la permission de se retirer avec sa famille et de rejoindre ses coreligionnaires Il fut fait droit à cette demande, ainsi qu'à

(1) L'un de ces bâtiments rapporta à Charles IV, de la part du dey, cinq chevaux et cinq juments.

celle de tous les Maures qui voulaient le suivre. En conséquence, outre ce capitaine, il sortit de la place, le 10 décembre, l'adjudant Hamadi ben Djilali, un sergent, un caporal, 19 Maures soldats, 21 femmes et 15 enfants. Le reste de cette compagnie, composée de 3 officiers, 5 sergents, 64 soldats, 159 personnes de leurs familles et 24 chevaux, s'embarquèrent pour Ceuta le 29 décembre, ainsi que 11 Maures qui résidaient dans la ville.

La population civile fut transférée en Espagne en même temps que le matériel d'armement, et pendant que l'on continuait les travaux de destruction qui ne furent cependant pas complètement achevés, des éclats de mine et des effondrements subits causèrent quelques accidents.

Enfin les préparatifs étant terminés, et une flotte de 11 navires sous le commandement de Francisco Muñoz étant venu au mouillage de Mers el-Kebir, le commandant-général Courten donna les ordres pour effectuer l'évacuation avec la régularité et les précautions nécessaires, afin d'éviter toute tentative des Maures qui étaient campés en vue et attendaient avec impatience le moment de pénétrer dans la ville. A cet effet, il ordonna que de forts détachements de tous les régiments sous les ordres du général Grajara sortiraient d'Oran le 26 février 1792 et seraient échelonnés sur le mont St-Michel autour du défilé du Grand-Abreuvoir, et sur les pentes conduisant jusqu'à Mers el-Kebir, afin de pouvoir, à tout évènement, protéger la marche avec l'aide de canons de gros calibre provenant de l'escadre, et des chaloupes de celle-ci qui devaient longer la plage.

Le 27 dès l'aube, la garnison réunie sur tous les points indiqués, se mit silencieusement en marche, défilant avec ordre dans le sentier qui conduit à Mers el-Kebir. On y arriva sans encombre, et les troupes furent aussitôt embarquées à l'exception de celles qui garnissaient le fort. La division d'Oran comprenait alors les corps suivants : un bataillon de gardes espagnoles, un de gardes wallonnes, divers détachements d'artillerie, le régiment sédentaire d'Oran, les régiments de Milan, Cordoba, Zaragoza, Murcia et Asturias, les *campeadores*, les *espingoliers* et

l'état-major y compris le génie, l'administration et le service de santé, etc., etc. (1).

L'état de la mer ne permit pas de mettre à la voile le 28, mais le lendemain, après avoir fait embarquer la dernière garnison de Mers el-Kebir, le général Courten monta à bord du vaisseau-amiral le *San-Joaquin*, et l'escadre prit le large se dirigeant sur Carthagène. La bannière espagnole allait pour jamais cesser de flotter sur Oran et Mers el-Kebir (2).

---

(1) Depuis longtemps déjà on avait fait embarquer le régiment de Navarre ainsi que toutes les familles de colons, le clergé, les vases sacrés et les archives.

(2) Une ordonnance royale en date du 24 février, prescrivait de laisser dans les deux places à titre de cadeau 103 canons, et leurs affuts que l'on supposait s'y être trouvés, lors de la reprise de 1732. On donna l'ordre en même temps de ne pas détruire la totalité des ouvrages fortifiés, ainsi que les baraquements existants (1). On céda en outre aux instances du bey de Mascara, demandant le maintien à Oran de quelques ouvriers maçons, charpentiers et serruriers qu'il prit à sa solde; on lui fit de plus présent d'une felouque. Un Français nommé Jacques Grimaud, qui était établi à Arzeu, fut, durant ces négociations, l'agent du Bey dans ses relations avec le Gouverneur d'Oran. *(Note de l'auteur)*.

---

(1) Il semble résulter de cette note qu'avant de livrer les forts d'Oran, les Espagnols en avaient fait sauter plusieurs; la citation suivante démontre au contraire, qu'ils seraient partis sans détruire aucun de ces ouvrages :

« Lorsque les clauses du traité eurent été portées à la connaissance du gouverneur, celui-ci fit miner et construire des fourneaux dans les forts qui devaient sauter aussitôt que l'ordre d'évacuation serait parvenu.

« Cependant les choses ne se passèrent pas tout-à-fait ainsi, le bey Mohammed qui s'était entendu secrètement avec le Gouverneur d'Oran, avait obtenu de cet officier-général, que les fortifications ne seraient pas détruites. La place devait être abandonnée dans le délai exigé et les Espagnols pourraient enlever leurs approvisionnements et leurs canons de bronze ne laissant que les pièces de fer. Cette convention, ratifiée par le roi Charles IV, fut exécutée ; mais le Dey d'Alger, n'en ayant pas eu connaissance, éleva sur le champ des réclamations et exigea que le matériel et les approvisionnements qui étaient déjà arrivés dans les arsenaux de Carthagène, lui fussent livrés en exécution du traité conclu à Alger, ce qui eût effectivement lieu.

« Hassan crut voir, dans les manœuvres du bey Mohammed une certaine propension à se soustraire à son autorité; cette tolérance à l'égard des fortifications d'Oran lui sembla le fait d'une tendance

Le moment d'entrer à Oran étant venu, il était naturel que les Musulmans n'y missent aucun retard. Le bey Mohamed-el-Kebir revenu quelques jours auparavant à Mascara, se dirigea en grande pompe le 27 dans la matinée au moment où les troupes étaient à Mers-el-Kebir, vers les murailles abandonnées d'Oran qu'il avait tant de fois tenté d'enlever de vive force. L'heureux chef musulman s'avança monté sur un superbe cheval richement harnaché, accompagné de tous les membres de sa famille, des principaux chefs des tribus, ainsi que de la milice turque. Il était précédé des *Oulemas* ou docteurs de la loi récitant des versets du Koran et adressant à Dieu des prières pour l'extermination des chrétiens. Sur une mule caparaçonnée avec un grand luxe d'ornements et précédant tout le cortège, on avait placé des coffrets contenant les livres sacrés, entre autres le *Sahih de Boukhari;* enfin un soldat porteur d'une immense bannière ouvrait la marche. En même temps une multitude d'agiles cavaliers faisant cabrer leurs coursiers et lançant en l'air leurs longs fusils exécutèrent une brillante fantasia, suivant la coutume adoptée en pays berbère pour célébrer un succès, ou faire honneur à quelque personnage. Une salve d'artillerie complétait la solennité de cette fête, et annonçait au pays la prise de possession de ces forteresses si ardemment désirées.

Dès son installation, le bey fit consacrer le souvenir de cet événement par une inscription en caractères arabes, qui se lit encore à la porte de Rosalcazar (ou du Château-neuf); elle se

à la trahison. Il songea que Mohammed-el-Kebir pourrait bien à son tour comme le bey Chelagham, se refuser à venir lui-même apporter son *Denouch* (impôt triennal) à Alger, et levant l'étendard de la révolte résister dans une place admirablement fortifiée, et susceptible de défier les troupes les plus vaillantes, et les mieux aguerries. En conséquence, pour ôter à son futur rival toute velléité d'indépendance, le Dey ordonna à un oukil de se transporter à Oran, et d'y faire exécuter le traité à la lettre, c'est-à-dire d'en faire sauter les fortifications.

Mohammed dut s'incliner devant les pouvoirs absolus que son souverain avait remis à l'oukil, *et fit mettre le feu aux fourneaux.*

« C'est ainsi que furent rendus, hors d'état de nuire : le Bordj bou Beniga San Fernando, ouvrage avancé de St-Philippe ; le Bordj el-Aïoun fort St-Philippe ; le Merdjajo Santa-Cruz ; le Bordj Francès ou San-Miguel à l'est du château-neuf, etc. Les pierres d'appareil en furent vendues publiquement et servirent pour les constructions particulières. » *(Histoire d'Oran*, par L. Fey, pages 265 et 266).

trouve au-dessus de celle que fit autrefois placer Don Juan Martinez Zermeño. En voici la traduction (1) :

Louanges à Dieu unique !

« Oran fut conquise; Dieu la rendit aux musulmans, en fit sortir les infidèles humiliés et abaissés, sous le règne prospère du sultan très-grand, du souverain très-glorieux, le seigneur Selim (2), que Dieu lui accorde son secours, sous le gouvernement du très-honorable, très-élevé, très-brave, du très-utile le seigneur Hassan (3), — que Dieu le fortifie ! — par le bras du régénateur de la guerre sainte, du destructeur des peuples de la tyrannie et du désordre, le seigneur Mohammed bey (4), fils d'Osman bey, — que Dieu le protège ! »

A la date du lundi 4 du mois de Redjeb de l'année 1206 (1792).

En vue de perpétuer également au point de vue religieux le souvenir de cet éclatant succès, le dey d'Alger Hassan, ordonna qu'au milieu des ruines de la ville, on construisit une mosquée (5) avec le produit du rachat des captifs chrétiens. Il y fit placer une grande plaque de marbre portant la désignation de tous les biens composant la dotation qu'il lui accorda en l'année 1210 de l'Hégire. Je ne reproduirai point ici cette inscription, qui, bien que dépourvue d'intérêt véritable, n'en reste pas moins comme un témoignage important du prix qu'attachaient les Maures à la possession d'Oran, et comme une preuve qu'ils n'avaient pas oublié, que c'est ainsi : qu'en des temps meilleurs, ils avaient consacré le souvenir de leurs plus brillants triomphes, contre les chrétiens de la Péninsule.

FIN.

Dr A. MONNEREAU.

(1) Nous avons négligé la version espagnole qui n'est que la reproduction dans cette langue de la traduction due à la plume du savant et regretté professeur Bresnier et publiée par M. Fey dans son *Histoire d'Oran*, page 187.

(2) Selim, empereur des Turcs.

(3) Baba Hassan, dey d'Alger.

(4) Mohammed el-Kebir, bey de l'Ouest.

(5) Cette mosquée dite du Pacha, a été conservée au culte musulman ; elle est située rue Philippe. *(Note du traducteur).*

RELEVÉ

DES

PRINCIPAUX FRANÇAIS

QUI ONT RÉSIDÉ A ALGER

DE 1686 A 1830

J'ai établi ce relevé au moyen des renseignements que fournissent les archives du consulat de France. Lorsqu'un Français se fixait à Alger, il ne tardait pas à figurer dans les actes de chancellerie, soit comme témoin instrumentaire, soit comme partie contractante. De plus, il faisait partie de l'assemblée de la nation, laquelle se composait du consul, du vicaire apostolique, du chancelier, des prêtres de la mission, de l'agent de la compagnie royale d'Afrique, et de tous les négociants résidant sur l'échelle. Il est donc facile de suivre les traces de nos nationaux. Bien qu'on puisse leur reprocher, en général, d'être obscures, il m'a paru intéressant de livrer à la publicité le nom des personnes assez hardies pour venir occuper des fonctions officielles ou se livrer à des opérations commerciales dans un pays barbare où leur vie, leur liberté et leurs biens étaient sans cesse à la merci du fanatisme, de la brutalité, de la rapacité et du despotisme. J'ai laissé de côté, bien entendu, les commerçants assez nombreux à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, qui ne faisaient qu'une courte apparition et repartaient avec le navire qui les avaient amenés.

Mes renseignements ne remonteut qu'à 1686, les archives antérieures du consulat ayant été détruites par la populace lors des bombardements dirigés contre Alger par Duquesne. Avant de les aborder, je vais indiquer les consuls antérieurs à cette époque.

BERTHOLE, citoyen de Marseille, nommé en 1564, mais ne fut pas admis par les Algériens, lesquels se refusaient énergiquement à recevoir un agent chrétien au milieu d'eux.

SAURON (Le capitaine Maurice), de Marseille, nommé en 1577. Ne fut pas admis par les Algériens.

GUINGHIGHOTTE, devait venir à Alger aux lieu et place du précédent, attendu que la charge était vénale, mais les Algériens le refusèrent.

BIONNEAU, arriva à Alger vers 1581 ; fut le premier consul français qui résida à Alger. En 1585, les Algériens le mirent en prison. On ignore s'il fut remplacé et on perd la trace de nos consuls jusqu'en 1597.

DE VIAS, était consul à Alger en 1597. « Il avait été conseiller d'Etat et maître des requêtes de Catherine de Médicis ; banni pour son dévouement au roi, il n'était rentré à Marseille que lorsque cette ville eut secoué le joug des ligueurs. Ce fut alors qu'il obtint cette charge comme un dédommagement de ce qu'il avait souffert pour une cause légitime (1). » Jeté au bagne en 1606, M. de Vias ne parvint à sortir des fers que huit mois après, en distribuant beaucoup de présents. Il quitta Alger en 1608.

CHAIX, vice-consul ; eut la gestion du consulat lors du départ de M. de Vias, en 1608. On ignore son sort, mais il est probable qu'il fut tué dans un soulèvement des Algériens contre les Français, en 1622.

SANSON NAPOLLON, envoyé en 1626 pour rétablir les bonnes relations ; ses efforts amenèrent le traité du 19 septembre 1628.

(1) Rang, *Précis analytique.*

DE VIAS (Balthazar), fils de l'ancien consul, résida comme consul pendant deux ans, de 1626 à 1628.

NICOULIN RICOU, quitta Alger, en 1631 à la suite d'une arrestation qui dura huit jours.

BLANCHARD, député de Marseille, se trouvait à Alger en 1631 ; sans accepter la qualité de consul, il en remplissait provisoirement les fonctions. En 1633, il fut jeté au bagne où gémissaient déjà 3,000 Français.

SAMSON-LEPAGE, premier héraut d'armes de France, fut envoyé à Alger, en 1634, pour renouer les bonnes relations, mais il échoua dans sa mission.

PIQUET (Thomas), négociant connu à Alger, entreprit, en 1640, de relever le bastion de France avec Jean de Coquielle.

BARREAU (le père), de l'ordre des Trinitaires de Marseille, ordre qui avait acheté la charge de consul de France, se trouvait à Alger en 1640 et quitta cette ville en 1661.

DUBOURDIEU (le père), de l'ordre des Trinitaires de Marseille (voir ci-dessus), prit la gestion du consulat en 1661.

ARVIEUX (chevalier d'), 1675.

LEVACHER (le père), vicaire apostolique et consul, de 1675 au 29 juin 1683, jour où les Algériens, irrités du bombardement effectué par Duquesne, lui firent subir le supplice du canon.

SORHAINDE, gouverneur du bastion de France, remplit les fonctions de consul de France à Alger, en 1684.

J'entre maintenant dans la période pour laquelle j'ai pu recueillir directement des renseignements dans les archives du consulat de France (1).

PIOLLE (André), négociant et consul, charge dont il s'était

(1) J'ai établi ce relevé chronologiquement. L'ordre d'inscription de chacun des individus portés sur ma liste est déterminé par la date de son arrivée à Alger.

rendu adjudicataire, le 9 février 1685, au prix de 1,500 livres. A la suite d'une rupture entre la France et la régence, ce consul fut arrêté et mis au bagne ; il subit ensuite le supplice du canon pendant le bombardement d'Alger par le maréchal d'Estrées, en 1688. Le consulat de France fut saccagé de nouveau ; les effets et les papiers de M. Piolle disparurent. Un procès-verbal, dressé par le chancelier du consulat de France, le 5 mai 1690, constate qu'en vertu de l'ordonnance de M. Marcel, en date du 25 mars précédent, « tendante à découvrir entre les mains de quy peuvent estre les papiers, écritures, effets, facultez ou deniers apartenant à la succession de feu sieur André Piolle, » une réquisition fut adressée à Daniel de Coste Alvarenga, *alias* Lopez, marchand juif, qui justifia avoir remis les papiers dont il était effectivement dépositaire, à M. Barthélemy Mercadier, en vertu d'une lettre que M. Piolle avait préparée en cas de mort. Enfin, à la date du 30 octobre 1699, un procès-verbal, dressé par le consul de France, constate qu'il a été impossible de recouvrer aucune des créances que paraissait avoir à exercer le sieur André Piolle, ancien consul.

MORELOT, négociant et chancelier ; 1686.

CARRIÈRE (Guillaume), négociant ; 1686 ; chancelier à partir du 7 mai de la dite année.

DUSAULT (Denis), simple négociant qui joua un grand rôle comme négociateur à plusieurs reprises. En 1682, il était directeur du bastion de France et Duquesne, qui l'avait recueilli, l'employa comme intermédiaire. Après la seconde expédition de Duquesne, restée sans résultat au point de vue de la conclusion de la paix, il fut envoyé à Alger, y renoua des relations pacifiques et négocia le traité éphémère dont l'honneur revint officiellement à Tourville (avril 1684). Le 15 décembre 1690, agissant comme représentant du gouvernement algérien, il ratifia au nom du dey, du pacha, du divan, de tous les officiers de l'Etat, de toute la milice et de tous les habitants du pays, le traité de paix négocié par Guillaume Marcel, le 24 septembre 1689. Changeant de rôle, il se présenta à Alger, en avril 1692, pour confirmer le

traité de paix, au nom du roi de France, et délivrer des esclaves français. Il prit à cette occasion le titre de « conseiller du roy, envoyé par S. M. pour l'exécution du traité de paix. » Le 25 juin 1697, il reparut à Alger comme *envoyé extraordinaire du roy vers les puissances de Barbarie* et installa M. Durand comme consul le 20 février 1698. Il racheta plusieurs esclaves français et expédia à Marseille les deux chargements ci-après : 1° par la barque *Notre-Dame-du-Rosaire*, mousseline, soieries, velours, cuirs, chiffons pour faire du papier, soude et sumac (7 mars 1698) ; 2° par la barque *Saint-François*, tabac du Brésil et cassonnade (12 mars 1698). Comme il est facile de le reconnaître, la plupart de ces marchandises n'étaient pas d'origine algérienne; elles provenaient donc des prises faites par les corsaires d'Alger au détriment des chrétiens. Cela est fâcheux à constater. Dusault, suivait l'exemple de tous les négociants européens établis à Alger, lesquels, tout en déplorant les excès commis par les forbans, ne poussaient pas les scrupules jusqu'à laisser échapper une bonne occasion, lorsque des marchandises de valeur, mises à l'encan à la suite de capture, ne trouvaient pas d'acquéreur ou se vendaient à vil prix. Le 2 novembre 1719, Denis Dusault arrive de nouveau à Alger comme « envoyé extraordinaire et plénipotentiaire pour le renouvellement des traités de paix avec Alger, Tunis et Tripoli. » Le 9 décembre de la même année, il dresse un procès-verbal dans lequel il déclare avoir renouvelé le traité de paix et confier provisoirement les fonctions de consul de France à M. Lazare Loup, agent de la compagnie des Indes occidentales et d'Afrique, attendu que M. Jean Baume repassait en France. Le 12 janvier 1720, M. Léon Delane, agissant pour le compte de M. Dusault, somme les pères rédempteurs, partant pour Marseille, avec quelques esclaves rachetés, de continuer leur voyage sur le pinque de construction hollandaise qu'il avait acheté pour eux.

ISSAUTIER (Barthélemy) ; 1686.

MERCADIER (Barthélemy), de Marseille; avait épousé Mlle Chrétienne de Vellin ; résida à Alger de 1686 à 1690. Choisi pour consul de France en 1689 et révoqué l'année suivante. Le 25

mars 1690, M. Marcel le fit embarquer sur un navire de guerre et l'accompagna « jusqu'à la marine, et même fort avant sur mer, tant pour l'honneur de la charge qu'il avait que pour le garantir des insultes dont il était publiquement menacé. »

MERCADIER (François), frère du précédent, dont il fut le chancelier ; résida à Alger de 1686 à 1690.

ARSOU (Jean); 1686.

BENSE (Jean-Baptiste); 1686.

MARCEL (Guillaume), commissaire ordinaire de la marine; vint à Alger en 1689 pour la négociation et l'exécution du traité de paix portant la date du 24 septembre de ladite année, tâche dans laquelle il eut pour successeur Denis Dusault.

TOUCAS (Pierre), de Toulon, résida à Alger en 1689 et 1690.

GAIROARD (Jacques), 1689.

CÉSARI (Claude), de Marseille ; de 1689 à 1691.

ARNAUD (Pierre), de la Ciotat ; 1689.

ESCUYER (Claude), de Marseille ; 1689.

LEMAIRE (René), de Joinville en Champagne ; de 1689 à 1697. Choisi pour consul de France en 1690, M. Le Maire, effrayé des menaces du pacha, se refugia, le 30 avril 1697, à bord du navire de guerre l'*Heureux Retour*, qui le ramena en France.

REYNIER (Claude), 1689 ; chancelier.

EYSSAUTIER (Pierre), 1689 et 1690 ; chancelier en 1690.

FOUGASSE (Claude), de la Ciotat; 1689 et 1690.

FORNILLIER (Pierre), de Toulon ; 1689.

ROBERT (Hiérome), maître-chirurgien, natif de Tretz en Provence, « habitant ordinairement Auriol » ; a résidé à Alger de 1689 à à 1697.

BÉRENGUIER (Jacques), de Toulon ; 1690.

ADRIAN (Lazare), de Toulon, interprète de France ; de 1690 à 1698.

DOULAT (Nicolas), de Toulon ; 1690.

ROUBAUD (François), de Toulon ; 1690.

BERNARD (Jean), de Marseille ; 1690.

SASTRE (Benoit) ; 1690.

SEREN (Jean), du Bausset ; 1690.

LEVASSEUR (Ambroise), du Mans ; de 1690 à 1692.

FOUGASSE (Charles), 1690.

BONNET (Laurent), 1690.

BLOCHE (Alexandre), de Rouen ; de 1690 à 1692.

TORRET (Jean), 1690.

MORAN (Pierre), de Lyon, joaillier ; 1690. Un procès-verbal du 15 décembre de la dite année, constate qu'il a perdu une grande quantité de bijoux et de pierres précieuses lors de la prise en 1689, par des corsaires algériens, de la flute la *Fortune-Dorée*, sur laquelle il se rendait d'Alexandrie à Smyrne.

REGAILLET (Jean-Francois), de Marseille ; 1690 et 1691.

AILLAUD (Guillaume), de Marseille ; 1690. Chancelier le 27 mars.

BOULON (Jean et Cyr), frères, de Nantes ; 1691.

VIDAL (Antoine), 1691.

PEIZE (Jean), 1691.

JULLIAN (Simon), de Marseille ; 1691.

LAURE (François), de Marseille ; 1691.

SEREN (Pierre), de Toulon ; 1691 et 1692. Chancelier du 22 mars au 10 octobre de cette dernière année.

MORIS (Sauveur), de Marseille ; 1691.

JOUNE, de Toulon ; le 13 juin 1691, il achète une barque (saëtte) qui avait été acquise du Dey et du Divan comme provenant de prise, et à laquelle il donne le nom de *Jésus-Marie-Joseph*.

GIRAUD (Balthazar), de Marseille ; 1692.

BOYER (Jean), de Marseille ; de 1692 à 1696 (En 1709, il était à Tetuan).

LALANDE (Pierre de), de Bayonne ; 1692 et 1693.

REYNAUD (Louis), de Lécate ; 1692.

TERRASSON (Jacques), 1692.

DANIEL (Jean), 1692.

LAZIART (Guillaume), 1692.

BOUTIGNY (Etienne), 1692.

BRISSON (Jean), 1692 et 1693.

FICHER (Nicolas) de Marseille ; de 1692 à 1697. Chancelier du 10 octobre 1692 jusqu'au 14 avril 1694. Il est installé de nouveau dans les fonctions de chancelier le 5 décembre 1695, en vertu d'un brevet du roi signé à Marly le 14 septembre précédent, et accordant au titulaire le droit de faire le commerce. Remplacé comme chancelier, le 30 avril 1697.

BOURGEOIS (Pierre), de 1693 à 1695.

CHRESTIEN (Sauveur), 1693.

LORANCE (Yves), prêtre de la Congrégation de la mission, exerçant à Alger, en vertu d'un bref apostolique de S.S., les fonctions de vicaire apostolique dans la ville et le royaume d'Alger, avec extension à celui de Tunis et terres adjacentes à l'un et à l'autre des susdits royaumes » ; de 1694 à 1706.

CAISEL (Annet), de Lyon ; 1694 et 1695.

AMPHOUX (Pierre), installé comme chancelier le 14 avril 1694, en vertu d'un brevet du roi en date du 16 septembre 1692. Il fut le premier chancelier exerçant en vertu d'un brevet du roi ; jusqu'alors les consuls choisissaient leur chancelier.

FICHER (Pierre), 1694, 1695.

MICHEL (Jean-François), de 1695 à 1702. Le 22 octobre 1698, Michel et Despalleaux achètent aux puissances d'Alger un navire de 200 tonneaux pris aux Portugais et qu'ils appellent le *Saint-Michel*. Le 16 janvier 1700, Messieurs Michel et Despalleaux « agents de Messieurs les intéressés au commerce du Bastion de

France », achètent aux corsaires d'Alger une barque de 125 tonneaux qu'ils appellent *Notre-Dame-de-la-Garde*. Le 2 novembre 1702, Despalleaux, agent du Bastion, donne décharge à Michel, ancien agent du dit Bastion, et après remise, des effets, marchandises, créances, numéraire et meubles appartenant à la compagnie de Maurel.

PEIRE (Guillaume), 1696. Le 23 mai de la dite année, il fit fonction de chancelier, avec le titre de vice-chancelier, en absence de Nicolas Ficher.

DESTIENNE (Etienne), 1696.

BERNARD (Honoré de), 1696.

AUBERT (Georges), 1696.

FOGASSE (Christophe), 1696.

GEORGE (Jean), 1696, 1697.

DUTILH (David), 1697, 1698. Le 3 mars 1698, il achète à des Maures une barque de 130 tonneaux, qu'il appelle *Saint-François*, et à la Douane publique la flute *Demoiselle-Rachiel* de 150 tonneaux, prise aux Hollandais. Un certificat délivré par Denis Dusault à la date du 10 mars 1698, constate qu'un chargement fait par Dutilh sur la barque *Notre-Dame-du-Rosaire*, partie d'Alger en novembre 1697, a été pris par les corsaires de Mayorque.

BAUGER (Antoine), 1697, 1698.

MUNIER (Jacques, 1697, 1698.

CLAIRAMBAULT (Jean), interprète du roi au commencement de 1697; il fut chargé des fonctions de chancelier le 5 juin de la même année, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à des opérations commerciales. Le 30 novembre 1705, M. Durand, consul de France, partant pour Tunis, par ordre de sa Cour, lui confia ses fonctions jusqu'à nouvelles dispositions. Clairambault fut installé comme consul titulaire le 25 mars 1707, mais il ne cessa pas de faire activement le commerce à l'importation et à l'exportation. Le 1er décembre 1707, il vend à François Barriol un quart de la polacre la *Ville-de-Saïde*, de 40 tonneaux. Le 16 mars 1708, Robert Coll, consul anglais, lui vend un quart de la tartane

Saint-Jean-Baptiste, prise par les Anglais. Le 14 mai 1712, il certifie que lui et son chancelier (Durand) ont acheté aux enchères publiques le pinque l'*Heureux*, de 1,800 quintaux, pris aux Mayorquins par un corsaire algérien. Le 4 janvier 1717, convention au sujet du rachat de MM. Laurent de Vento, de Marseille, Blaise Belnany, de la ville de Lucques, et Louis de Castelanne, d'Esparron, tous trois chevaliers de St-Jean de Jérusalem, ci-devant esclaves du Beylik et rachetés par le consul, moyenuant 33,000 piastres. M. Clairambault, nommé au consulat de Livourne, fut remplacé à Alger, le 27 janvier 1717, par M. Jean Baume. Il resta encore quelque temps à Alger, auprès de son beau-frère Durand, chancelier du consulat. A la date du 20 du dit mois, je relève, notamment, la mention ci-après : Ratification de partage de biens après décès par Jean Clairambault, ci-devant consul de France à Alger, comme époux de dame Magdeleine-Désirée Durand, et par Antoine-Gabriel Durand chancelier du consulat, frère de cette dernière.

DURAND (Philippe-Jacques), installé comme consul le 19 février 1698, en vertu de provisions signées à Versailles le 20 novembre précédent. Partit pour Tunis le 30 novembre 1705, en confiant le consulat à Jean Clairambault son chancelier (Voir ci-dessus).

DORGAL, 1698.

DESPALLEAUX, (René-Jean-Baptiste), agent des intéressés au commerce du Bastion (voir *Michel*); de 1698 à 1706.

PELISSIER (Boniface), de 1698 à 1702; puis de 1714 à 1717.

SAINT-AMAND (Filibert de), 1699.

PONS (Louis), de 1702 à 1704.

MACARI ROCQUE, de 1703 à 1707.

NAPOLLON (Gabriel), de 1705 à 1710.

DURAND (Antoine-Gabriel), installé comme chancelier le 30 novembre 1705 (Voir à *Clairambault)*; faisait le commerce. Nommé consul de France à Candie, en 1718. Installé comme consul de France à Alger le 20 novembre 1720, en vertu de provisions du 19 mars précédent; continua à faire quelques

opérations commerciales. Dans les archives du consulat, on trouve la note suivante. « Du 1er décembre 1730. Le sieur Antoine-Gabriel Durand, après s'être fait extrêmement aimer des gens de ce pays, décéda à Alger, fort regretté. »

RENOUIN (François) 1706.

LAMBERT DUCHESNE, vicaire apostolique; de 1706 à 1735 (soit pendant 29 ans).

CHIEUSSE (Michel), de 1707 à 1715; négociant important.

DURAND DE BONNEL, 1708.

LAVABRE (Jean), de Marseille; 1708.

PHILIPPE (Antoine), 1710 et 1711.

CHAMBON (George), 1711.

MONTVALLA (Pierre), 1711.

LOPEZ, de Bordeaux; 1711. Le 17 juin de la dite année, il achète aux enchères publiques une barque (saëte) prise aux Génois par les Algériens et qu'il appelle l'*Heureux*.

BATTAREL (Joseph), de 1712 à 1714.

RIQUIER (Charles), 1712, 1713.

LOUP (Lazare), de 1712 à 1722. Il était agent de la Compagnie d'Afrique et de la compagnie des Indes orientales. Le 9 décembre 1719, Denis Dusault, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire, lui confia provisoirement les fonctions de consul de France, à Alger, en remplacement de M. Baume, qui repassait en France, fonctions dont il fut relevé le 20 novembre de l'année suivante par l'arrivée de M. Durand.

PALLICOT (César), 1713 et 1714.

BOUYSON (Jacques), 1716 et 1717.

GUIEN (Antoine), de 1717 à 1728. Il mourut à Alger, en 1728, en laissant plusieurs legs pieux.

BAUME (Jean), nommé consul de France à Alger par provisions du 14 septembre 1716, qu'il fit enregistrer à Alger le 27 janvier suivant, jour de son installation et de son arrivée sur la barque le *Saint-Pierre*, capitaine Pierre Royal, partie de Marseille le 20 du même mois. A son arrivée à Alger en 1719, M. Denis Dusault releva M. Baume de ses fonctions, par procès-verbal du 9 décembre, et le fit repasser en France, en confiant provisoirement le consulat à M. Lazare Loup, agent de la Compagnie d'Afrique.

MONIER (François), chirurgien; de 1717 à 1725.

LAUGIER (Jacques-Philippe), nommé chancelier du consulat par brevet du 27 juillet 1717, qu'il fit enregistrer à Alger le 16 janvier 1718. Il repartit pour toujours le 2 juillet de la même année, après un séjour de cinq mois et demi, laissant à son consul, M. Baume, le fardeau de la chancellerie, qu'il supporta impatiemment pendant près de cinq mois. Au sujet de ce départ, on trouve dans un registre de chancellerie la note suivante, de la main de M. Baume : « Laugier a demandé son congé et est parti sur le pinque du patron Moulinier, de Cassis, ce 2 juillet 1718. »

TEMPLE (Antoine), 1718.

NATOIRE (Thomas), d'Épinal en Lorraine, fit enregistrer à Alger, le 26 novembre 1718, son brevet de chancelier du consulat de France, en date du 16 août précédent. Natoire se livrait à des opérations commerciales assez actives. Le 14 octobre 1719, il acheta du Dey un bâtiment « fabrique hollandaise », de 2,500 quintaux, qu'il appela *Sainte-Marie-Magdeleine*. A la mort de M. Durand, le 1er décembre 1730, il géra provisoirement le consulat et conserva ces fonctions jusqu'au 12 juin 1731, date de l'installation de M. Léon Delane. Il reprit bientôt l'intérim, par suite du départ de ce consul, et le conserva jusqu'à l'installation de M. Benoît Le Maire, le 2 juillet 1732. Il fut relevé de ses fonctions de chancelier et remplacé par M. Dejouville, le 9 mai 1733. Il continua à habiter Alger comme négociant, mais il dût quitter cette ville en 1734, comme le constate la pièce ci-après :

« De par le Roy.

« Sa Majesté estimant nécessaire que le sieur Natoire, chancelier du consulat d'Alger, revenue en France, Elle luy or-

donne de repasser avec le sieur Le Maire. Fait à Versailles, le 3 décembre 1731. *Signé :* LOUIS, et plus bas, PHELIPEAUX. »

« Enregistré la présente lettre de cachet au requis de M. Le Maire, consul de France en ce royaume, par nous, Thomas Dejouville, le 7e aoust 1734. »

Natoire revint à Alger comme négociant. C'est le 20 juillet 1737 qu'il figure pour la dernière fois dans les écritures de la chancellerie.

MERCURIN (Gaspard), du lieu de la Roque d'Ancheron, diocèse d'Aix, en Provence, négociant faisant d'assez importantes affaires ; parut pour la première fois le 21 décembre 1718, et habita Alger sans interruption jusqu'en 1735, c'est-à-dire pendant 17 ans. Dans les dernières années, Gaspard Mercurin représentait à Alger la maison Pierre Icard, de Marseille. Il disparut d'Alger vers 1735, sans doute à la mort de son frère Paul Mercurin (Voir ce nom). Il revint à Alger en juin 1742, étant âgé de 51 ans et muni d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, qui l'autorisait à y résider; il représentait alors la maison Liautaud et compagnie, de Marseille. Mais la terre d'Afrique devait être fatale à la famille Mercurin. A peine Gaspard venait-il de la toucher pour la seconde fois, qu'il alla rejoindre dans la tombe son frère Paul. Les deux frères reposèrent du sommeil éternel sur cette plage inhospitalière, alors la terre d'exil, qui, un siècle plus tard, devait devenir une annexe de la patrie.

PACHE (Louis), 1719 et 1720.

BLANC (Laurent), autorisé à résider à Alger par un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 25 mai 1719, enregistré à Alger le 21 juin suivant. Le 15 avril 1720, il acheta du Dey un vaisseau de 600 tonneaux, provenant de prise. Il parut pour la dernière fois le 16 juillet 1720.

CASTOR (Etienne-Bruno), 1719; revint à Alger en 1722 et y resta jusqu'en 1724; résida de nouveau à Alger de 1736 à 1739; il y faisait un commerce assez important. Le 10 juin 1724, il acheta du Dey « une flute, fabrique hollandaise », de 4,500 quintaux, qu'il appela *Saint-Joseph*.

GAMEAU (Antoine), 1719.

SOUCHOIS (Jean-Louis), 1719.

SEBLON (Jacques), de 1719 à 1723.

PAYEN (Gaspard), de 1720 à 1722.

MAICHENS (Bernard), de Montpellier, fit un commerce important de 1721 à 1731 ; ses principales opérations consistaient à acheter du Dey des chargements d'huile à prendre à Bougie et à Dellys, et des chargements de grains livrables sur la côte; il expédiait ces marchandises à Agde, Toulon et Marseille. Cette maison finit par une déconfiture.

Comme Maichens manquait quelquefois à ses engagements, il causait des ennuis au consul de France, que le Dey assaillait de ses réclamations lorsque son débiteur tardait trop à le satisfaire. Cela résulte notamment de la pièce ci-après.

« Veu les engagements considérables que le sieur Bernard Maichens, marchand de Montpellier, a pris avec le Dey, au mois de février de l'année 1723, à mon insçu, et les inquiétudes du Dey par raport au peu d'empressement que le dit sieur Maichens montre pour y satisfaire, ce qu'il me fait connaître toutes les fois que j'ay occasion de luy parler pour quelque affaire que ce puisse estre, dans l'appréhension que j'ay que ce deffaut de payement ne procure quelque avanie à la nation, je certifie avoir ordonné au sieur Mestre, commis du dit sieur Maichens, de se reserver par devers soy une somme suffisante pour satisfaire aux prétentions du Dey, et en conséquence de ce, luy avoir permis d'embarquer seulement deux cens quintaux de laine et dix quintaux de cuivre, sur chacune des deux tartanes qu'il vient d'expédier pour le comte du dit sieur Maichens, et cela d'autant que cet envoy ne portera aucun préjudice pour l'entier payement de ce qui est deu au Dey par le dit sieur Maichens, sous peine au dit sieur Mestre d'en répondre en son propre et privé nom. En témoin de quoy j'ay signé le présent certificat.

« ....à Alger, le 24e février 1724. *Signé :* DURAND. »

(Archives du consulat de France à Alger.)

Le 18 juillet 1725, Maichens achète du Dey une flute de

construction hollandaise, de 500 tonneaux, qu'il appelle le *Grand-Saint-Paul-la-Galère-de-Montpellier*. Le 30 août 1729, le navire ci-dessus charge 1,404 quintaux de laine pour le compte propre du Dey d'Alger et à la consignation de M. Joseph Minoti, à Marseille.

Le 12 juin 1731, une escadre française, commandée par Duguay-Trouin, amena à Alger M. Delane, nouveau consul de France, et M. de Beaucaire, négociateur chargé d'adresser diverses réclamations au Dey. Mais celui-ci, prenant l'offensive, exposa avec emportement qu'il avait confié à Maichens 550 balles de laine, dont le produit était destiné à un achat de canons, et que des créanciers que ce négociant avait en France, avaient saisi et vendu cette cargaison à Toulon, sans s'inquiéter du véritable propriétaire. En conséquence, il exigeait que le gouvernement français fut responsable de la dette de Maichens. Cette affaire faillit amener une rupture, et le Dey s'emporta au point de faire arrêter en pleine audience le chancelier du consulat. Le 16 juin, Duguay-Trouin écrivit à Abdy-Pacha pour le presser de faire droit d'abord aux justes demandes de la France. Il ajoutait : « Il est certain que si vous vous déterminez à satisfaire en cela l'Empereur, mon maître, S. M. I. se portera à vous dédommager de la perte que vous avez faite en vous confiant à ce fripon de Meschein. » L'épithète officielle était dure, même pour un homme qui avait fait de mauvaises affaires en France avant de venir à Alger. Quant à M. de Beaucaire, il avait répondu au Dey qu'il lui abandonnait Meschein, dont la mauvaise foi était si évidente, que le consul allait le rayer du nombre des nationaux, et lui défendre l'entrée de la maison consulaire. Le nom de ce négociant cesse de paraître, en effet, à partir de 1731. Cependant, à la date du 18 septembre de cette année, on trouve une quittance pour Bernard Maichens, de la somme que feu Charles Hudson, en son vivant consul d'Angleterre à Alger, lui devait pour son entretien et sa nourriture, pendant huit mois qu'il avait été malade dans sa maison d'habitation à Montpellier, à raison de 150 livres par mois. — En 1736, Maichens était décédé; il avait, d'ailleurs, disparu d'Alger depuis le scandale de 1731.

GUÈS (Guillaume), 1722.

PARADIS (Claude-Marc), 1722.

PRADINE, 1722.

NITARD (Jean-Pierre), 1722 et 1723.

GONDRAN (Jean-Baptiste), de 1722 à 1724.

HEUGLA (Pierre), agent de la compagnie des Indes; de 1723 à 1728.

GUÉRIN (André), 1723.

MASSON (Jean), 1723.

BLANC (George), d'Alais en Languedoc, 1723.

REYNAUD (Augustin), 1723.

ALLARI (Pierre), du lieu de Carian, diocèse de Fréjus; a fait son testament le 8 avril 1723 « gisant au lit d'infirmités corporelles dans l'une des chambres de la maison consulaire. »

ESTELLE (François), d'Agde; 1723.

MESTRE (Jacques) fit d'assez importantes affaires commerciales de 1723 à 1731. Le 20 août 1725, il achète du dey une barque de 2,200 quintaux, qu'il appelle la *Sainte-Suzanne-la-ville-de-Valentine*. Le 22 novembre 1729, il adresse une sommation de départ à patron Pierre Aubanel, d'Agde, commandant le pinque le *St-Jean-Baptiste*; le capitaine réplique qu'il n'y a en cette ville aucun avocat pour faire sa réponse et qu'il donnera ses réponses à son arrivée en France.

PAUL (Joseph), 1724.

GAY (Louis), 1724 et 1725.

THOMAS (Philippe), 1724.

DURAND (Pierre), 1724.

BLANC (Jean), de 1724 à 1726. Le 17 novembre 1724, il achète d'Issouf Latad, marchand juif, un petit vaisseau ou corvette, de 700 quintaux.

FRANCE (Pierre), 1725.

VÉRIGNON, 1725.

ASTIER, 1725.

TOURCATI (Jean), de 1726 à 1735. Il fit fonction de chancelier du 27 janvier 1731 au 9 mai 1733.

MONTANIER (Jean), 1726.

PEYRADE (Dominique), de 1726 à 1729.

OLLIVIER (Pierre), maître boulanger ; de 1727 à 1731.

DEDAUX (Dominique), de 1727 à 1732. Le 24 janvier 1732, enregistrement à la chancellerie d'Alger, d'un brevet de vice-consul à Oran pour le sieur Dedaux, signé par le roi, à Marly, le 27 novembre 1731. Le 30 décembre 1733, Dedaux avait cessé ses fonctions. On le retrouve à Alger après cette dernière date.

LAVABRE (Louis), de Marseille ; de 1727 à 1731 ; reparut en 1737 et en 1738. Ses opérations, assez importantes, consistaient surtout en achats de blé à charger sur la côte. Le 18 décembre 1728, il somme le patron Pierre Lion, commandant la tartane la *Vierge-de-Miséricorde* « de mettre à la voile incessamment et d'aller à *Ramalbeïde* (1) qui est à l'ouest de ce port, pour y recevoir son chargement de blé. » Le capitaine répond « qu'il ne prétend pas d'aller à Ramalbeïde parce que ce n'est pas un endroit praticable dans la saison actuelle, ainsi qu'il peut le prouver, et qu'il n'est même pas marqué dans la carte. »

SOLLICOFFRE, 1728.

MERCURIN (Paul), frère cadet de Gaspard Mercurin (voir plus haut) ; de 1730 au 3 février 1735, jour de sa mort à Alger. Le 10 février 1735, enregistrement d'un certificat de M. Lambert Duchesne, vicaire apostolique, au sujet des dernières dispositions de Paul Mercurin, administré par lui le 2 février, vers minuit.

DELANE (Léon), ci-devant consul à La Canée, fit enregistrer à Alger, le 12 juin 1731, ses provisions de consul dans cette dernière ville, signées à Versailles, le 13 décembre 1730. Il était arrivé sur une escadre commandée par Duguay-Trouin. M. Delane ayant refusé de quitter son épée lors de sa présentation au dey, ne put rester à Alger. Il reprit le consulat de la Canée en 1732.

(1) *Remel el biod*, le sable blanc. A. D.

Le 7 juin de cette dernière année, au moment de quitter Alger, il nomma pour mandataire, afin de liquider ses affaires, son beau-frère Joseph-François-Martin, agent de Messieurs de la compagnie d'Afrique. Delane était déjà venu à Alger avec Denis Dussault (voir l'article concernant ce dernier).

DEMONCEAUX (Joseph), de Toulon ; 1732.

DELIALBISSI, de 1732 à 1734.

MARTIN (Joseph-François), agent de la compagnie d'Afrique et beau-frère de Léon Delane (voir ci-dessus) ; a résidé à Alger de 1732 à 1740.

LEMAIRE (Benoît), ci-devant consul à Seyde, fit enregistrer à Alger, le 5 juillet 1732, ses provisions de consul dans cette dernière ville, signées à Versailles, le 16 avril précédent. — Le 5 avril 1733, le R. P. Frédéric-Joseph Vander-Planeck, religieux de l'ordre de St-Dominique, ci-devant esclave, consent une obligation au sujet de sa rançon, fournie par le consul de France. — M. Lemaire ne tarda pas à être en mésintelligence avec le dey ; il fut rappelé en 1735.

DEJOUVILLE (Thomas) fit enregistrer, le 9 mai 1733, son brevet de chancelier du consulat d'Alger, en date du 25 mars précédent. En 1740, il géra provisoirement le consulat ; pendant cet intérim une rupture eut lieu et M. Dejouville fut mis aux fers, pendant quelque temps, ainsi que ses nationaux. Il reprit ses fonctions de chancelier en 1742, fit un nouvel intérim en 1743 et fut nommé consul de France à Salonique cette même année.

JOUFFRET (Joseph), 1733.

DENGALLIÈRE (Bruno), de Marseille, a fait un commerce important à Alger de 1734 à 1749 ; à partir de 1741, il était associé avec Pierre Icard, de Marseille ; puis avec Rogon. Il fut installé comme chancelier substitué en absence, le 15 mars 1745. — Le 24 février 1746, il acheta aux enchères publiques un vaisseau de 180 tonneaux, qu'il nomma le *Mercure*, pris aux Hambourgeois par 4 chebecs et 1 vaisseau algériens « qui l'amenèrent à Alger, le 7 du courant. » Le 20 septembre 1748, il acheta aux enchères

publiques, une corvette de 120 tonneaux, de construction anglaise, prise aux Portugais par deux chebecs algériens et entrée à Alger le 12 juillet précédent. Il remplit les fonctions de chancelier substitué du 27 septembre 1748 au 21 avril 1749, date de l'installation du nouveau titulaire, M. J.-B. Germain. Parmi les expéditions qu'il fit à Marseille en 1748, on remarque deux chargements de « morues du petit nord de la pêche de France », lesquelles provenaient d'un navire français capturé par les Algériens. — En février 1749, Dengallière expédia à Marseille la corvette *St-Victor*, capitaine Antoine Debergue (de Marseille), portant 774 quintaux de laine, 192 livres de plumes d'autruche et 385 livres de dattes; le dit navire avait retardé son départ « à cause de l'armement de quatre vaisseaux de cette Régence »; et appareilla le 26 février sur les dix heures du matin. Ce bâtiment « après avoir fait quelques bordées dans la rade, alla s'échouer, vers les cinq heures du soir, sur la pointe d'un rocher au N.-E. du château du fanal, et malgré la quantité de monde qui y accourut pour empêcher qu'il ne se brisât, se remplit d'eau et coula bas, penché du côté de la mer qui le couvrit presque totalement à l'exception du gaillard d'arrière..... Le lendemain, à la porte ouvrante, le consul de France et les sieurs Urbain Paul et Dengallière ont fait travailler à retirer du naufrage tout ce qui est possible. »

REYBAUD (Joseph); arrivé le 16 septembre 1735, comme commis de J.-F. Martin. Celui-ci le renvoie, à la fin du mois d'août 1736, parce qu'il en est très-mécontent. Le 25 du dit mois, Reybaud demande au consul de rester deux ou trois mois à Alger « attendu qu'il a fait faillite à Marseille et qu'il craint qu'à son arrivée dans cette ville, ses créanciers ne le fassent enfermer aux prisons royaux. »

TAITBOUT (Alexis-Jean-Eustache), fit enregistrer à Alger, le 18 avril 1735, ses provisions de consul de France, signées à Versailles le 14 septembre précédent. Il reçut, en avril 1735, d'envoi des échevins et députés du commerce, 14 caisses de liqueurs et anchois, pour distribuer en présents. — Le 28 août 1738, procuration par Alexis-Jean-Eustache Taitbout, écuyer, sieur de

Marigny, conseiller du roi, fils de Jean Estienne Taitbout de Marigny, écuyer, quand vivait consul de France en Chypre. — *Même date.* Madame Marie Jeanne Taitbout, épouse du consul de France, habitant Alger et âgée de 25 ans passés, ratifie la vente faite par son mari de l'office de capitaine-général et colonel des trois compagnies des gardes arquebusiers, archers et arbalestriers de la ville de Paris, et de l'office de conseiller du roy commissaire aux Revues des dites compagnies dont était ci-devant pourvu le dit sieur Taitbout de Marigny. — Le 19 décembre 1738, ce consul reçut de Marseille, par la tartane *Saint-Antoine-de-Padoue,* capitaine Marron, des liqueurs, du sirop de capillaire, de l'eau de la reine de Hongrie, des anchois, des prunes et du sucre. Il quitta Alger en 1740.

DIGNE, 1736.

FAROUX (Pierre), vicaire apostolique, de 1735 à 1740.

ESCALON (Antoine-Etienne), de 1736 à 1739, a rempli les fonctions de chancelier substitué du 29 novembre 1737 au 8 janvier 1739.

GORDAN, 1740.

ESTAIS (Dominique), né à Lourmarin, diocèse d'Aix, de 1740 (il avait alors 24 ans) à 1757. Le 19 octobre 1742, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 6 septembre précédent, l'autorisant à résider à Alger comme commis du sieur Urbain Paul (il avait 26 ans). En 1750, associé de la maison Liautaud fils, de Marseille. Le 11 mars 1751, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 19 novembre précédent, qui l'autorisa à résider à Alger comme négociant.

POISSANT, missionnaire apostolique, a rempli les fonctions de provicaire, d'abord de 1740 à 1742, puis de 1745 à 1747.

POIRIER DUBOURG ou **DU BOURG** (Charles), vicaire apostolique de 1742 à 1745.

REYNAUD, 1742.

PAUL (Urbain), né à Marseille. Le 15 juin 1742, enregistre-

ment d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, qui l'autorise à résider à Alger (il avait alors 18 ans). Le 19 octobre 1742, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 6 septembre précédent, qui l'autorise « à continuer à habiter Alger en qualité de négociant pour y gérer la maison de négoce des sieurs Liautaud, à la place du sieur Mercurin, décédé en ladite échelle. » Le 6 septembre 1748, le sieur Liautaud fils, de Marseille, a fait acheter aux enchères publiques, un pinque de 50 tonneaux, qu'il a appelé la *Vierge-des-Carmes*, pris aux Gênois par deux chebecs algériens. Parmi les expéditions faites à Marseille en 1748, on remarque deux chargements de « morues du petit Nord de la pêche de France. » Cette morue provenait de la cargaison, vendue aux enchères publiques, du vaisseau français le *Tavignon*, de 240 tonneaux, 16 canons et 81 hommes d'équipage, commandé par le capitaine Pierre-Raoul de la Mothe, de Saint-Malo, lequel vaisseau ayant combattu deux chebecs algériens, qu'il prenait pour des marocains, fut enlevé par eux à l'abordage et amené à Alger, où le dey confisqua son chargement consistant en *morue du petit Nord et en* 36 *barriques d'huile dudit poisson*. On voit que les Français fixés à Alger ne s'abstenaient pas de profiter des dépouilles de leurs compatriotes. Le 20 juin 1749, protêt d'une lettre de change, tirée de Livourne sur un israélite d'Alger, et présentée par Urbain Paul (Le tiré répond : « ..... que le pays se trouvant aujourd'huy avec de grands troubles, attendu un bruit de guerre, les débiteurs ne peuvent pas payer à cause qu'ils ont été forcés d'aller en campagne à leurs jardins pour fuir et se tirer des événements de la guerre, et qu'il étoit impossible de recevoir un sol sur la place..... »). Ce négociant, dont les affaires étaient importantes, disparut d'Alger en 1751.

DEVANT (François), chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, conseiller du roi et précédemment consul à Naples ; fit enregistrer à Alger, le 15 juin 1742, ses provisions de consul dans cette dernière ville, signées à Versailles le 14 juin précédent. M. Devant, ayant refusé de baiser la main du dey, partit en 1743, laissant le consulat à M. Dejouville.

DUTEIL (Jean), fit enregistrer à Alger, le 10 décembre 1742, son brevet de chancelier, en date du 13 août précédent. Il était aussi agent de la compagnie d'Afrique. Il fit, du 15 mars 1745 au 7 juin 1746, une absence pendant laquelle il fut remplacé par Bruno Dengallière. Le 19 décembre 1746, il affirme sous serment que pendant son séjour à Marseille, le sieur de Crouzoul ne lui a jamais offert, donné ou vendu du tabac, bien qu'il soit allé fréquemment comme ami, dans la manufacture dont celui-ci est inspecteur. M. Duteil quitta Alger en 1747.

THOMAS (Pierre), précédemment consul à Salonique, fit enregistrer, le 7 juillet 1743, ses provisions de consul de France à Alger, signées à Versailles le 3 août précédent. Le 14 juin 1743, il reçut de Marseille, sur la tartane le *Saint-Jean*, du drap d'or, damas moitié vert et moitié cramoisi, liqueurs, eau de la reine de Hongrie, sirop capillaire et 30 boîtes de confiture, le tout pour les présents. Le 11 septembre 1746, il reçut de Marseille, sur le pinque la *Purification* (d'envoi de la Chambre de commerce, pour les présents) : 100 pains de sucre, 300 bouteilles liqueurs et une tabatière d'or. Le 27 mars 1747, par le pinque *Saint-Jean-Baptiste* (d'envoi des échevins et députés du commerce) : pommes, châtaignes et deux éventails. M. Thomas quitta Alger en 1749.

SICARD (Pierre), 1744.

ROUX (André), de 1744 à 1749.

BÉRENGER (Nicolas), né à Aubagne, a résidé à Alger de 1747 (il avait alors 32 ans) à 1758; a représenté, comme associé, 1° Pierre Icard, de Marseille, à partir de 1749 ; 2° Icard, Rogon et Dengallière, à partir de 1751 ; 3° et Rogon et Dengallière à partir de 1757. A rempli les fonctions de chancelier substitué du 8 juillet 1747 au 27 septembre 1748. Le 4 mars 1749, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille l'autorisant à résider à Alger pour y régir une maison de commerce sous son nom. Cette maison faisait des affaires importantes, tant à l'importation qu'à l'exportation (en 1750, à *l'exportation* six chargements, laine, blé, escajolle, cuirs, têtes de moutons, dattes, crin de bœuf, lin, plumes d'autruche, etc., à *l'importation*, cinq

chargements : barres de fer, rubans, étoffes d'or et d'argent, étoffes diverses, drogueries, mouchoirs de soie, papier, peignes, aiguilles, ciseaux, bois du Brésil, acier, miroirs, confitures, anchois, sardines, liqueurs, drap, toile de Hollande, quincaillerie, sucre, épiceries, etc.). Le 29 mai 1751, il acheta du gouvernement algérien, aux enchères publiques, une barque de 80 tonneaux, prise aux Napolitains par des chebecs algériens, et qu'il appela la *Victoire*. Le 9 juin, il fit dresser une procuration en blanc, en cas de mort, attendu qu'il y avait à Alger une peste des plus violentes. Le même jour, une lettre de change du capitaine Feraporte, de Saint-Tropez, à l'ordre du dey d'Alger, est présentée à Bérenger ; celui-ci n'ayant aucuns fonds au tireur, « mais ne pouvant refuser le paiement au seigneur dey, vu les conséquences qu'il en résulterait et pour l'honneur de la nation françoise, » se décida à payer, mais en protestant contre ledit capitaine. Ledit acte « fait dans la cour de la maison consulaire de France, attendu le mal contagieux qui est dans la ville. »

BROUQUIER, 1747.

BERGIER (François), 1748.

BOSSU, vicaire apostolique de 1747 à 1757. Le 5 juillet 1752, il écrivait à M. Germain, chancelier du consulat « dans sa cellule» celui-ci s'était enfermé à cause de la peste), relativement aux droits de patente dûs par les RR. PP. rédempteurs (« ... nos respects à nos bons chartreux de la chartreuse consulaire..... M. Groiselle est en plein exercice que sa charité lui a procuré. Il garde un silence exact. M. Marot est mon unique compagnon de conversation. »). Le 26 avril 1756, il reçut de Marseille, par la tartane les *Ames-du-Purgatoire*, un envoi composé de draperie, toile blanche, quincaillerie et provisions. Le 1er décembre 1756, il fut installé en qualité de consul de France, en remplacement de M. Le Maire et en vertu d'un ordre royal du 16 novembre de la même année. Il fut relevé de ces fonctions par l'installation de M. Peron, le 11 novembre 1757, et quitta aussitôt Alger.

GIMON (Louis-Michel), né à Marseille ; a résidé à Alger de 1749 (il avait alors 31 ans) à 1762 ; a représenté, comme associé, Jean-François Morin, de Marseille, à partir de 1752 ; a géré,

comme associé, à partir de 1757, la maison de commerce établie à Alger par les sieurs La Porterie frères, de Marseille. La maison Gimon était l'une des plus importantes d'Alger et exista jusqu'à la révolution française, dont les événements ruinèrent le commerce français en Algérie et y détruisirent notre influence. On trouvera successivement les noms des divers chefs de cette maison. — Le 12 juin 1752, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 2 mars précédent, autorisant le sieur Louis-Michel Gimon, âgé de 34 ans et né à Marseille, à résider à Alger. Le 14 juin de la même année, il fit dresser sa procuration en blanc, en cas de mort, à cause de la peste. — Le 16 septembre 1756, le consul certifie que Gimon a acheté d'Abd-Allah Cogea, officier de la Régence d'Alger, et d'Ali Cogea, son parent et associé, une petite tartane de 60 tonneaux nommée *Saint-Vincent-Ferrier*, de construction française, dont le commandant d'une escadre anglaise de 22 bâtiments a fait présent au susdit Abd-Allah Cogea pour le conduire ici, après avoir été rencontré et pris par ladite escadre dans un brigantin français sur lequel il s'était embarqué à Marseille, pour venir à Alger, ayant le dit Abd-Allah reconnu cette politesse envers le commandant anglais par un fusil monté sur argent et autres effets qu'il lui a donnés jusqu'à l'équivalent de la dite tartane,... « Certifions de plus, dit le consul, que l'intention des sieurs Gimon et Cie n'était pas d'acheter la dite tartane, mais que le dey se trouvant dans un besoin pressant de bâtiments pour envoyer à Tunis, leur en a fait en quelque façon une loy, leur en ayant fait témoigner en notre présence qu'il leur saurait très-mauvais gré s'ils ne le faisaient, ce qui équivaloit à un ordre précis. » A la date du 17 du même mois, le consul ordonne au capitaine Brignol, commandant la dite tartane *Saint-Vincent-Ferrier* « d'aller à Tunis avec son dit bâtiment pour le service de la Régence d'Alger charger ce qui lui sera consigné au dit Tunis et l'apporter ici, le tout en conséquence de l'ordre précis du dey et sous peine en cas de refus d'y être contraint par force. » — Le 2 mai 1758, il fut installé comme chancelier substitué en l'absence de M. Germain, partant pour cause de maladie, et quitta ces fonctions le 27 mai 1760, jour de l'installation du

nouveau titulaire, M. Armeny. — Il partit pour France, en 1762, en laissant la maison à Jean Nicolas Gimon (Voir ce nom).

LEMAIRE (André-Alexandre), écuyer conseiller du roi, fit enregistrer, le 6 juin 1749, ses provisions de consul de France à Alger, signées à Fontainebleau le 17 novembre précédent. — Le 29 mai 1751, il reçut de Marseille, par la polacre *Sainte-Claire la-Favorite*, d'envoi de la Chambre de commerce : 1 recueil des cartes marines du monde entier, 4 recueils des cartes de la Méditerranée par Michelot et Brémond, et 4 feuilles servant à pouvoir naviguer du Cap vert à la Manche. — Le 6 avril 1753, il reçut de Marseille, par le pinque la *Vierge-de-Miséricorde*, d'envoi de la Chambre de commerce, pour les présents, 82 livres de dragées, 385 livres prunes, confitures, 400 bouteilles liqueurs et 400 bouteilles sirop de capillaire; et le 8 mai, d'envoi du Commerce, livres et sirop de capillaire.

Le 7 octobre 1753, le capitaine Prépaud mourut des suites de la bastonnade que le Dey lui avait fait infliger, pour le punir d'avoir osé se défendre contre un corsaire algérien. A la suite de cet événement, M. Lemaire partit le 28 avril 1754, pour aller prendre les ordres directs de la cour; il ne revint que le 21 juin 1755, et fit une seconde absence, du 4 août 1755 au mois de juin 1756, Dans le mois d'octobre de cette dernière année, M. Lemaire fut arrêté et mis aux fers avec les esclaves parcequ'on laissait sans réponse la prétention élevée par le dey de recevoir un cadeau annuel. Relâché au bout d'un mois, il fut remplacé le 1er décembre 1756 par M. Bossu, et quitta Alger pour aller occuper le consulat de France à Raguse.

GERMAIN (Jean-Baptiste) fit enregistrer le 21 avril 1749, son brevet de chancelier du consulat en date du 7 juillet précédent. Il fut appelé à remplir les fonctions de consul, en l'absence de M. Lemaire : 1° en 1754 et 1755, pendant quinze mois consécutifs; 2° en 1755. Il partit en congé le 21 mai 1756, et ne revint que le 15 novembre 1757, après une absence de dix-huit mois. Le 2 mai 1758, le consul lui accorda un congé de six mois à passer en France, attendu qu'il était « sujet depuis quelque temps à des ébullitions de sang et vertiges continuels qui menaçaient

sa vie de quelque accident subit tendant à l'apoplexie. » J.-B. Germain ne revint plus à Alger.

Il reçut de Marseille pour les présents, les objets suivants : 1er juin 1749, sirop, liqueurs, eau de la reine de Hongrie, anchois, confitures, dragées, prunes. 29 mai 1751, d'envoi de la Chambre de commerce, pommes, 200 bouteilles sirop capillaire, 500 bouteilles liqueurs; et d'envoi de la Compagnie royale d'Afrique, liqueurs, sirop capillaire, pommes et sucre. 19 décembre 1751, châtaignes, liqueurs, sirop, anchois. 14 novembre 1752, châtaignes, pommes, anchois. 18 septembre 1754, sirop de capillaire, etc. 18 janvier 1755, pommes, liqueurs, confitures, prunes.

DALLEST (Joseph-Charles), de Cassis; il résida à Alger, comme négociant, de 1750 (il avait 39 ans) à 1751.

VIDAL (Augustin), 1752.

MEIFRUN (Pierre-Joseph), né à Toulon; a résidé à Alger de 1752 (il avait alors 29 ans) à 1794, soit pendant 42 ans; a régi la maison Dengallière en 1757, la maison Rogon et Dengallière de 1758 à 1772 et la maison Ve Dengallière et Cie, à partir du mois d'octobre 1772. Cette maison était importante; Meifrun avait, de plus, une grande influence auprès des divers pachas qui se succédèrent durant son long séjour à Alger, et auprès des fonctionnaires algériens.

Le 12 juillet 1762, il achète d'Ali Cogea, armateur, une barque de 80 tonneaux prise aux Catalans et ayant servi à un corsaire algérien pour faire la course; il la nomme *Saint-Vincent*. Le 3 février 1763, il achète de S. Ex. Ali pacha, dey d'Alger, un pinque de 40 tonneaux et de construction française, que le dit dey avait acheté de Pascal Scarnicia, corsaire anglais, et armé ensuite en Corse; il le nomme *Saint-Jean-de-Matha*. Le 30 juillet de la même année, il achète d'Ali Khodja une barque de 80 tonneaux, de construction catalane, servant précédemment à faire la course et qu'il nomme *Saint-Pierre*. Le 8 mars 1764, il reçoit de Marseille pour le compte du dey d'Alger, d'envoi de la Chambre de commerce : pommes, prunes, raisins secs, confitures, sirops de capillaire, d'orgeat et de limon, eau de la reine

de Hongrie, liqueurs, anchois, olives et thon mariné. — Le 29 août 1764, il achète du gouvernement algérien une polacre de 4,000 quintaux, prise aux Napolitains. Le 10 novembre 1764, procédure relative à une discussion survenue entre Gimon et Meifrun, au sujet de la concession par le gouvernement algérien de l'achat exclusif des cuirs et des laines pelades du fondouk du Khodjet el-djeld ; laquelle concession fut maintenue à Meifrun.

Le 27 main 1767, Meifrun remplit les fonctions de chancelier en absence d'Armeny. En juillet, il fournit à dix esclaves chrétiens la somme nécessaire pour payer leur rançon.

Le 20 mai 1768, Meifrun fait enregistrer un brevet, en date du 21 mars précédent, qui le nomme chancelier du consulat de France à Alger, en remplacement d'Armeny qu'il substituait depuis le 27 mai 1767. Malgré cette nomination, il continua ses opérations commerciales. Le 31 octobre, il achèta du gouvernement algérien : 1° un pinque de 1,000 quintaux pris aux Génois ; 2° un pinque de 3,000 quintaux, de construction française et provenant de prise.

Le 13 septembre 1769, il achète du gouvernement algérien, une tartane de 80 tonneaux prise aux Napolitains et qu'il appelle le *Saint-Jean-Baptiste*. Le 16 février 1770, il achète du gouvernement algérien un vaisseau de 300 tonneaux pris sur les Danois et qu'il appelle le *Saint-Joseph*.

Le 28 mars 1772, Meifrun déclare que déterminé par les prix avantageux auxquels sont montées les toileries d'Egypte en cette ville depuis l'interruption du commerce en Levant, des sujets de cette Régence, il expédie le capitaine Gauthier commandant la corvette le *Saint-Jean-de-Matha*, pour en aller faire un chargement à Alexandrie et les porter à Alger, avec un fonds de 102,000 pataques (114,750 fr.) — Le 21 mai de la même année, le contre-amiral Simon de Hooglant, commandant en chef de l'escadre danoise en station dans la Méditerranée et plénipotentiaire de S. M. le roi de Danemark auprès des Régences d'Alger et de Tunis, reconnait que M. Meifrun, négociant français, a donné son cautionnement pour la somme de 52,000 sequins algériens (260,000 francs environ), qui doit être payée à la Régence d'Alger à l'occasion de la paix.

Le 11 août 1774, il achète de la Régence un pinque de 105 tonneaux pris sur les Catalans. Le 15 octobre 1776, il emploie comme commis le sieur Gourdan (Voir ce nom). Il fut chargé du consulat du 4 avril au 28 septembre 1777, en absence de M. Langoisseur de la Vallée. Devint agent de la Compagie d'Afrique à partir de 1778. Le 28 décembre 1778, Ferrier (voir ce nom) le remplaça dans les fonctions de chancelier du consulat de France.

Le 13 juin 1781, enregistrement d'un brevet de pension de retraite de 800 livres par an, dont 400 sur les fonds de la Marine et 400 sur les fonds de la Chambre de commerce de Marseille, accordée au sieur Meifrun, chancelier du consulat de France à Alger ; en date du 5 octobre 1778. — A la date du 13 juin 1781, Meifrun donne une procuration pour le recouvrement d'une autre pension de 1,200 livres, constituée suivant brevet du roi, en date du 5 octobre 1778.

Quoi qu'il eût sa retraite comme chancelier et qu'il ait complètement cessé de faire le commerce, Meifrun continua à habiter Alger ; du moins il revint souvent dans cette ville. Lors des évènements de la révolution française, on le considéra comme émigré, et tous ses biens furent confisqués. Le Dey fit en sa faveur des démarches que constate la pièce ci-après.

« Cejourd'hui, vingt-sept messidor, l'an II de la République française, une et indivisible, est comparu par-devant nous, soussignés, le citoyen Vallière, consul, lequel nous a dit :

« Citoyens, je viens de chès le Dey à l'effet d'arrêter avec ce prince la traite des denrées de cette année ; je lui ai annoncé que la République serait reconnaissante. Sidi Hassan m'a aussitôt coupé la parole et m'a dit : Consul, écoutes-moi, ne dis plus rien, ne m'offre rien, je ne veux rien, j'ai peu fait pour ton pays, mais je ferai tout ce que je pourrai. Voici la plus grande faveur que j'en désire et qui me sera plus précieuse que des millions en argent ; fais que Meyfrun, vieillard malheureux et vertueux, puisse rentrer dans sa patrie, dans ses pensions et dans ses biens, avec toute sa famille ; il est ici, je le porte dans mon cœur, c'est mon vieux, mon meilleur ami, je veille sur lui, je referai sa fortune, je le lui dois ; mais pour payer toute ma reconnaissance, toute mon amitié envers lui, je dois

le rendre à sa patrie. Consul, prépare cet œuvre, c'est tout ce que je te demande..... J'ai répondu au Dey : Seigneur, le moment n'est pas favorable, je rendrai compte de votre demande et de vos instances. Il a répliqué : Je le sais, j'attendrai, mais commence à informer qui de droit; et reprenant les premiers discours, il m'a renouvellé ses sollicitations pour Meyfrun, et ses protestations de l'intérêt qu'il prend à son sort.

« Voilà, citoyens, l'exorde de l'audience que je viens d'avoir du dey, de qui je viens d'obtenir toutes promesses, toutes facilités pour la plus grande extraction possible de denrées ; je me fais un devoir de vous en donner connaissance, afin que mon raport soit constaté par vous, pour servir ce que de besoin, si jamais il y a lieu. VALLIÈRE.

« Et a signé ledit consul et nous après lui pour témoigner de son raport au sortir de chès le dey d'où nous savons qu'il vient dans ce moment, à huit heures du matin.

« BRESSAN.. ANTOINE LÉON. JEAN-BAPTISTE BONFORT.

« ASTOIN SIELVE, Chancelier. »

(Archives du consulat de France à Alger, nº 11 de la liasse Q).

Aucun document ultérieur ne fait connaître si cette intervention du dey fut couronnée de succès.

CREST (Charles). Le 10 mai 1753, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 8 février précédent, autorisant le sieur Charles Crest, chirurgien de Toulon, à continuer de résider à Alger et à y servir de sa profession dans l'hôpital d'Espagne y établi sous la direction des RR. PP. administrateurs de cette nation. Le 1er juillet 1755, Crest, chirurgien de la nation, reçoit de Marseille des *drogues*, des liqueurs, etc.

Le 1er août 1757, le chancelier enregistre un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 8 juillet précédent, autorisant le sieur Charles Crest, chirurgien, âgé de 42 ans, à aller régir une maison de commerce à Alger, pour compte de MM. Rafau et compagnie, négociants à Marseille. Le 1er octobre 1759, les sieurs Crest et compagnie ont acheté à un Algérien une tartane de 90 tonneaux, de construction napolitaine, prise sur les

côtes d'Espagne par une galère d'Alger ; ils l'ont appelée *Saint-Cyprien*, après l'avoir mâtée à pinque. Le 20 novembre 1767, Crest achète du gouvernement algérien un pinque de 5,000 quintaux, pris sur les Napolitains.

Les opérations commerciales de Crest n'avaient pas une grande importance. Ce chirurgien ne réussit pas dans la nouvelle carrière qu'il avait embrassée. Ses affaires ne prospérèrent pas et en 1776 on aperçoit des signes certains de malaise. Ainsi, le 26 mars, il hypothèque, au profit de six juifs, tous les chargements faits pour son compte jusqu'à concurrence de 31,695 piastres de la Rose, formant le montant de diverses lettres de change négociées par lui et protestées. Le 15 mai, sept israélites lui fournissent les fonds nécessaires pour faire un chargement de denrées à Dellys et l'expédier sur la tartane le *Don-de-Dieu*, capitaine Louis Coulet, de la Ciotat. Enfin, le 7 septembre, il laissa protester une lettre de change tirée sur lui par M. Vallière, ancien consul, et présentée par M. de la Vallée, consul de France à Alger.

Un acte de chancellerie, analysé ci-après et portant la date du 1er décembre 1777, clot la série des traces que le sieur Crest a laissées à Alger. Il résulte de cette pièce, qui constate un quasi-conflit international, que le négociant dont il s'agit avait abandonné Alger en y laissant des dettes. « M. Nicolas Suenson, consul de Danemark à Alger, ayant manifesté l'intention de protester contre la vente des effets et marchandises du sieur Crest, son débiteur, ci-devant établi à Alger, M. le consul général de France représente « qu'il lui paraît indécent qu'un consul étranger vient » s'inscrire dans la chancellerie même de son consulat contre une » opération faite par son ordre et conformément aux ordres de » sa cour... »

BLANC, 1753.

ARMENY DE BENEZET (Pierre), de Marseille ; a résidé à Alger de 1756 à 1767, comme agent de la compagnie royale d'Afrique. A rempli les fonctions de chancelier substitué, du 25 mai 1756 au 16 novembre 1757, par suite de l'absence du sieur J.-B. Germain, titulaire de l'emploi. Le 31 mai 1756, il reçut

d'envoi de la Chambre de commerce de Marseille, pour les présents, 42 caisses de confiture, sirop et liqueurs. Il partit en congé en 1767, et fut nommé, en 1768, vice-consul à Messine.

PERON (Joseph-Barthélemy), précédemment directeur général des concessions de la compagnie royale d'Afrique, fit enregistrer à Alger, le 28 février 1758, ses provisions de consul de France, signées à Fontainebleau, le 26 septembre 1757. Le 25 novembre 1758, il reçoit d'envoi du *commerce*, pour les présents, des châtaignes, des liqueurs, des confitures et des salaisons, plus 31 barriques de poulies pour le dey. Le 9 décembre 1758, il achète au sieur Vidal onze caisses de pommes, afin de les joindre aux fruits que la Chambre a envoyés pour les présents qu'elle est en usage de faire au dey et aux officiers de la régence. Le 20 février 1760, la Chambre de commerce de Marseille lui adresse pour le compte du dey : eau de la reine de Hongrie, 210 bouteilles de liqueurs, 840 bouteilles sirop capillaire, dragées, confitures, anchois, 23 quintaux de pommes et 57 quintaux châtaignes.

A la suite d'une violente discussion avec le dey à propos d'un individu qu'il avait réclamé comme Français, tandis qu'il était Espagnol, M. Peron dût partir pour France, en mai 1760, sur l'ordre que lui donna impérieusement le despote barbaresque. Il confia le consulat à M. Théodore Groiselle, vicaire apostolique. M. Peron s'embarqua le 13 mai 1760, sur la barque les *Cinq-Frères*, capitaine Doumergue (de Martigues), portant à Marseille, pour compte de Gimon, un chargement de laine, escajolle, cire et peaux de renards ; il embarqua dix colis dont l'un renfermait 25 matelas, 7 traversins, etc.

GROISELLE (Théodore), se trouvait à Alger comme missionnaire, en 1752 (voir à l'article Bossu) ; remplit, en 1758, les fonctions de provicaire apostolique d'abord, puis celles de vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis. Au mois de mars 1760, M. Peron, expulsé d'Alger (voir ci-dessus), lui remit la gestion du consulat de France qu'il garda jusqu'en mai 1762, époque de l'arrivée de M. Vallière. M. Groiselle disparut d'Alger après la cessation de ses fonctions de consul provisoire.

GIMON (Jean-Nicolas), fils de Louis-Michel Gimon (voir ce nom), né à Marseille; a résidé à Alger de 1759 (il avait alors 22 ans), à 1775 ; commis chez son père jusqu'en 1762, époque où il remplaça celui-ci comme gérant associé de la maison de commerce établie à Alger, par MM. Laporterie frères, de Marseille. J'ai déjà dit qne la maison Gimon était l'une des plus importantes d'Alger.

En novembre 1764, une discussion s'engagea entre Gimon et Meifrun au sujet de la concession par le gouvernement algérien de l'achat exclusif des cuirs et des laines pelades du fondouk (du khodjet el-djeld, ou écrivain aux peaux), concession qui fut maintenue au sieur Meifrun. Le 1er octobre 1768, il achète au gouvernement algérien un pinque de 2,400 quintaux, pris sur les Gênois. Le 17 mai 1775, il quitta Alger, en laissant la gestion de la maison à J. B. Louis-Marie Gimon (voir ce nom).

CAUDIER. Le 20 février 1761, enregistrement d'un certificat délivré, le 2 mars 1760, par M. Peron, consul de France, au sieur Joseph Caudier, de Marseille, pour témoigner des bons services qu'il a rendus aux chrétiens et particulièrement à la nation française pendant qu'il était esclave des Algériens et remplissait les fonctions d'écrivain de la marine. Après son rachat, Caudier habita Alger comme négociant ; on retrouve ses traces à diverses époques et jusqu'en 1765.

Albert DEVOULX.

A suivre.

LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

(Suite. Voir les n° 92, 103 et 94.)

En 1679, Moula Ismaïl vint lui-même attaquer Tanger. Il obtint d'abord quelques succès, mais il perdit ensuite 4,000 hommes dans un assaut. L'année suivante, il envoya le kaïd d'el-Ksar, Ahmar Hadou, pour continuer le siége de la place. Les Anglais se défendirent courageusement ; mais ils furent obligés d'abandonner le fort Charles, que le gouverneur fit sauter pour concentrer toutes ses forces dans la Kasba. Moula Ismaïl ordonna de grandes réjouissances à l'occasion de ce succès, bien qu'il ne lui eût pas ouvert les portes de Tanger, comme il l'avait espéré.

La situation des Anglais, bien loin de s'améliorer, devenait tous les jours plus difficile. Comme Ceuta l'était alors pour l'Espagne, et Mazagan pour le Portugal, Tanger était pour eux une source de dépenses considérables, sans offrir aucune compensation. En 1683, le Parlement, révolté de la dissipation scandaleuse des finances et se méfiant de toutes demandes de subsides, refusa de voter les fonds nécessaires pour l'entretien de Tanger. Charles résolut alors d'abandonner cette place. En communiquant ce dessein à son conseil privé, il lui recommanda le plus profond

secret ; mais l'affaire s'ébruita, et l'on dit même que ce fut par une indiscrétion du roi. Le Portugal fit tous ses efforts pour obtenir la restitution de Tanger ; il proposa même à Charles une forte somme d'argent, comme dédommagement des grandes dépenses que l'on y avait fait ; mais le roi refusa, « s'imaginant que la cour de Lisbonne ne pourrait jamais payer l'argent qu'elle offrait. » L'Espagne réclama aussi la remise de Tanger, promettant de conclure immédiatement le traité d'alliance et de commerce que l'Angleterre cherchait dans le même temps à négocier avec elle. Mais les ouvertures qu'elle fit à ce sujet ne furent pas mieux accueillies que celles du Portugal (1).

Ces deux puissances demandaient surtout la cession de Tanger pour qu'elle ne devînt pas, comme Salé, un repaire de pirates. Il s'agissait de l'intérêt de toute la chrétienté, mais « l'égoïsme impolitique des Anglais fut inflexible. » En 1684, une escadre anglaise, commandée par lord Darmouth, vint chercher la garnison, qui se retira, après avoir détruit la jetée et rasé les fortifications (2).

« C'est ainsi, dit Ledyard, que l'Angleterre cessa d'être maîtresse de cette place, et on ne le fit que pour éviter les dépenses, et surtout pour que la cour pût se passer plus longtemps des subsides du Parlement. » Le môle coûta beaucoup de peine à détruire : le ciment qui liait les pierres était devenu aussi dur que le rocher. On fut obligé de le faire sauter avec de la poudre. Les décombres du môle et des forts furent jetés dans le port, afin de le combler et de rendre le mouillage impossible. On enterra aussi dans les ruines de la place des pièces d'or et d'argent, au coin du roi, pour apprendre à la postérité, lorsque tout souvenir des choses présentes serait perdu, que Tanger avait fait partie autrefois des domaines de l'Angleterre (3). C'était une satisfaction assez singulière, donnée à l'orgueil anglais qui subissait une humiliation.

(1) *Mémoires de lord Clarendon*, t. III, page 37.

(2) Quelques ruines que l'on aperçoit au mouillage de Tanger et sous le château, rappellent seules aujourd'hui l'occupation anglaise.

(3) Th. Ledyard, *Histoire navale d'Angleterre*, t. II, page 668.

Les Marocains reprirent possession de Tanger, et la repeuplèrent. Ce fut pour eux un véritable triomphe qu'ils célébrèrent par des fêtes et de grandes démonstrations de joie. Moula Ismaïl ne manqua pas de répandre le bruit que les Anglais s'étaient retirés devant la force invincible de ses armes.

Depuis cette époque, Tanger est toujours demeurée au pouvoir des Marocains, sans qu'il se soit passé aucun événement important. On sait que le 6 août 1844, elle fut bombardée par la flotte française que commandait le prince de Joinville.

§ XVII.

Tanger, bâtie à l'entrée du détroit de Gibraltar et adossée à un des contreforts qui se détachent du cap Spartel, se présente sous un aspect pittoresque. Sa position a quelque analogie avec celle d'Alger. Sans être une des villes les plus populeuses du Maroc, elle est cependant une des plus importantes, à cause de sa situation avantageuse et parce qu'elle est le siége de tous les consulats européens. C'est aussi à Tanger que réside habituellement le pacha, exclusivement employé par l'empereur dans ses rapports avec les diverses puissances.

Les seuls édifices qui attirent l'attention sont les maisons consulaires. Toutes les autres sont basses, irrégulières et taillées sur le même modèle. Ce sont de grands cubes blancs, uniformes et sans croisées. Les rues sont étroites et tortueuses. La principale, qui traverse toute la ville de bas en haut, de la porte de la Marine à celle du Souk, est coupée à peu près au milieu par une place, l'unique de Tanger, et bordée dans sa partie supérieure de deux rangs de boutiques, espèce d'antres noirs creusés dans le mur, sans porte, avec une fenêtre à hauteur d'appui, où la marchandise est étalée et par laquelle on sert le chaland qui reste au dehors (1).

Tanger est alimentée d'eau par trois fontaines qui coulent dans l'intérieur de la ville, mais dont le volume diminue considérablement pendant l'été, au point même de tarir quelquefois. On

(1) Ch. Didier, *Promenade au Maroc*, page 47.

se sert alors de l'eau des puits ou on en apporte de la campagne. Il y a quelques beaux jardins autour de Tanger, notamment celui du consulat de Suède, « qui intéresserait un botaniste, dit Léon Godard, autant par la rareté que par la beauté des plantes et des arbres qu'il renferme. » Mais la végétation n'est pas africaine : on ne voit pas un seul palmier. Ces jardins ne s'étendent pas bien loin de Tanger ; au-delà, le sol devient sablonneux et aride et ne produit que des plantes rabougries.

La population est de huit à neuf mille âmes, dont 1,500 israélites (1) et 150 à 200 Européens, négociants pour la plupart ou employés dans les consulats. Le commerce n'est pas très-actif; on y trafique sur les mêmes objets qu'à Tetouan, mais sur une échelle beaucoup moindre. La garnison anglaise de Gibraltar tire de Tanger une partie des denrées nécessaires à la consommation. La France y achète des sangsues, du tannin et quelques peaux brutes. Sous le rapport de l'industrie, Tanger est moins favorisée que Tetouan : les établissements de l'espèce se bornent à quelques tanneries ou métiers à tisser la laine.

§ XVIII.

La ville est ceinte sur tout son pourtour de murailles crénelées dans leur partie supérieure, et flanquées de distance en distance de tours rondes ou carrées. Elles ont été construites par les Portugais et n'ont nulle part moins de trois mètres de hauteur ; leur épaisseur est de 2 à 4 pieds. Les parties du Nord et de l'Est, qui regardent la mer, sont dans un assez bon état de conservation. On trouve, du côté de la mer, les traces d'un vieux fossé qui devait avoir 10 à 12 pieds ; aujourd'hui il est comblé presque partout et même cultivé. La Kasba occupe la partie Ouest de la ville qu'elle domine. On y monte de cette dernière par un sentier assez rude. Elle est armée d'une batterie de 16 canons, qui porte ses feux sur la campagne, au sud, et sur l'entrée du détroit à l'Ouest. La ville est en outre défendue par cinq forts : au nord,

(1) Les juifs n'habitent pas un quartier séparé comme dans les autres villes.

Bordj el-Djedid ou le Fort-neuf, batterie circulaire ayant 8 canons ; du même côté, mais un peu en arrière, *Bordj er-Richa*, de forme carrée, armé de 4 canons ; au-dessus de la Porte de la Marine *Bordj el-Gancha*, batterie plongeante de 18 canons, formant la courtine du bastion ; *Bordj el-Cheikh*, très-rapproché de la mer ; enfin, à l'extrémité de la face est de la ville, *Bordj el-Tobna*, armé de 20 pièces. Ces trois dernières batteries formant étages, croisent leur feux sur le mouillage situé à un mille environ de la plage (1).

§ XIX.

Le port de Tanger est petit et peu profond ; les sables l'envahissent, et il ne peut recevoir que des navires d'un faible tirant d'eau. La baie, entourée de collines est très-belle. Entre le rás el-Menar et la Pointe de Tanger, elle présente un enfoncement d'un mille et demi. C'est la meilleure de tout le Maroc et la seule où une flotte de vaisseaux de guerre puisse stationner avec sécurité : en été, la mer y est rarement grosse, bien que la houle y occasionne un fort roulis ; on peut y jeter l'ancre par 10 et 12 brasses, fond de sable et de gravier, mêlé de quelques plateaux de roche sur lesquels il convient de ne pas mouiller ; mais généralement la tenue est bonne. En hiver, la rade n'est pas sûre, les vents du large s'y font sentir avec une grande violence. Les navires qui entrent ou qui sortent doivent avoir soin, en toute saison, d'éviter un banc de sable (la roche Bourée), situé vers le fond de la rade.

Indépendamment de l'artillerie de la place et extérieurement à son enceinte, la baie est défendue par cinq batteries, dont trois fermées à la gorge avec des parapets en maçonnerie. Ce sont, en partant de l'Est, *Bordj el-Menar*, près de la tour qui sert de vigie au cap de même nom ou Pointe Malabata ; et, dans l'intérieur de la baie, *Bordj el-Mrisa*, *Bordj el-Gandouri*, *Bordj Arbi el-Saïdi*, *Bordj el-Souani* ; ce dernier fort est construit dans le sable à la hauteur du vieux Tanger, sur le bord même de la mer.

(1) Pourcet, *Notice sur quelques ports du Maroc*.

Ces batteries armées de 4 à 10 canons dont le tir est rasant, pourraient être très-efficaces, si les pièces étaient en état et servies par de bons canonniers. A l'ouest de la ville et au pied de l'escarpement que couronne la Kasba, il y a un autre fort de 6 canons avec épaulement en terre, et un peu plus loin, près de la petite rivière dite des Juifs (1), une deuxième batterie de 12 canons qui défend l'entrée de la rade du côté du cap Spartel (2).

Lors du bombardement de Tanger, en 1844, les batteries de la baie souffrirent beaucoup. Celle d'*el-Souani* particulièrement fut entièrement démantelée.

CHAPITRE TROISIÈME.

ARZILA, EL-ARAICH, MAMÔRA.

§ I.

A quatre milles de Tanger, on trouve le cap Spartel, une des sallies les plus considérables du littoral africain. Tous les documents nautiques du moyen-âge le signalent et lui donnent le même nom (*Spartelo*, *Esparteli*, *Cavo de Spartelly*, *Cao Spart*). C'est le rás *Achbertîl* de Bekri, où l'on voyait de son temps une mosquée et une zaouïa avec des puits d'eau douce. Cette dénomination paraît oubliée aujourd'hui : les Arabes ne connaissent plus le cap Spartel que sous le nom de *Tarf Achakkâr* (3). Il est composé entièrement de pierres de grès, et sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 317 mètres. On y remarque de vastes

(1) L'oued Boubara des Arabes. — Les hautes terres qui avoisinent la *Rivière des Juifs* présentent une coupée remarquable, qu'on peut apercevoir même de nuit, lorsque le temps est clair, et qui forme une excellente reconnaissanee pour la baie de Tanger. Vincendon-Dumoulin et Ph. de Kerhallet, *Manuel de la navigation dans le détroit de Gibraltar*.

(2) Baudin, *Manuel du pilote de la Méditerranée*. — Pourcet, *loco citato*.

(3) *Tarf es-Sciaccar*, dans la carte de Gråberg.

cavernes qui existaient déjà du temps des Romains, et d'où l'on tire, maintenant comme autrefois, une grande quantité de meules à moudre le grain.

Le cap Spartel est l'ancien promontoire couvert de vignes, le *ros Kheranim* des Phéniciens et le cap *Ampelusia* de Pomponius Mela, dont la signification est identique (1). Au rapport du géographe romain, une des grottes de la montagne était consacrée au dieu Melkart ou Hercule qui, comme on sait, était le dieu du commerce chez les Phéniciens et les Carthaginois.

Le portulan de 1669 n'oublie pas de parler de cette pointe célèbre. Il nous apprend « qu'au devant du cap, il y a ancrage pour navires, à quelques encâblures d'une tour ruinée ». Mais il ajoute que « ceux qui naviguent dans ces parages doivent se garder du traversier, car les vents y sont presque toujours violents et la mer très-grosse. » Ce mouillage est sans doute le même que mentionne le lieutenant Arlett : « Au sud du cap, dit-il, le banc de sondes s'étend très-loin au large, et on y trouve un excellent mouillage, fond de vase et de sable à l'abri des vents d'est (2). » Dans les cartes modernes, il porte le nom de *plage de Jérémias*. Les navires, avant d'entrer dans la Méditerranée, viennent ordinairement s'y abriter, et ils attendent sous voiles, pour traverser le détroit, le premier changement de vent (3). En 1864, un phare a été construit à l'extrémité du cap Spartel.

§ II.

Au-delà de Tarf Achakkar, la côte tourne directement au sud-ouest, et, à l'exception de quelques pointes de sable, elle ne présente jusqu'à Arzilla qu'une plage nue et aride, avec des collines peu élevées descendant en pente douce vers la mer. La carte de la bibliothèque Pinelli et celle d'Andrea Bianco donnent à une de ces pointes le nom d'*Arco* ou *Aucor*.

(1) *Promontorium atlantici littoris terminus, quod Græci Ampelusiam, Afri aliter, sed idem significante vocabulo, adpellant.*

(2) *Description de la côte d'Afrique, depuis le cap Spartel jusqu'au cap Bojador*, 1835.

(3) Vincendon-Dumoulin et Ph. de Kerhallet, *Manuel de la navigation dans le détroit de Gibraltar*, p. 88.

Ce dernier portulan signale dans les mêmes parages à six milles à peu près au nord d'Arzilla, un autre point du littoral, qu'il appelle *Alasaef*. C'est la rivière *El-Hâchef* (1) dont l'embouchure large et profonde, connue sous le nom de *Guerifa*, servait alors de port commercial. Les voyageurs modernes nous apprennent que, tous les dimanches, il se tient encore aujourd'hui, sur la rive gauche du fleuve, un marché où se rendent en grand nombre les Berbères des districts voisins. Le lieu où ils se réunissent est appelé *Souk el-hâd*, le marché du premier jour. La carte vénitienne d'Andrea Bianco est la seule qui indique le petit port d'*Alasaef*, et on doit croire qu'il était surtout fréquenté par les marchands de cette nation qui trafiquaient à Tanger.

Sur la côte, près de l'embouchure de la rivière, on trouve le village de Taheddârt (2) qui, s'il faut en croire Bekri, était au XIe siècle « un grand bourg avec des maisons bien construites. » En 1683, quelques négociants de Marseille y avaient fondé un comptoir et, de ce point, ils faisaient transporter leurs marchandises dans l'intérieur du pays, sur des chameaux et sur des mules (3). Au rapport de Renou, la station *ad Mercuri*, de l'itinéraire d'Antonin était située dans le voisinage de Taheddârt. Davidson a vu les ruines de cet ancien poste romain. Il dit qu'elles sont considérables, et il signale notamment un amphithéâtre très-bien conservé (4).

§ III.

Après Taheddârt, on rencontre Aclla ou Arzilla, comme on l'appelle ordinairement. L'Atlas catalan de Ferrer et tous les

(1) L'*Oued el-Hâchef*, la rivière des dattes sèches.

(2) *Tagadart* dans les anciennes cartes espagnoles. Mouette l'appelle *Taguedarte*.

(3) Relation de la captivité du sieur Mouette, p. 306.

(4) *Davidson's African journal*, 1835-1836.

anciens portulans, à l'exception de la *Carta pisana* et de celle d'Andrea Bianco, mentionnent ce port, qui avait alors une certaine importance, malgré son mauvais mouillage. Battista Agnesi et l'auteur du routier de la bibliothèque Pinelli indiquent même la rivière qui coule au nord de la ville et qui porte le même nom.

Balducci Pegolotti nous apprend que les marchands vénitiens, pisans et génois visitaient Arzilla au XIIIe et XIVe siècle (1). Ils trouvaient à y acheter des peaux de chèvre, des laines et surtout du blé et de l'orge, lorsque l'exportation était permise. C'était une aiguade bien connue des navires chrétiens. Ebn Haukal et Bekri parlent des nombreux puits d'Arzilla, situés hors des murs, qui fournissaient une eau très-limpide et agréable au goût.

§ IV.

En 1471, le roi de Portugal, Alphonse V, résolut d'occuper Arzilla. L'occasion était favorable : la guerre civile désolait le pays. Il partit de Lisbonne le 13 août, avec une flotte de 200 navires, grands et petits, portant 20,000 hommes de débarquement et le 19 du même mois, il parut à Arzilla. Le lendemain, il donna l'ordre aux « deux plus vaillants capitaines de son armée » les comtes de Marialva et de Monsanto, de descendre à terre, afin de reconnaître l'endroit où l'on pourrait le plus avantageusement établir l'artillerie destinée à battre la place.

Cette opération présenta plus de difficultés qu'on ne l'avait pensé d'abord, à cause de l'agitation de la mer et des bancs de sable qui obstruent l'entrée du havre. Le roi, voyant que les deux comtes ne pouvaient franchir la barre et débarquer, se jeta avec son fils, le prince D. Juan, dans une chaloupe qui se trouvait prête. A son exemple tous ceux qui étaient restés sur les vaisseaux se hâtèrent à l'envi les uns des autres de sauter dans les embarcations et vinrent le rejoindre. On parvint enfin à rompre la violence du courant et à prendre terre. Mais ce ne fut pas

(1) *Pratica della mercatura* p. 281.

sans perdre plusieurs barques avec les personnes qui les montaient : plus de 200 hommes furent noyés.

Les Maures, on ne sait pourquoi, n'avaient fait aucune démonstration pour s'opposer au débarquement. Ils laissèrent aussi les Portugais se fortifier dans leur camp et choisir à leur aise un emplacement convenable pour leur artillerie. Sans perdre un moment, le roi ordonna de battre vigoureusement la place, et au bout de trois jours, une brèche se trouva formée.

Le 24 août, lorsque le jour parut, on vit flotter une bannière blanche sur une des tours du château : les habitants demandaient à capituler. On leur fit signe qu'ils pouvaient sortir en toute assurance, et un des principaux Maures de la ville s'étant présenté aux avant-postes du comte de Monsanto, ce dernier le fit conduire auprès du roi pour traiter de la reddition de la place. Mais les soldats avides de butin, avaient décidé qu'il n'y aurait pas de capitulation. Pendant que l'on négociait, quelques-uns d'entre eux montèrent sans ordre à l'assaut et envahirent la brèche. Les Maures, un moment surpris, accoururent pour les repousser, mais ils ne purent les chasser de la muraille.

A cette nouvelle, toute l'armée s'ébranla. Le roi, prévenu de ce qui se passait, se hâta lui-même de venir en aide à ses gens. Comme la brèche était trop petite pour la foule des assaillants, on planta les échelles et on escalada les remparts. Le roi et l'infant D. Juan pénétrèrent dans la ville par une des portes qu'on venait de leur ouvrir. Les Maures refoulés de rue en rue et de maison en maison, se renfermèrent dans la grande mosquée et dans le château. Ils savaient qu'ils n'avaient aucune pitié à attendre d'une soldatesque furieuse, et ils se défendirent avec le courage du désespoir. La grande mosquée fut d'abord prise ; tous ceux qui s'y étaient réfugiés se firent tuer jusqu'au dernier. On emporta ensuite d'assaut la citadelle. 2,000 Musulmans périrent, et 5,000 furent réduits en servitude. Au nombre des prisonniers se trouvaient les deux femmes, un fils et une fille du roi de Fès, Moula Cheikh, occupé à guerroyer contre un chérif rebelle. Cinquante esclaves chrétiens qui étaient dans la ville, recouvrèrent aussi leur liberté, et le butin fut estimé à 800,000 ducats.

C'était une *triomphante* victoire, comme disent les chroniques; mais elle fut chèrement achetée par les Portugais. Les comtes de Marialva et de Monsanto furent tués, le premier à l'attaque de la mosquée, le second à celle du château. Le roi regretta surtout le comte de Marialva. On raconte qu'étant entré dans la grande mosquée, que les chapelains venaient de consacrer et où l'on avait transporté tous les morts, il voulut armer lui-même chevalier l'infant D. Juan sur le cercueil du comte.

En apprenant la nouvelle du débarquement des Portugais, Moula Cheikh s'était hâté d'abandonner le siége de Fès, où il tenait son rival bloqué, pour courir au secours d'Arzilla, mais il arriva trop tard : la ville était prise, et sa famille prisonnière. Il apprit en même temps que les Portugais venaient de s'emparer de Tanger. Comprenant qu'il ne pouvait faire face à une guerre étrangère sans s'exposer à donner gain de cause au chérif, qui lui disputait le trône, et désirant d'ailleurs rendre à la liberté ses femmes et ses enfants, Moula Cheikh dépêcha un messager au roi Alphonse et lui demanda une entrevue. Celui-ci lui ayant envoyé un sauf-conduit, il se rendit au camp des chrétiens avec 300 chevaux. Une trêve de vingt ans fut signée entre les deux princes, et Moula Cheikh consentit à reconnaître la souveraineté du Portugal sur Ceuta, K'sar es-Seghir, Arzilla et Tanger. Alphonse promit, de son côté, de lui rendre sa famille en échange du corps de l'infant Ferdinand, mort esclave des Maures en 1443.

Ayant terminé cette affaire et donné le gouvernement d'Arzilla à D. Henri de Meneses, le roi de Portugal se rembarqua pour Lisbonne, où il arriva le 17 septembre : son absence n'avait duré que trente-six jours. Les chroniques racontent qu'en mémoire de cette glorieuse expédition, il offrit à la Vierge, dans un monastère d'Évora, sa statue équestre en argent.

En 1508, Moula Cheikh étant mort, son fils Moula Mohammed lui succéda. Ce prince était né à Arzilla, et c'était le même qui avait été fait prisonnier par le roi Alphonse. Depuis longtemps il attendait d'être enfin roi de Fès pour chasser les chrétiens de sa ville natale. Le 19 octobre, il se présenta devant la place, qui n'avait que 400 hommes de garnison. Au bout de trois jours, la

nombreuse artillerie que Moula Mohammed avait amenée avec lui ayant fait une brèche considérable dans la muraille, Arzilla fut emportée d'assaut, malgré la vigoureuse résistance des Portugais. Le commandant D. Vasco Coutinho, comte de Borba, eut à peine le temps de se réfugier dans la citadelle avec une centaine de soldats. Fort heureusement, Jean de Meneses croisait en ce moment dans le voisinage de Tanger avec une escadre portugaise. Averti de ce qui se passait par quelques soldats qui s'étaient sauvés sur une caravelle, il s'empressa d'accourir et réussit, après un furieux combat, à introduire 500 hommes dans le château.

Avec ce renfort, le comte de Borba fit une sortie et reprit une partie de la place. Mais ce secours, suffisant pour permettre de continuer la résistance, ne l'était pas pour délivrer entièrement Arzilla. Ce fut le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui sauva cette place chrétienne. Il se trouvait alors dans l'Andalousie, et ayant appris le danger que courait Arzilla, il donna l'ordre au comte Pedro Navarro et au corrégidor de Xerès de la secourir à tout prix. L'arrivée de la flotte espagnole déconcerta le roi de Fès qui, désespérant du succès, leva précipitamment le siége.

Trois ans après, il parut de nouveau devant Arzilla; mais les Portugais avaient pris leurs précautions ; la place avait une bonne garnison et était bien pourvue de vivres et de munitions. Prévenu par ses espions que les chrétiens se tenaient sur leurs gardes et que la ville était en état de soutenir un long siége, Moula Mohammed, après avoir pris les avis de ses kaïds, se retira sans avoir rien tenté.

En 1516, Arzilla fut attaquée une troisième fois par le roi de Fès : il avait juré de ne rentrer dans sa capitale qu'après avoir enlevé aux infidèles la ville qui l'avait vu naître. Dans les derniers jours d'avril, il vint camper sous les murs de la place avec une armée considérable (1). A peine arrivé, il fit commencer les travaux du siége. En quelques jours, la tranchée fut ouverte, grâce aux nombreux pionniers que Moula Mohammed avait réunis ; puis on disposa l'artillerie dans les endroits les plus convenables. Mais la garnison chrétienne fit bonne contenance; elle

(1) 70,000 fantassins et 30,000 cavaliers, dit Marmol.

savait qu'elle ne tarderait pas à être secourue. Au premier avis de la marche du roi de Fès, le gouverneur, D. Juan Coutinho, avait envoyé un exprès à Lisbonne. Vainement les batteries marocaines canonnèrent nuit et jour la muraille, elles ne purent y faire une brèche ; la sape elle-même fut impuissante pour la renverser, parce que les Portugais avaient eu soin de la garnir d'un double fossé. Sur ces entrefaites, les renforts attendus arrivèrent: ils se composaient de 12 caravelles, *avec quantité de noblesse*. Se souvenant du serment qu'il avait fait, Moula Mohammed ne voulait pas d'abord lever le siége ; mais le 3 juillet, ayant appris que le roi de Portugal venait de faire partir une autre flotte de 30 navires, il se résigna enfin à reprendre la route de Fès.

§ V.

Les Portugais, qui avaient si bien défendu Arzilla, ne la gardèrent pas longtemps ; ils la rendirent eux-mêmes aux Maures en 1553. Marmol donne pour motif de cet abandon la mauvaise tenue du port et la difficulté que l'on avait de la secourir par mer ; mais le peu de profit que la cour de Lisbonne avait jusqu'alors retiré d'Arzilla, contribua pour une bonne part à son évacuation. Les Portugais étaient d'ailleurs dans le même temps fort occupés dans les Indes, et ils n'allaient guère dans le Maroc, où la fortune leur souriait beaucoup moins.

En 1577, lorsque le roi de Portugal, D. Sébastien, entreprit de se rendre en Afrique, Arzilla lui fut remise par le chérif chassé de Fès, qu'il avait promis de rétablir sur le trône. On sait comment se termina son aventureuse expédition. Elle eut pour résultat de faire passer, au bout de quelque temps, la couronne de Portugal sur la tête du roi d'Espagne, Philippe II. Un des premiers actes de ce prince, qui avait résolu de vivre en bonne intelligence avec les souverains du Maroc, fut d'abandonner l'unique conquête du malheureux D. Sébastien. Cette seconde évacuation eut lieu en 1588 (1).

Elie de la PRIMAUDAIE.

A suivre.

(1) Ces diverses dates de la première évacuation d'Arzilla, de son occupation par le roi D. Sébastien et de son abandon définitif nous sont fournies par Suarez Montanès. Marmol ne les donne pas.

Alger. — (Maison Bastide.) Typ. A. JOURDAN.

AÏN BEÏDA

(PROVINCE DE CONSTANTINE)

I.

A 128 kilomètres environ au sud-est de Constantine, s'élève aujourd'hui la petite ville de création française nommée Aïn Beïda (la Fontaine blanche), située à peu près au centre de la tribu des Harakta. Le pays qui l'entoure offre l'aspect de vastes plaines légèrement ondulées ; il est divisé en trois versants bien distincts. Le premier s'incline du côté du nord ; tous ses cours d'eau se jettent dans l'Oued Charef ; il commence à une ligne de crêtes qui sépare le cercle d'Aïn Beïda à peu près par le milieu et dont la direction générale est de l'est à l'ouest. Ce versant se prolonge jusqu'à l'Oued Charef et est occupé en partie par la plaine de Trouche.

Le deuxième versant regarde le sud, ses cours d'eau vont se perdre dans les lacs de Tarf, du Guelif et de Hank el-Djemel. Il commence au sommet des mêmes crêtes où s'arrête le versant du nord ; il se termine au lac précité et il prend le nom de plaine du Tarf.

Enfin le troisième versant est incliné à l'est, toutes ses eaux tombent dans l'Oued Meskiana qui lui-même s'écoule dans l'Oued Mellag, lequel se rend sur le territoire tunisien. Ce versant prend naissance à la crête d'une chaîne de montagnes qui se dirigent du sud-ouest au nord-est depuis le Djebel Tafrent jusqu'au Djebel Mesloula, il finit à l'Oued Meskiana.

Le système orographique est peu compliqué ; à l'ouest et au nord d'Aïn Beïda se présentent plusieurs fouillis de collines mouvementées que les Arabes, dans leur langage imagé, nomment Chebak (les filets). C'est une suite de gradins enchevêtrés les uns dans les autres, qui sur une longueur d'environ 86 kilomètres, descendent vers les plaines des Segnia et des Sellaoua. Après les Chebka et toujours à l'ouest vient le djebel sidi Rer'is, pyramide irrégulière dont le sommet s'élève à 1,628 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette montagne très remarquable, l'une des plus hautes de l'Algérie, est isolée de toutes parts, elle s'élève seule au milieu des plaines comme un gigantesque témoin. A l'exception de quelques ravins profonds qui sont couverts de bois et de quelques jardins ménagés entre les rochers, le sidi Rer'is est d'une affreuse aridité.

A partir du sidi Rer'is, en se dirigeant à l'est, règne une chaîne de collines ou de montagnes pelées qui coupe le cercle d'Aïn Beïda à peu près par le milieu et le divise en deux versants principaux ; les faîtes les plus saillants de cette chaîne se nomment : Zourek, Guera el-Bardo, Hammama, et tombent obliquement sur une autre chaîne qui court presque parallèlement à l'Oued Meskiana.

La seconde chaîne de cette contrée coupe le cercle dans la direction du sud-ouest au nord-est. Elle commence au djebel Tafrent arrive au djebel Bou Toukma et finit au djebel Mesloula. Sur presque tout le reste de son développement, on l'appelle Guern Ahmer. Cette chaîne est généralement assez bien boisée ; ses contreforts sont insignifiants, sa longueur est d'environ 38 kilomètres.

Enfin, au sud-ouest d'Aïn Beïda, et à 36 kilomètres, commence au djebel Tarf une chaîne de montagnes qui se dirige également au sud-ouest, elle prend successivement le nom de Fedjoudj, Saffan et s'arrête à Chemora ; elle a environ 40 kilomètres de long ; elle se compose de roches abruptes, elle manque d'eau et est d'une effrayante infécondité.

Les plaines des Harakta qui entourent Aïn Beïda ne brillent pas par la variété et la puissance de leur système hydrographique ; les rivières qui l'arrosent ne sont que de faibles ruisseaux absorbés entièrement en été par les irrigations, ou des torrents qui n'offrent qu'un lit desséché pendant les trois-quarts de l'année ; en revanche il s'y trouve beaucoup de fontaines qui donnent beaucoup d'excellente eau. Les principaux cours d'eau sont : au nord, l'Oued Gouroun qui prend sa source à Drâ el-Ahmer et se jette dans l'Oued Charef ; dans la même direction, court l'Oued Dahman qui prend sa naissance au sidi Rer'is et se perd aussi dans l'Oued Charef.

Enfin vient l'Oued Trouche qui commence au djebel Guera et verse également ses eaux dans l'Oued Charef.

Au sud-est et à l'est se présente l'Oued Meskiana qui sort du djebel Toukma et va se perdre dans l'Oued Mellag après un parcours de 30 kilomètres.

Au sud se trouvent l'Oued Nini et l'Oued Oulmen qui vont dans le lac du Tarf. Enfin il y a à l'ouest l'Oued Djedid qui prend fin dans le lac Guelif.

Après ces rivières viennent les lacs. Ces derniers sont au nombre de trois ; ils s'appellent Tarf, Guelif et Hank el-Djemel. Situés à environ 36 kilomètres au sud-ouest d'Aïn Beïda, ils sont formés par l'accumulation de l'eau des ruisseaux ou de l'eau pluviale qui y tombe et ne trouve pas d'issue.

Trois immenses salines naturelles sont les lacs que nous venons de nommer, lesquels renferment un dépôt prodigieux de chlorure de sodium. Le Tarf surtout qui n'est autre chose qu'un marais salant, contient une telle abondance de sel que les eaux pluviales qui se jettent dans son sein arrivent à leur maximum de saturation (27 p. 100 de sel) sans avoir pu dissoudre tout le sel qui s'y est accumulé. Par les grandes chaleurs de l'été, cette eau s'évapore et abandonne une riche couche de sel que les Arabes vont ramasser pour leurs besoins pendant l'hiver.

Il n'y a pas d'eaux thermales. Il existe cependant une cavité semblable à un silos d'où s'échappe de la vapeur chargée de gaz. Ce trou est situé chez les Arbâ m'tâ Mtoussa. Les Arabes l'appellent El-Kounif ; ils se rendent dans cet endroit pour y prendre des bains de vapeur lorsqu'ils sont atteints de maladies de peau ; au sortir de cette fumigation ils courent se laver dans un ruis-

seau nommé Oued si Mêrris ; ils attribuent à ce bain de vapeur, suivi d'ablutions froides, des propriétés merveilleuses et surtout la cure de leurs affections cutanées.

Les bassins qui surgissent au-dessus des trois lacs précités forment des *chot* qui sont souvent inondés en hiver et qui, au printemps, fournissent quelques bons herbages pour les troupeaux ; la surface totale de ces trois bassins est d'environ 6,000 hectares carrés ; le terrain en est également impropre à la culture ; ils ne peuvent être utilisés que comme marais salants ou pour les pâturages du printemps.

On trouve au djebel sidi Rer'is, à 40 kilomètres ouest d'Aïn Beïda un amas cuprifère dont les échantillons donnent jusqu'à 14 pour 100 de bon cuivre. Sa cassure est soyeuse et sa malléabilité est irréprochable. Le minerai est formé de sulfure de cuivre au milieu duquel il y a des traces de sulfure d'arsenic, de sulfure d'antimoine et de sulfure de fer. Cette mine a été exploitée par les Romains dont on peut suivre encore l'allure des travaux d'extraction. Ils ont procédé d'abord à ciel ouvert, puis par galeries avec puits. Les amas d'anciens déblais faits par ce grand peuple sont fort considérables.

Un gîte d'antimoine très considérable et très riche existe au djebel Hamimat à 42 kilomètres ouest-nord-ouest d'Aïn Beïda.

Il se trouve au djebel Garça à 48 kilomètres, une mine de plomb argentifère qui a une grande analogie avec le minerai d'Oum-Teboul près de La Calle.

Au djebel Tafrent situé à environ 49 kilomètres sud, est un gisement de sulfure de fer.

Il existe en outre du zinc qui se rencontre à El-Haminat Harkou, chez les Sellaoua.

Les essences dominantes qu'on rencontre dans les parties boisées sont le chêne vert, le genevrier et le pin d'Alep.

Le territoire d'Aïn Beïda a une hauteur moyenne de 1,200 mètres au-dessus de la mer ; il est un des hauts plateaux de la région centrale de la province et pour y arriver en venant de l'ouest, du nord ou de l'est, on est contraint de monter de chaîne en chaîne, de terrasse en terrasse, jusqu'aux plaines supérieures qui constituent le haut plateau de Aïn Beïda. Ce même plateau

a environ 377 kilomètres ; il s'abaisse un peu du côté de l'Oued Meskiana et affecte la figure d'une presqu'île qui se rattache vers le sud aux montagnes des Aurès. En un mot le cercle d'Aïn Beïda est une immense plate-forme placée sur un rempart titanesque, c'est-à-dire une excellente position militaire d'où l'on peut dominer tous les pays circonvoisins.

Une route en voie d'exécution va d'un côté de Aïn Beïda à Constantine et de l'autre de Aïn Beïda à Tebessa, autrement dit, elle sera la grande voie qui reliera Constantine à Tebessa en passant par Aïn Beïda qui se trouve à peu près à moitié chemin entre ces deux villes. Le tracé de cette route a été facilement établi car elle avait peu d'obstacles à surmonter. Ces obstacles se trouvaient au passage des Chebka, à Aïn Chedjera et à Halloufa. Partout ailleurs elle traverse de vastes plaines et ne franchit que de faibles ruisseaux.

Nous ne signalerons que pour mémoire les nombreux chemins ou sentiers arabes allant d'Aïn Beïda à Khenchela, à Souk Ahras et même à Constantine, par lesquels on pourrait au besoin porter rapidement une colonne chez les Nememcha, dans l'Aurès, ou sur tel point de la frontière tunisienne qui viendrait à être menacé.

Si la ligne ferrée projetée pour relier Tebessa au littoral est un jour exécutée, le commerce d'Aïn Beïda atteindra un grand développement par l'exportation facile et rapide des céréales, moutons, laines et autres productions du pays.

Les Harakta et les Kherareb qui précédemment vivaient plutôt en pasteurs nomades et qui ne cultivaient que les céréales strictement nécessaire à leur subsistance, ont fini par apprécier les bénéfices immenses que pourrait leur procurer l'extention de leurs cultures ; dès-lors, ils se sont mis à défricher avec ardeur et sans interruption.

On compte d'Aïn Beïda à Constantine, 128 kilomètres.

—	—	à Tebessa,	119	—
—	—	à Batna,	132	—

Le cercle d'Aïn Beïda appartient à la subdivision de Constantine et a été constitué le 23 septembre 1852. Il est occupé par les Harakta et les Kherareb, tribus qui, en majeure partie sont

de race berbère mêlée avec la race arabe. Ce mélange n'a pas altéré d'une manière sensible le type national du berbère primitif. Sa tête est moins allongée que celle de l'Arabe pur, ses traits sont plus courts, ses cheveux généralement blonds, son caractère indépendant et ses instincts belliqueux.

A défaut d'autres indices qui trahiraient l'origine de cette population, le dialecte chaouïa qui leur sert de langage suffirait à lui seul pour l'établir d'une manière non douteuse. Comme le Kabile, le Chaouï son frère est plus superstitieux que religieux. Il ne pratique à proprement parler aucune espèce de culte et se borne à quelques pratiques extérieures de la religion musulmane qu'il a apprises par tradition. Chez lui l'étude de la religion est à peu près nulle, aussi vit-il dans l'ignorance la plus complète des préceptes du Koran et ses idées religieuses sont-elles des plus confuses.

Par une anomalie qu'il est difficile d'expliquer, les indigènes du cercle d'Aïn Beïda qui, par le fait, sont de très imparfaits musulmans, sont affiliés en grand nombre à des sociétés religieuses, ce qui toutefois ne change rien à leurs allures ordinaires. Il y a chez eux trois associations religieuses; celle qui a le plus d'affiliés est celle des Khouan de sidi Abd er-Rahman. La seconde est celle des Khouan Tidjania ; enfin d'autres sont Khouan de l'ordre de Khanga sidi Nadji. La prise de la rose est chez eux plutôt une affaire de mode qu'une profession de foi. Il se font Khouan par convenance et par respect humain.

Le chiffre de la population indigène du cercle est d'environ 30,000 âmes réparties dans les tribus des Kherareb et des Harakta qui se subdivisent elles-mêmes en grandes fractions de tribus.

Sous le nom collectif de Harakta sont :
Les Oulad Khanfer, d'origine arabe ;
Les Oulad Amara, venus de l'Aurès ;
Les Oulad Sïouan, d'origine arabe.
Les Kherareb comprennent :
Les Sellaoua, se disent être venus de la Syrie ;
Les Oulad Daoud, originaires de l'Aurès ;
Les Oulad bou Afia, id.
Les Oulad si Amer, venus des Rir'a de Setif ;

Les Oulad si Moussa, venus de l'Aurès ;
Les Sedrata, ancienne population du Sahara ;
Les Oulad Gassem, venus de l'ouest ;
Les Beni Oudjana, venus de l'Aurès ;
Les Zénaga, descendent des Sanhadja ;
Les Oulad Aïad, se disent descendants du marabout sidi Mabrouk de Constantine ;
Les Nouadria, issus d'un marabout marocain ;
Les Oulad Metallah, originaires des Beni Abbas des Portes de fer ;
Les Mahatla, venus de l'Aurès,
dont nous verrons le nom se reproduire souvent en faisant l'historique du pays.

II.

Les Romains ont laissé dans la région d'Aïn Beïda un nombre considérable de ruines, et des découvertes récentes ont démontré que la grande voie de communication qui de Carthage se rendait à Cæsarée, traversait les plaines des Harakta où ont été constaté les vestiges de stations importantes. Nous nous bornerons à celle de Vatari (près de Fedj Souïoud sur le versant nord-nord-est du djebel Terguelt) et celle de Gazaufala (à Ksar Sbehï) ; on sait que Gazaufala est célèbre par la révolte de Stozas contre l'empereur Justinien.

Le pays dut suivre la fortune du reste de l'Algérie et nous n'avons aucun autre fait particulier à signaler pour la période romaine et byzantine.

Les Romains avaient construit des forts habilement placés pour s'assurer la tranquille possession de leur conquête. Les principaux de ces forts étaient placés à Galâ, — Oum el-Bouagui, — Moulaber, — Metoussa, — Ksar Bar'aï et au'Kounif.

A l'époque de l'invasion musulmane, le fond de la population qui habitait toute la région de nos cercles actuels d'Aïn Beïda et de Tebessa, appartenait à la tribu berbère des Haouara. Vers le milieu du ve siècle de l'hégire, les Arabes nomades de la tribu des Soleïm passèrent en Afrique et le gouvernement Hafside les

établit plus tard dans tout le pays compris depuis le golfe de Gabès jusqu'auprès de Bône. Une famille soleimite dite les Kaouh obtint en fief les terres qui entouraient une ancienne ville romaine nommée *Chabba* (l'antique Caput Vada). Les membres de cette famille acquirent une grande influence d'abord religieuse puis politique sur le reste de la tribu ; dès-lors refusant tout acte de vasselage vis-à-vis des souverains Hafsides de Tunis, ils se déclarèrent indépendants vers le XIVe siècle de notre ère et prirent le nom de leur pays d'adoption, c'est-à-dire Chabbia ou les gens de Chabba. La confédération des Chabbia étendit donc sa puissance depuis l'Ifrika, jusqu'aux environs de Constantine (Oued Roumel sur les bords duquel ils venaient souvent camper) et depuis les Ziban jusqu'au littoral de la Calle.

Ils furent souvent en lutte contre les souverains de Tunis, mais à la suite de guerres malheureuses et de bouleversements politiques comme il devait souvent s'en produire au XVIe siècle, alors que les états barbaresque commençaient à décliner pour faire place aux Turcs ; d'autres familles influentes, lasses, sans doute, de leur rôle secondaire, se mirent à la tête de partisans, qui sous le nom de Hanencha, Nememcha, Harakta, Segnia ou simplement de Kherareb (les fractions) réussirent à s'affranchir de la suprématie des Chabbia. Il se produisit alors un mouvement de refoulement entre toutes ces tribus livrées à elles-mêmes. Quant aux Harakta qui entourent notre ville d'Aïn Beïda, on les désigna par le nom de la branche des Soleïm conquérants qui était venue s'implanter sur territoire et qui portait le nom de son chef *Harkat* que nous retrouvons dans Ibn Khaldoun, le père de l'histoire africaine. Les Soleïm avaient fini par se mélanger à un tel point avec les berbères Haouara, qu'ils avaient conquis, que bientôt ils furent complètement confondus et assimilés par les mœurs et le langage. De nombreuses familles Haouara qui, au moment de l'invasion musulmane, s'étaient réfugiées dans les montagnes de l'Aurès, voyant la fusion qui se produisait entre les vainqueurs et les vaincus, descendirent de leur retraite, c'est ce qui explique la synonymie de nom et les liens de parenté qui existent encore de nos jours entre certaines

fractions de la plaine d'Aïn Beïda et d'autres fractions résidant toujours dans l'Aurès.

Les Haouara avaient adopté la religion de leurs premiers conquérants les Romains et professaient encore le christianisme au moment de la première invasion musulmane. Il y avait aussi parmi eux beaucoup de Juifs, ou du moins d'individus professant la religion de Moïse. Le culte chrétien disparut rapidement pour faire place à l'islamisme ; mais les Juifs pratiquèrent encore longtemps leurs rites. Il y a moins d'un siècle, on rencontrait encore beaucoup de douars juifs chez les Harakta et les Hanencha.

Plusieurs tribus du cercle d'Aïn Beïda qu'il est facile de retrouver étaient désignés aussi par Aouassi du nom d'un de leurs anciens chefs nommé Aïssa.

Quoiqu'il en soit, les Chabbia après avoir été vaincus dans plusieurs combats sanglants, les Harakta se constituèrent en une sorte de république indépendante fort redoutée de ses voisins qui leur payaient presque tous un tribut pour avoir la paix.

Quand les Turcs se furent emparés de Constantine, ils firent des avances aux Harakta et sollicitèrent leur alliance. Voici ce que la tradition raconte sur les événements qui se passèrent à cette époque : Après que les Turcs eurent mis garnison à Constantine, des détachements de leurs troupes se rendant fréquemment de cette ville à Alger, passaient par les Biban à l'ouest de la Medjana, et payaient un droit de passage aux Oulad Mokran, seigneurs féodaux de cette contrée. Un membre de cette noble famille fut assassiné par ses frères qui voulaient percevoir seuls à leur profit la redevance coutumière payée par les Turcs.

Les fils du cheïkh assassiné étant devenus hommes, assistaient un jour au passage d'une colonne turque et au versement entre les mains des chefs du pays, de la somme exigée. En rentrant chez eux, ils rapportèrent à leur mère ce qu'ils avaient vu. Celle-ci, fondant en larmes, raconta à ses enfants que leur père présidait jadis à cette opération, et qu'il avait été tué par jalousie. Les jeunes gens voulant alors venger leur père, tuèrent à leur tour le cheïkh du pays, puis s'éloignèrent avec leur mère. Les fugitifs se rendirent chez les Harakta dont le chef était alors un

nommé Chibout. Deux d'entre eux étant assez instruits, devinrent les précepteurs des enfants de la tribu et on les désigna par *Oulad Oumet-Allah* (les enfants de la servante de Dieu — que par abréviation on a prononcé depuis ***Metallah***).

Chibout satisfait des services des jeunes gens, donna sa fille en mariage à l'un d'eux, en même temps qu'il l'associait au gouvernement de la tribu des Harakta.

A la mort de Chibout, son gendre le remplaça. Après quelques années de son administration, la tribu des Harakta devint l'une des plus riches et des plus puissantes de la contrée, elle pouvait sans peine mettre en ligne un goum de quinze cents cavaliers. — Ses pâturages s'étendaient au loin jusqu'au pied des montagnes des Amamra de l'Aurès.

Les Ben Merad, cheïkhs des Guerfa, ayant eu la hardiesse d'attaquer les Harakta pour leur ravir une partie de leurs pâturages, éprouvèrent un terrible échec aux environs de Tamlouka et perdirent un grand nombre de leurs cavaliers.

Les Harakta eurent aussi à repousser les Nemencha qui étaient venus envahir leurs cultures aux environs du Tafrent. On se battit à l'endroit nommé Nini, les pertes furent considérables de part et d'autre, néanmoins les Harakta restèrent maîtres du terrain. Le mérite de tous les succès obtenus jusqu'alors, revenait au fils de Metallah dont la réputation de bravoure chevaleresque se répandit dans le pays. A cette époque, les Turcs de Constantine cherchant à étendre leur influence dans la province, le bey attira Ben Metallah auprès de lui, le combla de cadeaux, et lui remit un burnous d'investiture. Les Harakta, apprenant l'acte de soumission auquel s'était abaissé leur chef, entrèrent en fureur et le massacrèrent. Ils lui donnèrent pour successeur un Ouled Amara, puis ensuite un Ouled Siouan (les noms sont ignorés), puis ils continuèrent à élire leurs gouvernants.

A une époque qui remonte à environ 150 ans, un bey de Constantine eut l'adresse de faire donner par élection le commandement des Harakta à l'un de ses fils qui prit le titre de caïd el-Aouassi, c'est-à-dire des descendants d'Aïssa, nom de leur premier chef lorsque la tribu se forma. Dès lors les Harakta furent soumis aux Turcs, ils devinrent tribu Makhzen comme

apanage de l'un des membres de la famille du bey régnant.

Néanmoins leur caractère indépendant se révéla maintes fois, et les Turcs durent faire contre eux de fréquentes expéditions. Quelques fauteurs de troubles affirmèrent un jour à leur caïd, fils du bey, que la tribu, mécontente de son autorité, avait comploté sa mort. Au lieu de chercher à connaître l'exactitude de cette dénonciation, le caïd ordonna d'arrêter quelques notables désignés comme les principaux meneurs de la tribu, et les fit décapiter ensuite. Aussitôt la tribu se révolta. Les Harakta repoussèrent avec succès une première colonne lancée contre eux, mais craignant une nouvelle attaque plus sérieuse, ils transportèrent tous leurs douars chez les Nemencha qui leur avaient promis leur alliance.

Pour mettre fin à ces hostilités préjudiciables au pays, le bey leur proposa l'aman en leur envoyant son chapelet comme gage de paix, moyen en usage en ces circonstances. Les Harakta *rentrèrent* alors dans leurs cantonnements. Depuis une année la tribu commençait à jouir des bienfaits de la paix, quand survint un événement qui bouleversa encore une fois le pays.

Le caïd el-Aouassi s'était rendu dans la tribu pour régler la perception de l'impôt; il se trouvait dans sa tente causant avec plusieurs cheïkhs, quant tout à coup une décharge de coups de fusil atteignit le groupe en conférence. Un des cheïkhs et quatre secrétaires furent tués. Les agresseurs étaient composés de tous les mécontents de la tribu qui refusaient de payer leur impôt. Immédiatement toute la tribu plia bagages et se retira vers les Amamra au pied de l'Aurès.

Cependant le caïd el-Aouassi, échappé miraculeusement à cette brusque attaque, rentra à Constantine et rendit compte de ce qui s'était passé. Une colonne fut organisée, tous les auxiliaires des tribus voisines fournirent leurs contingents, et on se mit en marche contre les rebelles. Les Harakta surpris dans leur campement, furent entourés, soixante des principaux meneurs, décapités devant leurs frères. Leurs têtes envoyées à Constantine restèrent exposées plusieurs jours sur les remparts de la ville. Cette sévère leçon mit fin pendant quelque temps à l'humeur batailleuse des Harakta.

Un bey de Constantine épousa quelques années plus tard une fille des Oulad bou Diaf, famille féodale de l'Aurès. Un groupe de gens du bey escortait la fiancée se rendant à Constantine ; arrivés sur le territoire des Harakta et des Kherareb, les cavaliers de ces tribus montèrent à cheval et se portèrent à leur rencontre pour rendre hommage à la jeune femme ainsi qu'au haut fonctionnaire du bey qui l'accompagnait. Ils les escortèrent en faisant la fantasia pendant une journée. Au moment de se séparer, un des cavaliers Harkati s'écria brusquement : Comment se fait-il que nous ayons escorté et fait honneur à une femme qui ne nous a pas même donné la satisfaction de voir sa figure ! Sa réflexion trouva de nombreux approbateurs qui s'approchèrent de la litière et la jeune fille dévoilée malgré sa résistance put être contemplée par tous.

L'agent du bey était très contrarié de ce manque de convenance si contraire aux usages établis, mais il ne se serait pas hasardé à manifester son mécontentement au milieu d'une troupe si nombreuse. A son arrivée à Constantine, il ne manqua pas de tout raconter à son maître. Le bey infligea une amende de cent douros à la tribu des Oulad Daoud à laquelle appartenait l'arrogant cavalier qui avait eu l'idée de mettre en vue la figure de sa fiancée. Cette amende de cent douros frappée au début pour une faute commise, finit par être perçue régulièrement comme une sorte d'impôt. La cinquième année, les Turcs percepteurs arrivèrent au milieu des douars avant le jour en tirant des coups de fusil pour annoncer leur présence. Le bruit de la poudre effraya tout le monde, on se crut attaqué et on riposta à coups de fusil dans l'obscurité. Une quinzaine de Turcs furent tués et les autres jugèrent dès lors prudent de battre en retraite, croyant les Oulad Daoud en pleine révolte. Ceux-ci revenus de leur première émotion et à l'aspect des cadavres des janissaires tués, gisant près de leurs tentes, comprirent que le Bey ne tarderait pas à tirer vengeance de la mort de ses soldats, et décampèrent immédiatement.

Le bey, voulant en effet punir cet acte de rebellion, ordonna à Ben Merad, cheïkh des Guerfa, d'aller razier les Oulad Daoud, ce qui eût lieu peu de jours après. Mais tous les Kherareb et les

Harakta s'unissant à leurs frères les Oulad Daoud, prirent une revanche éclatante en tombant sur Beni Merad lui-même dont ils enlevèrent la femme nommée Oum en-Noun. Le Daoudi qui s'en empara commença par la dépouiller de tous ses vêtements et après lui avoir frotté le corps avec du crottin de cheval la renvoya dans cet état à son mari.

Depuis lors, chaque fois qu'un homme du cercle d'Ain Beida veut injurier un Guerfi, il lui dit : « Où est donc Oum en-Noun, la femme de ton chef, que nous la parfumions comme une vache. »

Les hostilités continuèrent néanmoins, et dans la lutte les Guerfa furent refoulés jusqu'à Anouna, sur la route de Guelma, après avoir perdu une cinquantaine de leurs meilleurs cavaliers.

La grande fraction des Oulad Daoud devint très puissante et voulut imposer ses volontés sur ses voisins, mais tous se liguèrent pour l'écraser et la confédération des Harakta et des Kherareb continua à vivre, en quelque sorte, en république comme par le passé.

Ibrahim bey el-Gritli organisa également une colonne pour châtier les Harakta qui renouvelaient leurs incursions chez les tribus voisines et plus faibles. On les surprit dans le djebel sidi Rer'is où ils s'étaient retranchés. Ne pouvant résister aux attaques simultanées de deux colonnes abordant la montagne l'une à l'est et l'autre à l'ouest, ils demandèrent l'aman au bout de quatre jours.

En une autre circonstance, El-Hadj Ahmed bey, mécontent des Mahatla, alla camper au milieu d'eux en leur promettant le pardon de leurs fautes passées. Les principaux de la tribu vinrent au nombre de soixante-quinze pour le saluer. Le bey ordonna de les saisir tous sans exception et leur fit trancher la tête.

Quelques mois avant notre première expédition de Constantine, El-Hadj Ahmed bey, nomma El-Hadj Hussein, son fils adoptif, kaïd el-Aouassi, poste qu'il avait occupé lui-même dans sa jeunesse. Mais El-Hadj Hussein mourut, et le bey ne voulant pas laisser tomber en désuétude un droit acquis par ses prédécesseurs se fit représenter à la tête des Harakta et des Kherareb par un de leurs chefs influents, le cheïkh Redjem ben Ali des Oulad

bou Zeïd, Redjem fut tué pendant la retraite de notre première expédition de Constantine où les Harakta se firent remarquer par leur ardeur et nous causèrent beaucoup de mal entre Ras el-Akba et sidi Tamtam. Il fut remplacé par son oncle El-Arbi ben Mohammed bou Zeïd. Celui-ci conserva des intelligences secrètes avec El-Hadj Ahmed, bey, il se montra toujours hostile à notre cause et amena contre sa tribu l'expédition du général Négrier, et celles beaucoup plus sérieuses de M. le général Galbois dont nous allons parler. C'est la troisième expédition dirigée contre eux qui soumit réellement cette contrée à la France.

La stupeur causée chez les Arabes par la prise de Constantine, détermina plusieurs tribus à faire des ouvertures de soumission à l'autorité française, pour détourner l'orage qu'elles craignaient de voir éclater chez elles, gagner du temps et pouvoir observer la marche des événements ; parmi ces tribus se trouva celle des Harakta, mais cela ne l'empêcha pas de nous être très hostile, car l'ex bey qui s'était réfugié dans l'Aurès après la chute de sa capitale, ne cessait d'agiter les tribus dans l'espoir de rétablir son autorité avec l'aide des partisans qu'il y avait conservés.

Le général Négrier, voulant mettre un terme à cet état de chose, partit de Constantine le 28 avril 1838 pour visiter les Harakta et prévenir une prise d'armes chez eux. Il bivouaqua dans la plaine de Tamelouka et s'arrêta au-delà de cette plaine, sur un affluent de l'Oued Charef. La colonne y séjourna les 3 et 4 mai, puis retourna vers Constantine. Le général Galbois étant venu prendre le commandement de la province, jugea qu'il était indispensable de diriger une nouvelle expédition contre les Harakta qui continuaient à se montrer très remuants et fort dévoués à El-Hadj Ahmed bey.

Un nommé El-Hadj Taïeb servait à cette époque d'intermédiaire entre l'autorité française et les Harakta. Ceux-ci l'assassinèrent pour rompre, disent-ils, toutes relations avec les Français qu'il fallait chasser du pays. Le général Galbois partit donc le 8 septembre 1839, avec 2 bataillons, 100 chasseurs d'Afrique, 2 pièces de montagne, le bataillon turc et les spahis. La colonne prit position à Mordj Kahil, chez les Sellaoua. Les Harakta se retirèrent sans coup férir, et l'une de leurs fractions, les Oulad

Amara, qui avait suivi l'ex bey de Constantine, demanda et obtint de rentrer dans son pays. Le général Galbois, ayant reçu du Gouverneur l'ordre de se porter rapidement sur un autre point de la province où sa présence était urgente, fut obligé de se retirer; il nomma pour kaïd des Harakta, si Ali ben ba-Ahmed, personnage énergique et influent des Zemoul, ancien kaïd sous les Turcs et qui nous rendait de grands services depuis qu'il s'était dévoué à notre cause. Le général Galbois abandonna donc les Harakta pour se rendre du côté des Biban, les Portes de Fer; toutefois il laissa sur l'Oued Gouroun des troupes sous les ordres du lieutenant-colonel Bourgon. Cet officier resta dans son camp jusqu'à la fin de décembre et fit rentrer 30,000 boudjous de l'impôt.

Au mois de mai 1840, le cheïkh investi par nous, Bou Akal, ayant été assassiné par les Oulad Bou Aziz, le général Galbois voulut tirer satisfaction de ce meurtre. Il fit partir le colonel Bourgon avec 1,200 hommes et le goum de si Ali ben ba-Ahmed qui avait été investi du titre de khalifa de l'est. Les Oulad Bou Aziz furent cernés, on leur prit leurs troupeaux et on les força de livrer les principaux coupables qui furent décapités. Vers la fin de mars, un certain nombre de cavaliers des Harakta voulurent venger l'échec éprouvé par ces mêmes Bou Aziz; ils eurent un engagement avec les troupes du camp de sidi Tamtam que nous avions établi pour protéger la route entre Bône et Constantine. Une grande agitation s'était manifestée parmi les Harakta, chez lesquels l'ex bey se hâta d'accourir.

Le général Galbois instruit de ces faits, vit qu'il était indispensable d'en finir avec les Harakta. Vers le 10 mai 1840, il sortit de Constantine avec une partie du 61e, du 22e, les turcos, toute la cavalerie disponible et alla camper à Aïn Babouch, au pied du djebel sidi Rer'is, où il fut rejoint par le général Gringret avec tout ce qu'il avait pu amener de troupes de la subdivision de Bône.

Les Harakta avaient pris la fuite à l'approche de la colonne expéditionnaire. Le Général se mit à leur poursuite. Le 18, après avoir laissé 600 hommes à Aïn Babouch, pour garder les bagages, on alla coucher à Aïn Beïda, le 19 on bivouaqua à Aïn Chedjera

et le 20, on parvint à l'Oued Meskiana. Cette rivière séparait les combattants. Notre cavalerie la franchit immédiatement et aborda l'ennemi avec la plus grande résolution. L'action devint de plus en plus vive. Le lieutenant Lepic, digne fils d'un des plus braves généraux de l'Empire, tomba frappé mortellement en entraînant ses cavaliers à la charge. Le lieutenant de Premonville fut atteint de deux coups de feu à bout portant, plusieurs spahis furent tués à ses côtés. Le reste de la cavalerie arriva heureusement au galop, entamant la charge et poursuivit l'ennemi pendant plusieurs lieues.

Toute la vallée de la Meskiana était couverte d'une immense quantité de troupeaux qui furent capturés. L'infanterie qui n'avait pu suivre le mouvement rapide de la cavalerie, ne prit aucune part à cette affaire, elle bivouaqua sur la rive gauche de l'Oued Meskiana.

Le combat avait eu lieu sur l'emplacement même où trois jours auparavant les Harakta avaient donné une fête à El-Hadj Ahmed bey, qui resta presque témoin de leur défaite sans oser venir à leur secours. Ils étaient là sur les limites de leur territoire et ils ne croyaient pas possible qu'une colonne française vint les chercher aussi loin.

Le 21, la colonne se remit en marche pour se rapprocher de Constantine et ramener les 80,000 têtes de bétail pris sur l'ennemi. Le cheïkh de la fraction des Oulad Saïd, auxquels appartenaient une partie des troupeaux enlevés, se présenta au Général avec les grands de sa fraction pour demander l'aman et promettant une entière soumission à tout ce qu'on exigerait d'eux. Mais à peine eurent-ils quitté la colonne que celle-ci fut harcelée par 6 ou 700 cavaliers des Harakta au milieu desquels se trouvait l'ex bey El-Hadj Ahmed.

Deux escadrons de chasseurs et plusieurs compagnies d'infanterie placées en tirailleurs et marchant toujours dans un ordre parfait soutinrent la retraite. L'ennemi essaya à plusieurs reprises de gagner la tête de colonne dans l'espoir de mettre le désordre dans l'immense convoi qui emmenait les troupeaux, mais il fut contenu à distance et après avoir tiraillé vainement pendant quelques heures, il cessa de poursuivre. La colonne

coucha à Aïn Aouassa, à 3 lieues d'Aïn Chedjera, et le lendemain à Aïn Babouch.

Le vigoureux coup de main dirigé contre les Harakta rendit cette tribu moins remuante et plus circonspecte; elle se soumit, mais malgré cette sévère leçon on fut obligé d'envoyer chaque année une colonne à Aïn Beïda pour percevoir les impôts.

Les Harakta restèrent à peu près tranquilles pendant douze ans, mais le 5 juin 1852, profitant de la vaste conspiration qui avait été ourdie contre nous dans la province de Constantine, ils prirent les armes et allèrent assiéger les deux bordjs construits par nous à Aïn Beïda, dans lesquels on avait mis une petite garnison. Le 2 juin la nouvelle de l'insurrection se répandait dans tout le pays; les populations obéissant à l'entraînement général se réunirent sous les ordres de quelques hommes entreprenants qui résolurent de marcher sur Aïn Beïda.

Le capitaine d'artillerie Bonvalet était commandant supérieur du cercle. Il n'ignorait pas les dispositions hostiles des Harakta et était même exactement informé de leurs projets. Mais il n'avait à leur opposer que l'escadron de spahis sous les ordres du capitaine Valéry, formant à lui seul toute la garnison.

Le capitaine Bonvalet donna avis de sa position à Constantine et à Batna et se mit en communication avec les deux colonnes d'observation des colonels Ameil et Tarbouriech qui se succédèrent sur l'Oued Charef.

L'attaque commença le 6 juin au matin. Plus de 1,000 cavaliers et de 2,000 fantassins se présentèrent sur les hauteurs qui entourent Aïn Beïda et ouvrirent une fusillade extrêmement vive. Il s'agissait de les maintenir à distance en leur opposant la force d'inertie derrière les murailles du bordj du commandant supérieur et de celui du khalifa Ali.

La garnison et les indigènes étrangers à la révolte se concentrèrent dans ces deux habitations d'où les mouvements des rebelles étaient attentivement surveillés.

Aïn Beïda est situé au pied d'un vaste amphithéâtre formé par les derniers contreforts compris entre l'Oued Meskiana et l'Oued Mellegue, mais à une distance qui donne un défilement plus que suffisant. Une garnison proportionnée au développement des mu-

railles des deux bordjs, des vivres et des munitions, jamais les Arabes avec leurs moyens d'attaque n'auraient su compromettre l'existence des défenseurs.

Le 6, à midi, les rassemblements grossissent et compliquent la situation de la garnison en attaquant les tentes formant la zemala du khalifa Ali et des marchands juifs du fondouk. Le lieutenant de spahis Mathias fait alors une sortie avec son peloton et une dixaine d'hommes du goum ; il devait repousser les assaillants et prendre les hauteurs pour juger plus aisément la position. Cette reconnaissance fut vivement poussée jusqu'à Aïn Beïda Ser'ira ; les Haraktas prirent la fuite et ne revinrent qu'au moment de la retraite. Quelques coups de fusil échangés à ce moment ne blessèrent qu'un spahis.

Le 7, le 8 et le 9 l'attaque se ralentit. Le 10, des groupes se formaient à distance pour discuter et prendre une résolution définitve. Convaincus de leur impuissance et désespérant de voir sortir de nouveau les assiégés, ils s'éloignèrent et regagnèrent leurs tentes.

Cependant 400 cavaliers environ des plus intrépides, à la nouvelle de la marche des colonnes d'observation sur l'Oued Charef, résolurent d'aller à leur rencontre, mais ce projet avorta encore par impuissance ou indécision.

Le 11, le colonel Desvaux arrivait de Batna à Aïn Beïda avec deux escadrons et 40 voltigeurs de la légion étrangère montés sur des mulets. Il venait de la maison de commandement de Khenchela où il avait laissé le reste de son infanterie à la garde des vivres. Sa marche rapide dissipa tous les rassemblements.

Le lendemain, le colonel Tarbouriech arrivait d'El-Garça avec un escadron de chasseurs et un bataillon d'infanterie. Tout était terminé, l'insurrection des Harakta était étouffée dans son foyer.

Un bataillon de la légion et un corps de cavalerie ayant à leur tête le général d'Autemaire, accouraient à marches forcées des environs de Collo, et arrivaient à leur tour, le 19, sous les murs d'Aïn Beïda devenu le point de concentration des troupes. Restaient à punir les Oulad Mahboub qui s'étaient considérablement compromis pendant toute cette période de révolte par leurs manifestation hostiles. Le capitaine Bonvalet marcha contre eux avec

300 chevaux et après avoir fait sa jonction avec le colonel Desvaux et le général d'Autemaire, les troupes réunies opérèrent une razia, le 30 septembre, sur les douars des Oulad Mahboub. Les Harakta, craignant la juste sévérité du général, tombèrent dans l'épouvante et demandèrent grâce. On leur infligea une amende de 360,000 francs payables en huit jours, ainsi que l'impôt.

Depuis lors, les Harakta se conduisent très bien, ils payent leurs redevances sans difficulté et sans qu'il ait jamais plus été nécessaire d'appeler des troupes pour exercer sur eux une pression morale.

En 1856, le goum des Harakta, sous les ordres de M. le lieutenant de Saint-Mars, a vaillamment fait la campagne contre certaines fractions des Nemencha encore insoumises à l'autorité française.

Enfin en 1871, au moment où la défection commençait à se produire dans nos tribus, ces mêmes goums ont résolument combattu et repoussé le cherif et le fils d'Abd el-Kader qui avaient pénétré sur notre territoire par la frontière tunisienne.

L.-Charles Féraud.

RELEVÉ

DES

PRINCIPAUX FRANÇAIS

QUI ONT RÉSIDÉ A ALGER

DE 1686 A 1830

(Suite et fin. Voir le n° 95, page 356.)

VALLIÈRE (Jean-Antoine), précédemment vice-consul de France à Alexandrie (Egypte), fit enregistrer, le 28 mai 1763, ses provisions de consul de France à Alger (12 avril 1762), en remplacement de M. Peron. Dans le mois de septembre de la même année, le consul et tous ses nationaux furent mis aux fers et employés aux travaux publics, exposés sans cesse aux insultes de la population qui se réjouissait de leur misère et de leur humiliation. M. Vallière obtint sa liberté au bout d'un mois, à force de présents. Il quitta Alger en 1773.

LA PIE DE SEIVIGNY, provicaire en 1763; vicaire apostolique en 1764.

HONORÉ. Le 12 octobre 1763, contrat de mariage pour Jacques-Bruno Honoré, âgé de 30 ans, provençal et cuisinier de M. Ployart, consul de Danemark, et demoiselle Catherine Granara, de Tabarque.

THEVENEAU. Le 12 octobre 1763, contrat de mariage pour Pierre Theveneau, de Châlon-sur-Saône, maître d'hôtel de M. Ployart, consul de Danemark, et demoiselle Marie-Rose Granara, de Tabarque.

LE ROY (Philippe-Joseph), vicaire apostolique de 1765 à à 1772 (?).

FERRIER (Jean-Joseph-Roch), secrétaire du consul en novembre 1765. Le 28 décembre 1778, il fait enregistrer un brevet en date du 5 octobre précédent, qui le nommait chancelier du consulat de France à Alger, en remplacement de Meyfrun. Le 4 juillet 1783, il reçoit de Marseille des rafraichissements pour présents. Le 7 février 1787, il reçoit un envoi de liqueurs, sirops, épices, confitures, châtaignes, pommes, etc., adressé par la Chambre de commerce de Marseille, pour les présents à faire aux diverses autorités algériennes. Le 24 mars suivant, il reçoit des perles fines de Marseille. Le 7 mars 1788, il reçoit de Marseille deux tabatières en or, enrichies de diamants. Le 24 décembre 1788, il reçoit de Marseille, en qualité d'agent de la compagnie royale d'Afrique, un envoi de confitures, fruits, sirops, liqueurs, épiceries, bijoux, etc., destinés aux présents.

Le 18 octobre 1789, Ferrier est remplacé par Joseph Paret, chancelier substitué, et disparaît des archives. Je l'y retrouve en 1810, en qualité de chancelier, gérant provisoirement le consulat-général en l'absence du chargé d'affaires de S. M. l'Empereur et roi; celui-ci était à son poste le 29 mai suivant. Le 19 octobre 1814, Ferrier faisait de nouveau un intérim dont il fut relevé par l'arrivée de M. Deval, le 23 février 1816. Il continua ses fonctions de chancelier et fit quelques opérations commerciales en qualité d'agent des concessions d'Afrique.

Le 11 juillet 1818, il fut définitivement relevé de ses fonctions de chancelier par l'installation de M. Henry Guys. Il était à Alger depuis 53 ans!

HAZARD (Claude-François), âgé de 23 ans en 1768 et né à Marseille; vint à Alger, la dite année, en qualité de commis de la maison Gimon, en vertu d'une autorisation de la Chambre de commerce de Marseille.

CREST (Charles-Hyacinthe), âgé de 19 ans (en 1769) et né à Toulon (voir Charles Crest, en 1753). Le 10 mai 1769, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 3 mars précédent, l'autorisant à résider à Alger comme commis de la maison Raffau (ou Raphau). A résidé à Alger jusqu'en 1817, soit pendant 48 ans. — Le 12 janvier 1775, il envoie sa

procuration à Arbaud l'aîné, marchand tuilier à Toulon, pour obtenir que sa mère consente à son mariage. Le 24 avril de la même année, il épouse la demoiselle Marie-Camille-Limbaria Gondolfo, de Tabarque. A partir de 1785, il remplit les fonctions de secrétaire du consulat de Hollande, emploi qu'il avait encore en 1817.

FAURE LA FOREST (Jean-Pierre), ordinairement appelé Jean Faure, né à Bourg-les-Valence (département de la Drôme), horloger du Dey et de la Régence, emploi qui ne l'empêchait pas de faire quelques opérations commerciales ; résida à Alger de 1769 à 1810, soit pendant 41 ans, et mourut dans cette ville le 22 brumaire an IX.

GIMON (Jean-Baptiste-Louis-Marie), fils de Louis-Michel Gimon, né à Marseille (il signe *Louis Gimon*) ; a résidé à Alger de 1772 (il avait 20 ans) à 1782 ; commis jusqu'en 1775 de la maison Gimon (La Porterie) qu'il a ensuite gérée. — Le 27 juin 1777, enregistrement de la commission de préposé à Alger de la Chambre de commerce de Marseille, pour M. Louis Gimon.

Le 30 octobre 1870, il achète de la Régence une polacre de 225 tonneaux, prise sur les Napolitains par les Algériens, et qu'il appelle le *Saint-Louis*. En 1781, il achète de la Régence 1° une tartane de 105 tonneaux provenant de prise napolitaine, et qu'il appelle la *Sainte-Marie*; 2° un senault de 150 tonneaux provenant de prise génoise, et qu'il appelle le *Triton*. En 1782, il achète de la Régence, 1° une barque de 120 tonneaux, précédemment armée en course, sous le commandement du raïs Indja Mohammed, et qu'il appelle *Sainte-Geneviève* ; 2° un pinque de 216 tonneaux provenant de prise napolitaine, qu'il appelle *Saint-François*; 3° un bateau de 12 tonneaux provenant de prise espagnole, et qu'il appelle le *Fortuné* ; 4° un brigantin de 190 tonneaux provenant de prise portugaise, et qu'il appelle l'*Aventurier* ; 5° un pinque de 132 tonneaux provenant de prise napolitaine, et qu'il appelle le *Saint-Jean-Baptiste*; 6° une polacre de 180 tonneaux, provenant de prise napolitaine, et qu'il nomme la *Clorinde* ; 7° un brigantin de 100 tonneaux, provenant de prise espagnole, et qu'il nomme le *Hardi*; 8° une barque de 125 tonneaux, provenant de prise espagnole, et qu'il nomme *Sainte-Elisabeth*. — La maison Gimon faisait surtout des opérations d'exportation dont les principaux articles étaient la laine, les cuirs, la cire, les cornes, le crin, le suif, la râclure de corne, le blé, l'escajolle, les têtes de moutons, l'alfa, etc.

Le 16 décembre 1782, procuration de Louis Gimon, régissant la maison de commerce du sieur Gimon fils aîné, à Marseille, pour le sieur Bernard-Paul Martin, son commis. Il était parti pour France laissant la gestion de la maison d'Alger au sieur Martin. Le 6 mars 1784, déclaration de Martin relativement à la dissolution de la société qui a existé entre lui et le sieur Gimon fils aîné, de Marseille. A partir de cette époque la maison Gimon d'Alger fut régie par Jean-Baptiste Gimon (Voir plus bas).

LANGOISSEUR DE LA VALLÉE (Robert-Louis) fit enregistrer, le 4 novembre 1773, son brevet de consul de France à Alger, signé le 11 août précédent. En 1775, il prit le titre de consul-général de France et chargé des affaires de S. M. T. C. auprès de la Régence d'Alger. Il fut remplacé en 1782.

DUPONT (Gabriel), 1773.

MONIER (François-Guillaume), né à Marseille, vint à Alger, en 1775 (il avait 25 ans), comme commis de la maison de commerce des sieurs La Porterie (Gimon), en vertu d'une autorisation de la Chambre de commerce de Marseille.

GOURDAN (Jean-Joseph), né à Marseille. Un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, du 29 août 1776, enregistré le 15 octobre suivant, autorise le sieur Gourdan, âgé de 33 ans, à résider à Alger, en qualité de commis de la maison du sieur Meifrun. Il fut autorisé à régir une maison de commerce en 1778. — Le 25 septembre 1780, il achète à la Régence une polacre de 300 tonneaux prise aux Napolitains.

Le 11 juillet 1781, protêt de deux lettres de change souscrites par Gourdan, régisseur de la maison Dengalliére, au profit de Turchetto, consul de Venise (dont une de 45,902 fr. 25 c.). Ce protêt et la pièce dont l'analyse suit, constatent que Gourdan

n'avait pas réussi dans ses affaires commerciales à Alger. « 9 février 1784, obligation par J.-J. Gourdan, ci-devant régisseur à Alger de la maison de commerce des sieurs Dengallière frères, de Marseille, au profit de trois israélites et Jean Vernes, grand écrivain des esclaves de la Régence, de la somme de 8,618 pataques. Les créanciers permettent à leur débiteur d'aller à Marseille pour y débattre ses intérêts avec ses anciens commettants, et le sieur Gourdan s'oblige à revenir au bout d'un an, pour se mettre à la disposition de ses créanciers s'il n'a pu les satisfaire, le tout avec l'agrément de S. E. Mahmet pacha, dey de cette Régence. » Le 4 août suivant, les quatre créanciers déclarent que le capitaine Gazan leur a soldé leur créance sur Gourdan. Il n'est plus question, ensuite, de ce dernier à Alger.

VIGUIER (Pierre-François), vicaire apostolique en 1776.

MARTIN (Bernard-Paul), né à Gémenos. Un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 3 octobre 1776, enregistré ici le 9 janvier 1777, autorise le dit sieur Martin, âgé de 27 ans, à résider à Alger en qualité de commis dans la maison de MM. La Porterie frères, à Marseille. Le 16 décembre 1782, le sieur Louis Gimon, partant pour France, laisse à la tête de sa maison comme régisseur et associé, le sieur Martin. — Le 6 mars 1784, dissolution de la société ayant existé entre Martin et la maison Gimon. Martin ne paraît plus à Alger après cette date.

VICHERAT. Voir en 1800.

KERCY (Jean-Baptiste-Michel de), consul général et chargé des affaires du Roy au royaume d'Alger ; arriva en septembre 1782. — Le 15 janvier 1784, il reçoit d'envoi des échevins et députés du commerce de Marseille (pour les présents) : 10 barriques de châtaignes, 41 caisses renfermant des pommes, des confitures, du sirop et des liqueurs. — Le 25 août 1785, il reçoit de Marseille, 24 chaises, 6 fauteuils, 6 tamis, et des provisions. — Le 7 février 1787, il reçoit de Marseille : 1° pour ses besoins personnelles, 50 bouteilles vin de Bordeaux et chocolat ; 2° d'envoi de la Chambre de commerce, pour les présents, châtaignes, liqueurs, thon mariné, anchois, confitures, pommes. — Le 24 décembre

1788, d'envoi de la Chambre de commerce, marrons, pommes, sirop, liqueurs, salaisons, thon mariné, confitures sèches. — Le 1er avril 1789, de Marseille, vin, provisions, souliers, pommade, cartes à jouer, chapeau. — Le 22 juin 1789, de Marseille, vin, bière, faïence, habit, 4 corsets, 3 culottes, sucre, etc. — Le 17 décembre 1789, de Marseille, d'envoi de la Chambre de commerce, châtaignes, sirop, salaisons, thon mariné, confitures et pommes.

M. de Kercy fut remplacé, en 1791, par M. Vallière.

VATTIER DE BOURVILLE (Charles-Sauveur-Hyacinthe), vice-consul de France à Alger, en 1783 et 1784.

GIMON (Jean-Baptiste), de Marseille, venu à Alger en 1784 (voir les autres agents de cette maison). — En 1785, il achète de la Régence : 1° une polacre de 180 tonneaux, provenant de prise napolitaine, et qu'il nomme *Saint-Jean-Baptiste* ; 2° un senault de 130 tonneaux, pris sur les Portugais, et qu'il nomme la *Marianne* ; 3° une goëlette de 80 tonneaux, de construction de l'Amérique du Nord, provenant de prise américaine, et qu'il nomme l'*Heureux Labre* ; 4° une tartane de 120 tonneaux, de prise napolitaine, qu'il nomme *Marie* ; 5° une tartane de 120 tonneaux, qu'il nomme *Elisabeth*. En cette année 1785, il reçut ou expédia 21 chargements, savoir : à l'exportation 13 chargements (cuirs, laine, blé, escajolle, orge, dattes, tapis, râpure de corne, cire, tapis, crin, nattes, dents d'éléphant, fèves, pois chiches, têtes de mouton, plumes d'autruche, vieux cuivre) ; à l'importation, 8 chargements (droguerie, papier, épicerie, soie, cochenille, étoffes, barres de fer, garance, fil, drap, liqueurs, sirop, grenaille, acajou, bijoux, montres, perles, briques, quincaillerie, verres, faïences, mouchoirs, toile, ardoises, acier, peignes de bois, carreaux vernis, eau-de-vie, café, mouchoirs de soie, étain, assiettes, châtaignes, goudron). — En 1786, 27 chargements, dont 16 à l'exportation (blé, escajolle, fèves, orge, pois chiches, haricots, dattes, cuirs, laine, cire, tapis, crin, boules d'ivoire, eau-de-fleur d'orange, coton filé, coton de Malte, riz, gros millet, couvertures, peaux de tigre et de lion), et 11 à l'importation (quincaillerie, vieilles cardes, damas, soie,

sucre, café, droguerie, épiceries, drap, papier, étoffe en or, pendules, montres, étain, fer en barres, briques peintes d'Espagne, cochenille, peignes de bois, caffetans, faïence, mouchoirs de soie, colle, liqueurs, sirop, verres, pommades, acajou, meubles, planches, marbre, rafraichissements, vin, bouteilles, bijoux, toile d'emballage, bois d'ébène, galon, dorure, cannes, 40 équerres de bronze doré, verreries, chaises, arrosoirs, 4 canaris dans leur cage; dames-jeannes, tabatières en or, galles, carreaux de marbre hexagones ou carrés, marches en ardoise, marbre, bourre de soie, draperies).

Le 22 février 1787, J.-B. Gimon, voulant repasser en France, laisse ses pouvoirs à Joseph Paret, de Marseille, pour gérer ses affaires sous la raison *Joseph Paret et compagnie*. (La maison de Marseille avait pour raison *Gimon frères*). Pour la suite des affaires de la maison Gimon, il faut donc se reporter au nom de Paret.

PARET (Joseph-Barthélemy), de Marseille, régisseur et associé de la maison Gimon en février 1787 (Voir ci-dessus).

En 1787, il achète de la Régence une tartane de 150 tonneaux, de prise napolitaine, qu'il nomme *Les Trois-Frères*. — En 1788, il achète de la Régence une polacre de 300 tonneaux, de prise napolitaine, qu'il nomme *Convenance*. Cette année, il fit 23 chargements dont 13 à l'exportation et 10 à l'importation. — En 1789, il achète de la Régence une polacre de 130 tonneaux, de prise génoise, qu'il nomme *Délivrance*. Cette année, 19 chargements dont 13 à l'exportation et 6 à l'importation. Le 18 octobre 1789, Paret fut installé comme chancelier substitué, par suite du départ de Ferrier.

En 1790, il reçoit d'envoi de la compagnie royale d'Afrique, pour les présents : confitures, sucreries, chocolat, drap écarlate, tabatières en or enrichies de diamants, et joyaux. Le 27 mars, il est relevé de ses fonctions de chancelier substitué, par suite de l'installation de M. Astoin-Sielve. Cette année, 18 chargements dont 10 à l'exportation et 8 à l'importation.

Le 28 janvier 1791, il reçoit de Marseille, d'envoi de la compagnie royale d'Afrique, 30,000 piastres fortes, sirop, épicerie,

pommes, poires, confitures et châtaignes. Le 3 février 1791, Joseph Paret voulant repasser en France, « constitue pour procureur son neveu Joseph Bressan, de Marseille, pour gérer sa maison de commerce sous la raison Bressan fils et compagnie. » (Voir ce nom).

En 1796, après une absence de cinq années, Paret reparut à Alger pour la liquidation des intérêts qu'il avait avec son neveu Bressan et la famille Gimon, intérêts très compromis par les événements politiques et par la guerre avec l'Angleterre. Il prit la gestion de la maison, et Bressan quitta Alger. Le 1er frimaire an V, Paret achète un chargement de raisins secs provenant du brick anglais le *Héros*, capitaine Tapley, parti de Zante pour Londres et capturé par le corsaire français l'*Aziza*, capitaine Clément Roux. Le 5 floréal an V, Paret, gérant de la maison Bressan, avance pour le compte du citoyen Vallière, la somme de 300 quadruples d'or d'Espagne pour le paiement du complément des 600 quintaux de laine vendus par le bey d'Oran. — Le 26 du même mois, il achète un navire de 80 tonneaux, nommé la *Caroline*. Le 1er prairial an V, enregistrement à Alger, d'un arrêté de radiation de la liste des émigrés, du citoyen Joseph-Barthélemy Paret. — Le 15 du même mois, il vend à Domingo Roman, négociant espagnol, à Carthagène, la galiote le *John*, qu'il lui fait parvenir par l'entremise d'un juif établi à Oran.

Le 30 fructidor an V (1797), Paret achète un navire de 160 tonneaux qu'il nomme l'*Heureux*. Le 19 du même mois, reçu de Joseph Paret, à Jean-Bon-Saint-André, de 472 pataques formant le montant de divers objets offerts en présent au capitaine du port et aux écrivains par l'ordre d'Herculais, commissaire extraordinaire de la République. Quatrième jour complémentaire de l'an V, reçu par Paret au dit, de 350 piastres fortes d'Espagne, formant le nolis de la barque la *Caroline* qu'il lui a affrêtée pour porter ses dépêches à Marseille et en rapporter les réponses. Le 11 vendémiaire an VI, Paret achète une barque de 50 tonneaux qu'il nomme l'*Aventure*. Jean-Nicolas Gimon arrive à Alger pour les opérations de la liquidation. — Le 2 brumaire an VI, Paret donne décharge par suite de la levée du séquestre mis sur les facultés de Vallière, d'un billet souscrit par Bressan. Le 6 brumaire

an VI, le citoyen Jean-Bon-Saint-André, consul-général, chargé d'affaires, vend à Paret le navire la *Julie*, capitaine Gimbert.

En 1798, à l'occasion de l'expédition d'Egypte, le consul et les négociants français furent mis à la chaîne et traités en esclaves. Plusieurs d'entre eux obtinrent une liberté relative, mais leur position était des plus critiques à cause de la guerre de la France avec l'Angleterre, et des événements politiques qui avaient ruiné notre influence et notre crédit. Privés de toutes communications avec leur patrie, de tout secours matériel ou moral, ils s'efforçaient encore de venir en aide à ceux de leurs malheureux compatriotes qui, restés dans les fers, manquaient même de pain. Joseph Paret figure comme *régisseur de la maison de commerce française*, dans l'émouvant et lamentable procès-verbal d'une réunion tenue le 20 mars 1800, et souscrit pour une somme de 7,425 fr., en faveur des victimes de la barbarie algérienne. Ce document qui porte le n° 131 du recueil que j'ai publié en 1865, donne de tristes renseignements sur le sort des Français que leur mauvaise étoile avait jetés en Algérie à cette époque de troubles et de guerres. Cette même année, M. Dubois Thainville parvint à conclure avec les Algériens un armistice qui devait se transformer en traité de paix après diverses péripéties. Mais Joseph Paret ne figure plus dans les documents du consulat pendant longtemps.

En 1818, Joseph Paret obtint du gouvernement français le *privilége exclusif* d'avoir un établissement de commerce à Alger. Il installa cette maison en 1819, et la fit successivement régir par les sieurs Eydin, Chieusse et Jobert-Arnaud pour lesquels j'ai fait des paragraphes spéciaux (voir plus bas). C'est donc à ces derniers noms qu'on trouvera la suite des affaires de la maison Joseph Paret, laquelle existait encore en 1827, au moment de la rupture des relations de la France avec la Régence.

BONFORT (Jean-Baptiste), de Marseille, a résidé à Alger de 1787 à 1815, en qualité de commis de la maison Paret.

VENTURE DE PARADIS (Jean-Michel), « secrétaire-interprète du Roy, à Paris, actuellement à Alger pour le service de

Sa Majesté » (9 mars 1789). Ce célèbre orientaliste était encore à Alger en 1790.

ASTOIN-SIELVE (Joseph-Charles) était à Alger, en 1789, comme « interprète en langues orientales. » Le 27 mars 1790, il fut installé en qualité de chancelier substitué, en remplacement de Joseph Paret, qu'il remplaça aussi comme représentant de l'agence d'Afrique, le 31 mars 1791. En 1791, il reçut de Marseille, d'envoi de la compagnie royale d'Afrique : 1° 10,000 piastres coupées ; 2° sirop, velours, confiture, bonbons, perles fines, dentelles en or, mouchoirs de soie de Lyon ; en dorure.

En 1792, il reçut de Marseille, d'envoi de la compagnie royale d'Afrique : 1° sirop, liqueurs, épiceries, confitures, châtaignes, café, chocolat, sucre ; 2° étoffes en or, 10,000 piastres de la coupe d'Alger ; 3° pommes ; 4° provisions et numéraire. — Le 22 floréal an II (1794), il vend à un Israélite, en qualité d'agent de la compagnie d'Afrique, une partie de laine d'environ 3,500 quintaux, déposée dans les magasins de la compagnie à Bône. (Cet Israélite cède ensuite son achat à M. Vallière, consul, agissant pour le compte de l'agence d'Afrique, à Marseille). — Le 2 messidor an II (20 juin 1794), le citoyen Astoin-Sielve représente au consul, en le tutoyant, que ne recevant depuis fort longtemps aucuns fonds pour les dépenses de cette échelle à la charge des deniers du commerce de Marseille, dont il a l'administration, et que voyant ses traites protestées, ses facultés ne lui permettent plus de continuer à exercer cette administration et l'obligent à en remettre la comptabilité entre les mains du consul.

Le 14 vendémiaire an V (1796), un arrêté d'Herculais, envoyé extraordinaire de la République, révoqua le citoyen Astoin Sielve. Voici le texte de cette pièce :

« L'envoyé extraordinaire de la République française, près les régences d'Afrique, chargé par la mission qui lui a été donnée par le gouvernement de remédier aux abus qui ont pu se commettre dans les échelles de Barbarie.

« Considérant que le citoyen Sielve, chancelier du consulat de la République, à Alger, a par ses liaisons d'intimité et de

commerce favorisé et partagé, les torts reprochés au ci-devant consul Vallière.

« Que notamment, et de son propre aveu, il était intéressé pour un quart dans une partie de laines que Vallière, après les avoir achetées pour le compte de l'agence d'Afrique, a revendu pour son propre compte et celui dudit Sielve, à un gros bénéfice, aux citoyens Bressan et compagnie, négociants français, à Alger, qui ont éprouvé sur ce marché, une perte considérable et contre laquelle le citoyen Gimon, de Marseille, réclame en ce moment auprès du gouvernement, contre le dit Vallière, suivant qu'il nous a été assuré par le citoyen Bressan.

« Considérant en outre, que le dit Sielve, malgré la connaissance qu'il avait des ordres dont l'envoyé extraordinaire et le consul étaient porteurs contre l'émigré Meyfrun n'a cessé d'entretenir avec lui des liaisons ; que d'abord, ces liaisons avaient pour motif la demeure de sa sœur dans la maison dudit Meyfrun ; mais que le consul ayant voulu lui ôter tout prétexte à cet égard en recevant dans sa propre maison la sœur dudit Sielve, quoique fugitive elle-même de France, les liaisons n'en ont pas moins continué, au scandale des gens du païs et du dey lui-même qui nous a témoigné son étonnement de ce que nous pouvions le souffrir.

« Considérant que de pareilles liaisons, outre leur inconvenance, sont nécessairement suspectes, et que les affaires du gouvernement, ses négociations et tous ses intérêts dans le royaume d'Alger peuvent être compromis par des indiscrétions d'autant plus dangereuses qu'elles seraient faites à des hommes que le gouvernement et les lois ont marqués du sceau de la honte en les déclarant ennemis de la patrie, et que par ces motifs ledit Sielve ne peut plus continuer à remplir utilement les fonctions qui lui ont été confiées jusqu'à ce moment,

« Arrête :

« Le citoyen Sielve cessera sur le champ ses fonctions de chancelier du consulat de la République, à Alger, et se disposera à retourner en France par la première occasion pour rendre compte de sa conduite au ministre des relations extérieures. . . . . .

. . . . . .

« A Alger, le 14 vendémiaire an V de la République française.

« A. Herculais. »

Le reproche adressé à Astoin d'entretenir des relations avec l'émigré Meyfrun, paraît d'une injustice révoltante si l'on remarque que ce dernier était son beau-frère. Astoin reprit ses fonctions de chancelier le 4 ventôse an VI (23 février 1798). Du moins, telle est la date du premier acte de chancellerie qu'il dressa après son retour ; dans une lettre qu'il écrivait le 3 ventôse an VI (22 février 1798), on trouve le passage suivant : « Je suis arrivé le 16 du passé (4 février), et le chancelier du consulat, Paret, m'a remis la gestion des affaires des concessions. » Je relève à la date du 14 mai 1798, l'enregistrement d'un passeport délivré à la citoyenne Marianne Astoin-Sielve, née à l'île de Chypre et âgée de 34 ans, lui permettant de quitter la France pour aller à Alger.

Astoin-Sielve quitta Alger à une époque que je ne puis préciser à cause d'une lacune existant dans les registres de chancellerie, mais qui est comprise entre 1801 et 1810.

VALLIÈRE (Césaire-Philippe) arriva à Alger, le 15 janvier 1791, en qualité de consul-général et chargé des affaires de la France auprès du Dey et de la Régence d'Alger.

En 1792, il reçoit de Marseille, d'envoi de la Chambre de commerce, pour les présents : 1° châtaignes, thon mariné, anchois, sirop de capillaire, liqueurs, eau de la Reine de Hongrie et confiture ; 2° 38 quintaux de pommes reinettes.

Le 28 janvier 1873, il reçoit de Marseille, d'envoi du bureau provisoire du commerce, 18 caisses pommes, anchois, thon mariné, confiture, liqueurs, morue, 4,888 livres plomb de Hollande. Le 21 ventôse an II, il vend au citoyen Jean de Rehbinder, consul de Danemark, à Alger, un chargement de blé à prendre à Bône. Le surlendemain, il réunit une assemblée pour offrir sa démission sur la nouvelle que son père avait été guillotiné à Marseille. Voici le texte du procès-verbal de cette réunion ; on y trouve un reflet lugubre des événements sanglants qui bouleversaient alors notre malheureuse patrie :

« L'an II de la République française, une et indivisible, le vingt-trois de ventôse, à cinq heures de l'après-midi, le citoyen Vallière, consul-général de la République française auprès du Dey et de la Régence d'Alger, a convoqué dans la salle consulaire les citoyens Joseph Bressan, Jean-Baptiste Bonfort, Antoine Léon, et Barthélemy Chirouze, et nous, chancelier substitué, écrivant, il leur a dit :

« Citoyens, vive la République ! Je vous ai fait appeler pour vous dire que je viens d'être informé, il y a une heure, que des fugitifs de Marseille, dont j'ignore le nom, arrivés ici, le 17 de ce mois, sur un bâtiment danois venu de Marseille, fugitifs dont j'ai obtenu du Dey le renvoi, ont rapporté qu'un nommé Vallière, qu'ils supposent mon père, avait péri à Marseille sous le fer de la loi. Obligé de constater légalement le moment où cette nouvelle, vraie ou fausse, m'est parvenue, je vous l'annonce, afin que vous m'en concédiez acte et que vous délibériez sur votre conduite à tenir envers moi. Je vous ajoute que les soupçons qui peuvent résulter de cet événement contre moi, agent de la République, sont un poids qui m'est insuportable et je remets en vos mains, pour votre sécurité, pour la mienne et pour le bien de la patrie, les fonctions qui m'ont été déléguées jusqu'à ce jour, laissant à votre intégrité le jugement de mon caractère, de mes sentiments et de ma conduite depuis que je les ai gérées. Vous n'ignorez pas les grands intérêts qui m'étoient confiés et leur importance pour l'humanité et la République. Je vous les ferai connaître dans de plus grand détail, dans la plus exacte vérité. J'ai déjà eu le bonheur d'obtenir quelques succès dans mes diverses négociations ; ils en auront un complet sous votre direction. Dépouillé de mes fonctions, mon cœur n'en sera pas moins voué à la République, et s'il est en mon pouvoir de lui être utile et à vous, je le ferai comme je l'ai fait jusqu'à ce jour. Sur ce, mes chers concitoyens, recevez mes embrassements fraternels et prenez votre délibération en bons républicains.

« VALLIÈRE. »

« Et a signé, après quoi il s'est retiré. »

« Sur ce, lesdits citoyens convoqués, délibérant, ont dit que la nouvelle donnée par ces fugitifs, était fort incertaine ; qu'ils ne connaissent pas encore aucun décret de la Convention nationale qui destitue de ses fonctions tout homme appartenant à quelque personne qui a péri sous le fer de la loi ; que d'ailleurs l'intelligence, le zèle et l'amour de la patrie du citoyen consul, leur sont trop connus pour qu'il puissent consentir qu'il abandonne les affaires dans un moment surtout que ses services sont d'une absolue nécessité ; qu'en outre, cette démarche déplairait extrêmement au Dey, dont on a besoin de ménager l'amitié pour qu'il continue à accorder les bleds dont la patrie a et peut avoir encore besoin ; qu'en conséquence, ils prient fortement et unanimement le citoyen Vallière de reprendre et continuer ses fonctions jusqu'à ce que le conseil exécutif ait prononcé sur cela, et ont tous signé avec nous dit chancelier substitué. »

BRESSAN. J.-B. BONFORT. ANTOINE-LÉON.
B. CHIROUZE. ASTOIN-SIELVE, chanc. subst.

« Lecture donnée de la présente délibération au citoyen Vallière, il a répondu : Je suis aussi touché qu'honoré de votre délibération. Vous me jugés encore utile, je ferai tous mes efforts pour justifier votre opinion. J'adhère à votre prononcé, à cause des considérations puissantes qu'il énonce, mais à condition que dans toutes les affaires de quelque importance, vous m'aiderés de vos conseils et que nous travaillerons ensemble à bien servir la République à laquelle j'ai consacré ma personne, ma vie et tout ce qui est à mon pouvoir ; et a signé les jour, mois et an que dessus. »

« VALLIÈRE »

« La réponse du citoyen consul entendue, les délibérants, charmés de son adhésion à leurs instances, lui ont voté des remerciments, en déclarant que ledit citoyen n'a pas besoin de leurs conseils dans aucune affaire, qu'il peut agir comme auparavant, sa prudence, son zèle, et son amour pour le bien public étant un sûr garant de la réussite de toutes celles qu'il pourra traiter, et ont signé comme ci-dessus, et nous, dit chancelier, avons clos les présentes.

« BRESSAN. B. CHIROUZE.
J.-B. BONFORT ANTOINE-LÉON ASTOIN-SIELVE »

Le 15 juillet 1794, le consul de Suède Skjoldebrand vend à Vallière 1000 quintaux de fer arrivant de Suède. Le 5 vendé-

miaire an III, le capitaine Ferrazo, commandant le brick la *Conception-et-Saint-Antoine-de-Padoue*, naviguant avec pavillon de Jérusalem et passavant du Dey d'Alger, nolise ce navire au citoyen Vallière pour un des ports de France « et principalement Marseille où le dit capitaine fera tous ses efforts pour arriver », et d'où il passera ensuite à Gênes. Le 3 brumaire an III (1794), il achète la morue formant la cargaison d'un navire anglais capturé par la frégate de la République la *Vestale*, commandant Lalonde. Le 27 frimaire de la même année, Ferrier lui cède une portion du brigantin la *Jeune Marguerite*.

Le 19 ventôse an III (1795), Vallière vend aux citoyens Bressan et compagnie, les deux tiers de 6,000 quintaux de laine, emmagasinés à Oran et provenant d'un achat fait au bey de Mascara. Le 26 prairial suivant, le capitaine Poulle, commandant du navire les *Deux Nanettes*, armé pour le compte de l'agence d'Afrique, vend à Vallière le brick anglais *Colonel-Dundas*, capturé par lui, et sa cargaison de raisins secs.

Le 4 ventôse an IV (1796), nolisement de la polacre génoise l'*Immaculée-Conception*, par Vallière, consul et agent de la compagnie, pour porter un chargement de cuirs en France. Le 7 avril 1796, Herculais, envoyé extraordinaire de la République (voir ce nom). arriva à Alger. Il destitua aussitôt Vallière, auquel il reprochait entre autres griefs, de s'être livré au commerce, et écrivit en France pour qu'on mit le séquestre sur ses biens. Mais cette dernière mesure ne fut pas accueillie. Vallière partit pour France cette même année.

A la date du 28 novembre 1806, le sieur Peloux, mandataire, à Alger, de Césaire-Philippe Vallière, négociant à Marseille, assigne en réglements de comptes, le fils d'Israël Sasportès, avec lequel son mandant *faisait d'importantes affaires*.

BRESSAN (Joseph), de Marseille. Par acte passé en la chancellerie d'Alger, le 3 février 1791, le sieur Joseph Paret, son oncle, qui repasse en France, le charge de gérer sa maison sous la raison *Bressan fils et compagnie*, maison pour laquelle il était associé avec Gimon.

Le 26 mai 1791, il achète de la Régence un pinque de 180 tonneaux, provenant de prise napolitaine et qu'il nomme la *Condescendance*.

Voici la copie d'une lettre que Jean-Nicolas Gimon, négociant à Marseille et chargé de la liquidation de la maison *Gimon frères*, adressa au représentant du Peuple, en 1793, pour obtenir l'autorisation d'expédier à Alger, sans escorte, deux petits navires chargés d'enlever les cuirs et la laine achetés dans ladite ville et exposés à pourrir dans les magasins.

« Au citoyen, représentant du peuple français dans les départements méridionaux.

« Jean-Nicolas Gimon, chargé de la liquidation de la société de Gimon frères a l'honneur d'exposer que cette société est dans le cas de retirer d'Alger le plutôt possible les marchandises qu'elle y a fait acheter ; elles consistent en laines pelades, qui servent à la fabrication des couvertures, et cuirs en poil pour faire des souliers. Ces deux articles sont très-susceptibles d'une détérioration totale : s'ils restent longtemps dans des magasins insuffisants pour renfermer une certaine quantité, et très peu propres à conserver longtemps ces mêmes articles (l'usage étant de les évacuer de trois en trois mois et de faire place ainsi à de nouveaux achats), ils seront entièrement perdus pour nous et pour la République.

« Il y a plus de huit mois que l'exposant avait mis un navire en armement pour remplir cet objet parce qu'il espérait l'escorte qui était alors promise au commerce ; mais tant d'événements ont occasionné retard sur retard que ce même bâtiment est encore dans le port à demi chargé. Aujourd'hui que les fâcheuses circonstances ne permettent pas de compter sur une escorte bien prochaine, eu égard à la nécessité d'évacuer promptement les magasins d'Alger, l'exposant désirerait qu'il lui fut permis d'expédier deux très petits bâtiments qui échapperont plus facilement à l'ennemi, qu'un plus grand tel que celui qu'il avait préparé, soit pour diviser par là le risque, soit par l'espérance de sauver au moins un des deux. Il est essentiel pour cela de profiter de la saison rigoureuse et de presser les expéditions qui demandent près d'un mois pour être prêts à partir ; mais l'exposant ne doit point procéder à cette opération si vous ne daignez,

citoyen représentant, le lui permettre et lui délivrer dans le tems un ordre pour le consul de la République à Alger, afin que celui-ci permette le départ d'Alger sans escorte, si malheureusement après le séjour suffisant sur l'échelle il ne voyait pas lieu à l'espérer dans le tems oportun.

« L'exposant doit encore vous représenter que si ses correspondants d'Alger n'ont pas au plutôt le moyen d'évacuer les magasins de cette Régence, ils seront forcés de revendre sur le païs ces mêmes articles si nécessaires à la République, pour ne pas les laisser perdre entièrement sur le lieu et qu'ils seront mêmes contraints par le gouvernement local de renoncer à tous achats pareils à l'avenir en faveur de nos ennemis commerçants dans le même païs, qui depuis longtems employent tous les moyens possibles pour les obtenir et pour enlever tout commerce à la République; déjà ils nous en ont enlevé une grande partie dont les Français jouissaient exclusivement, et il est bien à craindre qu'ils ne parviennent à nous expulser tout à fait, si nous cessons toute communication directe soit en envoi de marchandises et commissions que les gens du païs demandent, soit en retour des articles qui sont accoutumés de nous fournir.

« Il reste à vous observer, citoyen représentant, que si vous voyez des inconvénients à exporter de Marseille les marchandises qu'il est d'usage d'envoyer à Alger, l'exposant se bornerait à faire partir de Marseille les deux très-petits bâtiments qu'il propose, entièrement vuides ou seulement avec les articles que vous permettrez sur l'état qu'il aurait l'honneur de vous présenter. Il est de son devoir de vous exposer la situation, l'utilité de sa demande et sa parfaite soumission à tout ce qu'il vous plaira ordonner. Fait à Marseille, ce vingt-sept septembre 1793, l'an II de la République française une et indivisible. Pour copie à remettre au capitaine du port. Signé : J.-B. Gimon, à l'original, et plus bas, il y a :

« Nous représentant du peuple, délégués dans les départements méridionaux, approuvons les mesures proposées par le citoyen Jean-Nicolas Gimon, dans la pétition cy-dessus; il lui est permis en conséquence d'expédier les deux petits navires à Alger, pour faire venir à Marseille les marchandises que les frères Gimon ont

achetées dans cette ville. A Marseille, ce 5me octobre 1793, l'an 2me de la République française. Signé : Charbonnier, Pomme l'américain à l'original et à la marge il y a le sceau de la République portant les mots : représentant du peuple français.

« Enregistré mot à mot la pétition cy-à-coté, par moi, chancelier substitué de ce consulat, à la réquisition du citoyen consul; le dit enregistrement a été fait sur l'écrit que le dit consul m'a fait exhiber par le capitaine Joseph Foucard, commandant le brigantin l'*Heureux-Labre*, l'un des deux navires en question dans la dite pétition et auquel il a été rendu sur le champ. En foy de quoi le dit citoyen consul et moi avons signé à Alger, le quatorze novembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la République française.

Vallière. Astoin-Sielve,
chanc. subst.

A la date du 11 pluviôse de la même année, on trouve l'expédition, pour Marseille, de 10,060 cuirs et 2,200 têtes de mouton, chargés par Bressan sur le brigantin l'*Heureux-Labre*, l'un des deux petits navires dont il s'agit dans la pièce précédente. Quant à l'autre bâtiment, on ne trouve pas ses traces et il est présumable qu'il tomba entre les mains des Anglais.

Le 24 nivôse an II (1794), le consul prévient le citoyen Bressan que la vente consentie par lui d'une partie de cuirs à un étranger pour être envoyée à Livourne, est, dans les circonstances actuelles, un acte irrégulier et l'expose à des inconvénients graves. Je relève les passages ci-après dans la réponse de Bressan :

« ..... Quand nous avons fait cette vente à un étranger dont la nation est amie de la République française, ce n'a été que pour éviter le dépérissement de ces cuirs, qui ne pouvaient être envoyés à Marseille par aucun moyen possible, la navigation étant entièrement interceptée par les ennemis coalisés, maîtres alors de Toulon. Forcés de nous procurer de l'argent pour faire face icy à nos affaires avec cette Régence dans un temps où tout commerce avec Marseille était anéanti et que la correspondance avec nos majeurs souffrait des retards considérables, nous avons pris le parti de vendre icy ces cuirs, sujets à périciter attendu qu'ils

sont frais, plutôt que de renoncer au fondouk, ce qui eût été une perte réelle pour la France, attendu que cette patête passerait alors à coup sûr entre les mains des étrangers, ennemis de la République. Nous ne connaissons aucun décret de la convention nationale qui prohibe pareille opération. Finalement, si nous avons manqué en quelque chose aux loix de notre chère patrie, c'a été bien innocemment et faute de connaissance de ces mêmes loix, le citoyen consul étant, pensons-nous, convaincu de notre patriotisme et de notre attachement à la constitution..... »

Le 7 messidor an II, sur la demande du sieur Bressan, le consul se charge de la ferme des cuirs du fondouk, le concessionnaire ne pouvant écouler ces produits en France, faute de communications. Le 16 vendémiaire an III, Bressan demande au consul que Gimon soit remboursé de 8,300 piastres d'Espagne qu'il a payées pour des cuirs passés ensuite entre les mains de la compagnie d'Afrique. Le 19 ventôse an III (1795), vente d'une partie de laine, achetée du bey de Mascara, faite par le citoyen Vallière, consul, à Bressan et compagnie (soit les deux tiers de 5 ou 6,000 quintaux emmagasinés à Oran).

Le 20 vendémiaire an V (1796), un arrêté du consul général décide que le citoyen Bressan sera substitué au citoyen Sielve pour l'administration des comptoirs de Bône et de La Calle. En cette année, Paret revint à Alger et Bressan disparut. L'année suivante, Gimon vint aussi à Alger, pour surveiller la liquidation des intérêts que sa famille y avait.

LÉON (Antoine), de 1793 à 1818, date de son décès. Avait rempli les fonctions de vice-consul à Bône. Faisait le commerce, mais ses opérations n'avaient pas une grande importance. Le 29 messidor an V (1797), il épousa demoiselle Anne-Claire-Claudine Reboul, de Marseille. Le 20 mars 1818, décret du consul pour faire mettre les scellés sur les effets d'Antoine Léon, décédé à la campagne de M. Fraissinet.

CHIROUZE (Barthélemy), 1793,1794.

ALASIA (Jean), prêtre de la ci-devant congrégation de la mission de St-Lazare, supérieur de la maison dite l'*Hospice d'Alger*, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, en 1793.

BERNAUD (Nicolas), de Marseille ; 1795.

AUDIBERT (Balthazar), de la Seyne, ex-capitaine de navire ; 1796.

BELLUC (Jean), de 1796 à 1798. Remplit les fonctions de chancelier substitué du 14 vendémiaire an V, au 4 ventôse an VI.

GIRARD (Jean-Pierre), en 1796, il est radié de la liste des émigrés et réintégré dans tous ses biens.

HERCULAIS arriva à Alger, le 7 avril 1796, comme « envoyé extraordinaire de la République française auprès des puissances musulmanes de la Barbarie » et destitua bientôt le consul Vallière (voir ce nom). Herculais prêta serment, le 27 germinal an IV, entre les mains du consul, et fit ensuite prêter serment à Vallière, alors encore consul, à son secrétaire, au chancelier et au capitaine Bouvier, commandant de la bombarde de la République la *Foudre*. La formule était celle-ci : « Je jure d'être sincèrement attaché à la République et de vouer une haine éternelle à la Royauté. » Herculais fit des présents au dey et à divers fonctionnaires et racheta quelques esclaves français. Le 6 floréal an IV, il nolisa le brick la *Félicité* pour porter à Toulon « un chargement de bœufs vivants » destinés à la marine (1796).

JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ fut installé, le 5 juin 1796, comme consul-général et chargé d'affaires en remplacement de Vallière. Le 7 pluviôse an VI (1798), nolisement de la polacre la *Condescendance* (appartenant à Paret, pour l'avoir achetée à Alger), par la Société Ravel, Lejeune et Compagnie, de Marseille, représentée par le citoyen Jean-Bon-Saint-André, consul, pour porter un chargement de grains de Bône à Marseille. Nommé consul-général de France à Smyrne, Jean-Bon-Saint-André quitta Alger, le 24 germinal an VI (1798) et fut remplacé par Moltedo.

GAGET, secrétaire de la légation de la République en Barbarie, accompagna Herculais à Alger, en 1796.

GIMON (Jean-Baptiste-Nicolas), venu à Alger, en 1797, pour la liquidation de la maison de commerce de son père alors connue sous la raison *Bressan fils et compagnie ;* il se trouvait encore

à Alger en 1798. Ensuite il ne paraît plus dans les écritures de la chancellerie et il semble probable qu'il était reparti pour France. Cependant, je retrouve son nom dans un manifeste en 1802. A partir de cette date, le nom des Gimon disparaît complètement des archives du consulat.

FROMENT. Le 4 ventôse an VI (1798), enregistrement d'un passeport délivré à la citoyenne Philippine Froment, de Marseille, âgée de 19 ans, pour se rendre à Alger.

GEOFFROY, ingénieur-constructeur (de marine), mis par le gouvernement français à la disposition de Hassan pacha, sur la demande de celui-ci, en 1798.

MOLTEDO (Dominique-Marie), consul-général et chargé d'affaires, arrivé en mai 1798, sur un navire suédois. La Turquie, irritée du débarquement en Egypte de l'armée française sous les ordres du général Bonaparte, ordonna à la Régence d'Alger de déclarer la guerre à la France. Notre consul et nos nationaux furent mis à la chaîne et traités en esclaves. La captivité de M. Moltedo ne dura qu'un mois et demi, mais certains Français continuèrent à être détenus et maltraités. La position de ceux qui jouissaient d'une liberté relative était des plus déplorables, à cause de la guerre maritime et du discrédit complet des négociants français, privés de toute communication avec la France. M. Moltedo fut remplacé en 1800.

VICHERAT.

« Liberté, Égalité.

« République française.

« Nous Dominique-Marie Moltedo, chargé d'affaires et commissaire-général des relations commerciales de la République,

« Certifions et attestons à tous qu'il appartiendra que le citoyen Jean-Claude-Vicherat, né à Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, prêtre de la ci-devant congrégation de la Mission, est domicilié et demeure depuis dix-neuf ans à Alger, en la maison dite *Hospice français*, établie pour le soulagement et la consolation des pauvres esclaves de cette Régence, qu'il n'a cessé de remplir pendant ce nombre d'années, d'après la voix publique, d'une manière digne et avec un zèle louable, ce sacré et majeur

tueux ministère, même au temps de peste, sans s'épargner et ayant accompagné les esclaves à la montagne pour les assister et leur procurer des secours lors des bombardements faits par l'Espagne; qu'il a été du nombre des Français résidant en cette Echelle qui furent arrêtés avec nous le 1er nivôse an VII, époque de la déclaration de guerre de cette Régence contre la République française; qu'il a été mis comme eux et nous au bagne, demeure ordinaire des esclaves, et à la marine pendant six jours; qu'il a porté le gros anneau pendant tout ce temps-là et la chaîne pendant sept; qu'on l'a fait travailler pendant treize jours aux pénibles et publics travaux de la marine et qu'après en avoir été délivré, il a été retenu ici comme prisonnier de guerre jusqu'à la date de ce jour que la paix définitive vient de se conclure entre cette Régence et la France.

« En foi de quoi nous lui avons délivré les présentes signées par nous et contresignés par le citoyen Astoin-Sielve, chancelier du commissariat et munies du sceau du ci-devant consulat (celui du commissariat n'ayant pas encore été envoyé), pour lui servir et valoir à ce que de raison. A Alger, le 8 vendémiaire an IX de la République française, une et indivisible.

« MOLTEDO,

ASTOIN-SIELVE,
chancelier. »

DUBOIS-THAINVILLE (Charles-François), arriva à Alger, le 13 juillet 1800, pour remplacer M. Moltedo, avec le titre de commissaire-général des relations commerciales de la République française à Alger, revêtu des pleins pouvoirs du gouvernement français pour traiter de la paix avec cette Régence. Il conclut un armistice le 20 juillet 1800, et prit le titre de commissaire-général des relations commerciales et chargé d'affaires de la République française à Alger, suivant provisions du 5 mai 1800, qu'il fit enregistrer le 24 septembre de la même année. Le 25 janvier 1801, une nouvelle déclaration de guerre fut faite par la Régence, sur l'ordre formel de la Turquie, et Dubois-Thainville se retira à Alicante avec ses nationaux.

Un traité de paix définitif fut conclu le 1er nivôse an X (1802). En juin 1800, M. Dubois-Thainville rentra en France laissant le

consulat à M. Ragueneau de la Chainaye. Il reparut à Alger en 1811 comme consul-général et chargé d'affaires, titre qui fut confirmé par une commission de Louis XVIII, en date du 20 mai 1814. Le 19 octobre 1814, Dubois-Thainville fut renvoyé par le dey.

GUIRAUD (Louis), 1807.

RAGUENEAU DE LA CHAINAYE (Alexandre-Louis), vice-consul, fut chargé par intérim du consulat général de France à Alger, en juin 1809, par suite du départ de M. Dubois-Thainville. En 1810, M. Ragueneau reçut du dey l'ordre de partir pour France, à la suite d'une discussion. Il voulait emmener avec lui les Français résidant à Alger, mais on le fit partir seul et par surprise sur un bâtiment américain.

CREST (Louis-Gabriel-Marie), né à Alger le 19 septembre 1776. Le 20 mars 1811, à l'âge de 35 ans, il épousa demoiselle Adelaïde-Elisabeth de Mont-d'Or, née à la Grande-Terre de la Guadeloupe en juillet 1782 et âgée de 29 ans. (La sœur de la mariée, Jeanne-Magdeleine Mont-d'Or, était l'épouse de M. Norderling, consul de Suède). Le 21 mai 1817, M. Ankerloo, consul-général de Suède et de Norvège, prie M. Deval d'autoriser M. Crest à rester auprès de lui comme secrétaire.

LAFON (Jean-Baptiste), 1811 ; fut chancelier substitué, en avril et mai de la dite année.

PARODI (Dominique), armateur du corsaire le *Chasseur* (de Gênes), capitaine Revello ; 1811, 1812.

VIGNAN (Jean), fugitif d'Espagne, 1811.

SCHIAFFINO (André), génois ; le 28 août 1811, il achète une polacre de 200 tonneaux prise par les Français sur les Anglais, appelée précédemment la *Caroline* et actuellement l'*Aimable-Irène ;* il la revend au capitaine Joseph Bavastro, chevalier de la Légion-d'Honneur et commandant d'un corsaire français.

OLLIVE, 1811.

LAGARDE (François), 1811.

LEVERONI (Jean), génois, 1811.

JOUSSOUY (Jean André). Le 6 janvier 1811, fut enregistré le testament du dit, âgé de 64 ans et né à Ramouronsde (Haute-Loire), prêtre de la mission de France, résidant à Alger, depuis longues années, lequel était attaqué depuis plusieurs jours « d'une pulmonie qui l'oppressait beaucoup » et dont il mourut.

HENRAT (Auguste), de 1811 à 1814.

TRAPANO, armateur du corsaire le *Chasseur ;* 1813.

TIMON (Auguste-Xavier) ; 1813, 1814 ; 1820.

PERRET (Antoine), de Toulon ; 1814.

BARTHOLOT (Guillaume) ; 1814.

TAMA (Isaac), de Toulon, de 1814 à 1817, armateur du corsaire l'*Ecureuil* (de la Seyne), capitaine Cor, et du corsaire le *Dubourdieu*, capitaine Mordeille. Le 26 août 1816, Jacob Coen Bacri lui vend, moyennant 15,750 fr., le brick le *Salerne*, navire anglais capturé par le corsaire français l'*Intrépide*. Revenu à Alger en 1825, avec sa famille, M. Tama y décéda peu d'années après la conquête de cette ville par l'armée française. Son fils, M. Elie Tama, n'a pas cessé d'habiter Alger où il remplit les fonctions de traducteur assermenté pour la langue arabe.

TRUILHIER (Antoine-François-de-Salles-Hyacinthe-Bruno), arrivé à Alger dans le mois d'octobre 1814, se suicida le 10 décembre suivant. Il fut trouvé couché sur une malle, — dans sa chambre fermée au verrou, — la bouche fracassée et un pistolet déchargé à la main, ainsi que le constate le procès-verbal dressé le jour même du décès. « Le défunt, dit cette pièce, peu de temps après son arrivée à Alger, avait l'esprit aliéné, en suite surtout de quelques légères insultes de la part de Maures ou d'enfants, assès ordinaires dans ce pays-ci... » Ce dernier aveu prouve combien, en dehors des grands évènements, la position des Européens établis à Alger était désagréable et pénible. Le 30 janvier 1816, la famille de Truilhier écrivit au consul pour lui demander de procéder à une enquête sur cette catastrophe « qui pourrait être dûe à un assassinat et non à un suicide. »

GAZEL (Joseph-Thomas), « ingénieur-constructeur du Roy », envoyé à Alger en 1814, pour diriger les constructions navales

de la Régence. Le 14 septembre 1815, inventaire des effets existant « dans la maison que la Régence avait assignée à M. Gazel, ingénieur-constructeur du roi, au service d'Omar Pacha, Dey d'Alger, décédé hier à l'hôpital royal d'Espagne... En présence de M. Cubizol, petit-fils du défunt... »

CROZET (Louis); 1815.

MAURIN (François), médecin, négociant, agent des concessions; a habité Alger de 1815 à 1817. Le 8 août 1816, Jacob Coen Bacri lui vend, au prix de 4,000 piastres fortes, un chebec qu'il avait acheté de la Régence et qui était d'origine française, ayant été enlevé au capitaine Dodero; le lendemain, Maurin cède à M. Faurrat, négociant à Marseille, le dit chebec qu'il avait nommé le *Constant*. Maurin mourut, en 1822, à Bône, où il était allé comme agent des concessions d'Afrique.

DEVAL (Pierre), nommé consul général de France à Alger suivant provisions signées à Paris le 1er décembre 1814, qu'il fit enregistrer le 23 février 1816, jour de son installation. Le 24 octobre 1816, il reçut de Marseille, 323 kilog. de sucre, du vinaigre, de la farine, des effets, des éponges, du savon, des ustensiles de ménage et du numéraire. Le 27 avril 1817 : vin blanc, papier, toile, huile, langues fourrées, 3 barriques de vin, fusil, souliers, thermomètre; le 2 août : 100 bouteilles de vin de Champagne, 104 bouteilles vin de Bordeaux, salaisons. Le 9 mai 1818 : plants d'arbres, graines, arrosoirs, 2 échelles, 1 brouette, souliers, serrures, parfumerie, meubles; 28 novembre : linge de table et divers objets. Le 24 mars 1819 : fromage, vin et souliers; 13 février 1820 : confiture et figues. Le 28 janvier 1822, M. Deval embarqua pour Toulon, sur le brick *Confiance-en-Dieu*, de 125 tonneaux, capitaine Roustain : 1° deux autruches et deux gazelles, à l'adresse du vice-amiral comte de Burgues-Mississi, commandant de la Marine; 2° deux coqs et six poules de la race de Constantine, à l'adresse de M. Rambaud. Le 10 octobre 1826, le sieur Diot arrive de Marseille pour entrer à son service comme cuisinier.

Le 30 avril 1827, M. Deval eut avec le Dey une vive altercation, dans laquelle celui-ci lui donna un coup de chasse-mouches, ce qui amena une rupture entre la France et la Régence, puis le blocus d'Alger, et, enfin, la prise de cette ville par une armée française, le 5 juillet 1830.

GUYS (Henry), fit enregistrer, le 11 juillet 1818, une lettre ministérielle du 16 avril précédent, qui le nommait vice-consul de France à Alger et gérant de la chancellerie. Il remplit aussi l'emploi d'agent des concessions d'Afrique. Le 27 septembre 1821, il remit la chancellerie à M. Martin, chancelier substitué, d'ordre du consul général. Un brevet du 9 août 1821 le nommait vice-consul à Oran. Il revint à Alger sur la bombarde la *Rosine*, capitaine Lautier, qui avait été nolisée, le 10 octobre 1822, pour transporter à Oran M. Deval, vice-consul, et deux domestiques, et en ramener M. Guys, moyennant 150 piastres fortes. M. Henry Guys, nommé vice-consul de France à Scio, s'embarqua sur la bombarde l'*Assomption*, de 107 tonneaux, dont le capitaine, le sieur Griffon, avait déclaré, le 13 novembre de la même année, se mettre sous charge à la cueillette pour Bône et Smyrne.

GAZAN, 1816.

COLLA (Jean-Baptiste), 1816.

EYDIN (Jérôme-Michel-Philippe), aîné, de Marseille, vint à Alger, en 1817, comme négociant. Il avait alors 48 ans. Le 3 avril 1819, enregistrement de conventions intervenues, le 24 décembre précédent, entre le sieur Joseph Paret, qui a obtenu du Gouvernement le privilège exclusif d'avoir un établissement de commerce à Alger, et le sieur Eydin, auquel Paret donne la gestion du comptoir qu'il a seul le droit d'avoir à Alger. — Le 5 septembre 1820, enregistrement de deux lettres dans lesquelles Paret fait connaître à Eydin que leur société est dissoute, et lui prescrit de remettre à M. Chieusse toutes les marchandises dont il est détenteur, et de revenir à Marseille. Le 11 du même mois, protestation d'Eydin contre la dissolution de son pacte social avec Paret, et contre la remise de toutes ses affaires à Chieusse. Le surlendemain, 13, Eydin fit le dépôt à la chancellerie d'une caisse renfermant des registres et papiers relatifs à sa gestion,

sous la raison commerciale *Eydin aîné et Compagnie*, attendu qu'il se refusait à les remettre à Chieusse.

CHIEUSSE (Barthélemy-Pierre-Jacques), de Marseille, se trouvait à Alger en 1819. Le 22 mars 1820, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 4 janvier précédent, autorisant le sieur Chieusse, etc., âgé de 27 ans et né à Marseille, à résider à Alger en qualité de commis de la maison Paret. Le 13 septembre de la même année, il prit possession de l'emploi de régisseur de la maison Paret, que le sieur Eydin ne lui céda qu'en protestant (Voir ci-dessus).

Le 3 février 1822, la maison Paret expédia à Bône la bombarde l'*Aurore*, de 158 tonneaux, capitaine Martin, avec un chargement d'alun, sucre, plomb en grenaille, café, toile d'emballage et divers objets. Sur ce navire partit M. Chieusse, qui allait remplacer M. Maurin, agent des concessions, décédé depuis peu. Il fut remplacé par M. Jobert-Arnaud, comme gérant de la maison Paret. M. Chieusse revint ensuite à Alger, qu'il habita jusqu'en 1872, moment de sa mort. Ses deux fils sont en Algérie.

FOA (Joseph), de Marseille ; 1820.

MARTIN (Antoine-Tropez), de Saint-Tropez ; arrivé à Alger en 1820, a rempli les fonctions de chancelier substitué du consulat de France à partir du 27 septembre 1821 jusqu'au moment de la rupture, en 1827, et les reprit en 1830, après la conquête. M. Martin fut le premier notaire nommé à Alger, et conserva dans son étude les archives du consulat, dont il était détenteur comme dernier chancelier. C'est dans l'étude de son fils et successeur, Me Félix Martin, que j'ai retrouvé, en 1864, ce précieux dépôt de pièces historiques, resté ignoré des travailleurs pendant trente-quatre ans.

JOBERT-ARNAUD. Le 9 avril 1821, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 6 février précédent, autorisant le sieur Jean-Casimir-François-Fénelon Jobert-Arnaud, âgé de 26 ans et né à Marseille, à résider à Alger en qualité de commis de J. Paret. Le 3 août 1822, enregistrement d'un nouveau certificat qui l'autorise à continuer à résider à Alger pour y régir la maison du sieur Joseph Paret.

Le commerce des Français à Alger n'avait plus la même importance qu'au milieu du XVIIIe siècle, du temps des Gimon et des Meifrun. Les évènements politiques et la guerre maritime nous avaient enlevé notre prépondérance commerciale, et nous ne devions pas la reconquérir. Les autres Européens, les Juifs et même les Maures nous faisaient une rude concurrence. En outre, le privilège exclusif accordé à Paret était évidemment une mauvaise mesure. Comme mon travail tire vers sa fin, je vais donner une analyse des manifestes d'entrée et de sortie, afin de faire ressortir le peu d'importance des opérations de la maison Paret.

20 janvier 1823. De Marseille, brick *Heureux-Antoine-Joseph*, de 131 tonneaux, capitaine Carare : épices, tartre, fil de fer, sucre, papier, mouchoirs de soie, café, safran, salsepareille, acier, fruits, alun, drap, etc.

13 février 1824. De Marseille, brick le *Barthélemy*, de 148 tonneaux, capitaine Lachaud : café, papier, tartre, poivre, étoffes, bouteilles, vitres, objets de mode, girofle, salsepareille, sucre, vitriol, 123 bûches bois du Brésil, faïence, drap, miroirs, grenaille, quincaillerie, fer, soie, vin, etc. (Ce chargement n'était adressé qu'en partie à la maison Paret. — Le 29 juin 1824, « le sieur Casimir Jobert, négociant français et régisseur de la maison de commerce française du sieur Joseph Paret, de Marseille, a dit et déclaré que vu les circonstances impérieuses du moment pour la ville et le territoire d'Alger, dont le port et la rade sont rigoureusement bloquées par les forces navales d'Angleterre, laquelle ville d'Alger et son territoire sont menacés d'un bombardement prochain, et lequel bombardement présumé a répandu l'alarme dans toute la ville d'Alger, dont les habitants font évacuer leurs maisons par leurs familles, et emportent leurs effets précieux au dehors ou les cachent soigneusement sous terre; à cet effet le comparant a jugé à propos... de faire dépôt en cette chancellerie des objets ainsi que dessous spécifiés... » Le 5 août suivant, M. Jobert retire le dépôt ci-dessus, « vu les circonstances heureuses qui ont rendu la paix et la tranquillité publique en cette ville d'Alger. » — Le 21 décembre 1824, de Marseille, bombarde la *Jeune-Apollinie*, de 93 tonneaux, capi-

laine Reybaud, partie le 9 : café, sucre, acier, étain, girofle, arsenic, 313 barres de fer, poivre, fil de fer, fromage, tartre, verdet, salsepareille, papier, 84 pains de plomb, 4 pièces eau-de-vie, alun, couperose, eau-forte, châtaignes, 100 dames-jeannes, 800 betteraves, drap et soieries

1825. De Beyrout, brigantin la *Providence*, de 100 tonneaux, capitaine Beaussier : soie, tabac, manufacture, coton filé, mouchoirs, toile d'Egypte, abricots secs (Une partie du chargement pour Bensamon, sujet anglais). 7 février 1825, de Marseille, bombarde la *Volonté de-Dieu*, de 149 tonneaux, capitaine Ginoux : sabres de luxe, soie, café et grenaille. (Le reste du chargement pour des Juifs et des Maures).

1826. Le 31 mars, il y eut une assemblée de la nation au sujet des dépenses faites et à faire pour l'hospice français. Le *corps de la nation* se composait uniquement de MM. Deval, consul général, Jobert, négociant faisant fonctions de député du commerce français à Alger, l'abbé Solinhac, vicaire apostolique et supérieur de l'hospice français, Florent Thierry, élève vice consul, et Antoine-Tropez Martin, chancelier provisoire. — Le 13 octobre, de Marseille, bombarde l'*Assomption*, de 107 tonneaux, capitaine Regnaud : fer, café cordages, sucre, étain, canelle, poivre, thé, bois, acier, tartrate, clous de girofle, drap, bonnets de laine, fromage, eau minérale, vin, sulfate d'alumine, bas de coton, librairie, fil de fer, bouteilles, grenaille, passementerie, étoffe de soie brochée en or, lunettes, mouchoirs de soie, 25 sabres de luxe, papier, toile, cire à cacheter, encre, liqueurs, betteraves, noir de fumée, colle-forte, pinceaux, miroirs, eau de Cologne, vitres, câpres, bouchons, souliers, toile de coton, peignes en bois, eau de lavande, verrerie, épingles, fil de laiton, fil à coudre. — Le 24 novembre 1826, de Marseille, brick le *Saint-Tropez*, de 170 tonneaux, capitaine Béraud, de Saint-Tropez (parti de Marseille le 13 novembre avec trois passagers, et le 19 de Toulon, où il avait relâché) : papier, porcelaine, bouteilles, 24 chaises, bouchons, miroirs, une baignoire et son cylindre, une table, café papier peint, mouchoirs de soie, serrures, plomb, bois de Fernambouc.

En 1830, M. Jobert revint à Alger, où il est décédé plusieurs années après son retour. Son fils, Me Alexandre Jobert, est aujourd'hui défenseur près le tribunal de première instance de notre ville.

MONGE. Le 3 avril 1822, enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, en date du 5 mars précédent, autorisant le sieur Jean-Baptiste-Victor-Fortuné Monge, né à Toulon et âgé de 18 ans, à résider à Alger en qualité de commis de la maison Paret, en remplacement du sieur Jobert-Arnaud, nommé régisseur de cette maison.

GRANET (Louis), 1823, 1824.

CHOSSAT (Jean-François), fut nommé supérieur de la maison d'Alger, le 17 mars 1824, par Charles Bonjard, vicaire-général de la congrégation de la mission en France.

PELISSIER (Calixte), 1824 (1).

SOLINHAC fut nommé supérieur de la maison d'Alger, le 22 septembre 1825, par le même (Voir ci-dessus).

PELISSIER (Jules), 1825.

Voici les noms des Français qui se trouvaient à Alger immédiatement après la prise de cette ville, d'après les archives du consulat de France. Malheureusement, les derniers feuillets du registre de chancellerie qui renferme ces renseignements, ont été enlevés à partir du 31 août 1830.

Casimir Jobert, mort à Alger (Voir ci-dessus), Jacques Chieusse, mort à Alger en 1872 (Voir plus haut). Alexandre Deval, consul chargé du consulat général. Florent Thierry, chancelier provisoire. Joseph Périer, cuisinier de Jonquier et d'Esmiar, restaurateurs, Laroque, restaurateur, rue et près de la Casbah. Marius Ventre. Camot, cuisinier. J.-B. Nadaud. Riquier. Jourdan. Philligret. Brachet. Broquier. Raymond, horloger. Boulle. Hachet.

(1) Je n'ai trouvé aucune trace de ce nom dans les documents. Mais je tiens le renseignement de M. Pelissier, lui-même, aujourd'hui conseiller de Préfecture à Alger, lequel ajoute ne pas avoir connu le sieur *Jules Pelissier*, qui termine ma liste, et dont j'ai relevé le nom dans des pièces officielles.

Jean Coulmain. Schneider. Choppin (mort à Alger). J.-B. Mourgues, aujourd'hui greffier de la Cour d'appel. Jean-Marc-Jacques Baccuet, encore à Alger. Barthélemy Bérard. Pierre Dassap. Joseph Bernier. Espès. Alexandre Brudo (mort à Alger, où sont plusieurs de ses enfants). Baptiste Joly (mort à Blidah ; son fils est greffier de la justice de paix du canton sud d'Alger). Bounevialle (mort à Alger). Jn Cte Allard. Adolphe Vidal (mort à Alger).

En dehors de tous documents, je puis encore citer, comme algériens de la première heure, MM. Martin, chancelier du consulat et puis notaire (Voir ce nom suprà) ; Pontet, encore à Alger ; Marc Bellard, encore à Alger ; Cabasson ; Tama (Isaac), décédé à Alger ; Tama (Elie), encore à Alger (Voir ce nom suprà); Porcellaga (l'un de ses fils est notaire à Alger et un autre négociant dans la même ville) ; Rougier ; François Lacroutz (décédé à Alger en 1854); Chandelier, décédé à Alger en 1872 ; Ernest Ventre, encore à Alger ; Victor Goyou, décédé à Alger ; Sebenq; Alphonse Devoulx, arrivé de Tunis, où il se trouvait depuis 1829 ; et, enfin, le fils de ce dernier, Albert Devoulx, l'auteur de ce travail, lequel n'avait pas quitté la France pour Tunis d'abord et ensuite Alger, de son plein gré et de son propre mouvement, attendu qu'il n'était pas précisément majeur à l'époque de cette expatriation.

Albert Devoulx.

LES

CORPORATIONS DE MÉTIERS

A CONSTANTINE

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

TRADUCTION D'UN MANUSCRIT ARABE

Le commerce de Constantine comprend plusieurs branches bien distinctes qui toutes sont placées sous la surveillance et la juridiction d'un amin (sorte de prévôt).

Nous mentionnerons d'abord le commerce des vêtements de laine, des étoffes de soie, de coton, de fil ; les tissus dorés et argentés, les parfums et les diverses essences en usage chez les orientaux.

Par vêtements de laine, on entend les burnous fabriqués dans les tribus kabyles des Beni Abbas, Beni Aïdel, Beni Yala, Beni Ourtilan, Zamora, etc.

Les beaux burnous viennent du Sahara, ainsi que les haïks d'un tissu soie et laine. Ces tissus sont de quatre qualités :

1° Ceux avec chaîne en soie et trame en laine et soie ;

2° Haïks dits amara, chaîne en laine, trois quarts de la trame en soie ;

3° Demi-amara, chaîne en laine, trame moitié soie, moitié laine ;

4° Haïk djeridi, le quart de la trame en soie.

Les mêmes désignations de qualités sont employées pour

gandouras. Ces tissus viennent de Tougourt, du Souf et de tout le Djerid.

Les burnous et gandouras dites Sousti sont fabriqués à Djerba; la chaîne en est en laine et la trame en soie.

Viennent ensuite les importations d'Europe que nous recevons par les marchands de Tunis, de Bône ou d'Alger, consistant en étoffes de coton, de fil et de soie.

De Syrie nous recevons les tissus pour turbans; les étoffes de soie dites de Stamboul nous viennent par Tunis, qui nous envoie aussi les chachia (calottes rouges), les ceintures de soie et de laine, les draps pour vêtements de luxe, les diverses essences de rose, de jasmin, de musc et autres.

Les habitants de Constantine s'associent pour ce commerce à des Juifs qu'ils envoient à Tunis ou à Alger pour s'approvisionner.

D'autres individus exploitant une autre branche de commerce sont :

Les Kechabin, vendeurs d'effets et de linge de toute sorte.

Les Fouaka, vendeurs de légumes et de fruits.

Les Djellabin, achètent et vendent des bestiaux qu'ils tirent de tous les points du pays.

Les Nedjarin, menuisiers, confectionnent des coffres, des portes, des fenêtres et tous les divers travaux de boiserie. Le bois dont ils se servent est tiré des forêts de l'Aurès et de la Kabylie. Leurs outils proviennent de fabriques européennes.

Haddadin, forgerons, fabriquent des fers de charrue, des faucilles, des haches, des bêches, des mors de bride pour chevaux et mulets et des étriers.

Seffarin, travaillent le cuivre, font des plateaux, des aiguières, des tasses, des coupes et toute sorte d'objets pour servir les mets et contenir des liquides.

Kezadrin, ferblantiers, généralement Juifs, travaillent la tôle, font des lanternes, des cafetières et des bidons.

Tchakmakdjia, armuriers, réparent les armes, confectionnent des batteries de fusil qu'ils ajustent à des canons importés d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre.

Une catégorie à part appelée les ***Serarin*** fabrique des bois de fusil, de pistolets et des fourreaux de sabre en bois.

Semmarin, maréchaux-ferrants, cloutiers, forgent des fers pour chevaux, mulets et ânes, soignent les animaux malades, appliquent le feu sur les membres faibles.

Serradjin, selliers, confectionnent des selles, des djebira, cartouchières, aumônières, sacs de voyage, des ceintures porte-pistolet, des temak (sorte de bottes de cavaliers) et des mest (bas de cuir). Ce métier est entre tous le plus honorable. Les fils de grandes familles ne rougissent pas de l'exercer. On brode les selles avec de l'or, de l'argent ou de la soie sur cuir ou sur étoffe de drap ou de velours. Le cuir le plus recherché est le Filali du Maroc. L'or, l'argent ou la soie employés par le ***Tarzi***, brodeur, sont achetés à Alger ou à Tunis.

Beraddin, bourreliers, font des bâts, des ***seridja*** garnies d'étriers pour monter à mulet.

Kherazin, cordonniers, font des souliers pour hommes. Les ***Bechamkia*** font le bechemak, babouche de couleur pour hommes; enfin, les ***Chebarlia*** confectionnent la chaussure des femmes.

El Haouka, tisserands, métier en grande vogue, les femmes filent la laine et les hommes font un tissu pour faire des vestes, des culottes et des cabans d'hiver.

El Khiata, tailleurs, confectionnent toute sorte de vêtements en drap, en soie, en laine, culottes, vestes, gilets et kaftan pour homme et pour femme. Métier généralement exercé par les Juifs.

El Haffafa, barbiers, taillent les cheveux, rasent, pratiquent des saignées à la tête, aux bras, aux jambes, arrachent les dents.

Kherratin, tourneurs en bois, font des métiers à tisser, des dévidoirs pour le fil, des balustres pour balcons et fenêtres.

R'erabaïl, feseurs de tamis pour tamiser les farines, préparer le grain à couscous. Métier peu lucratif. Ces tamis sont tissés en jonc, en feuille de palmier, en cuir ou en soie.

Debar'in, tanneurs, considérés à Constantine comme la profession la plus lucrative, car tous ceux qui l'embrassent s'enrichissent. Ils tannent les peaux de bœuf, de chèvre, de mouton. Le tan leur est apporté des forêts de l'Aurès et de Kabylie.

Rekakin, — ***Mellakhin***, savetiers, font aussi des outres pour porter l'eau.

Bennaïn, maçons, presque tous Kabyles.

Biada, badigeonnent à la chaux les murailles, métier exercé par des Nègres.

Kellalin, pétrissent la glaise, font des tuiles, des briques, des jarres, des cruches, des gargoulettes ; également Kabyles.

Kouaoucha, boulangers, ouvriers Kabyles.

Djezarin, bouchers, ouvriers Kabyles.

Souabnia, fabricants de savon, ouvriers Kabyles.

Dekhakhnia, vendeurs de tabac à fumer et à priser.

Kaouadjia, cafetiers.

Tebakhin, cuisiniers, font cuire diverses denrées : viandes, légumes, pâtes qu'ils vendent, métier exercé généralement par des Mozabites.

Fetaïrin, préparent et vendent des crêpes cuites à l'huile.

Belabia et ***Halouadjia***, font torréfier et bouillir des pois chiches, apprêtent des pâtisseries au miel et au sucre, aux amandes, aux grains de coriandre, etc., profession exercée par des Tunisiens.

Siar'in, orfèvres, généralement Juifs, fabriquent des ornements de femme, en or et en argent, les garnitures de fusil et de sabre, les plaques de selle et de bride.

Mekaoussia, travaillent la corne de buffle, tournent des bracelets, des bagues, des bouquins de pipe.

Zouakin, peintres, peignent les meubles, les lanternes.

Dellalin, encanteurs, vendent à la criée toute sorte d'effets neufs et vieux.

Kenafiin, nettoyeurs d'égoûts et de latrines, exercé exclusivement par des Juifs.

Il existe aussi quelques individus qui font métier de guérir les abcès, les clous, les furoncles, de circoncir les enfants.

Pour traduction :
L. Charles FÉRAUD.

LES

CHIFFRES ARABES

Je n'ai pas l'intention de prendre part à l'obscure et vraisemblablement insoluble controverse relative à l'origine des chiffres dits ***arabes***. Je n'examinerai donc pas, après tant d'autres, si en outre du système romain si défectueux et si absurde, les anciens connaissaient le mode de numération usité de nos jours, ou si ce mode a réellement été emprunté par les Occidentaux aux Sarrazins, vers le Xe siècle de notre ère (1). Ma tâche est heureusement beaucoup plus modeste. Elle se borne à constater l'époque de la disparition, en Algérie, d'une série de chiffres dont la forme est utile à rappeler.

Le tableau ci-contre indique : 1° nos chiffres actuels, tels que les reproduit la typographie ; 2° les chiffres employés actuellement par les Algériens, chiffres qui ressemblent peu aux nôtres.

---

(1) Dans l'antiquité et au moyen-âge, les Occidentaux faisaient les calculs sur une table couverte de poussière. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'en Arabe les mots الحساب الغباري désignent le calcul, les opérations arithmétiques, et que le mot *el r'obari* n'est autre chose que l'adjectif relatif de غبار, poussière; cette expression s'applique aussi aux chiffres en général, aux signes de la numération, également appelés ارقام (singulier : رقم); dans un sens plus restreint, elle indique simplement les signes de numération employés au Maroc, lesquels sont semblables aux nôtres.

Ce système nommé هندي *indien*, est en usage dans tous les pays arabes, le Maroc excepté ; 3° une série de chiffres abandonnée par les Algériens depuis un siècle et demi ; ces chiffres se rapprochent beaucoup des nôtres et en les comparant on comprend qu'il y a réellement une parenté entre le système des Arabes et celui dont nous faisons usage ; 4° les signes de numération exclusivement employés au Maroc, lesquels, appelés *r'obari* voir ma première note), sont absolument semblables aux nôtres. A propos de ce système, je relève le passage suivant à la page 81 du *Cours pratique et théorique de langue arabe*, de M. Bresnier. « Certains Arabes, notamment ceux du Maroc, affectent d'employer des chiffres européens, qu'il appellent à tort غباري *r'obari*. Comme ils sont facile à reconnaître pour nous, malgré l'altération fréquente de leur forme, nous nous dispensons de les donner. » Il me semble que le savant professeur a traité bien légèrement cette grave question et qu'il eut été embarrassé de justifier certaines de ses assertions. D'abord, si les Marocains, aussi ignorants et aussi routiniers que les autres peuples musulmans, et n'ayant avec les chrétiens que de bien rares relations, emploient nos chiffres, c'est évidemment parce que ces figures sont en usage chez eux depuis un temps immémorial ; il n'est pas sérieux de leur reprocher *d'affecter* de faire un emprunt à des gens dont ils se soucient fort peu et qu'ils ne songent certainement pas à imiter en quoi que ce soit. Pour qui réfléchit et veut remonter à la source des faits, il y a là quelque chose de plus important qu'une simple *affectation*. Il aurait fallu ensuite établir pourquoi, les Arabes ont tort d'appeler ce système *r'obari*. Enfin les altérations signalées sont probablement plus notre fait que celui des Marocains et il devient dès lors intéresssant d'étudier des formes qui doivent beaucoup se rapprocher du type primitif, car ceux qui s'en servent n'ont guère l'habitude d'innover.

J'ai recueilli le type n° 3, principal objet de cette notice, dans des ouvrages manuscrits dont la date est inconnue (1), et surtout

(1) Ce sont, en général, des traités de *féraïd* (فرايض), ou partage des successions d'après les prescriptions de la loi, partage qui nécessite ordinairement un grand nombre de fractions.

dans des documents authentiques et datés, où les nombres sont à la fois exprimés par des adjectifs numéraux et représentés par les signes de la numération, précaution qui rend toute incertitude impossible. La pièce dans laquelle j'ai trouvé pour la dernière fois l'emploi de ces chiffres, a été dressée au commencement du mois de djoumada 2e de l'année 1137 (soit du 15 au 24 février 1725). C'est donc vers le milieu du XIIe siècle de l'hégire que fut délaissé le système de notation numérique dont je m'occupe. Comparons rapidement ce système avec le nôtre et celui que les Arabes autres que les Marocains emploient exclusivement aujourd'hui. (Séries nos 1 et 2).

Les chiffres représentant *un* et *neuf* sont les mêmes que dans les deux autres séries. Le *deux* ressemble tout à fait au nôtre, ainsi que l'une des variantes du *trois*, le *six* et le *huit*, tandis que les signes actuels des Arabes en diffèrent totalement. Le *quatre* se rapproche tantôt du nôtre et tantôt de celui que connaissent actuellement les indigènes. Le *cinq* est exactement le signe qui vaut aujourd'hui *six* chez les Arabes, ce qui peut occasionner de la confusion. Enfin, le zéro, aujourd'hui représenté par un point, était figuré par un rond, valant actuellement *cinq*, autre source d'erreurs pour le traducteur auquel les moyens de vérification font défaut. Ainsi, le nombre ٦٥, qui autrefois s'énonçait *cinquante*, se lirait aujourd'hui *soixante-cinq*. La valeur de position de ces deux chiffres pourrait, naturellement, amener des écarts bien plus considérables.

La période sur laquelle ont porté mes recherches est comprise entre le commencement du XIVe siècle et le commencement du XVIIIe, moment où la série n° 3 disparait des actes publics. J'ai pu constater que pendant cette période, on employait concurremment et indifféremment les séries n° 2 et n° 3 de mon tableau. Je dois ajouter une remarque très importante. Quelquefois, les deux séries étaient confondues et un même nombre renfermait des chiffres appartenant à chacune d'elles. Je citerai comme exemple l'inscription de la porte de la marine, dans laquelle le zéro est représenté par un rond (série n° 3), tandis que le *trois* fait partie de la série n° 2, seule employée de nos jours. Je signale d'une manière toute particulière cette circonstance

aux travailleurs algériens, afin de les mettre sur leurs gardes en matière de chronologie, lorsqu'ils auront à opérer sur des dates pour lesquelles ils ne possèdent pas un moyen de contrôle certain.

Bien que cette digression sorte du cadre limité que je me suis tracé, je ne terminerai pas sans dire un mot de la version relative à l'origine des chiffres arabes, donnée d'après M. Florian Pharaon, par le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, de M. Pierre Larousse. Citons d'abord le texte même de M. Pharaon :

« ..... Tous les caractères de la numération sont tirés du chaton de la bague du roi Salomon, dont voici la forme .. (1). Tous les chiffres se trouvent inscrits dans cette figure et l'on n'a qu'à arrondir les angles pour obtenir les caractères dont nous nous servons (2). »

Je ne m'attacherai pas à faire ressortir ce qu'il y aurait de fantaisiste dans pareille légende, ni ce qu'il y a de forcé dans les opérations signalées. Mon but est simplement de constater qu'on ne connaît pas ici la forme de chaton indiquée par M. Pharaon : un carré traversé par deux diagonales qui se croisent (figure A). Ce que les Algériens appellent *khatem sidna Sliman* (le sceau de notre seigneur Salomon), est une étoile à six branches formée par deux triangles superposés en sens inverse (figure B). Cette étoile est souvent entourée d'un cercle inscrit dans un carré (figure C).

Albert DEVOULX.

(1) Voir la figure A.
(2) *Voyages en Algérie de S. M. Napoléon III.* — Paris, Plon, 1865. (page 86).

LES

VILLES MARITIMES

DU MAROC

Commerce, Navigation, Géographie comparée.

(Suite. Voir les n°s 92, 93, 94 et 95.)

§. VI.

Depuis cette époque, Arzilla n'a fait que déchoir. Sa population ne dépasse pas aujourd'hui 600 âmes, et c'est à peine si elle mérite le nom de ville. Toutes les maisons tombent en ruines. Les habitants n'ont même pas reconstruit le château qui avait été bâti par les Portugais : des palmiers cachent ses murs et croissent dans son enceinte. Mais si les citadins d'Arzilla oublient de relever leurs maisons, ils se montrent en revanche très-soigneux des tombeaux de leurs marabouts, dont les koubbas bien blanchies contrastent singulièrement avec les décombres que l'on aperçoit partout. Autour de la ville, il y a de nombreux jardins et le pays est bien boisé. La mer est aussi très-poissonneuse dans les parages d'Arzilla; lorsque le lieutenant Arlett s'y trouvait, il vit sur la côte un grand nombre de felouques espagnoles et portugaises occupées à pêcher.

La synonymie antique d'Arzilla est facile à retrouver : la ville moderne a conservé son appellation punique ou berbère. Elle a

succédé à l'ancienne *Zilia* ou *Zilis*, citée par tous les géographes grecs et latins. Selon toute apparence, elle fut fondée par les Carthaginois; on sait qu'ils avaient couvert de leurs *emporia* la côte occidentale de l'Afrique Pline nous apprend que l'empereur Auguste ayant donné à *Zilis* le nom de *Julia Constantia*, lui conféra en même temps le titre de colonie; mais il paraît qu'elle le perdit plus tard, car elle ne figure pas, avec cette qualification, sur les tables de Ptolémée et dans l'itinéraire d'Antonin.

§ VII.

Après Arzilla, la côte continue à se diriger au sud-ouest, en présentant la même alternative monotone de pointes de sable et de plages nues et tristes. Le lieutenant Arlett signale une de ces pointes, plus élevée que les autres et très-remarquable. De quelque côté qu'on la regarde, elle a la forme d'un cône et sert aux navigateurs pour reconnaître cette partie du littoral. Les Arabes lui donnent le nom de *Haffat el-Beïda*, la plage blanche (1).

Un peu plus loin, on découvre de nombreuses ruines recouvrant un mamelon situé sur la rive droite du Loukkos. Ce point, dont Arlett ne parle pas, est mentionné par tous les anciens cartographes (2). L'atlas catalan l'appelle *Tussimussi* et les autres portulans *Taximus* ou *Tusimus*. Il est facile de reconnaître dans ce nom la ville de Techmes des géographes arabes du moyen-âge, qui marquent sa position à un mille de la mer, sur le bord de l'oued Sferded ou Sekerd, cours inférieur du Loukkos.

Techmes, déjà bien déchue du temps d'Ebn-Haukâl et de Bekri, était une ville très-ancienne, la même que les Romains appelaient *Lix* ou *Lixus* (3). Techmes était sans doute l'appellation berbère, et *Lix* l'appellation carthaginoise ou latine. On ne connaît pas sa véritable origine. Elle remontait au-delà des temps

(1) *Mancha blanca* dans les cartes espagnoles.

(2) Il ne figure pas sur les cartes de Visconti et de Battista, ce qui semblerait indiquer que les marchands gênois n'étaient pas admis à y trafiquer.

(3) *Lix Colonia* dans l'Itinéraire d'Antonin.

historiques. Pline en fait le séjour du terrible géant Antée, et place dans son voisinage le jardin des Hespérides. Ce qu'il y a de certain, c'est que *Lix* était alors le lieu le plus remarquable de la côte occidentale.

Strabon nous apprend que les navires de *Gadès* (Cadix) abordaient fréquemment à *Lix*, soit pour y faire le commerce, soit pour s'y ravitailler avant de continuer leur route le long du littoral. *Lix* fut élevée au rang de colonie par l'empereur Claude, qui la repeupla et l'agrandit.

§ VIII.

Sur la rive droite de l'oued Loukkos, on trouve la ville d'El-Araich ou de Larache, comme nous l'appelons. Elle est située sur l'escarpement qui forme la pointe méridionale de l'embouchure du fleuve. Tous les vieux portulans la mentionnent : l'atlas catalan écrit *Larax* et Battista Agnesi *Laraza*; les autres routiers écrivent *Laraxi*. El-Araich est une ville moderne. Les géographes arabes des XIe et XIIe siècles ne la citent pas, et comme ils donnent beaucoup de détails, notamment Bekri, sur toute cette partie du littoral, on doit croire qu'elle n'existait pas de leur temps. Elle fut fondée, selon toute probabilité, dans les premières années du XIIIe siècle, par la tribu berbère des Beni-Arous, qui lui donna son nom (1).

Le Roudh el-Kartas raconte qu'en 1270, les chrétiens d'Andalousie s'emparèrent d'El-Araich. Ils massacrèrent tous les hommes, réduisirent en servitude les femmes et les enfants, puis ils s'en retournèrent après avoir pillé la ville et y avoir mis le feu (2). Au moyen-âge, les marchands de Gênes et de Venise visitaient El-Araich. Ils y portaient des toiles de France et d'Italie, des soieries, des draps, du bois travaillé, des ouvrages en fer, des verroteries, du corail, et recevaient en échange des laines, des écorces, quelques peaux et un peu de coton. Le commerce qu'ils y faisaient était d'ailleurs peu considérable : le port

(1) *El-Araich m'ta Beni-Arous*, les treilles des Beni-Arous.

(2) *Histoire des souverains du Mághreb*, p. 566.

d'El-Araich n'avait pour eux quelque importance que comme point de débarquement, d'où ils se rendaient avec leurs marchandises à Meknès et à Fès. « Le principal commerce des habitants de Larache en ce temps-ci, dit d'Avity, qui écrivait en 1640, se compose de charbon qu'ils vont vendre sur de petites barques à Tanger et Arzilla. Les Marocains ont même un proverbe à ce sujet : pour exprimer qu'une chose a plus de montre que de valeur, ils disent qu'elle ressemble à un navire de Larache qui, vu de loin, avec ses voiles de coton, promet une riche cargaison, et qui n'est chargé que de charbon en réalité. »

§ IX.

Lorsque le roi de Portugal, Alphonse V, s'empara d'Arzilla en 1471, les habitants d'El-Araich, épouvantés comme ceux de Tanger, abandonnèrent leur ville ; mais les Portugais prirent seulement possession de cette dernière place sans se préoccuper d'El-Araich. Six ans plus tard, ils firent une tentative pour s'établir dans une petite île qui se trouve à l'entrée de la rivière, en arrière de la barre ; leur intention était d'y construire une forteresse, « faisant leur compte de tenir au moyen du dit château toutes les campagnes voisines. Mais le roi de Fès accourut au secours d'El-Araich et ne leur laissa pas le temps de se fortifier dans l'île du Loukkos. Pour les déloger de ce poste, il usa d'un singulier expédient ; il fit jeter dans le fleuve une grande quantité de troncs d'arbres qui, venant s'entasser sur la barre, menacèrent bientôt d'obstruer complètement le passage. Les chrétiens, craignant d'être bloqués dans l'île, se hâtèrent de se rembarquer et de sortir de la rivière (1).

En 1491, Moula Nacer, frère du roi de Fès, repeupla El-Araich et la fortifia. Cela n'empêcha pas le gouverneur d'Arzilla, D. Juan de Meneses, de venir quelques années après attaquer, jusque dans le port et sous le feu même de la place, plusieurs navires de Tetouan qui s'y étaient réfugiés. « Les corsaires de cette ville,

(1) Léon l'Africain, liv. III.

dit Marmol, se retiraient fréquemment dans la rivière de Larache pour se ravitailler ou renouveler leurs équipages à l'aide des Maures du pays. Au mois de juillet 1504, la galère capitane du gouverneur de Tetuan et cinq galiotes, étant sorties de Larache pour croiser à l'entrée du détroit, capturèrent trois brigantins de Lisbonne qui portaient des vivres aux villes frontières d'Afrique. Tout joyeux de cette riche prise, les corsaires s'empressèrent de revenir à Larache, et, ayant tiré leurs navires à terre, ils se mirent à fêter leur victoire.

« Le commandant d'Arzilla, D. Juan de Meneses, averti de la capture des trois brigantins, s'embarqua la nuit même, avec ses meilleurs soldats, sur quatre caravelles, et prit la route de Larache, après avoir envoyé en avant cinq cavaliers par terre et une barque le long de la côte, afin de reconnaître l'endroit où les Maures avaient caché leurs navires. Lorsqu'il fut bien informé de tout, il se présenta au point du jour à l'embouchure de la rivière. La galère du gouverneur de Tetouan et les galiotes se trouvaient à sec sous le feu d'un des boulevards de la place, et il n'était pas facile d'arriver jusqu'à elles ; mais rien n'arrêta les Portugais. Les Maures de garde ayant reconnu la flottille chrétienne, donnèrent aussitôt l'alarme et commencèrent à tirer leur artillerie. Meneses ordonna à une de ses caravelles, qu'il avait fait garnir de sacs de laine à l'extérieur, d'aller se poster devant le boulevard. La marée étant haute, la caravelle franchit facilement la barre, et les trois autres, protégées par elle, passèrent également sans recevoir aucun dommage, quoi qu'on tirât fort dessus, tant du boulevard que de la galère capitane. Sans perdre un moment, les chrétiens débarquèrent et attaquèrent vigoureusement les Maures. Les ayant refoulés dans la ville, ils mirent le feu à la galère du gouverneur de Tetouan, puis traînant en mer les cinq galiotes avec deux des brigantins de Lisbonne capturés par les corsaires, ils les emmenèrent à Arzilla. L'entreprise fut exécutée avec tant de hardiesse et de bonheur que, si les Portugais l'avaient voulu, ils auraient pu piller la ville. »

§ X.

En 1579, le roi d'Espagne, Philippe II, essaya d'obtenir la cession d'El-Araich du chérif Moula Ahmed, qui venait de se brouiller avec les Turcs d'Alger. Une ambassade se rendit même à Maroc pour conclure cette affaire (1). Il fut convenu qu'en cas d'invasion des Algériens, Philippe aiderait Moula Ahmed de ses galères et de ses troupes, et que ce dernier lui remettrait El-Araich comme prix de ce service. Mais les Turcs d'Alger, prévenus sans doute de cette négociation, firent la paix avec le chérif, et la cession n'eût pas lieu.

Après la mort de Moula Ahmed, qui arriva en 1603, ses quatre fils se disputèrent sa succession. L'aîné, Moula Cheikh, ayant obtenu quelques secours en argent du roi d'Espagne, Philippe III, lui livra El-Araich pour sûreté de son alliance. Au mois de décembre 1610, le comte de Saint-Germain vint prendre possession de cette place, où « son premier soin fut de faire construire un couvent de Franciscains. »

L'occupation d'El-Araich par les Espagnols dura 79 ans. Ils dépensèrent beaucoup d'argent pour la fortifier ; mais bien qu'elle ne fût éloignée des côtes d'Espagne que de cent kilomètres, ils ne purent jamais en tirer aucun profit, par suite des hostilités continuelles des Maures. En 1689, El-Araich fut attaqué par Moula Ismaïl, qui s'en rendit maître après un siége de cinq mois. « Les Marocains, dit Braithwaite, ne durent cette conquête qu'à la trahison des moines, *dont le ventre affamé ne put souffrir le retranchement des vivres*. Ce furent eux qui traitèrent de la reddition de la place, à la condition qu'ils auraient la vie sauve et ne seraient pas réduits en servitude, ainsi que plusieurs des principaux officiers. Le reste des habitants fut fait esclave, et la plupart prirent le turban (2). »

(1) La bibliothèque du Gouvernement général possède une relation inédite de cette ambassade *(Archives espagnoles*, c. IV, n° 4). Ce document est fort curieux.

(2) *Histoire des révolutions de l'empire de Maroc*, 1731.

§ XI.

Depuis cette époque, les Marocains ont toujours conservé El-Araich, bien qu'à diverses reprises cette place ait été menacée par les flottes des puissances européennes. En 1765, les corsaires de Salé ayant capturé plusieurs bâtiments français, la Cour de Versailles, qui dans le même temps négociait avec Sidi Mohammed un traité de paix et de commerce, réclama la restitution de ces navires et de leurs équipages. Le chérif hésitant à lui accorder la juste réparation qu'elle demandait, une escadre française vint ravager les côtes de l'empire. Après avoir bombardé Salé et R'bât, elle se présenta devant El-Araich.

Nous empruntons en l'abrégeant à Bidé de Maurville, garde de la marine, le récit de l'*Affaire de Larache*, comme on appela le hardi coup de main qui fut tenté à l'entrée de la rivière par ordre du chef-d'escadre Duchaffaut. Cette entreprise, bien loin de réussir comme celle du gouverneur d'Arzilla en 1504, eut au contraire le plus désastreux résultat.

Le 25 juin, la flotte française mouilla devant El-Araich. Dans la nuit du 26 au 27, après avoir bombardé pendant toute la journée la ville et les forts, le chef-d'escadre Duchaffaut détacha huit chaloupes pour aller incendier un bâtiment qui se trouvait à l'entrée de la rivière. Les chaloupes abordèrent ce navire sans opposition et, après y avoir mis le feu, revinrent de même n'ayant eu qu'un seul homme légèrement blessé. Malheureusement les Maures étant accourus parvinrent à éteindre l'incendie. On voulait immédiatement faire une nouvelle tentative ; mais la marée qui baissait était un obstacle à la bonne volonté de tous, et l'on fut obligé de la renvoyer au lendemain.

Le 28, à deux heures, on recommença à canonner El-Araich. A quatre heures, M. de Beauregard, chargé de l'expédition, désigna les chaloupes qui devaient incendier les bâtiments ennemis mouillés dans le port. Tout étant ainsi réglé, on se mit en route, selon l'ordre dont était convenu. En peu de temps on arriva sur la barre, que l'on franchit heureusement, sans s'apercevoir de la grosse lame qui y règne habituellement et sans ren-

contrer aucune opposition de la part du château et des forts qui défendent l'accès de la rade, et sous lesquels on était obligé de défiler à demi-portée de pistolet. A mesure que les chaloupes dépassaient le fortin situé à l'entrée du port, elles faisaient feu sur les groupes de Maures cachés derrière les rochers qui bordent l'embouchure de la rivière.

Les chaloupes de la première division abordèrent le vaisseau que l'on avait essayé d'incendier la veille, pendant que M. de Camiran se dirigeait vers un petit chebek amarré un peu plus loin et très-près de terre. Le vaisseau ayant été amariné sans résistance, on s'occupa d'y mettre le feu ; il prit avec une telle violence que ceux qui étaient montés à bord durent se rembarquer au plus vite.

Dans le même temps, la deuxième division, commandée par M. de Kergariou, lieutenant de vaisseau, s'approchait de l'autre bord de la rivière qui, en cet endroit, forme un enfoncement, pour incendier un grand chebek ou brigantin que les Maures avaient échoué sur le rivage. Ceux-ci postés sur des dunes de sable qui dominaient le chebek, accueillirent les chaloupes avec un feu roulant. M. de Beauregard, en ayant fini avec le vaisseau, venait de donner l'ordre aux quatre chaloupes qu'il avait avec lui de s'avancer à force de rames pour soutenir la deuxième division, lorsque M. de Camiran le rejoignant au même moment dans un canot, lui dit qu'en cherchant à aborder le petit chebek, il avait eu neuf hommes tués et un grand nombre de blessés, ce qui l'avait contraint à battre en retraite. Ce contre-temps obligea M. de Beauregard à changer ses dispositions, et il enjoignit aux rameurs de se diriger vers le petit chebek. La force du courant et le peu d'espace que l'on avait pour se mouvoir firent qu'on éprouva une certaine difficulté et que l'on mit beaucoup de temps à exécuter cette manœuvre.

Pendant que ceci se passait sur la rive droite du fleuve, M. de Kergariou, avec la deuxième division, s'était enfin emparé du grand chebek et l'avait incendié. Il se disposait à rejoindre M. de Beauregard ; mais comme il ne lui avait pas été possible de communiquer avec lui et qu'il ne pouvait se douter de la véritable situation des choses, il crut, en voyant le vaisseau en

flammes que M. de Beauregard ne s'était éloigné que pour le laisser passer et soutenir la retraite avec les quatre chaloupes qui avaient été moins maltraitées que celles de la deuxième division. En conséquence, il se dirigea vers la passe et fut assez heureux pour la doubler.

Cependant les Maures qui étaient par le travers du petit chebek ne se retiraient pas ; au contraire, on les voyait accourir de tous les côtés. Les quatre chaloupes perdaient beaucoup de monde : du bord opposé de la rivière, l'ennemi prenant en arrière M. de Beauregard et ses gens, les incommodait beaucoup. Les Marocains avaient aussi repris possession du chebek dont ils avaient coupé les amarres, et favorisés par la marée, ils remontaient avec lui la rivière. Voyant que tous les efforts étaient inutiles et que le nombre des Maures augmentait à chaque instant, ayant déjà la moitié de son monde hors de combat, M. de Beauregard fut obligé de lâcher prise ; mais il restait à sortir de la passe. Presque toutes les chaloupes de la deuxième division avaient pu la franchir ; deux demeurées en arrière luttaient en ce moment pour la doubler ; mais elles avaient bien de la peine à refouler la marée.

La situation était devenue très-critique et le temps pressait. Il ne s'agissait plus de se battre, mais de réunir toutes les forces pour maîtriser le courant qui emportait avec violence les quatre chaloupes vers le haut de la rivière. Tous les hommes qui les montaient, officiers, gardes-marines, matelots et soldats, bien qu'un grand nombre d'entre eux fussent blessés, se rangèrent aux avirons. Voyant qu'ils n'avaient plus rien à craindre de la mousqueterie des Français, les Maures redoublèrent leur feu, et quelques-uns même se jetèrent à l'eau jusqu'à la ceinture afin de tirer de plus près.

Les chaloupes faisaient des efforts incroyables pour gagner l'entrée de la passe ; mais la force du courant les entraînait. Trois d'entre elles se trouvant hors d'état, par la perte de la plus grande partie de leur monde, de résister plus longtemps à la violence de la marée, furent poussées à terre et tous ceux qui les montaient massacrés ou faits esclaves. Celle qui restait continuait à lutter ; mais la sortie devenait de plus en plus difficile. Cinq matelots seulement pouvaient encore ramer. En ce moment, les

Maures s'étant embarqués dans une des chaloupes qui venaient de s'échouer sur le rivage, se dirigèrent avec de grands cris vers l'embarcation française. Après avoir fait une décharge de mousqueterie qui tua trois des derniers hommes valides, ils l'abordèrent presque au même instant et s'en rendirent maîtres.

« C'est ainsi, dit Bidé de Maurville, que finit cette expédition dont tout le monde avait bien auguré. Il est probable que le résultat aurait été bien différent, si l'on n'avait eu à refouler qu'un courant ordinaire; mais la masse d'eau poussée par la marée et pénétrant par une passe trop étroite dans une rivière intérieurement fort large, offrait une résistance que les forces humaines ne pouvaient vaincre (1). »

Le malheureux combat d'El-Araich coûta aux Français plus de 200 hommes, dont 30 officiers ou gardes de la marine. 48 furent réduits en esclavage, et parmi ces derniers, l'auteur de l'*Affaire de Larache*, qui se trouvait dans la quatrième chaloupe. A l'exception de deux, tous les prisonniers étaient plus ou moins blessés.

§ XII.

En 1767, lorsque Bidé de Maurville recouvra sa liberté, il fut conduit à El-Araich, et, voici ce qu'il dit de cette ville : « Larache est très-peu considérable par son étendue et bien moins encore par ses édifices; il n'est guère possible de voir quelque chose de plus misérable et de plus délabré. La plus grande partie de l'espace qu'elle couvre n'offre aux regards que des ruines, le reste est occupé par des baraques et des maisons bâties au milieu des décombres de celles qui sont détruites. La place, entourée de murs et de fossés, est fortifiée à l'européenne et défendue par trois châteaux; mais tout cela est dans le plus mauvais état du monde. Le château construit à l'embouchure de la rivière porte encore le nom de St-Antoine que lui avaient donné les Espagnols; le second, le fort St-Jacques, protège également l'entrée et l'intérieur de la rade; le troisième, qui est le plus considérable et

(1) *Relation de l'Affaire de Larache*, Amsterdam, 1775.

que l'on nomme Ste-Marie, défend la place du côté de la campagne. A cet effet, il avait un double fossé et un double rempart; mais il est maintenant aussi délabré que les deux autres. »

El-Araich n'a pas changé. Elle est encore aujourd'hui ce qu'elle était, il y a un siècle. Quand on la voit de la mer à une certaine distance, ses fortifications, la Kasba qui la domine au sud et les hautes tours des mosquées lui donnent un aspect presque imposant; mais l'illusion n'est pas de longue durée : on reconnaît bientôt que l'on n'a devant soi qu'un vaste amas de ruines. « La ville, irrégulièrement construite, n'a pas une seule maison qui ne soit en partie démolie, et le désordre qui règne dans les rues donne la mesure de l'insouciance des habitants (1). »

§ XIII.

La population est d'environ 3,000 âmes, dont 250 Juifs. Aucun européen n'y réside; il paraît même que les chrétiens y sont assez mal vus (2).

(1) Pourcet, *Notice sur quelques ports du Maroc*. — « Auprès de la Kasba, dit Ali Bey (*Voyages en Afrique et en Asie*, tome I) se trouve le tombeau de Lella Minana, une sainte femme, patronne de la ville. Je n'ai jamais pu débrouiller la complication d'idées qu'a toujours fait naître dans mon esprit l'existence de la canonisation d'une femme, avec l'exclusion du paradis annoncée tacitement au sexe féminin par la loi du Prophète ; mais Dieu en sait sur ce sujet plus que les hommes. »

(2) Voici le récit que le lieutenant Arlett fait de sa visite au gouverneur, le pacha du Gharb. — « Je fus bien accueilli par les autorités ; une garde d'honneur avait même été disposée pour me conduire chez le gouverneur, qui me reçut assis sur un tapis étendu sous un hangar ; mais bien qu'il évitât soigneusement de me demander le motif de ma visite, je m'aperçus que j'excitais visiblement son inquiétude. Tous mes mouvements étaient très-attentivement surveillés. Le pauvre Juif qui me servait d'interprète me supplia de ne pas laisser voir mes instruments. Ayant exprimé le désir de faire une promenade dans la campagne, le pacha désigna une garde pour m'accompagner ; mais, malgré sa protection, pendant que le lieutenant Kellett et moi nous admirions le cheval d'un Maure qui passait auprès de nous, il se détourna soudain et tenta de nous renverser. Il fut à l'instant jeté à bas

Il se fait un peu de commerce à El-Araich. On en exporte du liège (1), des écorces tanniques, des fèves, des laines, des peaux (2) et des sangsues plus estimées que celles de Tetouan (3). Lorsque l'exportation n'est pas défendue, on y fait quelques chargements de blé Les articles de fabrication européenne qui conviennent le mieux à la consommation du pays sont les mousselines, les cotonnades et les draps légers (verts, bleus et rouges). Sur la côte, on pêche une grande quantité de poissons, du mois de mars au mois de juillet. Ils sont salés et vendus ensuite dans les ports de Portugal et d'Espagne à des négociants qui en font des expéditions considérables. Dans les forts vents d'ouest, les bateaux de pêche des chrétiens peuvent venir s'abriter dans la rivière.

El-Araich est entourée de magnifiques jardins et de nombreux massifs de dattiers, d'oliviers, d'orangers, de grenadiers et d'autres arbres au luxuriant feuillage, plantés irrégulièrement. La bifurcation de l'Oued Loukkos, à huit kilomètres environ au-dessus de la ville, forme un vaste marais, dont les riches pâturages nourrissent une grande quantité de bestiaux. « Ce pays, dit un voyageur moderne, serait un des plus heureux de la terre, si le despotisme le plus odieux ne pesait pas sur lui. »

Elie de la PRIMAUDAIE.

A suivre.

---

de son cheval par les soldats et puni sévèrement ; mais cette circonstance prouve combien la position d'un européen serait dangereuse au milieu de cette population barbare. »

(1) Ce liège vient de la forêt du Sahel, située à quelque distance au N.-E. de la ville.

(2) El-Araich fournit annuellement 2,500 quintaux de laines (125,000 kil.) et 10,000 peaux de chèvres.

(3) Ces sangsues viennent d'un grand lac situé au Sud du vieux Mamora. Voici comment on les pêche. Le procédé est fort simple. « Le pêcheur entre tout nu dans l'eau et s'y tient patiemment jusqu'à ce que les sangsues, alléchées par une pâture inespérée, viennent se précipiter par milliers sur ses jambes et sur tout son corps. Aussitôt qu'il se sent convenablement étreint et mordu, il sort brusquement du lac, emportant avec lui ses bourreaux qu'il fait ensuite tomber dans des sacs, où ils sont transportés à franc-étrier à El-Araich. » — REY, *Souvenirs d'un voyage au Maroc*, p. 121.

UN

MÉDECIN CONDAMNÉ A MORT

POUR

AVOIR LAISSÉ MOURIR SON MALADE

Partageant la décadence des peuples musulmans, les Algériens vivaient dans une profonde ignorance. Etrangers à toutes notions scientifiques, ils avaient même oublié les noms des savants qui jetaient jadis un si vif éclat sur la civilisation arabe. Les immigrations des Maures d'Espagne, du XVe au XVIIe siècle, ranimèrent bien un peu la vie intellectuelle en Algérie, mais les nouveaux venus durent bientôt fuir vers des contrées plus hospitalières ou courber la tête sous le niveau de barbarie que les janissaires turcs faisaient peser sur le pays dont ils étaient les cupides et inintelligents dominateurs. La médecine, aussi peu en honneur que les autres sciences, malgré son utilité, ne pouvait devenir l'objet d'études sérieuses chez des gens fatalistes, superstitieux, routiniers, dégénérés, auxquels les noms de Rhazès, d'Avicenne, d'Albucasis étaient presque inconnus. Les barbiers arrachaient les dents, saignaient et scarifiaient ; des rebouteurs, décorés du titre pompeux de *djerrah* (chirurgiens), raccommodaient tant bien que mal les membres endommagés, pansaient les plaies et cautérisaient ; enfin, quelques empiriques, ignares continuateurs de traditions obscurcies, constituaient l'aristocratie du corps médical de ce pays barbare et profanaient la

noble qualification de médecin (tebib) dont ils s'affublaient. Mais la grande majorité du public avait une préférence bien marquée pour les *taleb* (lettrés, savants) qui lui rédigeaient au rabais de précieuses amulettes douées de la vertu de chasser les génies dont la présence occasionnait la maladie (1).

En présence de l'insuffisance des ressources locales, quelque chirurgien européen venait parfois s'établir à Alger pour donner ses soins aux rares négociants chrétiens fixés dans cette ville et surtout aux nombreux esclaves entassés dans les bagnes. Les indigènes s'adressaient quelquefois à ces médecins, mais cette clientelle n'était pas sans dangers pour ces derniers, comme le prouve le cas du sieur Jérôme Robert, qui fut condamné à être brûlé, à la fin du XVIIe siècle, pour avoir laissé mourir un Turc auquel il avait fait l'opération de la cataracte. Cela résulte du document ci-après, appartenant aux archives du consulat de France à Alger.

« L'an mil six cens quatre-vingt-dix-sept, le vingt-cinquième jour du mois de juin, après midy, pardevant moy, chancelier au consulat de France à Alger, est comparu Hierosme Robert, d'Oriole, maître chirurgien, lequel a reconnu et déclaré comme par ces présentes il reconnaît et déclare, que luy ayant esté cy-devant sussité une avanie au sujet d'un Turc qui s'estoit mis entre ses mains pour se faire oster les cataractes des yeux, lequel estant mort ledit Robert fut condamné à estre brulé comme estant coulpable de la mort de ce Turc, mais que par commutation et adoucissement de peine, il auroit esté condamné à payer aux héritiers du deffunt, quinze pataques tous les mois jusqu'à la concurrence et entier payement de la somme de quinze cens cinquante piastres sévillanes dont il restoit encore à payer celle de onze cens piastres qui a esté cejourd'huy restreinte et modérée à quatre cens piastres sévillanes par l'intervention de M. Denis Dusault, envoyé extraordinaire du Roy, laquelle somme de quatre cens piastres sévillanes, le dit sieur Dusault a payé comp-

(1) Je dois ajouter que les indigènes font volontiers usage des eaux minérales.

tant et réellement au veu de moy chancelier et témoins cy-après nomméz aux héritiers dudit deffunt pour toutes leurs prétentions contre ledit Robert au sujet de ladite avanie ainsy qu'il paroist par la quittance quyls en ont cejourd'hui passé par devant le cady, au moyen de laquelle ledit Robert demeure entièrement libre et déchargé de la dite avanie, de quoy le dit sieur Dusault a requis acte pour lui servir et valloir en temps et lieu et avoir son recours pour le remboursement de ladite somme sur messieurs de la Chambre de commerce de Marseille comme ayant esté payée pour une avanie faite à la nation et au cas que messieurs du commerce refusent de payer cette somme ledit Robert promet et s'oblige de la rembourser à mon dit sieur Dusault sans difficulté sous l'obligation de tous ses biens présents et à venir comme ayant la dite somme esté payée pour sa liberté, promettant ledit Robert faire toutes ses diligences auprès de messieurs du commerce pour procurer au dit sieur Dusault le remboursement de la dite somme de quatre cens piastres sévillanes. Fait et publié dans la chancelerie du consulat de France à Alger, en présence des sieurs David Dutilh et Antoine Bauger, témoins requis et soubsignez avec les parties et moy dit chancelier soubsigné.

« Bauger, Robert,
Dutilh, Clairambault. »

Dans ce document, si singulièrement rédigé qu'il ne forme qu'une seule phrase, nous retrouvons Denis Dusault, ce simple négociant qui connaissait si bien les Turcs, et qui avait une telle influence sur eux, que le gouvernement français l'employa plusieurs fois et toujours avec succès, auprès des régences barbaresques. Nous remarquons aussi qu'on s'efforçait de mettre à la charge du commerce de Marseille la somme moyennant laquelle le sieur Robert avait obtenu de se racheter du bûcher. Dans l'intérêt des négociants établis à Alger, le commerce de Marseille payait de ses deniers les appointements du consul (1) et toutes les dépenses présentant un caractère d'utilité générale,

(1) Le commerce de Marseille fut déchargé de cette obligation en 1718.

telles que cadeaux à offrir aux fonctionnaires ou liquidations d'affaires pouvant exciter le mécontentement des Algériens, mécontentement qui se traduisait toujours par des actes de brutalité et des vexations intolérables, et quelquefois par la ruine, l'esclavage ou la mort de nos nationaux. Marseille a donc joué un rôle considérable dans l'histoire des relations de la France avec la Régence d'Alger. Il semble que parfois on cherchait à abuser des sacrifices que cette ville s'imposait. Ainsi, dans le cas présent, le sieur Robert ne pouvait pas douter qu'il fut personnellement et exclusivement débiteur de l'indemnité accordée aux héritiers du défunt. Cependant, il promet de faire tous ses efforts pour obtenir que le commerce marseillais endosse la dette, et ce n'est qu'en cas d'échec qu'il s'engage directement à rembourser à Denis Dusault les avances que celui-ci a faites pour le tirer d'embarras.

Inutile d'ajouter que le sieur Robert ne reparut pas à Alger après sa mésaventure. On comprend facilement qu'il avait eu hâte de fuir un pays où la peine du talion était appliquée aux médecins malheureux.

Albert Devoulx.

CHRONIQUE.

Par arrêté ministériel du 25 décembre courant, M. Albert Devoulx, conservateur des archives du service de l'Enregistrement et des Domaines de la province d'Alger, et membre fondateur de la Société historique algérienne, a été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

— M. Trémaux nous a remis le dessin d'un fragment d'inscription recueilli par lui à Tipasa. Notre honorable correspondant est bien placé pour faire d'intéressantes découvertes, et nous comptons sur son zèle éclairé, dont nous avons déjà eu plusieurs preuves. Nous rendrons ultérieurement compte de cette communication.

— M. Guin, interprète militaire à Cherchel, nous a adressé une notice historique sur les Adaoura, tribu située à environ 45 kilomètres au S.-O. d'Aumale. Nous publierons prochainement cet intéressant travail.

— Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs deux documents relatifs à une exposition des Beaux-Arts et à divers concours de Poésie, d'Histoire et d'Archéologie, institués par l'administration municipale de Toulon et organisés par la Société académique du Var, à l'occasion du concours régional d'agriculture qui doit se tenir dans cette ville vers la fin du mois d'avril prochain, et auquel l'Algérie est appelée à prendre part, en vertu d'une décision ministérielle.

Alger, le 7 décembre 1872.

A Monsieur Sudré, Président de la Société historique algérienne, à Alger.

Monsieur le Président,

Une décision ministérielle vient de comprendre le département d'Alger avec ceux de la région du Midi qui doivent prendre part au

concours régional agricole, dont le siége a été fixé à Toulon, et dont l'ouverture aura lieu le 1er mai 1873.

Pour ajouter à l'éclat de cette fête régionale, l'administration municipale de Toulon a organisé une exposition des Beaux-Arts et des concours littéraires, dont je vous adresse ci-inclus des programmes.

Je suis persuadé, Monsieur le Président, que vous saisirez avec empressement cette occasion de stimuler le zèle de nos concitoyens qui s'adonnent aux études artistiques et littéraires, pour qu'ils prennent part à ces concours, et montrent une fois de plus à nos compatriotes de la Métropole, que tout en poursuivant son principal objectif, l'œuvre de la colonisation, le département d'Alger suit dans la marche du progrès les impulsions de la mère-patrie.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,
OUSTRY.

Concours régional agricole. — Année 1873. — Ville de Toulon (Var). — Exposition des Beaux-Arts et concours de Poésie, d'Histoire et d'Archéologie.

—

L'Administration municipale de Toulon, désirant donner plus d'éclat au Concours régional d'Agriculture, qui doit se tenir dans cette ville vers la fin du mois d'avril 1873, a décidé qu'une Exposition des Beaux-Arts et divers Concours de Poésie, d'Histoire et d'Archéologie auraient lieu à cette occasion.

La Société académique du Var, chargée par M. le Maire de Toulon d'organiser cette Exposition et ces Concours, a arrêté les programmes suivants :

EXPOSITION DES BEAUX-ARTS

Les objets de peinture, architecture, dessin, gravure, lithographie, photographie et sculpture, la céramique et tous les objets d'art en général font partie de l'Exposition, ouverte à Toulon, à l'occasion du Concours régional.

Sont admis à l'Exposition les artistes ayant leur résidence dans les départements compris dans la région *(Algérie, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var* et *Vaucluse)*.

Les artistes nés dans la région, sans y avoir leur résidence, sont également invités à y prendre part.

Les ouvrages de sculpture d'un poids excédant 300 kilog. ne pourront être admis qu'après qu'il en aura été référé à la Commission d'examen.

Les ouvrages anonymes, les dessins sans cadre, les copies, sauf celles d'un genre différant de l'original, ne seront pas admis.

Les ouvrages sous verre devront être recouverts de bandes de papier collé et les ovales mis sur carré.

Chaque envoi d'un objet d'art quelconque devra être accompagné d'une notice signée par l'auteur ou son mandataire, indiquant ses noms et prénoms, sa demeure, le sujet de ses ouvrages, ainsi que le prix qu'il pourrait en demander.

Aucun ouvrage ne pourra être retiré de l'Exposition avant sa clôture officielle.

Toute communication relative à l'Exposition devra être adressée au Président de la Société académique du Var.

La ville de Toulon ne répond ni des accidents arrivés aux objets d'art en cours de transport, ni de ceux qui pourraient survenir pendant l'Exposition ; mais elle s'engage a prendre toutes les précautions nécessaires, y compris l'assurance du local et des objets exposés.

La ville ne se chargera des frais de transport *(aller et retour)* que pour les objets qui seront reçus par le jury d'examen. Les frais de retour des objets refusés resteront à la charge des auteurs.

Pourront être admis aux mêmes conditions que les œuvres des artistes vivants, les ouvrages des artistes anciens, nés dans la région, ou y ayant exercé leur art.

Les ouvrages seront reçus depuis le 1er janvier jusqu'au 20 avril 1873.

Une Commission spéciale, désignée par M. le Maire de Toulon, sera chargée de la réception des ouvrages et de la distribution des récompenses, lesquelles consisteront en 4 Médailles d'or, 8 Médailles d'argent et 12 Médailles de bronze.

Le produit des droits d'entrée à l'Exposition des Beaux-Arts, sera affecté, frais déduits, à l'achat de quelques œuvres des artistes vivants, lesquelles seront mises en loterie et tirées publiquement au sort.

CONCOURS DE POÉSIE, D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

1er *Concours*

Poésie écrite dans un des idiomes dérivant de la langue d'Oc, et actuellement parlés dans la région prenant part au Concours *(Algérie, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var* et *Vaucluse)*.

Le sujet de la poésie est laissé au choix des concurrents.

PRIX : UNE MÉDAILLE D'OR DE 100 FR.

2e *Concours*

POÉSIE FRANÇAISE : PUGET

PRIX : UNE MÉDAILLE D'OR DE 100 FR.

3e, 4e et 5e *Concours*

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE ET BIOGRAPHIE

Les travaux envoyés à ces deux concours devront traiter des sujets se rattachant exclusivement à l'Histoire, à l'Archéologie ou à la Biographie de l'un des départements ou de tous les départements compris dans la région.

Les ouvrages couronnés seront publiés aux frais de la ville de Toulon, et les auteurs recevront un *tirage à part* de cent exemplaires, sur papier de Hollande.

Des Médailles d'argent et des Mentions honorables pourront être décernées aux auteurs des travaux qui, par leur importance ou le talent avec lequel ils auront été traités, paraîtront mériter une de ces distinctions.

Les manuscrits devront être adressés, avant le 30 avril 1873, au Président de la Société académique du Var, à Toulon, au siége de la Société, rue de la République, 47.

Chaque manuscrit portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, indiquant le nom et l'adresse de l'auteur, et attestant que le travail est inédit.

Les billets des concurrents couronnés seront seuls décachetés, les autres seront conservés pendant trois mois pour permettre de restituer les manuscrits aux auteurs qui les réclameront; passé ce délai, les billets seront brûlés et les mémoires non réclamés deviendront la propriété de la Société académique du Var.

Toulon, le 18 novembre 1872.

Le Secrétaire-Général,
A. AUBER.

Le Président,
Octave TEISSIER.

Vu et approuvé :
Toulon, le 21 novembre 1872.
Le Maire de Toulon,
V. ALLÈGRE.

— Un de nos correspondants, M. Guin, interprète militaire, nous adresse de Cherchel les communications suivantes :

« 10 janvier 1873.

« Les fouilles qui se font sur la propriété de M. Belle, vice-consul d'Espagne, propriété sise à peu de distance de la porte d'Alger, ont mis à jour des tronçons de colonnes, des frag-

ments de sculpture, des débris de dallage en marbre et de gros cubes de pierre, qui attestent que cet endroit était, du temps des Romains, occupé par un édifice élégant et important tout à la fois.

« Les travaux ont amené la découverte, parmi cette agglomération de matériaux, d'une inscription latine, gravée par une main habile sur une pierre très-dure ; je vous en donne la copie textuelle :

TI. CL. PRISCIANVS PROC. AVG. FECIT

« Cette inscription, qui est intacte, occupe une même ligne sur une tablette longue de 1m75 et large de 0m20, et se trouve elle-même surmontée d'une corniche de 0m09. On devine aisément en voyant la sculpture qui se trouve au-dessous de la pierre, qu'elle était placée au-dessus d'une porte.

« 11 janvier 1873.

« En continuant les fouilles dans la propriété Belle, on a trouvé un marbre sculpté, d'une hauteur totale de 0m41, dont on n'a point encore déterminé l'usage, bien qu'il porte une inscription. Ce marbre présente à sa base un pan coupé, surmonté d'un quart de rond, et enfin une espèce de console où figure la moitié d'un évidement dans le milieu. On remarque aussi qu'une espèce d'axe d'où partent des rayons, devait sceller cette pierre à celle qui contenait l'autre moitié de l'évidement et qui devait ainsi compléter la sculpture. On croit généralement que la pierre en question devait faire partie d'un gnomon ou d'une fontaine.

« L'inscription qu'on lit sur la tablette du bas est ainsi conçue :

IOLITANA PRO
SALVTE FLORE

« On est arrêté dans la lecture par la difficulté de deviner la première lettre, qui a été en partie cassée, lors de l'extraction et, enfin, par la forme peu déterminée de la quatrième lettre.

« GUIN. »

La première inscription, dont les lettres ont une hauteur de 94 millimètres, indique que l'édifice a été construit par Titus Claudius Priscianus, procurator augusti (officier chargé d'administrer les propriétés de l'empereur). Le résultat des fouilles qui ont amené la découverte de cette inscription ne permet pas encore de préjuger la destination de l'édifice auquel elle appartient.

Le petit monument qui présente la seconde inscription signalée par M. Guin, paraît être, en effet, un gnomon que la partie restante de l'inscription permet de juger avoir été élevé comme monument votif pour le salut d'une personne du nom de Flora. Le premier mot de cette inscription, dont les lettres ont une hauteur de 25 millimètres, semble être l'ethnique inusité de IOL, ancien nom mauritanien de Cherchell, et désigner la nationalité de la personne qui a élevé le monument et dont le nom devait se trouver dans la partie supérieure qui n'a pas été découverte ; le génitif FLORE présente une incorrection grammaticale dont les exemples se rencontrent fréquemment.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, SUDRÉ.

Alger. — (Maison Bastide.) Typ. A. Jourdan.

TABLE DES MATIÈRES

DU SEIZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1872 —

ARTICLES DE FONDS.

MM.

ARNAUD. — Histoire des Oulad Naïl, faisant suite à celle des Sahari, p. 327.

BERBRUGGER. — La Régence d'Alger sous le Consulat et l'Empire (suite), p. 1.

DEVOULX (Albert). — Le rais El-Hadj Embarek, p. 35.

— Le registre des prises maritimes (suite et fin), p. 70, 146, 233 et 292.

— Un incident diplomatique à Alger, en 1750, p. 81.

— Une moitié d'inscription turque, p. 143.

— M. de Choiseul-Beaupré et le Turc reconnaissant, p. 161.

— Épigraphie indigène du musée archéologique d'Alger, p. 180, 259.

— La tombe de Khedeur-Pacha à Alger, p. 273.

— Mort du pacha Mehammed Khodja, en 1754, p. 321.

— La batterie des Andalous à Alger, p. 340.

— Relevé des principaux Français qui ont résidé à Alger de 1686 à 1830, p. 356 et 420.

— Les chiffres arabes (avec planche), p. 455.

— Un médecin condamné à mort pour avoir laissé mourir son malade, p. 471.

FÉRAUD (L. Charles). — Pointes de flèches en silex, de Ouargla (avec planche), p. 136.

— Délivrance d'esclaves nègres dans le Sud de la province de Constantine, p. 167.

— Expédition du roi Pierre III d'Aragon à Collo (au XIIIe siècle), d'après une chronique catalane, p. 241.

— Aïn Beïda (province de Constantine), p. 401. Les

— corporations de métiers à Constantine, avant la conquête française, p. 451.

GALLAND. — Hache en pierre trouvée dans les fouilles du canal de dessèchement du lac Halloula, p. 216.

MERCIER (E.). — Un mot sur les étymologies à propos de la signification exacte de *Sour el-R'ozlan*, p. 47.

— Examen des causes de la croisade de Saint-Louis contre Tunis (1270), p. 267.

MONNEREAU (Dr). — Les inscriptions d'Oran et de Mers el-Kebir, par M. le général de Sandoval; traduit de l'espagnol (suite et fin), p. 53, 89, 187, 278 et 343.

PRIMAUDAIE (Elie de la). — Les villes maritimes du Maroc. Commerce, navigation, géographie comparée. P. 105, 201, 304, 388 et 459.

REBOUD (Dr). — Naufrage d'un corsaire algérien sur les côtes du Roussillon, en 1764, p. 219.

WATBLED (E.). — Aperçu sur les premiers consulats français dans le Levant et les Etats barbaresques, p. 20.

CHRONIQUE.

L'enceinte turque d'Alger, par M. Albert DEVOULX, p. 78.

Ruines à Grimidi, au pied du Djebel en-Naga, à 3 kil. à l'Ouest du caravansérail de Beni Aïssa et à 38 kil. au Sud d'Aumale ; communication de M. le lieutenant-colonel TRUMELET, p. 79.

Découvertes faites à la Smala des Spahis de Moudjebeur, près de Boghar ; communication de M. SONNECK, p. 80.

Compte-rendu des travaux de la Société historique algérienne pendant les années 1867, 1868 et 1869, publié par M. RATHERY dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, p. 157.

Inscription latine découverte sur la route de Mostaganem à Mascara, au lieu dit le *Col des Juifs*, distant de 5 kil. du village de Perrégaux ; communication de MM. PIESSE et BARBELIER, p. 319.

M. Devoulx est nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, p. 475.

Envoi par M. Trémaux d'un fragment d'inscription trouvé à Tipaza, p. 475.

Documents relatifs à une exposition des beaux-arts et à divers concours de poésie, d'histoire et d'archéologie, institués par l'administration municipale de Toulon, p. 475.

Deux inscriptions trouvées à Cherchel ; communication de M. GUIN, p. 478.

Alger. — Typ. A Jourdan.

N° **96** de la *Revue africaine*, page 456.

LES CHIFFRES ARABES

Par M. ALBERT DEVOULX.

	SÉRIE N° 1 Chiffres dits *arabes* d'après notre typographie	SÉRIE N° 2 Chiffres employés actuellement par les Arabes, les Marocains exceptés		SÉRIE N° 3 Chiffres employés autrefois par les Algériens et abandonnés depuis un siècle et demi	SÉRIE N° 4 Chiffres employés par les Marocains
		d'après notre typographie	d'après la calligraphie algérienne		
Zéro	0	٠	٠	٥	٥
Un	1	١	١	١	١
Deux	2	٢	٢	٢, ٢, ٢	٢
Trois	3	٣	٣	٣, ٣, ٣	٣
Quatre	4	٤	٤	٤, ٤	٤
Cinq	5	٥	٥	٥, ٥, (٥, ٥)	٥
Six	6	٦	٦	٦	٦
Sept	7	٧	٧	٧	٧
Huit	8	٨	٨	٨ (٨)	٨
Neuf	9	٩	٩	٩, ٩ (٩)	٩

* Les figures placées entre parenthèses sont des variantes assez rares.

Figure A

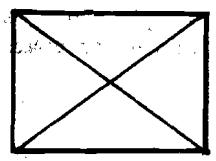

Figure B

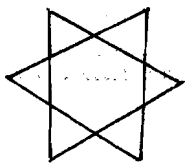
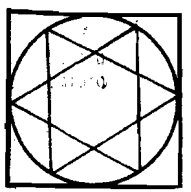
Figure C